

A. Dupont

N° 11113

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1873

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1873.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR les actes du gouvernement de la Défense nationale.

PAR M. LE COMTE D'ARL, Membre de l'Assemblée nationale.

VERSAILLES,

GÉRETT ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
59, RUE DU PLESSIS, 59.
1873.

2/10 1/2

16716 F8A15

N° 1416 B.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1872.

Annexe au Procès-verbal de la séance du 22 Décembre 1872.



RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE *sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*

PAR M. LE COMTE DARU,

Membre de l'Assemblée nationale.

VERSAILLES,

CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

59, RUE DU PLESSIS, 59.

1873.

donné par M. Gresson, fils, pour la bibliothèque de l'École Nationale d'Administration Penitentiaire, sur la base des relations de son père, le baron Gresson, qui a été pendant le siège de Paris.

AM

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. SAINT-MARC-GIRARDIN.
Vice-Président : M. le comte DARU.
Secrétaires : } M. DE RAINNEVILLE.
 } M. LEFÈVRE-PONTALIS (Antonin).

MM. PERROT,
BOREAU-LAJANADIE,
DE PIOGER,
DE LA SICOTIÈRE,
Général d'AURELLE DE PALADINES,
DE SUGNY,
Comte DE RESSÉGUIER,
DEZANNEAU,
Vicomte DE RODEZ-BÉNAVANT,
GRÉVY (Albert).
Comte DUCHATEL,
BERTAULD,
DELSOL,
Comte DE JUIGNÉ,
Comte DE DURFORT DE CIVRAC,
MALLEVERGNE,
Baron DE VINOLS,
LALLIÉ,
BARDOUX,
MAURICE,
CHAPER,
VINAY,
Comte DE BOIS-BOISSEL,
Comte DE MAILLÉ,
DE LA BORDERIE,
CALLET.

DIVISIONS DU RAPPORT.

CHAPITRE PREMIER.

La journée du 4 septembre 1870.

CHAPITRE II.

Récit des faits du 4 septembre au 31 octobre 1870.

CHAPITRE III.

La journée du 31 octobre.

CHAPITRE IV.

Récit des faits du 31 octobre au 22 janvier.

CHAPITRE V.

Capitulation de Paris et conclusion.

CHAPITRE I^{er}

La journée du 4 septembre.

PREMIÈRE PARTIE.

Envahissement du Corps législatif.

SÉANCE DE NUIT. — SÉANCE DE JOUR. — LE CORPS LÉGISLATIF EST ENVAHI. — COMMENT SE FAIT CET ENVAHISSMENT? — CE QUI SE PASSE DANS L'INTÉRIEUR DE LA SALLE ENVAHIE. — QUELS SONT LES AUTEURS DE L'ENVAHISSMENT DU CORPS LÉGISLATIF? — CE QUE FONT LE GÉNÉRAL TROCHU ET LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — SÉANCES AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTE. — RÉUNION CHEZ M. JOHNSTON.

I.

Séance de nuit du Corps législatif.

Le 1^{er} septembre, l'armée française battue, enveloppée sous les murs de Sedan, était obligée de se rendre.

L'empereur, le maréchal de Mac-Mahon et l'armée toute entière tombaient entre les mains de l'ennemi.

La campagne, à peine commencée, s'ouvrait par un désastre, et par un désastre tel, que dans l'histoire de nos guerres, nous n'en avons jamais connu. Aux périls militaires s'ajoutaient les périls politiques. La perte de la bataille de Sedan entraînait, en effet, par suite de la captivité du souverain, la nécessité de reconstituer le gouvernement, nécessité toujours dangereuse dans un pays travaillé par les révolutions, et plus redoutable encore quand l'ennemi victorieux, déjà maître d'une partie de notre territoire, était en marche sur la capitale.

M. le général Vinoy dans sa déposition, a déclaré (1) qu'il avait expédié le 1^{er} septembre, de Mézières, à M. le général comte de Palikao, une dépêche dont il n'a pas été gardé copie, mais dont le sens était celui-ci :

« Communications complètement interrompues avec Sedan »
» par des forces considérables. Colonel T..., revient du champ »
» de bataille, apporte de mauvaises nouvelles. Maréchal »
» Mac-Mahon blessé. Les fuyards m'inondent. Je suis inquiet »
» de l'empereur. »

Le ministre de la guerre répondit à quatre heures quarante minutes du soir à M. le général Vinoy :

« Dans les circonstances actuelles, je vous laisse maître de »
» vos mouvements, en ce qui touche le 13^e corps. Faites éva- »
» cuer les fuyards sur Laon. J'arrête tous les envois de maté- »
» riel sur Mézières. Je compte que Mézières saura tenir. Lais- »
» sez-y, en approvisionnements et en vivres, ce qui sera né- »
» cessaire. »

Aucun renseignement plus précis ne parvint au gouvernement dans la journée du 2 septembre. Des rumeurs vagues venues de Belgique et de Londres circulèrent dans la matinée du 3, à Paris. Le maréchal Mac-Mahon était, disait-on, tué, une partie de l'armée avait été obligée de se rendre, l'empereur avait été fait prisonnier; mais ces nouvelles transmises par la voie de la télégraphie privée n'inspiraient pas entière confiance.

Bientôt le doute ne fut plus permis.

Un télégramme de l'empereur fut remis par M. de Vougy (2), à l'Impératrice, le 3 septembre, à quatre heures de l'après-midi; il était ainsi conçu :

« L'armée est défaite et captive; moi-même je suis prison- »
» nier. »

« NAPOLÉON. »

(1) Déposition de M. le général Vinoy.

(2) Déposition de M. Chevreau, T. 1.

A mesure que cette nouvelle se répandit dans Paris, une grande et légitime émotion s'empara de tous les esprits. Le conseil des ministres se réunit à 6 heures du soir. Le président du Sénat, le président du Corps législatif et les membres du conseil privé y furent appelés. La séance dura environ deux heures.

Fallait-il essayer de prévenir, par des concessions, la fermentation qui déjà se manifestait et qui allait incontestablement se développer? Comment organiser un gouvernement qui, pendant la captivité de l'empereur, fût en état de pourvoir aux besoins du moment? Des deux pouvoirs issus du suffrage universel et représentant la nation, un seul était debout, le pouvoir législatif. Devait-on lui demander de nommer une commission investie, en tout ou en partie, des attributions du pouvoir exécutif?

Ces questions aussi graves que pressantes ne paraissent pas avoir été abordées dans le conseil tenu le 3 septembre. On se borna à décider :

1° Que le Corps législatif ne serait pas convoqué le soir même; on voulait se donner le temps de penser aux mesures à prendre et éviter une séance de nuit;

2° Qu'une proclamation serait faite pour annoncer à la nation le malheur qui venait de la frapper et pour engager les citoyens à l'union (1);

(1) Voici cette proclamation qui fut rédigée par M. Clément Duvernois,

« Français,

Un grand malheur frappe la Patrie.

Après trois jours de lutte héroïque, soutenue par le maréchal Mac-Mahon, contre 300,000 ennemis, 40,000 hommes ont été faits prisonniers.

Le général Wimpfen, qui avait pris le commandement de l'armée en remplacement du maréchal blessé, a signé une capitulation.

Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

Paris est aujourd'hui en état de se défendre.

Les forces militaires du siège s'organisent. Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de Paris.

Une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

Votre patriotisme, votre union, votre courage sauveront la France.

L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comportent les événements. »

Le Conseil des Ministres. »

3° Que toutes les troupes formées en province seraient dirigées immédiatement sur Paris, et qu'une armée de trois cent mille hommes serait organisée derrière la Loire.

A huit heures, la séance était levée.

De retour au palais du Corps législatif, M. le président Schneider trouva réunis un grand nombre de députés, qui ne s'accommodaient pas de l'ajournement des délibérations de la Chambre et qui jugeaient nécessaire de la convoquer immédiatement.

Déjà la foule encombrait le pont et la place de la Concorde; les boulevards étaient parcourus par une population anxieuse, frémissante; le flot de cette population pouvait, à toute heure, venir battre les portes du palais Bourbon et y rendre toute délibération impossible. Une colonne formée sur les boulevards, criant: « *La déchéance!* » se portait place de la Bastille, y saluait le génie de la Liberté et descendait ensuite tumultueusement jusqu'à la rue Montmartre. Là, elle rencontrait des sergents de ville, se dispersait, mais en se donnant rendez-vous pour le lendemain, à l'heure de l'ouverture du Corps législatif, place de la Concorde, et en annonçant que les ouvriers se joindraient à la manifestation et défileraient devant l'Assemblée pour demander la déchéance.

Sous le coup des appréhensions que cette situation faisait naître, quarante députés environ, parmi lesquels on remarquait MM. de Kératry et Dréolle, se rendirent à 8 h. 1/2 du soir chez M. le Président Schneider. M. de Kératry prit le premier la parole (1). — Il n'y avait pas, selon lui, un instant à perdre. La douleur publique pouvait se changer rapidement en colère; l'exaltation des esprits était déjà redoutable. — « Le terrain, disait M. Dréolle, nous appartient encore; ne laissons pas nos adversaires s'en emparer. Il faut, cette nuit même, prendre une décision, c'est le seul moyen de déjouer les projets qui doivent se former à cette heure; les factieux sont certainement sur pied. »

(1) Déposition de M. de Kératry.

Le Président déféra au désir que lui manifestaient ses collègues, et donna l'ordre de convoquer à domicile les députés et les Ministres, pour une séance extraordinaire qui devait se tenir à minuit.

MM. Brame, de Palikao et Clément Duvernois déclarent qu'ils n'ont pas reçu leurs lettres de convocation.

Cependant à onze heures, la plupart des Ministres étaient dans le cabinet de M. Schneider, et lui témoignaient leur surprise d'une séance à leurs yeux dangereuse, et pour eux inattendue. Ils se trouvaient, disaient-ils, dans l'impuissance la plus complète de présenter ou d'accepter au nom du gouvernement, des propositions que le temps ne leur avait pas permis de discuter entre eux ni de soumettre à l'Impératrice. Deux députés insistèrent cependant près de M. le Comte de Palikao. « Général, dit l'un deux, il faut absolument prendre un parti ce soir, il sera trop tard demain. Paris ne peut pas se réveiller sans avoir la certitude que l'accord est fait et qu'un gouvernement est constitué. — Ne peut-on pas attendre quelques heures? » répondit le Comte de Palikao. — Non, vous ne connaissez pas la population de Paris, vous trouverez peut-être demain le Corps législatif envahi (1). » — A la suite de cette conversation, l'offre d'une sorte de dictature militaire paraît avoir été faite au président du Conseil qui l'aurait repoussée.

Plusieurs députés, entre autres M. Martel, insistèrent vivement près de M. le Président du Corps législatif, pour que la séance de nuit fût décisive, pour que l'on votât sans délai une proposition dont l'initiative appartenait à M. Thiers et que nous ferons bientôt connaître. Mais M. le Président du Corps législatif et surtout les Ministres ne se rangèrent pas à cet avis.

A la même heure, les membres de l'opposition réunis dans un des bureaux de la Chambre délibéraient entre eux, sur la conduite qu'il leur convenait de tenir. Le résultat de cette

(1) Déposition de M. Dréolle.

délibération fut que M. Jules Favre proposerait, au nom de l'opposition, la déchéance de l'Empereur.

A une heure du matin, la séance s'ouvrit (1). Un silence morne régnait dans la salle. Après quelques paroles de M. le Président Schneider, M. le Comte de Palikao monta à la tribune. Il annonça le malheur dont la confirmation officielle avait été apportée par le télégramme de l'Empereur, et demanda le renvoi de toute discussion au lendemain.

M. Jules Favre se leva à son tour et déclara que si la Chambre voulait remettre la discussion au lendemain, il ne s'y opposait pas, mais qu'il croyait devoir donner immédiatement communication au Corps législatif d'un projet de résolution signé par vingt-sept de ses collègues (2). Il lut et déposa sur le bureau le projet suivant :

« Art. 1^{er}. Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont »
» déclarés déchus du pouvoir que leur a conféré la constitu- »
» tion.

» Art. 2. Il sera nommé par le Corps législatif, une Com- »
» mission de gouvernement composée de..... qui sera investie »
» de tous les pouvoirs de gouvernement, et qui a pour mis- »
» sion expresse de résister à outrance à l'invasion et de chas- »
» ser l'ennemi du territoire.

» Art. 3. M. le général Trochu est maintenu dans ses fonc- »
» tions de gouverneur général de Paris. »

Après la lecture de cette proposition, faite au milieu du plus profond silence, la séance fut d'un commun accord ajournée à midi; elle avait duré vingt minutes.

Sur un navire en péril, l'équipage organise à la hâte un moyen de sauvetage. Au milieu d'évènements si graves, le

(1) Voir le compte-rendu de cette séance aux pièces justificatives.

(2) MM. Crémieux, J. Favre, Barthélemy-Saint-Hilaire, Dessaux, Garnier-Pagès, Larrieu, Gagneur, Steenackers, Magnin, Dorian, Ordinaire, Arago, J. Simon, Pelletan, Wilson, Picard, Gambetta, Kératry, Guyot-Montpayroux, Tachard, Lecesne, Rampon, Girault, Marion, Javal, J. Ferry, Bethmont.

Corps législatif aurait dû aviser sans retard aux moyens de conjurer le danger dont la France était menacée.

Aux abords et dans l'enceinte de l'Assemblée, se trouvaient en effet une foule de gens qui ne dissimulaient pas le moins du monde les intentions hostiles dont ils étaient animés. Ils parlaient hautement d'une manifestation pour le lendemain; ils ne cachaient pas leur projet de renverser le gouvernement, de donner dans ce but le branle à la population. On sait avec quelle rapidité les mots d'ordre se transmettent parmi les ouvriers, grâce à l'organisation des sociétés qui les mènent. En quelques heures, des masses peuvent être mises en mouvement et concentrées sur un point déterminé (1). Il était certes fort dangereux de laisser s'écouler douze heures entre le moment où le cri de déchéance avait retenti à la tribune et le moment où ce cri, répété comme un écho sur toutes les places et dans toutes les rues, allait aider au soulèvement des faubourgs. Les excitations ne manqueraient pas! Les résolutions subites et violentes sont toujours à redouter dans une ville comme Paris!

Des masses compactes couvraient à cette heure la place et les quais; les agents de police avaient peine à les contenir. Il était difficile de se faire illusion sur le caractère des démonstrations qui se préparaient; on ne pouvait se dissimuler qu'elles ressemblaient fort à un commencement de révolution.

Au moment où la voiture de M. Thiers sortait de la cour du palais et s'engageait sur le pont, des sergents de ville l'arrêtèrent; ils prévinrent qu'il était bien difficile de traverser la place.

« Je m'y hasardai, dit M. Thiers (2) dans sa déposition. »
» Ayant rencontré M. J. Favre à pied, je lui offris de monter »
» dans ma voiture, ce qu'il accepta.

» Nous fûmes poursuivis par les groupes et atteints près du

(1) Déposition de M. Mettetal. (Enquête du 18 mars.)

(2) Déposition de M. Thiers, tome I.

» garde-meuble. Ils nous arrêtaient, se jetèrent à la tête de
» mon cheval ; ceux qui étaient un peu plus loin criaient : —
» Arrêtez, arrêtez, tuez le cheval. — Les émeutiers nous re-
» connurent bientôt et se mirent à crier : Sauvez-nous, sau-
» vez-nous ! la déchéance !

» Nous leur dites que la déchéance était proche et que, s'ils
» voulaient l'obtenir, il ne fallait pas qu'ils se rendissent ef-
» frayants.

» Ces paroles, plusieurs fois répétées, finirent par agir sur
» les plus rapprochés de nous ; qui firent des efforts et qui en
» avaient beaucoup à faire pour nous débarrasser. Mon co-
» cher, qui était prisonnier sur son siège, fut laissé libre, et
» un coup de fouet vigoureux, lançant le cheval au galop,
» nous fûmes délivrés, poursuivis encore, mais point at-
» teints. »

Après le départ de M. Thiers et des députés, la séance étant close, les grilles du Corps législatif furent fermées.

Nous devons mentionner ici un incident qui avait précédé cette séance et qui se renouvela après sa clôture. A 10 heures du soir, les groupes stationnant sur le pont et sur la place avaient voulu pénétrer dans l'enceinte du palais. M. Gambetta les avait arrêtés. Monté sur une chaise, il les avait conjurés de se retirer. « Citoyens, je vous en prie, disait-il, laissez les re-
» présentant de la nation remplir leur devoir. Dégagez le
» pont, respectez l'ordre, ayez patience, ayez confiance en
» nous. » Après la séance, il renouvela ces sages recommandations.

A la même heure, rue de la Sourdière, étaient réunis en grand nombre des journalistes, des chefs de partis, des hommes avides de nouvelles. Là s'était répandu et accrédité le bruit d'un coup d'Etat. Le comte de Palikao, disait-on, d'un caractère froid et résolu, ne reculera pas devant un acte de violence ; il veut faire un Deux-Décembre. Cette nouvelle, rapidement répandue, augmentait encore l'anxiété fiévreuse des esprits.

II.

Séance de jour au Corps législatif.

M. Thiers, dans sa déposition, raconte (1) que dans la nuit du 2 au 3 septembre, il avait refusé le pouvoir qui lui avait été offert au nom de l'Impératrice, d'abord par M. Mérimée, puis par M. le prince de Metternich ; il avait également refusé la proposition des membres de l'opposition, qui lui demandaient de vouloir bien se mettre à leur tête et leur avait répondu qu'il était trop tard. Il conseillait de former, au sein du Parlement, une Commission élue qui serait revêtue des attributions du pouvoir exécutif. Se serrer autour des représentants de la nation pour défendre la France envahie, s'élever au-dessus de la défaite par un noble et patriotique oubli des dissensions, des haines de parti, tel était, en effet, le devoir imposé par la gravité des événements.

Sur ce point, tout le monde était à peu près d'accord dans la nuit du 3 au 4 septembre. Il s'agissait seulement de savoir si le Corps législatif s'emparerait du pouvoir par une sorte de coup d'Etat parlementaire ; ou si, au contraire, il chercherait à s'entendre avec le gouvernement pour que la transmission du pouvoir, des mains de l'Impératrice Régente dans les mains de l'Assemblée, se fit régulièrement.

Beaucoup de députés éprouvaient un scrupule avec lequel il fallait compter. Ils n'étaient pas déliés du serment qu'ils avaient prêté et ne voulaient pas s'en délier eux-mêmes. Ils tenaient à honneur de demeurer fidèles aux obligations qu'ils avaient librement contractées. La parole humaine n'aurait en effet aucune valeur si cette loi morale, en vertu de laquelle il n'est pas permis de s'affranchir d'un engagement pris, pouvait être violée sous la pression des événements.

M. Buffet, après la suspension de la séance de nuit, de-

(1) Déposition de M. Thiers, Tome 1.

meuré dans la salle des conférences, chercha, de concert avec quelques-uns de ses amis, le moyen de tirer parti de l'ajournement auquel il avait bien fallu se résoudre, pour le succès d'une combinaison conçue dans un double but ; satisfaire aux scrupules de la majorité, et en même temps créer à la Commission gouvernementale et à la Chambre une situation digne et forte.

Ne pourrait-on pas, dit M. Buffet (1), conseiller à l'Impératrice et obtenir d'elle l'envoi d'un Message, dans lequel la pensée suivante serait exprimée :

« Depuis le départ de l'empereur, je gouverne en vertu de pouvoirs délégués et limités. Ces pouvoirs sont devenus insuffisants. Je ne puis en demander de nouveaux, de plus étendus, ni à l'empereur, puisqu'il a cessé d'être libre, ni au pays, puisque le pays ne serait pas en mesure de répondre assez promptement à mon appel. En conséquence, je remets au Corps législatif, seul corps issu du suffrage universel, l'exercice du pouvoir exécutif qui m'est confié, et j'invite le Corps législatif à constituer une Commission de gouvernement. Le pays sera consulté dans le plus bref délai possible et avisera. »

La pensée d'un message conçu, sinon dans ces termes, au moins dans cet esprit, fut accueillie favorablement par un grand nombre de membres appartenant à des fractions fort diverses du Corps législatif ; communiquée à M. le président Schneider et à deux ministres, elle reçut leur approbation.

Si la Commission parlementaire avait été constituée de la sorte, sur l'invitation de l'impératrice-régente agissant dans la plénitude de son droit, la dignité de ses membres était sauve, et la transmission du pouvoir se faisait régulièrement. Une pareille combinaison paraissait de nature à obtenir l'assentiment de tous les hommes d'ordre, sans distinction de parti, dans la crise que l'on avait à traverser.

Il était au contraire fort à craindre que si la Commission

(1) Déposition de M. Buffet.

s'instituait elle-même et de sa propre autorité, son pouvoir usurpé ne fût discuté, contrarié ; et que, n'ayant aucun mandat, par conséquent aucun droit à l'obéissance, elle ne fut obligée, pour se maintenir, de subir les exigences et les passions de la foule.

A neuf heures du matin, le conseil des ministres se réunit. La proposition de M. Buffet lui fut soumise, mais ne fut pas adoptée. On y substitua le projet qui fut présenté quelques heures plus tard et qui consistait dans ceci : une commission élue par la Chambre, portant le nom de conseil de Régence, et exerçant le pouvoir exécutif sous la présidence du général de Palikao.

Ce projet, dès qu'il fut connu, à midi, avant la séance, dans les groupes auxquels le comte de Palikao le communiqua, causa une impression générale de désappointement et rencontra de nombreuses résistances.

Le mot de Régence ne paraissait pas heureusement choisi. Décerner la lieutenance générale du conseil au président de l'ancien cabinet, à l'homme qui était accusé, fort à tort, mais publiquement, de vouloir faire un coup d'État, semblait un acte peu politique et peu prudent dans la situation des esprits.

A la même heure, M. Thiers présentait à la signature de ses collègues une proposition qu'il avait rédigée et communiquée la veille à quelques membres de l'opposition. Il y déclarait le *pouvoir vacant* ; de là, la nécessité de former un pouvoir nouveau ; une Commission prise au sein du Corps législatif serait chargée des fonctions gouvernementales ; les collèges électoraux seraient convoqués aussitôt que les circonstances le permettraient.

Cette proposition fut connue en même temps que celle du général de Palikao. Elle fut plus favorablement accueillie ; quelques membres de la majorité réclamèrent seulement un changement de rédaction dont nous parlerons tout à l'heure. Les membres de l'opposition, sans retirer leur projet de déchéance, consentirent cependant, s'il n'était pas adopté, à se rallier à la pensée de M. Thiers.

La séance annoncée pour midi ne s'ouvrit qu'à une heure. Ce retard provint tout à la fois du temps employé à essayer de se mettre d'accord sur la proposition de M. Thiers ; et du temps qu'exigèrent les démarches faites auprès du comte de Palikao, pour obtenir de lui quelques modifications au projet du Gouvernement. Un grand nombre de députés lui ayant déclaré que sa motion ne passerait pas, il céda sur un point et remplaça les mots de *conseil de Régence* par les mots de *conseil de Gouvernement*. Il prévint de ce changement l'Impératrice, qui, consultée par un des membres du cabinet, M. Clément Duvernois, donna son assentiment à cette nouvelle rédaction. M. Thiers avait, de son côté, consenti à remplacer, dans le préambule de son projet, les mots : *vu la vacance du pouvoir*, par ceux-ci : *vu les circonstances* ; on paraissait donc bien près de s'entendre quand la séance s'ouvrit. Il était une heure dix minutes.

La proposition du gouvernement était conçue dans ces termes :

« Article 1^{er}. Un conseil de gouvernement et de défense » nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq » membres ; chaque membre est nommé par le Corps législatif. »

» Art. 2. Les ministres sont nommés sous le contre-seing des membres du conseil.

» Art. 3. Le général comte de Palikao est nommé lieutenant-général dudit conseil. »

La proposition de M. Thiers était formulée de la manière suivante :

« Vu les circonstances, il sera nommé par le Corps législatif une commission de gouvernement et de défense nationale. »

» Une Constituante sera convoquée, dès que les circonstances le permettront. »

M. Jules Favre ayant maintenu sa proposition de déchéance,

telle qu'il l'avait déposée la veille, ces trois propositions furent renvoyées à l'examen d'une seule et même commission (1).

La séance avait débuté par un incident qu'il est impossible de passer sous silence.

M. de Kératry avait demandé que la défense de l'Assemblée fût exclusivement confiée aux gardes nationaux, et que les troupes de police fussent, aussi bien que les soldats, éloignées des abords du Palais. Sa motion, écartée par la Chambre, rappelait celle qui avait été faite au commencement de la Révolution, quand le malheureux roi Louis XVI fut invité à retirer ses troupes des environs de Paris.

Pendant que ces choses se passaient au sein du Corps législatif, une démarche, dont il n'est pas inutile de rendre compte, était faite auprès de l'Impératrice, aux Tuileries.

A leur arrivée au Palais Bourbon, MM. Buffet, Daru et Kolb-Bernard avaient été entourés par un grand nombre de députés ; on leur avait demandé pourquoi ils n'avaient pas donné suite au projet de message dont on s'était entretenu pendant la nuit ; on les avait pressés de se rendre auprès de l'Impératrice régente, pour la supplier d'approuver, par une déclaration formelle, la transmission au Corps législatif des pouvoirs qu'elle tenait de la constitution.

MM. Buffet, Daru, Kolb-Bernard, Genton, d'Ayguevives et Dupuy de Lôme, cédant aux instances qui leur étaient faites, acceptèrent cette mission (2). L'Impératrice voulut bien les recevoir et après un débat dont la déposition de M. Buffet rend compte, elle déclara qu'uniquement préoccupée du salut de la France, elle était disposée à tous les sacrifices, ratifiant à l'avance les décisions que ses Ministres prendraient en son nom et s'en rapportant à eux.

Malheureusement quand M. Buffet et ses amis revinrent porteurs de ces paroles au Corps législatif, la séance qui avait duré une demi-heure à peine venait d'être suspendue. Il

(1) On trouvera aux pièces justificatives le compte-rendu analytique de la séance de 1 heure. (4 septembre 1870).

(2) Déposition de M. Buffet.

était 1 heure 1/2, et les députés se rendaient dans leurs bureaux pour débattre le projet de loi présenté par le gouvernement, concurremment avec ceux présentés par M. Thiers et par M. Jules Favre.

Après une courte discussion, tous les commissaires moins un (celui du 3^e bureau) étaient nommés. Les huit commissaires élus, MM. Buffet, Martel, Josseau, Daru, Le Hon, Jules Simon, Gaudin, Genton et Dupuy de Lôme, se réunirent, et au bout d'une demi-heure, sans presque aucuns débats, donnèrent à l'unanimité leur approbation au projet de M. Thiers.

Le rapporteur nommé fut M. Martel; il rédigea séance tenante un rapport en quelques lignes, qui fut lu à la Commission et adopté par elle. Ce rapport était conçu dans les termes suivants :

« Votre Commission a examiné les trois propositions qui lui ont été renvoyées; elles ont été successivement mises aux voix; celle de M. Thiers a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Toutefois, votre Commission a ajouté à la proposition de M. Thiers deux paragraphes; l'un détermine le nombre des membres qui composeront le gouvernement de la Défense Nationale; l'autre fixe les attributions dévolues à ce conseil.

» Voici le texte que nous soumettons à votre approbation :

« Vu les circonstances, la Chambre élit une Commission composée de *cinq* membres choisis par le Corps législatif. »

« Cette Commission *nomme* les Ministres. »

« Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée à élire une Assemblée Constituante qui se prononcera sur la forme du gouvernement. »

L'accord était fait entre les partis. M. Jules Simon avait voté, comme tous les membres de la Commission, en faveur du projet ainsi amendé.

Pour amener cet accord, il avait suffi d'effacer de la proposition du gouvernement, le paragraphe relatif à la lieutenance

générale du Comte de Palikao et de modifier la rédaction du projet de M. Thiers.

L'Impératrice, on l'a vu, ne faisait point obstacle à l'adoption de ce projet; elle s'en rapportait au Gouvernement et à la Chambre. Il semblait que, d'un concert commun, la question si grave de l'organisation du pouvoir exécutif allait être résolue; M. Martel sortait du bureau pour lire son rapport à la tribune, lorsque des figures étranges parurent dans la cour et jusques dans les couloirs du Palais. La salle des séances venait d'être envahie et le flot des envahisseurs débordait dans le Palais tout entier. Des clameurs retentissaient au loin. On entendait le bruit des glaces brisées, le cliquetis des armes, les chants de la foule, les cris confus de *déchéance, de République* . Il était deux heures un quart.

Que s'était-il passé, non plus dans les conseils de l'Impératrice, ou dans le sein de l'Assemblée, mais au dehors? Comment la foule avait-elle pu pénétrer dans l'enceinte du Palais? Par qui et comment cet envahissement avait-il été opéré?

Telles sont les questions que la Commission a eues à examiner et sur lesquelles de nombreux témoins ont été entendus.

Nous allons essayer d'analyser leurs déclarations.

III.

Le Corps législatif est envahi. — Comment s'est fait cet envahissement?

On sait que dans le courant de 1869, le parti révolutionnaire à Paris avait résolu de suivre les conseils que M. F. Pyat lui avait donnés. Dans une lettre datée de Londres et qui a été publiée, M. F. Pyat, après avoir rappelé les efforts longtemps infructueux, faits pour renverser le gouvernement de Juillet et celui de la Restauration, disait :

« Jamais on ne réussit à renverser un gouvernement du premier coup. Il faut, pour arriver au résultat que l'on veut atteindre, renouveler souvent de pareilles tentatives, et par conséquent il importe de se mettre à la besogne le plus tôt possible. »

On n'a pas oublié non plus la déclaration de M. Ledru-Rollin, lorsqu'interrogé devant la Haute-Cour de Bourges, par notre collègue M. le Baron Laurenceau, il répondait :

« Vous ne pouvez pas ignorer comment se font les révolutions; on rassemble la foule quand une occasion favorable se présente, et en un tour de main, le gouvernement est renversé. »

Ces conseils avaient été suivis; des barricades avaient été élevées sur le boulevard dès 1869, en face du théâtre des Variétés; et dans les rues de Belleville, à plusieurs reprises, des conflits avaient eu lieu avec les gardiens de la paix.

« On se réunissait, dit un témoin (1), on s'aguerrissait, on semait l'agitation, surtout parmi les habitants des faubourgs; on les armait de barres de fer, pour briser les devantures de boutiques. »

Parmi les journaux, les uns soutenaient timidement le mouvement; d'autres comme la *Marseillaise*, l'appuyaient ouvertement et se répandaient en récriminations violentes contre les gardes municipaux et les sergents de ville qui dispersaient les émeutes, recevant silencieusement, sans user de leurs armes, les injures et quelquefois les coups.

Le jour de l'enterrement de Victor Noir, l'occasion était trop belle pour qu'on la laissât échapper. Il y eut à Auteuil, une cérémonie plus révolutionnaire que religieuse, à laquelle assista une foule immense, composée en partie de curieux, en partie d'hommes affiliés aux sociétés secrètes. Le char mortuaire devait être ramené et promené dans Paris. Ce projet avorta parce qu'au moment où des hommes résolus, suspendus aux rênes des chevaux, allaient faire rétrograder le convoi

(1) Déposition de M. Mouton, commissaire de police.

et le diriger sur Paris, les chefs du mouvement n'osèrent pas donner le signal convenu.

Au retour, la foule fut facilement dispersée, après les sommations légales, par quelques escadrons de hussards, placés aux Champs-Élysées près du Palais de l'Industrie.

On s'habitua ainsi, conformément aux conseils de M. F. Pyat, aux manifestations qui, dans une grande ville où fermentent des passions ardentes, deviennent si aisément des révolutions.

Quand la guerre avec l'Allemagne fut déclarée, ces démonstrations changèrent de caractère; elles devinrent belliqueuses. Des hommes animés, les uns de sentiments généreux, les autres de sentiments hostiles au gouvernement, parcoururent les boulevards en chantant la *Marseillaise*, stationnèrent sur la place Vendôme, près du Louvre, près de l'ambassade de Prusse, criant: *Vive la guerre! A Berlin!*

Le souvenir du spectacle que Paris présentait à cette époque, ne s'effacera jamais, quoi qu'on fasse, de l'esprit de ceux qui en ont été témoins.

Des revers ayant marqué le début de la campagne, une sorte d'angoisse patriotique saisit tout à coup les esprits; on fut d'autant plus ému de ces revers, qu'on s'y attendait moins. Parmi les bons citoyens, il n'y eut qu'une seule pensée, un seul sentiment: l'union, l'oubli de toutes dissidences devant le grand et suprême intérêt de la défense du pays. Une trêve sembla tacitement conclue entre les principaux membres de l'opposition et la majorité; on sentait que le salut de la France devait être désormais l'unique objet des préoccupations de tous. Un seul parti ne désarma pas, et ce parti, si l'on en croit de nombreux témoignages, à la nouvelle de nos premiers désastres, ne vit dans le malheur public que le moyen d'assurer le succès de l'entreprise qu'il poursuivait.

Depuis la bataille de Reischoffen, des rassemblements nombreux stationnaient journellement autour de l'enceinte du Palais Bourbon. M. le Président Schneider avait été plus d'une fois obligé de prendre des mesures de précaution, de faire doubler

les postes (1); les sergents de ville empêchaient au dehors les attroupements de se former; la place de la Concorde et les quais étaient barrés; des troupes campaient dans le jardin et dans la cour du Palais.

Ces rassemblements parfois agressifs, comme ceux du 9 et du 15 août, avaient été néanmoins contenus par la ferme attitude de M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers. Le 9 août, l'agitation alla si loin, — M. J. Ferry en témoigne — (2) que le petit jardin attenant au Corps législatif fut envahi et qu'il fallut six heures de luttés, au dire du commissaire de police Jacob (3), pour faire reculer les assaillants et les empêcher d'envahir la Chambre.

Une foule d'hommes appartenant, les uns à la rédaction des journaux, tels que MM. Lavertujon, Chaudey, Étienne Arago, Laurier, A. Picard, les autres signalés comme les orateurs habituels des réunions populaires, tels que MM. Miot, Millière et autres, encombraient la salle des Pas-Perdus (4).

Blanqui choisit ce moment pour organiser l'attaque de la caserne de la Villette; il en a lui-même réclaté l'honneur dans son journal, *La Patrie en danger*.

« Il y a aujourd'hui un mois, dit-il dans le n° du 17 septembre 1870, une centaine d'hommes se réunissaient lentement sur le boulevard de la Villette près du pont canal; c'était un dimanche, par un beau soleil. De nombreux promeneurs répandus sur les contre-allées, dissimulaient la formation du rassemblement. Un bateleur, à quelques pas de la caserne des pompiers, était le centre des curieux attirés par ses tours.

» Le chef du mouvement projeté, qui avait précédé sur les lieux les citoyens engagés dans cette entreprise, les fit avertir de se joindre à l'auditoire réuni autour du jongleur. Le groupe put ainsi se concentrer sans éveiller les soupçons des sergents de ville.

(1) Dépositions du général Lebreton et de M. Hébert.

(2) Déposition de M. J. Ferry. Tome 1.

(3) Déposition du commissaire de police Jacob.

(4) Déposition de Bescherelle.

» Vers 3 heures 1/2, Blanqui donna le signal, et le rassemblement se dirigea au petit pas, sans tumulte, vers la caserne des pompiers. On suivait une contre-allée et il fallait descendre sur la chaussée pour arriver au corps de garde.

» Ce brusque détour à angle droit donna l'alarme à la sentinelle et aux soldats du poste qui coururent à leurs fusils; ce fut un cruel mécompte.

» Le boulevard fut parcouru par les insurgés. En vain ils faisaient appel aux spectateurs par les cris de : « *Vive la République! Mort aux Prussiens! Aux armes!* » Pas un mot, pas un geste, ne répondait à ces excitations.

» C'est le citoyen Granger qui a donné pour cette émeute 18,000 francs, toute sa fortune, sans se réserver un centime. »

Les principaux auteurs de l'attaque de la Villette se sont donc nommés eux-mêmes. C'étaient Blanqui, Eudes, Granger, Corile, Pilho et Flotte qui arrivait de Californie. Tridon malade ne put pas prendre part à cette expédition.

Ainsi, en plein jour, une bande d'hommes, sur l'ordre de Blanqui, soldés par Granger, avait attaqué un poste de soldats, tué un factionnaire et quelques personnes inoffensives. Une pareille tentative était la preuve que malheureusement l'armée révolutionnaire s'enhardissait.

Quand le 3 septembre le bruit de la catastrophe de Sedan se répandit, les troubles prirent un caractère plus sérieux. Le soir, une colonne nombreuse se forma à la hauteur du poste de Bonne-Nouvelle. Elle était conduite par Ranvier, Peyrou-ton, et d'autres agitateurs connus. Pêle-mêle dans cette colonne se trouvaient des ouvriers, des gardes mobiles venus du Camp de Saint-Maur. Les sergents de ville furent attaqués, refoulés, et se reformèrent près de la rue Montmartre, où deux coups de revolvers furent tirés contre eux. On répandit aussitôt le bruit que la garde municipale faisait feu sur le peuple. Un mobile blessé dans la bagarre fut porté au Louvre, on le conduisit au milieu de l'émotion populaire jusqu'à chez le général Trochu qui fut obligé de venir haranguer la foule à laquelle il promit que justice serait faite.

De là on se rua sur les kiosques du boulevard, sur les magasins d'armes, sur la boutique de Dussautoy dont on arracha la devanture; puis, on se dispersa en se donnant rendez-vous pour la séance du Corps législatif, avec ou sans armes, dans le but d'obtenir la déchéance.

Les démonstrations de ce genre sont le prélude ordinaire des révolutions.

Ceux qui ont vu les mouvements du 24 février, du 16 avril, du 15 mai 1848 et ceux qui devaient voir les mouvements du 31 octobre, du 22 janvier ne pouvaient pas s'y tromper. On commence par de simples manifestations pour arriver à des agressions. Le procédé est dans tous les temps le même; on réussit ou l'on échoue, selon les circonstances et le degré de résistance que l'on rencontre, mais on s'y prend constamment de la même façon.

M. le Président du Corps législatif et MM. les Questeurs ne s'y trompèrent pas. Ils insistèrent à plusieurs reprises auprès de M. le général de Palikao pour l'avertir du danger qui paraissait menacer la Chambre, et pour inviter le gouvernement à prendre les mesures que la situation commandait.

Ces rassemblements étaient-ils, comme on l'a prétendu, uniquement produits par une émotion spontanée? Ou bien étaient-ils au contraire préparés, concertés dans des concilia-bules secrets?

Les témoignages que nous avons entendus sur ce point ne concordent pas. Les uns soutiennent que ces manifestations n'étaient pas autre chose que l'explosion de la douleur et de la colère publiques; que l'empire tombait affaissé sous le poids de ses fautes; que la révolution s'est faite toute seule et que le lendemain du désastre de Sedan, un tel événement était absolument inévitable.

D'autres, tout en reconnaissant combien, sous le coup de pareilles défaites, le gouvernement était ébranlé, combien les témoignages de la douleur publique étaient légitimes, soutiennent que la révolution ne s'est pas faite toute seule et que l'on a aidé à la faire.

Si l'on en croit le magistrat chargé de la direction de la police à cette époque, l'entente entre les représentants de la presse radicale et les délégués des réunions publiques et de l'Internationale était complète depuis quelques mois; et dans la nuit du 3 au 4 septembre, rue de la Sourdière, en apprenant les nouvelles de Sedan, on serait convenu de la manifestation du lendemain.

M. de Kératry (1) croyait la révolution inévitable et la préparait. Il offrait, dès le 3 septembre, le Ministère de la guerre au général Le Flô (2), qui ne l'acceptait point. « On ne me nommait pas, dit le général, les personnes appelées à faire partie du gouvernement nouveau, mais il était évident que les chefs de l'opposition, devenus depuis les chefs du gouvernement, étaient les membres désignés du nouveau cabinet. » De son côté, M. Garnier-Pagès, dans sa déposition, a déclaré que quand l'armée du général Vinoy a quitté Paris, on venait des faubourgs, à chaque instant lui dire : « Il n'y a plus de forces, il n'y a plus de troupes; nous allons vous donner le pouvoir (3). »

En voyant se reproduire les scènes qui ont marqué toutes les révolutions, les mêmes moyens employés, excitations des journaux, envoi d'émissaires dans les faubourgs, mots d'ordre donnés, réunion sur un point déterminé de gardes nationaux avec ou sans armes, des témoins ont cru pouvoir déclarer que la révolution du 4 septembre n'avait pas été le résultat d'un simple hasard.

« Porter à la tribune, nous a-t-on dit, la motion que M. de Kératry y présenta dès le début de la séance du 4, demander le renvoi immédiat des gardes municipaux et des sergents de ville qui protégeaient les abords du palais, et cela quand l'attitude de la foule était si menaçante, et quand une attaque paraissait imminente, n'était-ce pas avouer qu'on vou-

(1) Voir sa déposition, tome 1.

(2) Déposition du général Le Flô, t. I.

(3) Déposition de M. Garnier-Pagès, tome I.

» lait renverser le gouvernement? Cette motion pouvait-elle avoir un autre but? »

Ecarter la garde municipale du poste d'honneur qu'elle occupait et qu'elle était si digne d'occuper, abattre la seule barrière qui s'opposât aux entreprises des factieux, c'était, en effet, ouvrir toutes grandes les portes du palais? »

L'intention des meneurs ne s'accusait-elle pas encore d'une manière évidente, dit un autre témoin (1), quand dans un journal, *Le Siècle*, on remarquait imprimées en petits caractères et comme glissées au moment du tirage, les lignes suivantes :

« Rendez-vous est pris par des milliers de gardes nationaux pour se rendre, sans armes, à deux heures, devant le Corps législatif. »

C'était marquer le point de ralliement à la foule !

Peut-on soutenir que l'on n'avait aucune pensée de révolution, quand après la séance de nuit et dans de pareilles circonstances, on organisait une manifestation pour le lendemain, quand on envoyait des émissaires dans les faubourgs pour faire fermer les ateliers et pour convoquer à domicile les ouvriers ?

Ne sait-on pas, par une longue expérience, que les foules réunies, dominées par une même pensée, en proie à une même douleur, peuvent, à un moment donné, être une arme terrible dans la main des meneurs ?

Or, le 4 septembre, tout était possible et facile.

Le peuple pouvait ce qu'il voulait, ou ce qu'on voulait pour lui. Point d'armée ; on avait envoyé à la frontière toutes les troupes, au fur et à mesure qu'elles avaient été formées. La garde nationale était au moins hésitante, si non hostile ; on sait que dans les temps de trouble elle prend facilement parti contre ceux qu'elle est chargée de défendre. Paris était donc à la merci de la multitude, qui, en quelques heures, quand elle ne rencontre point d'obstacles, fait table rase de tout.

(1) Déposition de M. Busson-Billaud.

Répondant à l'appel qui leur était adressé, sollicités par les émissaires qui avaient parcouru les faubourgs, les ouvriers quittèrent leurs ateliers à onze heures du matin, quelques-uns accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, s'acheminèrent vers la place de la Concorde, par les quais et par les boulevards.

Derrière eux, à midi, s'avançaient des gardes nationaux, sans armes et des jeunes gens sans uniforme, mais coiffés de képis neufs ; le képi était, dit un témoin, le signe de ralliement des chefs, de ceux qui devaient donner le signal de l'envahissement (1).

Plus tard vinrent des compagnies entières de gardes nationaux, tambours en tête, qui n'étaient pas commandées de service par l'état-major de la place, marchant sous les ordres de leurs officiers.

Ces faits sont attestés par de nombreux témoins.

« Vers 10 heures 1/2, dit entr'autres M. le Général Soumain (2), je vis défiler sur la place Vendôme l'avant-garde de l'émeute, les voyous, les blouses blanches, criant : « *Déchéance ! déchéance !* Ces bandes que l'on remarque souvent à la tête et en queue des régiments lorsqu'ils vont à la manœuvre m'inquiétaient peu. Vers midi 1/2, je vis des Messieurs en redingote, coiffés de képis, suivis de gardes nationaux en uniforme, d'abord sans armes, puis armés, marchant en bon ordre, précédés par leurs officiers ; je crus alors à une manifestation. Derrière eux, arrivèrent en armes, des bataillons qui ne proféraient pas un cri et qui s'acheminaient en bon ordre vers la place de la Concorde et vers l'état-major de la place ; je commençai à croire à une Révolution. »

Le président et les questeurs du Corps législatif eurent les mêmes appréhensions que M. le Général Soumain et à mesure que le danger se manifestait plus clairement redoublèrent d'instances auprès du ministre de la Guerre, du commandant de place et du gouverneur de Paris, auxquels messages sur messages furent expédiés.

(1) Déposition du commissaire de police Boulanger.

(2) Déposition de M. le général Soumain.

L'un des Questeurs, se rendit près du Général Soumain, c'était M. Hébert ; il avait reçu, le matin même du 4 septembre, une lettre qui l'avait inquiété et qui était ainsi conçue : « Je » désire *assister à l'envahissement de l'Assemblée*, je vous prie » de m'envoyer deux billets pour la séance d'aujourd'hui. »

Les tribunes du Corps législatif regorgeaient de monde ; elles avaient été assiégées de bonne heure et occupées avant la séance par des hommes qui, en grand nombre, ont joué un rôle dans les scènes de l'envahissement.

« C'étaient les chefs du mouvement, dit un témoin (le commissaire de police Simonneau). Ils se trouvaient avant midi » au Corps législatif. J'en parle sciemment. Je les con- » naissais tous. Si ces chefs se sont rencontrés là, en si grand » nombre, ce n'est pas assurément par hasard ; ils avaient dû » se concerter pendant la nuit. »

Un membre de l'assemblée constituante de 1848, M. Miot, assis dans la tribune des anciens députés près de M. Beslay, à deux heures, las d'attendre, se leva et dit à ceux qui l'entouraient : « Je vais vous montrer comment se fait une Révolution. »

Il resta absent un quart d'heure à peine et à son retour s'écria :

« La Révolution est faite. » (1)

Effectivement, la salle des séances était quelques instants après envahie.

De son côté, M. Etienne Arago, commence sa déposition par l'aveu suivant :

« Je déclare que, soit à l'intérieur, soit par mes rapports » avec l'extérieur, j'ai poussé autant que possible à l'insurrec- » tion. » (2)

Si dans la salle des séances les partisans de l'insurrection étaient à leur poste et secondaient de leur mieux le mouvement, hors de l'enceinte, sur la place, l'activité n'était pas moindre.

(1) Déposition de M. le comte de Ressaiguier.

(2) Déposition de M. Et. Arago.

la foule était énorme et poussait ses vagues jusque sur le pont, que barraient les gardes municipaux.

Dans cette foule on remarquait des gardes mobiles, qui, après avoir escaladé les clôtures du camp de Saint-Maur, s'étaient joints à la manifestation en uniforme, les uns armés, les autres sans armes.

Des gardes nationaux, à défaut de fusils, avaient des révolvers à leur ceinture (1).

« Deux bataillons, dit le colonel Baudoin de Mortemart, » avaient été commandés de service ; le 15^e comme bataillon » de garde et le 18^e comme bataillon de piquet. Ils ont dû ar- » river à 10 heures 1/2 du matin à la chambre. (2) »

A une heure, quelques compagnies du 19^e bataillon, non commandé de service (3), parurent. Elles marchaient suivies d'un nombre considérable de gardes nationaux appartenant à diverses compagnies, principalement à des compagnies de Montmartre et de Belleville.

M. le général Le Flô, qui assistait à la scène de l'envahissement, l'a décrite de la manière suivante. On lui demande : « Comment s'est fait l'envahissement de la Chambre ?... »

Il n'hésite pas à répondre : « L'envahissement de la cham- » bre s'est fait comme d'habitude ; ce sont d'abord, trois, qua- » tre, cinq individus qui forcent la consigne, parlementent » avec les gardiens, pénètrent ; puis, dix, vingt, cinquante in- » dividus en font autant et la chambre finit par se trouver » envahie par sept ou huit cents coquins qui arrivent on ne » sait d'où. (4) »

La déposition de M. le président Schneider montre que cette théorie de l'envahissement d'une assemblée, telle que l'expose le Général Le Flô, fut exactement appliquée le 4 septembre.

Des groupes de cinq à six personnes se présentaient, dit

(1) Déposition du commissaire de police Bellanger.

(2) Déposition de M. B. de Mortemart.

(3) Déposition de M. Lemaire.

(4) Déposition de M. le général Le Flô.

M. Schneider(1), aux grilles du palais et à l'aide de députés amis, se faisaient ouvrir les portes que gardaient les surveillants de la chambre. On pénétrait ainsi peu à peu dans la salle des Pas-Perdus et de là dans les tribunes dont on forçait sans façon l'entrée.

Lorsque la séance publique fut suspendue, une partie de ceux qui assistaient à cette séance sortirent et se rendirent sur le perron du Palais faisant face au pont. Ils furent remplacés dans les tribunes par les gens qui en avaient forcé l'entrée.

» Le désordre et les cris commencèrent alors. Cependant le mouvement d'envahissement, dit M. Schneider, parut un instant s'arrêter, ce qui me permit de prononcer quelques paroles pour engager le public à respecter la liberté des dé- libérations de l'assemblée.

» Mais le flot grossissant toujours, le moment vint où le peuple se précipita par toutes les issues et déborda dans la salle elle-même. »

Il était 2 heures 1/2. Les insurgés sautèrent, des tribunes qu'ils occupaient, dans la chambre et formèrent des grappes d'hommes qui pendaient depuis les secondes galeries et descendaient jusque sur les bancs des députés. La porte vitrée du vestibule fut enfoncée et la foule prit possession des sièges des représentants, aussi bien que du fauteuil Présidentiel ; on marchait sur les pupitres, on brisait les encriers et les banquettes. Le désordre était à son comble. Toute discussion étant devenue impossible, la séance fut levée.

La déposition de M. le Président Schneider, témoin de l'envahissement, concorde de tous points avec la déposition du colonel de gendarmerie qui commandait les troupes placées en dehors du palais et avec la déposition des officiers de paix placés à l'entrée du pont.

La foule des gardes nationaux sans armes et des hommes portant le signe distinctif du képi s'était, disent-ils, (2) accu-

(1) Déposition de M. Schneider.

(2) Voir les dépositions de MM. Boulanger, Simoneau, Macé et du colonel Alavoine.

mulée au débouché du pont. En tête de cette foule se trouvaient MM. F....., M....., S....., et d'autres qui péroraient. Des journalistes, des députés, sortis de la chambre pendant la suspension de la séance, stationnaient sur les marches du péristyle extérieur et de là agitaient leurs mouchoirs, invitant du geste et de la voix les gardes nationaux à forcer la consigne et à se rapprocher du palais. On y remarquait, Messieurs Ulbach, Chassin, et bien d'autres que l'on nous a nommés et qui appartenaient à différents partis. Les visages étaient animés, les paroles vives ; ce groupe faisait ouvertement appel à l'insurrection. Vainement les questeurs avaient-ils cherché à intervenir et à faire rentrer dans l'enceinte ceux qui en étaient sortis (1) ; les conseils des questeurs n'avaient pas été écoutés. Vainement le commissaire de police Macé avait-il demandé un ordre écrit de disperser le rassemblement formé sur le perron ; cet ordre ne lui avait pas été délivré.

Messieurs de Kératry, Glais-Bizoin, Steenackers, J. Ferry, s'approchaient des groupes qui stationnaient sur le quai, parlementaient avec les officiers, engageaient la garde municipale à se retirer et les gardes nationaux à avancer.

« La grille, dit le surveillant, qui aurait dû être constamment fermée, était constamment ouverte (2). »

MM. A. Picard, Ch. Ferry, Etienne Arago, se faisaient remarquer dans ce mouvement de va-et-vient qui, d'après les dépositions de MM. Schneider et du général Le Flô, contribuait à remplir les tribunes par l'introduction de petits groupes d'insurgés.

« A une heure et demie, un premier bataillon de la garde nationale, dit le commissaire de police Boulanger, (3) avec ses officiers et ses tambours en tête, se présenta à l'entrée du pont, les gendarmes lui barrèrent le passage. On s'en plaignit, on réclama pour ces gardes nationaux (qui n'étaient pas de service), l'honneur d'occuper le poste le plus

(1) Déposition de M. Hébert.

(2) Déposition de M. Gervais.

(3) Déposition de M. Boulanger.

» rapproché du palais. » Des députés insistèrent auprès des questeurs pour que l'on fit retirer les municipaux; les questeurs refusèrent de donner cet ordre. On se retourna alors du côté du général commandant les troupes, le général Causade, qui vint, dit un témoin, conduit par M. Crémieux, jusqu'à l'entrée du pont et qui, cédant aux instances de quelques membres du corps législatif, eut la faiblesse de donner cet ordre.

Les commissaires de Police, les sergents de ville et les gardes municipaux obéirent. Impatiente, la foule ne trouvant plus d'obstacles, fit irruption. Porté par le flot, le 55^e bataillon (boulevard du Temple) et les gardes nationaux de divers bataillons qui étaient en tête de la colonne, furent poussés jusqu'à la grille du palais qu'ils trouvèrent fermée.

A partir de ce moment, la protection de la Chambre était confiée aux mains de ceux que M. de Kératry avait réclamés comme défenseurs dès le début de la séance; l'attente ne fut pas longue.

Les compagnies de Montmartre et de Belleville suivirent de près le 55^e bataillon et se rangèrent face au pont. « Ce fut une seconde poussée, dit M. Floquet. (1) » Puis dans cette masse se fit un mouvement d'oscillation du côté de la grille; un cri s'éleva, une députation de gardes nationaux déclara impérieusement qu'elle voulait pénétrer dans la salle.

Le surveillant Gervais refusa d'ouvrir la porte, on insista: « Quelqu'un m'a poussé, dit Gervais (2), je n'ai pas pu savoir » qui, cependant je tenais toujours la porte fermée. Alors est » arrivé M. Steenackers; à sa vue les gardes nationaux se sont » dit: nous allons entrer. »

En effet, M. Steenackers après avoir engagé les gardes nationaux à mettre leurs fusils en faisceaux, se présenta et demanda que la grille s'ouvrit pour lui donner passage.

« Un homme, dit un témoin, frappa d'un coup de crosse le

(1) Déposition de M. Floquet.

(2) Déposition de Gervais.

» gardien. — Un député, dit un autre témoin, intima à ce » gardien l'ordre de laisser la porte ouverte et on lui obéit. »

Quoi qu'il en soit, une poussée violente eut lieu dans ce moment. La grille, qui se trouvait entr'ouverte, céda sous le poids, et les gardes nationaux, armés ou désarmés, mêlés à la foule, se précipitèrent pêle-mêle dans la salle des Pas-Perdus. Les perrons, les cours, les corridors furent en un instant encombrés de monde; les murs furent escaladés; les grilles forcées; l'avalanche humaine roula de tous côtés et fit irruption dans la salle; les députés étaient encore dans leurs bureaux.

Les soldats placés dans le jardin de la Présidence et dans les cours du palais n'essayèrent même pas de faire obstacle à cet envahissement. C'étaient de jeunes recrues commandées par un petit nombre d'officiers (1). Le général Causade, assis dans la salle des conférences, ne donnait aucun ordre. « Quand je le vis, dit un témoin, dans cette attitude, je compris que tout était perdu. » Les soldats, en effet, partirent aux cris de: *Vive la République!* en abandonnant leurs fusils.

« J'ai remarqué, dit un gardien (2), qu'on travaillait » depuis le matin la troupe qui stationnait dans la cour. On » cherchait à la gagner à l'insurrection, on l'entourait, on » lui apportait des vivres, on engageait les soldats à ne pas » tirer sur leurs frères. »

Les cris les plus divers: *A bas l'Empire! La République est proclamée! A bas le Corps législatif! Vive la Ligne!* étaient poussés par des hommes déguenillés, débraillés, à figures barbues, tels qu'on en voit apparaître aux heures de révolutions.

« J'étais simple spectateur, dit à ce sujet M. le général Le » Flô, j'ai été témoin de l'invasion de la Chambre par cette » bande de scélérats que nous avons retrouvés dans la Com- » mune..... » (3)

(1) Déposition du général Lebreton et de Becherelle. T. 2.

(2) Déposition du général Lebreton et de Robin. T. 2

(3) Déposition de M. le général Le Flô. T. 2.

Un escadron de la garde municipale demeura immobile, noyé dans la foule, aux abords du pont; il se retira à 3 heures et en fut quitte pour des insultes. Moins heureux que ses soldats, le colonel qui les commandait fut maltraité, jeté à bas de son cheval et n'échappa qu'avec peine aux fureurs de quelques misérables (1).

IV.

Ce qui se passa dans l'intérieur de la salle envahie.

L'Assemblée était envahie.

Nous avons dit comment s'était fait cet envahissement. Nous avons à raconter maintenant la scène qui se passa dans l'intérieur de la salle des séances. Nous empruntons ce récit au compte-rendu des secrétaires rédacteurs de la Chambre, qui, demeurés à leur poste, en ont dressé procès-verbal (2).

Au moment où la foule se ruait dans les tribunes en poussant les cris de : *Déchéance!* mêlés aux cris de : *Vive la République!* les bancs étaient complètement vides; douze à quinze députés à peine étaient sur leurs sièges, les autres étaient soit dans leurs bureaux, soit retenus dans les couloirs par la foule qui s'y pressait.

M. le comte de Palikao vint s'asseoir à sa place, et M. le Président Schneider monta à son fauteuil. Debout, le Président cherchait à apaiser le tumulte. Après quelques mots de M. Crémieux dont la voix se perdit dans le bruit, M. Gambetta se présenta à la tribune.

« Vous avez voulu, dit-il, manifester énergiquement votre opinion; vous voulez la Déchéance, vous l'aurez; mais vous devez vouloir également que cette déclaration de Déchéance

(1) Déposition du colonel Alavoine. T. 2.

(2) Pièces justificatives n° 3.

» soit prononcée librement et non sous le coup de la menace. »

Vains efforts! le tumulte était tel qu'il ne fut pas possible à l'orateur d'achever son discours.

Tout d'un coup, dit le compte-rendu, on entend des coups de crosse de fusil frappés sur les portes extérieures; on entend le bruit des panneaux qui s'effondrent et des glaces qui se brisent.

Il est deux heures et demie; un drapeau tricolore portant l'inscription : *73^e bataillon, 5^e compagnie, 12^e arrondissement* est agité par un des meneurs. Les nouveaux venus se précipitent par les portes latérales et par celles du pourtour.

Des députés accourent et essayent vainement de repousser les assaillants, qui bientôt remplissent l'hémicycle, s'assoient sur les bancs des membres de la Chambre, montent sur les gradins de la tribune et s'emparent du bureau du Président.

Entouré, menacé, M. Schneider quitte le fauteuil et déclare que toute délibération étant devenue impossible, la séance est levée.

Il sort, il est protégé dans sa retraite par M. Magnin, secrétaire de la Chambre et par M. Bouillet son chef de cabinet qui marchent derrière lui. Il arrive sans encombre jusqu'à la porte du palais; il entre dans le jardin de la Présidence.

Ce jardin était plein de monde et l'on voyait dans cette foule des gens de mauvaise mine, qui pouvaient fort bien ne pas respecter le Président du Corps législatif. Cédant à un même mouvement, deux députés, M. Boduin et M. Chesnelong, se placèrent aux côtés de M. Schneider. A peine avaient-ils fait quelques pas, que des cris violents retentirent : « *A bas Schneider! Voilà l'assassin de nos frères du Creuzot! Brigand, c'est toi qui les as tués!* » on se rue sur le Président que son grand cordon rouge désignait à la fureur de ces misérables, on le bouscule; les uns le prennent au collet, à la cravate; d'autres le tiennent par les bras; quelques-uns le frappent par derrière; les plus indignes traitements lui sont

infligés. On cherche à l'entraîner, à le séparer de son escorte; deux fois on y réussit. M. Boduin et M. Chesnelong, purent le ressaisir deux fois et, par un effort vigoureux, l'arracher aux mains de ceux qui le tenaient. Ils l'accompagnèrent jusqu'à la porte de son hôtel la plus voisine du Ministère des affaires étrangères. Cette porte s'ouvrit, M. Schneider était sauvé. M. Chesnelong, qui voulait le suivre, fut retenu. Il se défendit, s'accrocha à la rampe du perron; on lui meurtrit les mains, on le força de lâcher prise; il fut rejeté au bas de l'escalier. Un garde national le protégea et parvint à le dégager. La foule s'écoula. M. Chesnelong pût alors se réfugier dans l'hôtel de la Présidence, où il trouva M. Boduin qui avait subi les mêmes sévices, dont les vêtements étaient déchirés et les bras meurtris.

A peine M. Schneider avait-il quitté son fauteuil, que deux jeunes gens se précipitent, se disputent son siège, s'y installent en même temps; l'un d'eux, après avoir posé la main sur le levier de la sonnette, l'agite d'une façon convulsive.

Au milieu de cette scène de confusion et de désordre, M. Gambetta reparait à la tribune. Il obtient un moment de silence et fait la déclaration suivante :

« Attendu que la patrie est en danger ;

» Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à l'Assemblée nationale pour prononcer la Déchéance ;

» Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier, issu du suffrage universel et libre ;

« Nous déclarons que Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

(Bruyante et longue acclamation.) *La République! nous voulons la République!*

Le tumulte, dit le rédacteur du compte-rendu, est indescriptible.

En ce moment M. Jules Favre entre dans la salle; il parvient non sans peine jusqu'à la tribune et fait entendre quelques paroles couvertes par le bruit de la foule.

« Voulez-vous, dit-il, ou ne voulez-vous pas la guerre civile? (Non! non! pas de guerre civile!) Il faut alors que nous constituons un Gouvernement provisoire. (A l'Hôtel-de-Ville! Vive la République.)

« La République, ce n'est pas ici qu'il faut la proclamer. (Si! si! si, non, non, Vive la République! »

M. PEYROUTON. — « C'est ici qu'il faut proclamer la République; nous la proclamons. La République est proclamée. »

Messieurs J. Favre et Gambetta, qui n'étaient pas de l'avis de M. Peyrouton, sortent de la salle en répétant: *A l'Hôtel-de-Ville!*

On écrit ces mots en gros caractères sur des feuilles de papier prises dans les pupitres, et l'on montre ces feuilles déployées au public des tribunes.

M. MARGUERITTE. — « Il est cependant nécessaire qu'un certain nombre de gardes nationaux restent ici pour que la salle ne puisse pas être occupée par les députés de la majorité. »

M. PEYROUTON. — « Quant à moi, je ne sors pas de la Chambre, j'y reste jusqu'à ce que la République ait été proclamée. »

Les cris *A l'Hôtel-de-Ville!* interrompent M. Margueritte et M. Peyrouton, et l'enceinte se vide peu à peu; les tribunes seules restent occupées.

M. Jules Favre a expliqué dans sa déposition, les motifs qui l'ont déterminé à entraîner la foule hors de la salle des séances.

« J'ai rencontré, dit-il (1), une très-vive résistance; on criait: Vive la République. — Je dis: non, la République ne sera pas proclamée ici. La Déchéance le sera, mais pas par vous; elle doit l'être par le Corps législatif.... — Je me retournai et je vis au bureau du Président, deux têtes échevelées qui n'étaient pas belles et qui étaient fort animées.

(1) Déposition de M. Jules Favre, t. I.

» Je reconnus deux de ces figures que j'avais vues au 15 mai, car j'ai été envahi un assez grand nombre de fois...
» Ce qui m'avait frappé au 15 mai, c'était la profanation de l'Assemblée; c'était le vote fait par cette multitude, qui, sous l'inspiration de Barbès, acclamait des lois et notamment un impôt d'un milliard sur les riches....

» Je dis à la foule :

» Vous ne proclamerez pas la République ici; c'est à l'Hôtel-de-Ville qu'il faut aller si vous voulez la proclamer; allons-y ensemble.... Je ne pensais qu'à une chose, dégager le Corps législatif, empêcher un égorgement, car je craignais qu'à la suite de la proclamation de la République dans l'Assemblée, le Président, qui écrivait derrière moi, ne fit voter des décrets. Je craignais une lutte violente; il peut toujours y avoir des scélérats prêts à un crime; j'avais peur qu'ils n'assassinassent quelques-uns de mes collègues. Je trouvais dans l'évacuation, que je m'efforçais de provoquer, une certaine protection pour le Corps législatif, qui pourrait ensuite prononcer la déchéance. »

Telle est l'explication que M. J. Favre a donnée de son départ pour l'Hôtel-de-Ville. Au surplus les révolutions s'achèvent toujours là. Maîtresse du pouvoir, l'insurrection victorieuse devait y conduire le Gouvernement qu'elle prétendait se donner, comme y ont été conduits plus tard Delescluze, Assy et F. Pyat; la tradition révolutionnaire le veut; le signe de la prise de possession du pouvoir par le peuple est l'installation du Gouvernement qu'il proclame à l'Hôtel-de-Ville.

Le récit de M. J. Favre est en tous points, conforme au compte-rendu rédigé par les secrétaires de la Chambre.

La Déchéance n'a donc pas été prononcée par le Corps législatif, comme on l'a cru, comme on l'a dit, et comme on a été autorisé à le dire et à le croire en lisant la proclamation que M. Gambetta expédiait par le télégraphe, dans toute la France, le 4 septembre, à 6 heures du soir et qui était conçue dans les termes suivants :

« La Déchéance a été prononcée au Corps législatif ;
» La République a été proclamée à l'Hôtel-de-Ville ;
» Le Gouvernement est composé de MM. le général Trochu,
» J. Favre, Gambetta, Picard, Arago, etc., etc.

» Signé : *Le Ministre de l'Intérieur,*

« LÉON GAMBETTA »

La Déchéance a été prononcée au Corps législatif, mais par M. Gambetta, après l'envahissement opéré et en présence des émeutiers qui avaient pris la place des députés expulsés.

La République a été proclamée, comme nous le verrons bientôt, à l'Hôtel-de-Ville, mais par la foule.

Cependant sur les boulevards et dans les faubourgs, le bruit se répandit avec une rapidité prodigieuse, que la République venait d'être votée par le Corps législatif. On racontait les incidents de cette séance, à l'issue de laquelle un scrutin aurait eu lieu; ce scrutin avait donné à la République 180 voix sur 213 votants. Des papiers sur lesquels ces chiffres étaient imprimés, circulaient de mains en mains et des industriels comme il ne s'en trouve qu'à Paris, vendaient dans les rues de petits drapeaux sur lesquels étaient peints les deux chiffres 180-213.

Pendant ce temps, mandé par l'Impératrice régente aux Tuileries, M. Piétri s'y était rendu. Il avait trouvé l'Impératrice entourée des personnes de sa maison, et en outre de MM. Chevreau, Jérôme David, Busson-Billaut, de M. le prince de Metternich et de M. le chevalier Nigra.

— « Madame, il faut partir; hâtez-vous, il n'est que temps; » telles furent les premières paroles du Préfet de police. L'Impératrice hésitait; on la décida à suivre ce conseil. Elle sortit par l'escalier du musée égyptien, monta en compagnie de M^{lle} Lebreton, dans un fiacre qu'elle rencontra et se rendit à Dauville, où un yacht anglais la prit à bord pour la déposer à Hastings, après une pénible traversée.

La révolution était faite; le trône, les Chambres, le Gouver-

nement étaient renversés; le dernier coup était porté à un pouvoir assurément fort ébranlé. Ces violences étaient non-seulement coupables, mais parfaitement inutiles, car à l'heure où elles étaient commises, le rapport de M. Martel était prêt et il allait être lu à la Chambre. Ce rapport concluait à la reconstitution du pouvoir exécutif; toutes les mesures commandées par les circonstances, en moins de douze heures, avaient été prises; elles allaient être sanctionnées par le vote des mandataires du pays; un Gouvernement allait s'installer le soir même, sans secousse, sans violences, au Palais Bourbon.

Certes, si l'on n'avait voulu que l'adoption de la proposition de M. Thiers, ou même l'adoption de la proposition de M. J. Favre, on pouvait épargner à la France le malheur d'une Révolution, s'ajoutant au malheur d'une Invasion! On pouvait s'épargner à soi-même, la faute de détruire, du même coup, sans avoir rien à mettre à leur place, tous les ressorts, les moyens d'action, les organes à l'aide desquels on peut donner quelque cohésion aux forces d'un pays en lutte contre l'étranger. Tout était à bas, il fallait tout reconstruire, tout improviser.

Sur ces ruines, il fallait élever, en quelques heures, car on était en face de l'ennemi, un gouvernement qui serait nécessairement faible, d'abord parce qu'il serait nouveau, ensuite, parce que dans les conditions où il allait naître, il serait dépourvu de toute autorité; gouvernement de hasard, comme l'a appelé à la tribune M. le général Trochu et comme l'a répété, après lui, M. J. Favre; Gouvernement qui n'avait pas, qui ne pouvait pas avoir la seule force réelle, la force qui résulte de la libre adhésion, ou du libre choix de la nation. D'immenses et d'impérieux devoirs lui étaient réservés, et il allait dès les premiers jours de son existence, comme M. Buffet l'avait si bien prévu, être attaqué, poursuivi à outrance, en raison même de son origine, par ceux qui contribuaient à le créer; par ceux que M. J. Ferry qualifiait d'un nom très-doux, en les appelant les *impatiens*, et contre lesquels

ce pouvoir allait être obligé d'employer pour sa défense, des forces, un labeur et un temps qui eussent été mieux employés pour la défense du pays.

V.

Quels sont les auteurs de la révolution du 4 septembre?

Parmi les membres du Corps législatif que l'insurrection triomphante conduisait à l'Hôtel-de-ville, il n'en est pas un seul qui n'ait désavoué toute participation à l'envahissement de l'assemblée. Il n'en est pas un seul qui ne se soit déclaré complètement étranger à la préparation du coup de main, à l'aide duquel on venait de renverser la représentation nationale.

M. J. Favre, M. J. Simon, M. J. Ferry, M. Pelletan, M. Garnier-Pagès, M. Em. Arago, M. Gambetta, tous, excepté M. de Kératry, tiennent à cet égard le même langage.

— « Je n'aime pas à mettre les foules en mouvement, dit » l'un (1). »

— « Je croyais si peu à la Révolution, dit l'autre, que j'a- » vais conduit ma femme et ma fille à cette séance (2). »

— « Je n'ai absolument rien su, dit un troisième, des pré- » paratifs de cette journée. »

Pour expliquer comment, après s'être opposés, autant qu'ils l'ont pu, au mouvement de la foule, ils ont cependant consenti à en prendre la direction, MM. J. Simon, Picard et J. Favre montrent la France doublement menacée par le roi de Prusse s'avancant à la tête de 200,000 Allemands et par MM. F. Pyat, et Delescluze haranguant le peuple à l'Hôtel-de-Ville, et

(1) Déposition de M. J. Simon, t. I.

(2) Déposition de M. Pelletan, t. I.

préparant déjà le terrain sur lequel devait s'élever plus tard la dictature odieuse et sanglante de la Commune.

M. J. Ferry explique de la manière suivante la situation de son parti, au moment où la Révolution éclatait :

« Cette situation, dit-il (1), était pour nous extrêmement difficile. Nous avons perdu beaucoup de terrain aux élections de 1869 ; M. J. Favre n'était passé qu'au 2^e tour de scrutin. Dans les réunions publiques il y avait eu contre nous des violences de mauvais augure, nous avons tous les jours maille à partir avec ceux que nous appelions les impatients et qui formaient le parti anarchique. Ce parti était partout sur notre chemin, il se posait partout comme notre ennemi. On nous mettait tous les jours en accusation.....
» Nous avons à lutter contre des hommes qui, obéissant uniquement à l'excitation des réunions populaires, ne rêvaient que manifestations ; ils étaient dirigés par Messieurs Millière et Delescluze. »

Si dans la nuit du 3 au 4 septembre, sous le coup des nouvelles de Sedan, une manifestation a été résolue, les députés de l'opposition déclarent que cette résolution a été prise sans eux et en dehors d'eux.

Suivant le conseil très-sage que M. Thiers leur avait donné, loin de participer au mouvement, ils ont cherché, disent-ils, à le contenir. Ils ont lutté, mais ils n'ont pas pu remonter le courant et ont dû subir l'impulsion qu'ils n'avaient pas donnée. Emportés par la foule, ils se sont mis à sa tête, et se sont associés à un acte qu'ils n'avaient point voulu, quand cet acte a été accompli.

Les meneurs de l'insurrection du 4 septembre, ceux qui ont conduit l'attaque contre l'Assemblée ne se rencontreraient donc pas, si l'on en croit ces témoignages, sur les bancs des membres au Corps législatif.

Où les chercher ?

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. I.

Si vous voulez les trouver, nous a-t-on dit, il faut interroger ceux qui garnissaient les tribunes de la Chambre après en avoir forcé l'entrée, ceux qui marchaient à la tête des bataillons de la garde nationale au moment où l'envahissement de la salle a eu lieu.

Il ne nous convenait pas, Messieurs, de nous livrer à de pareilles recherches ; elles nous ont paru en dehors de la mission que vous nous aviez donnée, du moins telle que nous l'avons comprise et acceptée. Notre enquête devait porter sur les faits et non sur les personnes.

Quand M. Naquet a dit, du haut de la tribune :

« J'ai été un des auteurs de la Révolution du 4 septembre ; »

Quand M. Etienne Arago a revendiqué spontanément devant nous le même honneur ;

Quand M. Régère, dans les couloirs de la chambre envahie, prononçait le 4 septembre ces mots significatifs : « Le peuple ne doit pas attendre ; on a donné à l'Assemblée deux heures pour décréter la déchéance et pour ratifier la décision prise par le peuple ; l'assemblée n'a pas su agir à temps, c'est à nous à agir maintenant ; »

Quand M. Fribourg, dans sa déposition, a prononcé ces paroles : « J'étais le 4 septembre sur la place de la Concorde ; je connais de vieille date tout le personnel Révolutionnaire ; il était là tout entier ; j'ai vu notamment le groupe Blanquiste, B.... mécanicien, J...., D...., F...., etc., etc ; »

Quand d'autres témoins ont signalé parmi les envahisseurs, Malon, qui habitait Courbevoie ; André Roussel, Razoua, armé d'un gros bâton noueux ; Jaclard, Grosnier ; Briosne et Lefrançois, membres de l'internationale, assis près de M. Guyot Montpayroux ; Cavalier qui arriva un des premiers ; Messieurs Miot, Peyrouton, Marchand, Margueritte, qui ont manifesté hautement, par leurs actes et par leurs paroles, dans l'enceinte même de l'assemblée envahie, les sentiments qui les animaient ;

Nous avons recueilli ces déclarations, mais il ne nous ap-

partenait pas d'interroger ceux qui se signalaient eux-mêmes ou qu'on nous signalait, comme les auteurs et comme les organisateurs de la manifestation du 4 septembre.

Les rapports qui auraient pu nous éclairer sur ce point et que le Préfet de police déclare avoir reçus dans la nuit du 3 au 4 septembre, notamment les rapports concernant la réunion de la rue de la Sourdière d'où l'on prétend que les ordres du mouvement sont partis, n'ont pas été retrouvés. Ils ont été, dit-on, détruits dans l'incendie de la préfecture de police. Nous ne pouvons affirmer des faits dont nous n'avons pas la preuve, et par conséquent nous n'entreprendrons pas d'expliquer comment, par quels ordres, ont été appelés les compagnies de gardes nationaux qui, sans être commandées de service, sont arrivées, officiers en tête et ont envahi la Chambre; comment, par quels ordres, des émissaires ont parcouru les faubourgs et ont donné des signes de ralliement à la foule; comment et par qui, cette foule a été appelée, réunie place de la Concorde. Nous nous bornons à constater les faits tels qu'ils résultent de témoignages reçus, et nous répétons que les députés, membres de l'opposition, sauf M. de Kératry, ont répudié hautement toute participation à la préparation d'un acte aussi coupable que la violation d'une assemblée issue du suffrage universel et à laquelle ils appartenaient; qu'ils repoussent formellement toute complicité dans cet acte, dont la responsabilité remonterait, si l'opinion de quelques témoins était fondée, à ceux qui conspiraient avant le 4 septembre et qui ont conspiré depuis; qui, après avoir été les auteurs de l'insurrection de ce jour, devaient être les auteurs des insurrections du lendemain, du 31 octobre, du 22 janvier, et du 18 mars; à ceux enfin qui sont les ennemis de tout Gouvernement, et le fléau de toute société.

VI.

Le général Trochu et le général de Palikao.

Pendant que ces événements se passaient, où étaient et que faisaient le Ministre de la Guerre et le Gouverneur de Paris, investis l'un et l'autre de grands commandements, ayant l'un et l'autre la force publique entre les mains ?

M. le général Trochu était revenu du camp de Châlons, ramenant à Paris, selon l'autorisation qu'il en avait reçue de l'Empereur, les dix-huit bataillons de mobiles qu'il commandait et dont le Gouvernement redoutait la présence dans la capitale. Il avait accepté des mains de l'Empereur, sans que le Conseil eût été consulté, les fonctions de Gouverneur de Paris, que les ministres avaient refusé de lui conférer avant son départ.

La conduite que le général conseillait de suivre, et son avis avait prévalu à Châlons, était :

1° Le retour de l'Empereur dans la capitale: l'Impératrice était d'un avis absolument opposé, elle croyait que l'Empereur ne devait pas quitter l'armée;

2° La concentration des forces commandées par le maréchal de Mac-Mahon sous les murs de Paris : le Ministre de la Guerre pensait au contraire que l'armée du maréchal de Mac-Mahon devait toute entière être portée sur Metz pour secourir le maréchal Bazaine.

L'antagonisme sur ces deux points, entre le Gouvernement et M. le général Trochu, était complet.

De là, naquirent, nous a-t-on dit, dès le début, des mésintelligences entre le Ministre de la Guerre et le général gouverneur. Ces mésintelligences s'accrurent lorsqu'on vit le général publier, dès son arrivée et de son autorité propre, une proclamation qu'il ne paraît pas avoir communiquée aux membres

responsables du cabinet, et quand on lut dans le journal le *Temps* une lettre qu'il écrivit à cette époque et qui se terminait par cette phrase souvent citée : « L'idée de maintenir l'ordre par la force des bayonnettes et du sabre, dans Paris » livré aux plus légitimes angoisses et aux agitations qui en sont la suite, me remplit d'horreur et de dégoût. »

Vinrent ensuite d'autres causes de dissentiments. Le général recevait les membres de l'opposition. Quel était le but de ses entretiens avec MM. Arago, J. Favre, Picard, Kératry, et Gambetta ? Pourquoi laissait-il éclater son mécontentement à tout propos, et aux yeux de tous ?

Des explications assez vives s'échangèrent à plusieurs reprises sur ces différents points, dans le sein même du conseil des ministres, en présence de l'Impératrice, entre le comte de Palikao et M. le général Trochu.

Enfin, les pouvoirs conférés au général gouverneur avaient été formulés de telle sorte que des conflits devaient nécessairement naître et s'élever entre le Ministre de la Guerre et lui.

M. le général de Palikao se croyait le droit de prendre des troupes partout où il en trouvait, pour les envoyer à la frontière. Il disait au général Trochu : « Vous avez le commandement des forces destinées à la défense de la capitale, mais vous ne pouvez pas avoir la prétention, par le seul fait qu'un régiment est mis à votre disposition, de l'immobiliser et d'en disposer à votre gré. Les troupes appartiennent à l'Etat. Quand elles sont affectées à la défense de Paris, je ne vous en dispute pas le commandement, mais quand j'en ai besoin pour les expédier ailleurs et n'importe où, je donne des ordres et n'ai point à vous consulter. »

Sans contester absolument ce principe, le général gouverneur se plaignait amèrement de l'application que l'on en faisait. Les troupes qu'il aurait voulu retenir pour la défense de Paris étaient toutes successivement dirigées vers la frontière !

Sa responsabilité était engagée ; il n'avait pas accepté le commandement dans de telles conditions ! Tous les actes du Ministre de la Guerre lui paraissaient empreints d'un sentiment d'hostilité contre lui ; il le disait hautement ; il ne voyait jamais le Ministre, avec lequel il était en lutte ouverte.

Vous lirez, Messieurs, les dépositions des témoins.

Le général, disent les uns, était déterminé à défendre l'ordre, mais il rencontrait dans le Gouvernement une opposition sourde. On faisait le vide autour de lui ; on lui enlevait toute autorité. Trop indépendant de caractère pour ne pas paraître hostile, trop populaire pour ne pas paraître dangereux, il était condamné, réduit à l'impuissance.

Le général, disent les autres, choisi à la dernière heure pour couvrir de sa popularité un gouvernement dont il désapprouvait la conduite, se montrait peu disposé à compromettre sa situation pour le soutien d'une cause qui n'était pas la sienne. Sa froideur, son langage, aussi bien que ses actes, autorisaient les défiances dont il pouvait être l'objet.

Ces mécontentements réciproques furent exploités et devaient l'être. Ils expliquent, sans la justifier, la mesure que le Ministre de la guerre crut devoir prendre dans la nuit du 3 au 4 septembre, quand, prévoyant une journée de troubles, il mit sous le commandement du général Soumain, les bataillons auxquels la protection de l'Assemblée fut confiée, sans en prévenir M. le général Trochu.

Le gouverneur, irrité et blessé d'un procédé qu'il ne croyait pas mériter, se désintéressa de la défense et ne crut pas devoir porter au secours du Gouvernement, quand il fut menacé, l'appui et l'influence considérable alors, de son épée et de son nom. Il attendit les événements. Dans la matinée du 4 septembre il se rendit chez l'Impératrice, avec laquelle il eut un entretien de quelques instants ; puis il revint au Louvre. Il savait par les rapports, que le préfet de police déclarait lui avoir remis, les préparatifs de la manifestation projetée ; il pouvait, des fenêtres de son palais, voir le mouvement de la foule se portant sur l'Assemblée, et il restait dans l'inac-

tion. Il ne se décida à en sortir que sur les vives instances d'un des questeurs de la Chambre (M. le général Lebreton) (1), mais il était trop tard. Il monta à cheval, envoya son chef d'état-major, M. le général Schmitz, auprès de l'Impératrice et partit pour défendre le Corps législatif. Arrivé sur le quai, à la hauteur du pont Solférino, il rencontra la foule, qui, du Palais Bourbon, reflua sur l'Hôtel-de-Ville, et à la tête de cette foule, M. J. Favre de la bouche duquel il apprit l'envahissement de la Chambre. Il était alors environ trois heures.

Sur l'invitation de M. J. Favre, le gouverneur rétrograda et rentra au Louvre. Il ignorait alors que s'il avait poursuivi sa route jusqu'au palais de la présidence, il y aurait trouvé deux cents députés réunis, auxquels la force et non la résolution manquait pour essayer d'agir. Il se retira, rentra dans son cabinet et attendit les communications que M. J. Favre lui avait annoncées.

Entre 4 heures 1/2 et cinq heures, le général recevait la visite de MM. Steenackers, Glais-Bizoin, et Wilson; ces Messieurs lui apportaient la liste des membres du gouvernement, telle qu'elle venait d'être arrêtée, et l'invitaient à se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Le général était ainsi mis en demeure de prendre la plus grave de toutes les résolutions.

En effet, l'Assemblée avait été violemment dissoute. La France venait de souffrir, dans la personne de ses représentants, la plus cruelle injure; le principe de la souveraineté nationale avait été foulé aux pieds.

Dans un pareil moment, se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où siégeait le pouvoir issu d'une insurrection, quand on était investi d'un commandement militaire, c'était politiquement prendre parti, au nom de l'armée, pour la révolution et contre l'Assemblée.

La responsabilité d'une telle décision était assurément fort lourde; lourde pour tout citoyen, plus lourde encore pour un homme revêtu d'un grand pouvoir, placé à la fois à la tête de la garde nationale et de l'armée.

(1) Déposition de M. le général Lebreton, t. II.

Mais d'autre part, refuser son concours dans un pareil moment, n'était-ce pas compromettre un double intérêt, l'intérêt de l'ordre et l'intérêt de la défense? Encore quelques jours et les révolutionnaires, expulsés de l'Hôtel-de-Ville, allaient essayer de prendre leur revanche! Encore quelques jours et les Prussiens allaient camper sous les murs de Paris! Si l'on voulait ramasser les débris du pouvoir tombé, essayer de le relever et de se défendre contre les dangers du dedans et du dehors, il n'y avait pas un instant à perdre.

Cette dernière considération prévalut dans l'esprit du général gouverneur, et détermina la conduite qu'il tint. Il accepta librement, sans pression aucune, l'invitation qui lui était faite et après s'être dépouillé de son uniforme, il se rendit à l'Hôtel-de-ville.

Cette résolution devait lui créer une situation dans laquelle, malgré son dévouement et ses efforts, l'autorité morale dont il avait besoin, dont aucun homme ne peut se passer quand il est appelé à l'honneur de gouverner son pays, devait lui faire absolument défaut.

« Je n'ai pensé, dit M. le général Trochu, qu'à une seule chose: la défense de Paris »

« Si je m'étais effacé, j'aurais été à mes yeux coupable de désertion devant l'ennemi. »

Le général ajoute qu'il a tout sacrifié au grand intérêt du salut public; qu'il a essayé de réparer les fautes commises. Il a échoué, et il s'étonne de ne rencontrer, en échange de ses sacrifices, que l'ingratitude des partis qui l'attaquent, le poursuivent et l'accablent.

Le général a oublié, quand il prononçait ces paroles devant les magistrats, que toute grandeur qui s'élève en France, depuis près d'un siècle, est suivie d'un abaissement et d'une chute, et que cette chute est d'autant plus profonde que l'élévation a été plus rapide et plus haute.

Pendant que, docile à l'appel qui lui était fait, le général Trochu se dirigeait vers l'Hôtel-de-Ville, M. de Rochefort y arrivait, porté en triomphe par la foule. Elle lui avait ouvert les

portes de sa prison, et bruyante, animée, elle imposait au gouvernement nouveau son favori du jour.

« Ce fut alors, dit un témoin (M. Glais-Bizoin), qu'on » m'envoya chercher le général Trochu au Louvre. Sa présence paraissait nécessaire à M. J. Favre, pour contrebalancer le mauvais effet qu'allaient produire, dans une partie de » la population de Paris, la nomination de M. de Rochefort, » comme membre du gouvernement, et la *proclamation de » la République.* » (1)

M. le général Trochu ne connaissait pas M. de Rochefort. Il a déclaré que, « lorsqu'il se rendit pour la première fois à » l'Hôtel-de-ville, il ne le vit pas. » Dans un discours prononcé par lui à la tribune, il a décrit cette salle mal éclairée où se trouvaient réunis les membres du gouvernement de la Défense nationale. Il a raconté comment il revendiqua les fonctions de président du conseil et devint ainsi, non-seulement le chef militaire chargé de la conduite du siège, mais le chef politique chargé de la responsabilité du gouvernement.

M. Jules Favre a fait le même récit dans un ouvrage récemment publié.

« Nous venions de nous installer, dit-il ; un exprès avait été » envoyé au général Trochu qui pénétra, non sans peine, jusqu'à nous. Il n'avait pas son uniforme et venait se mettre » néanmoins à notre disposition. Son langage fut net et » ferme.

» — Je vous demande, dit-il, la permission de vous poser » une question préalable: voulez-vous sauvegarder ces trois » principes: Dieu, la famille, la propriété?

» Nous lui en donnâmes l'assurance.

» — A cette condition je suis avec vous, pourvu que vous fassiez de moi le président de votre conseil de gouvernement. » Il est indispensable que j'occupe ce poste. Ministre de la » guerre ou gouverneur de Paris, je ne vous amènerais pas

(1) Déposition de M. Glais-Bizoin. T. 1.

» l'armée, et si nous voulons défendre Paris, l'armée doit » être dans notre main. » (1)

Cela dit et accepté, le nouveau président du gouvernement se rendit au Ministère de la guerre, où il resta quelque temps en conférence avec M. le général de Palikao. Son but, il l'a fait connaître à la tribune, était de donner au Ministre du gouvernement déchu, son supérieur hiérarchique, une marque de déférence, qui, dans un pareil moment, pût à bon droit étonner celui qui en était l'objet (2).

Prévenu par M. Crémieux qu'on devait l'arrêter dans la soirée même, M. le général de Palikao se préparait à partir pour la Belgique.

Aux douleurs privées qui l'accablaient (car il croyait son fils tué sur le champ de bataille de Sedan), s'ajoutait pour lui, à cette heure, le chagrin profond que tout homme, dépositaire du pouvoir, ressent quand il voit tomber l'autorité confiée à ses mains et les institutions qu'il était chargé de défendre.

Le président du dernier conseil impérial sentait le poids de la responsabilité qui pesait sur lui. Son tort, et il l'a reconnu, était de s'être trop facilement confié à la trêve qui s'était faite entre les partis, depuis le jour où le sol de la France avait été envahi. Cette trêve, observée au sein du Corps législatif, n'avait pas été ratifiée en dehors de l'Assemblée. Les chefs apparents des groupes populaires ne sont pas toujours leurs chefs réels. Trop souvent ils sont les serviteurs, et non les maîtres de ceux qui les suivent.

Le général de Palikao avait vécu longtemps loin de la France. Il ne connaissait pas les colères qui s'y étaient amassées, surtout à Paris, et les menées que poursuivaient dans l'ombre, les agitateurs de profession. Il ne savait pas combien il est facile de mettre en effervescence la foule impressionnable et mobile d'une capitale de deux millions

(1) Simple récit, t. 1.

(2) Déposition du général Trochu, t. I.

d'âmes, et combien des malheurs pareils à ceux qui venaient de nous frapper, devaient avoir puissamment agi sur des imaginations déjà excitées par les harangues des réunions publiques et par le langage de la presse.

Le général de Palikao n'a pas arrêté à temps, c'est-à-dire pendant la séance de nuit, les résolutions à l'aide desquelles on aurait pu essayer au moins de prévenir les troubles de Paris. Il n'a pas assez tenu compte, dans la proposition qu'il a présentée à la Chambre, de l'état d'effervescence des esprits et des défiances répandues au sein de la population. Enfin, les dispositions militaires qu'il a prises pour la défense de l'Assemblée, étaient insuffisantes. Il en est responsable puisqu'il avait l'autorité entre les mains et qu'il s'était réservé le droit d'en faire usage. Le commandement des troupes lui appartenait; il pouvait en réunir un plus grand nombre, et surtout donner le commandement de ces troupes à un officier plus vigoureux que celui qui a été désigné. Ce n'était pas assez de quatre bataillons de gendarmerie et d'infanterie, formant un effectif de 2,500 hommes, pour résister aux masses qui allaient être mises en mouvement.

Prévenu du danger par MM. les questeurs et par M. le président Schneider, le comte de Palikao s'était contenté de répondre: « Rassurez-vous, j'ai dans Paris 40,000 hommes. » Cette confiance l'a perdu! Il se croyait prêt, il ne l'était pas. Il n'avait pas fait entrer dans ses calculs la chance, toujours si grande, de l'imprévu; un chef qui hésite, un régiment qui met la crosse en l'air, un bataillon qui prête la main à l'émeute, un coup de fusil qui part, un cadavre que l'on promène, il n'en faut pas davantage à Paris pour qu'une manifestation devienne une révolution.

M. le général Trochu, après sa visite au Ministre de la guerre, retourna à l'Hôtel-de-ville où ses nouveaux collègues l'attendaient. Il y trouva installé, et on lui présenta M. de Rochefort, dont le nom et le passé ne lui offraient aucunes garanties pour le maintien de l'ordre et la défense des intérêts sociaux. M. de Rochefort ne figurait pas sur la

liste qui lui avait été apportée par M. Glais-Bizoin. Le général Trochu se plaignit comme d'un manque de foi, — ce sont ses propres expressions, — de l'addition de ce nom, faite après coup et sans son aveu, mais il y souscrivit.

Il appartenait certainement au président du conseil, plus qu'à tout autre, en acceptant la responsabilité du pouvoir, de ne pas accepter le concours de collègues trop compromettants. Il se laissa persuader que la politique conseillait de ne pas repousser l'appui d'un homme qu'entourait alors la faveur populaire et qui, au fond, n'était pas bien dangereux; qui le serait d'autant moins, selon l'expression de M. J. Favre, qu'on le mettrait *dans le gouvernement au lieu de le laisser dehors*.

M. de Rochefort fut donc associé à M. le général Trochu dans l'œuvre de la défense, et par cette première condescendance aux exigences d'une partie de la population, le gouvernement donna la mesure des concessions auxquelles il devait malheureusement se laisser entraîner plus tard.

Avant de raconter ce qui se passa dans la soirée du 4 septembre à l'Hôtel-de-Ville, retournons au Corps législatif.

VII.

Séance à l'Hôtel de la Présidence.

La salle des séances, encombrée de monde à trois heures, avait été dégagée par le mouvement à la tête duquel s'était placé M. Jules Favre.

A 4 heures, une partie des envahisseurs s'étant éloignée, les députés purent se rapprocher les uns des autres, se retrouver dans la Bibliothèque et dans la salle des conférences.

— « Si l'on tenait séance! dit l'un d'eux. La salle des délibérations est encore occupée par les insurgés qui remplis-

» sent les tribunes, mais il y a un salon, à la présidence, où
» l'on pourrait se réunir. »

Cette idée fut approuvée par M. Thiers. Quelques minutes après, tout le monde était averti. Cent soixante-dix députés, dont les noms ont été conservés (1), se rassemblèrent à 4 heures dans la salle à manger de la Présidence, où des sièges avaient été préparés. M. Schneider, meurtri, malade et alité, ne pouvait assister à cette réunion. Un des vice-présidents de l'assemblée, M. E. Leroux, fut invité à occuper le fauteuil ; MM. Josseau et Martel, secrétaires, s'assirent à ses côtés.

Les huissiers de service gardaient la porte.

Malheureusement il n'y avait pas là de sténographes. Le compte-rendu officiel de cette séance n'existe donc pas ; mais M. Martel a pris des notes, et, de concert avec l'un des rédacteurs de la chambre, a dressé un procès-verbal. Ce procès-verbal mérite plus de confiance que les récits, plus ou moins fidèles, qui ont été publiés depuis.

Nous le résumons en quelques mots.

M. Garnier-Pagès prit le premier la parole ; il proposa :

1° L'adoption des conclusions du rapport de M. Martel avec le rétablissement des expressions : *Vu la vacance du pouvoir*, qui étaient devenus, dit M. Dréolle, conformes à la vérité, depuis l'envahissement de l'assemblée.

2° L'envoi d'une députation à l'Hôtel-de-Ville, non pour traiter avec M. J. Favre ou tout autre membre d'un Gouvernement dont on ignorait à cette heure l'existence, mais pour donner quelque régularité au pouvoir qui serait constitué en le rattachant à la représentation nationale. On s'adressait à des collègues qu'un orage populaire avait emportés ; on leur demandait de ne pas demeurer séparés de la majorité des membres composant le corps législatif et de venir délibérer, à la présidence, sur les mesures à prendre.

(1) Voir aux pièces justificatives n° 3 les noms de ces députés.

Ces deux propositions furent adoptées, après une vive et éloquente protestation de M. Buffet contre l'envahissement de l'assemblée.

M. Grévy marchait à la tête de la délégation ; elle était composée de MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, de Guiraud, Cochery, Johnston et Barthélemy-Saint-Hilaire.

Arrivé à l'Hôtel-de-Ville à 6 heures, M. Grévy fut reçu avec tous les égards dus à sa personne, mais M. J. Favre ne lui dissimula pas l'inutilité de la mission qu'il avait acceptée.

— « Nous sommes arrivés trop tard, disait M. Grévy dans
» la séance du soir ; il y avait déjà un Gouvernement installé, et
» M. Guyot-Montpayroux apportait l'épreuve de la proclamation adressée au peuple pour annoncer l'établissement de
» la République.

» Dès lors, ajoutait M. Grévy, notre mission étant devenue
» sans objet, nous nous sommes retirés. »

Divers membres de la délégation, racontèrent après lui qu'une foule considérable entourait l'Hôtel-de-Ville et ne laissait pas aux chefs du nouveau Gouvernement la liberté de faire ce que peut-être au fond ils auraient désiré.

M. J. Favre avait répondu à M. Grévy qu'il était profondément touché de sa démarche, mais qu'il devait en référer à ses collègues, et qu'il se rendrait à la réunion des députés, le soir même, à 8 heures, au palais de la présidence.

Il y vint en effet à l'heure convenue, accompagné de M. J. Simon. Là, il prononça des paroles recueillies par un député présent, et en partie reproduites dans le procès-verbal de cette séance que MM. Martel, Josseau et Peyrusse ont rédigé et fait insérer, après l'avoir signé, dans le *Journal des Débats*.

« Nous venons, au nom du Gouvernement provisoire de la
» République, vous remercier de la démarche que vous avez
» bien voulu faire près de nous ; mais il y a des faits accom-
» plis sur lesquels nous ne pouvons pas revenir ; nous n'en

» avons pas été les maîtres, nous en sommes devenus les
» serviteurs; nous y avons été entraînés par un mouvement
» qui répondait au sentiment intime de nos âmes; nous ne
» pouvons rien changer à ce qui a été fait. Nous nous devons
» à la tâche de défendre Paris et la France. Il ne nous serait
» pas indifférent de rencontrer le Corps législatif dans les
» mêmes sentiments que nous. Si vous ratifiez ce que nous
» avons fait, nous vous en serons reconnaissants; si non,
» nous respecterons les décisions de votre conscience, mais
» nous garderons la liberté de la nôtre. »

Cette ratification fut refusée courtoisement, mais nettement, par M. Thiers, au nom de la réunion.

« Le passé, dit M. Thiers, ne peut être équitablement apprécié aujourd'hui; c'est l'histoire seule qui pourra le juger.... »

» Quant à présent, il est impossible de dire si l'on peut ratifier ou non les événements de cette journée.

» La seule réponse que nous puissions vous faire est celle-ci :

« Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité; notre devoir à tous est de former des vœux ardents pour le succès de vos efforts, dans l'intérêt de la défense du pays... Puissions-nous ne pas avoir la douleur de voir l'ennemi dans ces murs ? »

M. J. Favre se retira après avoir donné quelques renseignements sur la composition du gouvernement nouveau. Il retourna avec M. J. Simon à l'Hôtel-de-Ville, où s'installait ce pouvoir, qui, pour emprunter ses propres expressions, *répondait aux sentiments intimes de son âme*.

M. Grévy resta à la Présidence. Quelqu'attaché qu'il fût au principe que représentait le nouveau Gouvernement, il ne lui convenait pas de sanctionner, par sa présence et son concours, des actes que son respect des lois condamnait.

M. Thiers, s'adressant à la réunion des députés après le départ de M. J. Favre, s'exprima ainsi :

« Nous n'avons plus que quelques instants à demeurer en-

» semble, il faut les bien employer. Avant de reconnaître l'autorité qui vient de naître, nous aurions à résoudre des questions de doctrine et de fait qu'il ne convient pas de traiter actuellement.

» Combattre cette autorité serait une œuvre antipatriotique. Nous ne pouvons entrer avec elle, ni en collision, ni en arrangements. Je prie Dieu de l'assister ! Séparons-nous, conduisons-nous comme de bons citoyens, dévoués à la Patrie. Aussi longtemps qu'on ne nous demandera rien de contraire à nos consciences et aux vrais principes sociaux, notre rôle sera facile. Nous ne nous dissolvons pas, mais en présence de la grandeur des malheurs de la France, nous rentrons dignement dans nos foyers. Il ne convient, ni de reconnaître un gouvernement né d'une insurrection, ni de le combattre quand il a à lutter contre l'étranger. »

Ces sages conseils furent suivis.

N'ayant aucun moyen de défense, aucune force à sa disposition, informé d'ailleurs par son vice-président, M. E. Leroux, que le général gouverneur s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville et rallié à la République, le Corps législatif se sépara en signant, séance tenante, une protestation. Il ne fit rien de plus, il ne voulut point susciter en France la guerre civile.

Que serait-il advenu, en effet, si, ce jour-là, les différents partis qui existent dans notre pays s'étaient crus autorisés par les circonstances à se mettre en mouvement; si les uns avaient invoqué des souvenirs anciens et respectés; les autres, d'éminents services rendus à la cause du gouvernement parlementaire; d'autres, les sympathies encore vivantes en faveur du Gouvernement tombé? La guerre civile éclatait partout et l'œuvre de la défense devenait impossible. Devant ce grand péril, les résistances s'effacèrent. Le devoir parut clair; M. Thiers le résumait ainsi : les étrangers sont en France; tant qu'ils ne seront pas expulsés, point de divisions entre nous. Ce devoir fut compris et fut accepté.

Aussi patriotique et plus sensée que la population de Paris, la population des départements ne voulut pas ajouter le fléau

des discordes civiles au fléau de l'invasion. Elle apprit avec anxiété la nouvelle de l'insurrection du 4 septembre; elle sentait que ses moyens de défense allaient, par cela seul, être considérablement affaiblis. Elle ne voulut pas augmenter encore les conditions d'inégalité d'une lutte déjà trop disproportionnée. Plus à Paris on semblait disposé à se jeter dans des aventures, plus en province il sembla nécessaire de les éviter. Le gouvernement rallia donc sous son drapeau, dès le premier jour, ses adversaires de toute nature, considérables en nombre, en importance, mais dominés par un sentiment de patriotisme réfléchi. Les hommes dont on blessait le plus les croyances, les convictions; les partisans de la monarchie traditionnelle, du gouvernement de 1830 ou du régime qui venait de tomber, s'armèrent, et comme soldats, obéirent docilement au pouvoir qui venait de naître, n'ayant qu'une pensée, une ambition, celle de se battre et de reconquérir, s'il était possible, les provinces envahies. On savait trop bien que les factieux ne tarderaient pas à attaquer le gouvernement après l'avoir acclamé; et que les Prussiens, après avoir salué par des démonstrations de joie son avènement, de plus en plus confiants dans le succès de leur entreprise, précipiteraient leur marche sur Paris. La France avait senti ce double péril; elle ne marchandait pas son concours à un pouvoir qu'elle n'avait pas fait, dont elle ne pouvait pas approuver l'origine, mais qui portait le beau nom de Gouvernement de la Défense nationale.

VIII.

Réunion chez M. Johnston.

Avant de quitter Paris et de se rendre dans leurs départements, les membres du Corps législatif pensèrent qu'ils avaient un dernier devoir à remplir.

Ils devaient expliquer par une déclaration rendue publique, pourquoi ils se trouvaient dans l'impuissance de s'acquitter du mandat qu'ils avaient reçu de leurs concitoyens, et protester contre l'injure, faite en leurs personnes, au suffrage universel dont ils étaient issus.

Un grand nombre de députés se réunirent, à cet effet, le 5 septembre, chez M. Johnston, avenue de l'Alma, à 3 heures. Ils désignèrent quelques-uns d'entr'eux pour rédiger un récit sommaire des événements de la veille et une protestation qui devait se résumer de la manière suivante :

« Le Corps législatif a été violemment dissous.

» Les députés n'ont à rendre compte qu'à la nation des
» pouvoirs qu'ils tiennent d'elle; mais ils ont le devoir de
» protester, au nom du suffrage universel, contre la violation
» de leur mandat et ils en appelleraient, s'ils avaient besoin
» d'un autre témoignage que de celui de leur conscience, aux
» hommes qui depuis vingt ans ont si souvent déclaré qu'il
» n'y avait pas de droit contre le droit.

» Cependant l'intérêt suprême de la Défense ajourne et fait
» taire tout autre intérêt. Les députés sont décidés, les uns à
» Paris, les autres en Province, à se consacrer exclusivement,
» au milieu de leurs concitoyens, à l'œuvre de la défense. Ils
» ne donneront l'exemple, ni de l'oubli du droit, ni de la dis-
» corde devant l'ennemi. »

Le 7 septembre, à l'heure où l'on devait se réunir pour entendre la lecture de cette déclaration et pour la signer, le domicile de M. Johnston était cerné par le bataillon des francs-tireurs de M. Arhonnson, qui formait la garde du gouvernement nouveau, et M. Johnston était arrêté chez lui, ainsi que M. le marquis de Talhouët, par ordre de M. de Kératry. On transigea néanmoins; l'arrestation ne fut pas maintenue. Mais il faut avouer que cette violation des lois protectrices du domicile des citoyens était un triste début pour un gouvernement qui se croyait et qui se disait libéral.

La protestation parut, revêtue seulement des signatures de ceux qui l'avaient rédigée : MM. de Talhouët, Daru, Buffet,

Josseau, Martel, Johnston et Lefébure. On ne crut pas devoir ajouter à ces noms ceux des quatre-vingts députés qui l'avaient signée à l'avance sur une feuille de papier blanc, mais qui n'avaient pas pu en entendre la lecture.

Elle fut insérée dans une feuille de Bordeaux, *la Province*.

De tous les journaux qui s'imprimaient à Paris, un seul osa la reproduire, ce fut le *Français*.

La République était proclamée, mais la porte du Corps législatif était close; elle ne devait plus se rouvrir que le huit février. M. Glais-Bizoin, venu à 7 h. 1/2 du soir au Palais-Bourbon, avait trouvé les tribunes encore occupées par ceux qui les avaient envahies le matin. Après avoir annoncé que le Gouvernement ne comptait pas se rendre au Corps législatif et qu'une plus longue attente serait vaine, il avait fait évacuer la salle et apposer les scellés sur la porte.

Au Sénat, à la même heure, M. Floquet en avait fait autant.

Ainsi, l'honneur d'avoir mis, le 4 septembre, la clef du Parlement dans sa poche appartient à M. Glais-Bizoin, assisté de M. Floquet.

Aussitôt après son départ, M. Bescherelle, huissier de la Chambre, voyant flotter le drapeau rouge que les envahisseurs avaient planté sur le fronton du Palais, le fit enlever et fit arborer le drapeau tricolore à sa place (1).

De retour dans leurs départements, les membres du Corps législatif suivirent la politique qu'ils avaient formulée dans leur déclaration. Ils engagèrent leurs concitoyens à l'union, à l'oubli de toutes dissidences et se gardèrent d'ébranler l'édifice fragile qui venait de s'élever, et que la moindre secousse pouvait renverser.

(1) Déposition de M. Bescherelle. T. 2.

DEUXIÈME PARTIE.

Formation du Gouvernement nouveau.

ACCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE ET DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT A L'HÔTEL-DE-VILLE. — RÉUNION DANS LE CABINET DU TÉLÉGRAPHE. — FORMATION DU GOUVERNEMENT. — CONSEIL TENU LE SOIR A L'HÔTEL-DE-VILLE. — CARACTÈRES DE CE GOUVERNEMENT. — SON ORIGINE. — SA COMPOSITION. — ASPECT DE LA VILLE DE PARIS DANS LA SOIRÉE DU 4 SEPTEMBRE.

I.

Acclamation de la République. — Réunion dans le cabinet du télégraphe.

MM. J. Favre et J. Ferry s'étaient rendus, comme nous l'avons vu, à l'Hôtel-de-Ville à 3 heures, à la tête d'une foule nombreuse, en suivant la rive droite de la Seine; MM. Gambetta, de Kératry et Spuller s'y étaient rendus à la même heure en suivant la rive gauche; ils furent bientôt rejoints par MM. Em. Arago et Crémieux. La salle Saint-Jean regorgeait de monde. Portés par le flot jusqu'au fond de cette salle, M. J. Favre et M. Gambetta montèrent successivement sur des banquettes et de là, haranguèrent le peuple; leurs paroles furent accueillies par les cris de: *Vive la République!*

Ils déclarèrent aussitôt, que dans leur opinion, l'établissement de la République était en effet le seul moyen de sauver la France, et s'imposait par la force même des choses.

Les événements marchent vite en temps de Révolution.

Quelques heures auparavant, il s'agissait uniquement de créer un Gouvernement de Défense; on réservait à la nation le droit de statuer sur la forme de Gouvernement qu'elle se donnerait

A 3 heures on n'en était plus là. Les envahisseurs en avaient décidé autrement; il ne leur convenait pas d'attendre que le pays fût consulté et l'on était obligé de subir leur loi. M. J. Favre le déclare; on proclama, dit-il, la République que *nulle force humaine ne pouvait en ce moment empêcher*.

M. Millière monté sur un escabeau haranguait de son côté le peuple.

M. Delescluze, pour emprunter une expression de M. J. Ferry, « *rôdait* autour de la salle où le Gouvernement alla bientôt se réfugier, et cherchait à y pénétrer.

» Quand nous n'aurions paseu, dit M. J. Ferry (1), la connaissance approfondie des éléments révolutionnaires que renfermait la ville de Paris, quand nous n'aurions pas su que derrière nous était un parti anarchique, ... la présence de MM. Millière, Delescluze et de leurs acolytes, à l'Hôtel-de-Ville, les discours qu'ils y tenaient, nous eussent éclairés. »

Le danger cependant n'était pas aussi grand, ou du moins ne paraissait pas aussi redoutable alors à M. J. Ferry, qu'il a pu le paraître plus tard, car plus loin il ajoute dans sa déposition :

« Heureusement M. J. Favre était en possession d'une popularité qu'il n'avait pas eue avant et qu'il n'a pas retrouvée depuis. Il était véritablement porté par le grand courant de l'opinion régnante et il lui suffit de paraître pour que tous ces Messieurs descendissent des escabeaux où ils étaient hissés et rentrassent dans l'ombre. »

M. Félix Pyat essaya cependant de revendiquer ses droits à faire partie d'un Gouvernement révolutionnairement constitué; mais il fut foudroyé, dit un témoin, par un discours de M. Gambetta. MM. J. Favre et Gambetta restèrent maîtres du terrain.

Ils n'auraient probablement pas choisi, s'ils avaient pu faire autrement, un jour de deuil où tout croulait, le pouvoir, l'armée, le prestige militaire de la France, pour proclamer du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, le Gouvernement qu'ils imposaient au pays. Partisans du principe de la souveraineté

(1) Déposition de M. J. Ferry. T. 4.

nationale, adversaires constants, l'un et l'autre, d'un pouvoir auquel ils reprochaient d'avoir surpris et confisqué à son profit cette souveraineté, ils se mirent en complète contradiction avec eux-mêmes, avec les doctrines qu'ils avaient toujours professées (1).

La souveraineté nationale ne réside pas en effet dans quelques milliers d'individus réunis sur un point donné, ni même dans telle ou telle partie de la nation, dans les habitants des villes ou dans les habitants des campagnes; la souveraineté nationale réside dans la nation toute entière, à laquelle seule appartient le droit de régler, comme elle l'entend, ses destinées.

L'établissement de la République, telle qu'elle fut acclamée le 4 septembre à Paris, était donc un acte révolutionnaire, pas autre chose; et devait rester un fait révolutionnaire, jusqu'au jour où une assemblée régulièrement élue l'aurait sanctionné.

Au surplus, les changements dans la dénomination des Gouvernements n'indiquent pas toujours des changements dans la manière dont un peuple est gouverné; on le sait par une longue expérience. La Révolution du 4 septembre devait en fournir une preuve de plus. Elle proclamait la République, et en réalité elle allait établir une sorte de Dictature.

Cependant la joie la plus vive était peinte sur tous les visages. On se félicitait, on s'embrassait. M. Etienne Arago, arrivé un

(1) Proclamation au peuple de Paris.

CITOYENS DE PARIS,

La République est proclamée.

Le Gouvernement a été nommé d'acclamation.

Il se compose des citoyens :

EMMANUEL ARAGO.	GLAIS-BIZOIN.
CRÉMIEUX.	PELLETAN.
JULES FAVRE.	PICARD.
JULES FERRY.	ROCHEFORT.
GAMBETTA.	JULES SIMON.
GARNIER-PAGÈS.	

Le général Trochu est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale. Il est appelé à la présidence du Gouvernement.

Le Gouvernement invite les Citoyens au calme. Le peuple n'oubliera pas qu'il est devant l'ennemi. Le Gouvernement est, avant tout, un Gouvernement de défense nationale.

des premiers, était nommé par le peuple Maire de Paris. Un témoin raconte à ce sujet : « Que M. Emmanuel Arago tirant » alors une écharpe de sa poche, la remit à son oncle en le » félicitant de l'honneur que le peuple venait de lui conférer. »

MM. Picard, J. Favre, Gambetta, J. Ferry, Em. Arago, Crémieux, furent nommés membres du Gouvernement provisoire. On jeta par les croisées, suivant l'usage, de petits morceaux de papier sur lesquels leurs noms étaient inscrits; les groupes stationnant sur la place approuvèrent les choix faits. Quelques réclamations s'élevèrent bien çà et là. Les amis de Blanqui, de F. Pyat et de Delescluze demandaient que l'on fit la part de l'élément Révolutionnaire dans le Gouvernement, mais ces réclamations restèrent sans échos et furent étouffées par les applaudissements de la multitude.

MM. Crémieux, Gambetta, Picard, Arago, J. Favre et J. Ferry n'eurent rien de plus pressé que de chercher quelque part un refuge contre le tumulte de la salle Saint-Jean. Ils se rendirent dans une petite pièce, contiguë à l'ancien cabinet du préfet de la Seine et dont on a fait, depuis, le cabinet du télégraphe. Cette pièce était située au bout d'un corridor éclairé par des lampes; des hommes sans uniforme, mais armés, empêchaient d'y pénétrer; à la porte, MM. Floquet et Millière se mirent en faction.

M. Picard fut chargé par ses collègues de rédiger immédiatement la proclamation qui devait annoncer l'établissement de la République au peuple. L'original de cette proclamation existe et nous a été remis par M. Guyot-Montpayroux.

On lit sur un papier portant en marge : — *Sénateur, préfet de la Seine*, — ce qui suit :

« Le peuple a devancé la Chambre qui hésitait; pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République; il a mis ses représentants, non au pouvoir, mais au péril. La République a vaincu l'invasion de 1792, la République est proclamée.

» La révolution est faite au nom du droit du Salut Public.

» Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée; demain, » vous serez avec l'armée, les vengeurs de la patrie. »

Cette pièce porte les signatures de tous les membres présents; et en outre, celles de MM. J. Simon, Dorian, Magnin, Pelletan, Garnier-Pagès, qui étaient absents. M. J. Ferry avait cru pouvoir signer pour eux.

Le projet de proclamation, rédigé par M. Picard, portait, dans le principe, ces mots :

« La République a vaincu l'invasion en 1792, *c'est à ce titre* » que la République est proclamée. »

M. Millière ne s'accommoda pas de cette rédaction. Dans une lettre, qu'il a publiée plus tard pour se justifier de sa participation à l'Insurrection du 31 octobre, il s'exprime ainsi :

« Je leur rappelai (aux membres du Gouvernement du » 4 septembre) l'origine du pouvoir que le peuple leur avait » révolutionnairement conféré; la part que j'avais prise à » leur institution; comment j'avais contribué à les réunir » dans la petite pièce où ils avaient rédigé leur proclamation » que j'avais rectifiée *dans le sens de la vérité historique et* » *des principes démocratiques*, les suppliant d'ajourner les » prétentions de leur parti et de servir la République accla- » mée par tous comme notre seul moyen de salut. »

La rectification faite par M. Millière, au nom *de la vérité historique et des principes démocratiques*, consistait dans la suppression des mots : C'EST A CE TITRE (*que la République est proclamée*).

M. Millière avait, comme il le dit, contribué à l'établissement du Gouvernement du 4 septembre, mais il aurait pu ajouter que dès le lendemain il travaillait à son renversement.

Chargé de faire imprimer la proclamation de M. Picard, M. Guyot-Montpayroux courut à l'Imprimerie nationale et au *Siècle*. Les ouvriers de l'Imprimerie nationale et du *Siècle* étaient à l'émeute. Il fallut recourir aux presses d'un journal qui fut longtemps l'organe du parti conserva-

teur, du journal qu'avait rédigé M. E. de Girardin, *la Liberté* (1).

Pendant qu'on délibérait sur les noms des membres qui devaient composer le Gouvernement, une clameur violente avait retenti dans la salle Saint-Jean. C'était la foule qui ramenait triomphalement Rochefort. Délivré de prison par les soins de MM. Paschal-Grousset et Ulrich de Fonvielle, il fit son entrée dans la salle, ceint d'une écharpe rouge.

« Rochefort, maire de Paris! » Tel était le cri de la foule. Mais les fonctions de maire venaient d'être données à M. Ét. Arago. On en avertit Rochefort, qui, monté sur une table, harangua le peuple, déclara que M. Ét. Arago était un bon patriote; qu'il refusait de le remplacer; mais demanda que, suivant la tradition révolutionnaire, une municipalité élue fût placée près du Gouvernement, pour le surveiller. C'était la Commune, qui dès la première heure, apparaissait.

L'arrivée inopinée de Rochefort était faite pour inspirer quelques appréhensions aux membres du Gouvernement. Il avait été le concurrent de M. Jules Favre aux élections de 1869, et n'avait pas toujours été d'accord avec lui, au Corps législatif, sur la politique à suivre. En 1870, il s'était même séparé avec quelque éclat des membres de l'opposition; son journal ne les avait pas ménagés, et avait été jusqu'à les comparer à des *requins suivant le vaisseau de l'Etat dans l'espoir d'en recueillir les épaves*. On craignait qu'il ne consentit pas à se rapprocher d'eux, après avoir si vivement combattu leur politique, et les sympathies dont il était l'objet, pouvaient en faire un adversaire dangereux.

« J'avais été son camarade de collège, dit M. Floquet (2), je m'avançai vers lui et je l'engageai à se joindre à nous. »

A ce moment, M. Jules Ferry, sortant du cabinet où le gouvernement siégeait, courut à la rencontre de Rochefort, l'embrassa et l'entraîna dans la pièce voisine où MM. J. Favre et Picard délibéraient.

(1) Déposition de M. Guyot-Montpayroux. T. 2.

(2) Déposition de M. Floquet. Enquête du 18 mars.

Là, on s'entendit; on convint que le gouvernement se composerait uniquement des députés de Paris. Leurs opinions, à tous, étaient républicaines; leur opposition à l'Empire les désignait naturellement à l'honneur de remplacer le gouvernement qu'ils avaient toujours combattu; leurs noms d'ailleurs avaient une grande notoriété; enfin, de cette façon, on coupait court aux compétitions plus ou moins fondées qui pouvaient se produire.

Aux députés de la Seine, on jugea à propos d'adjoindre, par une exception qui ne pouvait soulever aucune objection, MM. Picard et Jules Simon, nommés tous deux à Paris, mais qui avaient opté, l'un et l'autre, pour la province. On fut également d'accord pour s'adjoindre M. le général Trochu dont on avait besoin pour se concilier l'armée (1).

Cela fait, M. Jules Favre envoya M. Glais-Bizoin chez le général au Louvre, avec la liste des membres du Gouvernement telle qu'elle venait d'être arrêtée; le général était invité à se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons déjà dit comment et à quelles conditions le général gouverneur avait accepté l'offre qui lui était faite, et comment, peu d'instant après son départ pour le Ministère de la guerre, M. Grévy s'était rencontré avec M. Guyot-Montpayroux, lequel apportait l'épreuve imprimée de la proclamation rédigée par M. Picard.

Nous avons dit également quelle avait été la réponse de M. J. Favre, qui, en l'absence de ses collègues, n'avait pas cru pouvoir prendre une détermination; comment M. Grévy s'était retiré, tandis que M. Garnier-Pagès, apprenant tout d'un coup qu'il faisait partie d'un gouvernement formé en son absence, était resté. Avant cet incident, la séance avait été momentanément suspendue.

(1) « Rochefort, dit M. Glais-Bizoin, pour son premier acte, fit preuve de sagesse. Il se réunit à la proposition d'appeler près de nous M. le général Trochu, dont la présence et l'adjonction nous étaient indispensables. — J'allai le chercher au Louvre. — (P. 9.) »

II.

Formation du nouveau gouvernement. — Séance du soir à l'Hôtel-de-Ville.

M. Crémieux s'était rendu au Ministère de la Justice, dont il avait pris possession. Il y rédigea (ce fut son premier acte), le décret de dissolution du Corps législatif, qu'il apporta le soir même à ses collègues; et, peu après, l'ordre de mise en liberté des prisonniers politiques. Ce fut ainsi qu'Endes, Mégy et bien d'autres, furent élargis (1).

Pendant ce temps, M. Gambetta s'acheminait vers le Ministère de l'Intérieur. Il y alla en voiture avec M. Picard (2); tous deux furent reçus courtoisement par un employé qui semblait, disent-ils, les attendre, et tous deux prirent en commun les mesures commandées par les circonstances.

Suivant un autre témoin, les choses se seraient passées différemment: « Dans la pensée de la plupart des membres » du gouvernement, dit M. Guyot-Montpayroux (3), M. Picard, » que l'on avait chargé quelques heures auparavant de rédiger » la première proclamation adressée au peuple, était destiné » aux fonctions de Ministre de l'Intérieur. Mais, pendant la » suspension de la séance, il se laissa devancer place Beauvau » par M. Gambetta qui s'y installa. »

M. Gambetta s'empessa d'expédier à tous les préfets une dépêche télégraphique, dans laquelle il annonçait la déchéance prononcée au Corps législatif et la proclamation

(1) Le maire de Toulon rendait compte en ces termes au Gouvernement de l'exécution de l'ordre relatif à Mégy, qui subissait sa peine au bagne :

« Paris-Toulon. Dépêche 815. »

» Le citoyen Mégy a été élargi. »

» BLACHE. »

(2) Déposition de M. Picard. T. 4.

(3) Déposition de M. Guyot-Montpayroux. T. 2.

de la République faite à l'Hôtel-de-Ville. Il signa cette dépêche : (1)

« *Le Ministre de l'Intérieur: Léon Gambetta.* »

Après cela, dit M. Guyot-Montpayroux, il était difficile de le déposséder du portefeuille qu'il s'était attribué. Aussi, quand dans la séance du soir, on se réunit à l'Hôtel-de-Ville pour constituer définitivement le cabinet, des deux candidats en présence et qui avaient chacun leurs partisans, celui qui l'emporta fut M. Gambetta. Il obtint cinq voix contre quatre. Il avait, sur son compétiteur, l'avantage d'avoir fait acte d'autorité en expédiant sa dépêche quelques heures auparavant. Ne pas le nommer eût été en quelque sorte le ré-

(1) A MM. les préfets, sous préfets, généraux, gouverneur général de l'Algérie

ET A TOUTES LES STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur

La déchéance a été prononcée au Corps législatif.

La République a été proclamée à l'Hôtel-de-Ville.

Un gouvernement de défense nationale composé de onze membres, tous députés de Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire.

Les noms sont :

ARAGO (Emmanuel),
CREMIEUX,
FAVRE (Jules),
FERRY (Jules),
GAMBETTA,
GARNIER-PAGÈS,
GLAIS-BIZOIN,
PELLETAN,
PICARD,
ROCHEFORT,
SIMON (Jules).

Le général Trochu est maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Palikao.

Veillez faire afficher immédiatement et au besoin proclamer par crieur public la présente déclaration.

Pour le gouvernement de la défense nationale :

Le ministre de l'Intérieur,
LÉON GAMBETTA.

Paris, ce 4 septembre 1870. — 6 h. du soir.

voquer, ou du moins laisser supposer qu'au sein du Gouvernement, une crise éclatait même avant que le Gouvernement ne fût formé.

Cette déposition n'est pas conforme à celle de M. Picard. Les deux récits ne sont d'accord que sur un point : M. Gambetta n'était pas Ministre de l'Intérieur quand il a signé et expédié sa dépêche aux préfets. Cela est bien évident, puisqu'il n'a été nommé que dans le conseil du soir, à 11 heures, à la suite d'un scrutin. Mais ce scrutin, provoqué par M. Picard, n'avait point pour objet de trancher une question personnelle; il avait un tout autre but. Deux politiques étaient en présence; l'une que M. Gambetta soutenait et que l'on peut appeler la politique de parti, car elle tendait à l'établissement et à la consolidation de la République par le concours exclusif des hommes qui, depuis plus ou moins longtemps, cherchaient à faire prévaloir cette forme de gouvernement; l'autre subordonnait l'intérêt politique à l'intérêt de la défense et faisait appel à tous les dévouements, à l'union de tous les citoyens dans un même sentiment de patriotisme; M. Picard défendait cette seconde politique et demandait au conseil de l'adopter.

Les deux opinions, personnifiées par M. Gambetta et par M. Picard, furent mises aux voix. Ce fut la politique de M. Gambetta qui l'emporta à cinq voix contre quatre.

Le cabinet fut composé de la manière suivante :

MM. Gambetta, à l'Intérieur,
E. Picard; aux Finances,
Crémieux, à la Justice;
Général Le Flô, à la Guerre,
Fourichon, à la Marine,
J. Simon, à l'Instruction publique,
J. Favre, aux Affaires étrangères,
Dorian, aux Travaux publics,
Magnin, au Commerce.

Ces derniers choix ne soulevèrent aucune contestation et ne donnèrent lieu à aucun vote.

On avait pensé d'abord à M. Lecesne pour le Ministère du commerce, mais on donna la préférence à M. Dorian, qui accepta ce portefeuille, mais l'échangea, du consentement de M. Magnin, le soir même, contre le portefeuille des travaux publics.

Le général Le Flô, auquel M. de Kératry avait déjà, le 3 septembre, proposé le Ministère de la guerre, hésitait encore à l'accepter; on lui dépêcha M. Dréo. Le général céda aux instances qui lui furent faites, et se rendit à l'Hôtel-de-Ville à une heure du matin. Quant à l'amiral Fourichon, il était en mer; il croisait avec son escadre dans la Baltique; on ne savait pas s'il lui conviendrait d'échanger son commandement contre le Ministère de la marine; M. le général Trochu se chargea de lui écrire.

Dans cette première séance, ouverte à 10 heures 1/2 du soir, et terminée à 1 heure 1/2 du matin, il ne fut pas question des mesures à prendre contre l'invasion ni pour la défense de Paris.

M. Etienne Arago lut une proclamation qu'il avait fait rédiger par M. Floquet et qui fut approuvée, sauf quelques modifications, entr'autres celle-ci: les mots *Commune de Paris*, furent remplacés par les mots: *Hôtel-de-Ville de Paris* (1).

La rédaction du *Journal Officiel* fut confiée à M. Lavertujon.

M. Jules Favre donna communication d'un projet de pro-

(1)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HOTEL DE VILLE DE PARIS.

Citoyens,

Je viens d'être appelé par le peuple et par le gouvernement de la défense nationale à la mairie de Paris.

En attendant que vous soyez convoqués pour élire votre municipalité, je prends, au nom de la République, possession de cet Hôtel-de-Ville d'où sont toujours partis les grands signaux patriotiques, en 1792, en 1830, en 1848.

Comme nos pères ont crié en 1792, je vous crie: Citoyens, LA PATRIE EST EN DANGER! Serrez-vous autour de cette municipalité parisienne, où siège aujourd'hui un vieux soldat de la République.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Le maire de Paris,

ÉTIENNE ARAGO.

clamation à la garde nationale, qui fut adopté (1); M. le général Trochu se chargea de rédiger une proclamation à l'armée. L'une et l'autre parurent le lendemain dans le *Journal Officiel*.

M. Picard demanda la direction générale des postes pour M. Guyot-Montpayroux ; M. de Rochefort s'opposa formellement à cette nomination.

M. Gambetta proposa la suppression du Conseil d'État; M. Crémieux, la dissolution du Corps législatif (2) et l'amnistie. On décréta ces mesures, ainsi que la liberté du commerce des armes.

Enfin, M. de Kératry, qui avait pris possession de la préfecture de police, donna des renseignements satisfaisants sur l'état de Paris.

Telles sont les seules questions qui furent agitées dans le premier Conseil pendant la nuit du 4 septembre.

Examinons maintenant, comment le Gouvernement qui venait de s'établir, se définit lui-même par ses premiers actes.

(1) A LA GARDE NATIONALE.
Ceux auxquels votre patriotisme vient d'imposer la mission redoutable de défendre le pays, vous remercient du fond du cœur de votre courageux dévouement.
C'est à votre résolution qu'est due la victoire civique rendant la liberté à la France.
Grâce à vous, cette victoire n'a pas coûté une goutte de sang.
Le pouvoir personnel n'est plus.
La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. Elle se lève prête à mourir pour la défense du sol. Vous lui avez rendu son âme, que le despotisme étouffait.
Vous maintiendrez avec fermeté l'exécution des lois, et, rivalisant avec notre noble armée, vous nous montrerez ensemble le chemin de la victoire.

Le gouvernement de la défense nationale.

(2) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
— Le gouvernement de la défense nationale décrète :
Le Corps législatif est dissous ;
Le Sénat est aboli.
— Le gouvernement de la défense nationale décrète :
Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse, depuis le 3 décembre 1853 jusqu'au 3 septembre 1870.
Tous les condamnés encore détenus, soit que les jugements aient été rendus par les tribunaux correctionnels, soit par les cours d'assises, soit par les conseils de guerre, seront mis immédiatement en liberté.

— Le gouvernement de la défense nationale décrète :
La fabrication, le commerce et la vente des armes sont absolument libres.

III.

Caractères de ce gouvernement.

Considéré dans son ensemble, ce Gouvernement était composé d'hommes, en général plus modérés et plus éclairés que leur parti. Ayant tous les pouvoirs, revêtus en apparence d'une autorité sans limites, ils avaient en réalité un maître impérieux et violent, le peuple qui les avait nommés, ce peuple qui allait se montrer tour à tour héroïque et aveugle, défiant et crédule, supportant avec un courage admirable la terrible épreuve d'un long siège, pour aboutir à la catastrophe et à la honte du 18 mars.

De nombreux témoignages et des documents de toute nature prouvent que telle était la situation du Gouvernement, à l'époque où il prit la direction des affaires.

Il avait dû son élévation à un coup de main ; il devait à tout instant être exposé à périr par un coup de main. Quand on arrive au pouvoir par la brèche faite à la légalité, on ne peut obtenir le respect dû aux lois, qu'on a laissé briser.

M. Malon, dans son ouvrage intitulé : *La 3^e défaite du prolétariat français*, rend compte d'une entrevue que M. Tirard eut avec M. J. Favre, le 18 mars, entrevue dans laquelle M. J. Favre déclara qu'il ne pouvait traiter avec l'émeute et faire des concessions aux assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas ; et M. Malon s'écrie :

« Ne serait-ce pas risible, si ce n'était pas si triste de voir » les hommes du 4 septembre, que quelques milliers de citoyens affolés ont conduits, dans un moment de surprise, à l'Hôtel-de-Ville, appeler émeute une révolution dans Paris, » et se refuser à tous pourparlers avec elle. Une telle prétention, affichée dans une ville bouleversée depuis 80 ans, » est le comble de l'outrecuidance. » (page 95.)

Bien d'autres pensaient et disaient, le lendemain du 4 septembre, ce que M. Malon écrivait après le 18 mars, et agissaient en conséquence.

Contenu par la présence des Prussiens sous les murs de Paris, le mouvement, auquel ils ne cessèrent pas de travailler, n'a éclaté qu'après la capitulation; mais on ne put pas un seul jour se le dissimuler, la révolution qui avait ouvert au Gouvernement les portes de l'Hôtel-de-Ville, pouvait à toute heure les lui fermer.

C'est une triste condition pour un Gouvernement, que celle-là! Comment déployer quelque vigueur contre les factieux, les malfaiteurs ou les fous, qui sentent leur force, qui sont disposés à s'en servir, quand on est dans leurs mains et en quelque sorte à leur merci? Il arrive inévitablement alors qu'on se croit obligé de subir toutes leurs exigences, et si on les subit un seul jour, il faut aller jusqu'au bout.

Ce fut le sort des membres du Gouvernement du 4 septembre. Ils n'avaient pas mené l'assaut contre le Corps législatif, mais ils en avaient profité; ils n'avaient pas fait la situation dans laquelle ils se trouvaient placés, mais ils l'avaient acceptée; ils n'avaient pas voulu renverser le gouvernement le jour et de la façon dont il avait été renversé, mais ils voulaient sa chute; et ils avaient proposé au Corps législatif de prononcer la déchéance qui venait de s'opérer révolutionnairement. Surpris par les événements, effrayés de la responsabilité qui pesait d'une manière inattendue sur eux, dominés par la violence des passions qui les enveloppaient, ils ont suivi le courant au lieu de le diriger et toléré les écarts au lieu de les réprimer.

Ceux qui prennent le pouvoir dans de telles conditions sont condamnés aux défaillances. Pour briser les instruments de leur élévation, après s'en être servi, il leur faudrait une fermeté de caractère et un courage qui se rencontrent rarement. Comment rompre avec son passé, avec les liens qui vous y rattachent? Comment renier du jour au lendemain et combattre ses anciens compagnons de lutte! Il est toujours plus

commode de se laisser porter par les événements et de compter sur la fortune. Les prétextes, à défaut de bonnes raisons, ne manquent jamais pour agir ainsi, et c'est pourquoi les Gouvernements n'échappent guère aux conditions d'existence qu'ils tiennent de leur origine.

M. le comte de Bismarck avait trop bien pénétré le secret de la faiblesse du pouvoir nouveau, quand, le 31 octobre, il disait à M. Thiers, dans une conférence tenue à Versailles: « Ce ne sont pas MM. Jules Favre et Trochu qui » gouvernent, ils agissent sous la pression d'une population affolée. »

En considérant le Gouvernement de la défense nationale, non plus dans son origine, mais dans sa constitution intérieure, nous avons indiqué déjà une autre cause de son impuissance. Il se composait, comme on l'a vu, de tous les députés de la Seine. Or, parmi ces députés, il y avait deux tendances, les deux tendances qui existent au sein du parti républicain et qui se personnifiaient dans M. Picard, d'une part, et de l'autre, dans M. Gambetta.

Au sein du même conseil, autour de la même table, se rencontraient, côte à côte, des hommes qui, comme le général Trochu, par exemple, voulaient, avant tout et surtout, défendre leur pays; et d'autres qui, tout en voulant défendre leur pays, trouvaient l'occasion favorable pour s'emparer, dans l'intérêt de leur parti, du Pouvoir et qui comptaient bien en profiter. Les uns travaillaient exclusivement au salut de la France; les autres travaillaient sans doute au salut de la France, mais ils voulaient aussi assurer le triomphe de leur parti.

L'intérieur, la justice et bientôt la guerre tombèrent aux mains de ces derniers.

Le ministre de l'intérieur, dit un témoin (1), était un homme jeune, ardent, éloquent, bruyamment entré dans la politique

(1) Voir la déposition de M. Cochin. — Enquête du 18 mars.

par un coup d'audace. Il avait été élu, au lendemain d'un discours demeuré célèbre, par cette partie de la population parisienne qui prenait le nom d'irréconciliable. Il s'était trouvé entouré, en arrivant au pouvoir, d'un cortège d'amis assez embarrassant; de gens qui avaient concouru à son élection, auxquels il devait sa notoriété politique, dont il avait sollicité et obtenu l'appui. Il ne pouvait pas méconnaître les services qui lui avaient été rendus, et il était condamné, même quand il ne l'aurait pas voulu, par l'alliance qu'il avait faite avec eux, à les faire participer au Gouvernement, à les élever en même temps qu'il s'élevait lui-même. Aussi le vit-on placer, à Paris et en province, à la tête des administrations départementales et des municipalités, des hommes tels que M. Duportal, M. F. Morin, Raoul Rigault et bien d'autres, qui étaient les représentants les plus avancés de ce parti.

Au lieu de faire appel aux influences libérales et conservatrices qui existent en tous pays, le ministre de l'intérieur fut obligé de faire appel aux influences révolutionnaires et l'on put dès lors pressentir qu'il se laisserait facilement entraîner, à des mesures telles que la dissolution des conseils généraux, des conseils municipaux, l'ajournement des élections politiques, la levée en masse, etc., etc.

Un des membres du Gouvernement de la défense nationale (1), dans sa déposition, a défini de la manière suivante le nouveau collègue que les circonstances lui avaient donné et dont il loue du reste l'intelligence et le courage.

« Je lui dis un jour (à M. Gambetta) : vous êtes ici pour dé-
» fendre le pays; mais vous êtes dominé par votre sentiment
» politique au point d'être persuadé qu'il faut superposer à
» l'effort que va faire la France un parti politique qui en soit le
» directeur; vous y périrez.
» Comment! les maires ont été nommés sans l'intervention
» du Gouvernement; c'est un grave manquement à toutes les
» règles, même à la bonne foi! cela est inadmissible et je

(1) Déposition de M. le général Trochu T. 1.

» ne saurais y consentir. Je ne connais point les déma-
» gogues comme vous les connaissez et je crains que vous
» n'ayez nommé des maires qui, à un moment donné, nous
» créeront beaucoup de difficultés!

» M. Gambetta reconnut qu'il avait eu tort et s'excusa beau-
» coup. »

Un peu plus loin, le même témoin ajoute (1) :

« M. Gambetta, dans la nomination des maires, des pré-
» fets, dans l'attitude qu'il a prise à Tours et à Bordeaux, a été
» dominé exclusivement par la fausse tradition dont lui et son
» parti étaient incurablement pénétrés, qui consistait à établir
» qu'aujourd'hui, comme au temps de la première invasion,
» il fallait, pour sauver le pays, deux choses :

» 1° Avoir partout, pour la direction des affaires, des agents
» de ce parti, à l'exclusion des hommes compétents qui n'é-
» taient pas de ce parti.

» 2° Lever le pays en masse et le jeter sur les armées enva-
» hissantes. — Toute sa conduite a été dominée par ces deux
» principes absolument faux. »

Un autre membre du Gouvernement qui s'était trouvé, comme député, en désaccord avec les radicaux et qui avait eu le rare courage de se séparer d'eux, entendu comme témoin, a fait sur M. Gambetta des observations de même nature, et n'a pas cessé de combattre sa politique et ses actes.

De cette divergence de vues, résulta, dès le premier jour, une divergence d'action au sein du Gouvernement. Ainsi, pendant que le Ministre de l'Intérieur épurait les agents de son administration; pendant que le Ministre de la Justice en faisait autant, et dans le même esprit bouleversait la plus grande partie du personnel des tribunaux et destituait jusqu'aux juges de paix; pendant que le maire central, M. Et. Arago, assisté de ses adjoints, agissait de même à l'égard des principaux membres de l'administration municipale; plus heureux, le personnel des Finances, de la Marine et des Affaires étran-

(1) Déposition de M. le général Trochu. T. 1, p. 287.

gères, échappait, sauf de rares exceptions, à ces bouleversements qui ne s'opèrent jamais sans grand détriment pour les services publics.

Les changements des agents de l'administration, des magistrats, des fonctionnaires de tous ordres, après chaque révolution, ont en effet un double inconvénient. Non-seulement les services se trouvent ainsi désorganisés, parce que les bons employés disparaissent pour être remplacés quelquefois par les premiers venus, mais encore ceux qui recherchent des fonctions, et l'on sait que le nombre en est grand, apprennent par là qu'il y a deux manières d'y parvenir : d'une part, le travail, les bons services, le mérite; de l'autre, le coup de dé révolutionnaire. Le premier moyen exige du temps; le second n'en exige point. Pour l'un, il faut du mérite, de l'honnêteté, de la capacité; on peut s'en dispenser pour l'autre. Le Gouvernement avait prononcé, à son arrivée au pouvoir, ces belles paroles : « Nous ne sommes pas au pouvoir, mais » au combat; nous ne sommes pas le gouvernement d'un » parti, mais le gouvernement de la Défense nationale. » Que n'est-il demeuré fidèle à ce programme? Pourquoi n'a-t-il pas toujours mis l'intérêt de la Défense au-dessus de tous les autres intérêts? Pourquoi n'a-t-il pas ajourné jusqu'à l'armistice, jusqu'à la paix, la satisfaction des ambitions personnelles et des intérêts privés?

Il le voulait; il l'a déclaré dans la proclamation que nous venons de rappeler; il ne le put pas. Les exigences se manifestèrent sous toutes les formes; les prétendants aux fonctions publiques affluèrent de tous les côtés. Il fut débordé, et comme il arrive après chaque révolution, les décrets se pressèrent, se succédèrent dans le *Journal officiel*, absolument comme si les Prussiens n'approchaient pas (1).

Dès le 5 septembre, paraissait la liste des maires, nommés

(1) « Les prétentions, dit M. Glais-Bizoin, étaient aussi démesurées qu'impatientes. Dès qu'on ne les contentait pas sur le champ, elles s'élevaient en imprécations contre le gouvernement. Il suffisait même de ne pas avoir reçu sur l'heure tel hautain pétitionnaire pour qu'il portât aussitôt ses plaintes aux journaux (p. 26). »

par M. Etienne Arago; nous en parlerons ultérieurement.

Le 6, la liste des nouveaux préfets fut publiée: « Il fallut, dit » un témoin (1), faire dans une nuit, 89 préfets. En temps » de révolution, il est indispensable d'agir vite; il est indis- » pensable aussi de satisfaire l'opinion du moment... Quand » on se trouve à la tête d'un mouvement qui a réussi, on a » des engagements, sinon formels, du moins virtuels, qui » répondent à des services rendus. Or, ces services sont ren- » dus le plus souvent par des gens extrêmes, par les soldats » d'avant-garde; et ceux qui se trouvent présider à la réparti- » tion des emplois n'ont point de plus grand embarras que » celui de satisfaire leurs amis.

» La nécessité de prendre dans les départements les oppo- » sants notoires, les opposants à titre républicain s'imposait » à nous, parce qu'en fin de compte on doit toujours obéir à » l'impulsion du mouvement dont on est soi-même sorti...

» Nous fimes de notre mieux. Ce qui n'empêcha pas que le » lendemain, ajoute le même témoin, nous nous trou- » vâmes en butte à toutes sortes de récriminations, portant » principalement sur ce point:—Vous ne nommez pas d'assez » bons républicains. »

Ainsi, le 6 septembre, au moment même où les membres du Corps législatif décidaient que, dans leurs départements, ils se consacraient exclusivement à l'œuvre de la défense, partaient de Paris, munis des instructions du gouvernement, quatre-vingt-neuf préfets choisis dans le but d'assurer le triomphe du parti républicain.

IV.

Aspect de Paris dans la soirée du 4 septembre.

Pendant que les choses se passaient ainsi dans les régions élevées de l'administration et que l'on distribuait bien ou mal les emplois, le peuple se donnait la satisfaction de lacérer des

(1) Déposition de M. Laurier. T. 1.

enseignes, de changer les noms des rues, d'abattre des emblèmes et d'inscrire sur les monuments la fameuse devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Insoucieuse et inoffensive, la foule se promenait comme dans un jour de fête, s'enivrant d'espérances et s'étourdissant de chansons. A cette date qui aurait dû être un jour de deuil puisque la France était envahie, on ne témoignait que de l'allégresse. « Paris n'avait jamais été plus joyeux » et plus calme, dit M. J. Favre (1). »

Des tables étaient dressées sur les boulevards, les cafés regorgeaient de monde, le travail était arrêté ; il ne devait pas, hélas ! reprendre de longtemps ! On se félicitait d'avoir, par un changement heureux de gouvernement, écarté tous les périls. La marche de l'ennemi allait être suspendue ! La paix était assurée ! Le roi de Prusse n'avait-il pas dit qu'il faisait la guerre à l'Empereur, et non à la France ? Napoléon était tombé ; la cause de la guerre avait disparu avec lui. Plus d'inquiétudes, plus de soucis. Le travail des fortifications, devenu inutile, était abandonné. Sur dix mille ouvriers employés à la redoute de Montretout, on en comptait 500 à peine dans les journées qui suivirent le 4 septembre.

A ces traits on reconnaît le caractère à la fois léger et impressionnable de la population parisienne, qui fait en riant, les choses les plus sérieuses et va au devant des plus grands périls et des plus amères déceptions pour ainsi dire sans s'en douter.

Cependant le danger était pressant et de nature à frapper vivement les esprits. Les hommes doués de quelque expérience ne pouvaient pas s'y tromper.

Ce péril était double.

On s'était précipité un mois auparavant dans la guerre, avec une impétuosité qui n'avait d'égale que l'imprudance avec laquelle cette guerre avait été entamée. Les deux seules armées

(1) M. J. Favre, *Simple récit*, T. 1.

que la France avait pu mettre en ligne et que l'on avait réunies à grand peine dans les premières semaines d'août étaient battues. C'était au bruit du canon de Reischoffen et de Sedan, que l'opinion s'était réveillée des trop confiantes espérances qu'elle avait conçues. L'ennemi vainqueur était en marche sur la capitale.

A la nouvelle de nos désastres et comme pour se venger d'un si terrible mécompte, le peuple s'était précipité sur le Corps législatif, sans se demander si une révolution était bien le moyen de fortifier la défense, de grouper les forces nécessaires pour résister à une invasion. On s'était lancé, comme pris de vertige, dans le gouffre pour se soustraire au danger dont on était menacé, et il était facile de voir qu'une révolution sociale pouvait succéder à toute heure à une révolution politique. Tel était le deuxième péril, aussi évident que le premier.

Ainsi, d'une part, l'armée allemande s'avancait sur Paris ; c'était le danger extérieur.

D'autre part, la révolution était en mouvement et pouvait bouleverser la société ; c'était le danger intérieur.

En présence de ce double péril et pour y faire face, il n'y avait qu'un gouvernement faible, condamné à la plus complète impuissance par sa situation, par son origine, par la manière dont il était composé.

Ailleurs, on racontera les événements militaires et les efforts inutilement tentés pour conjurer le péril extérieur. Ici, nous devons exposer les événements politiques et les efforts inutilement tentés pour conjurer le péril intérieur. Nous nous garderons de toutes récriminations contre les personnes ; nous nous bornerons au simple récit des faits. Peut-être, le silence sur un passé si près de nous, eût-il été le parti le plus sage. Vous paraissiez le croire, Messieurs, car vous aviez ajourné l'examen de la proposition d'enquête faite par quelques-uns de nos collègues. Vous vous étiez demandé s'il était bien utile de traduire devant l'opinion, tel soldat, brave, mais qui s'était trouvé

comme Ministre au-dessous de sa tâche; tel autre, qui, d'abord porté aux nues, était tombé dans l'impopularité pour n'avoir pas réussi dans une œuvre aussi difficile que celle de la défense de Paris. Vous vous étiez demandé s'il était bien utile de faire ressortir les erreurs commises par des hommes qui, avocats, ingénieurs, journalistes, étrangers à la politique ou à la guerre, avaient eu à remplir des fonctions difficiles en tous temps, plus difficiles encore dans des circonstances où la moindre faute pouvait amener les plus grands désastres et les plus effroyables catastrophes? Quand on aura prouvé les fautes commises, ce qui est toujours facile, quand on aura distribué les accusations et les reproches, quel profit, quel bien moral en résultera-t-il pour le pays? Quelles décisions l'Assemblée pourra-t-elle être appelée à prendre? Quelles conclusions pourra-t-on lui présenter? L'Assemblée hésitait, avec raison, à s'engager dans cette voie; elle hésitait à placer à son ordre du jour la proposition d'enquête qui lui était soumise; elle aimait mieux porter ses regards en avant qu'en arrière, sur l'avenir que sur le passé. Mais elle n'a pu repousser la demande que le Président du Gouvernement du 4 septembre est venu lui adresser, du haut de la tribune, dans le discours qu'il a prononcé le 30 mai 1871. Elle s'est résolue, sur cette demande, à ordonner l'enquête, et elle nous a fait l'honneur de nous charger d'y procéder.

Nous lui devons la vérité sur les faits; nous la lui dirons toute entière. Nous nous taisons sur les personnes, ou si nous ne pouvons pas toujours nous taire sur les personnes, nous nous exprimerons, à leur égard, avec les ménagements que les contemporains doivent mettre à se juger les uns les autres. Notre tâche, telle que nous l'avons comprise, doit être de défendre les principes qui sont et demeurent éternellement vrais, quand ces principes sont blessés ou méconnus, mais de tenir compte, dans l'appréciation des actes, des circonstances et des difficultés du temps qui n'est plus.

A mesure que les événements se dérouleront devant vous, Messieurs, il vous sera facile, de les juger sans que nous ayons

besoin d'insister sur les enseignements qu'ils renferment. Les faits parlent d'eux-mêmes; ils suffisent pour prouver avec la dernière évidence combien il est dangereux pour un peuple de s'écarter, même un seul jour, des principes sur lesquels, de tout temps et dans toute société, l'ordre et l'existence même de ces sociétés reposent.

CHAPITRE II

Récit des faits du 4 septembre au
31 octobre 1870.

PREMIÈRE PARTIE.

Menées du parti révolutionnaire.

MENÉES DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE A PARIS ; EN PROVINCE. IL CHERCHE A S'EMPARER DES MUNICIPALITÉS, DE LA GARDE NATIONALE ; A SUBORDONNER L'AUTORITÉ MILITAIRE A L'AUTORITÉ CIVILE ; EXIGE L'AJOURNEMENT DE LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE ; VEUT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES A PARIS.

I

Menées du parti révolutionnaire.

Le 4 septembre, à 10 heures du soir, le jour même de l'envahissement de l'Assemblée, quelques instants après l'acclamation du nouveau gouvernement, une réunion de l'Internationale et des fédérations ouvrières se tenait, place de la Corderie-du-Temple, n° 6.

Le procès-verbal de cette réunion et de celles qui se sont tenues ultérieurement, a été saisi au domicile de l'un des hommes qui ont été compromis plus tard dans l'insurrection du 18 mars ; cette pièce nous a été remise par le directeur du dépôt de la guerre (1).

On y lit que la réunion de la place de la Corderie arrêta, dans la soirée du 4 septembre, après une vive discussion, les résolutions suivantes :

« 1° *Le gouvernement provisoire ne sera pas attaqué, at-*

(1) Copie certifiée de cette pièce est déposée aux archives de l'Assemblée.

» *tendu le fait de guerre et attendu l'insuffisance de préparation des forces populaires encore mal organisées.*

» 2° Sont réclamées d'urgence :

» La suppression complète de la préfecture de police et l'organisation d'une police municipale; la révocation immédiate de tous les magistrats; la suppression de toutes les lois restrictives du droit d'association, du droit de réunion, de la liberté de la presse.

» L'élection de la Municipalité parisienne.

» L'annulation (et non l'amnistie) de toute condamnation et poursuites concernant les faits qualifiés crimes ou délits politiques, se rattachant aux mouvements populaires sous l'Empire (1). »

Une délégation fut envoyée à minuit à l'Hôtel-de-Ville pour porter ces résolutions au gouvernement. « Cette délégation, dit le procès-verbal, ne put pas malheureusement pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville, pendant la nuit du 4 au 5 septembre; elle ne fut reçue que le lendemain, à midi. »

Le procès-verbal nous apprend, en outre, qu'au moment même où MM. Gambetta, J. Favre et Trochu venaient de constituer, à l'aide des députés de Paris, un gouvernement, la réunion de la place de la Corderie organisait le sien. On ne se contenta pas, en effet, de déterminer les conditions auxquelles on s'abstiendrait de combattre le pouvoir nouveau. Avant de se séparer, la réunion décida en principe la « formation d'un comité central, indépendant de l'Internationale et des fédérations ouvrières, composé de délégués d'arrondissement; » autrement dit, la formation d'un gouvernement révolutionnaire, placé en face du gouvernement de la défense.

On ne perdit pas un instant pour mettre à exécution cette résolution. Le lendemain 5 septembre, les arrondissements de Paris étaient invités à former des comités spéciaux, et l'on recommandait aux choix du peuple les *citoyens désignés par les réunions publiques.*

(1) Procès-verbal de la séance du 4 septembre, close à 10 heures du soir.

Les délégués des vingt comités spéciaux d'arrondissement furent élus le 6 septembre et chaque comité nomma quatre représentants qui devaient composer le *comité central républicain*, dont le siège fut fixé place de la Corderie, 6.

Le onze septembre, le comité central entra en fonctions. Quinze arrondissements y étaient représentés par *des délégués régulièrement envoyés*. Là, on arrêta le programme des mesures à prendre, tant *pour la défense et l'alimentation de Paris, que pour l'organisation de la résistance dans les départements* (1).

Ce programme fut affiché le 18 septembre.

Le 22, une assemblée générale se tint, salle de l'Alcazar; une commission de vingt membres fut désignée pour se joindre à un grand nombre de chefs de bataillons de la garde nationale qui devaient *sommer le gouvernement d'appliquer les mesures votées et notamment l'envoi de délégués en province et l'élection immédiate de la commune à Paris* (2).

On le voit, il n'est pas contestable que, dès le 4 septembre, il se forma dans les Municipalités, à côté des maires et des adjoints, des comités d'arrondissement qui s'arrogeaient le droit de peser sur les décisions des maires, se substituaient à leur action, donnaient des ordres, visitaient les maisons, et faisaient des arrestations, des perquisitions, surtout sous prétexte d'espionnage.

Il n'est pas davantage contestable que ces délégués d'arrondissement relevaient d'une autorité centrale, qui avait fait connaître publiquement son existence et qui, du 5 septembre au 22 janvier, a, comme nous le verrons tout à l'heure, ordonné et dirigé toutes les manifestations. On peut suivre, jour par jour, dans les procès-verbaux du comité, le mouvement imprimé à la population et l'on y trouvera la preuve manifeste que les démonstrations des 22, 27 septembre, des 7, 8 et 31 octobre sont son œuvre, qu'elles ont été préparées par ses soins, accomplies par ses ordres et avec sa participation.

(1) Procès-verbal du Comité central des vingt arrondissements. Séance du 11 septembre.

(2) Idem. — Séance du 22 septembre.

Le but apparent de ces manifestations était toujours la revendication des libertés municipales ; le but réel était le renversement du gouvernement.

A mesure que les forces populaires s'organisent, la neutralité, affectée dans les premiers jours, cesse et l'on inaugure un système d'agressions qui devait aboutir, de crises en crises, à l'insurrection du 18 mars. Le comité central n'était pas autre chose qu'un comité révolutionnaire ; il ne s'en est jamais caché.

Les chefs de l'Internationale à Londres montrèrent moins de hardiesse que les chefs du parti Jacobin ; ils étaient, en apparence au moins, hésitants au début. Ils conseillaient, dans les instructions qu'ils envoyaient de Londres et qui sont signées de Karl-Max, beaucoup de prudence ; ils voulaient attendre, pour agir, le moment où la France serait débarrassée des Prussiens, ménager jusque-là leurs forces, les conserver pour le jour où l'on pourrait livrer la grande bataille. Une lettre dans ce sens, écrite par Eugène Dupont, correspondant de la France à Londres, a été imprimée et publiée (1).

Moins patient, le Comité central débuta le 27 septembre par une agression. Ses délégués, accompagnés de 107 chefs de bataillons de la garde nationale, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville. « Mais, dit le procès-verbal, une petite scène dramatique, préparée par M. Picard, fit échouer, ce jour-là, l'entreprise. » M. Picard est venu tout d'un coup nous annoncer d'une voix émue que Paris était attaqué ; on entendait le bruit du canon dans le lointain. Les assistants sortirent précipitamment de la salle, on se sépara sans avoir rien obtenu ; la farce était jouée, mais on ne parviendra pas à détourner le comité de son but ; il saura ramener les citoyens, membres du gouvernement, au sentiment de leur devoir (2). »

M. Malon confirme dans un ouvrage, récemment publié, les

(1) Voir l'ouvrage de M. Testu sur l'Internationale.

(2) Procès-verbal du comité des vingt arrondissements. Séance du 27 septembre.

renseignements que nous venons d'emprunter au procès-verbal du Comité (1).

« Dès le lendemain de la Révolution, dit-il, les personnalités du parti Jacobin et les délégués de l'Internationale se mirent en rapport et se réunirent au siège du Conseil fédéral de l'Internationale, place de la Corderie du Temple.

» Les délégués des clubs se rendirent à ces réunions qui devinrent une délégation des sections de l'Internationale et des clubs. Sous le titre de *comité central républicain des vingt arrondissements de Paris*, ce Comité s'attacha à organiser, dans chaque arrondissement, un *comité de vigilance* ayant pour mission de stimuler les municipalités.

» Le comité central se donna les mêmes attributions vis-à-vis du Gouvernement ; il lui faisait souvent, au nom du Peuple, des propositions et des représentations.

» L'affiche qui parut le 17 septembre était conforme aux résolutions du comité ; elle était signée d'Avrial, Beslay, Briosne, Chatelain, Combault, Camelina, Chardon, Dumay, Duval, Dereure, Frankèl, Ferré, Flourens, Johannard, Jaclard, Lefrançais, Langevin, Longuet, Malon, Oudet, Potier, Pindy, Ranvier, Régère, Rigault, Serrallier, Tridon, Théez, Trinquet, Vaillant, Varlin, Vallez. »

« On y lisait ce qui suit :

» Le cinq septembre, après la proclamation de la République, un grand nombre de citoyens ont proposé la constitution d'un comité central républicain émanant des 20 arrondissements et ayant pour but de pourvoir au salut de la Patrie, ainsi qu'à la fondation définitive d'un régime véritablement républicain, par le concours permanent de *l'initiative individuelle et de la solidarité populaire*. (On reconnaît à ces termes, le langage de l'Internationale.)..... Le comité central a proposé au Gouvernement et fait connaître au public, les mesures qui ont été adoptées dans les réunions populaires. »

Suit l'énumération de ces mesures, qui, comme nous l'avons

(1) 3^e *Défaite du prolétariat français*, par M. Malon, p. 44.

vu, consistaient dans la suppression de la police, des sergents de ville, des gendarmes, dans l'abolition de la magistrature, etc., etc.

L'organe principal du partiradical (1) faisait observer à cette occasion *que les mesures adoptées dans les réunions populaires étant obligatoires*, il convenait d'en imposer l'exécution au Gouvernement.

« L'acclamation, disait-il, étant *l'expression la plus vraie, la plus libre, la plus spontanée de la volonté nationale, le Gouvernement ne doit pas se laisser arrêter par de vains scrupules et doit rendre d'urgence, les décrets demandés par le peuple.* »

M. Delescluze était de cet avis. Seulement il ajoutait quelques articles au programme du comité républicain des 20 arrondissements.

L'arrogance de son langage prouve jusqu'à quel point il se croyait sûr alors du succès.

Après avoir interdit toute élection pour la formation d'une Assemblée constituante (sachant qu'une assemblée issue du suffrage universel et libre condamnerait sa politique et serait un obstacle à ses projets), il exigeait impérieusement qu'il fût procédé à des élections dans Paris et pour Paris seulement. Il voulait créer en face du Gouvernement, et contre le Gouvernement, un Pouvoir d'origine municipale, qui deviendrait bientôt un comité de Salut public.

Le Comité de Salut Public et la Dictature sont en effet toute la politique du parti Jacobin; il n'en a pas d'autre. Sa tactique est et a toujours été, de s'emparer du Pouvoir par surprise et de s'y maintenir par la force. La terreur est le moyen sur lequel il compte pour dompter les résistances auxquelles il s'attend.

M. Héligon, dans sa déposition, confirme les faits que nous venons de rappeler.

« Le 5 septembre, dit-il, je parcourus Paris; tout était tran-

(1) *La patrie en danger* (journal de M. Blanqui).

quille, sauf au café du boulevard Montmartre et au café de Madrid, où se réunissaient des gens, qui, n'ayant pas obtenu d'emplois, étaient mécontents et criaient à la réaction parce qu'on n'avait pas voulu d'eux à l'Hôtel-de-Ville.

» Dès le premier jour, s'est fondé ainsi le parti qui a voulu constituer plus tard la *commune*... Il ne date pas du 18 mars, il date du 10 septembre. Ce jour-là, eurent lieu les premières manifestations; nous reçûmes l'ordre de doubler les postes dans nos Mairies.... Le 16 septembre, Delescluze, aux Folies-Bergères, provoquait un mouvement, pour fêter, disait-il, l'anniversaire de la République de 1792; au fond, pour forcer la main au Gouvernement.

» Le 8 octobre, Flourens descendait avec son bataillon dans la rue; Varlin, commandant le 193^e, voulut en faire autant, mais ses soldats refusèrent de le suivre (1). »

Ainsi, le parti Jacobin, personnifié dans MM. Delescluze, Blanqui, F. Pyat et Flourens, se mit dès le premier jour à l'œuvre, annonça par des affiches, par les organes dont il disposait, sa politique et son but, l'établissement de la Commune. L'intimidation et la violence étaient ses moyens d'action. Se sentant en minorité il voulait s'imposer à la majorité et repoussait toute organisation de pouvoirs électifs, tels que l'Assemblée nationale, les Conseils généraux, les Conseils municipaux.

M. Delescluze le disait franchement. Il ne cessait de demander, dans son journal, des commissions administratives placées à la tête des départements, des communes, et composées de *citoyens résolus à faire prédominer la République à tout prix*; ce sont ses propres expressions.

« Il faut, ajoutait-il, que le peuple de Paris procède seul à des élections; et que ces élections se fassent dimanche prochain, que le gouvernement le veuille ou ne le veuille pas. » On votera à la Mairie de chaque arrondissement. A défaut du maire où des adjoints pour former le bureau, les électeurs

(1) Déposition de M. Héligon, t. 1.

» y pourvoient. La garde nationale fournira les postes pour » la conservation des urnes (1). » Et il continue, donnant des ordres, déclarant que le dépouillement du scrutin se fera à la salle Saint-Jean, et indiquant le mode de votation.

A cette sommation impérieuse, on reconnaît le langage habituel du rédacteur en chef du *Réveil*.

Telle était la pensée et tel fut, dès le 5 septembre, le programme du parti révolutionnaire. Ce programme peut se résumer en un mot, la Commune, mais la Commune s'imposant violemment et fondant, avec et sous le couvert de la République, une véritable dictature.

M. J. Favre, M. J. Simon, M. J. Ferry, M. le général Trochu, M. Picard ne s'y sont pas trompés.

Ils ont tous dit, dans leurs dépositions, qu'ils s'étaient trouvés, dès le début, en face de la Commune; ils sentaient que c'était là leur adversaire, ils le savaient, mais ils ne prévoyaient pas alors de quels crimes la Commune serait capable.

Leur illusion était partagée. On voyait le mal, on n'en mesurait pas la profondeur; et pourtant la Commune n'était pas un fait nouveau, elle n'était qu'une odieuse résurrection du système qui avait dominé pendant une partie de la première Révolution. Mais les souvenirs du passé, au bout de peu de temps, s'effacent et s'éteignent dans la mémoire des hommes. L'esprit de parti dénature, par de mensongères déclamations, les faits les mieux constatés; il ne recule pas même devant la réhabilitation et quelquefois la glorification des crimes les plus odieux. Cette perversion de l'histoire n'a pas été étrangère au retour de tentatives que la réprobation publique aurait dû dès les premiers moments flétrir et arrêter.

Oui, il est douloureux, mais il est nécessaire de le dire, la commune du 10 août 1792, ce pouvoir abhorré, qui, après avoir subjugué Paris, et étreint la France, n'a laissé que des traces honteuses et sanglantes de son passage, qui, après avoir débuté par l'assassinat, s'est montré servilement docile aux

(1) Journal *le Réveil*, 27 septembre 1870.

ordres de Marat, a dressé des listes de proscriptions, ordonné les arrestations les plus arbitraires, organisé ces sinistres *travailleurs* qui se jetaient sur les prisons pour y faire leur besogne au prix de 24 sous par tête, plus le vin; la Commune avec ses perquisitions, ses confiscations, ses massacres, on a voulu la faire renaître, de nos jours; on y a travaillé en face de l'ennemi, et l'on a attendu l'heure propice où les canons prussiens se tairaient et où la France serait épuisée, pour essayer de la faire triompher.

La Commune n'est pas autre chose que le despotisme anonyme de quelques hommes, c'est-à-dire le plus intolérable de tous les despotismes.

La fédération des communes n'est pas autre chose que la fédération de despotismes locaux, sur lesquels se superpose un despotisme central.

Ce fut là le programme auquel se rallia après le 4 septembre le parti révolutionnaire; ce fut le moyen à l'aide duquel il espéra dominer dans Paris et à l'aide de Paris, soumettre au joug la province.

Voilà le plan avoué, arrêté de longue date. Il n'a pas réussi, il ne pouvait pas réussir. Grâce à Dieu, la Commune a peu de partisans en province et ces partisans ne sont pas bien hardis. On les a vus à l'œuvre, ils étaient à leur poste le 18 mars; la fédération des communes a été essayée, le drapeau rouge a flotté à Lyon, Avignon, Vienne, Marseille, mais l'immense majorité de la population a rejeté ce symbole odieux.

Quels tristes plagiaires que ces revenants d'une autre époque qui reparaissent de nos jours! Nous avons lu leurs écrits, leurs journaux et nous nous sommes souvent demandé avec un profond étonnement, comment de telles publications avaient pu être tolérées, surtout dans une ville assiégée et dans un pays en proie au fléau de la guerre étrangère! « C'est l'honneur, dit-on, du Gouvernement du 4 septembre, d'avoir respecté la liberté de la presse. Il ne pouvait pas la briser, inaugurer son arrivée au Pouvoir par la compression de la pensée, exiger une obéissance passive d'une ville de deux mil-

» lions d'âmes. Il n'aurait pas tenu vingt-quatre heures s'il
» l'avait tenté (1). »

Même en admettant, bien que cela soit contesté, que le Gouvernement du 4 septembre fût dans l'impuissance de réprimer les excès de la presse, sa faiblesse peut être une excuse, non un titre d'honneur. Il ne s'agissait nullement de porter atteinte aux droits de la pensée. Lorsque le canon prussien grondait, les appels incessants à l'insurrection, au mépris des chefs, à l'indiscipline, la libre circulation de fausses nouvelles portant tour à tour dans les esprits la fièvre et l'abattement, tout cela n'était pas l'exercice légitime d'une liberté. MM. Pyat, Delescluze et Blanqui ne faisaient pas autre chose au fond, en publiant leurs écrits, que de violer toutes les lois existantes. Ils aiguisaient, avec une perfidie profonde, les armes dont ils comptaient se servir contre la patrie; ils incriminaient les meilleures intentions; ils calomniaient, exaspéraient les souffrances populaires et ils étaient impunis!

Comment s'étonner ensuite si plus tard, excités par le langage des clubs et des journaux, des masses désordonnées se sont jetées sur l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui avaient laissé ces excitations se produire, les orateurs des clubs pérorer et les journaux déclamer pendant de longs mois, peuvent difficilement se soustraire, même en invoquant la pression des circonstances, à la part de responsabilité qui nécessairement leur revient dans le désordre des esprits et dans les malheurs qui en sont résultés.

II.

Ménées révolutionnaires en province.

Ce qui se passait à Paris se passait également en province. En dehors des villes, foyers de passions bonnes ou mauvaises, il y a, en France, une population sensée, laborieuse,

(1) *Simple récit*, par M. J. Favre, t. 1.

honnête, qui veut vivre et travailler en paix, qui n'aime pas les agitations et qui n'y prend pas part; elle est demeurée généralement calme au milieu des événements que nous aurons à raconter. C'est seulement dans les villes que des troubles se sont produits. Ils ont eu partout le même caractère, et se sont ressemblés à tel point qu'on aurait pu les croire dirigés par une même main.

Il s'était formé sous l'Empire des associations, telles que l'Internationale, les sociétés coopératives, les sociétés d'assurances mutuelles, qui, sous des formes diverses, avaient pour but réel d'exercer une action politique et de fournir des cadres à l'armée insurrectionnelle, le jour où l'on pourrait descendre dans la rue. Le Gouvernement les avait autorisées et en avait senti trop tard le danger. Les chefs de ces associations devinrent, en peu de temps, dans les départements comme à Paris, les chefs du mouvement révolutionnaire.

« Malgré les persécutions, dit M. Malon (1), nous étions
» parvenus à grouper des centaines de milliers d'adhérents,
» et nous étions devenus les plus redoutables adversaires de
» l'Empire.

» Les révolutionnaires purs, lassés des creuses paroles des
» réunions publiques, dégoûtés de la politique par la trahison
» récente des députés radicaux, vinrent se ranger en foule
» sous le drapeau de l'Internationale persécutée.....

» Les nombreuses grèves, qui avaient éclaté dans les grands
» centres industriels, annonçaient suffisamment que les ou-
» vriers, se sentant nombreux, organisés, ne voulaient plus
» subir la tyrannie du capital, cent fois plus lourde et plus
» douloureuse que la tyrannie politique. »

Et pour peindre l'état des esprits, dans ces agglomérations ouvrières, le même auteur ajoute :

« Que nous importe à nous que M. Thiers, M. Gambetta,
» M. J. Favre, ou M. L. Blanc soient au Pouvoir! Sous n'im-
» porte lequel de ces gouvernements, la liberté ne sera qu'un

(1) *La troisième défaite du prolétariat français*, p. 32.

» leurre pour les malheureux condamnés à un travail journalier !

» Ce qu'il nous faut, c'est faire table rase du militarisme, des cultes, des monopoles financiers, d'un ensemble de lois protectrices du privilège des capitalistes.

» Nous ne prétendons à rien moins qu'à organiser, dans ce but, la force du prolétariat; nous y fûmes puissamment aidés par la presse et par les associations politiques. »

La presse, en effet, « qui est, dit un arrêté de la Ligue républicaine, le meilleur moyen d'apprendre à chaque citoyen, ses droits et ses devoirs, » aida puissamment au succès de cette entreprise.

A l'époque où se créaient les sociétés ouvrières, on fonda un grand nombre de journaux qui devinrent les organes de ces sociétés. Ces feuilles départementales s'inspiraient de la politique des journaux publiés à Paris.

M. Delescluze, rédacteur en chef du *Réveil*, M. Félix Pyat, M. Blanqui, M. J. Vallès et d'autres étaient les meneurs et les propagateurs du mouvement en province. Leur action se continua tant que Paris ne fut pas investi. Les correspondances saisies par la justice militaire, et notamment les correspondances de M. Delescluze avec les chefs de son parti, le prouvent.

Dès le 4 septembre, les sociétés économiques se transformèrent en sociétés d'action. Elles prirent différents noms, s'appelèrent comités de Défense, comités de Vigilance, comités de Salut Public et s'emparèrent de la direction du mouvement. On les vit, d'accord avec les sociétés républicaines, tour à tour prêcher la guerre à outrance, soutenir le fameux décret des incompatibilités électorales, demander et obtenir la dissolution des Conseils municipaux, des Conseils généraux, et chercher par tous les moyens possibles à asseoir leur domination.

La consigne donnée partait de Paris; les procès-verbaux du Comité Central en font foi. Elle était fidèlement exécutée partout. Quand on compare les journaux qui, à cette époque, se publiaient dans les chefs-lieux de départements, souvent

très-éloignés les uns des autres, il est impossible de ne pas être frappé de la parfaite ressemblance de leur attitude et de leur langage. Le but politique est identiquement le même; qui a lu un journal en a lu cent. Jusqu'au vocabulaire des injures, tout y est absolument pareil. On peut en dire autant des harangues des orateurs des réunions publiques. En tous lieux, à Marseille, à Carcassonne, à Lyon, à Perpignan et à Limoges s'étalent les mêmes doctrines.

Les journaux, organes de ces réunions, ont publié les comptes-rendus des séances qu'elles ont tenues. On y demande que la direction des affaires soit remise aux mains du peuple, que l'on sévise contre les magistrats, contre les généraux, contre la police.

Tous les discours, d'un bout de la France à l'autre, reflètent la même pensée.

Il y avait donc des meneurs, une organisation; on était prêt à agir.

Les chefs des différents comités, tels que A. Richard à Lyon, Bastélica à Marseille, et d'autres qu'il est inutile de nommer et qui sont parfaitement connus, poursuivaient, après le 4 septembre, un plan qui n'a pas réussi au même degré partout, mais qui a pleinement réussi à Lyon, à Saint-Etienne, dans certaines villes de la vallée du Rhône et qui, dans d'autres localités, a été bien près de réussir.

Voici quel était ce plan.

Il consistait à s'emparer des attributions dévolues aux autorités politiques, administratives, militaires; à faire passer ces attributions, des mains des préfets et des généraux, dans les mains de l'autorité municipale que l'on constituerait révolutionnairement; c'était précisément ce que l'on tentait de faire à Paris.

On commença par casser les conseils municipaux existants, même ceux qui avaient été nommés en opposition au Gouvernement impérial trois semaines auparavant; on ne fit grâce à aucun, du moins dans les grandes villes, et on les remplaça par des commissions dont les mem-

bres étaient désignés par l'acclamation populaire ; c'est-à-dire par des commissions composées des chefs de clubs qui s'adjoignaient quelquefois, pour se faire plus facilement accepter, des hommes honorables mais faibles, que la recherche d'une fausse popularité met facilement à la discrétion de la foule.

On agit de la même façon à l'égard des administrations départementales ; les préfets furent entourés, gardés à vue, placés sous la surveillance de comités, qui, sous prétexte de pourvoir à la défense, les dominaient trop souvent et les condamnaient à l'impuissance, quand ces préfets n'étaient pas d'assez dociles instruments.

A Lyon, à Saint-Etienne, à Marseille, ces comités se substituèrent complètement à l'autorité préfectorale (1). Là, le pouvoir central, à vrai dire, n'exista plus. Les préfets envoyés par M. Gambetta subirent absolument le même sort, furent tout aussi maltraités, tout aussi suspects aux populations, que les préfets destitués par M. Gambetta. Les uns furent jetés en prison, les autres étroitement surveillés. Les fonctionnaires de la commune montaient la garde à la porte du préfet de Lyon, ou de Marseille, auquel ils laissaient à peine une apparente liberté.

Mais s'il est quelquefois facile de s'emparer de l'autorité par un coup de main, il est moins facile de la conserver quand on n'a pas une force à sa disposition. Pour défendre et maintenir le pouvoir que l'on s'arrogeait, on mit en jeu le double ressort des réunions publiques et de la garde nationale. Les clubs, après s'être fait délivrer des locaux par des municipalités complaisantes ou complices, tenaient leurs assises quotidiennement dans certaines localités, à des intervalles irréguliers dans d'autres ; il y en avait partout ; leur but apparent était de défendre la République. Au fond, ils voulaient peser sur les actes et les déterminations que le gouvernement pouvait être tenté de prendre contre eux.

(1) Rapports de M. de Sugny sur Lyon, Saint-Etienne et Marseille.

Ces clubs ont exercé une puissante et incontestable influence, non-seulement sur les administrateurs des départements qui les redoutaient, mais sur la délégation de Tours et de Bordeaux qui souvent s'inclinait devant eux, et l'on peut dire que cette influence a été funeste. Puis, il arriva que les clubs formés dans des villes voisines se mirent en relations les uns avec les autres, toujours sous le prétexte de la défense. Ces relations se nouèrent par des délégués, quelquefois appointés et payés par les budgets des départements ou des municipalités ; ces délégués eurent entre eux des rapports de plus en plus fréquents, et bientôt, grâce à leur activité, la Ligue du Midi se trouva formée (1).

Ainsi, tandis que chaque ville tendait à s'émanciper de l'action de l'autorité centrale ; tandis qu'à Lyon, le préfet était, au moins dans les premiers temps, plutôt le prisonnier de la municipalité que l'administrateur du département ; tandis que la commune de Marseille dominait le commissaire extraordinaire du gouvernement, dont l'hôtel était occupé par une bande d'énergumènes qui s'étaient donné à eux-mêmes le nom de gardes civiques ; tandis que les clubs de Grenoble, protégés par la Commune, imposaient successivement à deux préfets impuissants l'arrestation ou l'expulsion des généraux, la Ligue du Midi se constituait par la fédération des communes affranchies, émancipées, et affichait la prétention d'avoir son budget à part, ses moyens d'action propres, et de ne relever que d'elle-même. C'était l'application de la doctrine de l'Internationale, l'institution des communes fédérées.

A l'époque où ces relations cessèrent, comme nous l'expliquerons ailleurs, les villes associées sous le nom de Ligue du Midi n'étaient pas encore arrivées à secouer le joug du Gouvernement ; elles y travaillaient toutes, elles brisaient les résistances qu'elles rencontraient, mais elles avaient besoin de temps pour y parvenir. Toutes protestaient contre les élections, parce que les élections auraient mis en péril

(1) Rapports de M. de Sugny, sur Lyon, Saint-Etienne et Marseille.

leur pouvoir usurpé ; elles faisaient des manifestations contre la convocation des collèges électoraux et leurs protestations étaient publiquement affichées.

« Les soussignés, dit une des adresses que nous avons » sous les yeux, délégués d'une réunion populaire, organes » du peuple Grenoblois, en présence des graves circonstances que le pays traverse, déclarent qu'ils ne veulent » pas d'élections. Nous nous serrons autour des membres » de notre commission, afin qu'ils puissent, dans nos » acclamations unanimes, la force dont ils ont besoin (1). »

Des déclarations de même nature étaient faites à Marseille, à Toulouse, etc., et des délégués allaient porter ces déclarations à Tours, signifiant au Gouvernement qu'il fallait obéir aux vœux des populations.

La police est gênante, les autorités militaires le sont plus encore ; d'un moment à l'autre elles pouvaient essayer de rétablir l'ascendant méconnu du pouvoir central. On s'attacha à absorber la police et à déplacer le commandement militaire, et l'on y parvint là où les municipalités purent dominer comme à Lyon (2), Marseille, Toulouse (3), etc. Les généraux furent accusés de prétendues lenteurs dans l'armement ; on leur reprocha les services qu'ils avaient rendus sous l'empire ; on les dénonça dans les réunions publiques à l'animadversion populaire ; on décida qu'il fallait obtenir leurs démissions, par *les moyens les plus énergiques* ; puis on jeta la foule sur les hôtels qu'ils occupaient. Ce fut ainsi que le respectable général de Monet, les généraux d'artillerie Baral, Courtois et Mazure, le général d'Aurette de Paladines et tant d'autres furent violemment expulsés ou emprisonnés.

La garde nationale et quelquefois les préfets eux-mêmes les chassèrent ou les écrouèrent au nom du peuple. En

(1) Rapport du préfet de l'Isère à la Commission d'enquête du 18 mars.

(2) Rapports de M. de Sugny.

(3) Rapport de M. le comte de Rességuier.

même temps les commissaires de police étaient cassés, traqués, contraints de se cacher ou de fuir. On les remplaçait par des hommes dont on était sûr, mais qui parfois étaient d'une moralité fort douteuse.

Là où ces entreprises réussirent, l'autorité toute entière passa en peu de temps, des mains du Gouvernement, dans les mains des chefs de parti. Ceux-ci, après s'être emparés du pouvoir, s'arrangèrent de façon à le conserver, à l'aide de la garde nationale qu'ils cherchèrent de bonne heure à tenir sous leur dépendance. Pour cela, ils constituèrent révolutionnairement ses cadres et la soldèrent. De cette façon, elle fut complètement à leur discrétion. Grâce à cette double organisation de municipalités non élues, choisies dans les clubs, inspirées par eux, et de gardes civiques révolutionnairement encadrés et soldés, le pouvoir descendit dans la rue ; il fut exercé, comme on le disait, par le peuple. Les clubs faisaient des motions, les comités de Salut Public, ou les commissions administratives décrétaient ces motions, la garde nationale les exécutait. Les vœux de la population ainsi exploitée étaient des ordres devant lesquels s'inclinaient les représentants de l'autorité. Le pouvoir était à la disposition de la foule, qui elle-même était à la merci de quelques hommes imposant leur volonté comme loi.

Vous ne verrez pas, Messieurs, sans une profonde et amère tristesse, se dérouler cette succession de faits qui seront mis sous vos yeux et qui vous montreront à la fois, la faiblesse des bons citoyens, l'audace des démagogues, la témérité des projets que l'on ne craignait pas d'étaler au grand jour, les appels incessants au désordre en face de l'ennemi, et l'immense déperdition de forces qui en a été la conséquence ; de ces forces qui, mises au service du Gouvernement, auraient pu si utilement alors être employées à la délivrance de la France.

Cet état des choses a duré cinq mois ; pendant cinq mois quelques meneurs, après s'être emparés du Pouvoir dans les

principales villes, ont dominé, du haut des fonctions municipales qu'ils exerçaient, à l'aide des gardes nationaux qu'ils payaient.

La composition des prétendus comités de Défense prouve le but que l'on poursuivait en les formant. Vous trouverez, Messieurs, sur les listes de ces comités, les noms de simples ouvriers, de charcutiers, de relieurs, d'hommes complètement dépourvus de connaissances militaires, mais trop connus comme chefs de la démagogie.

Evidemment, ils n'étaient pas venus là pour pourvoir aux besoins de la défense. Ils avaient un autre but, et l'histoire des cités où leur influence a dominé montre trop clairement le but qu'ils se proposaient.

On comprend les ravages faits dans les esprits par l'impunité de tels actes, et le désordre moral qui en est résulté. La garde nationale, composée en grande partie d'ouvriers, employée à des manifestations pendant le jour, grisée par les orateurs des clubs et des réunions publiques tous les soirs, devait promptement se transformer en un instrument de désordre. On l'y façonnait en l'employant à l'arrestation des administrateurs, des généraux, en la poussant à des actes d'indiscipline, en lui faisant signer des adresses, émettre des vœux et en lui laissant à peu près carte blanche pour tous les excès qu'il lui plaisait de commettre.

III.

Le parti révolutionnaire cherche à s'emparer des municipalités.

Après avoir exposé le plan du parti révolutionnaire, nous allons voir comment il essaya de le mettre à exécution. Occupons-nous d'abord des municipalités; voici comment elles avaient été formées à Paris.

Dès le 5 septembre, M. Et. Arago avait, sur la proposition de

M. Floquet, et en tenant compte, dit-il (1), *des recommandations qui lui furent faites par les membres du Gouvernement, notamment en faveur de M. Mottu, qui fut très-appuyé*, M. Et. Arago avait nommé les maires des vingt arrondissements de Paris. Le décret de nomination parut le 6 septembre; il est signé de sa main et de la main de ses adjoints; il ne porte pas la signature des membres du gouvernement, pas même celle du ministre de l'Intérieur.

M. Gambetta cependant fut consulté et paraît avoir donné son approbation aux choix faits. Mais il est certain que les autres membres du Conseil apprirent ces nominations par le *Journal Officiel*; ils s'en plainquirent amèrement et en furent extrêmement blessés.

« Je trouvai, dit l'un d'eux, dans le *Journal Officiel*, la nomination des maires; je fis, à cette occasion, une scène très-vive à M. Gambetta. Quelques-uns de ces choix me mécontentaient profondément et je pensais que, dans tous les cas, le Gouvernement aurait dû apprendre, autrement que par le journal, une mesure aussi grave. »

Dans la séance du 6 septembre (2), M. Picard s'éleva à son tour contre les choix de M. Etienne Arago. Les noms de MM. Greppo, Ranc, Bonvallet, l'inquiétaient particulièrement; il craignait que ces noms ne fissent un mauvais effet sur l'esprit de la population et que les membres du Comité de la place de la Corderie fussent seuls à s'en réjouir. Il proposa de rétablir les anciens maires et demanda l'insertion dans le *Journal Officiel*, d'un blâme contre M. Et. Arago.

M. le général Trochu s'associa à ces protestations; il fit valoir les raisons de *principes et de politique générale qui devaient empêcher le Gouvernement d'user de son pouvoir dans l'intérêt exclusif d'un parti*. On devait tenir compte, disait-il, de toutes les forces sociales et chercher à les équilibrer.

(1) Déposition de M. Et. Arago, t. 1.

(2) Notes de M. Dréo (pièces justificatives).

La discussion fut longue et animée ; elle aboutit à la résolution suivante :

» Les maires et adjoints seront élus par la population dans » le plus bref délai possible. »

Mais MM. Et. Arago et Floquet, appelés au Conseil le lendemain, combattirent cette résolution. — Des élections, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, leur paraissaient pleines de dangers. — Ils demandèrent au Conseil de revenir sur la décision prise et l'obtinrent. Les fonctionnaires municipaux qu'ils avaient nommés restèrent à leurs postes.

« Par là, dit M. Vacherot (1), on montra que l'œuvre patriotique de la défense nationale n'était ni l'unique, ni même la première préoccupation du nouveau Gouvernement, car on acceptait des républicains de toutes nuances, ce qui faisait descendre les choix jusqu'aux jacobins et aux socialistes. »

Peu de temps après, M. Et. Arago jugea à propos d'accorder, non pas à tous, mais à quelques-uns des maires qu'il avait nommés, un traitement peut-être nécessaire, mais à coup sûr peu régulier, car il fut alloué en vertu d'un arrêté qu'on ne publia pas. Cet arrêté ne fut connu que deux mois plus tard, lorsque les élections appelèrent à l'administration municipale des magistrats qui ne voulurent pas cumuler, avec l'honneur de remplir de telles fonctions, la jouissance de la rémunération qui y avait été attachée.

Les critiques exprimées par M. Picard contre la composition des municipalités de Paris, ont été répétées devant la Commission par un grand nombre de témoins. Nous pourrions multiplier les citations, nous n'en ferons qu'une seule et nous l'emprunterons à la déposition de M. Cresson.

« Le plus grand obstacle pour mon administration, a-t-il dit (2), étaient les mairies de Paris. Chacun des arrondissements avait son gouvernement particulier, et pour les me-

(1) Rapport de M. Vacherot. (Commission du 18 mars, p. 343, t. 1).

(2) Déposition de M. Cresson, t. 2.

» sures d'ordre, ce gouvernement était en insurrection directe » et absolue contre toute immixtion de la police. »

En regard de ce reproche, nous devons placer l'opinion de M. Jules Favre, qui s'exprime ainsi (1) :

« Je ne dis pas que les maires aient été tout ce que l'on » peut désirer, mais j'affirme qu'il ne sera donné à personne » d'apprécier à leur juste valeur les services qu'ils ont rendus, » les fatigues, les dangers, les angoisses auxquelles ils ont été » exposés et l'injustice par laquelle ils ont été récompensés. » La fatalité des événements les a investis d'un pouvoir sans » limites. Il leur a fallu une force singulière pour ne pas » commettre toutes les fautes auxquelles cette omnipotence » semblait les condamner ; ils en ont évité un grand nom- » bre. Absorbés jour et nuit par un travail sans trêve, char- » gés d'alimenter des foules affamées, obligés de les consoler, » de les fortifier, de les contenir, ayant à lutter contre la mi- » sère, le froid, le bombardement et l'insurrection, succom- » bant sous la multiplicité des attributions les plus diverses, » ils ont certainement porté le fardeau le plus lourd que l'ima- » gination puisse concevoir. »

Dans sa déposition devant la Commission, M. Jules Simon a apporté plus d'une restriction à ces éloges :

« Parmi les maires nommés, dit M. Jules Simon (2), il y en » avait de bons, d'excellents même (et il cite MM. H. Martin, » Carnot, etc., etc.), mais les maires s'arrogeaient tous les » pouvoirs, au point que l'un d'eux a fait une véritable loi dans » laquelle il édictait des dispositions pénales. »

M. Jules Simon aurait pu ajouter qu'un maire créa un conseil d'Etat pour son propre usage, qu'un autre supprima, de son autorité privée, l'enseignement religieux et que plusieurs intervinrent dans la législation des loyers.

(1) *Simple récit*, p. 211. T. 1.

(2) Déposition de M. Jules Simon, p. 21.

« Ce n'était pas une petite affaire, ajoute avec raison, M. Jules Simon, que de négocier avec ces Messieurs, pour les engager à obéir et à se renfermer dans la limite de leurs attributions légales. Ils nous rendaient souvent de grands services ; ils se savaient nécessaires. Ils étaient entourés de conseillers qui s'étaient installés, sans aucun mandat, dans les mairies et qui, très-souvent, imposaient eux-mêmes leurs volontés.... »

» Les maires et adjoints, dit-il plus loin, voulaient toujours délibérer entr'eux et avec le Gouvernement. »

Ils délibéraient effectivement entr'eux et avec le Gouvernement, chaque semaine, soit à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du Maire central, soit au Ministère, sous la présidence du Ministre de l'Intérieur.

M. Jules Favre a pu regretter quelquefois la condescendance avec laquelle il s'était prêté, au début, à la formation de ces réunions hebdomadaires. Elles lui ont valu bien des embarras ; on y discutait non-seulement les affaires qui regardaient la cité, mais la conduite des opérations militaires, la conduite des négociations politiques. Il était à l'avance facile de prévoir qu'il en serait ainsi au milieu des angoisses qui allaient obséder les esprits. M. J. Favre a dû regretter surtout, d'avoir laissé pénétrer par cette porte entr'ouverte, les adjoints, encore plus incommodes et plus exigeants que les Maires, plus disposés à critiquer et à blâmer ; chez lesquels l'esprit de parti dominait davantage, et qui, mécontents des explications données, allèrent un beau jour tenir séance dans la mairie du 8^e arrondissement, en dehors du Gouvernement, et formèrent un centre d'action séparé dont les éléments étaient principalement empruntés aux Municipalités hostiles.

Ainsi s'accusa de bonne heure la tendance si dangereuse de quelques délégués, et surtout de quelques adjoints, à constituer un comité, d'origine municipale, destiné à surveiller l'action du Gouvernement.

Presque à la même époque, les officiers de la garde nationale, cassés de leurs grades comme nous le verrons bientôt,

irrités de la manière dont on les avait éconduits, essayaient de se donner un Etat-Major autre que celui qui siégeait place Vendôme.

Cette seconde tendance, aussi périlleuse que la première, s'accusa également par la nomination de délégués pris dans les conseils de famille, et qui donnèrent, eux aussi, le mauvais exemple de se réunir sans le consentement de l'autorité dont ils relevaient, et de former un centre d'action qui devait, plus tard, devenir redoutable.

Ces menées étaient naturellement encouragées par les journaux de la démagogie.

Félix Pyat s'écriait, dans son journal, à l'occasion de la réunion des Maires du 8^e arrondissement : « C'est l'aurore de la » Commune qui apparaît ; je la vois monter à l'horizon ».

Cette formation de pouvoirs illégaux, aurore de la Commune, était un fâcheux symptôme de l'état des esprits. On n'osa pas l'entraver ; on souffrit la création de ces délégations irrégulières dans les arrondissements, et la création, non moins irrégulière, des délégués des Conseils de famille au sein de la garde nationale.

Après avoir laissé se former ces réunions, il devint impossible de les interdire quand on en aperçut le danger ; et l'on put trop bien sentir qu'il est toujours plus facile de maintenir dans l'observation des lois ceux qui tendent à s'en écarter, que de les y ramener quand on a toléré leurs écarts.

Ainsi, les auteurs de l'affiche du 17 septembre n'ayant pas été poursuivis, de nouvelles affiches avaient couvert les murailles ; elles étaient signées, tantôt par les membres du Comité Central des vingt arrondissements qui s'adressaient au peuple, demandant en son nom *le réquisitionnement général, le rationnement gratuit, les sorties en masse*, et finissant par ces mots : « *Place au peuple, place à la Commune* » ; tantôt par les Maires, rendant compte de leurs séances. Nous avons sous les yeux les numéros du Bulletin de la municipalité qui paraissaient chaque semaine. Ils sont imprimés sur papier

blanc, ce qui leur donnait une sorte de caractère officiel. Il faut lire ces Bulletins pour connaître l'esprit dont les Municipalités étaient alors animées.

Le troisième numéro, celui qui parut le 25 septembre, rend compte d'une demande adressée au Gouvernement dans le but de presser l'envoi de commissaires extraordinaires en province; il se termine par une lettre de Courbet, aux Maires *représentants de Paris*, dans laquelle Courbet les supplie « de vouloir bien faire déboulonner la colonne qu'il considère » comme dénuée de toute valeur artistique et d'en faire transporter les matériaux à la monnaie ». Tant il est vrai que les hommes, les idées, les doctrines de la Commune se montrent à découvert, dès les premiers jours du siège!

Revenons aux comités des délégués qui s'étaient installés dans chaque arrondissement, et qui obéissaient au mot d'ordre donné par la place de la Corderie. Composés d'hommes pour la plupart inconnus, étrangers au quartier, ils dirigeaient, sous les noms de comités de vigilance, d'armement, d'habillement, de secours, les affaires de l'arrondissement, sinon dans tous les arrondissements, du moins dans la plupart de ceux habités par les ouvriers, et partout ils étaient des foyers d'activité révolutionnaire.

Malgré des plaintes et des réclamations fort vives, ces comités illégaux, placés à la manière de postes d'observation dans les mairies, subsistèrent pendant toute la durée du siège.

Il y avait donc, dans chaque arrondissement, d'une part, des maires et des adjoints nommés par M. E. Arago qui caressaient la pensée de former un pouvoir politique, et d'autre part, auprès des maires et des adjoints, des comités de vigilance qui s'étaient constitués de leur autorité privée, et qui tendaient évidemment à empiéter sur l'autorité municipale et, là où ils le pouvaient, à l'exercer.

Nous n'avons pas besoin de montrer ce que cette organisation avait de redoutable; il suffit de rappeler ce qu'elle a produit.

La Commission n'a pas jugé à propos d'étendre ses investigations sur l'administration des divers arrondissements de Paris. Il lui aurait fallu appeler en témoignage, non-seulement les maires et les adjoints, mais leurs administrés. Cette enquête, dans l'état actuel des esprits, n'aurait pas été sans inconvénients. Elle aurait ouvert la voie à des récriminations de toute nature. Nous nous sommes bornés, lorsque des faits de gaspillage d'argent et de denrées nous ont été signalés, à prescrire aux commissaires de police des différents quartiers de faire des recherches, et nous avons transmis leurs rapports à M. le Garde des Sceaux. Il résulte de ces rapports que des abus fréquents et graves auraient été commis, surtout par les délégués, dans les municipalités des faubourgs.

On y représente, en effet, tels maires et tels adjoints, comme distribuant, dans l'intérêt de leur popularité, les deniers de l'Etat, les secours en argent et les ressources mises par la bienfaisance publique à leur disposition.

Ailleurs, on montre les fonds destinés au soulagement des malheureux, détournés de leur but pour subventionner des compagnies franches, véritables troupes insurrectionnelles, qui, comme les Tibaldiens, les vengeurs et les francs-tireurs de Flourens, étaient aux ordres de ceux qui les soldaient (1).

D'autres témoins, après avoir déclaré que le lendemain du 4 septembre, les *municipalités furent envahies par les hommes appartenant à l'Internationale*, ajoutent : « que ces » hommes fondaient des sociétés de secours pour venir exclusivement en aide à ceux qui partageaient leurs opinions. »

Un témoin déclare : *que sous le nom de délégués, ces administrateurs secondaires régnaient despotiquement. Pour eux, point de lois; tout devait s'incliner devant leur volonté. Ils étaient le fléau de leurs quartiers. Ils envoyaient des gardes nationaux faire des perquisitions dans les maisons, visiter les caves, emporter le vin et le bois; ces prétendus dé-*

(1) Déposition du général Ducrot, t. 2.

légus agissaient ainsi de leur propre autorité, sans contrôle aucun, faisaient des saisies illégales, percevaient de l'argent et se posaient en outre comme les réformateurs des inégalités sociales (1).

« Au moment où j'ai pris la direction du service de l'habillement et de l'équipement, dit un témoin (2), divers individus des plus suspects, appartenant pour la plupart à la société internationale, s'étaient déjà imposés pour ce service et avaient obligé le Maire, qui les redoutait, à les accepter comme ses auxiliaires. »

Quant aux distributions des effets d'habillement, voici comment elles se faisaient selon le même témoin :

« Des gardes nationaux, officiers en tête, arrivaient en masse pour se faire habiller. Ils envahissaient les magasins, et malgré les observations et les remontrances qui leur étaient faites, ils ne se gênaient pas pour s'emparer de ce qui était à leur convenance, et cela quand ils n'étaient même pas porteurs de bons réguliers...

« Ce n'était que désordre, gaspillage, menaces, et dans cette bagarre beaucoup d'individus mettaient la main sur des objets dont, après leur départ, on constatait la disparition. »

Comment de pareils faits ont-ils pu se produire ? Si l'on peut en croire la déposition d'un homme qui fut chargé provisoirement, le 31 octobre, de l'administration du 14^e arrondissement, on l'apprendra.

« Beaucoup de maires, dit-il, n'avaient ni la volonté, ni la force de réagir contre ces désordres ; ils désiraient, avant tout, ne pas s'aliéner les sympathies de leurs administrés (3). »

Or, si l'on veut bien se rappeler que les mairies avaient,

(1) Voir la déposition de M. Thery.

(2) Voir la déposition de M. Jeanneau.

(3) Voir la déposition de M. Roger.

pendant le siège, une importance exceptionnelle ; qu'elles avaient été chargées de la distribution de tous les secours, soit en nature, soit en argent ; qu'elles tenaient lieu de l'administration de l'assistance publique supprimée par un décret ; qu'elles payaient la solde, non-seulement des gardes nationaux, mais des femmes et des enfants ; que le recrutement, l'habillement, l'équipement, se faisaient là ; que les élections et les actes de l'état civil s'y faisaient également ; on comprendra sans peine l'influence que des administrateurs, devenus pendant le siège les organes essentiels de la vie de la capitale, ont dû exercer.

Tout homme étant alors électeur, soldat ou assisté, tout homme avait affaire à sa mairie pour le service, le vote ou les vivres. Les maires étaient tout, on ne pouvait leur refuser rien.

Réunis en outre à l'Hôtel-de-Ville, ils représentaient le seul parlement existant, puisqu'on avait supprimé tous les autres.

Il est, par cela même, facile de concevoir l'immense intérêt qui poussa de bonne heure le parti révolutionnaire à essayer de s'emparer directement ou indirectement du pouvoir si important, si étendu, des municipalités. Il n'y a pas réussi complètement partout, mais il y a constamment travaillé. Les cris de : *Vive la Commune*, proférés chaque jour, trahissaient le fond de la pensée des meneurs.

Il nous a été impossible de constater ce que les maires ont reçu d'argent, d'armes, de munitions, de vivres, d'étoffes, pendant la durée du siège. Si nous avons pu l'établir par des chiffres précis, nous aurions essayé de faire connaître les résultats obtenus dans les différentes administrations ; de signaler celles dont la gestion avait été bonne et celles dont la gestion avait été mauvaise. Malheureusement les renseignements nous ont manqué. L'incendie a dévoré le Ministère des Finances et l'Hôtel-de-Ville ; les pièces comptables ont disparu sous le règne de la Commune ; il a donc fallu renoncer à ce travail. Les témoignages que nous avons recueillis permettent

toutefois de penser que l'action des municipalités, en bien comme en mal, a été immense et que l'influence exercée par ces municipalités sur l'esprit des populations a été des plus funestes, là où les hommes investis de cette magistrature n'étaient pas dignes de l'exercer.

Un maire, comme M. Delescluze par exemple, placé à la tête d'une population de 180,000 âmes, avec les pouvoirs énormes qui lui étaient attribués, agissant souverainement, s'appuyant à gauche sur Belleville, à droite sur Montmartre, devait être et a été un agent puissant de désordre et de démoralisation politique. M. Cresson le déclare :

« Il y avait là, dit-il, un foyer insurrectionnel ; c'était là que » se réfugiaient tous les hommes que nous devons arrêter, » Blanqui, Flourens, Gaillard père, etc., etc.; et ils échappaient » à toute répression (1). »

On ne se contenta pas de s'emparer le plus possible des municipalités, on chercha à dominer la garde nationale.

IV.

Le parti révolutionnaire cherche à s'emparer de la garde nationale.

Parmi les fautes commises, une des plus considérables a été assurément l'armement universel de la population.

On sait qu'en 1792, les citoyens assistant aux assemblées de sections recevaient une gratification de deux francs par jour; c'était le moyen dont on se servait alors pour maintenir l'insurrec-

(1) Déposition de M. Cresson, t. 2.

tion en permanence dans Paris; on s'y prit autrement en 1870.

Le Gouvernement avait décidé qu'une solde de 1 fr. 50 par jour serait attribuée aux gardes nationaux nécessaires. On demanda bientôt que cette solde fût allouée à tous les gardes nationaux indistinctement, riches ou pauvres. Puis on demanda et on obtint qu'un supplément de solde fût alloué aux gardes nationaux mariés, à raison de 0,75 cent. pour leur femme, légitime ou non, et de 0,25 cent, pour chaque enfant.

La conséquence de cette double mesure fut que presque tous les ouvriers, désertant les ateliers, se firent soldats, et que personne ne consentit plus à travailler. Les soins multiples de la défense réclamaient cependant bien des bras; il fallait tailler des habits, couper des chaussures, fondre des canons, moudre des grains, creuser des tranchées, élever des remparts, fabriquer des cartouches, mettre en œuvre les diverses industries nécessaires à la guerre et à l'alimentation publique. On trouva difficilement des ouvriers pour ces travaux; tout le monde voulut faire partie de la garde nationale.

Elle se composait sous l'Empire de 60 bataillons. Un décret de M. Gambetta avait ordonné la formation de 60 bataillons nouveaux, lesquels, à raison de 1500 hommes par bataillon, devaient fournir une force supplémentaire de 90,000 hommes. Rien n'était plus aisé que d'organiser ces nouveaux bataillons avec de bons éléments, par quartiers, par rues, de telle sorte que les gens d'une même compagnie se connussent réciproquement et pussent compter les uns sur les autres. A côté des bataillons sédentaires, destinés au maintien de l'ordre intérieur et composés d'hommes de 35 à 50 ans, on pouvait faire des régiments de marche, composés de jeunes gens de 20 à 35 ans, ou verser dans les rangs de l'armée ces éléments jeunes et vigoureux de la population, conformément à la loi qui s'appliquait partout en province, et qui ne s'appliquait pas à Paris.

L'idée malheureuse de la levée en masse, et, par conséquent, de l'armement en masse de la population prévalut au sein des clubs, et le Gouvernement ne put pas ou ne voulut pas se soustraire à cette exigence. Il fallut s'y résigner. Les inscriptions se firent confusément; les bataillons se formèrent pêle-mêle; on y fit entrer non-seulement 30 à 35,000 repris de justice, mais tous les affiliés des sociétés secrètes, ceux-là résolus, selon les instructions qu'ils avaient reçues, à ne pas se compromettre contre l'ennemi, mais à engager la lutte contre la société, au signal qui leur serait donné.

« Il est incontestable, dit M. le colonel Montagut, chef d'état-major de la garde nationale, qu'il y a eu, dans certains bataillons, une conspiration permanente, un parti pris de ne pas se battre contre les ennemis et de faire la guerre civile (1). »

Les chefs de parti, Blanqui, Flourens, J. Vallès, Razoua, Varlin, Millière et bien d'autres se firent élire commandants ou s'emparèrent, d'autorité, de ce grade.

« Les bataillons, dit M. J. Ferry (2), dans une des séances du Gouvernement de la défense nationale (le 16 septembre), les bataillons qui se forment en ce moment sont sans soldats; les chefs de bataillons se nomment eux-mêmes, ou se font nommer par une dizaine de leurs amis. »

D'autres témoins confirment cette déclaration.

« Les commissaires d'arrondissement, dit M. Baudoin-Mortemart (3), sous-chef d'Etat-major de la garde nationale, agissant sous l'impulsion des municipalités et dans un but politique évidemment étranger aux intérêts de la défense, n'ont observé, ni l'esprit, ni le texte des instructions ministérielles. Ainsi, bien loin de s'astreindre à ne porter sur les rôles que des hommes inscrits sur la liste électorale, ils ont recensé, sans exception, tous les individus qui se présentaient, fussent-ils des étrangers, des gens sans aveu

(1) Déposition du colonel Montagut, t. 2.

(2) Notes de M. Dréo.

(3) Déposition du colonel Baudoin-Mortemart, t. 2.

» et même des repris de justice et des forçats libérés. C'est
» ainsi que le nombre des nouveaux bataillons qui, dans
» le principe, ne devaient être que de 60, s'est trouvé porté
» à 194 à la date du 30 septembre, avec l'autorisation du Gouvernement qui l'a arrêté alors provisoirement à ce chiffre,
» parce que toutes les réserves d'armes disponibles se trouvaient épuisées. Il avait été délivré à cette époque 280,737
» fusils. Le chiffre des distributions a atteint au mois de janvier 313,071 et, en dernier lieu, on peut l'évaluer à 335,000
» ou 340,000 fusils, en y comprenant 20 à 25,000 fusils qui ont été pillés à Vincennes. Tous les esprits sensés se préoccupaient à bon droit d'un armement aussi formidable, et on se demandait avec anxiété comment on pourrait s'y prendre un jour pour faire réintégrer ces armes dans les magasins de l'Etat. Il était de toute évidence que le parti socialiste, avec la connivence des municipalités qui s'étaient organisées à la suite de la révolution du 4 septembre, allait exploiter les dangers de la situation pour se créer une armée puissante, uniquement en vue d'assurer le triomphe de ses idées. Pour en avoir la preuve, il suffit d'examiner la composition de ces municipalités et les noms des individus qui ont été élus au commandement des 194 bataillons créés en vertu de la circulaire ministérielle du 6 septembre 1870. Les deux listes nominatives ci-jointes contiennent à cet égard des renseignements précis. On ne doit donc pas s'étonner, de ce qu'à la suite de la capitulation qui désarmait la garde mobile et l'armée pour laisser entre les mains de la garde nationale 340,000 fusils, plus 1,200 pièces d'artillerie, des munitions et un matériel de guerre immense, le parti démagogique se soit empressé de s'emparer du pouvoir.
» On peut affirmer avec certitude que les désastres, dont Paris a été le théâtre, n'ont eu d'autre cause que la précipitation avec laquelle le gouvernement a ordonné l'armement général de la population parisienne, en confiant l'exécution de cette mesure à des municipalités composées des vétérans de l'opposition radicale et des sociétés secrètes. »

Les bataillons ainsi constitués, et commandés par de tels chefs, se mirent naturellement à la tête de toutes les manifestations, destinées à appuyer les résolutions du Comité central.

Malgré son indulgence, le Gouvernement fut cependant obligé de casser quelques-uns des officiers qui se signalaient par leur esprit d'indiscipline.

Un tableau qui nous a été remis porte que, du 27 septembre 1870 au 18 mars 1871, on dut révoquer :

- 36 chefs de bataillon.
- 171 capitaines de compagnies.
- 14 capitaines adjudants-majors.
- 147 lieutenants (dont 7 officiers-payeurs).
- 119 sous-lieutenants.
- 8 sous-lieutenants porte-drapeau.

Et casser de leurs grades :

- 8 adjudants sous-officiers.
- 31 sergents-majors.
- 333 sergents.
- 20 sergents-fourriers.

Ces officiers et sous-officiers, révoqués ou cassés, étaient, dans le principe, rééligibles et souvent réélus. Le Gouvernement interdit ces réélections. Ils se réfugièrent alors dans les conseils de famille qui devinrent, comme on le verra plus tard, un des pouvoirs dirigeants de la garde nationale.

Ainsi surgirent confusément 258 bataillons dont les cadres se remplirent d'une manière fort inégale. Puis, il fallut armer, équiper, habiller les hommes formant l'effectif de ces 258 bataillons, ce qui ne fut pas une médiocre besogne, le tout pour constituer une force plus apparente que réelle, plus nombreuse qu'efficace, et qui pouvait devenir dangereuse pour l'ordre dans les temps difficiles, à l'heure de la disette, des souffrances et de la capitulation. Un grand nombre d'ouvriers de Paris étaient, en effet, affiliés depuis quelques années aux sociétés dont nous avons déjà parlé, et n'avaient pas pu échapper

à la contagion des mauvaises doctrines que l'on y prêchait. On les avait, dans les réunions publiques, poussés à l'abandon de tous les principes d'honnêteté et de travail ; on leur avait dit que la révolution donnerait à tout le monde l'aisance sans fatigue et sans peine ; on avait aiguisé les sentiments d'envie dont certaines parties de la population ne peuvent pas se défendre ; beaucoup de malheureux s'y étaient laissé prendre et se montraient plus disposés à obéir aux ordres de leurs comités qu'aux ordres du Gouvernement. Cette propagande se continua en plein air sur les remparts, et dans les cabarets, pendant toute la durée du siège. Si l'on veut savoir en quoi elle consistait, on n'a qu'à se rappeler les affiches qui étaient étalées sur les murs de Paris après le 18 mars, quand on pouvait dire tout haut ce qui se disait auparavant tout bas. Nous citerons, entre bien d'autres, celle-ci :

« Les bourgeois de Paris ont trop vécu. Ils ont fait la première révolution ; ils ont acquis la fortune et les honneurs »
» au détriment de l'ancienne noblesse ; ils sont devenus »
» maîtres du pouvoir et exploitent à leur gré les travailleurs »
» auxquels ils doivent tout ce qu'ils possèdent. Cette infâme »
» bourgeoisie a fait son temps ; comme la noblesse de 1789, »
» elle doit disparaître. Nous sommes les plus nombreux et »
» les plus forts ; c'est à notre tour à faire la révolution du pro- »
» létariat. Notre heure est venue, nous ne voulons pas subir »
» plus longtemps les dédains, la tyrannie de la féodalité »
» industrielle que nos labeurs enrichissent. »

Des malheureux que l'on nourrit d'un pareil enseignement, aux yeux desquels on fait luire la perspective de vivre sans travail et de s'enrichir aux dépens d'autrui, finissent par se laisser corrompre. On avait accumulé, au fond des cœurs, par ces déclamations, des haines et des colères ; on avait fomenté une sorte d'insurrection morale en attendant mieux ; on avait affilié beaucoup d'ouvriers à des sociétés qui les avaient assouplis, disciplinés, organisés. Il ne restait plus qu'à leur donner des munitions, des armes, des chefs, pour

qu'ils devinssent l'armée du désordre. C'était là ce que voulait le parti révolutionnaire et c'était pourquoi les chefs de ce parti réclamaient si vivement, dans les clubs et dans les journaux, l'armement général de la population et se mettaient à la tête des bataillons avant même que ces bataillons ne fussent formés.

Sans doute, en présence d'exigences pareilles, la tâche du Gouvernement était pénible.

« Quoi, dit le général Trochu, devant un péril immense, » devant une entreprise de guerre à laquelle personne ne veut » croire, le siège de Paris, vous appelez toute la population » aux armes! Vous la surexcitez, vous l'enfiévez, lui montrant qu'il s'agit de contenir l'ennemi tous les jours sur un » champ de bataille immense! Et quand cette population, dans » l'enthousiasme, répond à votre appel par une véritable levée » en masse, vous croyez qu'on peut choisir, qu'on choisit » entre les démagogues et les conservateurs!..... »

... » Vous croyez qu'un Gouvernement sans force, sans » organisation, sans police, qui avait l'ennemi sur les bras au » treizième jour de son installation pouvait faire cela (1)! »

Il est très-vrai que le Gouvernement pouvait difficilement refuser des armes à la population, dans l'état des esprits, en face d'un péril imminent, surtout quand la plupart des membres du Gouvernement, candidats aux élections de 1869, dans des réunions publiques, avaient soutenu cette doctrine chère alors aux démocrates, et qui depuis a perdu un peu de sa popularité: « Que les armées permanentes sont inutiles, » dangereuses et que les gardes nationales suffisent pour » la défense du pays. »

Le Gouvernement n'était pas dans des circonstances et dans une situation qui lui permissent de résister à la pression qui s'exerçait sur lui par l'intermédiaire des comités, des maires, des chefs des bataillons, demandant tous des fusils. Il aurait pu seulement mettre un peu d'ordre dans la distribution de ces armes, attendre pour les délivrer que les bataillons fussent for-

(1) Déposition du général Trochu, T. 2.

més, eussent une partie au moins de leur effectif réuni. « Au » lieu de cela, dans une séance qui se tint à l'Hôtel-de-Ville, le » 10 septembre, dit M. le colonel Montagut (1), les maires nous » tourmentant, comme de coutume, pour avoir des fusils, il » échappa au colonel Ferri-Pisani, de dire: — Quand il y aura » un chef de bataillon nommé, je donnerai un bon d'arme- » ment.

« A partir de ce moment les chefs de bataillon furent nom- » més avant d'avoir un seul soldat. Les maires arrivaient à » l'état-major avec des chefs de bataillon *postiches*, qui dis- » paraissaient au bout de quelques semaines, n'étant venus là » que pour obtenir le bon d'armement. Les armes délivrées, » on les portait, dit un autre témoin, dans chaque mairie; là, » en prenait qui voulait. On en donnait à tout le monde, ou » plutôt on les laissait prendre par les premiers venus. »

Rien ne peut donner une idée du désordre et de la confusion avec lesquels les distributions se firent dans les premiers jours qui suivirent la Révolution, car elles se régularisèrent un peu plus tard.

Un rapport constate (2): « que des individus furent vus, le » 3 et le 6 septembre, emportant chacun deux ou trois fusils; » des gardes nationaux ivres, laissaient leurs fusils sur la » voie publique pour s'épargner la peine de les emporter; » quelques-uns même vendaient, chez le marchand de vin » voisin, les armes qu'ils venaient de recevoir.

La déclaration du colonel Morel, directeur de l'artillerie de Vincennes, reçue par le commissaire de police de ce quartier, nous fait assister à une de ces distributions.

Le colonel avait demandé à l'état-major de la garde nationale, que l'on donnât des bons d'armement, signés des maires, sur le reçu desquels il s'engageait à faire porter les fusils dans les mairies. Il n'avait pas pu, ce jour-là, obtenir un seul bon d'armement.

« Dans la masse des bataillons venus à Vincennes, dit le co-

(1) Déposition de M. Montagut, 2.

(2) Rapport du commissaire de police de l'arrondissement de Vincennes.

» lonel, il n'y avait que cinq ou six officiers en uniforme. Chefs
» et soldats venaient en bourgeois. Il était impossible de sa-
» voir à qui on avait à faire, et l'on donnait certainement
» plusieurs fusils au même individu.

» Il était également impossible de refuser des armes ; les
» prétendus gardes nationaux qui se présentaient avaient l'at-
» titude et le langage le plus menaçants. »

Un jour le colonel fut en butte à des violences. M. le capi-
taine d'artillerie Pierre, le déclare et ajoute :

» La garde nationale arrivait, la menace et l'insulte à la
» bouche, en nous appelant *traîtres* et *vendus*. »

Il y a donc eu un vrai pillage et non une distribution régu-
lière d'armes, dans les journées qui ont suivi le 4 septembre.

Certes, parmi les hommes qui se trouvaient alors au
pouvoir, il y en avait plus d'un, M. le général Trochu et
M. le général Le Flô, entre autres, qui ne pouvaient pas se dis-
simuler le danger auquel on s'exposait en agissant de la sorte.
Ils auraient certes voulu procéder différemment, mais ils ne
le pouvaient pas ; ils nous l'ont dit. Ils agissaient sous la
pression de circonstances extraordinaires qu'il ne leur était
pas possible de dominer.

On a fait ainsi une armée de plus de 300,000 hommes que
l'on ne pouvait guère, dit un témoin, mener au combat ;
que l'on ne pouvait pas discipliner, former, dans le court
espace de temps, et avec les moyens dont on disposait et qui
n'était pas sans péril pour l'ordre.

L'Empereur Napoléon I^{er}, après la bataille de Waterloo,
sollicité journellement par les ouvriers des faubourgs, que
l'on appelait alors comme aujourd'hui, des fédérés et qui,
alors comme aujourd'hui, sentant l'ennemi approcher, de-
mandaient à grands cris des armes, ne voulut jamais con-
sentir à leur en donner.

« Je n'aurais pas la main assez forte, disait-il, pour conte-
» nir le peuple de Paris, une fois qu'il serait armé. »

L'empereur avait raison. L'ouvrier de Paris, revêtu de sa
veste de travail et allant à l'atelier et l'ouvrier de Paris revê-

tu d'un uniforme et portant un fusil, sont en effet deux
hommes absolument différents.

L'un a sans doute le sentiment de sa dignité, mais il ne s'y
mêle point d'orgueil. L'autre est comme enivré du plaisir de
porter un fusil ; il est fier d'être soldat, heureux de se voir l'é-
gal de ceux, qui, riches ou pauvres, sont encadrés dans les
mêmes rangs que lui. Il est charmé de faire la police, d'exer-
cer une part de l'autorité publique. Si l'on fait alors appel à
ses bons sentiments, il se montrera capable de dévouement,
de courage, d'abnégation ; mais si l'on excite ses passions
mauvaises, il sera capable aussi de s'abandonner à de redouta-
bles entraînements ; il est héroïque ou criminel, selon le cours
des événements, selon les impressions qu'on lui donne et se-
lon l'impulsion des chefs qui le mènent.

Au début, le patriotisme est le plus fort, la ville est un
camp, le salut de la patrie est la passion de tous. Oh ! alors, il
faut le dire hautement, il faut rendre hommage aux vertus
qui furent déployées par la grande majorité de la population ;
nul jugement sévère ne doit en ternir l'honneur. Si nos dou-
leurs ont depuis été grandes, notre joie est sans mélange
quand nous pouvons déclarer que les 9/10^e de la population
de Paris, unis alors et réconciliés par le sentiment d'un grand
devoir à remplir, ont, sans hésitation, sans faiblesse, avec un
courage et une constance qui ne se sont pas un seul instant
démentis, rempli ce devoir tout entier, portant fièrement le
drapeau de la France et représentant noblement ce pays mal-
heureux, dont les tronçons ensanglantés cherchaient ailleurs
à se rejoindre. Paris presque entier a accepté les fatigues, les
privations, la faim, le froid, la misère, sans un murmure. Il a
supporté avec une résignation qui approchait de l'héroïsme,
30 jours de bombardement effroyable et 135 jours de siège.
La fermeté des cœurs n'a pas été un seul instant ébranlée.

Rien n'est plus grand et plus touchant qu'un pareil specta-
cle, si ce n'est la simplicité avec laquelle, hommes et femmes
l'ont donné et ont enduré ces rudes épreuves. Les femmes
surtout, ont été admirables de patience, de résignation, de

courage. Elles ont montré que les vertus de notre nation peuvent revivre à l'heure des souffrances. Leur charité ingénieuse savait multiplier les secours. Jamais l'esprit de solidarité, né du malheur commun, n'a éclaté en traits plus beaux et n'a plus étroitement confondu toutes les conditions, toutes les infortunes. A côté d'une minorité cherchant à exploiter les passions à son profit, la grande majorité de la population s'est montrée dévouée et prête à rendre avec empressement les services qu'on lui demandait.

La police avait été supprimée, les sergents de ville, menacés, poursuivis, traqués dans les faubourgs, avaient été envoyés aux avant-postes, où ils se conduisirent comme de bons et braves soldats. Les gardes nationaux avaient été chargés du service de sûreté. Tant que le canon gronda autour des remparts, ils firent de leur mieux pour maintenir l'ordre, et ils y réussirent au moins en partie. Plus tard, ils se laissèrent entraîner. Ce fut surtout après la lutte, après les revers, après les déceptions, après la capitulation que les dispositions des esprits changèrent et que la garde nationale, au lieu d'apaiser les troubles, les facilita et s'en mêla. On sait le reste.

Il fallait faire vivre la population et cette armée de 300,000 hommes que l'on avait créée. Comment pourvoir à de si grands besoins ? Les ateliers étaient fermés, le travail suspendu.

On avait trouvé le 4 septembre, accumulés dans la capitale, des approvisionnements considérables faits, en vue du siège, par M. Clément Duvernois. On se décida à vendre aux bouchers et aux boulangers, ces denrées achetées par le Trésor, moyennant un prix qui fut fixé en raison de la taxe établie pour la viande et pour le pain. Les gardes nationaux et leur famille recevaient une solde avec laquelle ils se procuraient les aliments dont ils avaient besoin, restituant sous cette forme à l'Etat, l'argent qu'ils en recevaient sous une autre forme. Les cantines municipales, créées dans les divers arrondissements, procuraient aux malheureux des aliments à bas prix, subventionnées qu'elles étaient par le trésor public. Enfin on distribuait aux indigents des bons de pain et des secours en argent.

Ces distributions furent considérables dans certains quartiers. Si l'on en croit le commissaire de police du Petit-Montrouge(1), « les 9/10^{es} de la population prenaient part aux secours et se » considéraient comme parfaitement en droit de les recevoir. »

La proportion des inscrits sur la liste des assistés variait, du reste, selon les arrondissements, et quelquefois du simple au double. Si l'on remarque qu'un ménage d'ouvrier composé du mari, de la femme et des enfants, recevait une solde de 2 fr. 25 à 3 fr. par jour ; que les enfants étaient nourris, en partie du moins, dans les écoles et dans les asiles ; que le paiement du loyer, charge toujours très-lourde pour l'ouvrier, avait cessé d'être obligatoire ; que les gardes nationaux étaient habillés, chaussés, et même alimentés, quand ils étaient de service sur les remparts ; qu'enfin on pouvait toujours se procurer dans les cantines, les aliments à bon compte ; on comprendra que ces avantages réunis pouvaient équivaloir, comme le prétendent plusieurs témoins, au salaire moyen d'un bon ouvrier. Il n'est donc pas étonnant que la vie oisive et à peu près sans danger que l'on menait sur les fortifications ait paru préférable à la vie laborieuse et toujours pénible que l'on mène à l'atelier. Aussi le désœuvrement devint-il bientôt général et malheureusement il eut ses effets ordinaires. Tout en faisant l'exercice et en montant la garde on causait, on jouait, on buvait surtout. Les habitudes d'ivrognerie, de débauche et de jeu se répandirent de plus en plus, elles ont dépravé une partie de la population.

Il ne faut pas s'étonner non plus, si après le siège, ceux auxquels on avait fait de telles conditions d'existence, n'ont pas voulu y renoncer ; s'ils ont refusé de reprendre le travail et si, après la capitulation, ils ont défendu leurs *trente sous* les armes à la main. On a pu s'apercevoir alors de quelle gravité était la double faute que l'on avait commise : d'une part, en concédant à tout homme le droit de porter un fusil ; d'autre part, en donnant à tout homme le droit d'être alimenté sans autre travail que celui de monter la garde.

(1) Déposition du commissaire de police du quartier du Petit-Montrouge.

Le danger au devant duquel on courait aurait pu être atténué, si non par des distributions de denrées en nature comme M. Corbon le demandait, ce qui était difficile, du moins par l'obligation imposée d'un travail utile, en faisant prendre à un grand nombre de gens la pelle et la pioche, qui sont des armes de guerre en temps de siège et qui, bien dirigées, auraient fait reculer les lignes d'investissement de l'ennemi plus sûrement que des baïonnettes, mises entre les mains d'hommes qui ne savaient pas s'en servir. Si l'on avait remué sans cesse de la terre, construit des redoutes, et relié entr'elles ces redoutes par de solides ouvrages, on aurait employé pour la défense, des bras inoccupés, et prévenu le double péril que nous avons signalé plus haut, le désœuvrement et l'ivrognerie.

DEUXIÈME PARTIE

MANIFESTATIONS A PARIS ; LE GOUVERNEMENT LES INTERDIT. — AJOURNEMENT DE LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE ; SÉANCES DES 8 ET 23 SEPTEMBRE. — FIXATION DE LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT A PARIS. — ENVOI D'UNE DÉLÉGATION A TOURS. — DÉPART DE M. GAMBETTA ; DE M. DE KÉRATRY. — NOMINATIONS DE COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRES EN PROVINCE.

I

Manifestations à Paris.

Les choses étant ainsi organisées, les comités de vigilance formés, la population de Paris armée, alimentée et soldée, le comité central jugea que le moment était venu de se mettre à l'œuvre. Il commença, comme toujours, par des manifestations. C'est un moyen de se compter ; on passe des revues avant de conduire ses bataillons au feu ; on les exerce dans des escarmouches avant de livrer de grands combats, et l'on fatigue ainsi son adversaire, qui, un beau jour, peut se laisser surprendre.

Les démonstrations commencèrent le 20 septembre, juste au moment où les Prussiens achevaient l'investissement de Paris. Déjà, à cette époque, on reprochait hautement au général Trochu, son inaction. Déjà, on réclamait des sorties en masse et on criait à la trahison. Ces manifestations devinrent quotidiennes ; on manifestait pour les élections municipales, contre la direction militaire, pour la suppression de la police, de la magistrature, pour le réquisitionnement, surtout pour l'armement ; absolument comme on avait manifesté, après le 24 février, pour la Pologne, pour l'Italie, pour l'organisation du travail, etc.

« Flourens, Pyat, Blanqui, Delescluze, étaient, dit M. le

» comte de Kératry, à la tête de ces mouvements; je les surveillais de près; j'étais informé heure par heure, minute par minute, de tout ce qu'ils faisaient »

Nous avons déjà parlé de la manifestation conduite par J. Vallès, Millière et Blanqui, faite au nom et avec le concours d'un grand nombre de chefs de bataillons de la garde nationale. Nous avons dit que le 22 septembre une commission avait été nommée par les délégués des vingt arrondissements de Paris, réunis en assemblée générale à la salle de l'Alcazar, et avait été chargée de se joindre aux commandants de 107 bataillons pour sommer le Gouvernement de prendre les mesures indiquées par le programme du comité central, surtout pour réclamer l'élection immédiate de la municipalité parisienne.

La Députation avait été haranguée par M. Gambetta, au nom du Gouvernement, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; et ensuite par M. Picard. Nous avons expliqué comment cette démonstration avait avorté; le rassemblement s'était dispersé à la nouvelle d'une attaque des Prussiens.

M. de Kératry jugea l'occasion bonne pour demander au Gouvernement l'autorisation d'interdire toutes réunions publiques, « lesquelles étaient, disait-il, le moyen d'organiser chaque jour les complots du lendemain. » Sa proposition fut repoussée.

Les manifestations continuèrent, elles avaient un caractère essentiellement politique.

« On voulait au fond toute autre chose que l'armement, les sorties ou la guerre à outrance, dit M. Jules Ferry, dans sa déposition (1); ce n'étaient là que des prétextes; on voulait des élections parce qu'on espérait que ces élections donneraient un conseil municipal hostile au Gouvernement et que ce conseil municipal deviendrait une machine de guerre dans la main des meneurs; le cri de *vive la commune*, fut à partir de ce jour le cri de ralliement de la foule.

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. 1.

Les rassemblements se portaient tous sur l'Hôtel-de-Ville.

» J'ai vu là, dit M. Picard, Blanqui et les délégués venir nous demander bien des fois des explications. On leur en donnait, et ils s'en allaient, mais c'étaient des alertes perpétuelles (1). »

Une des plus importantes parmi ces manifestations fut celle du 8 octobre. Le comité central avait décidé, dans sa séance du 6, que les citoyens seraient convoqués pour demander et essayer d'obtenir enfin l'élection immédiate de la commune (2). La proclamation du comité, votée le 7, avait été affichée pendant la nuit; mais par suite d'un malentendu, les chefs de bataillons de la garde nationale, qui devaient y concourir, avaient fixé le rendez-vous au 10 octobre. Ce malentendu contribua à faire échouer la manifestation.

Cependant Flourens s'était mis en mouvement de bonne heure avec sa troupe. Dans la matinée, il avait écrit à M. Etienne Arago :

« Cher ami, nous avons absolument besoin de sortir d'une situation impossible. Nous voulons marcher droit aux Prussiens et pour cela il nous faut de meilleures armes. A 9 heures et demie, nous irons vous les demander à l'Hôtel-de-Ville, avec tout le calme et l'ordre de citoyens qui s'apprêtent à remplir un grand devoir.

» Votre
» G. Flourens. »

« Veuillez prévenir vos amis du Gouvernement de la Défense nationale, nous avons besoin d'un entretien très-sérieux avec eux. »

Le Gouvernement, prévenu par M. Etienne Arago, accourut. M. Flourens, suivi d'une députation nombreuse d'officiers et escorté de six bataillons formant un effectif d'environ six à sept mille hommes, arriva à 10 heures. Il fut reçu par le Gouvernement tout entier.

(1) Déposition de M. Picard, t. 1.

(1) Voir le procès-verbal de cette séance. Pièces justificatives.

Sous prétexte de demander des chassepots, Flourens venait demander des explications sur la politique et sur les opérations militaires. Il s'était fait colonel de son autorité privée. On n'avait pas pu lui conférer ce grade qui n'existait pas, mais on lui avait donné le titre assez étrange de major de rempart.

M. le général Trochu a raconté à la tribune cette entrevue, dans laquelle il prit la peine de discuter le plan de défense du major Flourens. On se rappelle le récit du général.

La garde nationale arrivée sur la place, forme les faisceaux ; les officiers sont introduits ; Flourens prend la parole, demande des chassepots, puis la levée en masse, puis enfin les élections.

Le général lui répond avec fermeté qu'il n'a pas de chassepots à lui donner, qu'il ne fera pas d'élections et que les sorties en masse sont absolument impossibles. Il ajoute que de pareilles demandes, faites par des officiers escortés de leurs soldats, sont une grave infraction à la discipline ; que pour réprimer de tels actes, il se trouvera dans la douloureuse obligation de faire rentrer dans Paris les troupes qui sont devant l'ennemi. Ses observations furent assez bien accueillies par le groupe d'officiers qui accompagnait Flourens.

M. Garnier-Pagès parla après le général Trochu ; puis M. Dorian, puis M. J. Ferry, puis M. Et. Arago, qui raconte cette scène dans sa déposition.

Flourens résistait toujours.

« Vous perdez la République, lui dit M. Floquet, nous l'avons fondée le 4 septembre, elle périra de votre main. »

Cependant, abandonné par ses officiers, désavoué par eux, Flourens prend de l'humeur, sort et envoie sa démission qui est acceptée. Il ne reparut plus qu'au 31 octobre.

Ce récit du général, confirmé par le récit de M. Et. Arago et par celui de M. Floquet, montre qu'au fond, à cette époque, la garde nationale, même dans les faubourgs, n'était pas encore envahie, comme elle l'a été plus tard, par l'esprit démagogique. Même à Belleville, il y avait de bons bataillons, favorables au maintien de l'ordre, et l'on en eut une preuve évidente

quelques jours après lorsque M. Sapia, commandant du 137^e bataillon, voulut pousser ses troupes à l'insurrection, et fut arrêté par ses propres soldats :

La population ouvrière de Belleville, de Montmartre, de Ménilmontant, de Popincourt, a toujours contenu dans son sein, à côté d'éléments turbulents, des ouvriers honnêtes. Malheureusement Blanqui avait établi son quartier général à Belleville. C'était là que s'étaient organisées les bandes qui en 1869 avaient commencé les barricades et qui, sous la direction d'Eudes, avaient, au mois d'août 1870, attaqué le poste de la Villette et tué trois ou quatre personnes. Les agitateurs avaient trouvé, dans la misère de ce quartier, un auxiliaire puissant et avaient réussi à y développer les sentiments de haine et d'envie qui débordaient en eux.

Il n'y avait plus de police au moment où ces événements se produisaient. Bien que les troubles fussent menaçants, le Gouvernement avait jugé à propos d'approuver et d'insérer au *Journal Officiel* un rapport de M. le comte de Kératry concluant à la suppression de la préfecture de police. Si les habitués des clubs, qui demandaient à grands cris cette suppression, purent se réjouir de l'avoir obtenue, les honnêtes gens durent à bon droit s'étonner qu'une telle concession eût été faite dans un pareil moment et douter de l'utilité et de l'opportunité de cette mesure.

Cependant le Gouvernement voulut mettre un terme aux manifestations qui, en se multipliant, devenaient de plus en plus inquiétantes. Il ne reste plus en effet, aucunes garanties pour les droits des citoyens, quand la politique d'un pays est livrée au hasard des démonstrations populaires. C'est le pire de tous les désordres, que celui résultant du rassemblement de bataillons armés se promenant dans les rues sous prétexte de formuler des vœux.

Le Gouvernement le comprit ; il rendit le sept octobre, un décret qui interdisait aux gardes nationaux toute réunion sans une convocation formelle de leurs chefs.

« Ces rassemblements, disait la feuille officielle, ont le

» double tort de se former sans l'ordre du général, commandant la garde nationale ou du ministre de l'intérieur. . . .
» Et ce qui est beaucoup plus grave, de donner à la cité des apparences de sédition aussi contraires à la réalité, que favorables aux desseins de l'ennemi.

» Les manifestations armées sont destructives de tout ordre, de toute discipline, si bien intentionnées qu'elles puissent être.

» Le Gouvernement est certain d'exprimer l'opinion de l'immense majorité des citoyens, en déclarant que de telles manifestations ne doivent plus avoir lieu (1). »

On n'avait tenu aucun compte de cet avertissement.

« Je fus prévenu le lendemain même, dit M. de Kératry, qu'un grand mouvement se préparait et allait éclater. (2)
» Félix Pyat, Flourens, Delescluze, Sapia, Tridon et Tolain, étaient à la tête de ce mouvement. »

En effet, comme nous l'avons vu, la place de l'Hôtel-de-Ville avait été envahie le lendemain; des cris de: *Vive la Commune!* avaient retenti mêlés aux cris de: *Vive Trochu!* mais ce jour là, le coup fut manqué.

« Ces rassemblements, dit M. J. Ferry, étaient commandés par les chefs du parti, qui guettaient l'occasion de s'emparer du pouvoir; la main de Blanqui était visible dans tous ces mouvements (3). »

Rassuré par l'attitude de la population, le Gouvernement s'enhardit; il fit une seconde proclamation dans laquelle il déclarait avec fermeté, que pour supprimer le prétexte de ces démonstrations, il ajournait toutes les élections jusqu'à la fin du siège. Son intention avait été de convoquer les électeurs au commencement d'octobre, mais la situation se trouvait profondément modifiée par l'investissement de la capitale et il était devenu impossible de voter sous le canon de l'ennemi.

(1) Proclamation du Gouvernement de la défense nationale, 7 octobre 1870.

(2) Déposition de M. de Kératry, t. 1.

(3) Déposition de M. J. Ferry, t. 1.

« Tout doit céder, disait la proclamation, au devoir militaire et à l'impérieuse nécessité de la concorde; les élections ont été ajournées, elles ont dû l'être.

» D'ailleurs, en présence des sommations que le Gouvernement a reçues et dont il est encore menacé de la part de la garde nationale en armes, son devoir est de faire respecter sa dignité et le pouvoir qu'il tient de la confiance populaire. (1) »

Cette ferme proclamation fut bien accueillie par la majorité de la population.

Le comité central s'aperçut qu'il avait compromis son influence en voulant précipiter les événements; et du 8 au 31 octobre, il ne s'occupa plus que d'organiser ses forces pour la bataille qu'il se proposait de livrer le jour où une occasion favorable se présenterait.

II

Ajournement de la convocation d'une assemblée. — Séance du 8 septembre.

Parmi les actes qui ont marqué la politique du Gouvernement, dans la période écoulée du 4 septembre au 31 octobre, il en est deux qui ont plus particulièrement fixé l'attention de la Commission. Ce sont :

1° L'ajournement de la convocation d'une Assemblée nationale;

2° L'envoi d'une délégation en province et la fixation de la résidence du Gouvernement à Paris.

Nous avons déjà reconnu, dans quelques-unes des mesures prises par le conseil, notamment dans la nomination de M. de Rochefort comme membre du Gouvernement, dans les choix de quelques Préfets, Maires et Adjoints, dans le paiement et l'armement de la garde nationale, les indices d'une certaine condescendance à des exigences auxquelles on aurait dû,

(1) Proclamation du gouvernement du 10 octobre 1870.

mais auxquelles on ne pouvait pas toujours se soustraire. Nous en trouverons de nouvelles preuves dans l'ajournement de la convocation d'une assemblée et dans la fixation de la résidence du Gouvernement à Paris.

Le pays avait impérieusement besoin, pour surmonter les dangers qu'il courait, d'un Gouvernement fort. De là la nécessité de compléter, de régulariser, le plus tôt possible, l'action irrégulière et incomplète d'un pouvoir dont nous avons raconté l'origine et qui ne pouvait pas se dissimuler son impuissance. Le seul moyen de le fortifier était de faire appel à la nation, de convoquer, non pas comme on l'a dit, une Assemblée constituante, il y avait bien autre chose à faire dans ce moment qu'une Constitution, mais une Assemblée nationale veillant aux intérêts de la France au dedans et au dehors, encourageant la défense, éclairant, soutenant le Gouvernement, soit pour la guerre, soit pour la paix.

Quand on lit les procès-verbaux des séances du Conseil rédigés par M. Dréo, on est frappé de ceci. Pas un membre du Gouvernement ne croyait à la possibilité de la défense de Paris. « M. le général Trochu, dit M. Picard, menait le deuil » du siège dans toutes nos réunions ; on ne supposait pas, » dans les calculs les plus favorables, que la résistance pût » se prolonger au delà d'un mois. »

Dès lors, ne devait-on pas se demander ce que deviendrait la France quand Paris aurait succombé ? Elle était gouvernée, comme nous le verrons tout-à-l'heure, par MM. Crémieux et Glais-Bizoin, auxquels on adjoignit plus tard M. l'amiral Fourichon et M. Gambetta. Ne devait-on pas se demander si, après la chute de la capitale, cette représentation du Gouvernement serait suffisante pour agir et parler au nom du pays, pour décider de son sort, de la continuation de la guerre ou des négociations de la paix ?

Quelques membres du Gouvernement, entr'autres M. J. Favre, et M. Picard, se préoccupèrent vivement de ce danger.

La question de la convocation d'une Assemblée a été sou-

levée par eux dès le 8 septembre. Elle a été, à vrai dire, constamment à l'ordre du jour dans le Conseil. Les procès-verbaux des séances des 8, 15, 16, 22, 23 septembre, du 26 octobre, des 11, 13 novembre 1870, des 4 et 23 janvier 1871 en font foi. Cette question a donné lieu aux débats les plus animés, elle a partagé les esprits, mais elle a toujours abouti, en fin de compte, dans les circonstances les plus diverses, au même résultat, l'ajournement.

Pour expliquer comment des hommes qui avaient été jetés au gouvernail au milieu de la plus effroyable tempête, ont pu consentir à se condamner, eux-mêmes, à l'obligation de porter seuls, pendant plus de cinq mois, le poids de la plus lourde responsabilité, sans vouloir jamais recourir au seul moyen qui pût alléger leur fardeau, nous sommes obligés de remonter jusqu'au jour où le Gouvernement de la Défense nationale s'installait à l'Hôtel-de-Ville.

Le premier acte de M. J. Favre avait été de s'adresser à toutes les cours de l'Europe et de définir, dans une circulaire envoyée à tous ses agents, la mission que le Gouvernement se donnait.

« Notre mission, disait-il, est de défendre le territoire, de » sauver notre honneur, puis de remettre à la nation le pou- » voir émanant d'elle et qu'elle seule peut exercer. »

Ce langage fut accueilli favorablement partout.

Le Gouvernement limitait lui-même sa mission ; il la limitait à l'œuvre de la défense. Il annonçait qu'il laisserait à la nation le soin de régler et de déterminer la forme des institutions qu'elle se donnerait. On avait bien proclamé la République ; on y avait été forcé par le mouvement de l'opinion de Paris, mais la France serait ultérieurement consultée. Jusques-là, le rôle du Gouvernement consisterait, non pas à organiser, à constituer, à légiférer, mais à combattre. Soldat, sur la brèche, il lutterait pour l'indépendance nationale.

Cette mission ainsi définie, M. J. Favre comprit également que pour la remplir, il avait besoin de savoir si la population des

départements, à laquelle on allait demander de grands sacrifices, aussi bien que la population de Paris, acceptait comme chefs ceux qui avaient été acclamés le 4 septembre. On pouvait s'y tromper, tout au moins à l'étranger. Il importait de ne laisser subsister aucun doute à cet égard ; et, pour cela, il n'y avait qu'un moyen, c'était de consulter le pays, de le mettre à même de se prononcer, de faire connaître sa volonté. Toute incertitude alors disparaissait ; le lendemain des élections le Gouvernement était reconnu comme Gouvernement de la défense nationale, et personne ne pouvait plus contester son autorité.

Cet appel à la nation était d'ailleurs commandé par l'intérêt politique le plus évident. Les hommes d'ordre, sans le concours desquels aucun pouvoir sérieux ne se fonde, devaient y voir un retour au régime légal, succédant aux usurpations de la rue. Les puissances étrangères devaient y voir un acheminement vers l'établissement d'un gouvernement régulier, d'un de ces gouvernements avec lesquels on peut traiter, parce qu'ils sont autorisés à parler au nom du pays qu'ils représentent.

Un acte aussi honorable, aussi habile, aussi conforme au sentiment public, aussi profitable à la défense, devait permettre d'entretenir avec les puissances amies des relations dont on avait le plus grand besoin.

M. Picard et M. J. Favre sentirent la puissance de ces considérations. Le 8 septembre ils saisirent le conseil d'une proposition ayant pour but la convocation immédiate d'une assemblée.

« Je montrai à mes collègues, dit M. J. Favre, les dépêches » diplomatiques que j'avais reçues et qui prouvaient l'importance extrême que l'Europe attachait à cette mesure (1). »

La discussion fut longue et animée (2).

Le principe de la proposition ne fut pas contesté ; il ne pou-

(1) *Simple récit*, t. 1.

(2) Rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux du gouvernement de la défense nationale.

vait pas l'être, mais, comme il arrive d'ordinaire en pareille occurrence, tout en admettant le principe, on se divisa sur l'opportunité de son application et, dans cette controverse, se manifestèrent clairement les deux tendances qui existaient au sein du Gouvernement.

La discussion porta sur le jour où les élections auraient lieu.

MM. Gambetta, Rochefort, Crémieux, Glais-Bizoin, ne dissimulèrent point qu'à leurs yeux, des élections faites immédiatement seraient un danger ; elles ressembleraient, disaient-ils, à une sorte d'abdication du pouvoir révolutionnaire dont on avait été investi ; elles mécontenteraient profondément les auteurs de la révolution du 4 septembre, que l'on avait un intérêt évident à ménager. Ils demandaient en conséquence que l'on reculât les élections et indiquaient la date du 16 octobre.

MM. Picard, J. Ferry, J. Favre, Trochu, proposaient au contraire de rapprocher cette date le plus possible et soutenaient que la convocation d'une Assemblée, non-seulement était un devoir, mais pouvait seule donner au Gouvernement le moyen de remplir sa mission.

M. J. Favre rappela à M. Gambetta, qu'ensemble ils avaient voulu maintenir le Corps législatif avant le 4 septembre ; qu'ensemble ils avaient senti alors la nécessité de faire participer le pays à la direction de ses affaires. A plus forte raison, et pour être conséquents avec eux-mêmes, devaient-ils revendiquer ensemble le concours d'une Assemblée, quand des événements inattendus avaient détruit tous les pouvoirs existants.

M. Gambetta, sans contester les engagements que lui rappelait M. J. Favre, répondit que le Gouvernement de la Défense nationale n'était pas un pouvoir politique, qu'il était uniquement chargé de soutenir et d'organiser la lutte, que c'était là sa seule mission. Or, dans sa pensée les élections devaient avoir une influence funeste sur la défense, énerver, entraver les opérations militaires. Il était donc d'avis de l'ajournement.

M. Gambetta a développé cette pensée dans plusieurs lettres qu'il a adressées depuis à M. J. Favre; nous citerons un passage de l'une d'elles (1).

« Ce n'est que parce que j'ai toujours eu la conviction qu'une » assemblée nommée d'après les procédés habituels, eût été » honteusement pacifique, que j'ai résisté à la convocation » des électeurs. Loin de sauver l'honneur national et l'inté- » grité de la France, loin de nous aider à accomplir notre » mandat de Gouvernement de la Défense nationale, elle eût » été un instrument de capitulation devant l'étranger et, aux » mains des partis, un organe d'intrigues réactionnaires. Elle » nous eût perdus et la France avec nous. »

Un témoin explique l'insistance de M. Gambetta en faveur de l'ajournement d'une manière différente.

Paris était, à cette heure, selon M. Guyot-Montpayroux, (2) dans la tradition révolutionnaire. On se disait: La Capitale va être investie; la province se trouvera en dehors de l'action de Paris; les élections s'en ressentiront. Comment admettre que l'on vote en France quand l'influence de la Capitale ne peut plus s'exercer sur le pays ?

« Les hommes qui menaient la révolution, ajoute M. Guyot- » Montpayroux, ne voulaient point d'élections; ce sont eux » qui ont imposé aux membres du Gouvernement de la Dé- » fense l'ajournement. »

Si l'ennemi n'avait pas été là, M. J. Simon aurait consenti à procéder immédiatement aux élections; mais il craignait, comme M. Gambetta, d'affaiblir l'autorité si fragile dont le Gouvernement était revêtu, en laissant discuter le principe sur lequel cette autorité reposait. Ce principe était contestable, il ne fallait pas le laisser contester. Dans son opinion, *les élections devaient tourner nécessairement au profit du parti orléaniste* (3).

A cela M. Garnier-Pagès répondait: « Vous ne voulez pas

(1) Lettre du 28 janvier 1871. Voir aux pièces justificatives.

(2) Déposition de M. Guyot-Montpayroux, t. 2.

(3) Notes de M. Dréo.

» d'élections parce que vous craignez qu'elles ne soient pas » assez républicaines. Elles le seront d'autant moins qu'elles » seront faites plus tard; » ce qui était vrai.

Aux yeux de M. Crémieux, les élections immédiates étaient un danger immense; elles étaient *le salut de la France*, aux yeux de M. J. Favre.

La proposition, mise aux voix, fut sur le point d'être adoptée. MM. J. Favre, Picard, J. Ferry, Trochu, Garnier-Pagès, Magnin et Dorian (au nombre de 7) votèrent en faveur d'élections, sinon immédiates, du moins très-rapprochées. MM. Gambetta, Rochefort, J. Simon, Crémieux, Arago et Glais-Bizoin (au nombre de 6) votèrent contre. M. Pelletan était absent. Mais les votes de MM. Dorian et Magnin, qui n'étaient pas membres du Gouvernement, ayant été annulés, la majorité se trouva renversée. Compte fait des suffrages valablement exprimés, on arriva à constater que la proposition de M. J. Favre était rejetée par 6 voix contre 5.

A la même majorité de 6 voix contre 5, la date des élections fut fixée au 16 octobre.

On voit à quoi tiennent les plus grands événements.

Si M. Pelletan s'était trouvé présent à cette séance, s'il avait voté comme il l'a fait un peu plus tard, c'est-à-dire, dans le même sens que MM. Trochu, Picard, Garnier-Pagès, Jules Ferry et Jules Favre, on se serait trouvé partagé en nombre égal, six contre six, et la voix du Président étant prépondérante, une assemblée eût été élue. Il en fut autrement, l'ajournement prévalut.

Cette décision, notifiée à toutes les cours de l'Europe par M. Jules Favre, et au pays par une circulaire de M. Gambetta, engageait le gouvernement dans une voie pleine de périls. Le prétexte aux ajournements ne manque jamais et l'on s'exposait, comme cela est arrivé, en remettant à des temps incertains, éloignés, la solution d'une question si urgente, à ne jamais rencontrer le moment favorable pour la résoudre. Il était facile, dès cette époque, de prévoir que, par suite des progrès de la guerre et du progrès de la Révolution, les difficultés devant lesquelles

on reculait alors, au lieu de diminuer, iraient croissant.

Les grandes puissances répondirent à la circulaire du Ministre des affaires étrangères en représentant les inconvénients de la résolution qui avait prévalu.

« Lord Granville, dit M. Jules Favre (1), nous a pressés à » diverses reprises d'abandonner notre programme d'inté- » grité du territoire et de *convoquer promptement une Assem- » blée*. Comme il nous a été impossible de lui donner cette » double satisfaction, il n'a pas cru devoir agir directement » en notre faveur ».

« M. Gladstone, dit M. Tissot dans une dépêche du 22 sep- » tembre, a regretté l'ajournement des élections, qui éloigne » la constitution d'un gouvernement en France. Il y a, nous » a-t-il dit, quelque chose de fort gênant pour nous dans cette » résolution ».

Cette résolution avait un autre inconvénient que celui de gêner (pour emprunter les expressions de M. Gladstone), les relations de la France avec les cabinets étrangers ; elle blessait profondément le sentiment de la nation.

On agissait en effet, où tout au moins on paraissait agir comme si Paris était la France ; comme si l'approbation de Paris n'avait pas besoin d'être ratifiée par celle du pays tout entier. On semblait craindre, comme M. Jules Simon l'avait dit, que le verdict des électeurs ne fût pas favorable aux hommes que la Révolution venait de placer à sa tête.

La principale raison que l'on a fait valoir au sein du Conseil en faveur de l'ajournement, non-seulement le 8 septembre par l'organe de M. Gambetta, dans la délibération dont nous avons rendu compte, mais à maintes reprises, pendant cinq mois, tantôt par l'organe de M. Jules Ferry, tantôt par l'organe d'autres orateurs, tout le temps enfin que ce débat a duré, c'était toujours l'intérêt supérieur de la défense.

Quelques-uns des Membres du gouvernement jugeaient

(1) *Simple récit*, t. 1, p. 265.

assez mal leur pays, ils l'estimaient assez peu pour croire que la représentation nationale apporterait des entraves à la continuation de la lutte. Convaincus de la nécessité d'opposer une inflexible résistance à l'ennemi, ils craignaient de ne pas rencontrer un sentiment aussi fier et aussi résolu en province qu'à Paris. On voulait imposer aux départements du patriotisme malgré eux, un patriotisme qu'apparemment ils n'avaient pas. Il fallait la dictature de M. Gambetta, ou celle de tout autre, pour que huit ou dix millions de Français connussent le prix de l'indépendance et fissent les sacrifices nécessaires pour la conquérir ou pour l'assurer.

Ces doutes ont persisté, même lorsque les habitants des campagnes ont partout opposé la plus vive résistance à l'invasion ; même alors que les citoyens de toutes les classes et de toutes les opinions couraient aux armes ; lorsque la Bretagne, comme les départements du Nord et du Midi, étaient debout.

La France a d'elle-même un sentiment assez élevé, elle sait trop bien ce que lui commande un passé de huit siècles, qui n'a pas été sans gloire, pour qu'on fût autorisé à la soupçonner de telles défaillances. On la connaissait mal ; elle méritait qu'on lui rendit mieux justice. La population de Paris n'était pas seule alors, résolue à agir ; la France entière était animée du même sentiment.

Une Assemblée, née de ce mouvement de l'opinion, se serait montrée moins pacifique, moins accommodante qu'on ne le supposait au sein du Gouvernement ; elle eût été un instrument d'ordre, d'union, de bonne administration. Cette assemblée, formée pendant la guerre, en vue de la guerre, en face des Prussiens, aurait reçu vraisemblablement le mandat de soutenir la guerre, du moins tant qu'il y aurait eu des forces suffisantes pour se battre ; et dans tous les cas, cette assemblée aurait représenté, mieux qu'un homme, quel qu'il fût, l'unité nationale dans un pays qui n'avait plus de centre d'action nulle part, plus de capitale, plus de représentation, plus de gouvernement, auquel en un mot tous les

moyens de défense manquaient à la fois et dans le même moment.

Les élections, loin d'ébranler le courage de la nation, l'auraient fortifié ; loin d'affaiblir la confiance, l'auraient affermie et développée.

M. le comte de Bismarck aurait eu certes moins facilement raison de la France représentée par ses mandataires, que de la France représentée par un groupe de citoyens agissant sans mandat, sans contrôle et sans droits.

Le gouvernement a persisté dans cette politique, même lorsqu'emprisonné dans Paris il ne pouvait plus juger de l'état de l'opinion ; quand, par suite de l'investissement absolu auquel il s'était lui-même condamné, il ne pouvait plus diriger les affaires, estimer, apprécier la mesure des sacrifices nécessaires, organiser les levées d'hommes et d'argent, soutenir enfin l'honneur du drapeau. Il y a persisté, même après l'entrevue de Ferrières, et surtout après cette entrevue, quand ses premières démarches avaient été si dédaigneusement repoussées. Il aurait pu cependant s'apercevoir alors que si une assemblée ne parvenait pas, comme on pouvait le craindre, à sauver le pays, du moins elle placerait en face du chancelier de la confédération du Nord, un pouvoir incontesté, avec lequel il aurait fallu compter ; qu'elle serait, comme le disait M. J. Ferry dans une proclamation éloquente, « l'image d'un peuple entier debout, dont les mandataires auraient eu le droit de parler en son nom et de porter en tous lieux, en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la Patrie. »

Certes, en face d'une Assemblée élue, M. le comte de Bismarck n'aurait pas pu se réfugier derrière l'excuse si commode qu'il a toujours alléguée pour se soustraire, autant qu'il l'a pu, aux ouvertures qui lui ont été faites par les représentants de deux grandes puissances. Il ne lui aurait pas été aussi facile d'opposer à ces ouvertures, tantôt le silence, tantôt l'incompétence d'un gouvernement qui, n'étant pas reconnu, ne pouvait pas, disait-il, engager son pays.

La France, où est-elle ? demandait M. de Bismarck. Qui est

autorisé à parler en son nom ? Est-ce M. le général Trochu ? Est-ce M. Gambetta ? Est-ce l'Impératrice régente ? Et s'adressant tour à tour à l'Impératrice régente, à M. Jules Favre, à M. Trochu, il ouvrait, il rompait, à son gré, les négociations.

La décision, prise le 8 septembre, a donc été un premier pas fait dans une voie funeste ; on a été condamné à la suivre après s'y être engagé, et l'on s'y est engagé sous la pression d'un parti, qui, pour se rendre maître de la situation, repoussait absolument tout appel à la nation.

La responsabilité de cette décision pèsera d'un poids bien lourd sur ceux qui l'ont prise.

Dans la séance du 8 septembre, la question des incompatibilités fut soulevée en même temps que celle de la convocation des collèges électoraux. La presque unanimité des membres du gouvernement fut d'avis qu'on n'avait pas le droit de restreindre la liberté du suffrage universel. Une faible minorité demanda que l'éligibilité des membres ayant appartenu au Corps législatif, au Conseil d'Etat ou au Sénat impérial, fût interdite.

M. Gambetta faisait partie de cette minorité. Il soutenait, dès cette époque, la doctrine qu'il a essayé d'imposer plus tard. C'était chez lui une conviction profonde ; il en a exposé les motifs dans plus d'une dépêche. Nous croyons devoir reproduire les termes de la lettre qu'il écrivait à M. J. Favre à ce sujet, le 24 octobre 1870 (1).

« Il est juste de convenir que la constitution d'une Assemblée représentant librement et complètement la France, et » *siégeant à Paris*, serait d'une véritable puissance sur l'opinion.... C'est à ce point de vue seulement qu'il faut se placer » pour juger la proposition d'armistice qui nous est faite. Si » l'armistice, par sa durée et ses conditions, permet à la fois le » ravitaillement de toutes les places assiégées et la convocation de tous les électeurs, l'opinion démocratique pourra y » souscrire, sous la réserve formelle d'exclure de l'éligibilité » à l'Assemblée, tous les anciens ministres de Napoléon III,

(1) Lettre de M. Gambetta à M. J. Favre. Pièces justificatives.

» depuis la fondation de l'Empire, les sénateurs, les conseillers
» d'Etat et tous ceux qui ont été candidats officiels depuis 1852.
» Il faudrait une loi d'Etat qui déclarât nulle et de nul effet,
» toute opération électorale portant sur des individus compris
» dans les catégories sus-indiquées. Une semblable disposition
» est commandée, à la fois, par la justice et par la politique.
» Il est juste, en effet, que tous les complices et tous les com-
» plaisants du régime qui a perdu la France, soient frappés
» momentanément de la même déchéance que la dynastie
» dont ils ont été les coupables instruments. C'est une sanc-
» tion nécessaire de la Révolution du 4 septembre. Il est politi-
» que aussi, alors que nous avons depuis deux mois tout sacrifié
» à l'intérêt suprême de la défense, de ne pas livrer notre
» œuvre aux mains de nos plus cruels ennemis et d'exclure
» de la première Assemblée de la République, tous ceux qui, par
» leur passé même, sont intéressés à conspirer sa chute. J'ose
» affirmer que, *sans ce correctif, les élections générales seront*
» *répudiées par le parti républicain*, et je dois dire que, pour
» mon compte, je serais dans l'impossibilité de les admettre
» et d'y faire procéder. »

Cette doctrine, dans laquelle M. Gambetta traçait à l'avance au corps électoral, ses devoirs et sa mission; cette doctrine qui avait au fond pour but d'arriver à l'élection d'une sorte de convention, était combattue par M. J. Favre dans les termes suivants :

« Faudrait-il frapper d'inéligibilité les personnes dont vous
» parlez? Je considérerais une pareille mesure comme un
» suicide. Elle serait, en effet, la négation de tous nos prin-
» cipes, une candidature officielle par voie d'exclusion, un
» aveu formel de notre impuissance. Nous ne vivons que par
» et pour la souveraineté du peuple. S'il lui plaisait de se
» donner à l'homme de Sedan, nous n'aurions qu'un droit,
» celui d'abandonner pour jamais un pays aussi lâche ; mais
» il ne peut nous appartenir d'imposer des entraves au libre
» suffrage. Lui interdire certaines choses, c'est les lui indiquer,

(1) Pièces justificatives, lettres de M. J. Favre à M. Gambetta.

» et nous reconnaître en désaccord avec lui. Or, de deux
» choses l'une ; il est avec nous, où il est contre nous. Dans le
» premier cas, nous n'avons pas à nous inquiéter des candida-
» tures bonapartistes. Dans le deuxième, nous ne pouvons pas
» les interdire, etc. »

La question des incompatibilités, qui se posait ainsi pour la première fois, et sur laquelle presque tous les membres du gouvernement étaient d'un avis contraire à l'opinion exprimée par M. Gambetta, ne fut pas résolue dans la séance du 8 septembre.

On se contenta de décider que les préfets et fonctionnaires publics pourraient se présenter aux élections à la seule condition de donner leurs démissions dix jours avant la réunion des collèges électoraux.

Cependant, le 16 septembre, les premiers uhlands avaient paru sous les murs de Paris.

Le soir du 16 septembre, ce fut M. Gambetta qui proposa de rapprocher la date de la convocation des électeurs. Il en avait compris la nécessité en lisant l'extrait d'un journal allemand, dans lequel M. de Bismarck avait déclaré « qu'il ne
» traiterai pas avec un gouvernement issu d'un mouvement
» révolutionnaire et qui ne représentait, à ses yeux, qu'un
» parti, l'opposition du Corps législatif arrivée au pouvoir par
» l'acclamation de la foule. »

M. Gambetta demanda, ce jour-là, que les élections fussent fixées au 2 octobre au lieu du 16, et en même temps, il proposa de fixer les élections municipales au 25 septembre. Ces deux propositions furent acceptées.

Une telle décision devait rencontrer la désapprobation d'un grand nombre de préfets et de sous-préfets qui, candidats aux élections pour l'Assemblée, n'avaient plus le temps nécessaire pour se présenter, même en donnant immédiatement leurs démissions. Ils télégraphièrent, de tous côtés, que l'opinion générale était contraire à des élections si précipitées, qu'il serait prudent de les ajourner.

M. Crémieux, assailli de réclamations de cette nature, écrivait, le 18, à M. Gambetta :

« Elections impossibles, dangereuses; c'est le cri à peu près général; périlleuses et destructives de notre nouvelle situation, c'est dans toutes mes dépêches. »

Les élections municipales ne soulevaient pas de moins vives contestations. Le préfet du Nord télégraphiait le 17 :

» Décret sur le renouvellement des municipalités lamentable. Il fallait renouveler lentement les maires, parce qu'à la campagne, il n'y a pas d'opinion politique, mais des coteries; les coteries actuelles sont encore toutes-puissantes, et elles sont contre nous. Je comprends la nécessité de la Constituante immédiate, mais je demande : 1° qu'on ordonne la révision des listes électorales, beaucoup des nôtres étant omis dans les grandes villes; 2° qu'on ne vote qu'un jour; 3° la suppression des incompatibilités; tout notre personnel de candidats républicains est préfet ou sous-préfet; 4° le vote des gardes mobiles. »

Le préfet de Saint-Etienne écrivait le même jour :

« Nous sommes très-affligés de la dernière dépêche de l'Intérieur. Comment? On rapproche les élections! c'est compromettre la République. Vous connaissez nos paysans. Si on refaisait les élections plébiscitaires, les oui seraient encore en majorité. Bonapartistes et cléricaux votent, pendant que les républicains vont se battre; ils s'agitent et pèsent sur les campagnes. Avec des élections aussi rapprochées, vous auriez municipalités et constituante bonapartistes, et, finalement, la guerre civile, car le peuple est armé et il ne voudra pas se laisser prendre sa République. Le Gouvernement marche à de nouvelles journées de juin. »

Le préfet de Draguignan réclamait au moins le droit de nommer les maires avant que les élections ne fussent faites :

« La loi donnant aux municipalités l'élection des maires et adjoints a produit un très-mauvais effet. On s'accorde à dire que pour avoir constitution républicaine il faudrait, que le Gouvernement se réservât le droit de nommer les Maires,

» même en dehors des Conseils municipaux, ou renvoyât les élections municipales. »

Le préfet de l'Yonne demandait le remplacement, non-seulement des maires, mais des juges de paix :

« Reçu votre dépêche annonçant élections municipales et de la Constituante, mais impossible de procéder sérieusement à ces élections si les maires, qui n'ont été maintenus que provisoirement après les élections des 6-7 août 1870, restent encore tous en fonctions, soutenus par les juges de paix. Il est indispensable qu'il soit immédiatement procédé à leur remplacement, non par voie de révocation, mais par voie de nomination. Ma règle invariable serait de désigner des hommes honnêtes, sympathiques aux habitants, incapables d'excès politiques et favorables, ou *tout au moins non hostiles au Gouvernement républicain*. Réponse d'urgence. Il n'y a pas un jour à perdre. »

Le préfet de la Haute-Marne ne se bornait pas à demander la révocation des maires et des juges de paix, il réclamait encore le droit de destituer les présidents des sociétés de secours mutuels :

« J'ai accueilli avec joie la dépêche dans laquelle vous m'annoncez les élections municipales pour le 25 septembre et celles de l'Assemblée nationale pour le 2 octobre. J'aurai, d'ici là, renouvelé toutes les administrations municipales qui exerçaient une pression sur les électeurs, et les élections devenant libres, il y a lieu de croire qu'il en sortira le salut de la patrie et l'établissement définitif de la République. Les juges de paix qui ont été les agents administratifs les plus influents dans les élections, resteront seuls pour entraver ce grand mouvement national. Le temps presse, il est indispensable que les préfets soient autorisés à les révoquer et à procéder à l'installation de leurs successeurs dans le plus bref délai. J'y joindrais le droit, pour les préfets, de les éloigner de l'arondissement de leur résidence jusqu'après les élections. La magistrature est l'ennemi la plus naturelle de la régénération qui s'opère; elle se considère comme une morte qui se dé-

» bat et se raidit, à ce point que je n'ai pu, depuis que je suis
» préfet, faire nommer mon principal clerc comme mon sup-
» pléant, pendant le temps que j'exercerai les fonctions de
» préfet. C'est un jeune homme auquel je pourrais cependant
» céder de suite mon office et qui est de Langres. Donc, desti-
» tution des procureurs, mise à l'ordre du jour. Conférez
» aussi aux préfets le droit de destituer les présidents de
» sociétés de secours mutuels et de nommer leurs succes-
» seurs. »

Nous pourrions multiplier ces citations, mais celles que nous avons faites suffisent pour montrer quelle était la pensée des collaborateurs du Gouvernement en province. Leur opinion se résume en définitive dans la dépêche suivante du préfet de Carcassonne :

« L'élection des Conseils municipaux est une faute. Elle va
» nous redonner tous les maires de l'Empire. »

A Paris, ce décret ne fut pas mieux accueilli. Le Gouvernement avait hésité, cela se conçoit, à donner à la population parisienne le droit de nommer ses maires et ses adjoints. Les membres du Gouvernement n'étant pas eux-mêmes élus, craignaient de créer, en face d'eux, un pouvoir qui, par suite de son origine, pourrait les dominer. Dans les premiers jours, d'ailleurs, la population ne réclamait nullement le droit de nommer ses magistrats. Ce fut vers la fin de septembre seulement, dit M. J. Ferry (1), « qu'un singulier change-
» ment se fit dans les esprits, jusque-là fort contraires à
» toute élection, même aux élections municipales. Depuis
» qu'on avait donné des armes à tout le monde, l'opinion
» s'était profondément altérée sous l'action des clubs et des
» journaux, action d'autant plus vive qu'était plus forte l'émo-
» tion produite par les événements et que Paris investi était
» privé de toute communication avec le dehors. »

A partir du milieu de septembre, l'attitude prise par le parti révolutionnaire fut celle-ci :

(1) Déposition de M. J. Ferry. T. 1.

« Point d'Assemblée politique ; élection d'un conseil mu-
» nicipal. »

La pression, favorable à des municipalités élues, pression à laquelle on finit par céder, faible d'abord, mais qui grandit peu à peu, s'exerça dans un sens absolument inverse à l'égard de l'élection d'une Assemblée. Du premier jusqu'au dernier jour du siège, le parti Jacobin n'en voulut à aucun prix. Il s'éleva avec fureur contre le décret qui convoquait les collèges électoraux pour le 2 octobre ; il demanda impérieusement que ce décret fût rapporté, déclarant que tous les *Républicains de Paris et de la France juraient de ne pas y obéir*.

Les maires secondaient ce mouvement. Le journal qui était leur organe habituel, contient dans son numéro du 27 septembre la déclaration suivante (1) :

« Les maires et adjoints des vingt arrondissements de Paris,
» réunis à l'Hôtel-de-Ville, ont, à l'unanimité moins trois
» voix, décidé que le Gouvernement serait invité à retirer le
» décret relatif à la convocation d'une Assemblée consti-
» tuante. »

Les élections, le suffrage universel, la France disposant d'elle-même, c'est là ce que le parti Jacobin ne peut pas tolérer ; M. Blanqui s'en expliquait sans détours.

« Si les élections ont lieu, disait-il, les réactionnaires l'em-
» porteront infailliblement. Les assemblées représentatives
» sont un mode usé, condamné, mauvais, non-seulement en
» temps de crise, en temps de guerre, mais dans tous les
» temps (2). »

III

*Ajournement de la convocation d'une assemblée. Séance du
23 septembre.*

Cependant M. Thiers était parti pour Londres, avec la mission, dit M. Jules Favre, de démontrer à toutes les cours que

(1) *L'Avenir national*, n° du 27 septembre 1870.

(2) *La Patrie en danger*, n° du 28 septembre 1870.

nous n'étions pas un gouvernement, qu'il fallait en constituer un (1), que cela n'était possible qu'à l'aide d'élections; que les élections ne pouvaient s'accomplir dans la chaleur du combat. On ne pouvait y procéder quand les populations étaient en fuite et les chaumières en feu ! M. Thiers devait demander à Lord Granville d'intervenir dans ce but et de ménager une entrevue au Ministre des affaires étrangères avec le chancelier de la Confédération du Nord.

Par une dépêche en date du 14 septembre, M. Thiers informait le Gouvernement qu'il avait trouvé une grande froideur à Londres, cependant il ajoutait (2) :

« Si, dans un moment qu'il vous appartient de choisir, il vous paraît utile de vous aboucher avec M. de Bismarck au camp prussien, l'Angleterre se fera votre intermédiaire et portera à l'ennemi l'expression de votre désir, en l'appuyant fortement comme le moyen le plus simple de mettre les parties belligérantes en mesure de s'expliquer et de s'entendre. »

M. Jules Favre, profitant de cette ouverture, manifesta immédiatement le désir de se rencontrer avec M. le comte de Bismarck au quartier-général allemand, et le Gouvernement anglais transmit sa demande au chancelier de la Confédération.

Sans attendre la réponse, M. Jules Favre partit le 17 septembre pour Ferrières.

Il y avait un vrai courage à tenter une pareille démarche dans la situation des esprits, à braver les menaces et les fureurs de la démagogie pour essayer de connaître les prétentions de l'Allemagne, avant le moment où les deux armées en présence sous les murs de Paris, en viendraient aux mains.

M. J. Favre prit cette résolution sans prévenir aucun de ses collègues. « Si populaire que fût alors le vice-président du Gouvernement de la défense nationale, dit à ce sujet M. le général Trochu, si cette démarche avait été

(1) M. J. Favre, *Simple récit*, T. 1.

(2) Dépêches de M. Thiers, 14 septembre 1870.

» connue, M. J. Favre ne serait pas rentré vivant dans Paris (1). »

Nous n'avons pas à raconter ici les entretiens de Ferrières et de la Haute-Maison; nous réservons pour un rapport spécial le récit des événements diplomatiques. Il nous suffira de dire que ces entretiens avaient pour but la négociation d'une trêve, afin de procéder, à l'aide de cette trêve, à la constitution d'une Assemblée.

Pour que la représentation nationale fût complète, tous les départements devaient être appelés à voter, et pour que tous les départements pussent être appelés à voter, il fallait obtenir une suspension de la lutte.

Il semblait difficile, sinon impossible, de convoquer les citoyens dans les comices électoraux, quand le plus grand nombre d'entre eux était sous les armes.

M. le Ministre des Affaires étrangères se proposait encore un autre objet en allant à Ferrières; il désirait, avant la reprise imminente des hostilités, tenter un dernier effort en faveur de la paix.

On sait quel fut le résultat de ses démarches. L'armistice ne put pas être conclu, et les conditions mises à la paix furent considérées comme inacceptables. M. J. Favre a rendu compte de la mission qu'il s'était à lui-même donnée dans un rapport publié le 22 septembre, et qui produisit en France et dans l'Europe entière une vive et légitime émotion.

Sans écarter en elle-même la pensée de la convocation d'une assemblée à Paris, M. le comte de Bismarck y mettait une condition telle qu'elle équivalait à une sorte de prohibition. Il demandait la livraison d'un de nos forts et avait même désigné le Mont-Valérien. Moins opposé à la réunion d'une assemblée *en province*, il subordonnait néanmoins cette concession à la remise de trois places, Strasbourg, Toul et Bitche. En outre, la garnison de Strasbourg devait se rendre prisonnière de guerre.

(1) Déposition de M. le général Trochu, T. 1.

M. J. Favre n'accepta ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ; il en a expliqué les motifs dans son rapport.

A vrai dire, l'exaltation croissante des esprits dans la capitale, ne lui aurait pas permis d'y souscrire, alors même qu'il y aurait été personnellement disposé.

La population parisienne se révoltait à la pensée de traiter avec l'ennemi, de *céder un pouce du sol, une pierre de forteresse*. Les exigences allaient même si loin, que chaque jour des députations se présentaient à l'hôtel-de-ville, demandant, comme condition de la paix, que la Prusse remboursât à la France les frais de la guerre.

« Nous avons toujours désiré, dit M. J. Favre, la convocation d'une assemblée, mais l'exécution de ce désir était » subordonnée à la possibilité d'un armistice ; et cela non- » seulement parce que la France était engagée dans une lutte » formidable et qu'une partie des départements était envahie, » mais encore parce que la situation des esprits dans Paris » était telle que l'on n'eût pas accepté la réunion d'une Assem- » blée sans armistice (1). » On aurait vu dans cette politique une sorte de concession, une avance en faveur de la paix et on l'aurait repoussée.

Les manifestations de l'Hôtel-de-Ville prouvent en effet que la situation des esprits, à cette époque, était bien telle que M. J. Favre la dépeint. Paris voulait la guerre, n'admettait même pas la pensée de la paix et n'aurait pas toléré la convocation d'une Assemblée en province.

Dans la séance du 22 septembre, M. J. Ferry entretint ses collègues d'une démonstration dans laquelle « les délégués » de la garde nationale, unis aux représentants des sociétés » républicaines, avaient impérieusement demandé la guerre » à outrance et l'abandon de tout projet d'élections » (2). MM. Lermina et Gaillard père, avaient été les orateurs de cette manifestation. MM. J. Simon, Ferry, Arago, leur avaient répondu que la politique du Gouvernement était con-

(1) M. J. Favre. *Simple récit*. T. 1.

(2) Notes de M. Dréo.

forme aux vœux de la population parisienne et que la guerre continuerait.

Dans la séance du lendemain, M. de Rochefort (1) rendit compte d'une manifestation de même nature, conduite par Vermorel, et dans laquelle on avait, disait-il, profité de l'occasion pour exiger la suppression de la préfecture de police, *en annonçant que le peuple se ferait lui-même justice si le décret de suppression ne paraissait pas immédiatement dans le Journal officiel*.

Le 24 septembre, M. Garnier-Pagès et M. J. Ferry, après avoir fait valoir les vœux exprimés par les délégués de la garde nationale et des comités, avaient insisté avec force en faveur de l'ajournement des élections, et le conseil, à l'unanimité, l'avait prononcé.

Le Gouvernement était, comme on le voit, placé entre les exigences de la population parisienne et celles d'un ennemi hautain, impérieux. Livrer le Mont-Valérien aux Allemands, c'était livrer la capitale sans combats ; une pareille condition était évidemment inacceptable. Réunir l'Assemblée en province, c'était soulever contre soi l'opinion de Paris. « S'il y » avait eu une Assemblée réunie en province, dit M. J. Favre, » Paris, nous en étions persuadés, lui aurait déclaré la » guerre » (2). On n'osait braver à ce point le sentiment public ; d'ailleurs, dans tous les cas, il aurait fallu rendre Strasbourg !

« Livrer Strasbourg, dit M. J. Favre (3) dans sa déposition, » était une humiliation que Paris n'aurait jamais consenti » à subir. Si nous l'avions proposé, le lendemain nous eus- » sions tous été renversés ; on nous aurait considérés comme » des traîtres et le Gouvernement une fois jeté par terre, la » défense devenait impossible. »

Plus loin, il ajoute (4) : « L'entrevue de Ferrières fit évanouir

(1) Notes de M. Dréo.

(2) *Simple récit*. T. 1.

(3) Déposition de M. J. Favre, T. 1.

(4) Déposition de M. J. Favre, T. 1.

» les espérances d'armistice; elle montra la Prusse entraînée
» par l'orgueil de la victoire, implacable dans ses desseins,
» foulant aux pieds toute justice pour obéir uniquement à
» ses intérêts. Toutes les classes de la population s'unirent
» alors dans un sentiment de colère patriotique; toutes ac-
» ceptèrent avec enthousiasme la guerre que d'intolérables
» exigences rendaient nécessaire. La passion de la résistance
» grandit, le mouvement de l'opinion fut irrésistible et fit
» disparaître toute idée de paix. On ne songea plus qu'à agir.
» Les hommes de tous les partis n'eurent plus qu'une vo-
» lonté, une pensée, l'effort, le dévouement, le sacrifice. »

Cela est vrai; la tentative de négociation de Ferrières eut pour unique résultat d'exciter les passions belliqueuses de la capitale. Toute chance d'accommodement, à dater de ce jour, disparut. Toute acceptation d'une trêve, après les prétentions de la Prusse considérées comme excessives, devint impossible.

Le patriotisme exalté de la population parisienne, de la population honnête et sensée, repoussa la pensée de la convocation d'une Assemblée, voulut se consacrer entièrement aux soins de la défense; on courut aux armes.

« Les généraux prirent, à partir de ce moment, dit un témoin (1), une influence prépondérante dans les conseils, et tous regardaient la convocation d'une Assemblée comme incompatible avec les intérêts de la défense. »

M. le général Trochu l'a déclaré devant la Commission. Après Ferrières, il ne fallait plus songer qu'à se battre (2). « On ne peut pas, nous a-t-il dit, faire deux choses à la fois, tenir un fusil d'une main, un bulletin de l'autre. Nous avons à nous occuper d'enrôler, d'armer, d'instruire la population. Nous devons nous y consacrer tout entiers. Au milieu de ces préparatifs, parler d'élections, c'était parler de paix, c'était démoraliser et énerver la résistance. »

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. 1.

(2) Déposition de M. le général Trochu, t. 1.

Il ne faut pas dès lors s'étonner que M. le général Trochu se soit montré, à partir de ce moment, absolument contraire à la politique qu'il avait d'abord soutenue, et se soit prononcé dans toutes les circonstances, comme on le verra par la suite de ce récit, depuis le 25 septembre jusqu'au 23 janvier, de la manière la plus énergique contre toute élection.

Les conditions imposées par la Prusse étaient en effet très-dures, et elles étaient inacceptables dans l'état de l'opinion.

Cependant, les délégués du Gouvernement, qui avaient été, comme nous le verrons tout à l'heure, envoyés à Tours, se sentant sans autorité, voyant des ligues se former en dehors de leur action; obligés pour soutenir la guerre, de demander à la nation d'énormes sacrifices, et pour obtenir ces sacrifices de parler au nom d'un Gouvernement à peine accepté; poussés d'ailleurs par le mouvement de l'opinion en province, avaient décidé que les élections générales auraient lieu le 16 octobre. Il ne leur semblait pas impossible d'y procéder, même sans armistice, même au milieu de la lutte engagée. Sans doute, dans ce cas, un grand nombre de citoyens devenus soldats, éloignés de leurs foyers, ne pourraient pas prendre part aux opérations du scrutin; une portion de la France, occupée, envahie, pourrait ne pas être représentée. Mais quand le sentiment général d'un pays, par suite du danger commun, est le même d'un bout à l'autre du territoire, dans les moindres hameaux comme dans les plus grandes villes; quand il n'est plus question de luttes d'influences, mais du salut public; quand il y a une seule et même pensée qui domine tous les esprits; le nombre des votants importe moins, et la représentation nationale, même incomplète, même constituée par un groupe peu nombreux d'électeurs, n'en est pas moins l'image fidèle de la nation.

Toul et Strasbourg avaient succombé à la fin de septembre. Une armée allemande marchait sur le centre de la France. On était obligé de demander de nouvelles levées d'hommes

et d'argent, et pour cela il ne paraissait pas superflu de consulter le pays.

On se disait à Tours que, Paris étant investi, le Gouvernement central ne pouvait pas connaître l'esprit et les besoins de la province, aussi bien que les Délégués; que dans tous les cas la Délégation, responsable et compétente, devait avoir en pareille matière une opinion prépondérante. Après une longue et sérieuse délibération, on se décida à rendre et à publier le décret qui fixait au 16 octobre la convocation des collèges électoraux.

A peine la nouvelle de ce décret fut-elle connue dans Paris, qu'elle y souleva les plus violentes colères. Ce fut, au sein du Gouvernement comme dans la cité, un mouvement général d'indignation.

M. Gambetta, dans la séance du 30 septembre (1), se fit l'interprète de ce sentiment. Il déclara qu'il fallait *à tout prix empêcher l'exécution de ce malheureux décret, qu'il était urgent d'envoyer à Tours un homme énergique, porteur d'une résolution annulant les opérations électorales si elles étaient faites.*

De là, son départ et sa mission.

A peine arrivé à Tours, M. Gambetta interposa son autorité toute puissante, révoqua, au nom du Gouvernement central, le décret rendu et contraignit la délégation à lui obéir. On s'inclina; le contre-ordre fut donné; et quatre jours après, M. Gambetta adressait à M. J. Favre la dépêche suivante, qui est datée du 13 octobre (2).

« En arrivant à Tours et après avoir interrogé la plupart des préfets et étudié leurs déclarations, j'ai constaté une unanime désapprobation des élections générales, dont l'approche ne servirait qu'à surexciter les partis. La décision du Gouvernement de Paris a été accueillie, sauf par le parti légitimiste, avec une véritable gaieté et aujourd'hui il ne reste plus d'autre préoccupation que la guerre. »

(1) Notes de M. Dréo.

(2) Dépêches de M. Gambetta, pièces justificatives.

« Je n'ai pas cessé un instant, dit-il ailleurs, de penser à l'opinion de Paris, si unanime au moment de mon départ. »

Et après ce préambule, il continue sur le même ton, affirmant que l'opinion publique en province ne réclame pas le moins du monde la convocation d'une Assemblée; *que les élections ne sont demandées par personne*; ce qui prouve combien M. Gambetta était mal informé, car arrivé depuis si peu de temps, il n'avait pas pu s'assurer par lui-même de l'état des esprits.

Les préfets n'étaient, sur ce point comme sur bien d'autres, que les interprètes infidèles de la pensée des départements qu'ils administraient. Ils exprimaient leur conviction personnelle plutôt que celle de leurs administrés. Les déclarations officielles qu'ils faisaient étaient en désaccord complet avec la vérité. Pour s'en assurer, il suffit de parcourir les journaux qui se publiaient à cette époque et de consulter les membres appartenant aux conseils généraux et aux conseils municipaux qui représentaient, à divers degrés, le pays. Tous, ou du moins la grande majorité d'entre eux, demandaient hautement les élections.

M. Thiers l'a constaté; il a dit à plusieurs reprises, non-seulement dans les discussions qu'il a eues avec M. Gambetta à Tours, mais plus tard, en présence des membres du Gouvernement de Paris quand il s'est trouvé en conférence avec eux au Ministère des Affaires étrangères, il a constamment dit et répété que le pays voulait un armistice, voulait une Assemblée et que l'intérêt du Gouvernement était d'obéir à un vœu aussi universellement manifesté par la population.

IV.

Nous venons de voir M. Gambetta tombant subitement à Tours, où on ne l'attendait pas; nous avons à rendre compte des faits qui avaient précédé son arrivée.

MM. Crémieux, Fourichon et Glais-Bizoin étaient sortis de

Paris avant l'investissement, ayant été désignés pour représenter le Gouvernement en province.

Dès le 5 septembre, M. J. Favre avait appelé l'attention du Conseil sur la nécessité d'organiser, en dehors de Paris, un centre d'administration, une autorité qui pût agir, si les communications des départements avec la capitale venaient à être interceptées.

La question du choix de la résidence du Gouvernement se trouvait ainsi posée.

Ce jour-là (1), le Conseil décida sans aucune hésitation, à l'unanimité des voix, que le Gouvernement ne devait pas quitter Paris et qu'une simple délégation suffirait pour diriger les services administratifs en province.

On ne croyait pas que l'investissement d'une ville de deux millions d'âmes fût possible. Les militaires prétendaient que sur un périmètre aussi étendu, les communications ne pourraient jamais être complètement interrompues. Paris était, d'ailleurs, aux yeux des Membres du Gouvernement (tous Députés de la Seine), le centre obligé de l'action politique et de la défense du pays. La direction des opérations militaires, aussi bien que la direction des affaires administratives, appartenait de plein droit à la capitale. Sur ce point, l'opinion était unanime au sein du Conseil.

Dans cette première réunion, il n'y eut donc point de controverse, point de débats; on se trouva d'accord pour fixer le lieu de la résidence du Gouvernement à Paris.

Quelques scrupules, cependant, s'élevèrent peu de jours après, car la question fut posée de nouveau le 11 septembre. On se demanda si le Ministre des Affaires étrangères ne ferait pas bien de se rendre à Tours pour y accompagner les représentants des différentes puissances qui devaient partir avant l'investissement.

MM. Gambetta et Glais-Bizoin furent de cet avis; les autres membres du Conseil furent d'un avis différent, et M. Crémieux,

(1) Note de M. Dréo.

seul, fut désigné comme Délégué du Gouvernement. Quatre jours après, le 15 septembre (1), on décida que M. Crémieux serait assisté, dans sa mission, par deux membres qui seraient nommés ultérieurement.

M. Picard, dans la séance du 15, essaya de faire prévaloir la pensée, qu'il avait déjà exprimée, de placer auprès de M. Crémieux un Conseil composé d'anciens membres du corps législatif, mais cette pensée fut unanimement repoussée.

Parti le 12 septembre, muni des pleins pouvoirs du Gouvernement, M. Crémieux, chargé de gérer tous les services administratifs en province, fut rejoint, le 18, par M. Glais-Bizoin, qui n'avait aucune attribution déterminée, et par M. le vice-amiral Fourichon, auquel était confié le double portefeuille de la guerre et de la marine.

On en était là, quand vers la fin de septembre, Paris se trouva complètement investi et privé, par suite de la rupture du câble, de toutes communications avec le dehors. On commença alors à comprendre la gravité de la faute que l'on avait commise. Différentes dépêches venaient de signaler au Gouvernement les symptômes déjà alarmants d'une insurrection menaçante en Algérie et d'une fédération qui se préparait à Lyon, à Marseille et à Toulouse, sous l'influence de ligues qui semblaient vouloir briser l'unité de la France.

Ces événements firent sentir que la place d'un Gouvernement n'était pas dans une ville assiégée, investie; et que son action allait s'y trouver complètement paralysée. Les regrets exprimés par M. Gambetta, dans la séance du 25 septembre, furent partagés par la majorité du Conseil.

On avait, en outre, reçu de divers côtés, du moins tant ce que le câble avait pu fonctionner, les plaintes les plus vives contre la délégation de Tours. MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient représentés comme complètement insuffisants pour la tâche qu'ils avaient assumée. Enfin, chose étrange! l'attitude de ces deux délégués inspirait d'assez vives inquiétudes à Paris.

(1) Notes de M. Dréo.

Ils affectaient, disait-on (1), des airs d'indépendance ; ils légiféraient sur tout ; ils ne rendaient compte de rien. Leur conduite *mystérieuse*, pour emprunter les paroles de M. J. Favre, soulevait des craintes et des défiances. M. Gambetta s'en était expliqué en termes fort amers, et ces défiances ne furent pas la moindre cause de la résolution qui fut prise, à la fin de septembre, d'envoyer un quatrième délégué à Tours. — M. Gambetta qui devait susciter plus tard des alarmes bien autrement vives quand parviendraient à Paris, après des intervalles d'un long silence considéré comme volontaire, des dépêches annonçant la dissolution des Conseils généraux, des Conseils municipaux, l'emprunt Morgan, etc., etc.; M. Gambetta qui devait marchander son obéissance et faire l'esclandre de Bordeaux, ne tolérait pas que MM. Crémieux et Glais-Bizoin pussent affecter des allures si dégagées !

On peut dire que les rapports de confiance entre Paris et Tours n'ont pas été de longue durée ; dès la fin de septembre on put s'en apercevoir.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de fortifier la Délégation étant devenue évidente, on se décida à envoyer en province un homme *énergique* (2).

Ce fut M. Gambetta que l'on choisit. Il fut adjoint à MM. Crémieux, Fourichon et Glais-Bizoin, qu'il devait bientôt dominer.

« On le choisit, dit M. le général Trochu (3), parce qu'il était le plus jeune de tous, et que le mode peu tentant de locomotion par ballon ne l'effrayait pas.

« C'est ainsi que souvent, dans les affaires humaines, des faits qu'on attribue à des vues, à des combinaisons d'une haute portée ont pour origine, je ne dis pas unique, mais principale, des nécessités ordinaires. »

— « On le choisit, dit M. le général Ducrot (4), parce qu'il

(1) Notes de M. Dréo.

(2) Notes de M. Dréo.

(3) Déposition de M. le général Trochu, t. 1.

(4) Déposition de M. le général Ducrot, t. 2.

» fallait porter la révolution en province et que M. Gambetta » était plus propre qu'un autre à remplir cette mission. »

Peu après le départ de M. Gambetta, M. Ranc obtint de M. le général Trochu, *qui ne le connaissait pas* (1), l'autorisation de monter en ballon, pour rejoindre le Ministre de l'intérieur. M. Ranc était, comme M. Gambetta, au dire d'un témoin (1), de ceux qui mettaient l'intérêt de la République au-dessus de tous les autres intérêts et qui mêlaient volontiers la politique aux questions de la défense.

Les pouvoirs donnés à M. Gambetta furent rédigés en Conseil. On ne lui conféra aucune attribution militaire, personne n'en eut la pensée. A quel titre, en effet, et de quel droit M. Gambetta aurait-il exercé de pareils pouvoirs ? On le chargea simplement de l'administration du pays, du soin d'imprimer aux levées d'hommes, à leur organisation, à leur armement, une impulsion énergique, et pour lui donner plus de force dans l'accomplissement de cette tâche, on décida qu'il aurait deux voix dans le Conseil, tandis que MM. Crémieux et Glais-Bizoin n'en avaient qu'une (2). — L'opinion de M. Gambetta était donc prépondérante.

A son arrivée à Tours, il trouva le Ministère de la Guerre vacant ; l'amiral Fourichon venait de donner sa démission.

M. Gambetta prit résolument le portefeuille de la Guerre, en même temps que celui de l'Intérieur ; et bientôt, en vertu des pouvoirs dont il était revêtu, il s'arrogea une sorte de dictature, et ne craignit pas d'assumer sur sa tête la responsabilité de la direction de plusieurs armées.

Cette présomption se comprend peu de la part d'un homme jusques-là habitué aux luttes du barreau et de la tribune, et complètement étranger aux choses de la guerre.

Pendant que M. Gambetta devenait ainsi chef de l'armée et maître de la politique en province, les Membres du Gouvernement central étaient investis dans Paris. Ils étaient cernés et bloqués ! Quelle situation ! Que faisait, nous le demandons, à

(1) Déposition de M. Picard, t. 4.

(2) Déposition de M. Gambetta, t. 1.

Paris, le Ministre des Affaires étrangères, séparé de l'Europe ! Lui qui était chargé de traiter avec toutes les puissances et de se concilier leurs sympathies, il ne pouvait plus communiquer avec personne sans la permission expresse de M. de Bismarck ! Que faisait à Paris, M. le général Le Flô, chargé d'organiser, de former, d'instruire les armées en province ? Il ne savait même pas ce qui se passait au-delà de la portée du canon des forts ! On pourrait en dire autant, et à plus forte raison, du Ministre des Finances, des Ministres du Commerce, de l'Instruction publique et de la Justice ; que faisaient-ils tous à Paris ?

Du moment que la population de la capitale avait un siège à soutenir, l'intérêt de la défense commandait que la capitale fût assujettie aux conditions de toute ville assiégée. Or, la première condition de défense de toute ville assiégée est de ne pas servir de résidence au Gouvernement. Il faut, en effet, dans une place de guerre, un général revêtu des pouvoirs que les lois militaires lui attribuent, dominant toutes les autorités politiques ou civiles, n'ayant personne au-dessus de lui, et cela est impossible si le Gouvernement y réside. La difficulté d'un siège, surtout pour une ville de deux millions d'âmes, est beaucoup moins dans l'étendue des lignes à couvrir, dans la garde des nombreux bastions et forts à défendre, dans l'énorme quantité des approvisionnements à réunir, à conserver et à distribuer, dans l'embarras de nourrir, loger, chauffer des milliers de familles, que dans le maintien de l'ordre au milieu d'émotions de toute nature, surtout quand quarante journaux et soixante clubs jouissent de la liberté illimitée de tout dire et de tout publier. Il faut un pouvoir fort pour surmonter de telles difficultés. Un gouverneur militaire, avec les attributions que la loi lui donne, et à la condition d'user, dès le début, avec fermeté, de son droit ; un gouverneur militaire, entouré de l'armée et secondé comme l'était alors le général Trochu par la partie saine de la population, pouvait seul contenir les passions ardentes nées de la révolution. Les meneurs auraient été certes moins

tentés de faire un coup de main contre un général commandant une armée que contre un Gouvernement siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Car à quoi bon un coup de main contre un chef militaire ? A quel résultat, en supposant même le succès, serait-on arrivé ? A s'arroger le droit de diriger les opérations de la défense ; mais ce n'était pas là du tout ce que l'on voulait. Moindre eût été la séduction, plus efficaces eussent été les moyens de répression.

On y aurait certes regardé de plus près à renverser l'homme qui était l'âme de la résistance, dont la sûreté de la ville dépendait, qui avait d'ailleurs les moyens de se faire respecter ; qu'à renverser MM. Jules Favre, Jules Simon, ou Jules Ferry, dont la chute n'était qu'un jeu, et un jeu dont on espérait bien profiter.

Il est donc regrettable que les Membres du Gouvernement ne se soient pas décidés à sortir de Paris. S'ils avaient pris cette résolution, Paris n'aurait peut-être pas connu les agitations qui l'ont troublé, et dans tous les cas la province n'aurait pas connu la dictature d'un homme qui devait se laisser entraîner par ses passions aux excès de pouvoir que l'on sait. M. Gambetta aurait eu des conseils autorisés, aurait reçu une direction qui lui a toujours malheureusement manqué, et dans ces conditions, son activité, son initiative auraient pu être utiles.

M. J. Favre oppose à ces considérations des motifs qu'il est de notre devoir de reproduire.

« Chaque jour l'ennemi s'approchait, aucun obstacle n'arrêtait sa marche. Il était facile de prévoir que nous allions être investis et séparés de la France et de l'Europe. Si Paris eût été une place de guerre ordinaire, le Gouvernement aurait dû s'en retirer tout entier en en confiant la garde et la défense à l'autorité militaire. Mais il fallait songer avant tout, aux difficultés politiques auxquelles l'exposaient et son rang de capitale et sa population de 2 millions 1/2 d'habitants et les passions ardentes qui fermentaient dans son sein.... L'abandonner à la seule action d'un général,

» c'était courir le risque de le livrer sans combat, par l'explosion certaine de séditions impossibles à comprimer. C'était par l'ascendant moral, par la direction civique, par la sagesse des conseils et surtout par l'autorité de l'exemple qu'il devait être contenu. Une grande cité qui a devant elle la perspective des souffrances et des périls d'un siège, ne peut voir s'éloigner d'elle ceux auxquels elle a donné depuis longtemps sa confiance. Elle veut avec raison qu'ils partagent son sort. Ils sont sa garantie, la caution de son courage, ses otages et ses témoins nécessaires. »

Nous discuterons plus tard le système de Gouvernement, qu'exposait dans ce passage M. Jules Favre, le système de l'application des forces morales à la répression des violences populaires. Nous nous contenterons, quant à présent, de dire que de tels sentiments, s'ils font honneur à la générosité de celui qui les exprime, font moins d'honneur à sa prévoyance et à sa perspicacité politique. M. Jules Favre semble l'avoir senti, car, dans sa déposition, revenant sur ce sujet, il dit : (1)

« Nous pensions que l'armée prussienne, profitant de l'ascendant de ses victoires, au lieu de s'immobiliser devant la capitale, tenterait de s'en emparer de vive force ; et sous le coup de cette préoccupation, il nous en coûtait de nous éloigner. Chacun tenait à honneur de demeurer à son poste.

« Que voulez-vous, ajoute un peu plus loin M. J. Favre, blâmez-nous si nous le méritons, c'était à qui ne quitterait pas Paris. Paris était alors le lieu du danger..... L'idée d'abandonner cette ville si menacée, si malheureuse, nous était insupportable. Peut-être aurions-nous mieux fait de nous élever au-dessus de telles considérations..... »

Assurément les membres du Gouvernement eussent mieux fait de s'élever au-dessus de telles considérations ; ils auraient dû penser que leur principal devoir était d'éviter une décom-

(1) Déposition de M. J. Favre, t. 1.

position sociale, une désagrégation des forces nationales ; qu'ils étaient le Gouvernement de la France et non le Gouvernement de Paris ; qu'abandonnée à des mains téméraires ou débiles, la France, malgré de grands efforts, pourrait être dans l'impuissance d'opposer une digue suffisante à l'invasion. Ils auraient dû penser que M. le général Trochu, seul à Paris avec la garde nationale, l'armée, les mobiles, ne faisant pas de politique, usant de ses pouvoirs pour maintenir l'ordre, ne rencontrerait pas les résistances contre lesquelles le Gouvernement a eu à lutter, ou que s'il les rencontrait il en aurait plus facilement raison.

On ne saurait méconnaître les inconvénients de toute nature qui sont résultés de cette coupure du Gouvernement en deux fractions séparées, isolées, dans l'impossibilité matérielle de communiquer entre elles, si non à de longs et rares intervalles. Elles devaient prendre et ont pris chacune une physionomie distincte. L'une s'est personnifiée dans le général Trochu dont les propositions étaient discutées, débattues en Conseil, qui exerçait une grande et naturelle influence sur les résolutions du Gouvernement, mais qui n'était pas le Gouvernement tout entier. L'autre ne tarda pas à se personnifier dans M. Gambetta qui prit sur ses collègues une haute prépondérance, qui consentait tout au plus à leur rendre compte de ses actes, qui tranchait seul, c'est lui qui le dit (1), les questions les plus graves, agissant dans le cercle de ses attributions de ministre de l'Intérieur et de la Guerre avec un pouvoir presque sans limites.

M. Gambetta, au moment de son départ de Paris, n'avait pas eu seulement pour mission l'organisation de la défense ; il avait aussi, comme nous l'avons vu, reçu l'ordre de faire ajourner les élections. Il ne manqua pas de l'exécuter.

Pénétré, comme il l'écrit dans une de ses dépêches (1), *de l'esprit qui régnait à Paris*, il cassa le décret rendu par la délégation de Tours. Il assumait cette responsabilité, contrairement

(1) Déposition de M. Gambetta, t. 1.

à l'avis de tous les membres de la délégation, de M. Fourichon, de MM. Crémieux, Glais-Bizoin, devenus favorables l'un et l'autre, par suite du mouvement des esprits en province, à une mesure qu'à Paris, dans le conseil du 8 septembre, ils avaient d'abord combattue; contrairement à l'avis de M. Marc-Dufraisse, de M. Laurier, qui dirigeait, comme délégué du ministre de l'intérieur l'administration des départements, et qui, en relations constantes avec les Préfets, connaissant par eux l'état de l'opinion, soutenait la nécessité d'élections immédiates, insistait sur l'opportunité de cette mesure, non-seulement au point de vue politique, mais au point de vue de la juste satisfaction que l'on devait donner *aux manifestations éclatantes de la volonté nationale* (2); ce sont ses propres expressions.

La résolution de M. Gambetta n'eut d'autres approbateurs que les nouveaux fonctionnaires établis en province *pénétrés comme lui de l'esprit de Paris* (3), et les émissaires envoyés à Tours, individus sans qualité, sans mandat autre que celui qu'ils se donnaient à eux-mêmes ou que les clubs leur conféraient. On vint le féliciter bruyamment, de Lyon, de Marseille, de Carcassonne, de Perpignan, de Bordeaux; on lui fit des ovations et des discours.

Le sentiment vrai de la grande majorité de la population ne s'exprima point de la sorte. Mais si M. Gambetta avait voulu le connaître il se serait facilement convaincu que l'opinion était alors tout à la fois favorable à la continuation de la guerre et à la convocation d'une Assemblée. On avait été battu à Wœrth, à Sedan, tout n'était pas perdu; on espérait encore vaincre. A cette question que chacun se posait: Peut-on, doit-on résister? La réponse était partout la même: On pouvait, on devait résister. L'Assemblée n'était, aux yeux de ceux qui en réclamaient la convocation, qu'un moyen de faciliter l'action du pouvoir pour un dernier et suprême effort.

(1) Dépêche du 28 octobre.

(2) Voir la déposition de M. Laurier, t. 2.

(3) Ces expressions se retrouvent dans les dépêches télégraphiques des préfets.

Mais avant tout il fallait éviter ce qui pouvait amener des dissentiments, des débats sur des questions de politique intérieure. Tout intérêt devait s'effacer, disparaître devant le grand intérêt de la défense. Telle était la pensée dominante. Elle avait fait accepter, et le Gouvernement, et les fonctionnaires qu'il lui avait plu d'envoyer dans les départements, et les mesures exceptionnelles que quelques-uns de ces fonctionnaires avaient déjà prises. On accepta de même l'ajournement des élections, on se résigna et on se tut. M. Gambetta avait promis, dans une proclamation éloquente, de donner à la défense une impulsion vigoureuse. On aimait à croire à la puissance de sa jeunesse, de son ardeur, de son patriotisme; on ne voulait pas entraver ses efforts; on voulait se battre, ne pas subir, sans de nouvelles luttes, les conditions imposées par la Prusse. Ces conditions paraissaient porter atteinte à l'influence, à la puissance, à la grandeur de notre pays. Metz n'était pas pris, Paris paraissait imprenable. Derrière la Loire se réunissaient des phalanges nombreuses; on ne pouvait pas consentir à livrer deux grandes provinces sans tenter encore le sort des armes. Faire la guerre, ne pas perdre son temps à se disputer entre soi, telle était la pensée de la grande majorité de la population; mais cette pensée n'allait pas jusqu'à l'approbation de l'ajournement des élections. Les préfets ne surent point démêler ces sentiments du pays. Ils se trompèrent et contribuèrent, par les renseignements erronés qu'ils donnèrent, à tromper M. Gambetta. Du reste, celui-ci arrivait avec un parti-pris, il devait faire exécuter la volonté qui prédominait à Paris; et comme tous ceux qui ont un parti-pris, devait être difficilement accessible aux conseils qu'on pouvait lui donner.

On voit combien le mouvement de l'opinion en province différait du mouvement de l'opinion dans la capitale. Mais si l'on se refusait, à Paris, à la convocation d'une Assemblée, on s'accommodait moins bien de la suspension des élections municipales; pour celles-là on y tenait. Nous en trouvons maintes preuves dans les procès-verbaux des séances du

Conseil du Gouvernement. A chaque instant reparait la question de l'élection des maires, des adjoints, des conseillers municipaux. Les clubs réclament constamment cette mesure et à grands cris. On la discute les 18, 23, 26, 29 septembre, les 7 et 18 octobre (1). Cette question reparait soulevée tantôt par des membres du Gouvernement, comme M. de Rochefort, qui se fait, dit-il, en la soulevant, *l'interprète des vœux de la population*; tantôt par les maires et les adjoints qui demandent à être entendus; tantôt par des députations de chefs de bataillons de la garde nationale qui se présentent avec ou sans troupes à l'Hôtel-de-Ville. On résista d'abord, et M. le général Trochu déclara que les *questions de principe devaient toujours primer les considérations d'opportunité* (2). On repoussa pendant quelque temps ces prétentions auxquelles il était bien difficile de consentir, après s'être refusé à l'élection d'une Assemblée. Cependant, il devint bientôt évident que peu à peu la pression de l'opinion continuant à agir ferait fléchir les résistances du Gouvernement, et que sur ce point comme sur bien d'autres, il céderait, en fin de compte, à l'opinion bruyante à laquelle il finissait toujours par donner raison.

Une des exigences que les clubs manifestèrent le plus vivement à la même époque et qui fut l'objet de nombreuses controverses au sein du Gouvernement, fut la prétention de faire dominer partout, même en temps de guerre, même au milieu de la lutte, l'autorité civile sur l'autorité militaire.

M. de Rochefort parle dans ce sens le 10 septembre (3), et demande avec emportement l'envoi de commissaires civils en province, *conformément aux vieilles traditions de l'école révolutionnaire*.

Cette demande est reproduite et appuyée par M. Gambetta dans une séance du 15 septembre, à laquelle M. le général Trochu n'assistait pas. Le Conseil chargea M. Gambetta et

(1) Notes de M. Dréo.

(2) Notes de M. Dréo.

(3) Notes de M. Dréo.

M. Picard, qui avait également soutenu cette motion, de se rendre auprès du général gouverneur, et de lui demander (1) si *l'autorité militaire, jalouse à bon droit de ses prérogatives, ne consentirait pas cependant à subordonner son action à l'action de l'autorité civile*.

Le général résista. M. Picard revint à la charge et le Conseil se prononça, en principe, pour l'envoi de commissaires extraordinaires en province, avec de pleins pouvoirs, ce qui devait, selon l'expression de M. de Rochefort, *rassurer enfin les populations* (2). Néanmoins, et grâce à l'opposition de M. le général Trochu, on nomma peu de commissaires extraordinaires et l'on fit bien.

Le départ de M. de Kératry suivit de près le départ de M. Gambetta. Dans la séance du 5 octobre, M. de Kératry avait prié le Conseil d'agréer sa démission, ce qui était assez naturel, puisque, sur sa proposition, la préfecture de police devait être supprimée.

Après avoir donné divers renseignements sur l'agitation qui régnait alors dans Paris, après avoir sollicité des mesures de sûreté publique qu'il se plaint de ne pas avoir obtenues, il exprima le désir de se rendre à Tours où *une immense conspiration légitimiste et cléricale était, disait-il, à la veille d'éclater* (3). Sa démission, ce jour-là, ne fut pas acceptée.

A son arrivée à la Préfecture de police le 4 septembre, M. de Kératry y avait trouvé Raoul Rigault déjà installé. On sait que les révolutionnaires recherchent assez volontiers les fonctions de police, comme s'ils se plaisaient à exercer à leur tour une autorité qui, d'ordinaire, agit contre eux.

Le 4 septembre, Raoul Rigault, pendant que le Corps législatif était envahi, s'était emparé du cabinet du commissaire de police Lagrange.

M. le comte de Kératry l'y avait trouvé et l'y avait laissé,

(1) Notes de M. Dréo.

(2) Notes de M. Dréo.

(3) Notes de M. Dréo.

sur la pressante recommandation, dit-il, de M. Floquet (1). Arrivé là avec M. A. Dubost, que M. Gambetta lui avait donné (c'est M. de Kératry qui parle), pour le surveiller et qui fut nommé secrétaire général de la Préfecture, son premier acte, et cet acte est assez étrange pour qu'on en fasse mention, avait été d'ordonner la mise en liberté de Cluseret qui, expulsé de France par ordre de M. Piétri, venait d'y rentrer sans autorisation, et avait été arrêté à la frontière, à Faignies.

Libre, Cluseret accourut à Paris, fit insérer dans la *Marseillaise*, un article des plus violents, dont la population indignée fit promptement justice, en déchirant sur les boulevards les numéros du journal qui avait publié cette provocation au désordre. Il se compromit ensuite dans les manifestations de la fin de septembre. M. de Kératry demanda alors son expulsion. Le Conseil n'y consentit pas, mais engagea M. de Kératry à utiliser dans un poste périlleux le courage et l'activité de M. Cluseret (2).

Celui-ci n'attendit point la mission qu'on lui destinait ; il sortit de Paris, eut cette rare fortune de pouvoir traverser les lignes prussiennes quand personne ne pouvait plus les franchir, et alla porter à Lyon et à Marseille, où il fut appelé par M. Esquiros et nommé général en chef de la garde nationale, la guerre civile qu'il devait quelques mois plus tard diriger, comme Ministre de la Commune, à Paris.

M. de Kératry avait passé à la police, juste le temps nécessaire pour comprendre que cette institution était absolument superflue. C'était à ses yeux une magistrature *pleine de périls* ; les clubs ne disaient pas mieux. Il en avait proposé la suppression. Cette suppression avait été approuvée avec empressement par le Gouvernement tout entier. Néanmoins, sur l'observation fort juste de M. Gambetta, qu'il ne fallait pas détruire un service aussi important sans avoir quelque chose à mettre à la place, et qu'il serait bon d'étudier les rouages du mé-

(1) Déposition de M. de Kératry, t. 1.

(2) Notes de M. Dréo.

canisme nouveau avant de l'employer, les choses en restèrent là et la Préfecture de police fut sauvée (1).

Après la journée du 8 octobre, mécontent de n'avoir pas pu arrêter Flourens et Blanqui barricadés dans les faubourgs, mécontent de ne pas avoir trouvé dans le général Tamisier, pour ces arrestations, le concours sur lequel il croyait pouvoir compter, mécontent du Gouvernement qui, disait-il, *hésitait devant les mesures les plus indispensables au salut public et à sa propre sécurité*, M. de Kératry avait quitté brusquement la salle des séances du Conseil, fermant violemment la porte derrière lui et avait donné sa démission. Il partit en ballon peu de jours après, se rendit à Madrid, échoua dans une négociation entamée avec le maréchal Prim, alla en Bretagne, y organisa le camp de Conlie, où nous le retrouverons bientôt à la tête d'une armée de mobiles et de mobilisés.

Si nous essayons de résumer les observations contenues dans cette partie de notre rapport, nous croyons pouvoir dire que :

1° La constitution du Gouvernement, ses premiers actes, le choix des fonctionnaires publics, des maires et des adjoints, accuse, de la part du Gouvernement du 4 septembre, des préoccupations qui n'étaient pas exclusivement des préoccupations de défense. Le Gouvernement semble, dès le début, s'être grandement écarté des principes qu'avait proclamés M. Jules Favre dans la circulaire où il faisait appel à l'union de tous les citoyens pour la délivrance du pays, à tous les dévouements comme à tous les bras.

2° L'armement de la population et l'organisation de la garde nationale se sont ressentis de la confusion, de la précipitation avec laquelle toutes choses ont été faites au début. Si l'on peut s'expliquer cette précipitation pendant les premiers jours du siège en raison des circonstances, il est plus difficile de comprendre pourquoi, la durée du siège se prolongeant, la garde nationale n'a pas été débarrassée des éléments mauvais qu'elle

(1) Notes de M. Dréo.

contenait. Dans tous les cas, il n'est pas contestable que l'armement, tel qu'il a été fait, a facilité les désordres qui ont éclaté plus tard, et qui, sous un calme apparent, ont été fomentés depuis les premiers jours du siège jusqu'aux derniers.

3° L'ajournement de la convocation de l'Assemblée a été une concession dangereuse aux passions du parti révolutionnaire à Paris, et a laissé le Gouvernement isolé, sans point d'appui, aux prises avec d'immenses difficultés.

4° La place d'un Gouvernement n'est pas dans une ville investie, puisque son action s'y trouve nécessairement paralysée. Le général gouverneur réunissant dans ses mains tous les pouvoirs, chargé sans partage du soin et de la responsabilité de la défense, aurait pu seul maintenir l'ordre dans Paris. En face de l'ennemi, il ne devait y avoir qu'une seule autorité, une seule volonté, la sienne. Enfermer, dans une ville cernée, un Gouvernement tout entier, laisser dans cette ville, aux clubs et aux journaux toute liberté d'exciter les esprits, c'est méconnaître une condition essentielle du maintien de l'ordre, et par conséquent une condition essentielle de l'intérêt de la défense.

On trouvera des preuves nombreuses de cette vérité dans le récit qui va suivre. Nous sommes, en effet, arrivés au moment où l'insurrection du 31 octobre va éclater. Elle va faire explosion le même jour, à Paris, à Lyon, à Marseille, à Saint-Etienne, à Toulouse, etc., etc. Cet événement, dont nous devons rendre compte, a été trop grave, les conséquences qu'il a eues ont exercé une trop funeste influence sur les destinées de notre pays, les enseignements qui en résultent sont trop frappants pour que la Commission n'ait pas cru de son devoir d'en faire l'objet de ses investigations les plus approfondies.

CHAPITRE III.

La journée du 31 octobre.

PREMIÈRE PARTIE

Envahissement de l'Hôtel-de-Ville. — Séquestration des membres du Gouvernement.

PARIS DANS LA MATINÉE DU 31 OCTOBRE. — L'HOTEL-DE-VILLE EST ENVAHI. — COMMENT SE FAIT CET ENVAHISSEMENT. — SÉQUESTRATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT. — ORGANISATION D'UN COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — ON PROCLAME LA COMMUNE. — DÉLIVRANCE DU GÉNÉRAL TROCHU. — ON BAT LA GÉNÉRALE DANS PARIS.

I

Depuis la manifestation du 8 octobre, les journaux n'avaient pas interrompu le cours de leur polémique contre le Gouvernement, et les clubs n'avaient pas cessé de lancer des accusations de trahison contre M. le général Trochu. Les meneurs épiaient évidemment l'heure propice pour exécuter leurs projets; l'occasion qu'ils guettaient ne tarda pas à se présenter.

Le 27 octobre, le journal *le Combat* publia la nouvelle suivante, encadrée de noir :

« *Le plan de Bazaine.*

« Fait vrai, sûr et certain, que le Gouvernement de la Défense nationale retient par devers lui comme un secret d'Etat,

» et que nous dénonçons à l'indignation de la France, comme
» un acte de haute trahison :

» Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de
» Prusse pour traiter de la reddition de Metz et de la Paix, au
» nom de S. M. l'empereur Napoléon III ».

Cette nouvelle inattendue produisit une immense et douloureuse sensation. Des députations furent envoyées immédiatement à l'Hôtel-de-Ville et au Louvre, pour demander au Gouvernement ce qu'il y avait de vrai dans des affirmations si positives.

M. de Rochefort à l'Hôtel-de-Ville, le Gouverneur de Paris et le ministre de l'Intérieur au Louvre, démentirent la nouvelle donnée par *le Combat* et déclarèrent qu'elle était fausse.

Les esprits alors s'irritèrent, une vive indignation se manifesta.

« Pour avoir la Commune, disait l'un, il faut aux Jacobins une journée, et pour avoir une journée, ils ouvriraient au besoin les portes de Paris aux Prussiens. Voilà le secret de ces indignes manœuvres. »

« Il y a longtemps, disait un autre, — M. Rochefort, — que Félix Pyat m'est connu ; le jour de l'enterrement de Victor Noir, il assistait à la manifestation derrière une persienne et le soir même de cette journée, de peur d'être poursuivi, il allait se réfugier dans un bateau de charbon stationnant sur la Seine et y restait caché pendant huit jours ».

L'isolement, la disette de nouvelles, la gravité de la situation, avaient produit un état d'anxiété et de malaise moral sur la population toujours si impressionnable et si fébrile de Paris.

Des attroupements, tels qu'on n'en avait pas vus depuis le 8 octobre, se formèrent sur les boulevards. Les partisans de M. Félix Pyat y furent maltraités ; on y blâmait sévèrement la conduite du rédacteur en chef du *Combat*. *Il avait lancé, disait-on, la première bombe incendiaire sur Paris.* Le sentiment général était celui d'une incrédulité irritée ; on ne parlait que d'arrêter, de fusiller les propagateurs de fausses nouvelles. Toutefois on se borna à saisir, dans les kiosques, des

numéros non encore vendus du *Combat* et à les brûler, aux applaudissements de la foule.

Le Gouvernement crut devoir opposer dans le *Moniteur officiel*, le démenti le plus catégorique et le plus net, aux assertions de M. F. Pyat, représentées comme *vraies, sûres et certaines*. Il n'avait reçu aucune dépêche du maréchal Bazaine. Tous les efforts faits par M. le général Trochu, pour se mettre en communication avec le maréchal, avaient été stériles. La nouvelle donnée était donc fabriquée, et fabriquée par qui ? Par ceux dont le métier était, depuis deux mois, de semer la défiance et la discorde, en face de l'ennemi. C'était une manœuvre qu'il suffisait de signaler aux honnêtes gens pour que leur indignation en fit justice.

Le Gouvernement était sincère dans ses déclarations. Et pourtant la nouvelle donnée était vraie ! Le 30 octobre, M. Thiers en apportait la confirmation au ministre des affaires étrangères et le Gouvernement s'empressait de livrer lui-même cette communication, à la connaissance du public.

Parti de Tours le 28 octobre, M. Thiers était arrivé le même jour à 7 heures du soir à Orléans. Il était descendu au palais de l'Evêché. De là, il avait franchi les lignes prussiennes avec un sauf-conduit que les Puissances neutres lui avaient procuré. Il avait traversé Versailles, sans s'y arrêter, et était arrivé le 30, de bonne heure, au Ministère des affaires étrangères à Paris.

Après une longue conférence avec les Membres du Gouvernement, il avait quitté Paris le 31, pour aller négocier avec M. le comte de Bismarck, à Versailles, les conditions de l'armistice, dont le but était la réunion d'une Assemblée.

Les instructions données par le Gouvernement à son négociateur étaient celles-ci :

Faculté de ravitaillement pour Paris, pendant la durée de l'armistice.

Liberté des élections pour toute la France, même dans les pays occupés tels que l'Alsace et la Lorraine.

Quand des affiches annoncèrent la double nouvelle de la

capitulation de Metz et de la proposition d'armistice faite par les puissances neutres, l'orage éclata. Les journaux jetèrent les hauts cris, se livrèrent aux commentaires les plus malveillants.

« Cet homme, disait-on (en parlant de M. Thiers,) est affamé de paix. Après avoir intrigué auprès de toutes les Monarchies de l'Europe, il trafique aujourd'hui de l'honneur de la France, il veut nous livrer, nous vendre ».

Une affiche fut placardée par les soins de M. Clémenceau, sur les murs du 18^e arrondissement. Elle portait :

« La Municipalité du 18^e arrondissement proteste avec indignation contre un armistice que le Gouvernement ne saurait accepter sans trahison.

» Paris, le 31 octobre 1870.

» *Le Maire* : Signé, CLÉMENCEAU.

» *Les Adjointes* : Signé, LAFONT, SIMONEAU. »

La veille enfin, la population avait été attristée par un événement sans importance militaire, mais qui avait frappé vivement les imaginations.

Un coup de main heureux, exécuté par les francs-tireurs, nous avait rendus maîtres du Bourget le 28. Le lendemain, le général de Bellemare y avait envoyé quelques renforts, et toute la journée on s'était battu.

Les Saxons, après plusieurs retours offensifs, avaient été repoussés.

Le 30, l'ennemi se présenta en masse, avec une artillerie nombreuse, et écrasa de ses feux, les maisons du village. On n'avait pris aucune mesure, ni pour se maintenir dans cette position, ni pour l'évacuer ; on n'y avait pas envoyé de canons. Après une vigoureuse résistance dans laquelle fut tué le commandant Baroche, nos trois bataillons furent chassés du Bourget qu'ils avaient conquis et qu'ils avaient gardé pendant quarante-huit heures. Ils laissèrent quelques centaines de prisonniers dans les mains de l'ennemi.

Cet événement, qui n'avait pas grande importance militaire, fut transformé par la presse en un désastre affreux et produisit une consternation générale. N'était-il pas clair que le défaut de direction, l'impossibilité d'obtenir un ordre, la faiblesse et le flottement du commandement, nous avaient coûté le Bourget?

Pourquoi n'y avoir pas envoyé de canons. La position était excellente ; la faute commise était inexcusable ! on voulait donc absolument démoraliser l'armée, préparer la population à la Paix ? Les journaux ne demandaient rien moins que la destitution du général Trochu et la démission de tous les membres du Gouvernement.

Le Comité central poussait comme toujours à *la défense à outrance ! à la Commune !* et s'emportait contre l'impuissance du commandement.

Aux violences populaires, répondaient les violences des Municipalités. Dans la Mairie du V^e arrondissement, où s'était établi en permanence un comité composé de quatre chefs de bataillons, de cinq membres du comité de Vigilance et de cinq membres du comité d'armement, on vota et on afficha, le 31 octobre, les résolutions suivantes :

« 1^o Révocation du général Trochu, comme gouverneur et » comme président du gouvernement provisoire.

» 2^o Pas de paix avec l'ennemi tant qu'il occupera notre territoire.

» 3^o Aucun citoyen ne pourra recevoir, par délégation, le » droit de traiter avec le roi de Prusse.

» 4^o Tout armistice sera considéré comme un crime de haute » trahison ».

Le langage des clubs n'était pas moins menaçant.

Fidèles à leurs traditions de désordre, inaccessibles à tout sentiment vrai de patriotisme, non-seulement le Comité central, mais la Ligue républicaine et les chefs de clubs croyaient le moment venu de s'emparer du pouvoir.

Le 28 octobre, une grande réunion de la Ligue républicaine avait eu lieu. M. Ledru-Rollin y avait parlé et par son éloquence avait enflammé l'auditoire :

« C'est la grande Commune, disait-il, qui a sauvé le sol de » la Patrie.... Lyon l'a déjà instituée ; resterez-vous en arrière, » vous Parisiens, qui avez toujours marché à la tête de la Ré- » volution ? Nommez la Commune. Insistez, agissez, votez, » soyez dignes de vos pères ; faites revivre cette grande Com- » mune qui, en 1792, a sauvé la France et préparé la Répu- » blique ».

Le 30 octobre, à 11 heures 1/2 du soir, Millière pérorait devant le théâtre du Gymnase. Douze à quinze cents personnes se promenaient sur le boulevard ; le temps était beau, on venait d'apprendre les nouvelles du jour, elles étaient l'objet de tous les commentaires (1). Millière tâtait les groupes, essayait de les passionner, réclamait la Commune, la déchéance du Gouvernement. Mais il fut mal accueilli ; on l'arrêta, on le mit au poste du boulevard Bonne-Nouvelle, au coin de la rue de la Lune. Ce poste, était occupé par 10 hommes et un sergent. Bientôt entouré par des gardes nationaux du bataillon de Millière, qui exigeaient la délivrance de leur commandant, le sergent du poste, pressé, menacé, pour ne pas se faire écharper, relâcha son prisonnier. Il était minuit.

Quelques heures après, à 8 heures du matin, une réunion générale des délégués des vingt arrondissements de Paris se tenait place de la Corderie. Elle était nombreuse. Millière s'y rendit (2). Il harangua les délégués, peignit la situation dans des termes empreints d'une extrême violence. Lefrançais déclara que ce n'était plus l'heure de délibérer, qu'il fallait agir, qu'il fallait marcher sur l'Hôtel-de-Ville, y pénétrer de vive force, y prononcer la déchéance du Gouvernement et y constituer une Commission provisoire qui ferait procéder à la nomination de la Commune. Son avis fut adopté.

Les délégués sortirent précipitamment de leur salle et se dirigèrent sur l'Hôtel-de-Ville ; nous les verrons tout à l'heure à l'œuvre.

(1) Déposition de M. le colonel Ernault, t. 2.

(2) Procès-verbaux des séances du Comité central.

Un rapport joint par M. de Kératry à sa déposition, et qui émane d'un agent chargé de surveiller les menées révolutionnaires, explique le but que les chefs, Millière, Blanqui, Delescluze, se proposaient (1).

« L'alliance de Ledru-Rollin, de Charles Delescluze, de Félix Pyat et de Blanqui, dit l'auteur de ce rapport, pour demander la Commune, n'a rien de sérieux.... Il est aujourd'hui constant que Blanqui ne cherche qu'une chose ; *il veut être Dictateur*. La tactique qu'il suit a pour objet apparent de faire voter la Commune et pour but réel de se saisir du pouvoir. Quant à M. Delescluze qui demande à grands cris tous les jours la suppression de la préfecture de police, il veut en prendre possession et cela très-prochainement ; il ne se gêne pas pour le dire à ses amis ».

On voit qu'habiles à profiter de l'émotion produite par les nouvelles répandues dans Paris, les conspirateurs se mettaient en mouvement, poussaient les clubs et dirigeaient leurs bataillons de gardes nationaux sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le Gouvernement ne soupçonnait pas ces menées.

L'insurrection du 31 octobre fut pour lui, comme bien d'autres insurrections pour d'autres gouvernements, une surprise. « Le préfet de police n'avait pas le moyen de surveiller suffisamment les agitateurs, dit M. J. Favre (2) ; il nous avait donné l'assurance qu'aucun danger sérieux n'était à redouter. Nous savions bien que des bataillons entiers de la garde nationale étaient acquis à la sédition ; l'armée du désordre nous enveloppait, elle avait ses conciliabules, mais ses résolutions nous échappaient. »

On était d'ailleurs tellement habitué aux démonstrations aux visites des députations, armées ou non armées, aux visites des Maires, des adjoints, des officiers de la garde nationale, des vengeurs, des tirailleurs etc., — qu'on vivait au milieu de

(1) Déposition de M. de Kératry, t. 1.

(2) *Simple récit*, t. 1.

Les bataillons convoqués tardivement par le préfet de police, n'arrivèrent que lorsque l'Hôtel-de-Ville était envahi.

La preuve, du reste, que les appréhensions du Gouvernement n'étaient pas sérieuses, c'est qu'il se réunit comme d'ordinaire à l'Hôtel-de-Ville, où il pouvait si facilement être cerné et pris, au lieu d'aller tenir conseil ailleurs.

II

Vers neuf heures et demie du matin la place de l'Hôtel-de-Ville avait été occupée par différents groupes formant ensemble deux à trois cents personnes qui s'entretenaient principalement de l'affaire du Bourget. Ces groupes n'avaient pas un caractère hostile. A 10 heures, se présenta une première députation composée d'officiers du bataillon de Vaugirard. Ils furent reçus par M. J. Ferry qui eut une conférence de plus d'une heure avec eux; M. J. Ferry leur expliqua le sens et la portée de l'armistice; plusieurs étaient très-animés, entre autres le sieur Combault (1). Après cette séance, sentant la nécessité de faire connaître au public par des affiches et de répandre les explications qu'il venait de donner, M. J. Ferry se rendit chez M. Jules Favre, au Ministère des Affaires Étrangères, pour en conférer avec lui.

M. Pelletan le remplaça à l'Hôtel-de-Ville et se chargea de recevoir en son absence les délégations.

A midi, des groupes nombreux de gardes nationaux sans armes arrivèrent et stationnèrent sur la place. Les cris proférés étaient : *Point d'armistice ! La levée en masse ! La guerre à outrance !* Ces cris grossissaient à mesure que la foule devenait plus compacte.

L'intérieur de l'Hôtel-de-Ville n'était protégé que par un piquet de gardes mobiles, auxquels on avait donné l'ordre des'opposer à l'envahissement, mais sans tirer un seul coup de fusil.

Au dehors, deux bataillons de gardes nationaux étaient l'arme au pied.

Quelques émeutiers se mirent à ébranler la grille du côté

des alertes perpétuelles »

afféter un caractère

Aucune précaution

prise

par quelques-uns des Maires avec lesquels il était en relation M. Et. Arago avait communiqué au Préfet de police, M. E Adam, ses appréhensions.

« J'avais appris, dit M. Et. Arago (1), qu'il y aurait une manifestation importante pour le lendemain, je demandai au Préfet de police de m'envoyer deux bataillons de gardes nationaux pour protéger l'Hôtel-de-Ville. — Mon cher ami, me répondit M. Adam, vous fatiguez trop les gardes nationaux. Rassurez-vous, tout se passera bien ».

Le 31 cependant, la sécurité du Préfet de police fut ébranlée. Il se rendit à 10 heures chez le général Trochu et lui fit part des renseignements qu'il avait reçus pendant la nuit; ces renseignements confirmaient en partie ceux que M. Et. Arago avait donnés.

Le général gouverneur engagea le Préfet de police à augmenter le nombre des bataillons de service, mais M. Adam craignant, s'il déployait un trop grand appareil militaire, de provoquer le mouvement qu'on redoutait, attendit les événements.

Le 31 octobre, à 10 heures du matin, M. Adam écrivait à M. Et. Arago :

« Mon cher ami,

» Je vous tiendrai au courant des émotions de la journée et je vous prie de vouloir bien aussi me faire part des renseignements que vous recevrez.

» Si contre mon attente, des troubles devaient éclater, nous aurions toujours le temps, je l'espère, de consulter le général gouverneur sur la nécessité de battre le rappel. Il y aurait du danger à le battre trop tôt ».

(1) Déposition de M. Et. Arago. T. 1.

(1) Déposition de M. J. Ferry devant le juge d'instruction.

de la rue de Rivoli, l'escaladèrent, pénétrèrent dans le jardin ; puis se précipitèrent par cette ouverture dans la cour et le rez-de-chaussée du palais ; c'était comme on voit la répétition de ce qui s'était passé au Corps Législatif quelques semaines auparavant.

Les bataillons de la garde nationale restèrent immobiles ; ils laissèrent occuper la partie inférieure du palais sans y mettre obstacle. M. Jules Ferry, de retour à ce moment, voyant l'imminence du danger, s'empressa de télégraphier à tous les Membres du Gouvernement qu'il n'y avait pas un instant à perdre et qu'il les pria de se rendre immédiatement à l'Hôtel-de-Ville.

En attendant leur arrivée, M. Ét. Arago voulut haranguer les gens qui stationnaient sous la voûte. Il leur promit la levée en masse, cela ne suffisait point ; il leur fit espérer des élections municipales à bref délai et s'engagea même à apporter le consentement du Gouvernement à cette mesure. Quelques applaudissements accueillirent ces dernières paroles.

M. Floquet lui succéda, monta sur la chaise que M. Arago venait de quitter.

« Citoyens, dit-il, vous avez raison, il faut agir, la municipalité est disposée à se retremper dans le suffrage universel. Vive la République ! » Autour de lui éclatèrent des cris confus : *La levée en masse ! Des armes ! Des armes ! A bas l'armistice !* Il déclara que lui aussi voulait la guerre à outrance et que si le Gouvernement consentait à signer un armistice, lui, M. Floquet, abandonnerait l'administration de la ville de Paris. Vains efforts ! Il ne put achever sa harangue.

Des compagnies de gardes nationaux sans armes, mais accompagnés de leurs officiers, arrivèrent successivement ; elles annoncèrent que les bataillons de Belleville étaient en marche, que les têtes de colonnes étaient à la hauteur des boulevards et que les bons bataillons de gardes nationaux levaient la crosse en l'air. Cette nouvelle, qui était vraie, encouragea les factieux ; l'animation de la foule devint plus vive.

De une heure à deux heures, les Membres du Gouvernement

de la Défense, prévenus par M. J. Ferrý, arrivèrent successivement.

M. le général Trochu se rendit dans le salon rouge où il reçut une députation de gardes nationaux pendant que M. Pelletan recevait dans le salon vert une délégation du Comité républicain. La question de la Commune n'était pas encore posée, on protestait contre l'armistice, on réclamait la levée en masse et des armes ; la foule amoncelée, sans avoir un aspect bien rassurant, n'était pas encore menaçante.

Le général Trochu monté sur une chaise la harangua.

« Voulez-vous entendre la parole d'un soldat, dit-il. » On l'interrompit dès le premier mot. Il engagea alors avec ceux qui l'entouraient une sorte de dialogue qui n'était entendu que d'un petit nombre de personnes. Un des assistants y mit fin.

« Pas d'armistice ! dit-il, vive la Commune ! Vous laissez Thiers vendre la France ! Vous êtes des réactionnaires ! »

Tel fut l'accueil que le général reçut ; il fut contraint de se retirer. M. Jules Simon lui succéda, essaya d'expliquer les actes du Gouvernement, sans plus de succès, et fut obligé, lui aussi, de rentrer dans la salle du Conseil, protégé par les mobiles qui stationnaient encore sur l'escalier et qui arrêtaient le flot des envahisseurs.

« A deux heures, dit M. le colonel Montagut, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville était encore libre, mais la foule gagnait peu à peu les escaliers, et la garde nationale, qui ne voulait à aucun prix verser le sang, n'opposait qu'une faible résistance à ce mouvement. »

Le commandant Dauvergne (1), dont les mobiles étaient massés au premier étage, sentant qu'il allait être débordé, ordonna un mouvement en avant et tira son sabre. La foule se jeta sur lui, le prit au collet, une lutte corps à corps s'engagea, il fut traîné sous la voûte où ses soldats le suivirent, et se battirent avec les émeutiers à coups de crosse de fusils.

Le général Trochu avait dit au commandant Dauvergne :

(1) Déposition du commandant Dauvergne, T. 2.

« Tenez-bon, mon cher Dauvergne, mais surtout pas de violences. »

Les violences se commettaient, non pas par le commandant fidèle à sa consigne, mais contre lui ; on le frappait à coups de poings et on lui arrachait la barbe.

On annonça aux membres du Gouvernement qu'une nouvelle délégation se présentait. Celle-là était conduite par M. Maurice Joly et avait été introduite dans le salon de la République, où s'était rendu M. Jules Ferry (1). Pendant que M. J. Ferry la recevait, d'autres délégations arrivèrent, si bien que le salon de la République se trouva encombré de monde.

M. Maurice Joly prit la parole, accusa le Gouvernement d'incapacité et de faiblesse. M. J. Ferry lui répondit :

« Vous nous tenez ce langage, parce que nous vous avons refusé une place que vous nous aviez demandée. »

Le tumulte était grand. M. Maurice Joly et ses adhérents poussaient le cri de déchéance !

« Messieurs Lefrançois, Levrault et plusieurs autres dont les noms m'échappent, dit M. Jules Ferry (2), reprirent avec une violence croissante et évidemment préméditée le thème de la Commune. Je rentrai dans le salon vert. »

Comme on réclamait la présence des Membres du Gouvernement, le général Trochu sortit de nouveau et se mit à parler du Bourget. Un groupe très-animé, monté sur le bureau du garçon de la salle, l'interrompit : « Nous n'avons pas de temps à perdre. Assez de discours, nous n'en voulons plus. La Commune ! A bas les incapables ! »

Dans le nombre se faisaient remarquer Chassin, Cyrille et bien d'autres. Les Membres du Gouvernement, interpellés, pressés par une foule qui vociférait contre eux des outrages, ne pouvant pas achever une seule phrase, bousculés, parvinrent non sans peine, à rentrer dans la salle du Conseil.

A ce moment la foule s'ouvrit pour donner passage au

(1) Déposition de M. J. Ferry dans le procès de Blanqui.

(2) Idem.

colonel Chevriaux ramenant le commandant Dauvergne, dont la tunique était déchirée, la bouche et la barbe rougies par le sang.

On venait d'entendre deux coups de feu tirés sur la place et un carreau de la salle avait volé en éclats.

M. le général Trochu donna au commandant Dauvergne l'ordre de se retirer avec ses mobiles et de rentrer dans la caserne Napoléon. Les mobiles obéirent, ils s'ouvrirent passage baïonnette en avant, laissant derrière eux un de leurs capitaines, M. Lejeune, que l'on arracha à grand peine un peu plus tard aux mains de la multitude.

Après le départ des mobiles, qui seuls opposaient quelque résistance à l'envahissement des étages supérieurs du palais, la foule devint plus hardie, elle se précipita dans la salle Saint-Jean.

III

Voici ce qui se passait au dehors, pendant que ces scènes avaient lieu dans l'intérieur du palais.

Vers deux heures 1/2, étaient arrivés par l'avenue Victoria, le 118^e bataillon (quartier du Panthéon) et le 186^e (quartier de Belleville), précédés d'une énorme drapeau tricolore sur lequel on lisait ces mots écrits en gros caractères. « *A bas l'armistice ! La levée en masse ! Vive la Commune !* »

Par cette même avenue Victoria, débouchaient à la même heure le 249^e, le 83^e et le 178^e bataillons, les uns sans armes, les autres armés. — A leur arrivée, ils s'étaient jetés sur les mobiles massés au bas de l'escalier et avaient engagé avec eux la lutte dans laquelle les deux coups de feu dont nous avons parlé étaient partis.

Cette double détonation avait produit une sorte de panique. Gardes nationaux, curieux, femmes et enfants, s'étaient enfuis dans tous les sens, accusant comme toujours, le Gouvernement d'avoir fait tirer sur le peuple. Les boutiques s'étaient fermées et le flot des fuyards s'était répandu dans le quartier. « Nous sommes trahis, on a tiré sur le peuple, on égorge

» nos frères ! aux armes ! faisons des barricades ! » Tels étaient les cris qu'on entendait de tous côtés.

Un homme, rue Saint-Martin, agitant un sabre en l'air, disait : « Voilà le sabre de l'officier des mobiles qui a commandé le feu ; je l'ai tué. »

On se rassura cependant. Les fuyards n'étant pas poursuivis s'arrêtèrent, puis revinrent sur leurs pas ; d'autres bataillons arrivèrent, et les alentours de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que la place, se remplirent de monde une seconde fois. On apprit alors que les coups de feu entendus avaient été tirés sur le commandant Dauvergne par un individu nommé Delahaie, armé d'un revolver. Il n'en avait pas fallu davantage pour mettre tout le monde en fuite.

Une pluie fine commençait à tomber. Il était 3 heures 1/4, la foule houleuse qui attendait au dehors et qui s'était entassée peu à peu auprès de la grande porte du palais, manifestait l'intention de pénétrer dans l'intérieur. On ne voulait pas lui opposer la force et lutter par les armes ; l'envahissement était donc inévitable. On fit ouvrir la porte toute grande, replier les mobiles dans leur caserne et bientôt les salons, les galeries, les escaliers regorgèrent de monde.

Deux courants se formèrent ; l'un dirigé par MM. F. Pyat, Delescluze et Blanqui, se porta du côté de la salle où étaient réunis les Maires ; l'autre à la tête duquel étaient Chassin, Maurice Joly, Lefrançais et Levraut, se porta du côté de la salle où siégeait le Gouvernement.

IV

Le matin, inquiets des dispositions de la population de Paris, les maires des vingt arrondissements avaient demandé à M. Et. Arago de les réunir pour délibérer avec lui sur les mesures à prendre ; M. Et. Arago y avait consenti.

Quelques-uns des maires étaient favorables au mouvement, beaucoup étaient mécontents du Gouvernement, tous furent d'avis que pour calmer l'émotion de la population il fallait

consentir à des élections. Cette proposition, rédigée et votée immédiatement, fut portée par M. E. Arago au Gouvernement qui, libre encore, siégeait dans la salle voisine.

On attendait le retour de M. Et. Arago, quand des coups violents, frappés à la porte, annoncèrent les envahisseurs.

MM. Brisson et Floquet se portèrent en avant et opposèrent une vive résistance à la foule, mais ils furent bousculés. Félix Pyat entra le premier, sauta sur la table et déclara que le peuple ne voulait pas plus de la dictature des maires que de la dictature du Gouvernement ; qu'il venait pour renverser l'une et ne s'accommoderait pas de l'autre. M. Tirard se levant lui déclara avec une grande énergie que la pire des dictatures serait la sienne.

Delescluze, reconnu et acclamé, porté de bras en bras, monta à son tour sur la table d'où il harangua l'assistance.

« Citoyens, dit-il, une dictature a trahi la France, en engageant la plus funeste des guerres. Une autre dictature a compromis le salut du pays, en laissant l'ennemi venir jusqu'aux portes de la capitale. Que ce double exemple ne soit pas perdu pour vous ! La nomination d'un Gouvernement ne peut pas sortir d'une acclamation populaire ; c'est du sein des comices électoraux qu'il faut tirer les hommes jugés dignes par le peuple de représenter sa volonté, son énergie. »

Blanqui parla après Delescluze ; et pendant ces discours, les maires, qui avaient été refoulés jusqu'à l'extrémité de la salle, comprenant que leur place était ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville, disparurent peu à peu.

Au moment où ils sortaient, un grand bruit retentit au dehors ; c'était M. G. Flourens, arrivant à cheval, suivi de ses bataillons de tirailleurs, lesquels défilèrent la crosse en l'air sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Flourens amenait à MM. Blanqui, Delescluze et F. Pyat, un renfort d'hommes déterminés. Il s'arrêta en face de l'aile gauche du Palais. Un officier supérieur de la garde nationale, montant sur la croupe de son cheval, annonça de là au peuple, que la levée en masse

était décrétée, que la Commune était votée. Puis, les fenêtres de la façade du palais s'ouvrent et on y voit partout des gardes nationaux. Un d'eux monte sur le rebord extérieur d'une de ces fenêtres, déroule et agite une écharpe rouge. D'autres tiennent de petits morceaux de papiers roulés et les jettent dehors. Ce sont les listes des membres du Gouvernement nouveau. Les unes portent les noms de Dorian, F. Pyat, Ledru-Rollin, Delescluzes, Martin-Bernard, Mottu, Greppo, Bonvalet; les autres portent des noms différents. Flourens descend de cheval et entre dans l'Hôtel-de-Ville.

Avant de raconter la scène de l'envahissement de la salle des séances du Gouvernement, nous devons dire quelques mots d'une décision qui venait d'être prise et dont il importe de fixer le sens.

V

M. Etienne Arago avait communiqué au Conseil la proposition des maires en faveur de l'élection d'un pouvoir municipal et avait très-vivement insisté pour que cette proposition fût acceptée.

Le secrétaire, M. Dréo, qui a tenu la plume jusqu'à l'instant où les portes de la salle ont été enfoncées, raconte de la manière suivante, la délibération qui s'engagea sur ce point.

« M. Chevriaux, dit-il, venait de déclarer aux membres du » Gouvernement qu'il était impossible de les protéger plus » longtemps contre l'invasion de la foule puisque la garde » nationale mettait la crosse en l'air, quand M. Et. Arago » entra et demanda, au nom des maires, l'élection d'un conseil municipal.

M. Picard prit le premier la parole et proposa de soumettre à l'élection, non-seulement les maires et les adjoints, mais *les membres du Gouvernement lui-même*; il ajouta que pour calmer l'effervescence populaire, il fallait déclarer hautement qu'aucune décision sur l'armistice ou sur la paix ne serait prise sans que la population fût consultée.

M. Em. Arago se montra favorable à l'élection des maires et des adjoints, mais à son avis, le Gouvernement en se soumettant au vote de la population, courrait le risque de ne plus subsister tel qu'il était.

M. J. Ferry essaya de concilier les deux opinions en proposant que les membres du Gouvernement eussent la faculté de se présenter comme candidats dans les élections municipales.

» Pendant que cette question se débattait, dit M. Dréo, le » péril allait croissant de minute en minute, et comme une » prompt solution, était absolument nécessaire, on convint » que les élections auraient lieu, *mais sans en fixer la date*, » et M. Et. Arago fut autorisé à les annoncer comme prochaines.

» Cette résolution fut adoptée par cinq voix contre trois. » MM. Em. Arago, J. Favre, J. Ferry, Pelletan, Picard, votèrent pour; MM. Garnier-Pagès, J. Simon et Trochu votèrent contre. »

M. Etienne Arago s'empresse d'aller porter cette bonne nouvelle au peuple. Il se présente dans la salle du trône; mais là, on, l'insulte, on lui arrache le décret qu'il tenait en main, on tire son écharpe. Indigné il rentre dans la salle du Conseil, pâle, en proie à la plus visible émotion. Il raconte que la foule n'a pas voulu l'entendre, que la concession faite ne suffit déjà plus, et jetant son écharpe sur la table: « Ils l'ont souillée, » dit-il, je ne la reprendrai pas; les portes sont forcées, nous sommes perdus. »

M. Et. Arago retourna dans la partie du palais où son cabinet était situé, et fort de l'assentiment que lui avait donné le Gouvernement, il fit imprimer et afficher un décret annonçant les élections; seulement il modifia sur un point important la résolution prise, il fixa une date. Voici, en effet, la circulaire qu'il rédigea et qu'il envoya à tous les maires:

« Citoyen maire, j'ai l'honneur de vous prévenir que par

- » suite de la délibération à laquelle vous avez pris part, les
- » élections municipales auront lieu *demain mardi à midi*.

» *Signé* : le Maire de Paris, Et. Arago. » (1)

Cette nouvelle concession fut aussi inutile que les précédentes; les envahisseurs au fond se souciaient fort peu des élections, des explications de M. J. Ferry et du général Trochu sur l'armistice et sur le Bourget; ils voulaient toute autre chose, et il était facile de savoir ce qu'ils voulaient.

En arrivant dans son cabinet, M. Et. Arago (2) avait trouvé sa place prise; M. le D^r Goupil était installé dans le fauteuil municipal et entouré des gardes nationaux du bataillon qu'il commandait. M. Arago sommé de se retirer s'y refusa et tint bon jusqu'à la fin du jour, dans cette partie du palais éloignée de celle où le Gouvernement siégeait. Ce fut là qu'il rédigea l'affiche dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui annonçait, comme ses circulaires, les élections pour le 1^{er} novembre, affiche que MM. Dorian et Schœlcher consentirent à signer et que M. Floquet se chargea de faire imprimer.

VI

Au milieu du désordre de la salle Saint-Jean que nous avons

(1) M. Delescluze a publié le 22 février 1871 la déclaration suivante :

Je soussigné, maire élu et démissionnaire du 19^e arrondissement de Paris,

Certifie sur l'honneur avoir trouvé dans les Archives de ladite mairie l'original d'une lettre-circulaire autographiée et revêue de la signature manuscrite de M. Arago, se disant alors maire de Paris, ladite lettre datée du 31 octobre 1870, 2 heures de relevée, adressée à M. Richard, délégué de l'Hôtel-de-Ville à l'administration municipale du 19^e arrondissement, et ayant pour objet de presser l'impression et l'affichage immédiat du décret ci-joint, fixant au lendemain mardi 1^{er} novembre l'ouverture du scrutin pour la nomination du Conseil municipal de la Seine.

L'affiche portait la signature imprimée de MM. Dorian et Schœlcher, chargés de présider aux élections; le décret avait donc été rendu spontanément en pleine liberté d'esprit par la Mairie de Paris, au vu et su du Gouvernement tout entier, alors réuni à l'Hôtel-de-Ville et plus d'une heure avant l'entrée de la foule.

Bordeaux, 22 février 1871.

CH. DELESCLUZE,
Député de la Seine.

(2) Déposition de M. Et. Arago. T. 1.

essayé de décrire, une clameur retentit : *Roche fort ! Voilà Roche fort !* Ce membre du Gouvernement de la Défense venait en effet d'entrer à trois heures environ, salué par les cris croisés de : *Vive Roche fort ! A bas Roche fort !* Il était pâle, ému et ne pouvait jeter à l'assistance que des paroles entrecoupées.

» Citoyens, le Gouvernement de la Défense nationale a délibéré sur la question de la nomination de la Commune. —
» Pas de délibérations ! Pas d'élections ! La Commune ! La
» Commune ! Qu'elle soit acclamée immédiatement ! Vive
» Pyat ! Vive la Commune ! A bas Trochu ! »

Un auditeur saute sur la table, saisit Roche fort par le bras; la table vacille, se renverse; ils roulent tous deux. On relève le membre du Gouvernement de la Défense nationale et il reprend :

— » Je suis du peuple comme vous !

— » Toi ! va donc ! tu es comte !

— » Comme vous, je suis un enfant de Paris.

— » Toi ! tu es un aristo ! A bas Roche fort !

— » Comme vous, je veux la Commune et ce soir une affiche du Gouvernement fera connaître le jour des élections. »

— » Pas d'élections ! »

Le tumulte grandit, mais l'orateur tient bon.

— « Quatre puissances ont offert à la France de négocier un armistice.

— » Pas d'armistice ! La levée en masse ! Tous à l'ennemi

» A bas Thiers ! A bas les endormeurs !

— » Je ne connais pas le citoyen Thiers et je ne veux pas le connaître; j'ignore si le Gouvernement l'a chargé d'une mission où s'il a pris sur lui d'intervenir, mais..... »

A ces mots le tumulte devient effroyable : — A bas Thiers ! Il faut l'arrêter ! Il faut le pendre !

Roche fort disparut; on ne le revit plus de la journée; Il quitta l'Hôtel-de-Ville à cette heure, et n'y reparut plus. Son rôle se borne à cette courte harangue qui n'eut pas beaucoup de succès.

Un autre citoyen le remplaça sur la table, proposa une liste des membres du Gouvernement de la Commune, à la tête de laquelle se trouvait comme Président, Dorian. — Bruyante interruption. — « Pas de Président! Nous sommes tous égaux. »

Chacun alors offre son candidat : Mottu, Fonvielles, Millière. l'assistance adopte dans l'ordre suivant les douze membres qui doivent former la Commune :

1 Dorian	7 Ledru-Rollin
2 Blanqui	8 Verdure
3 Delescluze	9 Schœlcher
4 Louis Blanc	10 Jacquemart
5 Félix Pyat	11 Greppo
6 Bonvalet	12 Martin-Bernard

A peine dressée, cette liste soulève une multitude de protestations.

» Ce sont des aristos ! Il faut du peuple ! nous voulons du peuple ! »

L'agitation devient effroyable. Ici on acclame Mégy, Millière; ailleurs, d'autres noms.

Des hommes de bonne volonté copient toutes ces listes et les jettent pêle-mêle par la fenêtre aux gardes nationaux qui les lisent et battent des mains. C'est une de ces listes qui tombant sur la tête de Flourens, encore à cheval, l'avait décidé à apporter ou plutôt à imposer la sienne.

« J'ai bien vu, dit un témoin (le commandant Ibos), instituer » au même moment trois ou quatre Gouvernements différents. » Les acolytes de Flourens se tenaient près des croisées et proposaient à la multitude les noms des chefs improvisés » qu'on acclamait ou qu'on rejetait et qui se succédaient les uns aux autres (1).

» Ces noms étaient accueillis par des cris poussés au dehors et que nous entendions parfaitement de l'intérieur de la salle. »

(1) Déposition de M. le commandant Ibos, t. 2.

... se passait dans les pièces voisines de celle où se ... ; membres du Gouvernement non encore envahi ; mais tout d'un coup un flot de gardes nationaux en armes et d'hommes du peuple enfonce la porte de leur salle et se précipite en criant :

» Ils ne sortiront plus ; il faut les garder là jusqu'à ce que la Commune soit proclamée. »

VII

A l'angle de la façade ouest du palais de l'Hôtel-de-Ville, se trouvait un salon jaune, assez vaste, éclairé par quatre fenêtres dont les embrasures profondes donnent, les unes sur la place, les autres sur la Seine. C'était la salle des délibérations du Gouvernement.

Là, va se dérouler le drame que nous avons à raconter. Une porte donne accès du salon Jaune dans la salle du Trône ; en face de cette porte est la table autour de laquelle se trouvaient assis MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, J. Simon, J. Ferry, le général Trochu, le général Tamisier, le général Le Flô et M. Et. Arago. M. Picard avait pu s'échapper au moment même où l'envahissement s'opérait ; M. Pelletan, fatigué, malade, s'était retiré quelques instants après ; M. de Rochefort avait disparu.

La foule venait de faire irruption en face et perpendiculairement à la table du conseil. Les cris, les menaces se croisaient dans tous les sens ; les membres du Gouvernement étaient violemment interpellés.

« Vers 4 heures, dit le général Le Flô, la salle de nos délibérations fut envahie, d'abord comme toujours par des gens non armés, puis par des hommes armés, qu'on me dit être les tirailleurs de Flourens. On nous accusa de trahison, on nous insulta de toute façon. (1) »

« A la tête de cette foule étaient, dit M. J. Ferry, (2) les ora-

(1) Déposition de M. le général Le Flô, t. 4.

(2) Déposition de M. Jules Ferry devant le juge d'instruction.

» teurs des délégations que nous avons vainement haran-
 » gués, Joly, Lefrançois, Levraut, Vermorel, Chassin, Cyrille.
 » On nous engagea à nous démettre de nos fonctions; c'était
 » là ce que l'on voulait. Les choses se passèrent ainsi pendant
 » la première partie de l'envahissement, c'est-à-dire jusqu'à
 » l'arrivée de Flourens. Les meneurs cherchaient à nous arra-
 » cher par la terreur, notre démission. Nous fîmes de vains
 » efforts pour parler, pour essayer de calmer la foule; on
 » nous interrompait à chaque mot; MM. Lefrançois et autres
 » nous présentaient constamment, avec injures et menaces,
 » en nous demandait de le signer, un décret formulant la
 » *démission du Gouvernement et la constitution d'une Dicta-*
 » *ture provisoire.* »

M. Maurice Joly était, en effet, monté sur la table, ainsi que M. Vermorel, au moment de l'envahissement, et avait demandé la Commune; sur le refus des membres du Gouvernement de se démettre de leurs fonctions, il avait proclamé leur déchéance et l'organisation d'un Gouvernement auquel on donnait le nom de Comité de Salut public. M. J. Favre répondit à MM. Maurice Joly et Vermorel qu'il ne céderait pas à la force, que le Gouvernement ne donnerait pas sa démission sous la pression d'individus qui ne pouvaient avoir la prétention de représenter la nation toute entière et qu'il ne signerait rien. Interrompu violemment par les cris de *Vive la Commune ! A bas le Gouvernement ! A Mazas le Gouvernement !* — Il se tut.

Un homme à képi rouge, à barbe grisonnante, un Italien, proposa alors l'arrestation des membres de la Défense. Lefrançois (1), avec son parapluie sous le bras, ayant un papier à la main, monta sur la table et lut la liste des membres du Comité de Salut Public. — De toutes parts on criait : *Déchéance ! Déchéance ! Dorian ! Dorian !*

M. Jules Favre se leva de nouveau et sans perdre son sang-froid : « Vous venez, dit-il, je le crains, pour détruire ce que

(1) Rapport du juge d'instruction. Procès de Blanqui.

» vous avez fait le 4 septembre..., vous représentez la
 » violence !!... »

Il ne put en dire davantage, les cris couvrirent sa voix. Il se rassit, gardant au milieu du tumulte une attitude calme et ferme.

MM. Maurice Joly, Chassin, Lefrançois, et Vermorel, l'entourèrent, le supplient de donner sa démission; c'est un dernier acte de patriotisme qu'on réclame de lui. Il s'y refuse de nouveau.

On demande à M. Dorian d'accepter la présidence du Gouvernement provisoire. M. Dorian était alors très-populaire (1); son nom, comme le nom du général Trochu le 4 septembre, était porté sur toutes les listes. M. Dorian, auquel on attribuait des mérites que sa modestie repoussait, eut le bon sens de refuser l'offre, d'ailleurs peu séduisante, qui lui était faite. Contraint de monter sur la table, il dit qu'il était partisan du suffrage universel, qu'il se soumettrait à la décision du peuple quand on l'aurait consulté, mais « jusques-
 » là, ajouta-t-il, laissez-moi dans les modestes fonctions
 » que j'occupe et où je peux être utile; je ne suis qu'un indus-
 » triel, qu'un forgeron; je ne suis pas un homme politique;
 » je ne puis accepter la présidence du Gouvernement. » —
 « C'est pour quarante-huit-heures seulement, lui répond-on,
 » vous serez aidé. Dans deux jours la Commune sera élue, on
 » vous remplacera. »

A ce dialogue succèdent les cris de : Déchéance ! entendus quelques semaines auparavant, et les cris de : Vive la Commune ! qui remplacent les cris de : vive la République !

M. Maurice Joly se penche à l'oreille de M. Jules Favre : « Faites donc ce que nous vous demandons, ou tout à l'heure, il
 » y aura dix gouvernements installés. »

M. J. Favre lui répond (2) :

» Vous me retenez prisonnier, vous enchaînez ma volonté ;
 » elle ne m'appartient plus ; vous êtes les plus forts, faites de

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. 1.

(2) Déposition de M. Jules Favre, t. 1.

» moi ce que vous voudrez, je ne suis plus un homme, je suis
» une chose entre vos mains ; vous n'obtiendrez de moi, ni
» un ordre, ni une signature. »

M. Millière insiste, mais vainement.

M. Garnier-Pagès veut alors parler. Il avait cette confiance que sa parole honnête n'était pas sans puissance pour apaiser les agitations populaires ; il aimait à haranguer. Il essaie de monter sur la table autour de laquelle tournoyaient plus de deux cents personnes, se bousculant, se pressant, chacun voulant parler et personne ne voulant écouter.

M. Garnier-Pagès cherche à escalader la table ; il y parvient avec peine.

— « Citoyens, dit-il, j'ai assisté à trois révolutions, celle de
» 1830, celle de 1848 et celle de.... »

— » Allons, pas de cours d'histoire, dit un interrupteur.

— » Faites-le rentrer dans son faux-col, dit un autre, et
» ché sur le fût d'une colonne. »

Et l'auteur des trois révolutions fut étonné de ne pas rencontrer dans ce public les égards que son âge et ses services devaient à ses yeux lui donner droit.

M. J. Ferry, après s'être concerté quelques instants avec ses collègues, réclama à son tour le silence. Il se lève, mais il est accablé d'injures, il ne peut proférer une seule parole, il se rasseoit.

Les membres du Gouvernement prirent, à dater de ce moment, le seul parti qu'ils eussent à prendre ; ils renoncèrent à essayer de convaincre un auditoire aussi récalcitrant, aussi peu accessible à des raisonnements.

Ce fut alors que le major Flourens, dont nous avons raconté l'arrivée triomphale sur la place de l'Hôtel-de-Ville, fit son entrée dans la salle du Gouvernement. Un tapage épouvantable retentit au dehors et l'annonça. Les rangs pressés du peuple s'ouvrirent et le major qui devait jouer un rôle assez ridicule dans cette journée entra en scène. Il était escorté de ses satellites ordinaires. Il portait les insignes de colonel, bien qu'il n'eût pas le droit de s'en parer ; il avait un sabre

au côté, des bottes à l'écuyère vernies, l'air arrogant, le ton haut.

A peine arrivé, il saute d'autorité sur la table, fait écarter les gardes nationaux qui l'entourent, les remplace par ses tirailleurs. Sa main tient un papier ; on est en train de faire des listes, il apporte la sienne, *qui vient, dit-il, d'être votée à l'unanimité dans la cour de l'Hôtel-de-Ville* ; il la déploie et la lit.

Le premier nom qu'il proclame est le sien. Un sourire se promène sur les lèvres des spectateurs ; même dans ce public assurément peu délicat, ce manque de modestie ne passe pas inaperçu. Cependant Flourens ne se déconcerte pas ; il continue. Les noms de Delescluze, F. Pyat, Blanqui, Mottu, Avrial, Ranvier, Millière, Raspail, ne soulèvent aucune objection. Arrivé au nom de Rochefort ! l'orateur est interrompu ; « Non, non, pas de Rochefort, il est membre du Gouvernement, nous n'en voulons plus ! — Si, si, nous voulons de Rochefort, » crie-t-on d'un autre côté. »

« Oui ou non, dit Flourens, voulez-vous de Rochefort ?
» Votez ! »

On met aux voix Rochefort.

Le résultat du vote est considéré comme douteux. On s'y reprend à plusieurs fois ; enfin Rochefort paraît accepté. Les noms de Victor Hugo, de Ledru-Rollin et de Louis Blanc sont également contestés. Par contre, on exige l'addition du nom de Dorian qui ne se trouvait pas sur cette liste ; Flourens y consent, après quelques instants d'hésitation.

Enfin la liste est faite, elle est votée et Flourens pouvait écrire le lendemain dans son journal :

« Nos élections étaient plus valables que celles du 4 septembre, car j'ai soumis tous les noms de ma liste à la sanction du peuple, qui l'a votée. »

Cette lecture faite : — « Il faut maintenant, dit Flourens, que le Gouvernement de la Défense nationale donne sa démission. Cette démission, je l'accepterai comme mandataire du

» Comité de Salut public et nous ferons demain des élections. »

« — Non, dit M. Jules Favre, nous ne donnerons pas notre démission ; nous ne rendrons pas nos pouvoirs à une fraction du peuple qui veut nous imposer sa volonté par la force. Nous ne délibérerons pas sous la pression de vos baïonnettes. »

A ces paroles nettes et fermes, que M. le général Trochu appuie énergiquement, M. Flourens s'écrie, tout en se promenant sur la table et en écrasant, dit M. Jules Simon (1), les encriers sous les talons de ses bottes :

« — Vous venez d'entendre le refus du Gouvernement. L'Hôtel-de-Ville est gardé, le peuple n'en sortira pas sans avoir obtenu la satisfaction qu'il réclame. Jusque-là, les membres du Gouvernement de la Défense nationale sont prisonniers ; ils sont nos otages. »

« — Non, lui crie-t-on de toutes parts, il faut les envoyer à Mazas ; il faut les fusiller ; qu'on en finisse ! »

« Parmi les plus menaçants, dit M. J. Ferry, j'ai remarqué M. Peyrouton, debout sur la table, M. Ranvier, M. Dereure, armé d'un chassepot, et Jaclard » (2).

Nous avons déjà rencontré ces personnages dans l'envahissement du Corps législatif.

« Il y avait encore, dit M. Jules Simon, un furibond qui poussait aux mesures les plus sanguinaires et qui, en sa qualité de tambour, accompagnait d'un roulement chacune de ses motions. C'était 93 ressuscité ; c'était par anticipation, la commune d'avril 1871 (3). »

Pendant ces saturnales qui ont duré de longues heures, les prisonniers couraient un véritable danger ; ils étaient à la merci d'une multitude qui s'exaltait de plus en plus par des cris et par des libations.

Le commandant Ibos, entendant répéter autour de lui à

(1) Déposition de M. J. Simon, t. 1.

(2) Déposition de M. J. Ferry devant le juge d'instruction.

(3) Déposition de M. J. Simon, t. 1.

haute voix (1) : « Conduisez-les à Mazas, si vous le voulez, » mais ils n'y arriveront pas, on les fusillera en route, » comprit le péril en sortant de l'Hôtel-de-Ville, alla rassembler son bataillon. »

Flourens avait envoyé chercher Delescluze et Blanqui, dont il avait besoin, et en attendant leur arrivée il avait notifié la constitution du Comité de Salut public, et donné l'ordre de faire imprimer l'affiche contenant cette notification.

La situation était menaçante ; les membres du Gouvernement avaient devant eux, non plus seulement des mécontents, désireux de les renverser, mais des hommes décidés à prendre à tout prix le pouvoir et soutenus par des misérables, capables de tout, qui se croyaient déjà les maîtres.

Les convoitises du pouvoir sont telles dans notre malheureux pays que, même dans l'état auquel la France était alors réduite, même dans les circonstances où se trouvait Paris investi et assiégé, il y avait des gens qui ne reculaient pas devant un crime pour se saisir de ce lambeau d'autorité si peu enviable. On avait remarqué, dit M. Kergal (2), un vieux capitaine qui s'approchait sans cesse de Flourens, lui répétant : « Nommez-moi donc Ministre de la Guerre, je répons du succès. » Ce capitaine avait rédigé de sa main le décret portant sa nomination et le présentait à tout instant à la signature de Flourens. Il n'était pas le seul qui eût de pareilles visées en envahissant l'Hôtel-de-Ville.

De l'embrasure de la fenêtre où ils étaient acculés, les membres du Gouvernement de la Défense voyaient les bataillons de la milice citoyenne arriver tour-à-tour, puis s'en aller en mettant la crosse en l'air.

Ce fait a été déclaré par un grand nombre de témoins, entre autres par M. Monteaux (3), officier d'ordonnance du général Tamisier. « En arrivant sur le quai, dit-il, nous vîmes le 116°

(1) Déposition du commandant Ibos, T. 2.

(2) Déposition de M. Kergal, T. 2.

(3) Déposition de M. Monteaux, T. 2.

» bataillon (commandant Langlois), un des meilleurs, mettre
 » la crosse en l'air; les gardes semblaient attendre les événe-
 » ments. Le 149^e que nous conduisions avec nous ne nous
 » inspirait pas plus de confiance. »

VIII

Cependant le soir était venu. M. le commandant Vabre, chef du 34^e bataillon, placé aux avant-postes près de Neuilly, et qui avait eu quelques affaires heureuses, arrivé par hasard à Paris, apprend ce qui se passe à l'Hôtel-de-Ville; il y court, escalade une fenêtre et se trouve tout d'un coup au milieu des tirailleurs de Belleville. On l'arrête, on le conduit devant Delescluze qui l'interroge : M. Vabre se nomme (1), il montre le laisser-passer permanent avec lequel il avait pu franchir les postes. On le reconnaît, on l'entoure et aussitôt on lui demande de se rallier au Gouvernement de la Commune.

« Joignez-vous à nous, dit Delescluze. — Mais de quel côté compose votre gouvernement? Est-ce de vous seuls? »
 » M. Vabre.

« — Non, Flourens, Blanqui et moi en faisons partie; et
 » notre premier acte sera de décréter la levée en masse. »

— « A quoi bon? répond M. Vabre, exécutez la loi, envoyez
 » les hommes de 20 à 35 ans aux avant-postes, ceux de 35 à
 » 45 ans dans les forts, et ceux de plus de 45 ans sur les rem-
 » parts; cela suffira bien. »

Là-dessus la foule bat des mains et M. Vabre est proclamé général en chef.

Il aperçoit dans ce moment le général Tamisier assis près de la fenêtre, va droit à lui et lui tend la main. Plus loin, dans la même embrasure, il voit M. J. Simon, M. J. Favre et M. le général Le Flô.

S'adressant alors à Flourens : « Venez, lui dit-il, j'ai à vous parler. » — Flourens le regarde et ne répond pas. — « Je vous

(1) Déposition de M. le colonel Vabre, t. 2.

prie de vouloir bien m'accompagner, répète M. Vabre. — Flourens reste immobile. M. Vabre s'approchant, frappe sur son épaule. — « Voilà trois fois, Monsieur, que je vous adresse la parole et vous ne me répondez point. — Que me voulez-vous, dit alors Flourens? — Venez et vous le saurez. »

Flourens sort avec M. Vabre et se rend dans la salle voisine.

« — Quelles sont vos prétentions? lui dit M. Vabre. Je suis
 » connu des membres du Gouvernement, je puis être près
 » d'eux votre intermédiaire. Que voulez-vous? » — « Attendez
 » l'arrivée de Blanqui, répond Flourens, il vous le dira. —
 » Mais il faut en finir! — Eh bien, finissez-en comme vous
 » voudrez; écrivez les conditions qui vous sembleront convenables! »

Cela dit, Flourens se retire, et voilà M. Vabre chargé de formuler les prétentions de la Commune auprès du Gouvernement.

Ceci peint le désordre qui régnait dans les idées du major Flourens. Il attendait Blanqui; jusqu'à l'arrivée de Blanqui, il était sans initiative, sans énergie; c'était un démagogue troublé.

Blanqui arrive enfin. Fidèle à ses habitudes de prudence, il se montrait au moment où l'insurrection semblait avoir réussi.

Fait prisonnier comme nous le verrons tout à l'heure, au moment où répondant à l'appel de Flourens, il avait voulu pénétrer dans le palais, il était parvenu à s'évader. Il portait une houppe sale, déchirée et un képi. A peine arrivé, il s'assied près de la table du conseil; Millière est en face de lui; Delescluze à ses côtés; Flourens à sa droite; Ranvier un peu plus loin. Il prend la parole :

— « Personne ne sortira d'ici sans un ordre signé de moi.
 » Gardes, fermez les portes. »

— « C'est juste, ajoute Millière, il faut pourvoir à la sûreté
 » du Gouvernement. »

• — J'y pense, » répond Flourens, et il se met à écrire.

M. Vabre, debout derrière Flourens, se penche et lit le décret suivant (1) :

« Art. 1. Le Gouvernement de la Défense nationale a donné sa démission, le peuple de Paris l'a acceptée. » — Aucun membre du Gouvernement n'avait donné sa démission, et Paris, comme les élections le montrèrent bientôt, ne l'avait pas acceptée ; mais on trompe toujours le peuple aux heures de révolutions.

» 2° Le peuple de Paris nomme le citoyen Dorian, Président intérimaire pour la convocation de la Commune.

» 3° Le citoyen Dorian convoquera les électeurs dans leurs comices, demain 1^{er} novembre, à 8 heures du matin, pour la nomination des membres de la Commune.

» 4° Le vote aura lieu par scrutin de liste à raison de quatre représentants pour chacun des 20 arrondissements de Paris. »

En même temps, Flourens écrivait sous la dictée de Blanqui l'ordre suivant :

« Les chefs de bataillon de la garde nationale feront votre rappel, et conduiront leurs bataillons à l'Hôtel-de-Ville, pour se mettre aux ordres du Gouvernement.

» 31 octobre 1870. » Les membres du Gouvernement :
» Blanqui, Flourens, Millière, Ranvier. »

Cet ordre contenait un post-scriptum assez curieux. « Autorisation est donnée aux bataillons de marcher sans leurs chefs, les chefs n'existant plus (2). »

M. Vabre n'a pas besoin d'en savoir davantage ; il se décide à partir. Comme les portes sont soigneusement gardées, et qu'on ne peut pas les franchir sans un laissez-passer signé de Blanqui, il se penche vers ce dernier :

— « Je suis obligé de retourner à mon poste, lui dit-il, donnez-moi un laissez-passer.

— » Qui êtes vous ? — Le commandant du 34^e bataillon.

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Idem.

— » Comment ferez-vous pour sortir de Paris ? » — Blanqui venait de donner l'ordre de fermer les portes et d'interdire toutes communications avec les troupes campées hors de l'enceinte.

— « J'ai un laissez-passer permanent. »

Blanqui écrit alors :

« Laissez passer le citoyen Vabre, commandant du 34^e bataillon. »

» Les membres du Gouvernement,
» Blanqui, »

Il y appose le cachet de l'Hôtel-de-Ville.

Vous aussi, signez, » dit M. Vabre à Flourens.

Inutile, Blanqui a signé, cela suffit.

« Mais le laissez-passer porte ces mots : *Les membres du Gouvernement !* Blanqui seul a signé. Il faut que vous soyez au moins deux ! »

« C'est vrai, » dit Flourens, et il signe sans autres observations.

« Nous allons voir bientôt l'usage que M. Vabre fit de ce laissez-passer et de sa liberté.

IX

M. Picard avait quitté l'Hôtel-de-Ville, comme nous l'avons dit, au moment de l'envahissement et s'était rendu au Ministère des Finances. Justement alarmé de la situation dans laquelle étaient ses collègues, il avait envoyé chez le général Schmitz et à l'état-major de la place pour demander quelles mesures les autorités militaires se proposaient de prendre dans le but de dégager les membres du Gouvernement.

M. le général Schmitz (1) attendait des ordres et n'en donnait pas ; il ne croyait pas devoir assumer sur lui la responsabilité de mettre les troupes en mouvement sans l'auto-

(1) Déposition du général Schmitz. T. 2.

risation et contrairement aux instructions de M. le général Trochu. Les officiers de l'état-major de la garde nationale n'avaient plus de chefs, le général Tamisier et le colonel Montagut étant prisonniers.

M. Picard fit occuper par un bataillon l'Imprimerie nationale et prévenir le procureur général de ce qui se passait. Puis, apprenant que M. le général Trochu était délivré, il se rendit au Louvre.

Le bruit de l'invasion de l'Hôtel-de-Ville et de la séquestration des Membres du Gouvernement s'était répandu dans Paris entre quatre et cinq heures et avait vivement impressionné la population.

Les bons bataillons de la garde nationale s'étaient mis sur pied.

M. le commandant Ibos, sorti non sans peine de l'Hôtel-de-Ville où il avait été retenu prisonnier pendant quelques heures, avait pu rejoindre son bataillon, le 106^e et avait fait appel aux hommes de bonne volonté. Quatre cents gardes environ avaient répondu à son appel et s'étaient rendus place Vendôme. Prêt un des premiers, le commandant partit, suivit les quais, tourna par la place Saint-Gervais et de ce côté ne rencontrant aucune résistance, pénétra assez aisément dans la cour par la grande porte qui donne sur la place Lobau du côté du quai (1).

Au milieu de l'affluence de gardes nationaux qui allaient et venaient, il était assez difficile de distinguer, au premier abord, ceux qui venaient pour envahir l'Hôtel-de-Ville, de ceux qui voulaient le défendre.

Parvenu au pied du grand escalier, le commandant Ibos fait sonner la charge et, clairons en tête, monte jusqu'au premier étage. Là il trouve la porte qui mène au salon de cuir fermée, l'enfonce et le voilà en face des tirailleurs Bellevillois. Ces tirailleurs avaient pour consigne de ne laisser pénétrer personne. Le commandant n'en tient aucun compte, les bouscule, force la consigne et fait irruption, accompagné de son

(1) Déposition du commandant Ibos. T. 2.

porte-drapeau et de six ou sept gardes dans le salon jaune où étaient captifs les Membres du Gouvernement. La foule était si épaisse qu'on ne pouvait que difficilement la traverser. Flourens était sur la table, botté, éperonné, gesticulant, se promenant et pérorant.

M. Ibos arrive, saute sur cette table, se place en face de Flourens, croise les bras et s'écrie : « A bas Flourens, vive le Gouvernement de la Défense nationale ! » Heureusement, quelques hommes de son bataillon étaient parvenus, en se glissant un à un à travers les tirailleurs, à le rejoindre. La porte avait été refermée sur eux ; ils se trouvaient en face de deux ou trois cents Bellevillois armés ; la situation était assez délicate. Peu à peu arrivent d'autres gardes du 106^e qui d'abord se groupent au dehors contre la porte, et qui, inquiets par leurs chefs, entrent violemment, refoulent une partie des tirailleurs et enveloppent la partie droite de la table du commandant. « A bas les calotins, à bas les réactionnaires ! » crient les bons.

Malgré l'arrivée déjà de part et d'autre des fusils, la lutte allait s'engager, elle était fort inégale parce que les gardes nationaux n'avaient ni chassepots, ni cartouches, tandis que leurs adversaires avaient cartouches et chassepots. Le commandant, après avoir fait faire à sa troupe le mouvement tournant dont nous venons de parler, fait un signe ; un garde glissant sa tête entre le général Trochu et M. Em. Arago, leur dit tout bas : « Nous pouvons vous sauver. » Le général hésitait. Aussitôt un homme doué d'une force athlétique, placé derrière le fauteuil du général Trochu, l'enlève, l'emporte dans ses bras ; il est poussé par la foule. Le piquet du 106^e qui gardait la porte l'ouvre. On se précipite, on roule plutôt qu'on ne descend jusqu'au bas de l'escalier ; rien ne peut arrêter cette avalanche ; les insurgés essaient vainement de s'opposer à son passage ; le képi brodé du général Trochu avait été reconnu, les tirailleurs montés sur la table le couchaient en joue, mais tout d'un coup le képi disparaît, on ne peut plus distinguer le général au milieu de cette foule de gardes nationaux bons

et mauvais, qui roulaient confusément. « Ne laissez passer personne, criait-on ; fermez les portes. » Mais le moyen d'arrêter de braves gens décidés à faire leur devoir et qui ne veulent point reculer !

Au bas de l'escalier, les gardes de Flourens qui ne savaient rien de ce qui se passait au premier étage, ouvrent leurs rangs et le 106^e sort déposant son précieux fardeau en sûreté. Le général Trochu monte en fiacre et rentre au Louvre.

M. J. Ferry s'était échappé par la même occasion ainsi que M. Emmanuel Arago. Les autres membres du Gouvernement avaient essayé de les suivre, mais les rangs des tirailleurs s'étaient resserrés sur eux. « Il aurait fallu se colleter, dit M. J. Favre (1), j'ai préféré ne pas pousser plus loin cette entreprise. » M. J. Simon retourna également à sa place. Il était environ 8 heures du soir.

« A ce moment, dit M. le général Le Flô (2), on donna l'ordre de ne plus laisser sortir personne de la salle, et des factionnaires furent placés à toutes les portes. Les membres du Gouvernement furent mis dans une embrasure de fenêtre et constitués prisonniers ; une ceinture d'hommes préposés à leur surveillance les enveloppa. Ces factionnaires étaient empruntés au bataillon des tirailleurs et au 201^e placé sous le commandement de M. Génard, adjudant-major. Les menaces et les outrages de toute nature nous furent prodigués. »

Maîtres de la situation, les insurgés s'installèrent, formulèrent leurs décrets, en donnèrent lecture à haute voix, et furent pendant quelques heures les chefs du Gouvernement de Paris.

Ces décrets dont les originaux nous ont été remis sont : (3).

(1) Déposition J. Favre. t. 1.

(2) Déposition devant le juge d'instruction.

(3) Voici le texte de ces décrets.

Ordre au commandant Eudes de faire entrer à l'hôtel-de-ville 300 hommes des 138^e, 158^e et 204^e bataillons.

31 octobre au soir.

BLANQUI.

Membre du Gouvernement.

L'ordre donné au citoyen Eudes d'occuper l'Hôtel-de-Ville ;
L'ordre donné au citoyen Raoul Rigault de s'emparer de la préfecture de police ;

Un décret concernant l'Imprimerie nationale ;

D'autres décrets nommant : 1° Une Commission municipale provisoire composée de 120 membres (1) ; 2° Une Commission

— Ordre au citoyen R. Rigault d'occuper la préfecture de police avec 200 hommes de la garde nationale.

31 octobre 1870.

Le membre du Gouvernement.

BLANQUI.

— Les membres composant la Commission municipale provisoire sont convoqués à l'hôtel-de-ville le mardi 4^{er} novembre à une heure.

31 octobre 1870.

BLANQUI.

Membre du Gouvernement.

Le secrétaire du Gouvernement.

TH. RÉGÈRE.

Commission municipale provisoire.

	Larabaias.	A. Rogeard.
	Robinet.	Cleray
Jules Vallès.	Landeck.	Bernard.
Emile Oudet.	Brisset.	A. Audet.
L. Lefrançais.	F. Pyat.	Cantagrel.
P. Mallet.	Ledru-Rollin.	Jaclard.
Vermorel.	Chassin.	Regnard.
Briosne.	Millière.	Chemalé.
Dumont.	Langlois.	Delescluze.
Delahaie.	G. Duchène.	Treilhard.
Vésinier.	Tolain.	Vaillant.
Ranvier.	A. Murat.	G. Flourens.
Pillot.	Blanqui.	Madier de Montjau.
Napias-Piquet.	Chaulard.	Marc-Dufraisse.
Eug. Chatelain.	Rochet.	Barni.
Martin.	Varlin.	Despoix.
Vallé.	Tridon.	D ^r Goupil.
Boyer.	Rerbier.	Leverdét.
Vigouroux.	Beslay Ch.	Granger.
Longuet.	Camelinat.	Milly.
Tanguay.	Ginard.	Alavoine.
Andrieux.	Chaulin.	Paul Pyat.
Divon.	Mallon.	E. Roy.
Clémenceau.	Pindy.	Houzy.
Ant. Arnould.	Eudes.	Régère (Jules).
Jourdan.	Vallade.	L. Ducland.
J. Bergeret.	Roselli-Mollet.	Féron.

dite *d'urgence* composée de vingt membres seulement ; enfin le Comité de Salut public, composé de cinq membres, Delescluze, Blanqui, Millière, Ranvier et Flourens.

La Commission d'urgence se mit immédiatement à l'œuvre, elle envoya des ordres dans les Ministères, dans les mairies, aux commandants des forts et surtout distribua des emplois. Il y avait beaucoup de demandes, surtout pour les préfectures qui sont l'objet de singulières convoitises.

« J'assistai, dit un témoin (1), à un spectacle assez étrange » et qui m'aurait, en toute autre circonstance, fait tristement » sourire.

» Tout le monde demandait des places lucratives. Il y avait » entr'autres un individu qui voulait absolument être préfet, (comme ce vieux capitaine qui voulait absolument être

Bertillon.	Motterose.	V. Hugo.
Friser.	Auvray.	L. Blanc.
Vimont.	Longepied.	Brunereau.
Marchand.	Dupas.	Montier.
Duvivier.	Toussaint.	Verdure.
Lucien Combatz.	Chilman.	Greppo.
Bonnard.	L. Vauthier.	Massol.
Zanotti.	Léo Meillet.	Pinier.
Lucipia.	Passedouet.	Léon Fournier.
Huguenot.	Chardon.	J. Alix.
Lacord.	Gueret.	Aristide Rey.
Guilhou.	Duval.	Lockroy.
Ribeaucourt.	Combu.	Régère.
Gateau.	Gros.	Armand Lévy.
Gentiline.	E. Dandre.	Flotte.
Chauvette.	J. Miot.	Humbert.
Urbain.	Mottu.	R. Rigaut.
Ligenneche.	Bonvalet.	Razoua.
Garnier.	Lercano.	Courneau.
Marchal.	Caria.	Gambon.
Roubaud.	Héligon.	Ed. Quinet.
Sicard.	Avrial.	
Baille.	Lachambeaudie.	

Le secrétaire du Gouvernement,
D. TH. RÉGÈRE.

1) Déposition du commandant Ibos, t. 2.

Ministre de la guerre). » — Eh bien ! lui dit-on, soit, tu seras » préfet de Metz. » On venait d'apprendre le matin même que Metz avait capitulé. « Oh ! non, non, reprit le solliciteur in- » quiet, non, je ne veux pas de la préfecture de Metz. Donnez- » moi seulement la préfecture de Bordeaux. »

Ce spectacle dont M. Ibos paraît s'étonner est celui auquel on assiste au lendemain de toutes les révolutions.

L'ennemi, s'il avait vu du haut des collines qu'il occupait les tristes scènes que nous venons de décrire, aurait conservé peu de doutes sur le succès de son entreprise. Quelles espérances ne lui aurait-il pas été permis de concevoir en voyant des folies si criminelles jouer ainsi le sort de toute une nation, et de tels désordres se produire dans un tel moment, au risque de compromettre les dernières chances de salut de la capitale !

M. Vabre s'était rendu d'abord chez le commandant du 1^{er} secteur, puis chez M. le général Trochu, au Louvre. Il s'entre-tenait en conférence avec M. le général Ducrot. Celui-ci lui tendait la main et le présentait au Gouverneur.

M. le général Ducrot (1) avait reçu de M. Picard un télégramme l'appelant à *Paris pour affaires urgentes*. Connaissant les événements de l'Hôtel-de-Ville par un de ses aides de camp qui avait vu les premières scènes de l'envahissement, le général avait jugé à propos de se rendre à l'invitation du Ministre des finances, non pas seul, mais accompagné d'une partie de ses troupes. Il était monté à cheval et suivi de deux brigades avait occupé la porte Maillot et les Champs-Élysées. Il marchait droit sur l'Hôtel-de-Ville quand une dépêche de M. le général Trochu l'arrêta. Ordre lui était donné de rétrograder hors de l'enceinte. Il obéit, fit retirer ses troupes et se rendit de sa personne au Louvre. Il peint dans sa déposition le salon du général Gouverneur, où s'agitaient en ce moment des personnages dont quelques-uns se retrouveront dans le cours de ce récit.

M. Vabre raconta au général Gouverneur les événements

(1) Déposition de M. le général Ducrot, t. 3.

dont il venait d'être témoin et montrant le laissez-passer de Blanqui : (1)

« Avec ce papier, dit-il, rien ne serait plus facile que de pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville et de prendre tous les membres de la Commune d'un coup de filet. Donnez-moi 2,000 hommes et je répons de tout. »

Le général Ducrot appuya cette proposition à laquelle le Gouverneur souscrivit.

M. Vabre fut autorisé à faire sauter les portes de l'Hôtel-de-Ville et à employer la force pour y pénétrer, mais à la condition formelle de se servir uniquement de la garde nationale.

Il allait remplir cette mission quand M. Picard arriva. M. Picard fit naître des scrupules dans l'esprit du général Trochu. Une bataille était inévitable si l'on voulait agir de vive force, une simple démonstration suffirait. Vainement M. Vabre insista ; l'ordre donné fut retiré. « Mais au moins, dirent le général Ducrot et le colonel Vabre, employez les mobiles qui sont dans la caserne Napoléon. Un souterrain met cette caserne en communication avec l'Hôtel-de-Ville. — Quel souterrain ? réplique le Ministre. » — Un souterrain qui part de la caserne Napoléon et qui aboutit à la cour des cuisines. Donnez l'ordre aux mobiles de pénétrer par là. Ils entreront dans la place, et pendant ce temps les gardes nationaux, arrivant par la rue de Rivoli, investiront le palais et en interdiront l'accès. »

Le général Trochu y consentit.

L'ordre fut porté par un officier d'état-major au colonel Dauvergne, commandant les mobiles de l'Indre et au commandant de Legge, commandant les mobiles du Finistère. Mais avant de continuer ce récit nous devons raconter la tentative faite par le colonel Crisenoy, pour délivrer les membres du Gouvernement.

La honteuse comédie qui se jouait depuis midi à l'Hôtel-de-Ville devait se prolonger encore fort avant dans la nuit. Nous avons dit que M. Blanqui avait été arrêté et détenu par un ba-

(1) Déposition du colonel Vabre. T. 2.

de gardes nationaux, nous devons expliquer comment et dans quelles circonstances son arrestation avait eu lieu.

M. de Crisenoy, commandant le 17^e bataillon de la garde nationale (quartier du faubourg Saint-Germain), s'était trouvé prêt à la même heure environ que M. le commandant Ibos ; il avait reçu l'ordre de marcher, lui aussi, sur l'Hôtel-de-Ville. Il avait pris le même chemin que le 106^e bataillon, c'est-à-dire le Pont-Neuf et la place Saint-Gervais, mais à la porte il avait rencontré plus de résistance que le 106^e, il s'était heurté à des gens qui faisaient bonne garde ; la porte était entre-baillée et on ne voulait plus l'ouvrir. S'approchant avec autant de prudence que de sang-froid, aux cris de : Vive la République ! le commandant de Crisenoy dit à ses gardes, « Poussez, poussez, ferme ! » On pousse et d'un vigoureux élan on pénètre jusqu'à la galerie vitrée de la cour. Puis, montant rapidement l'escalier, on trouve en haut une seconde porte fermée, on l'enfonce et on est en face des tirailleurs de Flourens (1).

La salle où l'on pénétrait ainsi était celle qui se trouve située entre le salon jaune où les membres du Gouvernement étaient retenus prisonniers et le salon rouge où les meneurs de l'insurrection avaient installé leur commission exécutive.

Le 17^e bataillon se tint pendant environ deux heures dans cette salle intermédiaire, empêchant les deux fractions du Gouvernement de communiquer entre elles. Un estafette se présente, il porte aux chefs de bataillons l'ordre de venir à l'Hôtel-de-Ville ; cet ordre est déchiré et le messenger fait prisonnier.

Blanqui et Tibaldy paraissent ; M. de Crisenoy les fait arrêter. Les Bellevillois s'avancent au secours de leurs chefs. La lutte s'engage à coups de crosse de fusil. On veut absolument reprendre Blanqui que l'on secoue, que l'on tire violemment dans tous les sens ; il s'évanouit, mais reste au pouvoir du 17^e bataillon.

Toutefois, ce bataillon n'étant pas soutenu et se sentant vivement pressé, après avoir intercepté pendant deux heures les

(1) Déposition du Colonel de Crisenoy, T. 2.

communications entre les différents groupes d'insurgés, se retire, descend l'escalier emmenant avec lui Blanqui et Tibaldi.

La cour était occupée par un mauvais bataillon, le 138^e; impossible de sortir. Blanqui est reconnu par les hommes de garde qu'il appelle à son secours; un coup de feu est tiré sur le capitaine qui tient Blanqui par le bras, une mêlée s'ensuit et dans la bagarre Blanqui s'échappe.

Le 17^e bataillon se massait déjà pour enlever la porte de vive force, quand un officier s'approche de M. de Crisenoy et par une heureuse erreur lui remet un laissez-passer destiné au 135^e et signé Blanqui. M. de Crisenoy en profite, montre son laissez-passer, la porte s'ouvre à deux battants, et voilà le 17^e dehors.

On aime à se reposer du spectacle des scènes ignobles que nous avons précédemment décrites et que nous aurons encore à raconter, par le récit de pareils actes de courage civique et de louable fermeté.

Blanqui rendu à la liberté s'installa dans le salon où nous l'avons trouvé en compagnie de Delescluze, de Flourens, de Millière et de Ranvier, donnant des ordres et surtout appelant les gardes nationaux à son aide; il les attendit en vain.

DEUXIÈME PARTIE.

Délivrance des Membres du Gouvernement.

ON BAT LE RAPPEL — TRANSACTION ENTRE M. DORIAN ET M. DELESCLUZE —
BLANQUI REFUSE D'Y ADHÉRER — M. JULES FERRY PÉNÈTRE DE VIVE FORCE
DANS LA SALLE DU CONSEIL.

I

Le colonel Munster, appartenant à l'état-major de la garde nationale, s'était rendu auprès de M. Picard à six heures et demie du soir et lui avait demandé la permission de faire battre le rappel. M. Picard en avait donné l'ordre dans les termes suivants : « Général, vous pouvez faire battre le rappel et » et même la générale, si vous le jugez nécessaire » (1).

Dans ces termes, la responsabilité du rappel battu appartenait à l'officier d'état-major de la garde nationale qui, à défaut du général retenu prisonnier, jugerait le rappel nécessaire.

Le sous-chef d'état-major, M. le commandant Ernault prit cette responsabilité sur lui.

L'ordre de battre le rappel est signé de son nom; il l'a déclaré devant la Commission.

Fort heureusement, la masse de la population n'avait pas alors les dispositions favorables à la Commune, qu'elle a eues plus tard.

Les noms de Flourens, Blanqui, Delescluze, étaient un épouvantail. L'ennemi, d'ailleurs, attaquait ce jour-là, ou du moins le canon ne cessait pas de retentir au loin. Le patriotisme des Parisiens s'indignait de voir les Révolutionnaires choisir si mal leur temps pour troubler la cité.

(1) Déposition de M. le com. Ernault. T. 2.

Les gardes nationaux, remis de leur hésitation, répondirent à l'appel qui leur était fait, et se dirigèrent nombreux sur la place Vendôme, aux cris répétés de : *Vive Trochu! Vive la République! A bas la Commune!*

Il devint en peu d'instants manifeste que le coup de main de Blanqui, Delescluze et F. Pyat était manqué et que la grande majorité des habitants ne voulait pas renverser le Gouvernement de la Défense nationale.

Vers 10 heures du soir, vingt-cinq bataillons étaient réunis place Vendôme. M. Roger, du Nord, avait été désigné pour en prendre le commandement, mais M. J. Ferry, comme membre du Gouvernement, réclama l'honneur de marcher à leur tête, et les dirigea sur l'Hôtel-de-Ville qu'il investit.

A minuit, il y avait autour du Palais 30 à 40 bataillons, c'est-à-dire 50 à 60,000 hommes. Le résultat de la lutte, si elle s'engageait, n'était pas douteux. On essaya d'éviter cette lutte, afin de ne pas exposer inutilement la vie des membres du Gouvernement, retenus comme otages.

« Le danger était réel, dit M. J. Favre (1), j'aurais préféré » que l'on attendit le jour pour nous dégager. J'avais observé » attentivement nos gardiens, ils ne voulaient pas nous tuer, » mais ils avaient la consigne de faire feu sur nous, au moment où l'on viendrait nous délivrer; comme ils avaient » beaucoup bu, comme la plupart d'entre eux étaient des » scélérats, ils étaient fort capables d'exécuter cette consigne. »

Le langage de M. J. Simon est absolument conforme à celui de M. J. Favre.

Les prisonniers étaient, comme nous l'avons dit, éloignés de la table et resserrés dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur la Seine.

Les membres de la Commune commençaient à sentir que leur situation était compromise et que leur triomphe touchait à sa fin. On entendit à plusieurs reprises, ces mots

(1) Déposition de M. J. Favre. T. 1, p.

prononcés à haute voix : « Nous sommes cernés, nous ne » sommes pas les plus forts. »

Flourens et Delescluze (1) firent alors la proposition de rendre la liberté aux membres du Gouvernement, à la condition que les chefs du mouvement sortiraient sains et saufs de l'Hôtel-de-Ville.

On en était là, quand tout d'un coup arrive un homme pâle, effaré, il s'écrie :

« Citoyens, nous sommes trahis, un bataillon de mobiles » est entré par les souterrains et occupe une partie de » l'Hôtel-de-Ville, ce bataillon monte par le grand escalier. »

L'impression produite par cette déclaration fut très-vive; la terreur s'empara des assistants, les hommes armés se préparèrent à la défense; le moment était critique.

Voici ce qui s'était passé.

Le général Schmitz avait, sur l'ordre du général Trochu, interdit aux mobiles pendant toute la matinée, de sortir de la caserne Napoléon. « La garde nationale seule doit inter- » venir pour réprimer l'insurrection; » Tels étaient les termes de l'ordre que les mobiles avaient reçu et qui nous a été représenté.

Toutefois, les heures s'écoulaient, les nouvelles alarmantes se succédaient; on disait les membres du Gouvernement en danger; on les disait même fusillés; on prétendait que la Commune était installée et donnait des ordres, ce qui était vrai.

M. de Legge, commandant le bataillon du Finistère, voulut agir (2), il prit sur lui d'enfreindre les instructions qu'il avait reçues. Il pénétra, à la tête de la 6^e et de la 7^e compagnie de son bataillon, dans le souterrain et déboucha, à minuit, dans la cour intérieure qui était pleine d'insurgés. Il s'établit dans la partie Est de cette cour, faisant face aux cuisines et

(1) Déposition de M. Dorian. T. 1.

(2) Déposition de M. le commandant de Legge. T. 2.

soutenu par deux compagnies des mobiles de l'Indre fit croiser la baïonnette. L'animation était vive de part et d'autre; on était séparé par un étroit intervalle, on allait en venir aux mains. Si un seul coup de fusil partait, il pouvait y avoir dans le salon jaune du sang versé. Les mobiles témoignaient une impatience extrême d'en finir; on les contenait avec peine.

L'arrivée subite du commandant de Legge avait produit dans l'intérieur du Palais, dans les cours, dans les escaliers, dans les couloirs remplis d'émeutiers, l'anxiété dont nous avons parlé tout à l'heure, anxiété dont témoignait l'officier de la garde nationale qui était entré dans le salon où se trouvaient les membres du Gouvernement et qui s'était écrié à haute voix : « Nous sommes trahis, les mobiles arrivent. »

Millière et Flourens s'étaient levés aussitôt. Les tirailleurs avaient armé leurs fusils et avaient mis en joue les prisonniers. M. le général Le Flô, sautant sur Millière (1), le prit à la gorge et lui dit : « Vous êtes tous perdus; vous allez » tous être jetés par la fenêtre depuis le premier jusqu'au » dernier. Il n'y a qu'un homme qui puisse vous sauver, et » cet homme, c'est moi. Voulez-vous que j'aie trouver les » mobiles qui sont en bas! Je les empêcherai bien d'arriver » jusqu'ici. — Ils ne comprennent que la langue de leur pays, » je la parle, ils m'obéiront. »

Là-dessus et cette offre acceptée avec empressement, le général Le Flô est porté de bras en bras jusque dans la cour, où il arrive au moment même où la lutte allait s'engager, et où les baïonnettes se croisaient.

« Calmez-vous, mes enfants, dit-il à ses Bretons dans leur » idiôme; si vous faites un pas de plus, si vous tirez un seul » coup de fusil, il y a là haut de braves gens qui seront » impitoyablement égorgés. »

A sa voix, on s'arrête. Il était temps : quelques minutes plus tard, la lutte s'engageait.

M. le général Le Flô, après avoir donné ses ordres, traverse

(1) Déposition de M. le général Le Flô, T. 1.

les rangs des Bretons et va rejoindre le général Trochu au Louvre.

Après son départ, M. le commandant de Legge resta dans la position qu'il occupait sans reculer, mais sans avancer. Il se contenta d'arrêter et de désarmer les gardes nationaux qu'il trouva dans les couloirs et dans les corridors; nulle part on ne lui opposa la moindre résistance. Au bout d'une demi-heure il avait fait 280 prisonniers qu'il avait conduits dans les caves. C'est dans une de ces excursions qu'un de ses officiers vit un homme fuyant, dit le commandant de Legge, le saisit, le renversa et allait lui faire un mauvais parti quand cet homme s'écria : « Ne tirez pas, je suis M. Et. Arago, maire de Paris. » — Votre place alors n'est pas ici, » lui aurait répondu l'officier.

II

Pendant que ces choses se passaient dans les cours intérieures, une transaction, dans laquelle on acceptait à peu près les conditions des émeutiers, se négociait au 1^{er} étage.

M. Arnaud de l'Ariège raconte, qu'arrivé vers 11 heures du soir dans le cabinet de M. Et. Arago, il y trouva MM. Dorian, Magnin, Hérisson et Floquet (1).

« Une demi-heure ou une heure après mon arrivée, dit-il, » on vint prévenir M. Dorian que quelques chefs insurgés le » demandaient. Ils trouvaient que la place n'était pas bonne » et ils ne demandaient pas mieux que de s'en aller. M. Dorian » sortit, son absence dura une demi-heure ou trois quarts » d'heure au plus. En rentrant, il nous fit part du résultat de » ces pourparlers. Sa préoccupation était d'arriver à l'évacua- » tion de l'Hôtel-de-Ville sans effusion de sang; il nous dit que » les chefs avaient offert d'évacuer la place à condition qu'on » ne les arrêterait pas. M. Dorian était fort perplexe. — Commen-

(1) Déposition de M. Arnaud, T. 2.

» faire, nous dit-il, pour mettre à exécution l'offre des insurgés?

» Je lui répondis qu'il faudrait dégager les abords de l'Hôtel-de-Ville. — Les bataillons de l'ordre sont là, au bas de l'escalier, je les ai vus avec les bataillons de mobiles, essayons de les engager à se retirer. — Nous sortîmes ensemble, Dorian et moi, et pendant plus de deux heures nous parcourûmes l'Hôtel-de-Ville. Nous rencontrâmes au bas de l'escalier, M. E. Adam, qui nous seconda de son mieux; nous nous mîmes en rapport avec les chefs de bataillons de l'ordre; ils se replièrent et les abords des escaliers se trouvèrent libres. Je conseillai alors à M. Dorian d'engager, de son côté, les chefs de l'insurrection à en faire autant et à obtenir que les bataillons mauvais vidassent les lieux.

» Nous rencontrâmes Blanqui dans la salle de cuir. Il paraissait très-inquiet. Nous lui donnâmes l'assurance qu'il pouvait sortir avec ses hommes, qu'il n'avait rien à craindre pour sa personne, ni pour eux. — Oui, dit-il, je ne doute pas de votre parole, mais qui est-ce qui me garantira que d'autres ne m'arrêteront pas?

» — Venez avec nous, lui dis-je, vous vous assurerez que les abords de l'Hôtel-de-Ville, sont libres. — Il prit le bras de Dorian, nous sortîmes ensemble. Il vit que les cours et les abords étaient complètement évacués.

» — Je suis satisfait, dit-il. — Alors donnez les ordres que nous vous demandons. — Il remonta et nous le suivîmes jusque dans la salle de cuir. Là, un incident se produisit, qui faillit tout gêner. Les gardes nationaux du 106^e bataillon pénétrèrent violemment dans cette salle, déclarant qu'ils voulaient avant tout reprendre leur commandant resté prisonnier; il fallait qu'on le leur rendît; ils ne consentiraient pas à évacuer l'Hôtel-de-Ville, tant qu'il ne leur serait pas rendu! La confusion était extrême. Dans la salle voisine (celle des souverains), un homme grand, d'un certain âge, assis seul à une longue table, entendant les cris des gardes nationaux du 106^e, se leva et dit ces seuls mots : « Allons. » Et le tam-

» bour battit un roulement. Le conflit était imminent. Bien qu'inconnu de tous, je fis acte d'autorité et je les arrêtai en criant : « Tout est terminé. » On s'arrêta. Trois fois cette scène recommença, trois fois je parvins à calmer les esprits. Enfin le tumulte s'apaisa et je retournai au cabinet de M. Etienne Arago. »

M. Dorian, dans les explications qu'il donne sur les mêmes faits, confirme le témoignage de M. Arnaud de l'Ariège. Il raconte ce qui suit : (1)

« La nuit s'avancait, et la foule au lieu de diminuer, croisait. Il fallait en finir. On demandait des élections pour former un Gouvernement et des élections pour former une municipalité. Le Gouvernement, quand il était encore libre, avant l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville, avait, sur la proposition des Maires, consenti aux élections municipales; elles ne lui avaient pas été imposées par la force, elles avaient été acceptées par le Gouvernement lui-même.

» La nuit, pour être mis en liberté; il avait fait offrir à MM. Millière, Delescluze, Flourens et Blanqui, non-seulement des élections municipales pour le lendemain, mais des élections pour ratifier les pouvoirs du Gouvernement de la Défense.

« Les envahisseurs acceptèrent cet arrangement. Ils demandèrent en outre que personne ne fût recherché pour les événements de la journée et de la nuit. C'était là ce que Delescluze et Millière m'avaient chargé de porter au Gouvernement comme une proposition de conciliation.

« Je suis allé dans la salle où se trouvaient les Membres du Gouvernement; nous nous sommes réunis MM. J. Favre, J. Simon, et plusieurs autres, dans une embrasure de fenêtre, et au milieu des baïonnettes qui nous entouraient nous avons discuté et décidé les élections..... (c'était vers 2 ou 3 heures du matin)..... A la fin, cette proposition de conciliation a été acceptée et nous sommes descendus pour le dire

(1) Déposition de M. Dorian. T. 1.

» aux tirailleurs et aux mobiles prêts à en venir aux mains ;
» nous les avons prévenus ; mais c'était toujours à recom-
» mencer ; quand on s'était mis d'accord avec les uns, d'autres
» arrivaient qui ne voulaient pas accepter l'arrangement et qui
» proclamaient la Commune. »

On trouvera dans les pièces justificatives de ce rapport un fac-simile de la convention qui avait été négociée par M. Dorian, et qui d'après sa déclaration confirmée par celle de M. Didier aurait été acceptée par les Membres du Gouvernement ; ce projet de convention est tout entier écrit de la main de M. Delescluze et a été saisi à son domicile après l'entrée des troupes dans Paris. Il était ainsi conçu : (1)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paris, le 31 octobre 1870.

Les citoyens soussignés, désignés dans les réunions de l'Hôtel-de-Ville pour présider aux élections de la commune de Paris et pourvoir aux nécessités du présent,

Sur la déclaration faite par le citoyen Dorian que les formalités électorales étaient remplies, que l'élection aurait lieu demain mardi, sous sa présidence et celle du citoyen Schœlcher pour la commune, et le jour suivant pour la réélection du gouvernement provisoire ;

Dans l'intérêt de la Patrie et aussi en vue d'éviter un conflit qui serait un baptême sanglant pour la nouvelle république ;

Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendront le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain.

MM. J. Favre, J. Simon et Garnier-Pagès après la conclusion

(1) Pièces justificatives.

de cet arrangement s'étaient levés et se disposaient à sortir ; mais les gardes de Flourens déclarèrent qu'ils ne laisseraient pas un prisonnier s'échapper. Vainement MM. Dorian, Flourens, Millière, montés tour à tour sur la table, dirent-ils qu'on était d'accord, que la transaction était faite ; la foule n'y souscrivit point ; elle déclara qu'on avait eu tort de laisser partir le général Trochu, qu'on aurait dû le fusiller, qu'elle ne se dessaisirait pas de ses derniers ôtages (1). Les Membres du Gouvernement furent donc forcés de se rasseoir et furent aussitôt entourés d'un grand nombre de factionnaires ; ces factionnaires reçurent l'ordre de faire feu à la moindre tentative d'évasion, et cet ordre fut réitéré à plusieurs reprises par le sous-lieutenant de tirailleurs qui les commandait. D'autre part, prévenu de ce qui se passait, Blanqui refusa, quant à lui, d'accepter l'arrangement fait, engagea les gardes nationaux à tenir bon aussi longtemps que le Gouvernement, ou tout au moins le général Trochu qui était libre, n'aurait pas formulé sa démission par écrit (2). Autrement, il était à craindre, disait-il, que le général ne les fit tous fusiller le lendemain.

M. Jaclard fut de cet avis. M. Jaclard exigeait la démission de tous les Membres du Gouvernement ; à ce prix et à ce prix seulement, il consentait à les laisser partir.

La discorde était au camp des insurgés. Flourens, Millière et Delescluze n'étaient plus obéis ; ils n'étaient plus d'accord avec MM. Jaclard et Blanqui et n'étaient pas les maîtres de leurs soldats.

Les démarches faites dans des intentions qui pouvaient être excellentes, mais qui ressemblaient beaucoup à des concessions, n'avaient point de caractère obligatoire pour les gardes nationaux accourus au secours du Gouvernement qui pouvaient fort bien ne pas reconnaître la validité de promesses ainsi extorquées. La nuit se prolongeait, l'anxiété était grande. C'est à ce moment que le général Tamisier intervint.

(1) Instruction du procès de Blanqui.

(2) Déposition de M. de Montagut. T. 2.

Il raconte lui-même comment il fut amené à jouer un rôle dans le dénouement de ce drame (1).

« Les insurgés s'occupaient de leurs affaires, assis autour de la table. Les soldats étaient debout devant nous, la carabine entre les jambes. Le silence était rétabli. Il dura assez longtemps. La première fois qu'il fut rompu, ce fut Blanqui qui prit la parole en m'engageant à lui répondre. Il ne me fit pas précisément une sommation, mais il m'invita à donner des ordres formels pour faire retirer les gardes nationaux qui entouraient l'Hôtel-de-Ville. Je m'y refusai. Je lui fis observer que l'on ne tiendrait aucun compte d'ordres donnés par un chef prisonnier. Blanqui n'insista pas. Nous retombâmes dans un silence qui n'avait rien de rassurant. Les insurgés, cependant, étaient au fond un peu inquiets. Au bout de quelques instants, Flourens s'adressant à ses hommes leur dit qu'il avait obtenu ce qu'ils désiraient, que leur présence à l'Hôtel-de-Ville n'était plus nécessaire et il les engagea à se retirer. Puis, se retournant de mon côté, il me demanda de vouloir bien sortir avec Blanqui pour le protéger contre les sévices des gardes nationaux du dehors. J'hésitais à accepter cette proposition, mais sentant bien que si les mobiles pénétraient dans la salle où nous étions, une lutte allait s'engager et que les Membres du Gouvernement pourraient être fusillés, je crus devoir saisir cette occasion d'en finir; je me levai sans prononcer une seule parole. Aussitôt les soldats de Flourens, qui ne lui obéissaient plus, se précipitèrent vers la porte et s'opposèrent avec violence à notre sortie. Je me rassis. Flourens revint trois ou quatre fois à la charge, inutilement. J'avais remarqué néanmoins que la fureur de cette troupe diminuait à mesure que les heures s'écoulaient. Ce qui a fait notre bonne chance dans cette terrible journée, c'est qu'on est venu tard à notre secours. Si l'on était venu pour nous délivrer quelques heures plus tôt les choses se seraient passées autrement. Quand Flourens

(1) Déposition de M. le général Tamiseir, T. 2.

» renouvela sa proposition, je me portai en avant avec Blanqui; à ce moment M. Jules Ferry entra. »

Blanqui a raconté dans le numéro de son journal du 4 novembre, la même scène, nous croyons devoir reproduire une partie de son récit. (1)

Il avoue d'abord que nommé membre du Gouvernement, il est allé à 6 heures à l'Hôtel-de-Ville, qu'il a rédigé et signé les ordres suivants :

Fermer toutes les barrières, empêcher toute communication avec le dehors. — Ordre aux commandants des forts de surveiller et de repousser toute attaque des Prussiens. — Ordre à vingt chefs de bataillons de rassembler leurs soldats et de les conduire à l'Hôtel-de-Ville. — Ordre aux bataillons qui s'y trouvaient déjà réunis, de garder les portes et de protéger l'intérieur; de faire sortir le 106^e bataillon composé de *légitimistes et de cléricaux*. — Ordre de faire occuper la Préfecture de police par un bataillon républicain. — Ordre à plusieurs citoyens de s'installer dans diverses mairies.

« Au moment où j'allais rejoindre Flourens, dit-il, j'avais été arrêté par des gardes nationaux du 17^e bataillon, maltraité et rejeté à demi étranglé dans un corridor, près de Tibaldi qui avait été également maltraité et criblé de coups. »

De retour dans la salle, il y trouva Ranvier, Flourens, Delescluze, Millière, avec lesquels il prit les mesures énumérées ci-dessus.

« Après l'investissement de l'Hôtel-de-Ville par le général Trochu, il s'agissait, dit-il, de savoir quel parti il conviendrait de prendre.

» Delescluze proposa la déclaration suivante : (Nous l'avons citée plus haut).

» Je proposai une autre proclamation; — (Blanqui la reproduit dans son journal); cette proclamation n'ayant pas été approuvée, je me ralliai à la proposition de Delescluze et avec les

(1) *La Patrie en danger*, 1870.

six membres de la Commission provisoire j'allai trouver Dorian.

» La convention conclue portait : élection de la Commune le 1^{er} novembre. Réélection des membres du Gouvernement le 2.

» Séparation amiable des deux autorités siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

» Nulles représailles, nulles poursuites à raison des faits accomplis.

» Cette convention acceptée par les membres du Gouvernement ne put être mise à exécution qu'après plusieurs heures de luttés et d'efforts. »

A côté du récit de Blanqui, qui n'est pas bien exact, et dans lequel il oublie notamment de parler de sa résistance à la convention au moins dans la dernière heure, nous devons placer le récit de Millière, publié par lui après sa révocation du grade de commandant du 208^e bataillon ; il disait alors dans une lettre adressée à ses électeurs :

« J'appris que le peuple avait décidé le Gouvernement à
» faire des élections. Je réunis mon bataillon et le conduisis
» place de Grève, précédé d'une compagnie de francs-tireurs,
» (*les enfants de 92*), et suivi du 131^e bataillon (commandant
» Germain Casse), j'arrivai à l'Hôtel-de-Ville, j'y entrai avec
» mes officiers. Là, j'appris qu'un Gouvernement nouveau
» avait été acclamé et que j'en faisais partie. Il avait pour mis-
» sion de faire les élections municipales, la réélection du
» Gouvernement et de pourvoir aux nécessités de la situation.
» Dans le premier salon, Blanqui, entouré d'une foule nom-
» breuse, prenait seul des dispositions dont nous ne pûmes
» connaître l'objet. Dans la salle du Gouvernement, le géné-
» ral Trochu et J. Favre étaient gardés à vue. Les membres
» présents de la nouvelle commune s'occupaient de son orga-
» nisation. Après l'évasion du général Trochu, je fis entrer
» mon bataillon dans l'Hôtel-de-Ville et disposer une compa-
» gnie à chacune des portes. Je remontai dans le salon rouge

» où je trouvai réunis, Blanqui, Ranvier, Flourens, Mottu, et
» où Delescluze nous rejoignit bientôt. Nous entendions
» battre le rappel et la générale ; on nous annonçait que de
» nombreux bataillons marchaient sur l'Hôtel-de-Ville.

» Nous donnâmes l'ordre à vingt chefs de bataillons de venir
» nous protéger. En attendant leur arrivée, pour que le 208^e
» ne fût pas cerné et désarmé, je le fis partir et stationner place
» du Château-d'Eau.

» Delescluze entra en conférence sur les 2 heures du matin
» avec le citoyen Dorian. A son retour, il m'assura que Dorian
» garantissait les élections municipales pour le 1^{er} novembre
» et la réélection du Gouvernement pour le 2. Un projet de
» convention fut formulé dans ce sens par Delescluze.

» Blanqui fit la proposition d'une proclamation différente
» que je repoussai. La déclaration de Delescluze me paraissait
» suffisante.

» Que voulait le peuple ? Intervenir dans la défense aban-
» donnée par un Gouvernement qui sacrifiait la France aux
» intérêts de son parti, comme l'empire l'avait sacrifiée aux
» intérêts de sa dynastie. Le Citoyen Dorian nous déclara sur
» l'honneur que les élections municipales avaient été consen-
» ties et autorisées par le Gouvernement, alors que tous ses
» membres étaient libres et agissaient dans la plénitude de
» leur volonté. Nous allâmes, Delescluze, Dorian et moi,
» demander la confirmation de cet engagement aux mem-
» bres séquestrés du Gouvernement.

» Je leur rappelai l'origine du pouvoir, que le peuple
» leur avait conféré révolutionnairement le 4 septembre, et
» la part que j'avais prise à leur institution ; comment j'avais
» contribué à les réunir dans la petite pièce où ils avaient ré-
» digé et où j'avais rectifié, dans le sens de la vérité historique
» et du principe démocratique, leur premier décret, les priant
» d'ajourner les prétentions de leur parti et de fonder la Ré-
» publique acclamée par tous comme notre seul moyen de
» salut. Je leur fis remarquer que ces conditions n'avaient pas
» été tenues, qu'ils avaient usé de leur pouvoir dans l'intérêt

» exclusif de leur parti... et que le peuple attribuait à leur
 » incapacité ou à leur trahison tous les malheurs que nous
 » avons éprouvés coup sur coup.

» De là le mouvement qui venait de les renverser et qui consti-
 » tuait un pouvoir aussi légitime que celui qu'ils avaient dû
 » à la même cause. Je leur proposai de sortir ensemble de
 » l'Hôtel-de-Ville afin d'éviter la guerre civile entre les défen-
 » seurs des deux Gouvernements en présence, à la condition
 » qu'ils ne feraient aucun acte de vengeance, de réaction, au-
 » cune poursuite en raison des faits accomplis.

» Ces propositions furent acceptées avec effusion par MM. J.
 » Favre, J. Simon, Garnier-Pagès et Tamisier, le tout en pré-
 » sence de Dorian qui en garantit l'exécution sur sa parole
 » d'honnête homme. Mais les citoyens qui occupaient la salle
 » s'opposèrent au départ des prisonniers. Blanqui et Jaclard,
 » demandèrent au moins la signature du général Trochu.

» MM. Jules Favre et autres s'indignèrent à la pensée qu'on
 » pût les croire capables de manquer à leurs engagements.
 » M. J. Ferry, au dehors, faisait les mêmes promesses.

» M. Tamisier disait que, prisonnier, il ne pouvait donner
 » aucun ordre valable, mais que, libre, il aurait le droit de com-
 » mander et donnerait des ordres conformes à ses convictions.

» Flourens, moi et d'autres, fimes de vains efforts pour
 » vaincre les défiances des opposants. Ils ne voulaient pas voir
 » que si nous trahions, à cette heure, sur le pied de l'égalité,
 » bientôt la réaction allait prendre supériorité sur nous, et
 » que nous étions menacés de nous trouver prisonniers de
 » ceux que nous tenions encore en notre pouvoir.

« Ferry arriva en effet peu après. Je rappelai nos conven-
 » tions. Le général Tamisier monta sur la table, reconnut
 » qu'elles avaient été contractées, qu'elles devaient être exécu-
 » tées et ses collègues applaudirent à ses paroles. Les engage-
 » ments pris et réitérés ont été trahis, violés; c'est à croire
 » qu'il n'y a plus d'honneur dans notre pays! »

M. J. Favre oppose aux récits de MM. Dorian, Blanqui, Flou-
 rens, et Millière la dénégation la plus absolue.

« La transaction, dit-il (1), n'était pas l'œuvre des membres
 » du Gouvernement qui étaient restés enfermés à l'Hôtel-de-
 » Ville, aux mains de la sédition. Elle leur avait été proposée;
 » *Ils l'avaient nettement repoussée.* Elle aurait été arrêtée
 » entre plusieurs chefs d'insurgés, un membre du Gouverne-
 » ment et quelques hauts fonctionnaires, qui dans le désir
 » louable de sauver la vie de leurs collègues menacés, et prin-
 » cipalement d'empêcher une collision sanglante, auraient
 » promis de ne faire aucune arrestation si l'Hôtel-de-Ville
 » était évacué et remis à la garde nationale. »

Ce témoignage est d'accord avec celui de M. J. Simon et de
 M. Tamisier, mais en désaccord avec ceux de MM. Didier et
 Dorian.

Il y a eu, comme on le voit, deux périodes distinctes dans
 les scènes de la journée du 31 octobre. Les envahisseurs sont
 d'abord sûrs de leur victoire; ils gouvernent, ils décrètent, ils
 nomment les membres des Commissions qui doivent repré-
 senter les pouvoirs publics sous la Commune. Puis, leur
 confiance dans le succès s'ébranle; ils traitent, ils acceptent
 une proposition de conciliation, ils consentent à des élections
 pour la création d'un Gouvernement et d'un Conseil municipal.

L'intermédiaire de cette transaction est M. Dorian; elle est
 consentie d'une manière tacite ou expresse, ce point reste
 douteux.

Pendant l'Hôtel-de-Ville était entouré de bataillons com-
 mandés par M. J. Ferry. Il avait la force en main, il était
 maître de s'en servir, M. J. Ferry suspend l'attaque; il
 connaît, il approuve la transaction, sauf toutefois la clause
 relative à l'impunité réclamée en faveur des coupables.

Voici comment ce drame se termina.

A peine arrivé devant l'Hôtel-de-Ville où il avait été accueilli
 par des coups de fusils, au moment même où il prenait ses dis-
 positions pour faire sauter les portes, M. J. Ferry apprit qu'un
 parlementaire se présentait; c'était M. Delescluze accompa-

(1) *Simple récit*, T. 1.

gné de M. Dorian. M. Delescluze venait, disait-il, pour éviter une inutile effusion de sang. Il reconnaissait que toute résistance était désormais impossible. Il annonçait qu'en vertu d'une transaction acceptée, le palais allait être évacué sans lutte.

M. Dorian, prenant à part M. J. Ferry, lui confirma cette déclaration et ajouta qu'il avait la certitude de faire sentir aux insurgés, qu'il ne leur restait plus d'autre parti à prendre que de rentrer chez eux (1).

« Dorian m'ayant demandé, ajoute M. J. Ferry, s'il pourrait leur parler d'amnistie, je lui dis énergiquement : *pour cela non*. Dorian a reconnu ce propos dans une séance du Gouvernement, c'est même sur cette observation qu'il a retiré sa démission qu'il voulait donner (2). »

M. J. Ferry consentit à laisser les émeutiers sortir librement à la double condition : que le général Tamisier, comme commandant de la garde nationale, présiderait à leur défilé et que l'Hôtel-de-Ville serait remis aux mains du Gouvernement. Ces deux points convenus, M. J. Ferry suspendit son attaque. Deux heures s'écoulèrent ; les portes restèrent fermées. Il y a plus, M. J. Ferry, avec lequel on venait de parlementer, se trouva un moment l'objet d'une agression qui ressemblait fort à une trahison. On l'avait cerné ; on lui avait crié : « Vous êtes notre prisonnier, nous vous tenons, rendez-vous ; » et il s'était dégagé, non sans peine, grâce au concours de quelques gardes nationaux.

III

ATTAQUE DE L'HOTEL-DE-VILLE PAR M. J. FERRY.

Il fallut finir par où l'on aurait dû commencer. Perdant patience après une si longue attente, M. J. Ferry donna l'ordre

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. I.

(2) Id.

aux mobiles massés dans la cour d'ouvrir les portes, et pénétrant avec un détachement du 106^e, du 4^e et du 14^e bataillon par la porte Saint-Jean, précédé des mobiles qui se précipitèrent baïonnette en avant, il fit déguerpir les tirailleurs de Flourens. Devant cette brusque attaque, les Bellevillois s'enfuirent, abandonnant la partie, jetèrent leurs armes et se dispersèrent dans tous les sens. Le Commandant Dauvergne (1) poursuivit les fuyards ; au bout d'un corridor il se trouva, lui sixième, en face de cinquante tirailleurs de Flourens. « Bas les armes ! cria-t-il. » On hésite. — « Caporal, faites fusiller tous ces coquins-là. » — L'hésitation cesse, les armes tombent. Cette troupe, plus redoutable en apparence qu'en réalité, était arrogante et cruelle quand elle était la plus forte, mais devenait bien vite humble et lâche quand elle se sentait la plus faible.

Cependant M. J. Ferry avait pénétré dans la salle Saint-Jean. « Nous entendîmes, dit M. J. Simon (2), un grand bruit dans la salle voisine de celle où nous étions. Les insurgés se précipitaient effarés du côté de la porte pour la fermer. C'était J. Ferry avec son bataillon qui arrivait à notre secours en fonçant tout devant lui. Il monte sur la table et dit à nos gardiens qui déjà le mettaient en joue : — Vous êtes mes prisonniers ; j'ai 50,000 hommes derrière moi, si vous faites un seul mouvement vous allez être tous fusillés. Sortez, je veux bien éviter l'effusion du sang ; demain vous rendrez vos comptes à la Justice. »

On ne se le fit pas répéter deux fois, les émeutiers sortirent, pas une amorce ne fut brûlée. Ils comprirent que s'ils faisaient mine de se défendre, ils étaient perdus. Dans ces conditions, les otages n'avaient plus rien à redouter. Il en eût été autrement, nous le savons par une triste expérience, si ces bandits avaient pu conserver après leur crime l'espoir de se sauver.

(1) Déposition du commandant Dauvergne, t. II.

(2) Déposition de M. J. Simon, t. I.

« Je sortis à ce moment, dit le général Tamisier (1). J'avais » Blanqui à ma gauche, Flourens à ma droite; je descendis » l'escalier entre deux haies de gardes nationaux qui ne les » reconnurent pas; j'accompagnai Blanqui jusqu'à la rue Victoria, où il me quitta après m'avoir remercié. »

Ainsi s'est terminée cette insurrection que Blanqui a appelée devant le conseil de guerre (2) un 4 septembre manqué. Ainsi s'est dénoué ce drame, à la fois burlesque et terrible, qui inspire des sentiments mêlés d'horreur et de dégoût. Nous n'avons pas craint de le raconter tout au long et de montrer une fois de plus, combien, à de certaines heures, le bon sens public peut être insulté, la société souffletée par quelques misérables sortis on ne sait d'où, et se ruant avides de pouvoir sur l'Hôtel-de-Ville. Ce sont des scènes fort tristes à décrire, des ignominies honteuses à étaler sous les yeux d'un peuple dont le passé a été glorieux et qui a pu se voir un jour écrasé sous la botte éperonnée d'un Flourens ! Hélas ! L'insurrection du 31 octobre n'est pas une aventure isolée, l'effet passager, fortuit, d'une excitation momentanée des esprits ; elle est le symptôme d'un mal ancien, profond, chronique, qui depuis trop longtemps nous travaille ; ce mal, nous le voyons là dans sa hideuse réalité, c'est la démagogie.

Le dénouement de la journée, qui aurait pu être tragique, fut tout simplement ridicule. Les insurgés et leurs chefs, protégés par ceux-là mêmes dont ils étaient quelques instants auparavant les gardiens, sortirent sans être le moins du monde inquiétés, et défilèrent au milieu d'une double haie de gardes nationaux. Quelle étrange fin de cette équipée !

Quoi ! Flourens, qui avait donné l'ordre de fusiller les prisonniers si on tentait leur délivrance ; Blanqui, l'ordonnateur du complot, se retirent sous la protection du général commandant la garde nationale ; et voilà MM. J. Simon, J. Favre, Garnier-Pagès, Millière, Delescluze, Ranvier, qui s'en vont pêle-mêle !

(1) Déposition de M. le général Tamisier, t. II.

(2) Procès de Blanqui devant le conseil de guerre à Versailles.

« Ne semble-t-il pas en vérité (ce sont les expressions d'un » témoin) que le gouvernement et l'insurrection se fussent » amnistiés l'un l'autre ? »

Pendant ce temps, le commandant de Legge faisait des perquisitions dans le palais, ramassait un assez grand nombre de prisonniers qu'il mettait en lieu sûr. Il rencontra M. J. Ferry et lui demanda ce qu'il devait en faire (1). « Les » relâcher, répondit M. J. Ferry. — Mais ceux que j'ai pris les » armes à la main, et avec des fusils chargés ? — Eh ! que » voulez-vous ? répondit M. J. Ferry, nous ne pouvons plus » les garder, puisqu'on a relâché les autres ! »

M. le commandant de Legge ne montrant pas assez d'empressement à obéir à cet ordre qui lui semblait étrange, M. J. Ferry descendit lui-même dans la cour, et par ses soins, les prisonniers furent remis en liberté.

Dans sa déposition devant le conseil de guerre, M. J. Ferry a confirmé en ces termes la déclaration faite par le commandant de Legge :

« Lorsque l'Hôtel-de-Ville fut complètement évacué, le » commandant Dauvergne étant venu prendre mes ordres, je » l'autorisai à laisser sortir tous les prisonniers, en gardant » leurs armes. »

Le préfet de police en fit tout autant. Il fit ouvrir les portes de la conciergerie aux gens qui y étaient détenus.

Des témoins ont déclaré, dans le cours de l'Enquête, que des armes auraient été rendues aux insurgés. M. Renault, préfet de police, conteste l'exactitude de ce renseignement. Il serait vraiment douloureux de penser que les concessions faites eussent été jusque-là. Comment ? Paris est assiégé ! La garde nationale passe ses jours et ses nuits sur les remparts ! et non-seulement on aurait relâché les hommes qui venaient de tenter un coup de main si audacieux, mais on leur aurait rendu leurs armes, au risque de mettre les bons bataillons entre deux feux, le feu des Bellevillois et celui des Prussiens ! on aurait laissé en pleine liberté et armés, se promener à

(1) Déposition de M. le commandant de Legge, t. II.

travers la ville, ceux qui l'avaient si profondément troublée ! Ce serait en vérité une étrange façon de comprendre ses devoirs et de servir son pays. Sous un gouvernement quelconque, monarchique ou républicain, quelle société peut vivre lorsque le glaive de la justice et des lois se trouve ainsi suspendu !

De pareils actes, des violences si odieuses, cette indécente parodie qui ne prétendait à rien moins qu'à faire considérer comme l'expression de la volonté populaire les clameurs confuses de quelques coquins au service et à la solde de quelques ambitieux, tout cela était un crime qui méritait la plus sévère répression, tout cela inspirait aux honnêtes gens, à l'armée, à la France entière, un légitime sentiment de dégoût et d'indignation.

TROISIÈME PARTIE

Conséquences de l'insurrection du 31 octobre

DÉSORDRES DANS PARIS. — IMPUNITÉ DES AUTEURS DE L'INSURRECTION. — REJET DE L'ARMISTICE. — PLÉBISCITE DU 3 NOVEMBRE. — ÉLECTIONS MUNICIPALES.

I

En parcourant les salles de l'Hôtel-de-Ville, on trouva le sol jonché de papiers sur lesquels étaient écrits des ordres de diverse nature. Les mobiles en ramassèrent un grand nombre.

A 4 heures du matin, M. J. Ferry, maître de la position, télégraphia aux maires de Paris la dépêche suivante :

« Hôtel-de-Ville évacué sans la moindre effusion de sang. »

Cette nouvelle parvint dans quelques municipalités, au moment où les maires insurrectionnels, nommés par Blanqui, y siégeaient encore.

M. Mottu, muni d'une délégation et d'un laissez-passer des membres de la commune, assisté d'ailleurs du citoyen Poirier, son fidèle adjoint, était venu à la tête d'une bande armée, prendre l'administration du 4^e arrondissement, dont il avait été dépossédé peu de temps auparavant. Il avait mis M. Fonvielle à la porte, et s'était installé à sa place, réquisitionnant, donnant des ordres au nom de la Commune ; puis, tout d'un coup il avait disparu. Une compagnie du 11^e bataillon de la garde nationale, envoyée à sa recherche, ne l'avait plus retrouvé et n'avait pu que ramasser une cinquantaine de gardes nationaux étendus ivres sur les banquettes. Les défenseurs de la Commune avaient découvert le vin destiné aux malades et l'avaient bu.

Il en avait été de même dans le 19^e arrondissement qui, lui

aussi, avait eu sa petite révolution intérieure. Le chef de bataillon, J. Vallès, aidé d'un nommé Oudet, avait envahi la mairie du 19^e arrondissement. Le maire, M. Richard, ayant fait son devoir, et sommé les envahisseurs de se retirer, avait été bousculé, incarcéré, gardé à vue; son écharpe avait été mise en lambeaux. Puis, on s'était jeté sur la cave; et le vin des blessés, les vivres des pauvres, dans l'intervalle de quelques heures, tout avait disparu; les effets du magasin d'habillement avaient été également pillés.

A la même heure, une Commission exécutive, composée de Vésinier, Vallès, Oudet, Gaillard père, Poirier, avait sommé le commandant du 2^e secteur de livrer ses cartouches à la Commune. Le commandant ayant refusé d'obéir à ce singulier ordre et s'étant mis en marche sur la mairie, la Commission exécutive s'était hâtée de prendre la fuite.

On reconnaît à ces traits les soldats de la Commune; ils préludaient aux actes dont ils devaient se rendre si grandement coupables peu de mois après. Heureusement que, cette fois, leur règne fut de courte durée.

Le langage des clubs dans la soirée du 31 octobre ne fut pas moins significatif que la conduite des maires, élus par Blanqui, dans certains arrondissements. Le club des Batignolles recevait ses inspirations de la mairie du 17^e arrondissement, à laquelle il appartenait. Son président était Mégy, qu'assistaient les citoyens Villeneuve et Clément. On était en séance, quand la nouvelle du renversement de M. le général Trochu et de l'installation de la Commune à l'Hôtel-de-Ville arriva.

Des applaudissements frénétiques éclatèrent. On examina la liste des membres qui venaient d'être proclamés comme chefs du gouvernement. Cette liste contenait les noms de MM. Victor Hugo et Ledru-Rollin; ils furent repoussés comme réactionnaires. Puis, on discuta le programme que devait suivre la Commune; il fut arrêté dans les termes que voici :

- « Abolition de tout enseignement religieux;
- » Fermeture de toutes les Eglises;

» Suppression du Grand-Livre de la dette publique. »

C'était bien là le programme de la Commune, tel qu'il a été appliqué depuis.

M. le général Trochu ne s'y méprit pas; il nous a représenté dans sa déposition le Gouvernement de la Défense nationale, comme entouré d'ennemis et complètement à la merci de la foule acquise à la démagogie. Cette démagogie anciennement et fortement constituée était, selon lui, maîtresse de toutes les positions; son travail apparent ou occulte n'a pas cessé un seul instant pendant le siège. Elle était, dit-il, à l'Hôtel-de-Ville, où elle dominait; elle était dans les mairies, où s'étaient installés MM. Mottu, Bonvalet, Clémenceau, Ranvier, Delescluze; elle était dans les ministères, dans la presse, où MM. F. Pyat et Blanqui se livraient aux plus violentes attaques contre le Gouvernement; elle était dans les prisons, dont les gardiens, de connivence avec les émeutiers, ouvraient les portes aux détenus politiques; elle était partout et entraînait l'opinion à sa suite.

Le jeune et intelligent Préfet de police qui venait de succéder à M. Adam, M. Cresson, voyant les choses de plus près, désignait la démagogie par le nom qu'elle s'est donné de nos jours : « C'est l'*Internationale*, disait-il, qui mène » aujourd'hui les ouvriers. »

Quelques-uns des chefs de l'Internationale étaient en effet à la tête de ces mouvements; nous avons cité leurs noms; mais on ne voulait pas croire M. Cresson.

« Je me souviens, dit à ce propos M. le général Le Flô (1), » que dans presque toutes les réunions du Conseil, M. Cresson » appelait avec insistance notre attention sur les menées de » l'Internationale. Elle était, suivant lui, l'âme de tous les » complots, notamment de celui du 31 octobre. Elle avait » tout dirigé et dominait dans Paris. Ces craintes nous pa- » raissaient exagérées; nous le lui disions; mais il revenait » sans cesse à la charge et nous fatiguait de ses appréhen-

(1) Déposition de M. le général Le Flô, t. I.

» sions. Quelques-uns des membres du Conseil lui en sa-
» vaient mauvais gré et le considéraient comme en proie à
» une sorte d'idée fixe. »

Parmi les membres du conseil, un des plus incrédules était M. J. Ferry, et cette incrédulité a persisté, comme sa déposition le prouve.

Au surplus, Commune, Démagogie, Internationale, qu'importe le nom? Ce nom désigne une seule et même chose, l'Esprit révolutionnaire qui, depuis nos malheurs, était déchaîné. Il a emprunté différentes formes selon les temps, mais quel que soit le nom qu'il se donne, quelle que soit la forme sous laquelle il se cache, il est toujours reconnaissable aux mêmes traits.

Parmi ceux qui s'enrôlent sous son drapeau, il y a un grand nombre de gens abusés, entraînés, ignorants; mais il y a aussi de grands coupables. Ces coupables sont ceux qui cherchent à satisfaire leurs ambitions, leurs appétits, au risque d'aggraver les malheurs publics et qui, dans un jour de désastres, s'abattent sur leur pays comme sur une proie.

Flourens en bottes molles et sa bande d'ivrognes représentent assez bien cette troupe de démagogues. Si le 31 octobre, on en est venu à bout, si la partie saine et honnête de la population, qui trop souvent s'est laissé surprendre et qui presque toujours, après s'être laissé surprendre, s'est accommodée trop aisément des faits accomplis, a pu ce jour-là résister, si l'ordre a été momentanément rétabli, il ne faut pas croire que la révolution ait désarmé. Elle ne désarme jamais; elle attend des circonstances plus favorables. Elle a attendu nos défaites, les souffrances qui devaient se produire à la fin d'un long siège; la capitulation qui, dans les conditions douloureuses où elle s'est faite, devait blesser le juste sentiment d'orgueil et de patriotisme des défenseurs de Paris; elle a attendu, mais elle n'a pas renoncé à ses projets.

La Commune, au surplus, n'avait point alors la puissance que les événements lui ont donnée depuis. M. le général Trochu, dans sa déposition, déclare que le nombre des insurgés du

31 octobre, était tout au plus de deux à trois mille. Au dire d'autres témoins, le nombre de ces insurgés aurait été de 5 ou 6,000; ce dernier chiffre nous paraît plus près de la vérité que le premier.

Dans tous les cas, le vote plébiscitaire qui allait bientôt intervenir, devait prouver, d'une manière irrécusable, que les mécontents de toute nature, répandus dans Paris, n'atteignaient pas à cette époque la dixième partie de la population. Cette poignée d'hommes pouvait-elle imposer la loi à la majorité, à l'armée, à la garde mobile, aux bons citoyens? Il semble, en vérité, que pour réduire les factions à l'impuissance, il suffisait alors de le vouloir. La majorité de la garde nationale, la mobile et l'armée réclamaient à grands cris la réorganisation de la police, la comparution devant les conseils de guerre des auteurs de désordre, la fermeture des clubs, la suppression de deux ou trois journaux, la dissolution et le désarmement des mauvais bataillons (1).

Ces mesures étaient nécessaires, elles semblaient commandées par les circonstances et d'une exécution assez facile; le moment était venu d'essayer au moins de les appliquer. Le Gouvernement était le maître de la situation. Jusque-là, il avait pu hésiter, douter de lui-même, de la majorité qui le soutenait, mais, fort de la sanction qu'il allait recevoir, investi d'un pouvoir immense, entouré d'une grande popularité, que fera-t-il? Quelle va être sa politique, sa conduite? Quelles résolutions vont sortir de ses délibérations? Va-t-il ressaisir l'autorité qui tend à s'échapper de ses mains? Va-t-il gouverner enfin, c'est-à-dire assumer les hautes responsabilités que des gens de cœur doivent savoir prendre dans de grands périls? Va-t-il user de l'état de siège pour punir les coupables et se

(1) « J'ai demandé alors, dit M. Cresson, la suppression des clubs et de certains journaux. Je ne l'ai pas obtenue parce qu'on a cru impossible d'appliquer ces mesures sans livrer bataille; on n'a jamais voulu s'y décider. Il était cependant bien évident qu'en ne livrant pas bataille à cette heure, chaque jour perdu en amènerait la nécessité et en augmenterait le péril. »

rappeler qu'en face de l'ennemi la voix du commandement doit seule retentir? (1)

Maintes fois, M. le général Trochu avait répété dans ses proclamations que l'ordre, l'obéissance aux lois, la discipline, peuvent seuls assurer l'action de la défense et décuplent la valeur des forces dont on dispose. Son premier devoir était évidemment de ne plus tolérer le renouvellement des orgies sinistres et du drame honteux dont il venait d'être témoin, et surtout les ignominies d'une presse qu'il devait d'autant moins ménager, qu'il la soupçonnait d'être de connivence avec l'ennemi. — Il l'a déclaré devant la Commission. — Vaut-il hésiter vis-à-vis d'écrivains qui trahissent, c'est lui qui l'affirme, les intérêts de leur pays? La France le regarde, elle va le juger à l'œuvre.

II

Le 1^{er} novembre, à 8 heures 1/2 du matin, il y avait conseil au Ministère des affaires étrangères (2). Les membres du Gouvernement étaient au grand complet. Peu d'heures auparavant, prisonniers pour la plupart à l'Hôtel-de-Ville, ils étaient redevenus libres et avaient repris le pouvoir. On agite la question de la répression des crimes de la nuit.

MM. Garnier-Pagès, Adam, Dorian, J. Simon, recommandent l'indulgence. Quelques-uns d'entre eux vont plus loin, ils déclarent qu'ils seront obligés de donner leur démission si les coupables sont recherchés. On discute cette opinion comme si elle en valait la peine; on se demande gravement, si après avoir laissé Flourens, Blanqui et autres se retirer librement, on a le droit de les poursuivre et de rechercher leurs complices. Le Gouvernement est-il bien maître de ses actes? N'a-t-il pas renoncé à déférer le crime commis devant la justice.

(1) « En temps de siège l'autorité du commandant est absolue. » Article 214 du règlement sur le service de l'armée.

(2) Notes de M. Dréo.

La question paraît très-délicate. — Les intermédiaires qui avaient traité et signé le compromis se considèrent comme liés par leurs engagements.

Les membres du Gouvernement se sentent tenus à quelques ménagements vis-à-vis de leurs sauveurs. M. J. Favre cependant fait remarquer qu'assurer le bénéfice de l'impunité à des coupables dont la tentative a mis la cité à deux doigts de sa perte, c'est la négation de toute justice, que c'est une sorte d'insulte faite à la garde nationale dont on pourra laisser ainsi le dévouement. — Comment réclamer son concours, ajoute M. Picard, quand une révolution viendra à éclater, si le Gouvernement est pris en flagrant délit de défaillance; il faut sévir; ce devoir est à ses yeux évident. — On répond que la garde nationale s'est montrée pendant toute la journée assez hésitante, qu'elle a mis la crosse en l'air, qu'il faut tenir compte du trouble moral causé par des événements si extraordinaires. On a été trop heureux de pouvoir éviter l'effusion du sang! Il ne reste plus qu'à amnistier ces heures de folie, après tout bien pardonnables.

On discute longuement sur ce sujet. Rien de plus curieux que le procès-verbal de cette séance, dans laquelle se peignent les incertitudes et les scrupules qui suspendaient les résolutions d'hommes honnêtes, mais politiquement timides. On aurait voulu agir, on ne pouvait pas s'y décider, non par peur assurément, car plusieurs des membres du Conseil venaient de braver la mort avec un grand courage et en face d'un vrai péril avaient déployé le plus beau sang-froid; pas un n'avait faibli pendant les longues heures d'un cruel supplice; mais la fermeté politique est autre chose que le courage personnel.

M. J. Ferry déclare que, maître absolu de la situation, il n'a pris aucun engagement; que ceux qu'on avait contractés avec M. Dorian n'ont pas été tenus par les insurgés; qu'il aurait pu par conséquent faire jeter tous les tirailleurs de Flourens par la fenêtre; qu'il ne l'a pas voulu, mais qu'il a entendu déférer leurs actes à la justice.

M. Rochefort croit l'attentat commis à l'Hôtel-de-Ville si grave qu'aucune peine ne saurait être trop rigoureuse pour le punir. Les émeutiers ont abandonné leurs postes devant l'ennemi; ils ont attaqué à main armée un gouvernement qui défendait son pays contre une invasion. Il faut sévir, mais sévir sur l'heure, demain il serait trop tard, il n'y a pas un instant à perdre. L'opinion est si mobile! Elle prendra peut-être parti pour les coupables, si l'on attend.

A ces mots le préfet de police, M. Adam, donne brusquement sa démission et malgré les instances du conseil refuse de la retirer. « Si l'on ordonne des arrestations, c'est, dit-il, la réaction qui l'emporte. »

Ce mot de réaction, que Mégy appliquait comme nous l'avons vu, dans la séance du club des Batignolles, à la politique de M. Victor Hugo et de M. Ledru-Rollin, M. Adam l'appliquait, si l'on en croit les notes de M. Dréo, à la politique conseillée par M. Picard et par M. J. Favre. Tant il est vrai qu'il y a toujours des réactionnaires en politique! Ce mot ne devrait effrayer personne, car on l'applique indifféremment à tout le monde. Ceux qui s'arrêtent, quel que soit leur point de départ et quel que soit leur point d'arrivée, sont toujours accusés de rétrograder; Félix Pyat a été, dit-on, traité de réactionnaire sous la Commune.

M. J. Simon déclara qu'il suivrait M. Adam dans sa retraite.

M. Garnier-Pagès prétendit qu'en sortant de l'Hôtel-de-Ville avec M. Delescluze, il l'avait engagé à se considérer comme aussi libre que les membres du Gouvernement eux-mêmes; il ne pouvait manquer à la parole donnée et se retirerait si des arrestations étaient prescrites.

Enfin deux magistrats de l'ordre le plus élevé, M. le Procureur général et M. le Procureur de la République de la Cour d'appel de Paris, appelés au Conseil et consultés, proposent et l'on décide qu'à l'avenir la plus grande énergie sera déployée, mais que pour le moment, aucune arrestation

n'aura lieu. Cette résolution est prise le 1^{er} novembre à la majorité de 6 voix contre 4.

Les quatre opposants étaient MM. Trochu, J. Favre, Picard et J. Ferry.

Que dire d'une si étrange détermination et du débat qui l'a précédée, de ce débat dans lequel les démarches de M. Dorian pour sauver la vie de M. J. Favre et de M. J. Simon étaient représentées comme un engagement pris par le gouvernement et comme donnant droit à une sorte d'amnistie? Libre à chacun d'oublier ses offenses et de pardonner les sévices dont il a été victime, mais la société demande à ceux qui la représentent moins de générosité et plus de justice. Reconnaître quelque valeur à des arrangements dans lesquels le gouvernement n'était pas partie et qui aboutissaient à l'impunité, c'était encourager le désordre.

Tel était l'avis de M. Picard. Dans sa déposition, il s'élève contre le rôle qu'ont joué dans cette circonstance les chefs de la magistrature (1) :

« Quand la question de la répression fut posée, dit-il, nous » avons trouvé une grande faiblesse de la part de l'autorité » judiciaire. Je ne sais par quelle erreur, qui s'est continuée » depuis, le sentiment de la culpabilité de certains faits a pu » échapper à certains esprits des mieux doués. J'ai entendu » dire par des hommes qui ne parlaient pas seulement comme » simples particuliers, mais comme magistrats, que les fau- » teurs de l'insurrection du 31 octobre ne pouvaient pas être » poursuivis et punis, et cela parce que le gouvernement qui » les poursuivait était lui-même né d'un fait. Pour moi, j'avais » été très frappé du caractère qu'avait revêtu l'insurrection » du 31 octobre. Ce système, qui devait se développer si terri- » blement dans la catastrophe du 18 mars, le système des » otages indiquait une préméditation qui me paraissait fort » dangereuse. D'un autre côté, il y avait eu séquestre des » personnes; on avait voulu leur extorquer des signatures, on

(1) Déposition de M. Picard, t. I.

» leur avait fait des menaces de mort, on avait tiré des coups
» de fusils par dessus leurs têtes; il semblait qu'il y eût là,
» même en ne sortant pas du droit commun, les éléments
» d'une poursuite pour des magistrats.... Je suis persuadé
» que tous nos malheurs politiques viennent des défaillances
» qui, ce jour là, ont eu lieu. »

Quelques-uns des membres du gouvernement ont cherché à justifier la conduite qu'ils ont tenue par la situation exceptionnelle dans laquelle ils se trouvaient placés. M. le général Trochu, s'exprime dans sa déposition de la manière suivante (1) :

« Le grand succès, l'honneur du siège de Paris, c'est d'avoir
» pu, pendant quatre mois et demi, résister aux efforts de la
» Prusse sans lui donner le spectacle et l'encouragement de
» luttes à main armée... La résistance morale par la force mo-
» rale a été de tous les jours ; la lutte matérielle par la guerre
» civile, outre qu'elle faisait tomber la résistance et livrait la
» place à l'ennemi, était impossible.

» On nous disait : — Livrez bataille à l'intérieur. — Mais c'était
» tout ce que M. de Bismarck attendait ! Et l'effroyable pro-
» blème qui se dressait devant moi était de combattre indéfi-
» niment l'ennemi, sans lui donner le spectacle réjouissant et
» reconfortant pour lui, accablant et désolant pour nous, de
» la guerre civile. Cette guerre civile, je l'ai contenue pendant
» quatre mois et demi de siège, par la seule autorité morale
» de mon commandement et de la situation. »

.....
Le général a déclaré plus tard, du haut de la tribune, que le gouvernement du 4 septembre était un gouvernement auquel manquait toute sanction légale, que pour contenir des passions ardentes, les seules armes qu'il eût à sa disposition étaient la parole, la persuasion, la patience. Il n'avait pas de police ; la justice était paralysée. Il n'avait pas deux armées, l'une pour le dedans, l'autre pour le dehors. Il n'en avait

(1) Déposition de M. le général Trochu, t. I.

qu'une seule, et il la réservait pour combattre l'ennemi aux avant-postes.

La garde nationale nous enveloppait, dit-il, nous nous sentions entre ses mains, en son pouvoir ; ses impressions étaient mobiles comme le cours des événements ; nous devions chercher à l'éclairer et à éviter les luttes que ces multitudes armées pouvaient se livrer entr'elles. Le système que nous avons suivi était commandé par la situation qui nous était faite.

On sait dans quels termes pleins d'élévation et de noblesse, le général Trochu a développé cette thèse dans sa première proclamation aux Parisiens, et depuis, dans maintes circonstances.

On sait que pour obtenir cette force morale dont aucun gouvernement ne peut en effet se passer, il s'est tenu pendant le siège en communications fréquentes avec le public et a prononcé ces nombreuses harangues qui sont restées dans la mémoire de tous. Malheureusement, les meilleurs discours ne suffisent pas pour donner à un gouvernement l'autorité que des actes seuls peuvent lui conférer. Le système politique, qui a séduit M. le général Trochu et ses collègues et qui a été suivi par eux avec persévérance, n'est un moyen de gouvernement que lorsque l'on sent, derrière la force morale, la force matérielle prête à l'appuyer ; autrement, il est sans efficacité.

Cela est vrai surtout dans une ville de deux millions d'âmes, où l'emploi d'une répression sérieuse a été, est et sera toujours absolument nécessaire. Evidemment, au sein d'une population dans laquelle il y a un grand nombre d'hommes dépravés, la patience et la douceur ne peuvent suffire pour contenir les mauvaises passions.

Un des chefs de la police de Paris disait (1), devant la Commission, qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours dans la capitale 30,000 individus habitués à vivre de métiers inavoua-

(1) Déposition de M. Mouton, t. 2.

bles et qui ont eu plus ou moins maille à partir avec les tribunaux ; puis 50,000 aventuriers, déclassés, débauchés, prêts à faire des révolutions à toute heure. Vis-à-vis de cette partie de la population, et pour la dominer, que peut la force morale ?

Est-il vrai que la situation du gouvernement fût telle qu'il ne pût pas recourir à l'emploi d'autres moyens, même s'il l'avait voulu ?

Le Gouvernement du 4 septembre était certainement embarrassé de son origine. Issu d'une révolution, il était mal à l'aise pour contenir, réprimer une tentative de révolution nouvelle. Il ne lui était pas donné de représenter une politique réellement conservatrice. Nous le reconnaissons ; nous savons qu'on ne se dégage jamais facilement des liens de parti et qu'on ne peut guère, dans certaines situations, se montrer sévère à l'égard de ceux qui n'ont commis d'autre crime que le crime de chercher à s'emparer du pouvoir dans un moment de surprise.

Cependant ces motifs ne suffisent pas à nos yeux pour expliquer que, dans les mains d'hommes honnêtes et éclairés, l'action de la répression se soit trouvée tout d'un coup énermée, alors que la répression était si impérieusement commandée par le plus grand de tous les intérêts, l'intérêt de la défense.

Les factieux n'étaient pas nombreux ; on le savait, on nous l'a déclaré. Ils n'étaient pas courageux, leur conduite dans les tranchées de Créteil l'a prouvé. Le péril de la guerre civile n'était donc pas bien redoutable. Il n'était pas tellement grand qu'il fût d'une haute imprudence de le braver.

Le Gouvernement s'est cru, selon nous, plus faible qu'il ne l'était en réalité. Il avait d'autres forces à sa disposition que celles sur lesquelles il a voulu exclusivement compter. Autrement, il aurait été renversé bien avant la fin du siège, car bien avant la fin du siège, son ascendant et son prestige avaient complètement disparu ; il n'en restait plus trace, après les efforts infructueux tentés dans diverses sorties, après l'éva-

cuation du Bourget, surtout après l'évacuation du plateau d'Avron.

Le Gouvernement était devenu alors extrêmement impopulaire. Il est resté debout cependant. Pourquoi ? Parce que l'ennemi était sous nos murs, parce que tout le monde sentait le besoin de conserver, de maintenir à son poste le chef de la Défense, le chef de l'armée. Tant que Paris était assiégé, le général Trochu était nécessaire, le vote du 2 novembre le lui a bien prouvé. Ce n'est pas pendant la tempête qu'on jette à l'eau le capitaine qui dirige le navire.

Voilà pourquoi le Gouvernement était servi, soutenu au dedans comme au dehors, malgré ses fautes qui ont été grandes et ses faiblesses qui ont pu lui être justement reprochées.

A quoi devait aboutir, en fin de compte, le système de ménagements et de concessions que l'on a suivi à l'égard d'un parti qui ne pardonne jamais et qu'on ne peut jamais satisfaire, ni apaiser. Dès le premier jour, on a tout fait pour se concilier ce petit groupe d'hommes, parmi lesquels on a choisi ses auxiliaires et ses conseillers, que l'on a élevés aux honneurs administratifs, parce qu'ils pouvaient exhiber des titres révolutionnaires, comme dans d'autres temps il fallait exhiber des titres de noblesse, pour arriver aux emplois. Beaucoup de ceux pour lesquels on avait tant fait, auxquels on avait tant sacrifié, n'ont récompensé le Gouvernement de ses complaisances qu'en l'insultant, en l'accusant d'incapacité, de trahison, en réclamant la Commune, la terreur, la guerre à outrance, enfin en poussant le cri et en donnant, le 18 mars, le signal de la guerre civile. Et pendant ce temps, ceux contre lesquels on manifestait quelque défiance ou tout au moins qu'on délaissait, qu'on ne soutenait pas, les conservateurs, les gens de bien, en si grand nombre, souffraient, combattaient, prodiguaient leur argent, leur sang, leur dévouement à la cause commune, sans se plaindre, simplement, honnêtement. Mais voici ce qui arriva : la politique suivie les mécontenta, leur confiance fut ébranlée. Ils en vinrent, au bout de quelque temps, à se demander si ce gou-

vernement qu'ils n'attaquaient point, qu'ils avaient appuyé, méritait véritablement leur appui.

Or, quand le parti conservateur se pose une telle question, un Gouvernement, quel qu'il soit, est bien près de sa chute.

Loin d'accroître, par sa conduite, la force morale dont il avait besoin, le Gouvernement nous paraît l'avoir peu à peu compromise. Il est demeuré debout, mais il s'est senti de plus en plus isolé; on l'a défendu jusqu'à la fin du siège, mais on a fini par l'abandonner, et il est tombé.

Combien son ascendant eût été plus considérable, s'il s'était montré plus ferme! Des esprits clairvoyants n'auraient pas dû s'y tromper. Ils auraient dû savoir que le respect des forces morales, quand ce respect existe, peut assurément dispenser le pouvoir de recourir à l'emploi des moyens matériels de répression. C'est le propre des pays libres, ou des pays dignes de la liberté, que le nombre des citoyens sur lesquels les forces morales agissent, augmente chaque jour, tandis que le nombre des citoyens sur lesquels l'emploi des forces matérielles est nécessaire, diminue. Mais quand les circonstances sont telles que les esprits, au lieu d'incliner vers le respect de l'autorité légale, sont en révolte contre cette autorité; ou, lorsqu'on a affaire à des populations dépravées par la faute des hommes ou des événements et qui se laissent emporter à des violences, comment croire qu'il soit possible et permis de désarmer la Loi, de paralyser la force matérielle sur laquelle la Loi repose et sans laquelle elle n'est rien!

Aucun Gouvernement ne peut vivre dans de telles conditions. Son devoir est de rassurer les uns, de surveiller les autres, d'opposer la force à la violence, sous peine de tout compromettre. Il n'est Gouvernement que pour cela. Quand un incendie éclate, on court l'éteindre avant que cet incendie ne gagne. De même, quand l'esprit de désordre se manifeste, il faut s'empresse de le réprimer; car si on le laisse grandir par l'impunité, si l'on ne parvient pas à s'en rendre maître, on aboutit fatalement aux journées de Juin 1848 ou aux journées

de Mars 1871. C'est le terme inévitable vers lequel s'acheminent tous les dépositaires du Pouvoir, quand, dans les temps troublés où la fermeté est nécessaire, ils se montrent hésitants et faibles.

On prétend que si des ordres sévères avaient été donnés, si des mesures de répression avaient été prises, ces mesures, ces ordres eussent amené des luttes dont l'ennemi eût profité.

On le suppose, sans en être certain; et il est au contraire certain, comme le disait M. Cresson, que le moyen de rendre les conflits inévitables un peu plus tôt ou un peu plus tard, est de paraître les redouter.

L'agresseur, quel qu'il soit, marche d'autant plus résolument et avec d'autant plus d'audace contre son adversaire, que celui-ci recule davantage.

Nous pensons que si, après le 31 octobre, on avait sévi contre quelques-uns des meneurs, leurs bandes intimidées et dispersées n'auraient plus reparu pendant tout le siège. Nous pensons que les appréhensions de guerre civile, qui ont constamment pesé sur les déterminations du Gouvernement, étaient excessives, et nous sommes d'autant plus autorisés à le penser, qu'après le 22 janvier, dans un moment où la puissance du Gouvernement sur l'opinion était bien diminuée, où l'influence du parti révolutionnaire avait bien grandi, les clubs ont été fermés, les journaux démagogiques ont été supprimés sans la moindre résistance et sans la moindre effusion de sang.

A plus forte raison, de tels actes eussent-ils été possibles sans résistance, deux mois auparavant, quand l'émeute était vaincue, quand le Gouvernement avait, par un vote éclatant, constaté l'immense majorité de ses partisans et l'infime minorité de ses adversaires. Agir avec quelque vigueur alors était le seul moyen de ressaisir le pouvoir qui tendait à s'échapper de mains trop faibles pour en porter le poids.

Le 3 novembre (1), le préfet de police M. Cresson rendit

(1) Notes de M. Dréo.

compte au Conseil de nouvelles manœuvres auxquelles s'étaient livrés MM. Blanqui et Flourens. Amnistiés la veille, ils se préparaient à recommencer le lendemain.

Ils s'étaient réunis, le 2 novembre, dans un café situé place de l'Hôtel-de-Ville, pour reprendre leur projet avorté, et s'étaient promis de pousser cette fois les choses jusqu'au bout.

Le Gouvernement n'hésita plus (1). Vainement M. Garnier-Pagès soutint que le crime commis était un crime politique et que la politique commandait l'indulgence.

Vainement, M. Arago déclara que les élections avaient fait le Gouvernement assez fort pour qu'il pût se montrer généreux.

M. J. Ferry répondit que la générosité serait dans de telles circonstances de la faiblesse ; il appuya vivement la demande de M. Cresson, et vingt-quatre arrestations furent ordonnées.

Les principaux coupables de l'insurrection du 31 octobre étaient les membres du comité du Salut Public qui avaient donné des ordres, Blanqui, Flourens, Delescluze, Millière et Ranvier. Quatre d'entre eux figuraient sur la liste dressée par M. J. Ferry ; on s'étonna de ne pas y voir figurer le nom du cinquième, le nom de Delescluze. Voici comment cette liste était composée :

Blanqui.	Eudes.	Lefrançais.
Flourens.	Cyrille.	Ranvier.
Millière.	Tibaldi.	Razoua.
J. Vallès.	Maurice Joly.	Tridon.
Levrault.	F. Piat.	Vermorel.
Régère.	Goupil.	Vésinier.
Bauer.	Jaclard.	Ducoudray.
Genard.	Pillot.	Johannard.

Les six premiers noms étaient ceux des chefs de l'insurrection ; ils échappèrent d'abord aux recherches de la police.

Les autres furent arrêtés le 5 novembre et mis à la disposition du Parquet.

(1) Déposition de M. J. Ferry, t. I.

L'instruction commença. Pendant qu'elle se poursuivait, Goupil s'évada ; on lui avait donné l'autorisation de sortir, il en profita pour disparaître et manqua à sa parole. MM. Joly et F. Pyat, furent mis en liberté provisoire. Deux ordonnances de non lieu intervinrent en faveur de Tridon et de Ducoudray.

Les portes de la prison s'ouvrirent enfin :

Le 21 décembre, pour Pillot et Genard.

Le 25 id. pour Eudes.

Le 5 janvier, pour Jaclard.

Le 6 id. pour Cyrille.

L'instruction ne fut terminée que vers la fin de décembre, et sur la demande de M. le général Trochu la connaissance et le jugement de l'affaire furent renvoyés, pour les autres inculpés, devant les conseils de guerre. Ce fut seulement le 28 février, à la veille de l'insurrection du 18 mars, que les conseils de guerre prononcèrent leur sentence.

Les indécisions du Gouvernement et les lenteurs de la procédure avaient rendu l'action de la répression difficile. Tous les accusés furent acquittés, excepté les contumaces et J. Vallès, qui fut condamné à 6 mois de prison.

Ainsi, un crime odieux, parfaitement caractérisé et d'une gravité exceptionnelle avait été commis ; on avait tenté de renverser le gouvernement au moment même où il se battait contre l'ennemi, acte des plus coupables et des plus honteux ! Les membres du gouvernement avaient été séquestrés, menacés de mort ! Cela s'était passé en plein jour, en plein Hôtel-de-Ville, on connaissait les coupables ; ils s'étaient eux-mêmes désignés, et ils étaient acquittés !

Cet acquittement ressemblait fort à une défaillance de la justice, et tout manque de justice est un malheur public, car la société entière repose sur la justice dont la liberté elle-même n'est qu'une émanation. Sur qui convient-il de faire retomber la responsabilité de cet acquittement ?

M. l'avocat général Hémaré (1) qui avait été chargé de por-

(1) Déposition de M. Hémaré, t. II.

ter la parole devant la chambre des mises en accusation, appelé en témoignage et interrogé par nous, a déclaré :

« Que, dans son opinion, la procédure était tellement incomplète, tellement insuffisante, que toute condamnation était à peu près impossible. Les principaux coupables, a-t-il dit, n'avaient pas pu être interrogés. Les uns avaient échappé à l'action de la police ; les autres, tour à tour arrêtés, relâchés, repris, avaient été définitivement mis en liberté et n'avaient pas paru sur le banc des prévenus.

» Evidemment, dès le début, il y avait eu parti pris de soustraire certaines notabilités démagogiques à l'action du parquet. En ce qui concerne Delescluze, M. le Procureur général et M. le Procureur de la République, auxquels j'avais plusieurs fois demandé un mandat d'arrestation, m'ont déclaré qu'il ne fallait pas y penser, qu'il y avait des obstacles, que la délivrance de ce mandat était impossible. »

La lecture de la déposition de M. Cresson montre quelle était la nature de ces obstacles et jette sur ces faits une triste lumière.

L'impunité, qui a couvert le crime du 31 octobre a toutefois une autre cause à nos yeux plus décisive que l'insuffisance ou la lenteur de la procédure signalée par M. l'avocat général Hémond.

Mégy avait assassiné un officier de paix porteur d'un mandat de justice ; il venait d'être gracié par le gouvernement de la Défense nationale.

Eudes avait assassiné un pompier à la caserne de la Villette, il avait été mis en liberté par le Gouvernement. On appelait ces crimes, des crimes politiques. On les couvrait de l'indulgence du pouvoir. Enfin, Eudes et Mégy étaient devenus, l'un chef de bataillon, l'autre capitaine porte-drapeau de la garde nationale, tous deux à l'élection.

Quelles conséquences veut-on que des jurés civils ou militaires, tirent de pareils faits, si ce n'est que l'homme compromis dans un attentat politique, a d'avance sa grâce assurée !

qu'il est au-dessus de la loi, que la loi n'est pas faite pour lui, quelque crime d'ailleurs qu'il ait pu commettre ! De là à l'acquiescement il n'y a qu'un pas. Quand toute notion de l'ordre moral est à ce point méconnue, quand on affaiblit à ce point le sentiment de la criminalité politique dans un pays, l'impunité est inévitable. Le crime, au lieu de ravalé, grandit le coupable.

« Ah ! nous sommes bien plus malades que nous ne le pensons, dit à ce sujet un publiciste, ce ne sont pas seulement les circonstances qui sont douloureuses, ce ne sont pas seulement les gouvernements qui sont imprévoyants où malhabiles, le mal est en nous. Il est dans les idées fausses que l'on a répandues parmi nous, il est dans ce vaste réservoir d'erreurs où l'on puise à pleines mains et au moyen duquel la perversion déjà si grande de la raison publique s'accroît. »

Oui, il est douloureux de le rappeler, la perversion de la raison publique a été assez grande pour que les prévenus du 31 octobre reçussent des marques éclatantes d'intérêt, le lendemain même de leur attentat, de la part de presque tous les journaux. Par l'effet même de leur arrestation, les inculpés devinrent l'objet de la sollicitude empressée des organes de l'opinion de toute nuance. On blâma sévèrement les poursuites faites contre eux, on réclama avec instance la grâce des coupables. Cette émeute n'était, disait-on, qu'une échauffourée ! MM. Delescluze et Pyat n'avaient cédé qu'à l'entraînement d'une sorte de désespoir patriotique ! On adjurait le gouvernement de se montrer généreux ! M. Cresson, auquel on attribuait les arrestations opérées, bien qu'elles eussent été faites par ordre du gouvernement, était appelé Piétri III, ce qui, dans un pareil moment, lui paraissait assez désobligeant. On arriva de la sorte à créer peu à peu un mouvement d'opinion défavorable à l'action de la répression et à pousser le gouvernement dans la voie de l'indulgence qu'il n'était que trop disposé à suivre, et où, pour ne se brouiller avec personne, il se brouillait avec tout le monde ; ou pour se ménager le len-

demain, il compromettait l'avenir. On énerva en même temps l'action de la justice en représentant toute punition comme inutile et comme imprudente. Il ne faut pas s'étonner dès lors, si deux mois après, quand d'autres événements sont arrivés, quand l'attention publique a été distraite de l'attentat du 31 octobre, l'acquiescement est intervenu.

Les défaillances des gouvernements entraînent à leur suite, presque toujours, les défaillances de l'opinion, et réciproquement les défaillances de l'esprit public entraînent celles des gouvernements. De là résultent les acquiescements des conseils de guerre, des jurés, des tribunaux de toute nature; c'est une chaîne de faiblesses dont tous les anneaux se tiennent et se lient les uns aux autres. Personne, il est vrai, n'apercevait, en 1870, le péril qui s'est révélé plus tard; on ne voyait pas, dans les hommes du 31 octobre, ceux dont les forfaits devaient effrayer la France et le monde en 1871; et cependant si la répression avait suivi alors son cours, bien des malheurs et bien des hontes nous auraient été peut-être épargnés!

Dans les pays trop prompts à s'incliner devant les faits accomplis et à couvrir d'une sorte d'indulgence les révolutions faites et ceux qui les font, les gouvernements sont tenus, plus encore que dans les pays où les idées d'ordre dominant, à résister aux entraînements de l'opinion et à imprimer à leurs déterminations et à leurs actes un caractère tel qu'on ne puisse se méprendre sur leur ferme résolution de maintenir le respect des lois. S'il laissent le moindre doute à cet égard, s'ils laissent flotter les rênes de l'Etat au lieu de les tenir d'une main ferme, le désordre va grandissant, les agressions vont se multipliant, et il devient bientôt impossible de remonter le courant qui vous entraîne.

La France est ainsi faite qu'elle veut être et se sentir gouvernée par la Loi indistinctement et fermement appliquée à tous. Si non, il s'opère peu à peu contre le pouvoir un travail latent qui le mine. Ce travail s'opère par cela même que le gouvernement ne répond pas au premier, au plus impérieux besoin de toute société, le maintien de la sécurité pu-

blique. La France a vu bien des désordres, elle a vu des coupables, relâchés et acquittés, devenant des martyrs, des héros, et le suffrage universel allant chercher parmi eux ses représentants. La France a vu ces scandales, elle craint de les revoir.

Le spectacle donné par des hommes qui, gardiens des lois, hésitent dans leur application, vis-à-vis d'un Flourens, d'un Pyat, ou d'un Blanqui, est un spectacle profondément démoralisant. Il arrive inévitablement alors que les honnêtes gens, ne se sentant plus appuyés dans les luttes qu'ils soutiennent, se fatiguent, se laissent aller au découragement et se tiennent à l'écart. Si on les appelle aux armes, ils ne s'y rendent pas, comme on l'a vu le 18 mars. Si on leur demande un vote, ils s'abstiennent. Ils ont tort, oui, ils ont tort. La leçon formidable des événements devrait les éclairer. Mais le gouvernement a un tort bien autrement grave que le leur, car, en paraissant se désintéresser du premier des ses devoirs, il apprend au fonctionnaire de tout ordre et au citoyen de toutes conditions à s'en désintéresser comme lui; chacun se laisse aller au courant des événements, renonçant à les diriger. Un pouvoir fort est soutenu, un pouvoir faible est délaissé, isolé. C'est ainsi que les chûtes arrivent et avec les chûtes, avec les changements de gouvernement, la ruine et les malheurs de la patrie.

Le Gouvernement du 4 septembre n'a pas su réprimer. Il a laissé trop souvent violer, pendant cinq mois, les règles et les ordonnances protectrices, tantôt de la liberté, tantôt de la propriété, tantôt du domicile des citoyens et par cette progression continue de désordres tolérés, il a préparé l'inévitable dénouement que l'on a vu.

L'impunité accordée aux auteurs de l'attentat du 31 octobre est une des causes du développement qu'a pris l'esprit démagogique à Paris, lequel a pesé pendant toute la durée du siège sur la défense, et après le siège a amené la Commune et ses forfaits.

« Le découragement du parti de l'ordre, dit M. Picard (1),

(1) Déposition de M. Picard, t. I.

» dans sa déposition, fut immense. On fut complètement
» déconcerté par cette insuffisance de la répression. Nous
» étions sur le point d'être frappés d'un abatement terrible,
» de voir la garde nationale nous refuser tout concours, nos
» troupes à l'état de rébellion et de dissolution, quand nous
» avons été relevés par le succès de Coulmiers..... Les évène-
» ments du 31 octobre avaient tellement agi sur les esprits
» que je voyais tout s'en aller à la débandade; cette nouvelle
» reconfortante nous a remontés. »

Une des conséquences les plus douloureuses de l'insurrec-
tion du 31 octobre a été la rupture des négociations que
M. Thiers poursuivait en ce moment avec le chancelier de la
confédération du nord. Il avait été, comme nous le verrons
dans le chapitre suivant, envoyé à Versailles pour es-
sayer d'obtenir un armistice avec ravitaillement. On croyait
généralement en Europe que cette condition du ravitaille-
ment, conforme au droit des gens, ne serait pas refusée par le
gouvernement Allemand. Elle ne paraissait pas avoir, au pre-
mier abord, effrayé M. le comte de Bismarck.

L'armistice avait pour but la convocation d'une Assemblée.
La convocation d'une Assemblée, c'était peut-être la paix; la
paix, lorsque nous avions encore des vivres à Paris pour trois
mois et des armées en province à peine entamées; la paix,
moins onéreuse assurément alors que lorsque les armées de
province auraient été détruites et lorsque la disette sévirait
dans la capitale; la paix (1), sans l'abandon de la Lorraine et
moyennant l'abandon de l'Alsace et le paiement d'une indem-
nité de deux à trois milliards.

M. le général Trochu, M. J. Favre, M. Thiers s'accordent
à imputer le refus de l'armistice à l'insurrection du 31 oc-
tobre.

« Je crois, dit M. J. Favre, que l'armistice allait être conclu
» sans cette fatale journée. Il n'y a pas eu d'autre motif
» pour la rupture des négociations que celui-là (2). »

(1) Déposition de M. Thiers, t. I.

(2) Déposition de M. J. Favre, t. I.

M. Thiers en dit autant (1).

M. le général Trochu déclare que M. de Bismarck comptait
sur la disette ou sur l'anarchie pour réduire la Capitale assié-
gée. « La disette semblait se faire attendre, la démagogie
» n'agissait pas encore, on se prêtait à des arrangements.
» L'attentat du 31 octobre réveilla l'espoir jusqu'alors déçu
» d'une sédition venant à point pour diviser et paralyser les
» forces de la défense. On refusa dès lors tout ravitaille-
» ment, et la négociation fut rompue (2). »

Ainsi, le sang versé pendant les trois mois écoulés du 1^{er}
novembre 1870 au 8 février 1871, le sang versé à Champigny,
au Bourget, à Montretout, comme au Mans, à Villersexel, à
Bapaume; les milliards dépensés pour continuer la guerre; et
les milliards dépensés pour indemniser les Prussiens des sa-
crifices que la prolongation de la lutte leur a coûtés; ce sang,
ces douloureux sacrifices sont au compte de la démagogie. Il
faut qu'on le sache; c'est elle qui a dévoré ces trésors, ces
vies humaines; c'est à elle que l'on doit imputer la responsa-
bilité des souffrances que notre pays a subies pendant ces trois
terribles mois; c'est elle qui nous a affaiblis d'abord, nous a
divisés ensuite, et qui a aggravé le poids de nos maux.

Le rejet de l'armistice, une fois connu, jeta dans une partie
de la population une sorte de consternation. Cet armistice,
que l'on avait repoussé avec tant de dédain et de colère, et
contre lequel on avait fait des manifestations si violentes; cet
armistice que les conspirateurs du 31 octobre avaient choisi
comme prétexte et comme moyen d'excitation au désordre,
on se prenait à le regretter! Par un revirement subit d'opinion
on passait d'un extrême à l'autre. On s'était abandonné pen-
dant quelques jours aux illusions de la paix! Elles étaient
déçues. La perspective d'un long siège, du froid, de la faim à
supporter, du manque de communications avec la province,
apparaissait tout d'un coup sous un aspect effrayant.

(1) Déposition de M. le général Ducrot, t. 3.

(2) Déposition de M. le général Trochu, t. 1.

Pourtant, ce sentiment n'était pas général. Beaucoup de citoyens voyaient échouer avec une vive satisfaction cette seconde tentative de négociation et n'auraient jamais consenti à l'abandon de l'Alsace. Ils déploraient l'impuissance du Gouvernement, mais ils voulaient continuer la lutte; ils demandaient uniquement que les hommes dont la méchanceté et l'ineptie venaient d'éclater fussent mis dans l'impossibilité de compromettre désormais la défense. Les symptômes de découragement ne se manifestaient pas encore d'une manière sérieuse, la passion de la résistance était toujours grande. Aussi, lorsque peu de semaines après, survint la dépêche de M. Gambetta annonçant le succès de Coulmiers, tous les cœurs furent remplis d'allégresse, le moral aussitôt se releva. Avec cette mobilité d'impression qui nous est propre, on vit applaudir à la rupture des négociations ceux qui la déploraient la veille; et chacun se prépara avec ardeur à de nouveaux combats.

Combien le moindre incident peut parfois changer la face des choses! On était resté vingt jours sans nouvelles de Tours; un pigeon arrive; il apporte la nouvelle d'une victoire! Ce pigeon était blessé. S'il avait été tué par la balle dirigée contre lui, l'anxiété résultant de la reddition de Metz se serait prolongée, et qui peut dire dans quel état serait tombé l'esprit de la population! L'oiseau échappe à cette balle et, à partir de ce moment, la situation n'est plus la même. Il y a des armées françaises qui se battent, on le sait; au lieu de sorties sans espoir, on pourra se rejoindre; les éléments d'une lutte sérieuse existent, on est autorisé à le penser, car l'ennemi a rencontré une résistance énergique et a été obligé de reculer. La France peut encore se sauver; les espérances se raniment et la joie s'épanche.

III

Dans la soirée du 31 octobre avait paru sur les murs de Paris une affiche signée de MM. Arago, Schœlcher, Dorian, Brisson et Floquet, convoquant les électeurs pour le lendemain.

Les signataires de cette affiche ont dit qu'ils s'étaient crus autorisés à la faire paraître parce que le Gouvernement, alors

captif, avait en principe consenti aux élections quelques instants avant l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville.

M. Picard comprit néanmoins qu'on allait donner par là une sanction légale à des prétentions qui ne l'étaient pas, et qui s'étaient manifestées à main armée; il comprit qu'ordonner l'élection du Conseil municipal ou des maires sous le coup d'une émeute, c'était donner raison à l'émeute; et après s'être concerté avec M. J. Favre devenu libre, il fit insérer dans le *Journal Officiel* un avis par lequel le Gouvernement annulait la convocation annoncée. Des agents furent chargés d'arracher l'affiche partout où elle se trouverait placardée. Une proclamation fixa les élections au 6 novembre.

Ces mesures suscitèrent de vives colères, d'abord au sein du Gouvernement où quelques membres, dans la séance du 1^{er} novembre, protestèrent contre le droit que s'étaient arrogé MM. Picard et J. Favre de prendre une décision qui n'avait pas été l'objet d'une délibération commune; ensuite dans un grand nombre de mairies où les fonctionnaires municipaux, maires et adjoints, manifestèrent l'intention de procéder au scrutin, malgré la défense du Gouvernement. Quelques-uns d'entr'eux donnèrent leur démission; MM. Floquet et Brisson furent du nombre; M. Et. Arago annonça d'abord l'intention de suivre leur exemple; puis, il se décida à rester et ne se retira définitivement que le 15 novembre.

Un décret, en date du 1^{er} novembre, appela les électeurs à ratifier les pouvoirs du Gouvernement.

« Nous nous devons, disait le Gouvernement, nous nous devons à nous même après le coup de main qui a failli » réussir, de demander au peuple de Paris si nous avons » encore sa confiance. Dans la situation où nous sommes, » la force du Gouvernement est une force morale; l'acclamation du 4 septembre ne suffit plus, il faut le suffrage » universel (1). »

(1) Voici la proclamation du 2 novembre 1870, adressée par le Gouvernement de la défense nationale à la population de Paris: « La France ne peut avoir qu'une pensée :

La réponse à cette question ne pouvait pas être douteuse. Il n'y avait alors que deux Gouvernements possibles; celui de MM. J. Favre et Trochu, ou celui de MM. Blanqui et Flou-

repousser l'invasion. Le Gouvernement de la défense nationale, depuis son installation, a travaillé jour et nuit à chasser les envahisseurs. Paris l'a soutenu admirablement dans la lutte, par son courage devant l'ennemi, et par sa résignation devant les privations qu'entraîne un long siège. On comptait sur nos divisions; nous les avons oubliées; il ne faut pas qu'elles renaissent. Une seule journée de désordre dans la ville nous est plus funeste que deux batailles perdues.

» Hier, le *Journal officiel* a appris aux Parisiens la nouvelle de la capitulation de Metz; le Gouvernement n'avait connu ce désastre que la veille dans la soirée; fidèle à ses habitudes de sincérité absolue, il l'a publiée en la recevant. Il annonçait en même temps que l'ennemi avait repris le Bourget. Enfin, événement beaucoup plus grave, mais d'une nature bien différente, il mentionnait la proposition d'un armistice fait aux belligérants par les quatre grandes puissances, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie. Une partie de la population s'est persuadé que cette négociation ainsi introduite, non par nous, ni par l'ennemi, mais par les grandes puissances européennes, était l'indice d'une arrière-pensée de capitulation. De cette erreur, de ces nouvelles ainsi rapprochées, est née une émotion profonde qui, dès la nuit précédente, s'était manifestée par des attroupements sur le boulevard, et qui, vers deux heures de l'après-midi, dans la journée du 31 octobre, a jeté sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule composée de plusieurs milliers de personnes.

» A la suite de ces attroupements, un grand scandale s'est produit. L'Hôtel-de-Ville a été envahi, un comité de salut public a été proclamé, les membres du Gouvernement ont été retenus pendant plusieurs heures comme otages. Vers huit heures du soir, le général Trochu, M. Emmanuel Arago et M. Jules Ferry étaient arrachés des mains de la sédition par le 166^e bataillon de la garde nationale, commandant Ibos. Mais M. Jules Favre, M. Garnier-Pagès, M. Jules Simon, le général Tamisier et le commandant du 106^e demeuraient prisonniers.

» Ce n'est que vers trois heures du matin que ces scènes lamentables ont pris fin par l'intervention des bataillons de la garde nationale, accourus en nombre immense autour de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction de M. Jules Ferry. Les cours intérieures ayant été occupées par la garde mobile, plusieurs détachements du 106^e bataillon de la garde nationale, du 44^e, du 4^e, et les carabiniers du capitaine de Vresse, ont fait évacuer les salles envahies, tandis qu'au dehors, les gardes nationaux qui remplissaient la places les quais et la rue de Rivoli, accueillaient par d'immenses acclamations le général Trochu, passant sur le front des bataillons.

» Le Gouvernement aurait pu sans doute en finir beaucoup plus vite avec cette triste insurrection, mais il s'était fait un devoir d'éviter, pardessus tout, une collision en face de l'ennemi. A force de patience et de mansuétude, on a pu éviter un conflit sanglant. C'est là un grand bonheur. Mais de pareilles aventures ne peuvent se renouveler. La garde nationale ne peut être incessamment absorbée par la nécessité de mettre à la raison une minorité factieuse. Il faut que Paris se prononce une fois pour toutes.

» Le Gouvernement consultera la population de Paris tout entière dès après-demain, c'est-à-dire dans le plus court délai possible, sur la question de savoir si elle veut, pour Gouvernement, MM. Blanqui, Félix Pyat, Flourens et leurs amis, renforcés par une Commune révolutionnaire, ou si elle conserve sa confiance aux hommes qui ont accepté, le 4 septembre, le périlleux et douloureux devoir de sauver la patrie.

rens. Le plébiscite du 3 novembre donna 557,976 voix à MM. J. Favre et Trochu et 62,638 voix à leurs adversaires.

Ce résultat fut proclamé, le 4 novembre, à l'Hôtel-de-Ville, par M. le général Trochu, qui, debout, entouré de ses collègues, prononça une courte et modeste allocution :

« Citoyens,

» Vous nous avez donné la plus imposante consécration que jamais pouvoir ait reçue, protestant ainsi solennellement contre la douloureuse violence d'une journée néfaste. Nous ne voulions pas triompher. Vos acclamations nous forcent à sortir de la modestie dans laquelle nous souhaitons nous enfermer toujours.

» An nom du Gouvernement de la Défense, je vous remercie.

» Citoyens, je veux résumer nos communes impressions dans le cri de la République. La République seule peut nous sauver et j'ajoute que si nous la perdions, nous serions perdus avec elle. »

» Le Gouvernement se doit à lui-même, après cette journée, après ce coup de main qui a failli réussir, de demander à ses concitoyens si, oui ou non, il conserve leur confiance. Dans la situation où nous sommes, la force du Gouvernement n'est qu'une force morale l'acclamation du 4 septembre ne suffit plus. Il faut le suffrage universel.

» Si le suffrage universel prononce contre le Gouvernement actuel, dans les vingt-quatre heures, la population sera mise à même de le remplacer. S'il décide, au contraire, que le pouvoir restera dans les mêmes mains, les hommes qui le tiennent aujourd'hui le conserveront avec cette consécration nouvelle. Mais, pour que personne ne se trompe sur le sens du scrutin qui va s'ouvrir, ils déclarent, avant l'élection, que la *journée* du 31 octobre doit être la dernière *journée* de tout le siège; qu'ils n'accepteront désormais le pouvoir que pour l'exercer dans sa plénitude et même dans sa rigueur; qu'ils ne souffriront plus qu'aucun obstacle leur vienne du dedans. Fidèles observateurs des lois pour leur propre compte, ils contraindront tout le monde à se tenir dans la stricte légalité, afin que tous les efforts se réunissent sur ce qui doit être désormais notre unique pensée : l'expulsion de l'ennemi hors du territoire.

» Que le Gouvernement passe son temps à parlementer ou à se défendre quand il est tenu d'agir sans relâche contre l'ennemi; que la garde nationale et l'armée se morfondent de froid et de fatigue dans nos rues, tandis qu'elles devraient être aux remparts, c'est un crime contre la nation et le sens commun. Il ne se reproduira plus. Le moment des efforts suprêmes approche rapidement. Paris désormais n'est plus une ville, c'est une armée. La France, qui marche à notre aide, a besoin, avant tout, de nous savoir unis : nous le serons. Tel est le sens que le Gouvernement donne à l'élection du 3 novembre. Il veut être maintenu dans ces conditions ou tomber. »

Flourens et Blanqui avaient été salués la veille, par les applaudissements les plus bruyants; ils avaient pu s'emparer pendant quelques heures du pouvoir; et cependant ils avaient pour eux à peine la dixième partie de la population!

La garde nationale envoyée pour les expulser avait mis la crosse en l'air et avait semblé tout le long du jour retirer au Gouvernement son appui; et cette même garde nationale, librement consultée le lendemain, donnait une majorité de plus de 500,000 voix au Gouvernement!

Ces contrastes peignent le désordre et la mobilité des esprits.

Le plébiscite affermissait le pouvoir chancelant de MM. J. Favre, Trochu, etc., en leur apportant la consécration légale qui jusque-là leur avait manqué. Le chiffre des votes obtenus par eux était énorme et prouvait surabondamment l'inutilité des concessions qu'ils s'étaient crus jusqu'alors obligés de faire à une minorité plus violente que nombreuse. Ils avaient eu la presque unanimité des suffrages, et devaient y puiser la confiance et la force de résister à cette minorité. Ils ne le firent pas; aussi trois mois plus tard, en février 1871, les mêmes hommes qui avaient reçu une si haute marque de confiance de la part de la population parisienne, étaient tous, sans exception, exclus de l'honneur de représenter la capitale au sein de l'Assemblée.

N'est-ce pas encore un jeu étrange de la fortune que cette obligation, imposée par les événements à ceux qui, peu de mois auparavant, avaient si hautement réprouvé la forme plébiscitaire comme moyen de constater le sentiment de la nation, de se voir forcés d'y recourir pour retrouver la force qui paraissait se retirer d'eux!

Prévenu par M. J. Favre des événements de Paris et des négociations de M. Thiers, M. Gambetta exprima, dans une dépêche en date du 4 novembre, sa pensée sur la conduite que le Gouvernement avait tenue. — Cette dépêche est trop importante pour que nous ne la citions pas, au moins en partie.

« Ces événements et les conséquences politiques qui en découlent m'obligent, disait M. Gambetta (1), à vous rappeler mes dépêches antérieures, notamment celle du 24 octobre, dans laquelle je vous exposais, non-seulement mes vues sur l'état des esprits, mais aussi mes résolutions, tant à propos de l'armistice que des élections générales. Vous avez pour but de constituer une Assemblée? Vous savez que je n'ai appuyé la proposition d'un armistice, que rigoureusement et exclusivement au point de vue militaire. — Je persiste plus que jamais à considérer les élections générales comme funestes à la République, si vous n'admettez pas le correctif essentiel de l'inéligibilité portant sur toutes les catégories de personnes visées dans ma dépêche. Je continue à vous dire que je me refuse à les accepter et à y faire procéder. En conséquence, veuillez recevoir ma démission de Ministre, pour le cas où l'armistice serait accepté et où les élections auraient lieu. Vous pouvez, dès à présent, disposer de mon portefeuille. Je n'entraverai pas votre action, je me retirerai purement et simplement.

» Je ne doute pas que le scrutin auquel procède Paris, à l'heure où vous m'écrivez, ne vous donne une grande majorité, mais je ne peux accepter la déclaration par laquelle vous dites que *l'acclamation populaire du 4 septembre ne suffit pas.* »

M. Gambetta reproche ensuite au Gouvernement d'ôter par le plébiscite à la révolution du 4 Septembre *sa force et sa valeur*, de donner raison à ceux qui nient la *légalité* du Gouvernement de Paris et l'autorité de la délégation de Tours. — Vous allez mettre, dit-il, la délégation de Tours dans la nécessité de se faire sanctionner par un vote et de faire discuter son autorité; sinon, la représentation du Gouvernement en province serait frappée d'impuissance, car on ne manquerait pas de nous demander, de tous côtés, de recevoir le baptême que vous avez vous-même reçu.

(1) Lettre de M. Gambetta, du 4 novembre; pièces justificatives.

« Je ne me résignerai jamais, ajoute M. Gambetta, à de
» pareilles pressions, dont le plus terrible effet peut être
» d'amener la guerre civile sous le canon des Prussiens. Il
» est impossible de mesurer dans tous les sens l'étendue de
» la faute commise. C'est la dissolution du pouvoir, l'éner-
» vement du parti républicain, la paralysie des efforts
» militaires; c'est nous livrer, à proprement parler, aux en-
» treprises armées des Prussiens qui ne rencontrent dans nos
» généraux et nos troupes, travaillées et décontenancées par
» les projets d'armistice et d'élections, qu'une molle et in-
» suffisante résistance.

» Tous ces gens-là se diront : à quoi bon se battre puis-
» qu'on va traiter? Je ne peux m'associer à une pareille po-
» litique qui, comme je l'ai dit, livre notre œuvre du 4 sep-
» tembre aux mains de nos plus cruels ennemis, anéantit
» d'un seul coup, tous nos efforts accomplis depuis trois
» semaines, arrête brusquement et pour toujours l'élan na-
» tional et allume la guerre civile.

» Je vous laisse la responsabilité toute entière de ces ef-
» froyables conséquences d'une politique dont j'ai vainement
» essayé de vous détourner.

» Vous auriez pu cependant m'accorder quelque crédit, car
» placé au milieu du mouvement, j'ai pu, mieux que per-
» sonne, apprécier les dangers et les abîmes vers lesquels vous
» roulez sous la suggestion de conseillers moins désintéressés
» que moi-même.

» Vous avez en main la proclamation que j'adressais à la
» France au lendemain de la trahison de Metz; j'avais la
» conviction d'exprimer le fond même de la conscience fran-
» çaise et de traduire les sentiments de douleur et de réso-
» lution patriotique qui s'échappaient de l'âme déchirée de
» notre Patrie. De toutes parts, ce langage avait été reconnu
» et acclamé comme l'expression fidèle de l'opinion publi-
» que. Cette honteuse capitulation, par une sorte de retour
» merveilleux de la fibre nationale, devenait le point de dé-
» part d'un immense mouvement de résistance à outrance.

» Je pourrais vous en fournir la preuve. Le *Moniteur* contient
» de nombreux documents qui l'établissent sans réplique.
» C'est cet enthousiasme que vous venez d'éteindre. »

M. Gambetta est tout entier dans cette dépêche qui exprime
clairement sa pensée politique. Il blâme l'armistice, si non
au point de vue militaire, du moins au point de vue politique;
il blâme les élections, il blâme le plébiscite; il n'admet pas
que l'acclamation populaire du 4 septembre soit insuffisante
pour fonder un Gouvernement légal; il se refuse à demander
le baptême de l'élection pour la délégation de Tours, car
alors l'œuvre du 4 septembre serait, à son avis, compromise,
la France serait livrée aux mains de ses plus cruels ennemis.

Peut-on avouer plus nettement que la délégation ne re-
présentait en France qu'une minorité et que les représentants
de cette minorité voulaient absolument s'imposer à la ma-
jorité? La vraie République était celle de M. Gambetta, il
n'en acceptait pas d'autre; il la comprenait à sa façon et n'ad-
mettait pas qu'on pût la comprendre autrement que lui.

Pour sauver la France, il n'y avait qu'un moyen. Il fallait
y prolonger l'état révolutionnaire et son omnipotence; il fallait
qu'il disposât seul, sans contrôle et sans droit, des biens, du
sang, de la politique du pays, sans que personne fût consulté
et sans que personne pût savoir ni quand, ni comment la
France serait sauvée. Autrement, tout était perdu; c'est
M. Gambetta qui le dit. Cette politique a prévalu: il l'a ap-
pliquée. Nous a-t-il sauvés? A-t-il compris, du moins, après
tant de désastres et de telles catastrophes, que quand on a
pris la dictature sans y être le moins du monde obligé, de
son plein gré, quand on a prolongé cette dictature contre le
vœu de tout un peuple et quand on a si peu réussi, on a
assumé les plus hautes responsabilités; que ce sont là
des parties qu'il faut gagner quand on les joue; qu'on a
eu tort de les engager quand on les perd; et qu'après les avoir
perdues, il sied au moins de ne pas affecter trop de con-
fiance dans ses forces, et un trop vif empressement à met-
tre de nouveau à l'épreuve ses principes de gouvernement.

M. Gambetta a osé prétendre, dans cette dépêche du 4 novembre, qu'une surprise de la rue pouvait légalement faire, de quelques citoyens, les maîtres de toute une nation ! Il a osé combattre les élections parce qu'elles changeraient, disait-il, le caractère révolutionnaire du Gouvernement et lui feraient perdre une partie de sa force.

De telles paroles découvrent la pensée du parti que représentait au pouvoir M. Gambetta.

Si les surprises de la rue sont un malheur parfois difficile à éviter en France, comment prétendre qu'elles constituent un autre droit que celui d'en appeler, de l'assentiment de quelques-uns, à l'assentiment de tous ? Les Gouvernements de passage que la France connaît et qu'elle a parfois été obligée de subir, sont comme ces échafaudages volants derrière lesquels se construisent les édifices destinés à durer. Les échafaudages tombent et disparaissent au bout de peu de temps ; l'édifice s'élève, on y trouve un abri. Ceux qui oublient de telles vérités, ceux qui profitent d'un moment d'émotion populaire pour s'emparer du pouvoir et pour le garder sans consulter le pays, ceux qui transforment en une sorte de droit révolutionnaire ce qui n'est que l'abus de la force, se trompent. Leur erreur est aussi étrange que coupable.

Après le plébiscite, les élections municipales eurent lieu. Ces élections avaient pour objet de nommer, non pas un conseil destiné à contrôler les actes du Gouvernement, la concession n'allait pas si loin, mais simplement des maires et des adjoints qui, dans chaque arrondissement, devaient être revêtus des attributions que la loi leur donne. Ces maires et ces adjoints ne devaient avoir aucun caractère politique et ne devaient point, aux termes de la loi, se réunir ni délibérer en commun.

La circulaire du Ministre de l'Intérieur, affichée le 3 novembre, ne laissait aucun doute sur la pensée du Gouvernement à cet égard. « L'élection des maires et des adjoints, disait la circulaire, ne ressemble en rien à celle de la Commune ; elle en est la négation. Le Gouvernement persiste à

» se prononcer contre la constitution de la Commune qui ne
» peut que créer des conflits et des rivalités de pouvoirs.
» Quelques-uns de MM. les maires ayant donné leurs démissions, il fallait pourvoir à leur remplacement. Le Gouvernement a cru sage de donner aux magistrats municipaux
» la consécration de l'élection populaire. Les maires et adjoints conservent le caractère d'agents du pouvoir exécutif
» qui leur est attribué par la loi. C'est aux citoyens qu'il appartient de choisir les meilleurs administrateurs, les plus
» dévoués aux intérêts de la cité et de la défense. »

Les choix faits par les électeurs ne furent pas tous heureux ; les faubourgs élurent onze socialistes. MM. Delescluze et Ranvier furent nommés maires de la Villette et de Belleville ; Millière et Flourens furent nommés adjoints. Les nouveaux fonctionnaires municipaux ne consentirent pas plus que leurs prédécesseurs à se renfermer dans les limites qui leur étaient assignées et le gouvernement ne sut pas mieux les contenir dans les attributions que la loi détermine.

Cependant les bruits de la rue s'étaient éteints, la sédition était calmée. A l'abri du danger des agitations populaires, le Gouvernement allait pouvoir continuer ses préparatifs militaires. Le mois de novembre devait s'écouler tout entier sans événements importants. On en profita pour essayer de résoudre deux questions tenues en suspens depuis le commencement du siège. La convocation de l'Assemblée nationale et l'organisation des bataillons de marche destinés à renforcer l'armée active.

Nous devons rendre compte des délibérations qui s'engagèrent sur ces deux points.

CHAPITRE IV.

Récit des événements du 1^{er} novembre au 22 janvier.

PREMIÈRE PARTIE.

Événements de novembre.

NOUVEL AJOURNEMENT DE LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE. — MOBILISATION DE LA GARDE NATIONALE. — ÉTAT DES SUBSISTANCES. — FABRICATION DE CANONS. — PRÉPARATIFS DE GUERRE.

I

Les négociations qui venaient d'échouer à Versailles, comme les négociations qui avaient échoué à Ferrières avaient eu pour but de rendre les élections possibles.

Nous avons exposé déjà les graves discussions, qui, au moment de l'entrevue de Ferrières, s'étaient engagées au sein du gouvernement dans les séances des 8, 23 et 25 septembre.

Avant de raconter les débats que suscita le rejet de la seconde proposition d'armistice, il convient de remonter un peu plus haut.

M. Gambetta, dans une lettre écrite à M. J. Favre le 24 octobre, débutait par ces mots (1) :

« M. Thiers est rentré en France depuis 4 jours ; il a eu » avec la délégation du gouvernement plusieurs entrevues » prolongées, durant lesquelles, outre le récit de sa mission

(1) Voir pièces justificatives.

» diplomatique il a exposé devant nous ses impressions et
» ses désirs, tant au point de vue de la politique intérieure,
» que des affaires étrangères.

» Il croit la France épuisée et impuissante à vaincre. Il veut
» la paix et redoute la responsabilité qui doit incomber à ceux
» qui signeraient cette paix; il cherche à provoquer la consti-
» tution d'une assemblée qui se chargerait d'assumer cette
» responsabilité, etc., etc. »

Après quelques détails sur l'organisation des armées en province, M. Gambetta ajoute :

« Avec tout le respect que je dois à mes collègues et à
» M. Thiers lui-même, je persiste dans mon opinion, à savoir,
» que les élections ne sont réclamées que par une minorité
» dans le pays. »

M. Gambetta fait ensuite une description plus vive que vraie de l'état des esprits et il conteste que le parti conservateur réclame des élections.

« Il faut noter et retenir, dit-il, que le parti conservateur, sauf
» deux ou trois individualités ultra modérées, est unanime
» à regarder les élections comme une périlleuse diversion
» aux nécessités de la guerre.

» Toutefois il est juste de convenir que la constitution
» d'une assemblée représentant librement et complètement
» la France *et siégeant à Paris*, serait d'une véritable puis-
» sance sur l'opinion; c'est à ce point de vue seulement qu'il
» faut se placer pour juger la proposition d'armistice qui nous
» est faite. Si l'armistice, par sa durée et ses conditions,
» permet à la fois le ravitaillement de toutes les places as-
» siégées et la convocation de tous les électeurs, *l'opinion*
» *démocratique pourra y souscrire* sous la réserve formelle
» d'exclusion d'éligibilité à l'Assemblée de tous les anciens
» Ministres de Napoléon III, depuis la formation de l'empire,
» des sénateurs, conseillers d'état et de tous ceux qui ont
» été candidats officiels depuis 1852. »

M. Gambetta après s'être étendu sur le système d'incompatibilité que nous avons déjà exposé, terminait sa lettre ainsi :

« Ce que vous connaissez maintenant me permet de ré-
» sumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le
» sein du conseil. Trois questions ont été mises en délibé-
» ration.

» 1^{re} Question. M. Thiers devait-il être autorisé à rentrer à
» Paris? Il y a eu sur ce point unanimité, sous la réserve
» que M. Thiers ne passerait pas par le quartier général.

» 2^e Question. Que penser de la proposition de l'armistice?
» Nous avons été d'avis que M. Thiers vous-la transmettrait
» en l'appuyant, à la condition que l'armistice serait au moins
» de 25 jours avec ravitaillement.

» 3^e Question. Faut-il faire les élections?

» Vous verrez par le procès-verbal que vous remettra
» M. Thiers, que mes trois collègues ont été pour l'affirmative
» tandis que je me suis prononcé pour la négative, par les
» raisons exprimées plus haut et vous savez maintenant à
» quelles conditions je considérerais ces élections comme
» favorables, etc., etc. »

M. Jules Favre ayant fait remarquer dans sa réponse à la lettre précédente que les appréciations de M. Thiers méritaient quelque considération, M. Gambetta ne craignit pas de lui répéter :

« Sauf de rares exceptions on ne parle plus d'élections ni
» d'armistice..... Les élections ne pourraient créer une force
» véritable au point de vue intérieur et extérieur qu'à la con-
» dition d'être vraiment et solidement républicaines, auquel
» cas elles seraient souhaitables..... En dehors de ces con-
» ditions, les élections seraient funestes, elles perdraient la
» République et compromettraient, pour un long avenir, les
» plus glorieux et les plus importants intérêts de la France. »

Puis après avoir passé en revue la situation, il ajoute :

« Malgré les cruelles souffrances de l'invasion et les bri-
» gandages de l'ennemi, le pays est de jour en jour plus af-
» fermi dans l'idée de guerre à outrance. Il n'est véritablement
» plus question d'élections. Je ne crois pas qu'il ait jamais
» existé de mouvement plus superficiel que celui à la tête

» duquel se trouvent M. Grévy, M. Thiers et la coterie des
« journaux et des candidats de leur opinion ; on ne s'en-
» tretient jamais d'élections ; on n'en parle pas...

» Il éclate aux yeux de tous, que la nécessité de la guerre,
» l'urgence du combat, excluent toute autre affaire et je partage
» pleinement l'avis de l'éminent général Trochu quand il
» affirme que la convocation d'une Assemblée entraverait la
» défense au point de la dissoudre (1) »

Voilà comment M. Gambetta, seul de son avis au sein de la
délégation, renseignait ses collègues enfermés dans Paris.

Assurément la France aurait eu quelque peine à reconnaître
sa pensée dans des dépêches où les sentiments qu'elle éprou-
vait étaient si étrangement dénaturés. Le parti conservateur
voulait des élections ; le parti révolutionnaire n'en voulait
pas. M. Gambetta donnait raison au parti révolutionnaire et
tort au parti conservateur, dans cette circonstance comme
dans bien d'autres ; telle était la vérité.

M. Jules Favre ne s'y trompa point ; il persista dans la réso-
lution de convoquer le plus tôt possible une assemblée et de
négocier un armistice.

Il écrivait à M. Gambetta (2) : « Si des élections sont possibles
» il faut les faire. Je m'en suis nettement expliqué. J'ai de-
» mandé une trêve d'un mois avec ravitaillement propor-
» tionnel, liberté complète de circulation et de votation,
» vote de l'Alsace et de la Lorraine, réunion de l'assemblée
» à Paris. Je ne crois pas que ces conditions, ou même seu-
» lement les plus importantes, puissent nous être accordées.
» Je regarde donc l'armistice comme fort improbable. »

Ailleurs, il explique pourquoi il avait insisté en faveur du
ravitaillement. (3)

« Nous ne pouvions pas, dit-il, nous écarter des règles
» admises en matière d'armistice chez les peuples civilisés
» et qui forment les éléments incontestés du droit des gens. De

(1) Pièces justificatives.

(2) Dépêche du 28 octobre 1872.

(3) Simple récit, t. 2, p. 18

» tous temps, les trêves ont été d'usage entre deux armées
» belligérantes..... La cessation des hostilités ne doit pro-
» fiter ni à l'un ni à l'autre des adversaires qui doivent se
» trouver rétablis, à la fin de l'armistice, dans les condi-
» tions où ils étaient quand la trêve a commencé. S'il en
» était autrement, l'armistice serait pour l'assiégeant l'at-
» taque la plus sûre et la plus commode. Il lui permettrait de
» réduire l'assiégé, sans risques ni périls..... »

En thèse générale cette doctrine est vraie ; et cependant un
armistice dans ces conditions, si favorables à l'assiégeant, si
défavorables à l'assiégé, avait été jusques-là repoussé pé-
remptoirement par la Prusse. Voici pourquoi, c'est que d'autres
armées que celles de Paris se trouvaient en présence et pour
organiser les armées de province le temps avait son prix. Les
Allemands le comprenaient à merveille. M. Jules Favre
avait entendu de la bouche même de M. de Bismarck à
Ferrières, cette déclaration, si souvent répétée depuis par le
chancelier dans le cours des négociations : « Ce qui m'arrête,
» disait M. de Bismarck (1), c'est la nécessité d'un armistice
» sur laquelle vous insistez. Il est essentiellement défavorable
» à nos opérations militaires et par cela même avantageux
» pour vous. Chaque jour vous profitez et nous nuit. Le con-
» seil militaire du Roi le repousse absolument et je suis de
» son avis. »

Le conseil militaire du Roi repoussait donc en septembre
toute pensée d'armistice, ou ce qui revenait au même, exigeait
en échange de cette concession, des compensations qu'il était
impossible d'accorder. Plus tard, et grâce à l'intervention
des puissances Européennes, le refus d'armistice ne fut plus
aussi absolu ; mais le conseil militaire du Roi, en accordant
alors une suspension d'hostilités qui devait profiter à l'or-
ganisation de nos armées nouvelles, n'admettait point que les
places de guerre pussent se ravitailler pendant la durée de la
trêve ; ce fut l'écueil où vinrent échouer les négociations.

(1) Simple récit, t. 2.

M. J. Favre écrivit à M. Gambetta :

« Nous ne pouvions pas admettre d'armistice sans ravitaillement et la Prusse ne reviendra pas sur sa décision.....
» Suspendre les hostilités à l'heure actuelle serait de sa part une faute qu'elle ne commettra pas. De notre côté, nous ne tomberons pas dans le piège d'une Assemblée sans armistice. Je m'étonne que M. Thiers se fasse le champion de cette idée qu'il sait fort bien n'être pas la nôtre. J'espère qu'il n'y persévèrera pas » (1).

M. J. Favre et le Gouvernement de la défense voulaient donc la convocation d'une Assemblée; mais ils subordonnaient la convocation de l'Assemblée, à une condition que la Prusse ne croyait pas pouvoir accorder. On restait de part et d'autre sur le terrain qu'on avait pris, sans vouloir se rapprocher; il était dès lors évident qu'on ne parviendrait pas à s'entendre.

Que les élections fussent difficilement conciliables avec l'état de guerre, on ne saurait le nier; on avait parfaitement raison d'essayer de négocier une trêve. M. le comte de Bismarck accordait cette trêve le 31 octobre, tout en refusant la faculté de ravitaillement que demandait Paris assiégé, et par ce refus, il faisait naître une question absolument étrangère à l'intérêt politique et qui concernait uniquement l'intérêt militaire.

Distinctes par leur nature, ces deux questions se confondaient dans la pensée du Gouvernement Français.

II

Après trois jours de négociations, M. Thiers n'ayant pu réussir à vaincre la résistance de l'état-major allemand eut avec M. J. Favre une conférence au pont de Sèvres, et lui fit connaître les propositions de M. de Bismarck.

(1) Voir pièces justificatives.

M. J. Favre s'était rendu à cette conférence, accompagné de M. le général Ducrot.

Le général a raconté, dans sa déposition, l'entretien important qui eut lieu dans une maison délabrée où M. Thiers, assis sur un escabeau, rendit compte des efforts malheureusement inutiles qu'il avait tentés près du chancelier. M. Thiers conseillait d'accepter les propositions du Gouvernement allemand.

« Si j'ai un conseil à vous donner, disait-il (1), acceptez l'armistice, même sans ravitaillement, afin de pouvoir convoquer une Assemblée sous le plus bref délai possible et à l'aide de cette Assemblée, d'arriver à traiter des conditions de la paix. Je ne crois pas que la situation du pays et des armées soit telle que la continuation de la lutte puisse amener un bon résultat. Aujourd'hui la paix vous coûtera l'Alsace et deux milliards; plus tard, indépendamment des maux et des souffrances de la guerre, la paix vous coûtera l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards »

M. le général Ducrot lui répondit que dans sa pensée comme dans celle de M. le général Trochu, on ne pouvait pas consentir à l'acceptation d'un armistice sans ravitaillement. On avait des munitions, des vivres, une armée. Dans cette situation, le devoir était de se battre. « Si les ruines matérielles en sont augmentées, disait le général Ducrot, les ruines morales en seront moindres. »

Pour M. le général Trochu, comme pour M. le général Ducrot, l'armistice sans ravitaillement était contraire au droit des gens, à l'intérêt de la défense, à l'honneur. « Je ne veux pas, disait le général Gouverneur, finir aussi misérablement » (2).

Le général Trochu et le général Ducrot parlaient en soldats. L'opinion de M. Thiers fut l'objet de discussions fort graves

(1) Déposition de M. le général Ducrot, t. 3.

(2) Notes de M. Dréo.

au sein du conseil, dans les séances des 5, 8, 11 et 12 novembre (1).

Dans la séance du 5 novembre, M. J. Favre communiqua à ses collègues la résolution du Gouvernement allemand, qui acceptait un armistice de 25 jours, sous la réserve formelle de l'interdiction de tout ravitaillement de Paris pendant cet intervalle de temps. Il ajouta que les conditions de la paix avaient été incidemment abordées par M. Thiers, et qu'elles étaient les suivantes : *Quant à présent, la cession de l'Alsace et une indemnité de trois milliards. Après la prise de Paris, la cession de l'Alsace et de la Lorraine et une indemnité de cinq milliards.*

M. Garnier-Pagès fut d'avis de repousser absolument *et sans phrase* ces propositions et de poursuivre résolument la guerre.

M. le général Trochu appuya l'opinion de M. Garnier-Pagès; il rappela qu'il n'avait jamais cru à un armistice; il dit qu'une nation comme la France ne devait point consentir à signer son déshonneur, que le Gouvernement devait au pays, à la République, à l'avenir, sinon de triompher, au moins de succomber glorieusement, après avoir vaillamment combattu.

M. Arago déclara qu'il fallait savoir mourir pour préparer l'avenir de ses enfants.

Ce jour-là, il fut décidé que les négociations seraient rompues, que M. Thiers retournerait à Tours sans nouvelle mission, qu'un manifeste annonçant au pays le refus de l'armistice serait envoyé dans tous les départements et qu'une note diplomatique serait communiquée aux représentants de toutes les puissances.

Dans la séance du 8, l'armistice étant rejeté, M. Picard proposa de procéder à des élections à l'aide d'une trêve de quelques jours ou même pendant que les hostilités continueraient.

(1) Rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 59.

M. Picard avait pu croire à l'efficacité des efforts tentés pour la délivrance de Paris jusqu'à la chute de Metz, mais une fois Metz tombé et l'armée du prince Frédéric-Charles venant renforcer l'armée du Prince Royal, il s'étonnait que l'on continuât à rejeter fièrement et absolument toute pensée de transaction, comme si Metz tenait encore.

On avait plusieurs fois reçu des ouvertures indirectes, comme celle de M. Burnside; on avait repoussé toutes ces ouvertures.

« Nous sommes assiégés, disait M. Picard, nous sommes » vaincus, pourquoi nous faire des illusions? Pourquoi ne pas » voir notre situation telle qu'elle est? Pourquoi rejeter tout » moyen de faire cesser les hostilités? Pourquoi substituer à » l'intérêt du pays, l'intérêt de l'amour-propre militaire! »

Cette opinion fut combattue par MM. G. Pagès, J. Ferry et Trochu, qui considéraient les élections comme absolument impossibles, quand le pays était forcé de soutenir la lutte.

M. J. Favre, au contraire, se rallia complètement à l'opinion de M. Picard, dans la séance du 10. Il reconnut que depuis l'insurrection du 31 octobre, le mouvement des esprits était devenu favorable à l'armistice, même à Paris, même sans ravitaillement. Il ajouta que M. Thiers, fort au courant de la situation de la France et de l'Europe, conseillait la paix.

Jusqu'à ce jour, on avait pu craindre, en parlant d'élections, d'énerver la défense, d'entraver l'organisation de la garde mobile et de la garde nationale mobilisée, mais cette double organisation était achevée; il ne s'agissait plus que de savoir s'il convenait ou non de se servir des forces qu'on avait préparées. Or, pour répondre à cette question, il était bon de mesurer les chances de succès que l'on pouvait avoir. Aux yeux de M. J. Favre, et son opinion sur ce point était, disait-il, conforme à celle du général Trochu, ces chances de succès étaient extrêmement faibles. De là, la nécessité des élections, car si l'on devait se battre pour être vaincu, si tous les efforts devaient demeurer impuissants, attendre la défaite ou la famine pour traiter, ce serait s'exposer

à laisser le Roi de Prusse maître de dicter plus tard impérieusement la loi. Ce serait se placer volontairement dans la situation où s'étaient trouvés M. le maréchal Bazaine, à Metz, et M. le général Urich, à Strasbourg. Le sort de Metz et celui de Strasbourg indiquaient assez quel serait le sort de Paris.

Ce fut M. le général Trochu qui lui répondit :

Il ne voulait pas que l'on abandonnât la partie avant de l'avoir jouée. L'armistice et les élections étaient à ses yeux la renonciation complète à tous les avantages acquis jusqu'à ce jour.

Les élections désorganiseraient l'armée, humilieraient la France et frapperaient d'un juste discrédit le Gouvernement du 4 septembre.

« Personne ne nous pardonnerait, dit-il, d'accepter le » triste rôle des chefs qui se sont rendus. On ne peut pas » répondre de chasser les Prussiens, ni de percer les lignes » ennemies, mais il faut au moins le tenter ; il faut fatiguer » les assiégeants, user leurs forces à l'aide de celles que » nous avons réunies et organisées, se battre et non pas » négocier. »

Il concluait en déclarant qu'il ne consentirait point à aller demander à M. de Bismarck la permission de convoquer, à l'aide d'une trêve plus ou moins longue, les collèges électoraux, démarche qui serait sans grandeur et sans dignité.

MM. J. Ferry, Garnier-Pagès, Arago, Pelletan et J. Simon, opinèrent dans le même sens que M. le général Trochu. Les élections à leur avis ne pouvaient pas être libres, le tiers de la France étant occupé par l'ennemi ; l'Assemblée serait incomplète et partant sans force, sans autorité.

« Les Allemands veulent la paix, dit M. J. Simon, c'est une raison de continuer la guerre. — La situation militaire est bonne, pourquoi se décourager ? Si l'on est battu, n'y a-t-il pas des défaites plus profitables que des victoires ? »

Ces arguments prévalurent ; la pensée des élections fut une fois de plus repoussée.

A cette époque, on avait encore des vivres pour trois mois ; l'organisation des bataillons de marche n'était pas encore commencée, et l'on pouvait difficilement, selon nous, songer à entamer une action de guerre sérieuse avant les premiers jours de décembre.

En admettant que Paris eût un gouvernement, la France n'en avait pas ; aucun gouvernement n'était possible sans une représentation nationale.

Le mois de novembre, qui allait s'achever sans combats, pouvait-il être plus utilement employé qu'à créer une représentation et un pouvoir régulièrement constitués. Pendant ce temps, — les préparatifs de guerre se poursuivraient ; l'intérêt militaire ne serait donc pas compromis. Les batailles de Champigny et de Villiers, qui ont honoré nos armes, qui ont montré la France luttant contre tout espoir, et défendant jusqu'à la dernière heure son drapeau, pouvaient être engagées après comme avant les élections, si l'armistice venait à être rompu.

Quand on se rappelle que M. le général Trochu poursuivait sans confiance une défense désespérée, une défense qu'il a appelée lui-même *une héroïque folie*, on s'étonne de le voir repousser les observations si sages de M. J. Favre et de M. Picard, et se montrer si tenace dans sa résolution d'écarter toute pensée d'accommodement, toute tentative de négociations dans des conditions différentes de celles qu'il avait lui-même déterminées.

Il était convaincu que fatalement on marchait à une capitulation ; il ne croyait pas, il n'a pas cru un seul jour au succès ! Et le voilà qui se jette dans les éventualités de l'avenir avec la résolution d'un homme qui se croirait sûr du triomphe !

M. J. Favre en a donné la raison :

« J'avoue, a-t-il dit, devant la commission (1), je comprends que nous aurions mieux fait d'accepter l'armistice sans ravitaillement, mais nous ne le pouvions pas ; il y aurait eu une

(1) Déposition de M. J. Favre, t. 1.

sédition effroyable dans Paris et les plus grands malheurs seraient arrivés. »

Nous exprimerons plus tard notre opinion sur l'époque où il convenait de traiter. Mais nous voulons examiner cet argument, la crainte d'une sédition, que l'on rencontre dans la bouche des Membres du Gouvernement, soit qu'il s'agisse de l'armement général ou du désarmement de la population, du maintien de la liberté de la presse ou des clubs, de la convocation ou de l'ajournement de l'élection d'une Assemblée.

Un témoin (1) l'a dit : « La crainte des fureurs populaires dominait les résolutions du Gouvernement. »

Ces appréhensions n'étaient pas sans fondement ; elles étaient assurément fort légitimes, mais elles étaient moins motivées le lendemain du 31 octobre qu'au lendemain de l'entrevue de Ferrières.

Ainsi que nous l'avons vu, la rupture des négociations engagées par M. Thiers avait en effet causé, au moins dans une partie de la population, un certain sentiment de désappointement et de regret. Une insurrection n'était pas probable et si elle avait éclaté, dans tous les cas elle n'aurait pas été générale et par conséquent elle n'aurait pas été dangereuse ; M. J. Favre le reconnaît lui-même, comme nous le verrons tout-à-l'heure en citant un passage de sa correspondance avec M. Gambetta relativement à ce sujet.

La décision qui prévalut au sein du Gouvernement fut formulée dans une note que le ministre des affaires étrangères rédigea.

M. Thiers déclara, de son côté, au chancelier de la Confédération que, par suite du refus de ravitaillement, on considérait l'armistice proposé par les grandes puissances comme rejeté par la Prusse. Il communiqua aux représentants des différentes cours une note dans laquelle il rendait compte du résultat de sa mission. Cette note ayant été publiée dans tous les journaux, nous ne croyons pas nécessaire de la reproduire.

(1) Déposition de M. le général Ducrot. t. 3.

En écrivant le 15 novembre à M. Gambetta pour l'informer des résolutions qui venaient d'être prises, M. J. Favre disait :

(1) « Les journaux ont fait une campagne très-vive pour la convocation d'une Assemblée, même sans armistice.

» J'aurais vivement désiré cette convocation...

» J'ai eu peur cependant qu'on la prit exclusivement comme un instrument de traité mis dans la main de la Prusse, et malgré tous les désavantages qui résultent de notre isolement, du caractère précaire de notre pouvoir, je crois qu'il vaut mieux tenir et combattre. »

Le lendemain, 16 novembre, il ajoutait :

« Nous nous préparons à l'offensive... l'honneur ne nous permet pas de nous arrêter. C'est aussi le seul moyen d'arriver à un arrangement honorable, et par cela à la réunion d'une Assemblée que nous appelons de tous nos vœux, mais que nous voulons dans des conditions de liberté qu'excluait absolument le non-ravitaillement... Paris souffre, mais il est toujours résigné et courageux. Les classes élevées donnent l'exemple du patriotisme et du désintéressement. Il y a une grande et très-naturelle tendance vers la paix, mais personne ne la voudrait dans des termes humiliants. »

Enfin on lit dans une lettre de M. J. Favre du 19 novembre :

« Vous me demandez ce que nous avons décidé en ce qui concerne la convocation d'une Assemblée sans armistice et vous ajoutez que M. Thiers défend et recommande cette idée. Il nous l'a en effet exposée comme un moyen de salut dans notre entrevue de Sèvres.

» Mais avant d'avoir consulté le Gouvernement je lui ai répondu qu'à mon sens cet expédient se heurtait à de telles impossibilités qu'on ne pouvait pas y avoir recours.

» Depuis, la presse a fait une campagne à fond pour cette convocation. Elle présenterait, il faut en convenir, d'immenses avantages, surtout en ce qui nous concerne. Elle nous

(1) Pièces justificatives.

permettrait de remettre à d'autres le Gouvernement qu'il est si difficile de tenir.

» Aussi, ai-je dans le conseil fait valoir très-énergiquement les arguments qui militent en faveur de ce système.

» Une raison dominante me déterminait.

» Nous étions depuis vingt jours sans nouvelles des départements... Néanmoins, je subordonnais mon opinion aux nécessités de la défense et je déclarais ne plus insister, si le Général estimait que la résistance était impossible avec la convocation d'une Assemblée. Le général a été sur ce point absolument affirmatif et cette raison a entraîné tout le conseil.

• Deux jours après, sont arrivées vos bienheureuses nouvelles (celles de Coulmiers). Elles ont été une batterie débusquant soudainement l'ennemi de sa position. Les partisans de la convocation se sont tus, et aujourd'hui, s'ils recommencent, c'est avec une réserve marquée. Tenez donc pour constant :

» 1° Que nous désirons avec ardeur une Assemblée;

» 2° Que nous la convoquerons aussitôt qu'il sera possible;

» 3° Que ce possible, c'est un armistice avec ravitaillement. »

Si telle était l'opinion des membres du Gouvernement à Paris, l'opinion de la majorité des membres de la délégation à Tours était encore plus favorable à la convocation d'une Assemblée; cette majorité acceptait l'armistice même sans ravitaillement.

« M. de Bismarck, dit M. Glais-Bizoin, pour faciliter la nomination d'une Assemblée, consentait à un armistice de 25 jours sans permettre le ravitaillement. Nous savions que le ravitaillement était, pour nos amis de Paris qui connaissent mal la situation, une condition *sine qua non*. M. Thiers au contraire, pensait, comme la délégation moins Gambetta, que l'armistice était acceptable même sans ravitaillement. Un armistice de 23 à 27 jours, en immobilisant les armées allemandes autour de Metz et de Paris, nous donnait ce qui nous faisait le plus défaut, le temps pour équiper et exercer

» nos réserves, le temps pour permettre l'arrivée des armes que nous demandions à toutes les parties du monde.

» M. Thiers échoua, il devait échouer. Son nom n'était pas assez populaire parmi les membres du Gouvernement et la population parisienne, pour faire accepter l'armistice sans ravitaillement. Ils le tenaient pour un ami de la paix à tout prix. Cette prévention suffisait pour qu'on ne l'écoutât pas. Il revint à Tours, désolé. Crémieux, l'amiral et moi, nous ne l'étions pas moins, convaincus que nos amis de Paris, dominés par la population qu'un noble sentiment patriotique aveuglait, commettaient plus ou moins sciemment une faute capitale (1). »

A Paris, comme à Tours, l'opinion était donc alors favorable à la convocation d'une Assemblée, mais le parti militaire n'en voulait pas, du moins aux conditions auxquelles il aurait fallu souscrire; ce fut là ce qui fit tout échouer.

Il fallait se battre, telle était dans la pensée de M. le général Trochu l'obligation supérieure qui s'imposait à lui comme chef de l'armée, et il réussit à faire partager à la majorité des membres du conseil, très-accessible aux entraînements de cette nature, la conviction qui l'animait.

Et cependant des hommes politiques, avant de se jeter dans la redoutable carrière où ils allaient s'engager, auraient pu se demander à quel terme ils devaient aboutir. Metz avait succombé, la situation militaire s'était par là bien aggravée. Il était difficile de se faire la moindre illusion sur ce point. Pour se rendre compte de l'impression produite par cet événement, il suffisait de regarder autour de soi. Jusque-là la nation toute entière voulait la lutte; depuis, une réaction manifeste s'était faite dans les esprits. On interrogeait le Gouvernement : La partie n'était-elle pas perdue ? Pourrait-on réparer ce désastre ? Fallait-il se roidir contre de telles infortunes ? Unis dans un sentiment commun de deuil et de douleur, dans une même pensée de résistance si la résistance était

(1) Cinq mois de dictature (p. 81.)

encore possible, on commençait à douter de l'efficacité de cette résistance contre les factieux qui s'étaient montrés le 31 octobre si audacieux et si pervers, et contre les armées ennemies qui se montraient si tenaces et si redoutables. On se gardait de jeter un cri d'alarme, mais on exprimait le regret, ce qu'on n'avait pas encore fait, de l'échec des négociations de Versailles. Ces regrets se manifestaient à Paris comme en province.

Le Gouvernement ne voulut pas s'associer au mouvement d'opinion qui se produisit alors. Il assumait sur lui la responsabilité de la rupture des négociations engagées. La plus grande part de cette responsabilité revient à M. le général Trochu qui, à Paris, entraîna la majorité du conseil; et à M. Gambetta qui, en province, seul de son avis, entraîna la délégation toute entière.

III

Un mois plus tard, cette même question de la convocation d'une Assemblée fut soulevée de nouveau. Voici dans quelles circonstances.

Notre armée de la Loire, après trois jours de combat, avait été obligée d'évacuer Orléans. La nouvelle de la reprise de cette ville par les Allemands arriva à Paris le cinq décembre; elle était transmise par une lettre de M. le général de Moltke à M. le général Trochu. Le général de Moltke offrait d'envoyer un sauf-conduit à l'officier qui serait chargé de constater l'exactitude des faits qu'il portait à la connaissance du Gouvernement. Le 6 décembre, cette lettre fut l'objet d'un vif débat dans le conseil.

M. J. Favre exprima l'avis qu'il fallait profiter de cette ouverture pour reprendre les négociations entamées deux fois et qui deux fois avaient échoué. Il voyait dans l'offre faite d'un sauf-conduit (depuis il en a eu la certitude), une main que l'ennemi nous tendait, une invitation indirecte, mais formelle, à traiter. Les glorieuses journées de Champigny et de Villiers

étaient, à son avis, pour l'armée et la population, une satisfaction suffisante.

L'Allemagne paraissait fatiguée de la guerre.

N'était-ce pas une grande témérité de repousser le dernier moyen qui paraissait s'offrir d'arriver à un arrangement? La continuation de la lutte n'était-elle pas un danger immense? D'une part, le Gouvernement n'avait pas une autorité suffisante pour faire face aux nécessités de la défense; il n'était pas un Gouvernement; il était embarrassé tous les jours dans son action politique, administrative et diplomatique; et d'une autre part, la nouvelle de la défaite des armées de la Loire allait jeter le découragement dans la population Parisienne.

Pour M. J. Favre, la capitulation était fatalement au bout de toutes les tentatives, de tous les efforts infructueux dans lesquels on se croyait obligé de persister; il ne voulait pas attendre le dernier jour, la dernière heure du siège pour convoquer une Assemblée devant laquelle il serait responsable des malheurs qu'il n'aurait pas su prévenir. Il demandait que cette Assemblée fût réunie immédiatement. Les circonstances lui paraissaient favorables. On devait profiter des intentions clairement manifestées par l'Allemagne pour essayer de traiter, et soumettre ensuite les conditions du traité, telles qu'on aurait pu les obtenir, à une Assemblée qui prendrait la responsabilité de les accepter ou de les refuser. Il soutint avec une grande énergie cette opinion et il écrivit le jour même à M. Gambetta (1).

« J'aurais voulu, je l'avoue, qu'à la suite d'un événement » si grave (la reprise d'Orléans), on s'arrangeât de manière » à ouvrir des négociations. Il me paraissait fort possible de » mettre dans la balance les forces dont nous disposions et le » mal qu'elles pouvaient faire à l'ennemi, pour le déterminer » à nous donner un armistice avec ravitaillement de dix ou » quinze jours et la convocation d'une Assemblée à laquelle il » a un si grand intérêt. J'ai soutenu mon opinion sans succès. » Mes collègues veulent la continuation de la lutte à outrance.

(1) Pièces justificatives, correspondance de M. J. Favre.

» Sera-t-elle possible maintenant ? J'en doute, et je crains que
 » les cœurs exaltés par votre victoire ne soient découragés par
 » votre défaite. »

La proposition de M. J. Favre, appuyée au sein du conseil par M. Picard, avait été combattue, en effet, fort vivement par M. le général Trochu (1). Celui-ci avait rappelé, que sous le coup des exigences de l'opinion, on le poussait depuis trois mois à agir, à agir promptement, et que sans cesse on lui reprochait sa temporisation. Cette temporisation avait eu pour unique objet d'attendre la formation des armées de secours. La défense de Paris n'était possible qu'à cette condition ; une force extérieure était absolument nécessaire. On l'avait créée, elle était prête et voilà que l'on se mettait à parler d'armistice et de paix. Pouvaient-on choisir plus mal son temps ? Sans doute, M. Gambetta avait éprouvé un échec, mais il fallait s'y attendre ; le général n'en était nullement surpris. Quant à lui, sa situation n'était pas plus heureuse ; l'opinion lui imposait l'obligation de percer les lignes prussiennes qui étaient imprenables ; il devait également échouer ! Une grande opération avait été tentée avec 100,000 hommes, elle avait démontré l'inutilité de pareilles entreprises ; il ne fallait pas les renouveler ; il fallait user l'ennemi par des coups de boutoirs donnés, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne pas désespérer des armées de secours.

Le général demandait à ses collègues de résister au courant de l'opinion et de lui laisser faire la guerre sérieusement, comme la guerre devait être faite.

La lettre de M. de Moltke lui paraissait, non pas une avance, mais une sorte de bravade à laquelle on devait répondre, si non avec hauteur, du moins avec fierté. Cette lettre trahissait les embarras de l'ennemi mais ne révélait pas des revers sérieux. Dans tous les cas, si l'on était obligé de négocier, on pouvait apparemment choisir un moment plus favorable que le lendemain d'une défaite.

« Je ne veux pas, disait le général Trochu, imiter M. le ma-

(1) Notes de M. Dréo.

» réchal Bazaine, que chacun appelle aujourd'hui un traître ;
 » je veux lutter jusqu'à la dernière bouchée de pain. »

MM. Garnier-Pagès, Arago, J. Ferry, Pelletan, soutinrent, comme toujours, l'opinion de M. le général Trochu, et votèrent en faveur de la continuation de la guerre.

M. J. Simon fut du même avis. Il demanda l'ajournement des résolutions suprêmes. On avait encore des vivres pour vingt jours. Le moment ne lui semblait pas venu de prendre des déterminations si graves. Céder sans être mieux renseigné sur l'état de la France, c'était s'exposer à s'entendre dire plus tard : — Encore 8 jours de persévérance à Paris, et nous étions sauvés ! — « s'il en advenait ainsi, ajoutait M. J. Simon, » quelle honte pour les membres du gouvernement ! quelle » immense responsabilité pèserait sur nous ! » — Il ne pouvait pas se résoudre à assumer sur lui cette responsabilité.

M. le général Ducrot, dans sa déposition, a déclaré au contraire qu'à son avis, ce jour-là, on aurait pu et dû traiter (1).

« Il y a eu un moment, dit-il, où l'ennemi fatigué nous » aurait fait des conditions relativement moins désavanta- » geuses que celles que nous avons subies plus tard ; c'est après » les combats de la Marne, après notre victoire stérile, mais » réelle de Champigny.

« Je dis alors au gouvernement : — Vous nous conduisez » fatalement à une capitulation sans conditions ; vous nous » menez la corde au cou aux pieds de l'Empereur d'Allemagne. » Aujourd'hui nous pouvons nous présenter honorablement, » nous nous sommes bien battus, nous avons des munitions, » des vivres, des éléments de résistance dans Paris et hors de » Paris ; demain il n'y aura plus rien, ni armée, ni pain, ni » munitions ; nous serons obligés de nous rendre à merci.....

« M. le général Trochu ne partagea pas mon opinion, » ajoute le général Ducrot. Il repoussa hautement tout projet » de transaction, et au lieu d'accepter les ouvertures faites, il » adressa à M. le général comte de Moltke une lettre assuré-

(1) Déposition de M. le général Ducrot, t. 3.

» ment fort noble et fort belle, mais qui fermait la porte à
 » toutes négociations; cette occasion perdue ne se retrouva
 » plus! »

On doit certainement regretter avec M. le général Ducrot que cette occasion de renouer les négociations n'ait pas été mise à profit. Nous avons fait de grands et de glorieux efforts peu de temps auparavant; mais du moment où nous n'avions pas réussi, du moment où l'on se sentait dans l'impossibilité de percer les lignes prussiennes, on devait en conclure que l'on serait forcément amené à capituler, et que par conséquent il fallait traiter. Si l'on avait pu s'entendre alors sur les conditions de l'armistice, après les batailles de la Marne, les conditions eussent été vraisemblablement moins mauvaises qu'après les désastres qui nous ont plus tard frappé, et l'on aurait évité à la population de Paris les semaines terribles du siège, les souffrances, les privations de toutes sortes, les horreurs du bombardement, les sanglantes et malheureuses affaires du Bourget et de Buzenval; enfin, on aurait épargné à la France les malheurs qui allaient atteindre les armées de province.

M. J. Favre partageait l'opinion de M. le général Ducrot. Il ne s'arrêta, comme il le dit dans sa lettre à M. Gambetta, que devant la résistance inflexible de M. le général Trochu. Il ne redoutait plus, autant que dans les premiers jours, les déchirements intérieurs, il ne se croyait plus obligé de garder autant de ménagements vis-à-vis des agitateurs. Le général Ducrot lui répétait sans cesse:

« Vous prenez les ardeurs d'une minorité bruyante pour les
 » sentiments de la majorité de la population! » (1) — et il lui montrait la majorité de la population se prononçant en faveur de l'armistice.

Mais M. le général Trochu exerçait, en pareille matière, sur les résolutions du conseil, une souveraine influence. Il demeura inébranlable. Sans se faire la moindre illusion sur ses

(1) Déposition du général Ducrot, t. 3.

chances de succès, le général, gouverneur d'une place assiégée, se croyait obligé d'attendre, pour rendre cette place, le jour où seraient épuisés tous moyens de résistance. Il subordonnait ses devoirs politiques à ses devoirs militaires. Il était sans confiance dans les armées de province; il était même particulièrement inquiet, dit M. J. Favre, du mouvement de l'armée de la Loire sur Fontainebleau; mais en dépit de ces appréciations, il voulait pousser la résistance jusqu'au bout.

Le gouvernement dans cette circonstance a cédé trop facilement, dit M. Thiers, aux inspirations du patriotisme désolé. A notre avis, il a plutôt cédé aux inspirations de la fierté, de l'honneur militaire, dominant la préoccupation des intérêts généraux du pays.

En province la reprise d'Orléans et le départ de la délégation pour Bordeaux firent tomber les dernières illusions qui jusques-là avaient été entretenues dans le public. — La réponse à la question que l'on s'était posée après la capitulation de Metz était faite. Le général Trochu, replié derrière ses remparts, était condamné à l'immobilité; il ne pouvait plus rien. L'armée de la Loire pouvait encore moins; elle essayait péniblement de se reformer à Bourges. Nos soldats, sans expérience et mal conduits, n'opposaient qu'une barrière impuissante aux envahisseurs, et c'était presque impunément que les Prussiens pouvaient alors tuer les habitants, rançonner et piller les malheureuses contrées qu'ils parcouraient.

L'opinion publique, si docile aux mouvements que le gouvernement lui avait jusque-là imprimés, ne reconnaissait pourtant à personne le droit d'agir comme si la nation n'existait pas, et comme si l'on pouvait disposer du pays sans son aveu.

Aux yeux de tous, le devoir était celui-ci: réunir les représentants de la nation, leur dire la vérité; leur adresser cette question: — La lutte est-elle encore possible? faut-il la continuer?

Il n'y avait pas autre chose à faire. Jamais plus impérieuse obligation ne s'imposa à des hommes d'Etat. Comment hésiter

à l'accepter dans la situation que les événements avaient créée? Qui avait le droit de douter du patriotisme de la population? Elle venait d'en donner, depuis trois mois, au milieu des plus cruelles angoisses, les preuves les plus éclatantes; elle avait montré un dévouement et une abnégation vraiment admirables et uniques dans l'histoire. Elle avait tout supporté pour essayer de vaincre, et la dictature de M. Gambetta, et ses proclamations, et ses changements de généraux, et ses nominations, et ses levées d'hommes et d'argent. On avait tout subi, même la défaite, sans murmure. Comment ne pas se confier à un pays qui se montrait animé de sentiments si nobles, si généreux?

Ainsi, ajournée le 8 septembre, avant l'investissement, à la majorité de 6 voix contre 5, et par des raisons d'ordre politique; ajournée après l'entrevue de Ferrières, à l'unanimité des voix, par la dûreté des conditions offertes et par l'entraînement des passions belliqueuses; ajournée le 31 octobre et le 6 décembre par des raisons de fierté et d'honneur militaire, la convocation d'une Assemblée n'eut pas lieu, ou du moins elle n'eut lieu que lorsque la partie fut définitivement perdue, lorsque nos armées furent vaincues et repoussées partout, lorsqu'une succession de malheurs sans exemple, tels que la capitulation de Paris après celle de Metz et de Sedan, eût rendu l'étranger maître de la capitale et de la moitié de notre territoire; lorsqu'enfin l'état politique et social de la France, plein de périls, devait nous forcer à subir les conditions de paix que nous imposerait le vainqueur. Tel est le legs que nous a laissé la politique de quelques hommes portés au pouvoir par le flot d'une révolution, trop confiants dans leur force, et agissant de leur autorité propre sans consulter la nation.

Réunie quelques mois plus tôt, l'assemblée aurait peut-être empêché une partie de ces désastres et diminué cet entassement de ruines.

Nous ne contestons pas à ceux qui gouvernaient alors la France des sentiments de patriotisme, mais le patriotisme est souvent aveugle dans ses illusions et ses espérances; il ne suffit

pas pour sauver un pays. Il a ses entraînements et ses erreurs; et c'est pourquoi le gouvernement du 4 septembre aurait eu besoin, autant et plus que tout autre, d'avoir près de lui des conseils autorisés. Trop accessible aux inspirations de ceux qui voulaient affermir la République par la guerre, il n'a pas su se dérober à leur pression. Les procès-verbaux de ses délibérations en font foi. Il a justifié cette parole d'un des chefs de la Commune : (1)

» Les enfants de la foule doivent toujours s'inspirer des pensées de la foule, sous peine d'être reniés par elle. »

Mais les pensées de la foule ne sont pas toujours celles qui conviennent à l'intérêt vrai d'un pays et en y puisant ses inspirations, on peut devenir responsable de malheurs que l'on aurait prévenus en y résistant.

Il est certainement difficile mais il est souvent nécessaire de lutter contre l'entraînement de sentiments même généreux.

Si l'expérience que nous avons chèrement acquise peut profiter à la raison publique, on doit conclure des faits que nous venons d'exposer :

Qu'il est périlleux pour un peuple de se détacher du soin de ses affaires à l'heure du péril, et d'en rejeter le poids sur qui veut le porter. C'est le moyen certain d'aggraver une situation mauvaise. Les événements que nous venons de raconter en sont la preuve.

Ni le jeune et ardent ministre qui dirigeait avec un pouvoir sans limites la défense du pays en province, ni le général instruit et brave qui dirigeait les affaires à Paris, n'ont été des instruments de salut pour nous. Ils n'ont fait qu'achever et compléter nos malheurs. La nation toute entière et la nation seule aurait pu les alléger, et c'est pourquoi le refus persistant de la consulter est, à nos yeux, dans de telles circonstances, de toutes les fautes commises, la plus inexplicable et la plus lourde. Nous pouvons mesurer ce qu'elle nous a coûté par les sacrifices auxquels nous avons été obligés de consentir à Bordeaux.

(1) M. Malon, 3^e défaite du prolétariat français.

Le dédain de la représentation nationale ne sied à personne, il ne sied pas surtout à ceux qui longtemps ont répété sur tous les tons qu'un gouvernement doit mettre sa gloire, non pas à dominer, mais à servir son pays.

De ces faits résulte avec une égale évidence qu'au lendemain de toute révolution, pour contenir les passions populaires et ne pas laisser fléchir la politique au gré des mouvements de l'opinion, l'appui d'une Assemblée est nécessaire aux hommes qui tiennent en main les affaires.

IV

Le mois de novembre fut employé en préparatifs de guerre pour une action offensive dont on espérait un succès décisif.

Par un décret en date du 6 novembre, les troupes furent divisées en trois armées :

La première, sous les ordres du général Clément-Thomas, comprenait 266 bataillons de marche de la garde nationale et devait former un effectif nominal de 133,000 hommes qui ne fut jamais atteint.

La deuxième, sous les ordres du général Ducrot, comprenait 8 divisions d'infanterie et une de cavalerie formant ensemble un effectif de 105,000 hommes.

La troisième, sous les ordres du général Vinoy, comprenait 6 divisions et 70,000 hommes.

Enfin l'amiral La Roncière commandait à Saint-Denis un corps de 25,000 hommes.

Les forces actives se composaient ainsi de plus de 300,000 hommes, non compris les 80,000 hommes préposés à la garde des forts et des remparts.

La garde nationale fut mobilisée en vertu d'un décret du 15 novembre qui instituait dans chaque bataillon quatre compagnies de guerre.

Voici les mesures auxquelles on s'était arrêté :

On avait d'abord ouvert dans les mairies des registres destinés à recevoir les noms des volontaires. Il s'en était présenté

à peine quelques milliers et l'on avait perdu à les attendre, un temps précieux. Il fallut se décider à organiser les bataillons de marche avec des hommes recrutés forcément.

Cette mesure réclamée dès le commencement du siège par M. J. Favre et par M. Picard, longtemps combattue par M. le général Tamisier qui craignait d'affaiblir les compagnies auxquelles on aurait enlevé leurs meilleurs éléments, fut enfin appliquée ; on avait employé près de deux mois à la discuter.

Ces bataillons, formés dès le début, auraient pu rendre d'utiles services. Peut-être eût-il mieux valu détacher de la foule armée les hommes jeunes et valides, les habiller, les équiper et les verser dans les régiments, en gardant pour le service peu fatigant des remparts les hommes mariés et ceux âgés de plus de 35 ans ; de cette manière on aurait pu avoir une troupe qui, bien commandée, eût rendu de grands services ; cette idée ne prévalut pas.

Le décret du 9 novembre qui formait des bataillons composés entièrement de mobilisés parut cinquante jours après l'arrivée des Prussiens sous les murs de la capitale.

Ce décret mal conçu fut encore plus mal exécuté.

Chaque bataillon dut fournir 500 hommes, pris parmi les célibataires, ou à défaut de célibataires, parmi les hommes mariés. Or il arriva ceci :

Les anciens bataillons se composaient presque exclusivement d'hommes mariés ; ces anciens bataillons, obligés de fournir le contingent voulu, firent partir, faute d'un nombre suffisant de célibataires, des hommes qui ne l'étaient pas. Dans les nouveaux bataillons, au contraire, qui souvent avaient un effectif très-considérable, on trouvait plus de 500 célibataires, et il en restait un nombre plus ou moins grand dans les compagnies sédentaires. De là des mécontentements, des réclamations auxquelles il fallut bien faire droit.

On revint sur quelques-unes des dispositions prises, ce qui entraîna de nouveaux retards ; de telle sorte qu'un grand nombre de bataillons de marche ne furent organisés que dans le courant de janvier et ne furent prêts à partir qu'au moment

où les vivres allaient manquer. Le 19 janvier, il y avait environ 40,000 mobilisés en ligne, pour l'attaque de Buzenval et de Montretout, dernière sortie à laquelle la garde nationale prit part. Quelques jours après la capitulation était signée.

Que ne pouvait-on pas attendre de 300,000 Français armés, approvisionnés, si on avait su les organiser et les discipliner ! La garde nationale était pleine d'entrain et de bonne volonté ; les places, les avenues, les boulevards étaient couverts de citoyens qui s'exerçaient au maniement des armes et aux manœuvres militaires ; une sorte d'émulation patriotique s'était emparée de tous. Mais on sait que des troupes, quelles qu'elles soient, valent toujours ce que vaut la main qui les dirige ; elles ont besoin d'être conduites et par conséquent d'apprendre avant tout à obéir.

Cela est vrai, principalement pour les troupes nouvellement levées, pour les armées qui renferment un grand nombre de soldats inexpérimentés.

L'œuvre du commandement est de chercher dans ces masses les bons éléments, et par eux de dominer les mauvais ; si les chefs sont capables, dévoués, cette œuvre s'accomplit assez promptement ; l'organisation se fait, les habitudes de discipline se prennent. Si, au contraire, les chefs sont hésitants et faibles, l'organisation est défectueuse, l'ordre et la discipline s'en ressentent et dans ces conditions les troupes, quelque nombreuses et quelque bien disposées qu'elles puissent être, ne sont plus une force ; avec le temps, au lieu de s'améliorer, elles se gâtent infailliblement.

Dans la garde nationale les officiers avaient tous été nommés à l'élection, c'est-à-dire qu'ils avaient été trop souvent choisis par des coteries de cabaret et des clubs.

Ils ne pouvaient dès lors constituer que des cadres médiocres, dépourvus d'instruction et d'autorité (1).

« Le résultat des élections, dit M. le général Trochu (2) dans la séance du conseil du 23 novembre, a été déplorable. » Et il

(1) Voir la déposition de M. le colonel Chaper.

(2) Notes de M. Dréo, pièces justificatives.

cité entre autres exemples celui d'un chef de bataillon que l'on avait dû faire arrêter pour cause de concussion et qui avait tiré un coup de revolver sur ceux qui venaient pour s'assurer de sa personne.

Qu'aurait pu valoir un bataillon ainsi conduit ?

Le fanatisme du principe électif appliqué aux corps militants était poussé si loin qu'on avait étendu ce principe même aux gardes mobiles.

Les mobiles de province formaient un des plus solides éléments de la défense ; ils n'avaient pas la turbulence des mobiles de Paris. A leur arrivée, pendant la première quinzaine de septembre, on avait été frappé de leur aspect, de leur bonne tenue et des sentiments patriotiques qui les animaient.

Leur attitude avait inspiré pleine confiance. La population parisienne avait salué de ses acclamations ces enfants qui de tous les points de la France, accouraient à la défense de la capitale, et qui, bien commandés, auraient promptement acquis la cohésion qui leur manquait au début.

Malheureusement le gouvernement ajouta aux difficultés de leur organisation celles qui devaient naître du renouvellement des cadres. On cassa les officiers nommés par le ministre de la guerre du régime précédent, pour les remplacer par des officiers élus. Malgré l'opposition très-vive de M. le général Trochu, ces élections furent prescrites par un décret rendu le 17 septembre. Elles se firent le 19 sous le feu même de l'ennemi, au moment où le général Ducrot essayait sa pointe hardie sur Châtillon. De telle sorte qu'un commandant pouvait adresser au Gouvernement, dans la matinée de ce jour, le télégramme suivant : (1)

« Fort de Vanves, 19 septembre 9 h. 1/2 du matin.

» Les élections des officiers de la garde mobile, commencées à 8 heures, ont été interrompues à 9 h. 1/4 par l'approche de l'ennemi ; on les a suspendues pour courir aux armes. »

(1) Voir aux pièces justificatives, dépêches télégraphiques.

A la suite de nos désastres l'indiscipline était le mal dont souffrait l'armée, la garde mobile n'en était pas atteinte ;

« On jugea à propos, dit un témoin, de lui inoculer ce mal et de bouleverser ses cadres au moment même où elle marchait au combat. »

Introduire l'élection dans un corps militant quel qu'il soit, on le sait aujourd'hui par une triste expérience, c'est détruire et annuler la force de ce corps.

Ce fut là une des principales causes de l'impuissance à laquelle la garde nationale parisienne fut réduite pendant la durée du siège.

Son esprit était généralement bon ; son organisation était mauvaise, et voilà pourquoi les chefs de l'armée n'osèrent presque jamais s'en servir ; l'inaction dans laquelle resta cette troupe lui fut fatale.

Ces monotones journées, sans nouvelles, sans occupations, où l'on appelait de tous ses vœux des sorties et où l'on demeurait immobile sur les remparts, étaient une épreuve à laquelle résistent difficilement, même de bons soldats.

L'oisiveté des hommes, la faiblesse des chefs enfantèrent peu à peu l'indiscipline et l'ivrognerie qui s'étalèrent bientôt ouvertement sur les remparts. Combien de gardes, après avoir répondu à l'appel et reçu leur ration accoutumée, disparaissaient pendant tout le reste du jour ! (1) Combien de délits se commettaient et demeuraient impunis ! Un fait caractéristique de ce triste temps, c'est que la consommation du vin pendant les trois premiers mois du siège atteignit le chiffre énorme de la consommation d'une année moyenne. Chose étrange ! Ce fut précisément au moment où l'effectif réuni de l'armée, de la garde mobile et de la garde nationale atteignait le chiffre le plus élevé, que cette immense agglomération d'hommes se

(1) On lit dans le journal d'un bourgeois de Paris : « Ordinairement, les nuits de garde aux remparts se passaient à chanter et à boire au cabaret. Aussi le lendemain, dans certains bataillons, un tiers des hommes rentrait dans leurs quartiers pouvant à peine se soutenir. »

trouva sans effet utile, parce que le commandement duquel tout dépend faisait défaut.

Les cinq mois du siège, au lieu de servir à créer un instrument de guerre ayant une valeur réelle, faute de cadres et par suite du défaut d'organisation, ne produisit qu'un instrument de guerre dénué de puissance.

Dès le début, le danger que nous signalons aurait pu frapper les yeux.

Le 19 septembre, dans un premier et malheureux combat en face de Châtillon, on avait vu quelques milliers de soldats fuyant confusément avec des fusils chargés, des gibernes pleines, pendant que leurs corps se battaient ; on avait vu les officiers, trop peu nombreux, réduits au tiers ou au quart du cadre normal, la plupart nouveaux, impuissants pour retenir leurs hommes. L'armée, humiliée, honnie après cet échec, se releva parce que le général Ducrot prit des mesures énergiques. La discipline se rétablit et les mêmes soldats, un mois plus tard, se battaient bravement à Rueil et à la Malmaison.

Mais la garde nationale ne pouvait être soumise au même régime ; d'ailleurs, elle n'avait pas à sa tête un nombre suffisant d'officiers fermes et expérimentés.

Elle comptait dans ses rangs beaucoup de gens indociles et ses chefs étaient, pour la plupart, étrangers à la profession des armes, choisis parmi ceux dont on attendait le plus d'indulgence. La discipline ne put jamais se rétablir, l'autorité du commandement ne put pas se relever et il était dès lors naturel que, sous le poids des responsabilités qui les écrasaient, les généraux fussent peu tentés de se servir de troupes qui, en leur supposant même de l'entrain, ne pouvaient pas tenir au feu.

On parvint assez vite à rendre Paris à peu près inexpugnable. A travers bien des incohérences, des heurtements, de fausses manœuvres, (1), les travaux de défense ralentis après

(1) Le 4 septembre, dit le général Chabaud-Latour dans sa déposition devant la cour d'assises de la Seine, a mis en désarroi tous les ouvriers qui étaient occupés à la défense de Paris. Il y a eu 100,000 hommes qui n'ont pas travaillé pendant huit jours. Les conséquences de ce temps perdu, dans un pareil moment, sont incalculables. »

le 4 septembre, s'accomplirent, grâce au concours de la population ; mais on ne fut jamais prêt pour l'attaque, du moins avec les bataillons de nouvelle création et l'armée fut au fond la seule force effective dont on put disposer pour des sorties. Néanmoins, comme en réalité l'offensive n'exposait qu'à se voir refoulé sous les forts et que l'immobilité permettait à l'ennemi de dégarnir ses lignes d'investissement et d'envoyer des troupes au secours du prince Frédéric-Charles, comme d'ailleurs une trop complète inaction aurait démoralisé les défenseurs de Paris, on essaya de mêler la garde nationale à l'armée, dans quelques rares circonstances ; le résultat de cette combinaison ne fut pas heureux.

V

Nous avons dit qu'à l'époque où la proposition d'armistice sans ravitaillement avait été repoussée, il y avait en magasin des vivres pour trois mois.

Le Ministre du commerce rendait compte presque journallement au conseil de l'état des subsistances.

Les chiffres qu'il a produits à diverses époques, à la suite d'investigations successives, n'étaient pas et ne pouvaient pas être les mêmes ; car s'il était facile de connaître les quantités de denrées appartenant à l'Etat, et on les constata dès le premier jour, il était plus difficile de savoir les quantités de denrées qui pouvaient appartenir aux particuliers et aux commerçants.

Le 8 septembre, M. Magnin, avec les renseignements qu'il avait trouvés au Ministère du commerce, avait déclaré que la consommation en vivres était assurée pour trois mois ; il en avait la certitude, des achats avaient été faits aux dépens du Trésor, et on en savait le compte (1).

Plus tard, les procès-verbaux des séances du conseil des

(1) Les jours qui se sont écoulés du 4 au 17 septembre, époque où l'investissement fut opéré, ne paraissent pas avoir été utilisés pour compléter par de nouveaux achats les denrées qui manquaient encore ; quinze jours bien employés auraient pu cependant ajouter des ressources précieuses au stock de la place assiégée.

subsistances, qui délibérait à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. J. Simon, contiennent une déclaration de M. Magnin, à la date du 28 septembre, dans laquelle d'après de nouvelles recherches, le Ministre affirmait que les approvisionnements constatés permettraient de nourrir la population de Paris, non plus jusqu'au 8 décembre, mais jusqu'au 3 janvier. Enfin un peu plus tard M. Magnin se croyait autorisé à dire que les subsistances ne seraient épuisées que dans la dernière quinzaine de janvier. Il ne se trompait point. On a même été au-delà du 28 janvier, parce que dans le dernier mois, l'orge, l'avoine, le seigle et le riz ont été mélangés avec la farine de blé dans une proportion assez considérable, et aussi parce que l'administration de la guerre a fourni dans une assez forte proportion des vivres à la population pendant la durée du siège.

« Quand Paris, dit le général Susanne (1), sera remis des » violentes émotions qui l'ont agité, quand sera venue l'heure » de la justice et de la vérité, Paris se souviendra que l'armée » a fraternellement partagé son pain avec lui et l'a nourri » pendant 70 jours, sur les 135 qu'a duré sa glorieuse résistance. »

Ce chiffre de 70 jours comprend les denrées cédées par la guerre à la ville de Paris après l'investissement soit : — 3,500 quintaux de blé ; 53,596 quintaux de farine ; 115 quintaux de viande salée ; 16,000 quintaux de sel ; 25,000 quintaux de riz ; 916 quintaux de fromage ; — et aussi les denrées achetées avant l'investissement, par l'intendance militaire, par ordre de la municipalité parisienne.

La viande de bœuf a duré jusqu'à la fin de novembre.

La viande de cheval n'a jamais complètement manqué, mais elle a été rare et elle a coûté cher, puisqu'on l'a payée jusqu'à cinq francs la livre et qu'il était parfois difficile de s'en procurer. L'une et l'autre d'ailleurs furent de bonne heure rationnées.

(1) *L'artillerie avant et depuis la guerre.* Paris, Hetzel, 1871.

La mesure du rationnement ne fut pas employée pour le pain, ou du moins ne fut appliquée que dans les derniers jours du siège. Pourquoi cette mesure tardive ? Pourquoi la durée du siège étant proportionnelle à la durée des subsistances, les ressources alimentaires, en farine, ne furent-elles pas aussi bien ménagées que les ressources alimentaires en viande ? On en sait la raison. Le rationnement du pain présente toujours une sérieuse gravité. Les maires de Paris manifestèrent la crainte que cette mesure ne produisît une vive émotion dans les esprits ; on fut obligé d'y renoncer ; on laissa libre le commerce du blé. De là des abus ; le blé fut employé à la nourriture des animaux. On rationnait l'avoine qui était devenue cher, on ne rationnait pas le blé qui paraissait abondant et qui restait à un prix relativement moins élevé ; dès lors les consommateurs substituaient naturellement le blé à l'avoine toutes les fois que cette substitution était possible.

Une autre observation nous a frappés, c'est celle-ci : M. Gambetta était encore à Paris le 28 septembre ; il a connu l'état des subsistances à cette époque. Les évaluations du Ministre du commerce avaient été communiquées au conseil, au moment où M. Gambetta y siégeait encore.

Il savait donc, en partant de Paris le 7 octobre, que les approvisionnements étaient assurés jusqu'au 8 décembre. On l'a en outre informé, après son départ, des constatations faites successivement et notamment du résultat auquel les investigations du 10 décembre avaient abouti. Il a su qu'on pouvait pourvoir à la consommation de la Capitale jusqu'au 10 ou 15 janvier. Plusieurs dépêches de M. J. Favre le prouvent (1). Ce fait est important à établir, voici les pièces qui le constatent.

« Nous avons à manger mal, mais à manger jusqu'en janvier, » écrivait M. J. Favre le 19 novembre. »

Le 23 novembre, il répétait :

« Nous allons agir énergiquement, mais la limite extrême

(1) Voir aux pièces justificatives.

» de nos subsistances est du 15 au 20 décembre ; il faut » quinze jours au moins pour ravitailler Paris. Il faut donc » lui laisser ce délai. Prenez cette limite pour base de vos » calculs. »

Le 23 décembre, M. J. Favre écrivait :

« Il ne faut pas se payer d'illusions, et en supposant que » nous n'ayons aucun accroc, nous ne pouvons aller plus loin » que le 10 janvier. »

Enfin plus tard, le 28 décembre :

« Je ne peux vous affirmer qu'une chose, c'est que si les » gens de la Commune n'amènent pas une sédition, nous » tiendrons trois semaines encore, (c'est-à-dire jusqu'au 20 » janvier). »

Il est également important de constater que le 31 octobre, à l'époque où le Gouvernement a repoussé toute pensée d'armistice sans ravitaillement, on savait que Paris était pourvu de vivres pour plus de deux mois, et que même après la conclusion d'un armistice de trois semaines, même après les élections, si l'on voulait continuer la guerre, on ne serait pas contraint de traiter faute de subsistances.

Rassuré sur les approvisionnements, au moins jusqu'en janvier, on ne l'était pas sur l'armement. On se plaignait de l'insuffisance des canons ; on craignait d'en manquer, ou du moins, on pensait n'en avoir pas dans une proportion suffisante pour lutter contre l'artillerie prussienne. La population prit à cœur cette question des canons, qui bientôt passionna tout le monde. On accusait le comité d'artillerie de routine et de lenteur dans ses procédés de fabrication. On s'adressa à l'industrie privée. Une commission spéciale, réunie sous la présidence de M. Tresca au conservatoire des Arts et Métiers, fut chargée de faire des pièces à grande portée. Les souscriptions affluèrent de tous côtés ; chaque bataillon, chaque corps d'état voulut y prendre part. Le modèle adopté fut celui dont M. Reffye est l'inventeur, et bientôt les canons, qui devaient plus tard servir à l'insurrection du 18 Mars et en devenir le prétexte, sortirent de différentes usines en grand nombre,

notamment de l'usine de M. Cail transformée en fonderie et de celle de M. Flaud.

Mais la Prusse ne se proposait pas de livrer des combats; elle attendait patiemment que le dernier grain de blé fût consommé pour obliger les assiégés à se rendre. Abritée derrière ses lignes de circonvallation, l'armée allemande se contentait d'intercepter toutes communications avec le dehors et se tenait prête à repousser les attaques dont elle pourrait être l'objet.

Il fallut essayer de la forcer dans ses retranchements, on le tenta à plusieurs reprises, plus rarement que la population ne l'aurait voulu, à Champigny, au Bourget et à Buzenval. Toutes ces tentatives échouèrent et, vers le milieu de décembre il était devenu évident pour tout homme de guerre qu'on ne percerait pas les lignes Prussiennes pas plus que les Prussiens ne perceraient les nôtres. Dès lors, inévitablement devait venir le jour où la famine obligerait les défenseurs de Paris à déposer les armes.

DEUXIÈME PARTIE.

Evénements de décembre.

BATAILLE DE CHAMPIGNY. — BATAILLE DU BOURGET. — ÉTAT DE PARIS A LA FIN DE DÉCEMBRE. — ABANDON DU PLATEAU D'AVRON. — CONSEIL DE GUERRE DU 31 DÉCEMBRE. — BATAILLE DE BUZENVAL. — DESTITUTION DU GÉNÉRAL TROCHU.

I

Nous n'avons pas à raconter ici les opérations qui commencèrent quand les préparatifs militaires furent achevés. Dans un autre rapport la Commission expliquera comment le général Trochu fut conduit à changer son plan de campagne primitif et comment, au lieu de se porter sur Rouen par la basse Seine, il essaya de rejoindre l'armée de la Loire du côté d'Orléans.

M. Gambetta annonçait l'intention de marcher avec toutes ses forces sur Montargis et de là sur la forêt de Fontainebleau; l'armée de la Loire devait y arriver le 6 décembre; M. le général Trochu se décida à aller au devant d'elle.

Il se proposait de passer la Marne le 29 novembre. L'effort principal du mouvement était confié à M. le général Ducrot dont l'attaque devait être soutenue par différentes diversions destinées à tromper l'ennemi.

Malheureusement, à minuit, une crue subite de la Marne rendit la construction des ponts impossible. M. le général Trochu en fut prévenu, au fort Nogent, à 2 heures du matin, par M. Krantz.

M. le général Vinoy qui avait reçu l'ordre des'avancer du côté de Choisy-le-Roi, ne fut informé de la suspension du mouvement du général Ducrot, qu'à 8 heures du matin. Il y avait deux heures que ses troupes étaient engagées contre l'Hay ; elles furent obligées de rétrograder et éprouvèrent dans leur retraite des pertes assez sensibles. Du côté de la gare aux Bœufs, on avait été plus heureux ; on s'était emparé de la gare, néanmoins M. le général Vinoy ne crut pas pouvoir garder une position aussi avancée et la fit évacuer. Cette diversion avait coûté beaucoup de sang, et demeurait sans profit.

Les opérations de la Marne commencèrent le lendemain matin, 30 novembre. Une action générale s'engagea depuis les hauteurs de Montmély jusqu'au Mont-Avron. L'armée principale sous les ordres du général Ducrot traversa la Marne, repoussa les Prussiens et coucha sur le terrain qu'elle avait conquis par un glorieux combat. Le surlendemain, 2 décembre, le général Ducrot attaqué de bonne heure par l'ennemi eut d'abord beaucoup de peine à se maintenir, mais quelques heures plus tard ses troupes reprirent bravement leurs avantages. Toutefois on n'avait pas gagné de terrain, on se trouvait à peu près au même point que la veille et malheureusement nous avions perdu 8,000 hommes dans ces deux grandes rencontres de Villiers et de Champigny. Pour comble d'infortune, le froid était devenu intense, nos soldats souffraient beaucoup ; le général Ducrot voyant que l'ennemi s'était massé en nombre considérable dans les bois situés en arrière de Villiers et pensant que l'on ne pourrait pas le culbuter avec des troupes fatiguées, donna l'ordre de repasser la Marne. Cette difficile retraite s'opéra sans que l'on fût inquiété ; les troupes vinrent camper dans le bois de Vincennes.

Pendant ces trois journées la population en proie à des anxiétés terribles se pressait autour des affiches, frémissant de joie et d'espoir. Tout d'un coup elle apprend le mouvement de retraite qui venait de s'effectuer. L'inquiétude et la surprise éclatent de tous côtés. On se demande avec un douloureux étonnement comment une armée que l'on croyait deux fois

victorieuse renonce à poursuivre ses avantages. Paris prêt à tous les sacrifices n'admettait pas que l'on pût reculer. Le sentiment de patriotisme a ses exigences et les meilleurs et les plus sages citoyens ne savent pas toujours s'en défendre. A partir de ce moment, les manifestations contre le général Trochu s'accrochèrent. Les plus modérés l'accusaient de ne pas avoir assez de résolution.

Au moment où les provisions s'épuisaient, lorsque par un froid rigoureux le combustible commençait à manquer, quand on se voyait sans communication avec la province, en proie à toutes sortes de souffrances physiques et morales, une seule consolation restait à la population de Paris, l'espoir de la délivrance ! Toutes les classes de la société partageaient cet espoir et se montraient animées du même esprit d'abnégation et de sacrifice. Un grand nombre d'églises avaient été converties en ambulance par ordre de Monseigneur l'Archevêque de Paris. Les frères de la Doctrine chrétienne avaient été mis par leur supérieur, le respectable frère Philippe, à la disposition de l'armée comme infirmiers et comme brancardiers. Ils marchaient au milieu des soldats, avec leur costume religieux, relevant les blessés sous une pluie de feu, simples et calmes à l'heure du danger, soutenus par ce mépris de la mort qui est une des vertus chrétiennes. Les femmes consacraient leurs nuits au service des malades et des blessés. Partout éclatait une noble rivalité de dévouement, partout on s'appliquait à secourir les infortunes, à consoler et à relever les âmes. Loin de s'affaiblir, la force morale grandissait avec le péril. Plus tard, lorsque vinrent les mauvaises nouvelles, lorsque les bruits sinistres se répandirent, le moral d'une population composée d'éléments si divers, en proie à de si poignantes inquiétudes, à des besoins si pressants, dut s'en ressentir ; mais alors elle était tout entière emportée par un sentiment généreux, par le désir de défendre son pays, et elle était résolue à tout ; elle n'avait de colère que contre ceux qui voulaient lui épargner, en la ménageant, d'inutiles dangers.

Cependant les souffrances s'accroissaient. On avait froid, on

avait faim, on supportait tout sans murmures. Des files de femmes et d'enfants à peine vêtus, pâles et grelottants, se pressaient aux portes des boucheries, recevant après de longues heures d'attente, par la pluie, la neige et le froid, quelques grammes de viande; et pas une plainte ne se faisait entendre.

En ce temps-là surtout, on peut le dire, Paris a été admirable. Ceux qui souffraient en silence, ceux qui donnaient ou partageaient toutes leurs ressources, les femmes qui se faisaient infirmières ou distributrices, ces dévouements sous des formes si diverses offraient le plus touchant spectacle. On rencontrait à chaque pas des ambulances et des cuisines où se trouvaient des secours pour les malades, des moyens de vivre pour ceux qui n'en avaient pas. La municipalité demande un jour des lits : on lui en offre 6,000. L'opinion est devenue sérieuse et réfléchie, le journal de Blanqui a cessé de paraître faute de lecteurs. Dans les crises suprêmes les passions se développent. Les plus nobles l'emportaient alors. Il fallut des malheurs, des échecs répétés, pour rendre aux passions mauvaises les chances de dominer qu'elles n'avaient plus. Les outranciers, comme on les appelait, qui dans les clubs ou dans les rues, faisaient habituellement étalage de patriotisme, étaient tombés en discrédit. Ils avaient montré leur pusillanimité devant l'ennemi. Ils avaient évacué précipitamment les tranchées confiées à leur garde, prouvant une fois de plus que chez les hommes, le courage et la vertu se tiennent, comme les vices et la lâcheté.

II

M. Gambetta avait écrit le 12 décembre, *que les Prussiens, après avoir passé la Loire, se retiraient las de la guerre et avaient subi des pertes énormes. Nous triompherons, disait-il, et il montrait Faidherbe, vainqueur et reprenant La Fère* (1).

(1) Pièces justificatives, correspondance de M. Gambetta.

Sous l'empire de ces illusions, une nouvelle sortie fut ordonnée, elle fut dirigée cette fois du côté de Saint-Denis; on voulait essayer de rejoindre Faidherbe.

Le 21 décembre, le général Trochu marcha sur le Bourget, à la tête de 100 bataillons. D'un côté, le général Ducrot s'avancait sur Aulnay; de l'autre, à sa droite, le général Vinoy s'avancait sur Chelles; l'amiral La Roncière avait pour objectif le Bourget. Le général Vinoy réussit; il occupa Ville-Evrard et la Maison-Blanche. Le général Ducrot parvint jusqu'à la ferme de Groslay; mais l'amiral La Roncière, malgré de nobles efforts, après s'être emparé des premières maisons du Bourget, ne put s'y maintenir. Il fut obligé de rétrograder; son mouvement fut suivi de la retraite de l'armée. Repoussés, mécontents, le lendemain de cette déplorable journée, les soldats essayaient de rentrer dans Paris et de la bouche de quelques-uns s'échappait le cri coupable de : *Vive la paix!*

La population fut consternée; comme toujours, elle accusa de ses défaites le général Gouverneur, dont le prestige déclinait de plus en plus.

Le système de grandes batailles, échelonnées à d'assez longs intervalles de temps et annoncées bruyamment par des proclamations que l'ennemi connaissait, a rencontré de graves objections. On s'est demandé si de petites et fréquentes sorties sur les points faibles pour empêcher l'ennemi de s'y fortifier, le fatiguant, le tenant constamment en haleine, n'auraient pas été mieux appropriées à la nature des forces dont on disposait.

Tel était, si nous ne nous trompons, le sentiment personnel du général Trochu (1); mais la population de Paris ne s'accommodait pas de cette tactique prudente. Elle voulait, elle exigeait des actions offensives et des actions par masses, elle en attendait le salut. Aussi, le 5, après la malheureuse affaire du Bourget, s'empressa-t-on d'annoncer que ce combat était le début d'une série d'opérations dans lesquelles on allait succes-

(1) Voir la note de M. Dréo.

sivement s'engager. La rigueur du froid ne le permit point. Le thermomètre descendit à 14 degrés, les troupes souffrirent cruellement. De nombreux cas de congélation s'étant produits, l'armée fut ramenée dans ses cantonnements, les opérations furent suspendues. Cette interruption forcée évita une inutile effusion de sang, mais elle produisit sur la population et sur les soldats, eux-mêmes, un effet déplorable. Ces perpétuels mouvements de recul, succédant à de grandes batailles, enlevaient à l'armée toute confiance dans le succès et paralysaient son élan. A quoi bon, disait-on, se battre, quand on doit abandonner le soir même des positions conquises au prix de tant de sang !

Les souffrances de la population étaient comme celles de l'armée de plus en plus dures. La mortalité était devenue considérable à la fin de décembre. On n'avait pas pris les précautions nécessaires contre l'hiver qui sévissait avec rigueur. Les combustibles de toute nature manquaient, les vivres s'épuisaient. Enfin l'heure du bombardement allait sonner ! Toutes les épreuves fondaient à la fois sur la malheureuse cité ! La situation du Gouvernement était extrêmement douloureuse ; il voyait la famine s'approcher sans oser le dire. Le peuple ne s'en doutait pas, pas plus qu'il n'avait soupçonné nos échecs. Il ignorait tout, même ce qui se passait aux portes de Paris, à plus forte raison ce qui se passait sur les bords de la Loire. Le Gouvernement lui-même était fort mal informé des événements extérieurs ; les pigeons n'arrivaient plus, ou n'arrivaient qu'à des intervalles irréguliers, quelquefois fort longs ; l'hiver et la neige empêchaient ces oiseaux de voler ou du moins de parvenir jusqu'à leur destination.

Les inquiétudes sur les subsistances s'aggravaient par suite d'une circonstance à laquelle on aurait pu remédier si on l'avait prévue. On avait pensé trop tard à la mouture des blés, et le défaut de proportion entre le travail journalier des moulins et la consommation constituait un danger de plus. Une bombe pouvait tomber à tout moment sur les usines

et détruire les machines indispensables à l'alimentation des habitants. Et cependant, au milieu de ces anxiétés, on ne perdait pas courage, on essayait de mêler le riz et l'avoine au froment, de manière à prolonger la durée réduite des approvisionnements ; on montait la garde, on souffrait, on ne désespérait pas.

« Nous sommes toujours sans nouvelles de vous, écrivait M. J. Favre, le 28 décembre (1), à M. Gambetta, et fort inquiets de ce qui se passe de l'autre côté de la muraille de fer et de feu qui nous étouffe. Nous avons à lutter contre le fléau d'une température exceptionnellement rigoureuse, qui entrave les opérations militaires et aggrave outre mesure les souffrances de l'armée..... Le thermomètre est descendu le 23, à 13 degrés et le vent violent augmente, dans une proportion déplorable, l'excès de cette température. »

Pour soutenir le moral de tous, on s'appliquait à cacher les malheurs, à dissimuler la pénurie des subsistances, à calmer les esprits qui s'irritaient, qui réclamaient, et qui allaient bientôt exiger la démission de M. le général Trochu. L'opinion, quand on ne l'éclaire pas, est souvent injuste.

« Pendant la durée du siège, dit M. le général Vinoy (2), un conseiller nouveau vint s'imposer à la défense, contrôler ses actes et parfois les diriger ; c'était l'opinion, dont l'intervention a été rarement opportune et dont l'influence a été presque toujours fatale. Peut-être était-il difficile à un Gouvernement, issu d'un mouvement populaire, de s'opposer efficacement aux manifestations de ceux qui l'avaient porté au pouvoir, mais il est certain qu'il ne tenta que fort rarement de le faire..... Les clubs et une certaine presse dont on ne saurait trop flétrir les sourdes et criminelles menées entretenaient l'agitation partout..... Il était de notoriété publique que le Gouvernement se laissait malheureusement influencer par ces écrits et par ces

(1) Pièces justificatives, correspondance de M. J. Favre.

(2) *Siège de Paris*, p. 83.

» discours ; l'ennemi qui savait profiter de tout et qui avait
» trouvé le moyen de se procurer nos journaux et nos bro-
» chures, pouvait juger par là, aussi bien que nous, notre
» situation. »

M. le général Vinoy a certes raison de blâmer l'influence que les clubs et une certaine presse ont exercée, si l'on en croit son témoignage, sur les résolutions du Gouvernement.

L'opinion honnête et sensée a seule le droit d'être écoutée. Elle est une force qu'on a toujours intérêt à ménager, mais il faut s'attacher à la diriger plutôt que se laisser conduire par elle ; il faut se tenir en garde contre ses exagérations et ses erreurs, car elle y est sujette. Les Gouvernements aiment mieux d'ordinaire la suivre que lui résister.

Elle se trompe pourtant. Ainsi, c'est elle qui a voulu la continuation de la guerre depuis le premier jour du siège jusqu'au dernier et qui s'est obstinément refusée à toutes transactions ; c'est elle qui, non-seulement a pesé sur la politique, mais qui a pesé sur la direction des opérations militaires en réclamant sans cesse de grandes sorties. Les chefs de l'armée ne croyaient pas, dans les premiers jours, la défense de Paris possible ; ils le disaient, ils ne le cachaient en aucune façon ; ils ne cachaient pas davantage que de grandes opérations offensives étaient dangereuses avec les éléments dont on disposait. La pression qu'exerça sur eux le sentiment public fut la cause déterminante des opérations qu'ils tentèrent. Par un étrange renversement des rôles, la population semblait plus belliqueuse, plus résolue que l'armée et ses généraux ! C'est l'opinion qui a dicté, ou du moins qui a hautement approuvé la formule célèbre : *pas un pouce du territoire, pas une pierre de forteresse* ; qui a engagé ainsi, dès le début, notre politique, avec plus de fierté que de prudence, dans une voie sans issue. C'est elle qui a, sinon inspiré, du moins approuvé la réponse du général Gouverneur aux ouvertures faites par M. le comte de Moltke et qui, s'exaltant de plus en plus, a poussé la passion de la résistance jusqu'à reje-

ter, même après les plus terribles revers, toute pensée d'accommodement. Elle croyait au succès et personne n'osait lui enlever ses illusions.

« Vous avez tort, disait le général Ducrot à l'un des principaux membres du gouvernement, (1) de tromper la population de Paris. Il arrivera un moment où fatalement il faudra lui faire connaître la vérité. Vous l'entretenez dans une erreur qui vous sauve aujourd'hui, mais qui vous perdra demain ; au lieu de préparer les esprits aux événements qui nous menacent, vous êtes à leur remorque ; mieux vaudrait les éclairer. La presse a une grande influence, servez-vous-en ; réunissez les représentants des grands journaux ; éclairez-les, ils vous aideront. »

III

Au milieu de ces embarras, les Maires tenaient conseil. Leurs réunions étaient parfois orageuses ; tantôt ils s'opposaient au rationnement du pain qui allait manquer, tantôt ils poussaient le général gouverneur à des opérations dont il ne voulait pas, et comme le général résistait, ils réclamaient la formation d'un comité dans lequel *l'élément civil serait prépondérant*. On allait même, dit-on, jusqu'à exprimer la prétention, pour *fortifier l'action du pouvoir, d'organiser à côté du gouvernement, d'une manière permanente, un conseil composé de tous les Maires et de tous les adjoints de Paris*.

M. J. Favre, cédant en partie à cette pression des représentants des municipalités, émit, dans la séance du conseil du 25 décembre, l'avis que non-seulement une surveillance, plus sérieuse à l'avenir que par le passé, fût exercée sur les opérations militaires, mais que le gouvernement tout entier les dirigeât. (2)

Une grande faute lui paraissait avoir été commise au Bour-

(1) Déposition du général Ducrot (T. 3.)

(2) Notes de M. Dréo.

get; il fallait reconnaître que la population en était justement irritée. Il proposait de convoquer un conseil de guerre auquel assisteraient tous les généraux, et où l'on arrêterait les résolutions à prendre.

« J'aime et j'estime le général Trochu, disait-il, mais je » constate qu'il y a contre lui, ou plutôt contre sa tempori- » sation, une animation extrême; jusqu'ici, il a été investi » d'une sorte de dictature militaire; cette dictature doit » cesser. »

« — Mais c'est lui demander sa démission, observa l'un » des membres de conseil. »

— « C'est ainsi que je l'entends, répondit M. J. Favre. »

Et, en effet, il écrivait peu de jours après à M. Gambetta: (1)

» Nous devons tenir jusqu'au bout de nos vivres; nous ne » pouvons, avant cette extrémité, songer à une capitulation. » C'est là ce que nous ne cessons de répéter. Malheureusement » le général délibère beaucoup trop, et n'agit pas assez. Il y a » longtemps, vous le savez, que M. Picard l'a jugé insuffisant » et a proposé de le remplacer. En partageant un peu son avis, » je me suis longtemps refusé à un parti rigoureux que ren- » dait au surplus tout-à-fait inutile la séduction opérée sur » nos amis par le gouverneur. Depuis le 21 décembre; je » n'ai plus hésité. J'ai demandé le remplacement du général » Trochu. Mes collègues y sont constamment refusés; hier ce- » pendant, à la suite d'un conseil auquel le général Trochu » n'assistait pas, nous avons décidé:

» 1° Qu'on agirait; 2° Que le général Vinoy conduirait » cette dernière opération »

Assurément M. Gambetta, à la place de M. J. Favre, aurait usé de moins de ménagements; il tenait en trop médiocre estime la plupart de nos généraux pour leur permettre d'être malheureux, il leur faisait toujours cruellement expier la mauvaise fortune.

Aussi depuis deux mois, écrivait-il dans toutes ses dépêches

(1) Pièces justificatives, correspondance de M. J. Favre.

à M. J. Favre qu'il fallait retirer à M. le général Trochu son commandement. M. J. Favre s'y refusait. Quand il s'y prêta, il céda aux instances réitérées des Maires, des adjoints, des journalistes, interprètes de l'opinion qui, à tort ou à raison, se retournait alors violemment contre le général Trochu, auquel on reprochait de ne savoir pas se servir des ressources mises à sa disposition. La popularité dont le général avait joui, avait fait place à une hostilité peu déguisée et qui existait non-seulement dans la population civile, mais même dans l'armée.

Le général Trochu se rendit au conseil le lendemain du jour où son remplacement avait été proposé. Il déclara que s'il n'avait pas fait de grandes choses, on devait au moins lui rendre la justice de reconnaître qu'il ne les avait jamais promises.

« La foule veut des victoires, dit-il (1), je ne peux pas lui en » donner, mais je puis donner l'exemple d'une ferme résolu- » tion de résister jusqu'à la dernière heure.

« Nous avons encore des vivres; je ne veux pas à la tête de » 300,000 hommes et avec 300 bouches à feu attelées, défiler » devant l'Empereur d'Allemagne et rendre mon épée. Tant » qu'il me restera une bouchée de pain, je ne le ferai pas. » L'opinion est ardente, impatiente; moi je suis obligé d'être » prudent et patient pour éviter un désastre et quand la for- » tune m'est contraire, je dois m'arrêter. »

Il rappela alors qu'il n'y avait pas d'armée dans Paris, au moment où il en avait pris le gouvernement; qu'il n'y avait pas de forces organisées à l'heure de l'investissement; qu'il avait fallu improviser tout, la défense de la place, l'armement, la constitution de bataillons plus nombreux que solides, parce que les troupes de nouvelle formation n'ont jamais de fond. Pendant le temps employé à cette œuvre, l'ennemi avait entouré la capitale de travaux imprenables, contre lesquels on venait aujourd'hui inutilement se heurter.

(1) Notes de M. Dréo.

« On ne percera pas, dit-il, les lignes prussiennes. Les meilleurs
» officiers se sont fait tuer dans les grandes batailles que nous
» avons livrées, à Châtillon, au Bourget, à Champigny, à Vil-
» liers, etc..... Privés de ressources extérieures, nous n'avons
» pu reformer nos cadres. Cette situation commande une
» grande circonspection. »

« Dans l'armée on me reproche de donner à la population
» des représentations militaires dont la troupe fait tous les
» frais ; dans la population, on me reproche de ménager l'ar-
» mée. Je m'use à cette tâche ingrate. »

Le général ajouta qu'il sentait combien la confiance s'était retirée de lui ; il ne se dissimulait pas que sa popularité était fort compromise, qu'elle avait peut-être disparu ; il s'effacerait volontiers. S'il avait consenti à prendre place dans le gouvernement, après le 4 septembre, c'était, on pouvait se le rappeler, uniquement pour établir un trait-d'union entre la population et la troupe. Cette union si désirable, si nécessaire, n'était plus possible. A la suite de nos malheurs, l'opinion avait fait à l'armée la situation la plus cruelle, et les reproches les moins mérités. « L'armée y a été sensible, ajoutait le
» général Trochu ; elle a perdu 30,000 hommes, et quand ses
» forces sont presque épuisées par le froid, par le feu, par les
» maladies, quand les actions les plus hardies ont été maintes
» fois tentées, on nous dit, on semble croire que l'armée
» et son chef se ménagent, manquent d'audace ; on paie nos
» services par de l'ingratitude ! »

Le général déclara que par suite de ces récriminations, l'armée et la garde mobile avaient conçu des sentiments peu sympathiques pour la garde nationale ; il le savait, il ne pouvait pas en douter. Il reconnaissait que pour une situation nouvelle, il fallait un homme nouveau ; il était prêt à se retirer.

On examina comment le général Trochu pourrait être remplacé. M. Arago dit que le premier soin du gouvernement devait être de trouver un général dont les opinions fussent républicaines. A cette observation M. le général Trochu répondit qu'il ne fallait pas se montrer, sous ce rapport, trop

exigeant ; que par exemple, le général Ducrot était un homme fort considérable dans l'armée, mais qu'il n'avait pas pour la République, les sentiments dont M. Arago était animé ; que le général Vinoy ne présentait peut-être pas non plus, sous ce rapport, les garanties que M. Arago demanderait, et il conclut en désignant M. le général Le Flô comme son successeur. Mais ce jour-là on ne prit point de résolution définitive.

Le lendemain, 28 décembre, le plateau d'Avron était abandonné sous une pluie d'obus qui ne permettait plus d'y tenir, et l'ennemi engageait un feu violent contre les forts de Rosny et de Nogent qui flanquaient cette position. Quatorze batteries Prussiennes établies sur un arc qui s'étendait du village de Noisy au Raincy, concentraient le feu de soixante pièces de gros calibre sur un seul point. On riposta autant qu'on le put, mais nous n'avions que douze pièces de 24 et de 30, douze pièces de 12 et douze pièces de 7, en tout 36 pièces, qui ne pouvaient résister longtemps à des feux qui les battaient de front, d'enfilade, d'écharpe, même à revers, et qui rendaient le plateau intenable ; nous avions l'infériorité du nombre, de la portée, du calibre, de la position. Le terrain était déchiré par les projectiles ; il n'y avait pas un abri où l'on pût se réfugier ; les épaulements et les embrasures se trouvaient fortement endommagés, et il était presque impossible de les réparer sous le feu terrible de l'ennemi. Une autre difficulté d'ailleurs venait de la nature du sol et du froid qui rendait la terre rebelle au travail de la pioche. L'évacuation fut ordonnée, elle put s'effectuer pendant la nuit.

Ces événements impressionnèrent la population parisienne qui voyait se resserrer plus étroitement encore le cercle de fer dans lequel elle était enfermée. Un cri de douleur s'échappa de toutes les poitrines. On reprocha plus vivement que jamais à la direction militaire son indécision et sa mollesse ; de toutes parts s'élevèrent les plaintes les plus amères. L'opinion publique s'indigna de l'abandon du plateau d'Avron, comme elle s'était indignée, en octobre, de l'abandon du Bourget ; on demanda à grands cris la démission du général Trochu.

IV

Un conseil de guerre fut réuni le 31 décembre, on y convoqua MM. les amiraux La Roncière et Pothuau, ainsi que MM. les généraux Ducrot, Tripier, Chabaud-Latour, Guiod, Noël, Vinoy, Clément-Thomas et de Bellemare.

Au sein de ce conseil M. Jules Favre prit le premier la parole. Il répéta ce que M. le général Trochu avait dit la veille sur l'insuffisance des préparatifs au début. On avait eu à créer un matériel et une armée qui n'existaient pas; on avait livré une foule de combats et quelques grandes batailles contre un ennemi qui avait eu le temps de se fortifier.

L'armée avait subi des pertes sensibles et ces pertes pouvaient difficilement être réparées, puisqu'on était privé de toute communication avec le dehors.

La ville de Paris cependant voulait être défendue à outrance; ce sentiment était trop vif, trop honorable, trop patriotique, pour que le gouvernement ne dût pas le respecter et chercher à le satisfaire. Le gouvernement s'exposerait d'ailleurs à être brisé s'il essayait d'y résister.

« Croyez-vous pouvoir obéir à ce besoin d'action qui domine » dans Paris, dit M. Jules Favre ?

» Quelle action pouvez-vous nous conseiller ?

» La défense peut-elle être continuée et comment ? »

M. le général Ducrot répondit qu'il ne s'était jamais, pour son compte, fait la moindre illusion sur le résultat auquel on devait nécessairement aboutir. Il déclara qu'il croyait fort peu au succès de l'armée de Paris, nullement au succès de l'armée de la Loire, que ni l'une ni l'autre de ces deux armées n'était en état de se mesurer contre des forces aussi redoutables que celles de l'Allemagne.

Il avait essayé au début de s'opposer à l'investissement;

(4) Notes de M. Dréo.

il s'était jeté audacieusement le 19 septembre sur les flancs de l'ennemi. Il avait échoué faute de troupes solides.

Le général Trochu avait tenté deux grandes sorties, il avait échoué par la même raison. Pendant ce temps, l'ennemi avait entouré Paris de trois et même de cinq lignes de retranchements formidables, et il n'était plus possible d'enlever de vive force ces retranchements, sans un secours extérieur, avec des troupes fatiguées. Une trouée n'était donc pas praticable. Quant à des batailles livrées avec 200,000 gardes nationaux en ligne, le général Ducrot avait l'entière conviction que de telles entreprises étaient déraisonnables et qu'il ne fallait pas y songer.

M. le général Trochu, à son tour, fit un exposé fort étendu de la situation, et remontant le cours des événements, il exprima les regrets les plus amers des entraves apportées à son plan de défense, des exigences qu'il avait rencontrées et surtout de l'abandon du projet qu'il avait conçu et qu'il aurait voulu mettre à exécution dès le début.

Ce plan allait être appliqué, il avait fallu y renoncer par suite des dépêches et des objurgations de M. Gambetta.

M. Gambetta annonçait que l'armée de la Loire était forte de 150,000 hommes, qu'elle marchait sur Fontainebleau, que de là elle se porterait à la rencontre de l'armée de Paris. Il avait bien fallu se diriger de ce côté. Mais M. Gambetta s'était trompé, son projet mal calculé, défectueux, avait échoué; il avait tout perdu.

M. le général de Bellemare déclara que la garde mobile était devenue, comme l'armée, hostile à la population. Elle contenait d'excellents éléments, mais elle était commandée par des officiers insuffisants, provenant de l'élection, et perdait par là une grande partie de sa valeur. Elle s'était bien battue, elle avait beaucoup souffert, on ne lui en tenait aucun compte, elle était tous les jours insultée dans les rues. Une trouée ne lui paraissait pas possible avec des troupes découragées; fût-elle possible, il faudrait opérer dans une zone ravagée

sur 40 lieues d'étendue avec les Prussiens à dos et en flanc.

La seule conduite raisonnable à tenir était, selon lui, la guerre défensive jusqu'à l'épuisement complet des subsistances; on pourrait, de cette façon, faire encore du mal à l'ennemi, surtout par des surprises de nuit; on devait s'en tenir là, combattre pour l'honneur et pour n'avoir rien à se reprocher.

L'amiral Pothuau déclara également qu'une trouée lui paraissait impossible. Il était trop tard pour essayer de se dégager avec quelque chance de succès.

Telle fut aussi l'opinion de M. l'amiral La Roncière, du général Schmitz, du général Tripier, du général Guidod, du général Frébault et du général de Chabaud-Latour, qui voulaient tous agir mais qui ne croyaient pas au succès.

Le général Clément-Thomas demanda encore une grande sortie pour *l'honneur*, disait-il, et *peut-être pour le salut de Paris*. Un suprême effort lui semblait indispensable, il déclara que la garde nationale voulait s'y joindre, aller au feu, et qu'on devait l'y conduire.

Le général Clément-Thomas, en réclamant l'intervention de la garde nationale dans une dernière lutte, exprimait le sentiment vrai de la population.

Des exagérations en sens contraire se sont produites sur les services rendus par la garde nationale pendant le siège. Les uns l'ont représentée comme jetant l'indiscipline et le désordre dans l'armée, les autres ont exalté son courage et son importance militaire. Les uns ont rappelé les trop fréquentes débandades de quelques bataillons, les autres ont répété les noms honorés de ceux qui se sont fait glorieusement tuer dans ses rangs. Quoi que l'on puisse penser à cet égard, il n'est pas contestable que la garde nationale voulait se battre, que son inaction lui pesait, qu'elle était pleine de bonne volonté, et il est permis d'en conclure qu'on aurait pu en tirer quelque parti si on avait mieux constitué ses cadres, mieux choisi ses officiers et sous-officiers, et si on avait mêlé ses bataillons aux bataillons de l'armée, de manière à ce que les uns

enseignassent aux autres des devoirs que tous ne connaissaient pas.

Le général Trochu termina cette séance par des paroles empreintes d'une noble tristesse. « Je ne rendrai pas mon épée, » dit-il, sans de nouveaux combats; assez de capitulations, » assez d'armes livrées à l'ennemi; je ne jetterai pas dans les » bras de la Prusse la dernière armée française. Le moment » venu, le gouverneur de Paris tentera un suprême effort » et appellera à lui toutes les forces disponibles. »

Le conseil décida, conformément à l'opinion émise par M. le général Trochu, que l'honneur militaire *l'opinion de Paris, le devoir de la défense exigeaient un nouvel effort auquel serait associée la garde nationale*, et la séance fut levée.

Le général Trochu n'ignorait pas que l'on approchait de la limite extrême des subsistances. Il se proposait de marcher sur le plateau de Châtillon et d'attaquer les batteries ennemies qui couvraient de leurs feux les forts et les quartiers de la rive gauche.

Le bombardement du plateau d'Avron n'avait été, en effet, pour les Prussiens que le prélude d'un bombardement général. Ils avaient leurs souffrances, ils étaient pressés de voir finir le siège. Nos vivres ne s'épuisaient pas assez vite, à leur gré; la résistance de Paris se prolongeait plus qu'ils ne l'avaient supposé; la fermeté des assiégés déjouait leurs espérances. Ils eurent recours aux moyens extrêmes. Ils bombardèrent non-seulement les forts, ce qui était le droit de la guerre, mais la ville, les femmes, les enfants, les malades, les blessés, et les innombrables chefs-d'œuvre qu'elle contenait. C'était en pleine civilisation que l'on voyait s'accomplir cette œuvre de barbarie, attentat contre lequel tous les diplomates protestèrent au nom du droit des gens. Les quartiers Saint-Jacques et Saint-Germain, le Val-de-Grâce et le Luxembourg furent couverts de bombes, les projectiles tombaient sur les hôpitaux, sur les ambulances et sur les écoles.

Dans la pensée du général Trochu, il fallait aller chercher l'ennemi, blotti derrière les batteries qui nous bom-

bardaient et l'en débusquer. Mais ce projet d'attaque parut trop téméraire aux généraux réunis au Louvre dans la journée du 15 janvier ; on l'écarta et on y substitua, sur la proposition du général Berthault, un plan d'attaque contre Versailles par Buzenval et Montretout.

V

Peu de jours auparavant, on avait reçu une dépêche de M. Gambetta. Elle était comme toujours pleine d'espérances et de nature à tromper le Gouvernement sur la situation vraie des armées en province. Aussitôt des bruits précurseurs d'une prochaine délivrance circulèrent.

La population qui à cette heure avait un si grand besoin de connaître la vérité, convaincue que les armées de secours approchaient, ne consentit pas à demeurer dans l'immobilité des bivouacs et des remparts. Le bombardement, loin de l'effrayer, l'exaspérait ; on voulait se venger ; ce n'étaient plus seulement les clubs, c'était tout le monde qui exigeait une sortie et une sortie immédiate.

A ces exigences le général répondit par une proclamation qui, en promettant une action prochaine, se terminait par les paroles suivantes : « Rien ne peut faire tomber les armes de nos mains ! Le gouverneur de Paris ne capitulera pas ! »

Malgré cette déclaration, les défiances étaient telles que les manifestations ne s'arrêtèrent pas.

Le général payait cher alors la faute qu'il avait commise au début en laissant aux clubs et à la presse la liberté de l'attaquer si violemment. Commandant d'une ville assiégée, il voyait son autorité méconnue ; victime de l'injustice et de la violence, il ne pouvait satisfaire ni dominer l'opinion.

Bon gré, mal gré il lui fallut seconder les efforts de M. Gambetta ; il se décida le 19 à tenter l'attaque de Buzenval. — Quatre-vingt-cinq mille hommes furent mis en ligne ce jour-

là sur 6 kilomètres de longueur. La droite était sous les ordres du général Ducrot, le centre sous ceux du général de Bellemare, et la gauche sous le commandement du général Vinoy.

Le général Ducrot devait être à 6 heures du matin, près de Rueil ; le général Bellemare à la ferme de Fouilleuse, et le général Vinoy à la Briqueterie.

La nuit précédente fut pluvieuse et l'obscurité profonde ; les troupes en marche furent arrêtées par le mauvais temps et par l'exiguïté des passages laissés entre les barricades qui encombraient les abords de Paris.

En outre, le dégel avait profondément détrempe le sol et les mouvements de l'artillerie ne se produisaient qu'avec une extrême difficulté.

Malgré ces obstacles, les troupes se portèrent très-vigoureusement en avant, mais elles rencontrèrent une résistance qui brisa bientôt leur élan.

Autour de la Bergerie, un combat très-vif s'engagea. Sur la gauche, la redoute de Montretout avait été enlevée. Pour armer cette position conquise il fallait des canons et l'artillerie n'arrivait pas ; elle était emboîlée dans des terrains défoncés. Par surcroît de malheur l'aile droite, que l'encombrement des voies entravait dans son mouvement, ne put entrer en ligne en même temps que l'aile gauche et le centre ; le général Ducrot en a expliqué le motif dans sa déposition.

Ce ne fut que vers midi qu'il put attaquer les positions qui lui étaient désignées.

Il fut arrêté à Longboyau, devant un mur crénelé et fortement défendu par l'ennemi. Le centre fit alors un nouvel effort, les Prussiens reculèrent une seconde fois. Les crêtes des collines environnant la Bergerie restèrent en notre pouvoir, mais le jour commençait à tomber et notre artillerie ne parvenait pas à se mettre en batterie pour répondre au feu de plus en plus violent des Allemands. La garde nationale, qui, pour la première fois, et sur sa demande, avait été appelée à prendre part à une opération sérieuse, commençait à trouver le combat trop long.

Des défaillances partielles se produisirent; les mauvais bataillons lâchèrent pied les premiers. Il y en eut qui montrèrent une attitude solide; il y eut des traits de courage; ce fut dans ce moment que MM. Montbrison, Coriolis, Des-tourmel, Léon Gaillard et le peintre Regnault tombèrent glorieusement. La nuit vint; nous occupions quelques points des hauteurs conquises, cependant le général Trochu ne jugea pas prudent de s'y maintenir et de poursuivre la lutte dans l'obscurité.

Il ordonna la retraite.

Cette opération se fit péniblement, au milieu de difficultés sans nombre et dans un grand désarroi. Le désordre fut tel qu'on oublia de prévenir deux détachements qui se trouvaient dans des positions avancées.

M. J. Favre écrivait le lendemain de cette triste journée à M. Gambetta :

« La journée commençait bien... (1), nous étions maîtres des hauteurs de Buzenval et d'une partie de celles de Garches, tout semblait faire présager que le lendemain on continuerait l'offensive.

» Il n'en a rien été, loin de là.

» Nous étions réunis à 10 heures du soir, lorsque nous arrivons un télégramme par lequel le gouverneur nous annonce, du Mont-Valérien où il a passé la journée, qu'à 4 heures sa gauche avait été attaquée, écrasée d'obus, forcée de se replier.

» Le centre, privé du secours de la droite, ne tenait plus contre la vive attaque dont il était lui-même l'objet et s'était également retiré. J'ai couru au milieu de la nuit au Mont-Valérien.

» J'ai vu par moi-même que le mal était sans remède. Cet effort a tout épuisé, il est le dernier possible.... La population est très-irritée contre M. Trochu. Celui-ci ne veut se retirer que devant un général qui croira possible une nouvelle action à laquelle il se refuse.»

(1) Lettre de M. J. Favre à M. Gambetta, 24 janvier. Pièces justificatives.

Un peu plus loin, M. J. Favre ajoute :

« Après cet échec, la population voudrait une revanche, elle demande à grands cris à se battre.... mais cette animation apparaît plus dans la ville que devant l'ennemi. Ceux qui l'ont abordé reconnaissent l'impossibilité absolue d'une nouvelle grande action. »

En effet, les généraux convoqués le lendemain en conseil, et invités à donner leur avis sur la situation, furent unanimes dans leurs réponses.

Décimées par le feu et les maladies, épuisées par les privations et les fatigues, découragées par les revers, les troupes n'étaient plus capables d'un effort sérieux.

Le général Trochu déclara que jusque-là il s'était prêté à faire de grandes sorties, mais qu'après l'essai infructueux de Buzenval il était résolu à ne plus renouveler de telles entreprises.

Cette opinion n'était pas celle des maires. Ils n'admettaient pas la moindre hésitation sur ce point. Ils voulaient s'ensevelir sous les ruines de Paris, ils adjuraient le Gouvernement de tenter encore une action offensive, déclarant que la population l'exigeait. La garde nationale, d'après eux, s'était parfaitement conduite à Buzenval; c'était la troupe qui avait fléchi.

Ils se trompaient, mais leur erreur était celle de beaucoup de monde. On ne parlait dans Paris que de l'héroïsme des gardes nationaux qui s'étaient fait tuer; on dissimulait les défaillances de ceux qui avaient fui. Il y avait eu de grands et nobles dévouements, des actes de courage, mais il y avait eu aussi de grandes faiblesses.

Ce furent, comme toujours, les bataillons qui avaient le plus mal fait leur devoir devant l'ennemi, qui poussèrent le plus à la reprise des hostilités. Ceux qui s'étaient retirés prudemment à l'heure du péril se firent remarquer par leur déchaînement contre le Gouverneur. Fidèles à la tradition révolutionnaire qui veut qu'un chef malheureux soit infailliblement un traître, ils exigèrent sa destitution.

Les mécontentements qui avaient éclaté après l'évacuation du plateau d'Avron, se reproduisirent après l'échec de Buzenval avec une telle intensité que le commandement ne put rester entre les mains de M. le général Trochu.

« A partir de la bataille de Buzenval, dit le général (1), » la population, la presse, la garde nationale, le gouvernement se prononcèrent contre moi d'une manière définitive. L'idée qui prévalut était celle qui avait pour origine le succès de Coulmiers, à savoir : — Il faut sortir » avec toutes les masses organisées et non organisées qui » sont dans Paris. » — Je reçus une députation de la garde » nationale qui venait me proposer de faire sortir, en même » temps que les hommes armés, les hommes sans armes. . . . » afin, me disait-on, de livrer ce qu'ils appelaient une » bataille torrentielle.

» Et ce n'est pas seulement la foule qui était dans ces » sentiments. Le gouvernement, à des degrés divers, y était » tout entier. J'étais pressé tous les jours de livrer la grande » bataille définitive. — Je déclarai qu'il y avait là un crime » militaire à commettre et que je ne le commettrais pas. — » C'était devenu, à mon tour, pour moi comme pour le » général Ducrot, un cas de conscience militaire.

» Oh ! alors, se passèrent de petits désordres, je dirais de » grands désordres, au point de vue des principes, s'il y » avait eu des principes possibles dans Paris assiégé. Le gouvernement tint en dehors de moi de petits conciliabules » pour chercher un général en chef qui voulût bien livrer la » grande bataille. Les généraux, les colonels, les lieutenants- » colonels et plusieurs chefs de bataillon furent appelés dans » ce but auprès des Ministres, et on chercha parmi eux un » homme hardi qui voulût répondre à l'espérance qu'on » mettait dans la grande bataille. . . . on n'en trouva » aucun.

(1) Discours du général Trochu à l'Assemblée nationale.

» Mais l'autorité du général en chef était désormais compromise.

» Les Maires de Paris réunis autour du Gouvernement me » dirent, avec la plus grande courtoisie, que ma situation » n'était plus possible ; ils m'invitèrent à donner ma démission. Je répondis que je ne la donnerais pas. J'étais là, vis-à-vis de ma démission, dans le système où j'étais depuis » six mois devant les épreuves qui m'accablaient. Je ne voulais pas me retirer ; mais, parlant au gouvernement je lui » disais : *vous êtes le gouvernement, vous avez le droit de » me destituer et de me remplacer.* »

» Je fus destitué et remplacé.

» On n'a pas manqué de dire, dans le public, que c'était un » arrangement entre collègues pour me faire sortir d'embarras, en raison d'une proclamation que j'avais faite » quelques semaines auparavant, et dans laquelle j'avais dit : » *Le gouverneur de Paris ne capitulera pas.* Eh bien ! » non ! ce ne fut pas un arrangement ; ce fut une véritable » destitution, consentie sans observation par le général en » chef. »

En effet, le 21, les Maires avaient déclaré nettement au général gouverneur, qu'il devait se retirer. Le général avait répondu avec calme qu'il aviserait.

Après le départ des maires, il y avait eu au sein du conseil une séance orageuse qui s'était prolongée fort avant dans la nuit. Le général avait déclaré qu'il ne comptait pas se démettre de ses fonctions, mais que son autorité étant discutée par les maires, discutée dans le conseil, discutée par le public, il pensait que le gouvernement ferait bien de le révoquer. Il sentait qu'il ne pouvait plus garder son commandement. En le perdant, il ne pouvait pas davantage conserver la présidence du conseil, il se démettait de ces deux fonctions.

M. J. Simon fit valoir l'intérêt immense qui s'attachait, suivant lui, à la conservation de M. le général Trochu comme chef du gouvernement et comme chef de l'armée. Les Maires n'avaient jamais entendu demander au général sa démission

de fonctions pour lesquelles son concours était indispensable. Ils avaient seulement manifesté le désir qu'un chef nouveau fût désigné pour une expédition, à leurs yeux nécessaire, et au succès de laquelle le général ne croyait pas. Le gouverneur devait demeurer à son poste; il grandirait, en prenant cette résolution, dans l'estime de tous et acquerrait de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

M. le général Trochu, sur les vives instances qui lui furent faites par plusieurs membres du Gouvernement, consentit à rester président du conseil; les fonctions de gouverneur furent supprimées et le commandement de l'armée fut confié à M. le général Vinoy.

La délibération touchait à son terme, quand M. Arago fut informé par un charbonnier du boulevard Mazas de ce qui se passait dans ce quartier de Paris (1). On venait de forcer les portes de la prison, aux cris répétés de: Vive la Commune! A bas le Gouvernement! Flourens, Meillet, Bauer et d'autres détenus politiques avaient été rendus à la liberté. Peu d'instant après, cette nouvelle était confirmée par un officier d'état-major envoyé au Ministère des affaires étrangères.

Il devenait évident que la populace, retrouvant ses chefs, allait tenter de nouveau un mouvement. Dans l'état des esprits, ce mouvement pouvait être extrêmement dangereux. Il fallait se hâter d'avertir M. le général Vinoy de la décision que le conseil venait de prendre; M. J. Favre lui écrivit séance tenante:

« Le Gouvernement de la Défense nationale ayant décidé
 » que le commandement en chef serait désormais distinct
 » des fonctions de président du conseil, vous a nommé com-
 » mandant en chef de l'armée de Paris, en remplacement de
 » M. le général Trochu. Le Gouvernement aurait voulu vous
 » prévenir avant de disposer ainsi de vous, mais l'extrême
 » urgence et des circonstances particulières que j'aurai
 » l'honneur de vous expliquer, l'ont obligé à prendre ses

(1) Notes de M. Dréo.

» résolutions sur l'heure. D'ailleurs, il connaît depuis long-
 » temps votre patriotisme et votre dévouement, et il y
 » compte (1). »

Surpris à 1 heure du matin par ce message inattendu, M. le général Vinoy se précipita chez le Ministre de la guerre, et de là chez M. J. Favre. La proposition qu'on lui faisait n'était certes pas séduisante. Accepter la responsabilité du commandement en chef à l'heure où les forces de l'armée étaient épuisées, où la partie était perdue, quand toute lutte était devenue évidemment impossible, c'était faire acte de grand dévouement. On représenta au général Vinoy que l'émeute grondait dans la rue, que le péril était imminent, et que l'armée n'avait plus de chef. Le général, après quelques moments d'hésitation, accepta résolument la mission qui lui était confiée.

Les divers incidents de cette crise sont racontés par M. J. Favre dans une lettre qu'il écrivit le 23 janvier à M. Gambetta. Nous en extrayons le passage suivant (2):

« Après la triste journée du 19, Paris a cru à une revanche
 » prochaine, et a en même temps manifesté, avec une irritation
 » d'heure en heure croissante, sa colère contre M. le général
 » Trochu. Je vous ai dit que j'avais plusieurs fois insisté pour
 » son remplacement et que la résistance de la majorité, seule,
 » m'avait arrêté dans l'exécution de ce dessein. Je n'avais
 » pour aide que Picard. Mais après l'affaire du 19, la persis-
 » tance de M. Trochu à garder le commandement devenait
 » un véritable danger.

« J'ai vainement essayé d'amener mes amis à un acte un
 » peu vigoureux, et le général à une résolution nécessaire. La
 » journée du vendredi 20 s'est passée dans ces tiraillements.
 » Le samedi 21, les symptômes sont devenus plus menaçants,
 » et le soir, les maires, réunis au Gouvernement, ont nette-
 » ment dit à M. Trochu qu'il ne pouvait conserver le com-

(1) Pièces justificatives. Lettre de M. J. Favre.

(2) Pièces justificatives, correspondance de M. J. Favre.



» mandement en chef. J'oubliais de dire que la veille, vendredi, je les avais réunis et que, dans une séance de 5 heures, on avait posé et discuté les questions de défense.

» M. Trochu avait déclaré que la défense était désormais impossible, et qu'il était prêt à céder le commandement à l'officier qui serait d'une opinion contraire. Le samedi, nous avons réuni les généraux qui nous semblaient les plus audacieux, nous leur avons posé les mêmes questions et nous avons reçu les mêmes réponses. Le soir, j'ai fait connaître cette situation aux maires, et c'est alors que presque tous, deux ou trois exceptés, ont exprimé l'opinion que le général Trochu devait se retirer en gardant le Gouvernement de Paris et la présidence.

» Après leur départ, à minuit et demi, la délibération a commencé dans le conseil. M. Trochu avait supporté les duretés qui lui avaient été dites, et avait montré un grand calme; avec nous, il n'a pas été moins ferme. Il nous a dit qu'il ne se démettrait pas, qu'il engageait le Gouvernement à le remplacer, mais qu'il ne conserverait aucune de ses fonctions, hors celle de membre du conseil, et en en déclinant la présidence.

» La discussion a été longue, confuse, orageuse. Il fallait d'abord savoir si on le remplacerait et par qui.

» Il y a un mois, je proposais le général Vinoy; à la suite de bien des tergiversations il a été accepté, et nous l'avons nommé d'urgence sans le consulter. Il était trois heures du matin. Au même moment, on vint nous apprendre que Mazas était forcé par une bande qui avait délivré Flourens et d'autres détenus politiques. Ce n'était que le prélude de désordres malheureusement graves..... »

.....

TROISIÈME PARTIE.

Fin du siège.

MENÉES DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE. — AGITATION DES CLUBS. — DÉPÊCHES DE M. GAMBETTA. — INSURRECTION DU 22 JANVIER. — CONSEIL TENU LE 22 JANVIER AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

I

Après chacune de nos catastrophes, on pouvait s'attendre aux agitations du parti démagogique.

« Le désastre de Sedan, dit M. le général Vinoy, avait été suivi de la journée du 4 septembre; la chute de Metz, de l'insurrection du 31 octobre; la défaite de Buzenval amena la journée du 22 janvier, et la capitulation de Paris devait nous donner plus tard la Commune (1). »

Nous avons traversé deux mois et demi depuis le 31 octobre. Que s'était-il passé dans cet intervalle de temps au sein des clubs, des sociétés secrètes, dans ces journaux où l'on conspire, et où l'on se préparait à escompter l'éventualité de nos revers?

Dès la fin de novembre, le parti révolutionnaire s'était remis à l'œuvre. Il s'était attaché à favoriser la réélection des officiers destitués par le général commandant en chef de la garde nationale, tels que Eudes, Razoua, Granger; l'un deux réélu avait prêté le serment *de faire son devoir pour l'intérieur*

(1) Le général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 42.

comme pour l'extérieur. L'élargissement des détenus politiques était réclamé à grands cris.

Nous avons sous les yeux les comptes-rendus des séances des clubs tenues pendant cette période de temps. Elles sont aussi désordonnées que violentes. Nous en citerons un seul exemple, et nous le choisirons à dessein dans le compte rendu de la séance du 30 novembre 1870, tenue la veille du jour où l'armée allait se battre à Champigny, et essayer de délivrer la capitale au prix d'un sang généreusement répandu.

Le 30 novembre, au club de l'école de médecine, M. A. Lévy déclarait qu'il avait entre les mains la preuve de la trahison des Trochu, des Schmitz et des Thiers, qui tous travaillaient en faveur des bonapartistes et des orléanistes.

Le même jour, au club du boulevard Charonne, le capitaine Giraud attaquait avec sa véhémence habituelle le Gouvernement de la Défense nationale.

« Descendons avec des cartouches dans la rue, disait-il, » emparons-nous de l'Hôtel-de-Ville où ces coquins complotent dans l'ombre la perte de la République. »

Un autre orateur se plaignait du Gouverneur de Paris. « Le » général Trochu, disait-il, a envoyé à l'ennemi les tirailleurs de Belleville, dans le but évident de faire massacrer les défenseurs de la République. » Cet orateur demandait l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, devant lequel seraient traduits les réactionnaires; il voulait, avant de marcher au feu, que les sentences de ce tribunal fussent exécutées.

« M. le général Trochu nous appelle au combat, disait-il; » de quel droit veut-il nous empêcher de sauver la République, c'est-à-dire la Patrie, lui qui est incapable de la défendre?.....

« Si nous réussissons, si les Prussiens sont vaincus, notre tâche ne sera pas terminée, nous fonderons les États-Unis-d'Europe. Si nous succombons, nous irons chercher un coin de terre où nous planterons le drapeau rouge, le seul et véritable drapeau de la France! Mais auparavant, plutôt

» que de laisser Paris au pouvoir de nos ennemis, nous le brûlerons, quartier par quartier, maison par maison. »

Tel était le langage qui se tenait à la fin de novembre.

En même temps, on exploitait en faveur du désordre la pénurie des subsistances. Aux Halles, les gardes nationaux abusait de leur uniforme, (à cette époque la disette du bois et des vivres commençait à se faire sentir) pour se faire délivrer les denrées qui s'y trouvaient et qu'ils taxaient arbitrairement. Aux mairies, on dénonçait les accapareurs et on déclarait que, si des mesures de réquisitionnement général n'étaient pas prises, on se ferait à soi-même justice.

Il est vrai, qu'après le succès de Champigny, le parti anarchique suspendit momentanément ses démonstrations, mais il n'abandonna la place publique, où il devait d'ailleurs bientôt reparaitre, que pour se réfugier dans les conciliabules secrets, et se contenta pendant quelque temps de pousser les gardes nationaux à l'indiscipline, aux outrages contre les frères de la Doctrine chrétienne, à l'invasion du domicile des propriétaires absents, à la destruction des clôtures et au vol des combustibles dont on manquait.

Naturellement la misère en s'étendant devait rendre la population plus accessible aux mauvais conseils qu'on lui donnait.

On vit bientôt se produire des faits qui révélaient sous une forme saisissante le danger que l'on allait courir.

Du désordre politique au désordre social il n'y a qu'un pas. Le préfet de police, M. Cresson, en avertissait le Gouvernement dans un rapport en date du 16 décembre.

« Quand le brigandage, disait-il (1), peut s'attribuer les » immunités qu'on lui voit prendre, quand le sentiment de » respect pour la propriété s'ébranle sous les coups répétés » des mesures de salut public, ce ne sont plus les principes, » ce sont les expédients qui soutiennent la société et elle » n'en a pas pour longtemps. »

(1) Rapport du préfet de police au gouvernement de la Défense nationale.

Après l'attaque malheureuse du Bourget, les excitations redoublèrent. Ce fut le moment qu'on choisit dans différents clubs pour demander (notamment dans le club de M. Lévy), la nomination d'un conseil de 300 membres chargés de surveiller le Gouvernement.

« Autrement, disait l'orateur, il faudra jeter par les fenêtres ces avocats, sans talent comme sans énergie, qui se sont chargés du soin de nous conduire. »

D'autres agitateurs, et notamment M. Montel, officier révoqué, demandaient au club de la rue de Lyon, la Commune.

« Il nous faut la Commune, disait M. Montel, par tous les moyens et à tout prix. Il nous faut la confiscation des biens des riches et la distribution de ces biens aux pauvres. Il nous faut la levée en masse. Il faut chasser le Gouvernement, expulser tous ces traîtres, tous ces lâches, qui feront de Paris ce que Bazaine a fait de Metz. Ils veulent nous réduire par la famine, ces misérables bourgeois, après quoi ils viendront nous demander le paiement de nos loyers, sinon l'expulsion et la saisie de nos meubles. Avant que de tels malheurs n'arrivent, marchons sur l'Hôtel-de-Ville, faisons la guerre au dedans; nous ferons plus tard, la guerre au dehors. »

Les misérables qui excitent ainsi les mauvaises passions, qui soufflent dans les masses la haine et la vengeance, qui par la parole ou la plume égarent à ce point les esprits, sont les grands coupables; c'est à eux que la société doit demander compte des désordres qui se commettent. Quant à ceux qui font le coup de feu derrière des barricades, qui reçoivent l'impulsion mais qui ne la donnent pas, simples instruments ils peuvent être traités avec plus d'indulgence.

A ces attaques contre le Gouvernement, à ces provocations à l'insurrection, se mêlaient sans déguisement les excitations au pillage.

« Si dans 48 heures, le bois n'est pas livré avec abondance au peuple, nous mettrons à sac les bancs des églises. »

Autour de Paris, et jusque dans l'enceinte de la ville, on se jetait sur le bois et on le pillait; le Préfet de police réclamait à ce sujet des mesures énergiques.

« Il se produit un besoin général, disait-il (1), de voir le Gouvernement ressaisir son autorité, dont certaines municipalités, notoirement ou sourdement hostiles, ont usurpé la plus grande part. On aspire à ce que le droit de commander, au lieu de s'éparpiller dans toutes les mains, soit réuni et concentré en une seule, celle du Gouvernement.

Cette concentration de pouvoirs, qui a toujours manqué pendant le siège, devenait en effet nécessaire lorsque la situation s'aggravait.

Le 26 décembre, à onze heures du matin, rue Condorcet, réunis à l'entrée d'un chantier, 300 individus, hommes, femmes et enfants, armés de haches, de scies, de pinces et de marteaux, après avoir abattu et emporté les planches qui servaient de clôture à ce chantier, l'avaient pillé, et s'étaient emparés du matériel d'un sieur Robain, entrepreneur de maçonnerie.

A cette occasion, M. Sapia faisait entendre au club Montmartre, le langage suivant :

« J'espère que la misère nous viendra en aide pour renverser nos tyrans. La Commune est déjà constituée dans le 8^e et le 18^e arrondissement; il faut l'établir partout et dresser des guillotines au coin de chaque rue; c'est le seul moyen de sauver la Patrie. Je serai, au jour convenu, à la tête du peuple. Les Français sont des lâches de se laisser mener par un Clément Thomas. Aujourd'hui il ne faut plus nous gêner. Que ceux qui ont femmes et enfants prennent du bois là où ils en trouvent; ce n'est pas commettre un vol que de prendre une planche à P..... qui a tant volé. »

Ces faits se multipliaient et les gardes nationaux ne les réprimaient pas. M. Jules Favre écrivait à cette époque (le 28 décembre) à M. Gambetta : « Les clubs s'agitent, prêchent la

(1) Rapport du préfet de police au gouvernement de la Défense nationale.

» guerre civile et l'assassinat; des bandes dévastent les chantiers et les clôtures, pillent les jardins, etc. » Le désordre allait en effet grandissant. Les conspirateurs qui réduits à eux-mêmes ne sont jamais à craindre peuvent devenir redoutables quand ils trouvent dans les circonstances qu'ils exploitent, dans les souffrances populaires dont ils profitent dans l'ignorance des masses qu'ils trompent, une force qu'au paravant ils n'avaient pas.

Cependant, à côté de ces excès déplorables, le sentiment de patriotisme de la grande majorité de la population ne faiblissait point. Le bombardement, sans faire à beaucoup près autant de victimes que l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture, et sans produire de grands dommages aux propriétés privées, était cependant devenu très-intense. Pendant la nuit, du 8 au 9 janvier, dans le quartier de Saint-Sulpice, deux minutes ne s'écoulaient pas sans qu'on entendît siffler, puis éclater les terribles projectiles des canons Krupp(1).

(1) Le Gouvernement fit insérer la protestation suivante dans les journaux du 10 janvier 1871.

« Après un investissement de plus de trois mois, l'ennemi a commencé le bombardement de nos forts le 30 décembre, et six jours après, celui de la ville. Une pluie de projectiles dont quelques-uns pesant 94 kil., apparaissant pour la première fois dans l'histoire des sièges, a été lancée sur la partie de Paris qui s'étend depuis les Invalides jusqu'au Muséum. Le feu a continué jour et nuit, sans interruption, avec une telle violence que dans la nuit du 8 au 9 janvier, la partie de la ville, placée entre Saint-Sulpice et l'Odéon, recevait un obus par chaque intervalle de deux minutes. Tout a été atteint, nos hôpitaux regorgeant de blessés, nos ambulances, nos écoles, les musées et la bibliothèque, la prison, l'église Saint-Sulpice, celle de la Sorbonne et du Val-de-Grâce, un certain nombre de maisons particulières. Des femmes ont été tuées dans la rue, d'autres dans leur lit, des enfants ont été saisis par des boulets dans les bras de leur mère. Une école de la rue Vaugirard a eu quatre enfants tués et cinq blessés par un projectile. Le musée du Luxembourg, qui contient les chefs-d'œuvre de l'art moderne et les jardins où se trouvait une ambulance qu'il a fallu évacuer à la hâte, ont reçu vingt obus dans l'espace de quelques heures. Les fameuses serres du Muséum qui n'avaient point de rivales dans le monde, sont détruites. Au Val-de-Grâce, pendant la nuit, deux blessés dont un garde national ont été tués dans leur lit. Cet hôpital reconnaissable à son dôme que tout le monde connaît, a porté les traces du bombardement. Paris s'est trouvé tout à coup transformé en champ de bataille et nous déclarons avec orgueil que les femmes s'y sont montrées aussi intrépidés que les citoyens. Tout le monde a été envahi par la colère, mais personne n'a senti la peur.

» Tels sont les actes de l'armée prussienne et de son roi présent au milieu d'elle. Le Gouvernement le constate pour l'Europe, pour la France et pour l'histoire. »

Cette épreuve était supportée avec une remarquable fermeté.

Le découragement sur lequel l'ennemi comptait ne se produisait pas.

Les habitants abandonnaient leurs demeures; ils allaient chercher asile au centre de la cité, mornes, mais résolus.

« Une sorte de fièvre, dit à ce sujet M. Jules Favre (1), s'était peu à peu emparée de tous les cerveaux.

» Tout avait concouru à sa contagion et à sa violence.

» Le changement subit et complet d'habitudes, une vie à la fois oisive et agitée, la séparation absolue du reste du monde, la nécessité de s'étourdir sur ses chagrins, ses anxiétés, les tourments de cœur et d'affaires, le tumulte du camp dans la rue, la bataille en permanence aux remparts, la privation de nourriture, de combustible, étaient autant de coups directs et puissants qui jetaient la population dans une sorte de rêve désordonné.

» Elle voulait se sacrifier, et si elle avait eu du pain, elle aurait attendu l'assaut de pied ferme et se serait fait égorger au seuil de ses foyers. »

Cela est vrai. Nous devons toutefois faire remarquer que les ouvriers n'étaient pas à beaucoup près ceux qui souffraient le plus; la paie de la garde nationale, l'indemnité de famille, leur venait en aide, aussi bien que les secours assez abondants distribués bien ou mal par les municipalités. Mais il y a dans Paris une classe intermédiaire de petits employés, de petits bourgeois, d'artistes, de professeurs, qui manquaient du strict nécessaire, qui ne demandaient rien et qui n'étaient pas assistés (2). Après nos soldats, ce sont eux qui ont le plus

(1) *Simple récit*, t. 2, p. 366.

(2) On lit dans le journal d'un bourgeois de Paris :

« En ce moment il n'y a que deux classes distinctes qui mangent bien, les millionnaires et les indigents. Les premiers en faisant de grandes dépenses; les seconds en se faisant inscrire au bureau de bienfaisance; les premiers en achetant des dindes à 200 francs, des poulets à 70 francs et des œufs à 20 francs; les autres, en recevant des cantines municipales de bonnes viandes, des légumes et du vin.

» Les classes intermédiaires sont bien plus à plaindre, car n'ayant point de fortune et

souffert et qui ont eu le plus méritoire dévouement ; ils ont supporté la misère et le bombardement, sans se plaindre et ils ont dédaigné pour la plupart les excitations des gens de la Commune. Ceux qui réclamaient la levée en masse, qui refusaient de marcher sous prétexte que c'était donner dans un piège *tendu à la démocratie* ; ceux qui maraudaient et pillaient, ne se rencontraient pas dans les pauvres chambres de la bourgeoisie malheureuse. C'est dans les cabarets que se recrutait cette détestable troupe, vide de tout sentiment d'honneur, que l'écume des faubourgs avait mise sous un uniforme français, mais qui heureusement, ne formait dans la garde nationale qu'une infime minorité.

L'affichage de tout écrit politique avait été interdit, cette interdiction ne fut pas respectée. L'Internationale fit paraître dans les premiers jours de janvier, une affiche séditeuse, signée de 150 noms, entre autres des noms trop connus de Léo Meillet, Napias-Piquet, Pillon, Humbert, Dupont, Demay, Châtelain.

Des mandats d'amener furent lancés par M. Cresson contre les signataires de cette affiche, et l'on saisit au domicile de l'un d'eux (Châtelain) des papiers contenant les noms et la correspondance des principaux membres de l'Internationale à Paris et en province. Les clubs jetèrent les hauts cris.

« Citoyens, disait le 8 janvier le sieur Pascal, je voudrais voir cette affiche dans toutes les mains ; je voudrais vous la voir étudier et quand vous l'auriez bien comprise, je voudrais vous voir agir en hommes et sanctionner ce que nous avons décrété depuis trois mois. »

Les délégués des 20 arrondissements de Paris faisaient de leur côté des proclamations ; celle qui fut affichée le 9 janvier était conçue dans les termes suivants :

n'étant point assistées, c'est à leurs faibles ressources qu'elles demandent leur subsistance de chaque jour. »

Plus loin on lit dans le même document :

« Le chiffre des décès de la dernière semaine est de 4,465, soit 483 de plus que la semaine précédente. »

« Au Peuple de Paris,

» Les délégués des vingt arrondissements.

« Le Gouvernement, qui, le 4 septembre s'est chargé de la défense nationale, a-t-il rempli sa mission ? Non.

» Nous sommes 500,000 combattants, et 200,000 Prussiens nous étreignent ! A qui la responsabilité, sinon à ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier, au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes !

» Ils se sont refusés à la levée en masse !

» Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains.

» Ils ne se sont décidés à agir enfin contre les Prussiens qu'après deux mois, au lendemain du 31 octobre.

» Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme ; ils n'ont su ni administrer, ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

» Ils n'ont pas su comprendre que dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour sauver la patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont rien su prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère ; on meurt de froid, déjà presque de faim ; les femmes souffrent, les enfants languissent et succombent.

« La direction militaire est plus déplorable encore. Sorties sans but ; luttés meurtrières sans résultats ; insuccès répétés, qui pourraient décourager les plus braves ; Paris bombardé. — Le gouvernement a donné sa mesure ; il nous tue. — Le salut de Paris exige une décision rapide. — Le gouvernement ne répond que par la menace aux reproches de l'opinion. Il déclare qu'il maintiendra l'ordre, — comme Bonaparte avant Sedan.

» Si les hommes de l'Hôtel-de-Ville ont encore quelque patriotisme, leur devoir est de se retirer, de laisser le peuple de Paris prendre lui-même le soin de sa délivrance...

» La Municipalité ou la Commune, de quelque nom qu'on

l'appelle, est l'unique salut du peuple, son seul secours contre la mort....

» Réquisitionnement général. — Rationnement gratuit. — attaque en masse.

» La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre, continuation de l'empire, sont jugées. *Place au peuple ! place à la Commune !*

» Les délégués des vingt arrondissements de Paris. »

Quelle ironie ! Les Membres du Gouvernement du 4 septembre représentés comme les continuateurs de l'Empire !

Les habitués du club Favier allaient encore plus loin que les délégués des vingt arrondissements. Voici le langage qu'ils tenaient au moment où l'affiche de l'Internationale était placardée sur les murs de Belleville ; nous extrayons ces paroles du compte-rendu de leur séance.

« La mesure des infamies est comble, et il est temps d'agir... Trochu essaye encore de nous amadouer dans sa proclamation d'aujourd'hui. Il nous dit que rien ne fera tomber les armes de ses mains et qu'il ne capitulera pas. Oui ! il garde ses armes contre nous et il ne capitulera pas devant Belleville. Voilà ce qu'il a voulu dire. »

Un autre citoyen : « rappelle qu'il y a deux mois Gustave Flourens a dit à cette tribune même que la capitulation n'était qu'une question d'argent ; Trochu et Jules Fayre ont demandé 60 millions ; Bismarck s'est fait tirer l'oreille, mais quand il lâchera ses millions, Paris sera livré aux Prussiens ; Trochu capitulera.

« D'ailleurs, pouvez-vous croire un mot de ce que disent ces gens-là ? Est-ce qu'ils ne vous ont pas menti tous les jours ? Ils vous disaient que Paris ne serait pas et ne pouvait pas être bombardé. Depuis huit jours les bombes et les obus pleuvent sur la rive gauche.

» Ils vous annoncent depuis deux mois que les armées de province viennent nous délivrer. Y croyez-vous ? Ils font ré-

pandre le bruit que l'armée du prince Frédéric-Charles a été détruite. Ils ne savent que mentir, il faut en finir avec eux... »

»... Au dire d'un citoyen qui paraît bien informé, tout est prêt pour l'action. La Commune est faite ! C'est une Commune occulte, si l'on veut, mais nous connaissons maintenant tous ses membres.

« Le Comité central républicain a cédé modestement et patriotiquement sa place aux délégués ; il ne nous reste plus qu'à les installer....

... — « On prétend, dit un autre orateur, que la Commune arrivera trop tard pour sauver Paris ; eh bien ! après... s'il est trop tard pour le sauver, nous le brûlerons, et nous ferons justice des réactionnaires égoïstes, des propriétaires qui nous exploitent et de tous les boutiquiers qui sont les *punaises* du peuple.... Ensuite, nous quitterons Paris pour n'y plus revenir.... »

Un autre citoyen est d'avis qu'il n'est point trop tard pour sauver Paris. « Si même, s'écrie-t-il, les Prussiens entraînent par une barrière, nous aurions encore le temps d'aller mettre la Commune à l'Hôtel-de-Ville et de venir chasser les Prussiens. Avec la Commune, tout sera possible ! »

Pendant un troisième citoyen observe qu'avant de combattre pour l'établissement de la Commune, il serait peut-être utile d'expliquer à la population ce qu'il faut entendre par le mot de Commune. « Je parie, dit-il, qu'ici même, au club Favier, les trois quarts de l'auditoire ne savent pas ce que c'est que la Commune. » (Protestations ; dénégations ; tumulte ; *Eh bien ! dites-nous ce que c'est !*) L'orateur se rend à cette invitation.

« La Commune, c'est le droit du peuple, c'est le rationnement égal, c'est la levée en masse, c'est la punition des traîtres ; la Commune enfin... c'est la Commune ! »

Un quatrième citoyen pense que « l'opinion du club est faite sur toutes ces questions, mais que la Commune ne s'installera pas toute seule.... » Il faut aller à l'Hôtel-de-Ville. (*Oui ! oui ! allons-y ce soir !*) Non ! pas ce soir, car il faut se défier des

résolutions précipitées. « Le 29 octobre, on disait aussi : — Al-
lons à l'Hôtel-de-Ville! nous irons tous! — il n'en est pas
venu un sur quatre! Il ne faut pas que nous recommencions
le 31 octobre; il faut que nous fassions un 4 septembre, et
nous ne le ferons qu'en nous entendant avec les républicains
de tous les autres arrondissements sur le jour et sur l'heure.
Quand nous nous serons entendus, nous marcherons; car
si Belleville marchait seul, il s'exposerait à être écrasé par la
réaction.

» Mais le moment approche, ce sera peut-être demain.... Alors
nous partirons. Seulement irons-nous en armes ou sans ar-
mes? (Immense clameur: *En armes! en armes!*) Vous avez
raison, citoyens; les réactionnaires sont lâches, c'est vrai;
mais ils sont nombreux, et ils sont capables de résister à la
volonté du peuple. S'ils l'essayent, nous les écraserons. En
armes donc! En armes! »

II

Pendant que des scènes de désordres se préparaient ainsi
dans Paris, les dépêches adressées par M. Gambetta au Gou-
vernement était de plus en plus rassurantes.

Le 8 janvier, bravant la rigueur de la température, un
pigeon était arrivé chargé de lettres; il y en avait deux de M.
Gambetta, et une de l'Agence-Havas.

D'après ces dépêches, le général Chanzy marchait sur Dreux
avec sa vaillante armée, maîtresse du terrain qu'elle avait
disputé pied-à-pied aux forces réunies du prince Frédéric-
Charles et du duc de Mecklembourg. Faidherbe avait battu
le général Manteuffel à Bapaume. Bourbaki s'avancait vers
l'Est en chassant devant lui Werder.

Paris tressaillit d'allégresse à ces heureuses nouvelles. Il
semblait qu'une ancre de salut était jetée de Bordeaux, par
M. Gambetta, aux défenseurs de la capitale.

Il faut citer les termes de ces dépêches, pour montrer com-

ment le Gouvernement et la population parisienne étaient in-
formés des événements qui se passaient en province.

L'Agence-Havas envoyait le bulletin suivant :

• Havas-Paris.

» Les nouvelles de la guerre sont bonnes.
» Faidherbe a remporté une victoire à Pont-Noyelle, son
armée augmente chaque jour en nombre et en solidité.
Chanzy, changeant sa base d'opérations, a effectué un mou-
vement jusqu'au Mans, tenant continuellement tête à l'en-
nemi, lui faisant subir pendant huit jours des pertes consi-
dérables.

» L'armée de Bourbaki est dans une excellente situation;
ses mouvements sont ignorés.

» Les Prussiens se montrent inquiets du mouvement des
deux armées qui sont sur leurs flancs, et n'osent pas avancer
dans le centre; ils ont évacué Nogent-le-Rotrou remontant
dans la direction de Paris.

» A Nuits, il y a eu un brillant combat livré par 25,000
Allemands contre 10,000 Français. Nous avons perdu 1,200
hommes environ; les Prussiens en ont perdu 7,000, dont le
Prince Guillaume de Bade.

» Les correspondants du *Times*, à Versailles et dans les
autres quartiers généraux prussiens, constatent eux-mêmes
combien la situation est changée au désavantage des Alle-
mands.

» Chaque jour, les forces françaises augmentent, celles des
Allemands diminuent. Ils ont perdu 300,000 hommes de-
puis leur entrée en France. Il existe en Allemagne 100,000
veuves et 200,000 orphelins. Actuellement, l'effectif des
Allemands en France est évalué à 600,000 hommes, dont
100,000 malades. La Landsturm a été appelée dans quelques
provinces allemandes; la dernière levée a suscité de la résis-
tance.

» Le siège de Belfort a donné lieu à plusieurs sorties qui
ont causé à l'ennemi de grandes pertes.

» Dans les provinces occupées, les Allemands continuent le pillage organisé, et en transportent le produit en Allemagne. La presse étrangère, constatant ces faits, blâme sévèrement les procédés prussiens.

» Le *Times*, faisant l'histoire de la campagne de Russie en 1812, invite le roi de Prusse à méditer cet exemple.

» Les nouvelles d'Alsace, de la Franche-Comté et de la Lorraine, signalent une grande excitation des populations contre les Allemands; beaucoup d'habitants sont arrivés à Lyon et sur d'autres points pour participer à la défense nationale.

» Les dissentiments entre les officiers et les soldats Prussiens et les troupes du sud, s'accroissent chaque jour; ces dissentiments, si l'ennemi éprouvait une défaite sérieuse, se traduiraient promptement en lutte armée. »

.....
La dépêche de M. Gambetta est du 31 décembre elle est conçue dans le même esprit :

31 décembre 1870.

« Gambetta à Jules Favre.

» La cruauté de l'hiver ne nous a pas permis de correspondre depuis trois semaines et de vous tenir au courant de nos opérations. Veuillez croire, cependant, que nous n'avons négligé aucun moyen de communication avec vous. Nous avons multiplié les messagers; nous en avons demandé à tous les préfets, et il ne se passe pas un seul jour que notre infatigable collaborateur Steenackers n'en fasse partir un, quelquefois deux, avec la collection de toutes les dépêches.

» Quant aux pigeons, notre plus précieuse ressource, elle nous fait aujourd'hui à peu près défaut par suite des rigueurs de la température. Des essais de départ ont été tentés à plusieurs reprises; mais le froid, la neige sont pour nos oiseaux un fléau terrible; nous pouvons les perdre sans profit: on les voit tournoyer quelque temps quand on les a lâchés, puis s'arrêter tout à coup comme paralysés, la plupart étant fidèles

au colombier du départ. Mais nous ne pouvons nous exposer à les perdre en nous obtenant à les faire partir. Dites bien toutes ces choses à l'intelligente population de Paris; ces petits détails la toucheront et lui feront voir que nous ne cessons de penser à elle et que nous sommes surtout malheureux de ne pouvoir lui donner toutes les satisfactions auxquelles lui donnent droit son ardent patriotisme, sa constance dans les épreuves, et l'indomptable énergie qu'elle a montrée après l'occupation d'Orléans, qui avait fait espérer à la Prusse qu'elle en avait fini avec l'armée de la Loire. Je vous ai raconté les divers événements militaires qui ont suivi cette triste journée.

» Dans la lutte que nous soutenons, nous ne nous laisserons pas de reprendre infatigablement la défense à outrance de la République et du sol national. Moins de quinze jours après l'évacuation d'Orléans et la belle retraite du général Chanzy, nos deux armées étaient pleinement reconstituées, et en voici maintenant le tableau fidèle. La 1^{re} armée de la Loire, qui comprend le 15^e, le 18^e et le 20^e corps commandés par les généraux Martineau, Clinchant et Billot sous le général Bourbaki, a été rapidement portée vers l'Est.»

La dépêche évalue à 150,000 hommes les forces qui, par la réunion d'autres corps, se trouveraient sous les ordres du général Bourbaki, et à un chiffre à peu près égal l'effectif de tous les corps prussiens qui, en se concentrant, pourraient lui être opposés. La dépêche continue ainsi :

« Les préliminaires de cette vaste opération ont jusqu'ici assez bien marché. Après une très-brillante affaire gagnée à Nuits par les troupes du général Cremer, appuyées par Menotti Garibaldi, dans laquelle on a tué plus de 7,000 Prussiens, le corps de Werder fut refoulé vers Dijon; et, quelques jours après, il suffit de la marche en avant pour obliger les Prussiens à évacuer précipitamment Dijon et Gray, à la date du 27 décembre.

» Ils vont se refaire sur Vesoul et Epinal, pendant qu'ils rappellent à eux les troupes qui occupaient l'Yonne et se reliaient

au prince Frédéric-Charles, qui est toujours à Orléans, par Montargis, Joigny, Auxerre, Tonnerre, Châtillon-sur-Seine et Chaumont. Après avoir fait occuper Dijon et Gray, nous poursuivons notre marche sur Vesoul, ce qui pourrait bien débloquent Belfort sans coup férir. L'important est de marcher vite, et, dans ce mouvement d'ensemble, d'assurer ses derrières. Je ne puis vous en dire plus long, l'opération étant en train; il n'y a qu'à souhaiter qu'elle réussisse.

» A l'Ouest, les choses sont également en excellent état. Chanzy, dont le quartier général est au Mans, après avoir refait et reconstitué ses troupes, est tout à fait à la veille de reprendre l'offensive.

» Les Prussiens ont évacué complètement la vallée du Loiret et n'ont pas osé franchir la Loire à Tours, de peur d'être tournés. Ils paraissent se concentrer exclusivement sur la route de.....

» Nous pouvons donc envisager sans crainte l'état respectif des forces de la France et de la Prusse. Il est hors de doute, en effet, pour nous comme pour l'Europe entière, que nos bonnes chances augmentent tous les jours. Les Prussiens ont perdu près d'un demi-million d'hommes depuis qu'ils sont entrés sur notre territoire; leur matériel de guerre, si considérable, si bien servi, a diminué; par l'usage même il s'est altéré. Bien des batteries sont hors de service, comme nous l'apprennent nos espions; et nous commençons, au contraire, à avoir des canons supérieurs aux leurs. Nos fusils leur causent les pertes les plus cruelles. Tous les jours, nos ressources s'accroissent; tous les jours, les leur diminuent. Ils ont conscience de ce qui peut leur être fatal. Le roi Guillaume lui-même n'échappe pas à ce pressentiment, et, dans son dernier ordre du jour à son armée, il reconnaît que la guerre est entrée dans une phase nouvelle, et que, grâce à des efforts extraordinaires, la France peut opposer tous les jours de nouvelles armées. C'est, en effet, notre situation. Le pays tout entier comprend et veut la guerre sans merci.

» Nous en finirons en moins de temps qu'on ne le suppose,

si nous le voulons, si nous avons aussi la force morale nécessaire pour supporter, pour subir les échecs, les revers, la mauvaise fortune, en continuant à nous battre. Cette disposition à la lutte jusqu'à la victoire et à la revanche la plus absolue, est telle que des défaites qui chaque jour deviennent plus improbables, ne feraient qu'exaspérer et enflammer ces sentiments. La France est complètement changée depuis deux mois; l'âme de Paris s'est répandue sur elle et l'a transfigurée; et, si vous veniez à succomber, c'est un cri de vengeance qui sortirait de toutes les poitrines. Mais vous ne succomberez pas..... »

Cette dépêche montre à quel point M. Gambetta s'abusait et combien il prenait ses illusions pour la réalité. Elle explique comment la population de Paris, impatiente de recevoir des nouvelles, en proie à des préoccupations si poignantes, à une si douloureuse anxiété, passant par des alternatives si pénibles d'abattement et d'espoir, a pu arriver à l'état moral qui a rendu possible l'insurrection du 18 mars.

Le siège a duré 5 mois. Les assiégés ont déployé pendant cette longue épreuve une persévérance et une résignation remarquables. Le patriotisme s'exalte en raison des sacrifices qu'il fait. Une population confiante et trompée par l'annonce de victoires, devait incessamment réclamer des combats. On lui parlait de succès imaginaires, elle y croyait. Le jour où elle a connu la vérité, elle s'est courbée sous le poids d'une sombre résignation.

Est-il permis à ceux qui gouvernent de procéder de la sorte? Était-il habile de surexciter des espérances qu'on ne pouvait pas réaliser et qui, bientôt détruites, devaient laisser après elles d'autant plus de découragement ou de colère qu'elles auraient été annoncées avec plus de fracas et entretenues pendant un plus long espace de temps?

Tous les gouvernements aiment malheureusement à flatter, à ménager l'opinion, et par suite de cette tendance, ils sont portés à cacher ce qui peut déplaire. Ils sont mal inspirés en agissant ainsi, ils ne savent point ce qu'il y a de

puissance dans la droiture, et l'influence qu'exercent toujours sur les hommes une parole sincère et une conduite honnête.

Il n'y a que les esprits timides qui se plaisent à être trompés; ces déceptions ne servent jamais qu'à préparer de cruels mécomptes. La population qui éprouve ces mécomptes ne manque point de se retourner contre son gouvernement, de l'accuser d'imprévoyance et de légèreté, de s'irriter contre lui; elle en a le droit, car un gouvernement qui ne sait pas braver des mécontentements passagers dans l'intérêt public, ne se montre pas digne de sa mission; mais il faut bien l'avouer, nous ne savons pas supporter la vérité et c'est pour nous complaire que la plupart du temps on nous trompe.

Les proclamations de M. Gambetta avaient un autre but que d'entretenir l'ardeur de la population parisienne; elles avaient aussi pour objet de venir en aide à la politique qu'il poursuivait. Sa politique était la guerre à outrance, il était obligé par cela même d'imposer à la nation d'immenses sacrifices, et pour obtenir ces sacrifices il avait besoin de faire croire à des succès. Voilà au fond pourquoi il traitait la France comme un peuple d'enfants auquel on ne peut pas, on ne doit pas dire la vérité, voilà pourquoi il niait même l'évidence, comptant avec raison sur la crédulité publique (1).

Singulière façon, il faut l'avouer, de servir son pays et de montrer son patriotisme!

La France méritait qu'on la traitât mieux. Elle avait laissé M. Gambetta disposer discrétionnairement de tout, des hommes, comme des choses; personne ne l'avait contredit, personne ne lui avait marchandé ses services; on

(1) On a pu voir quelques mois plus tard jusqu'où pouvait aller la crédulité du peuple Parisien. Les bulletins militaires que le délégué à la guerre faisait publier sous le communisme; les bulletins des commandants des forts de Vanves et d'Issy se vantant de démonter toutes les batteries situées devant eux; les bulletins de Cluseret déclarant que les zouaves pontificaux, les chouans de Cathelineau et les bretons de Trochu avaient attaqué les fédérés et avaient été mis en déroute; le récit des victoires remportées chaque jour par la Commune rencontraient créance dans une grande partie de la population parisienne.

avait répondu à son appel avec un dévouement absolu. Et pourtant on était sans espérance! En quittant ses foyers, chacun savait bien qu'il serait mal armé, mal équipé et mal chaussé; on n'ignorait pas l'inexpérience de la plupart des chefs sous les ordres desquels on était appelé à combattre; enfin, la guerre était rude et l'hiver rigoureux. N'importe, on se prêtait à tous les sacrifices. Quand les mobilisés partaient dans le milieu de décembre, ils savaient qu'après Toul, Strasbourg et Verdun, Thionville, Metz, Orléans, Dijon, Tours, Rouen, Dieppe, etc., étaient tombées aux mains de l'ennemi; que nos villes étaient rançonnées, nos campagnes pillées, nos armées battues, que Paris était étroitement bloqué; et l'on partait sans hésitation!

Une telle nation était assurément digne de connaître la situation que des malheurs ou des fautes lui avaient faite. Pourquoi la lui cacher? De quel droit poursuivre la guerre sans prendre conseil du pays? Quand il n'était plus possible de se faire illusion, pourquoi chercher à leurrer l'opinion? Pourquoi parler de triomphes quand on n'éprouvait que des défaites?

M. Gambetta, en agissant de la sorte, obéissait à la passion qui le dominait. Lancé dans le tourbillon des événements, il se refusait à croire à la réalité; il détournait les yeux pour ne pas voir la plaie par laquelle s'échappait le sang de la France. Il avait besoin d'un succès, il le lui fallait à tout prix. Son attachement à sa cause, à sa politique, ne s'accommodait pas des revers; il se les dissimulait à lui-même, et toujours déçu dans ses espérances, il les sentait toujours renaître et se réveiller en lui.

A la guerre cependant, quand on est le plus faible, il faut savoir se l'avouer. Les meilleures causes ne sont pas toujours celles qui triomphent en ce monde; il faut pour qu'elles soient victorieuses, qu'elles s'appuient sur une politique prévoyante, sur des armées nombreuses et aguerries. Quand tout cela manque, et tout cela manquait, le devoir est de s'arrêter. On n'est pas déshonoré par la défaite quand on s'est bien battu. Les revers prouvent seulement qu'on est le plus faible, et

dans ce cas, on doit se donner le temps et le moyen de reprendre des forces avant de recommencer de nouveaux combats.

Cette vérité, M. Gambetta ne l'a pas comprise.

Il a fait plus que la méconnaître, il a eu la prétention d'imposer son opinion à tout le monde, d'exiger de sa propre autorité des sacrifices devenus inutiles ou du moins que le pays jugeait superflus. Devant les membres d'une assemblée qu'il aurait convoquée, M. Gambetta aurait pu dire (puisque telle était son opinion), qu'on devait continuer à se battre en se réfugiant sur quelque point inaccessible, comme les Cévennes ou la presqu'île du Cotentin; que là, les derniers représentants de la France occupée et envahie, comme les cortès espagnoles réfugiées dans l'île de Léon, devaient prolonger jusqu'à la dernière heure la résistance; M. Gambetta aurait pu tenir ce langage; mais il n'avait pas le droit de trancher seul une pareille question.

Quand on vit qu'il ne daignait même point faire connaître ses intentions à la France, ne fût-ce que pour lui permettre de s'y associer, on refusa de le suivre dans une voie que l'on considérait comme dangereuse. On comprit que le patriotisme ne commandait plus le maintien d'une dictature que l'on avait jusque-là tolérée, mais qui était devenue un péril pour tous. On voulut reprendre possession de soi-même et faire ce que les circonstances et l'intérêt de la nation commanderaient.

De toutes parts, par tous les moyens de publicité dont on pouvait disposer, on dit alors à M. Gambetta: — Vous avez voulu nous sauver, vous ne l'avez pas pu. Plus grandes ont été nos espérances, plus profondes sont aujourd'hui nos déceptions et nos alarmes. Retirez-vous. Nous voulons une assemblée qui nous représente. La France veut s'appartenir.

Tels furent les sentiments qui se manifestèrent à cette époque de tous les côtés. A Paris, où l'on était tenu dans une ignorance absolue des événements, les dépêches de M. Gambetta furent saluées par des applaudissements un-

nimes principalement par les partisans de la guerre qui y puisèrent une force momentanée; ils y trouvaient la justification de leur politique. Mais tout d'un coup la vérité apparut: on apprit la défaite du général Chanzy et sa retraite derrière la Mayenne; la défaite du général Faidherbe et sa retraite sous les murs de Lille. L'heure des déceptions était venue, l'opinion publique, déjà ébranlée par d'autres secousses, se déchaîna et bientôt elle donna cours à des emportements et à des colères qui ne devaient pas seulement atteindre ceux-là qui les avaient si imprudemment suscitées.

III

Au commencement de janvier, dans les quartiers populeux, le rationnement auquel il avait bien fallu se résoudre, était devenu une cause, ou tout au moins un prétexte d'agitation.

On se disputait, on s'y plaignait de la qualité de la farine, de la quantité du rationnement. On revit alors tout ce que l'on voit dans les temps de disette. Ces souffrances avaient produit un double résultat; d'abord celui de porter la population à vouloir absolument en finir à tout prix avec les Prussiens par une action décisive; cette idée dominait de plus en plus dans les esprits et elle se traduisait par des mécontentements qui devenaient chaque jour plus vifs contre le Gouvernement qu'on accusait d'être trop lent à agir. En outre les meneurs de l'insurrection ne manquèrent pas d'exploiter l'état général des esprits en semant des haines, et bientôt ils se crurent en mesure de tenter un nouveau coup de main.

Nous allons voir se répéter les mêmes scènes qu'au 31 octobre; les mêmes événements vont se reproduire; les mêmes acteurs reparaitront en scène. Le Gouvernement de la défense va être attaqué pour la deuxième fois à main armée; il le sera avec plus d'audace que le 31 octobre, puisqu'il y aura des coups de fusils tirés et du sang versé; il le sera d'une façon plus criminelle encore puisque les conspirateurs vont choisir,

pour ensanglanter la cité, le moment où les défenseurs de Paris tombent d'épuisement.

Transportons-nous à l'Hôtel-de-Ville; nous y retrouverons le colonel Vabre, et le commandant de Legge que nous connaissons déjà: le premier remplissant les fonctions de commandant du palais, le deuxième de commandant des mobiles du Finistère.

Dans la soirée du 21 janvier, l'émotion était générale dans Paris; aux souffrances du froid et du bombardement, s'ajoutait l'humiliation de la défaite de Buzenval.

Des résolutions extrêmement violentes étaient débattues dans les clubs et adoptées avec enthousiasme. Le club de la Dame-Blanche donnait rendez-vous à tous ses adhérents pour le 22 janvier, sur la place de Grève. Les gardes nationaux devaient s'y rendre en armes, et les femmes devaient accompagner leurs maris pour protester contre la mauvaise qualité du pain.

Le club de la Dame-Blanche, après avoir décidé ce mouvement, avait cru devoir en informer le maire de Montmartre, M. Clémenceau, en lui demandant de vouloir bien consacrer par sa présence cette manifestation. M. Clémenceau se déroba à cet honneur; mais, en son absence, un de ses adjoints se mit à la disposition des délégués, sous la condition toutefois que le comité de vigilance l'y autoriserait.

Au club de l'Ecole de médecine, M. Armand Lévy avait prononcé les paroles suivantes:

« Qu'aucun de vous ne sorte sans avoir juré de remplir le devoir impérieux qui s'impose à tous, de renverser un Gouvernement qui nous trahit! »

Un autre orateur revêtu d'une ceinture rouge, après avoir reproché avec amertume aux membres du club Favier le peu de courage qu'ils avaient précédemment montré, s'écriait:

« Pendant deux jours nous vous avons appelés aux armes pour jeter par les fenêtres l'infâme Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville; chaque fois, vous avez répondu: *oui tous, tous!* et vous étiez plus de mille! Combien d'entre vous se sont

rendus à notre appel? Je vais vous le dire, j'y étais; nous nous sommes trouvés 40! C'est une honte! Belleville qui se vante d'être le cratère de la révolution, se déshonore; il abdique. Est-ce ainsi que l'on se délivre des tyrans et que l'on sauve la liberté et la Patrie?

» Bellevillois! vous savez parler, mais vous ne savez pas agir! »

— « Il faut, s'écriait un autre énergumène qui portait son fusil en bandouillère, nous emparer de notre mairie qui est au pouvoir des réactionnaires. Que les citoyens de bonne volonté aillent chercher leurs armes et s'inscrivent! nous nous compterons, et, si nous sommes en nombre suffisant, je marcherai. Si non, je n'irai pas me faire fusiller parce que vous aurez crié: *Allons-y*. Je ne veux pas être dupe, comme tant d'autres, des vaines promesses que nous fait le journal républicain. Elle publie des manifestes rouges, comme celui de Rollin; ces manifestes sont fort beaux; on nous presse, mais, quand il s'agit d'aller au rendez-vous, ces gens là restent chez eux. »

Après ces discours, la séance ayant été suspendue, on reçut les inscriptions des citoyens disposés à prendre les armes pour s'emparer de la mairie de Belleville; il s'en présenta 23.

Pendant que les clubs poussaient aux scènes de désordre qui devaient éclater le lendemain, une bande d'hommes déterminés se portait sur la prison de Mazas pour délivrer les chefs de l'insurrection, qui s'y trouvaient détenus, et particulièrement Flourens.

Le directeur de la prison était un sieur Bayet, nommé depuis le 4 septembre. Ce jour-là, dès le matin, le préfet de police(1) l'avait fait venir dans son cabinet, et lui avait enjoint d'exercer la plus grande surveillance. Il l'avait prévenu que le poste de service devait être relevé par un bataillon choisi parmi ceux sur lesquels on croyait pouvoir compter, et il lui avait recommandé de faire bonne garde.

(1) Déposition de M. Cresson. T. 2.

Tout-à-coup M. Cresson apprend que des amis de Flourens se sont présentés à Mazas en uniforme de gardes nationaux; qu'ils ont déclaré à l'officier du poste qu'ils venaient prendre le service; que cet officier, sans défiance, s'était retiré, et qu'il avait laissé la prison aux mains des survenants.

M. Cresson court chez le général Clément Thomas, demande l'ordre formel de faire déguerpir ces intrus et l'obtient. Les amis de Flourens sont expulsés le soir même; un bon bataillon les remplace, et le préfet de police rassuré, essaye de prendre quelque repos; quand tout à coup, dans la nuit, la troupe qui s'était présentée pendant le jour revient plus nombreuse et armée de chassepots; elle menace de faire feu.

Afin d'empêcher une collision, l'officier de service consent à laisser entrer trois délégués qui demandent à parler au directeur de la prison. Ces meneurs sont introduits chez M. Bayet et ils se mettent à parlementer.

« Nous représentons, disent les délégués, le comité républicain en permanence pour le salut de la Patrie. Nous venons réclamer la mise en liberté de nos amis. Si dans cinq minutes vous ne nous les avez pas rendus, nous forcerons les portes de la prison. »

Cette menace était ridicule, les portes de Mazas sont solides.

Néanmoins, le directeur s'effraye; c'est la plus indulgente appréciation que l'on puisse porter de sa conduite (1). Il s'avance pour haranguer la multitude qui grossissait à chaque instant. Au lieu de parlementer par le guichet, il fait ouvrir un des battants de la porte. Aussitôt les Bellevillois s'empressent d'en profiter. Ils entrent, se précipitent, courent à la cellule de Flourens, et le délivrent. Par ses ordres, les cellules voisines qui renfermaient d'autres prisonniers politiques sont ouvertes. Pillot, Meillet, Bauër, s'échappent en même temps; on bat aux champs, on crie: Vive la Commune! on s'embrasse et la foule se disperse. La prison avait été, non pas

(1) Déposition de M. Cresson, T. 2.

forcée, mais livrée par la connivence ou la faiblesse du directeur.

On ramena triomphalement G. Flourens à la mairie du 20^e arrondissement.

Les élections avaient mis à la tête de cette municipalité Ranvier, comme maire, Millière, Flourens et Lefrançois comme adjoints. Ces élections avaient été cassées par le Gouvernement et une Commission municipale administrait l'arrondissement. La mairie était inoccupée. Flourens s'y installa et donna des ordres. Autour de lui on se livra aux orgies habituelles. Deux mille rations de pain et de vin destinées aux malheureux disparurent en un instant. Un peu plus tard, au moment où le jour commençait à paraître, on apprit que le général Clément Thomas envoyait une compagnie de douaniers pour dégager la maison municipale; les factieux n'attendant pas l'arrivée des douaniers; ils se sauvèrent, et la maison évacuée par eux fut reprise sans coup férir.

Les radicaux secondaient, comme d'habitude, ces mouvements; ils demandaient hautement la Commune et ils assuraient que l'impunité serait acquise aux agitateurs en cas d'insuccès.

M. Félix Pyat, dans le *Combat*, choisissait ce moment pour publier le manifeste de l'Union républicaine signé de 54 noms, la plupart inconnus et obscurs, mais parmi lesquels cependant se détachaient ceux de Ledru-Rollin et de Delescluze.

Cette fois le Gouvernement était prévenu; il ne se laissa pas surprendre. Des ordres avaient été donnés; le général Vinoy avait fait rentrer des troupes dans Paris (1). L'Hôtel-de-Ville était bien gardé; les mobiles s'y trouvaient à leur poste et les grilles étaient fermées.

Des groupes d'insurgés stationnèrent sur la place, pendant la nuit du 21 au 22 janvier, cependant la matinée commença d'une manière assez calme.

A 10 heures des attroupements se formèrent; ils parais-

(1) Déposition de M. le général Vinoy, T. 3.

saient assez inoffensifs. Vers midi, ils devinrent plus nombreux.

Le colonel Vabre (1), commandant supérieur du Palais, fit rentrer les factionnaires et resta seul dehors pour pouvoir faire, au besoin, les sommations légales. Le commandant de Legge et l'adjutant-major Bernard le rejoignirent.

Une colonne de 3 à 400 gardes nationaux appartenant au bataillon de Montmartre, parut à 1 heure 1/2 en criant, *vive la Commune!* Des officiers se détachèrent, entr'autres, Mégy et Tony-Révillon et s'approchant de M. le colonel Vabre, ils demandèrent la permission de parler à M. Jules Ferry. M. Chaudey, consulté, accéda à cette demande. Le bataillon, en attendant la fin de la conférence, se rangea en bon ordre à l'extrémité de la place. Les délégués réclamèrent comme toujours la Commune, puis la démission du général Trochu et la transmission des pouvoirs militaires dans les mains de l'autorité municipale; mais au fond leur but était, dit un témoin, de s'assurer des préparatifs de défense qui pouvaient avoir été faits dans l'intérieur du Palais.

Le malheureux M. Chaudey, chargé de leur répondre, promit de soumettre leurs demandes au Gouvernement. Il ne pouvait faire mieux. A leur retour, les délégués furent assez mal reçus par les gardes nationaux auxquels cette réponse fut communiquée. Le Gouvernement, disait-on, se défie du peuple, il s'entoure d'une garde prétorienne, il veut égorger les gardes nationaux qui, seuls, devraient faire le service de l'Hôtel-de-Ville. On n'entendait que cris, menaces, injures.

Une deuxième bande arriva; elle était dirigée par le commandant Baconnet, accompagné de M. Léo Meillet, adjoint du 13^e arrondissement. En apprenant ce qui venait de se passer, cette bande prétendit à son tour faire des représentations par l'organe de délégués. On les introduisit près de M. Chaudey, et ils rapportèrent la même réponse. Alors nouveaux cris, et nouveau tumulte. On se précipite sur les grilles, on cherche

(1) Déposition du colonel Vabre, T. 2.

à les ébranler, on vocifère des outrages contre les mobiles qui restent enfermés dans le Palais et contre lesquels on se montrait d'autant plus arrogant qu'on croyait pouvoir l'être impunément.

Enfin une troisième bande parut, plus considérable que les deux autres, et commandée par Jules Allix.

Enhardis par l'indulgence qu'on avait montrée jusque là, les nouveaux venus furent plus insolents. Ils envoyèrent une députation à la tête de laquelle se trouvait M. Montel, orateur habituel du club de la rue de Lyon. Ce jeune homme croyait, dit M. J. Ferry, avoir en lui l'étoffe d'un Kléber ou d'un Hoche, et il n'aspirait à rien moins qu'à devenir commandant en chef de l'armée de Paris.

Montel fit un long discours et finit par lasser tellement la patience de M. Chaudey, que celui-ci le fit reconduire jusqu'à la porte de l'Hôtel-de-Ville par le colonel Vabre. Arrivé sur la place, l'orateur qui s'était flatté d'obtenir un meilleur accueil, monta sur le piédestal d'un réverbère et de là, se tenant d'un bras à la colonne, il jeta à la foule des paroles passionnées.

Blanqui (1) était au café du Gaz, rue de Rivoli, 33, prêt à profiter des circonstances si les choses tournaient en faveur de l'insurrection. Il se trouvait là avec des officiers de la garde nationale en assez grand nombre; on se pressait autour de lui, on lui demandait des ordres, et il en donnait. Bientôt, informé de l'arrivée du 101^e bataillon qui venait de déboucher sur la place, il sortit suivi de ceux qui l'entouraient.

Le 101^e bataillon était composé de gardes nationaux habitant le quartier de la Maison-Blanche et le boulevard d'Italie. Ils arrivèrent au pas de course et se déployèrent en tirailleurs. A un signal donné les hommes qui le composaient firent feu sur MM. Vabre, de Legge, Bernard, tous trois à découvert près

(1) Instruction sur Blanqui. — Rapport du juge d'instruction.

de la grille, essayant de faire entendre raison aux émeutiers les plus rapprochés d'eux (1).

L'adjudant-major Bernard tomba foudroyé. Il avait la tête fracassée et les deux bras percés de balles. Heureusement MM. Vabre et de Legge ne furent pas atteints par cette première décharge; M. de Legge s'abrita derrière une guérite qui fut bientôt criblée de balles; quant au colonel Vabre, il donna l'ordre à un marin qui était venu lui offrir ses services de pénétrer par un vasistas dans l'intérieur du Palais et d'ouvrir une porte que ceux qui la gardaient tenaient fermée, et il put profiter de cette ouverture pour rentrer sain et sauf, ainsi que le commandant de Legge, après avoir couru les plus grands dangers.

Cependant, les mobiles avaient entendu la fusillade et voyant tomber leur adjudant-major ils avaient riposté du haut des fenêtres de la salle St-Jean. Le feu dura à peine un quart d'heure. Les insurgés ne songèrent pas à prolonger la lutte. Hommes, femmes, enfants, s'enfuirent dans toutes les directions, les rues voisines furent en un instant couvertes de monde. Les maisons situées à l'angle de la rue Victoria et de la place, près du bâtiment de l'assistance publique, furent occupées par quelques émeutiers et de là partit une nouvelle fusillade dirigée contre les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; mais bientôt arrivèrent au pas de course les troupes envoyées par ordre du général Vinoy. De son côté, M. Cresson enlevait, à la tête de la garde municipale, une barricade construite sur le quai. Il s'avancait accompagné de M. le général d'Argental. Arrivé sur la place, le général s'arrêta; du képi, il fit signe de cesser le feu; on obéit. La place était vide, les insurgés s'étaient sauvés en enlevant leurs morts. Quelques hommes couchés à terre se relevèrent et s'enfuirent. Les troupes occupèrent sans résistance l'avenue Victoria, les quais, et toute la cité. On trouva gisant sur le pavé une vingtaine de blessés, quelques-uns mortellement; et parmi ces derniers, Sapia, Chataignaud et Fontaine, tous trois membres

(1) Instruction contre Blanqui.

de l'Internationale. On fit quelques prisonniers dans les maisons voisines, notamment un officier qui déjà avait jeté képi, sabre et ceinturon, mais qui n'avait pas encore pu se dépouiller des insignes de son grade; c'était un capitaine du 101^e bataillon, nommé Sérizier, qui prit plus tard une part criminelle à l'insurrection du 18 mars.

« Ce coquin, dit M. le capitaine Mauduit, me fit des protestations au moment où je le saisis et m'affirma qu'il avait une importante communication à faire au Gouvernement. Je l'emmenai à l'Hôtel-de-Ville. Il s'avança en agitant un mouchoir blanc. Je le présentai à M. Jules Ferry qui se promenait dans la salle du trône avec Vabre, de Legge et Gourlout.

« A la vue de Sérizier, le colonel Vabre et le commandant de Legge s'écrièrent: (1) — Voilà celui qui a commandé le feu et qui a fait assassiner Bernard! — Sérizier ne trouva pas une parole pour protester contre cette accusation. Le colonel Vabre voulait le faire passer immédiatement par les armes, M. J. Ferry s'y opposa et le fit transférer à Vincennes. »

L'émeute était vaincue, l'entreprise était manquée; quelques coups de fusils avaient suffi pour mettre en déroute les bataillons insurgés; on ne les revit plus.

« En un clin d'œil, dit M. J. Ferry (2), la place avait été balayée et, depuis ce moment jusqu'au 18 mars, il n'y eut plus une seule manifestation à l'Hôtel-de-Ville. — Même le 18 mars, ce n'est qu'à la nuit close que les gardes nationaux insurgés se glissèrent le long des murs de l'autre côté de la place, de façon à se tenir à une distance respectueuse de cet édifice d'où leur était venue, deux mois auparavant, une si juste correction. »

Tant il est vrai que l'emploi de la force matérielle est le plus sûr, sinon le seul moyen de mettre un terme aux séditions populaires!

(1) Déposition du colonel Vabre, T. 2.

(2) Déposition de M. J. Ferry, T. 4.

Cités devant le 4^e conseil de guerre, la plupart des coupables de l'attentat du 22 janvier furent, un mois après, acquittés, comme l'avaient été les prévenus de l'attentat du 31 octobre. Quelques minutes de délibération suffirent pour faire prendre au conseil cette résolution : « L'affaire, dit le *Journal des Débats*, avait perdu toute son importance. Tant d'autres événements s'étaient passés depuis ! »

L'acquittement ne produisit pas même un sentiment de surprise ! Il y avait eu du sang versé ; l'agression la plus lâche et la plus odieuse avait été commise ; on avait tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel Vabre, sur MM. de Legge et Bernard, et ce crime demeurait impuni ! « Mais, disent les journaux du temps, l'attitude des inculpés devant la justice avait été parfaitement convenable ! »

Comme si les meneurs de ces coups de main, quelquefois si féroces dans l'accomplissement de leurs crimes, n'affectaient pas, la plupart du temps devant la justice, des formes inoffensives et n'essayaient pas de s'abriter derrière les circonstances atténuantes pour échapper aux conséquences de leurs forfaits ! La Commune devait inévitablement profiter des défaillances de ceux qui, ayant en main la force et le droit, ne savaient pas mieux s'en servir.

A la suite du mouvement du 22 janvier, M. Cresson proposa au conseil une mesure que l'immense majorité des citoyens réclamait depuis longtemps, et qui jusque-là avait été toujours repoussée, la suppression des clubs.

« Le sentiment général de la population, dit M. le général Vinoy (1), avait depuis longtemps déjà condamné ces foyers de fermentation, plus particulièrement nuisibles dans une ville assiégée où tant de partis se trouvaient en présence, et où les émeutes s'organisaient publiquement dans des réunions autorisées par le Gouvernement lui-même.....

« La direction que les clubs cherchaient à imprimer à

(1) Le général Vinoy, siège de Paris. p. 20.

» l'esprit public était celle de la résistance à outrance. Les orateurs y tenaient le langage le plus odieux.... Aux réclamations de sorties en masse, aux propositions répétées de marcher, à toute heure et à tout prix, avec des gardes nationaux mal armés et sans aucune éducation militaire, contre des troupes aguerries et solides, venaient s'ajouter des conseils perfides et des suggestions déplorables. L'appel à la révolte s'y mêlait tous les soirs à l'appel aux armes. On y prêchait l'insubordination et l'indiscipline, le refus d'obéissance à des généraux que l'on ne manquait pas d'accuser d'incapacité et même de trahison.... C'est dans ces foyers malsains qu'un gouvernement plus fort et plus sûr de lui-même, eût balayés inexorablement dès le premier jour, que fut préparée l'organisation de la future commune et publiquement discutée la sauvage exécution de l'incendie de Paris (1).....

» Tous ces hâbleurs de tribune, ajoute le général, ces braillards de carrefour ont donné les plus honteux exemples de lâcheté devant l'ennemi. Indisciplinés, menteurs, ivrognes, on les a vus en différentes occasions fuir, même quand le danger était tout simplement imaginaire. Certains bataillons composés exclusivement de ces hommes qui réclamaient de *grandes sorties*, ont dû être ramenés depuis les avant-poste jusque chez eux pour cause d'ivresse et de refus de service....

» Tel était le résultat de l'influence déplorable des clubs. Leur maintien était une calamité et en même temps un aveu de faiblesse de la part du gouvernement (2). »

La mesure qui les supprimait fut votée à l'unanimité dans le conseil du 23 janvier, mais il était trop tard, le mal que les clubs devaient causer était fait.

M. Cresson lut ensuite les articles du *Réveil* et du *Combat*, qui avaient provoqué la révolte et qui en appelaient au peuple

(1) Le général Vinoy. — Siège de Paris. p. 86.

(2) Id., p. 87.

de sa défaite. Il demanda la suppression de ces deux journaux, ainsi que l'arrestation de Delescluze et de Félix Pyat.

« On ne pouvait tolérer plus longtemps, disait-il, de pareilles » provocations au désordre, de si coupables excitations à la » violence. » Sa proposition fut appuyée par M. le général Le Flô, combattue par M. Arago et votée à la majorité de 6 voix contre 3 (1). Enfin M. le général Vinoy demanda la création de cours martiales, pour suppléer aux conseils de guerre, qui après beaucoup de lenteurs, renvoyaient presque toujours les coupables des fins de la plainte ; mais cette proposition ne fut pas acceptée (2).

Le lendemain, les mesures ordonnées pour la fermeture des clubs, pour les arrestations des prévenus et pour la suppression des journaux, recevaient leur entière exécution sans exciter au sein de la capitale le moindre trouble.

Delescluze fut conduit d'abord à Vincennes ; puis, sur les réclamations ardentes de la presse et notamment du *Mot d'ordre*, rédigé par M. de Rochefort, il fut ramené à Paris et mis dans la prison de la *Santé*. Quelques jours après, survenait une ordonnance de non-lieu, signée du général commandant la première division militaire. M. le préfet de police refusa net d'exécuter cette ordonnance. Il se rendit immédiatement chez M. le général Vinoy, menaçant de se retirer si on relâchait Delescluze. Il avait appris que l'ordonnance de non-lieu avait été communiquée à ce détenu dans sa prison, avant même que l'administration en fût informée. Il s'en plaignit amèrement.

Indigné lui-même de ce procédé, le général Vinoy déclara devant le conseil qu'on ne l'avait pas consulté, qu'on aurait dû en référer à lui, et qu'il ne ratifiait pas la mesure prise par le général Soumain.

M. Arago prit alors la parole ; il expliqua que M. . . ., avoué du détenu, et chef de bataillon de la garde nationale, était

(1) Le 6 voix en faveur de l'arrestation de Delescluze furent celles de MM. Trochu, J. Favre, J. Ferry, Pelletan, Picard et Le Flô. Les 3 voix opposées à cette arrestation furent celles de MM. Arago, Magnin et Dorian. M. Garnier-Pagès s'était abstenu.

(2) Notes de M. Dréo.

allé trouver le général Soumain, avait intercédé en faveur de son client et que sur sa demande, le général avait signé l'ordre de mise en liberté. Il ne convenait pas au gouvernement, selon M. Arago, d'intervenir en ces matières.

Le Préfet de police insista ; une scène assez vive eut lieu entre le Ministre de la justice et M. Cresson.

Voici comment M. Cresson la raconte : (1).

« Le garde des sceaux vint à moi et me dit dans un langage » familier que je demande la permission de reproduire. — » Tu as fait quelque chose de très grave.—Quoi?—Tu as refusé » d'obéir aux ordres de mise en liberté du général Sou- » main ! — Comment le sais-tu ?

« (Je pouvais lui adresser cette question car nous n'étions » que quatre personnes au courant de cette affaire, le général » Vinoy, le général Soumain, mon secrétaire général et moi) ; » M. Arago me répondit :

« C'est bien simple, le général a donné copie de l'ordre de » mise en liberté à un des amis du détenu — Et cet ami s'est » empressé de te l'apporter.....!

« Je demandai alors au conseil, continue M. Cresson, si je » devais obéir au Garde des Sceaux ou au général Vinoy. Le » conseil fut d'avis que je devais obéir au général gouver- » neur et M. Delescluze demeura en prison. »

Le lendemain, Rochefort signalait à l'indignation publique la conduite du préfet de police.

« Ces procédés n'appartiennent, disait-il, à aucun ordre » judiciaire ; ceux qui y ont recours se mettent eux-mêmes » hors la loi (2). »

Peu de temps après, le 8 février, Delescluze était nommé représentant à l'Assemblée nationale. Il sortait de prison pour aller siéger à Bordeaux. Ce jour-là, M. Cresson ne crut pas pouvoir rester préfet de police, il donna sa démission. Dans

(1) Déposition de M. Cresson, T. 2.

(2) *Le Combat*, n° du 25 janvier 1871.

son administration de trois mois il s'était fait honneur par son courage et par son dévouement.

Cependant, dans la nuit du 27 au 28 janvier, on battait le rappel à Belleville et le tocsin sonnait. Il n'était point question, comme on aurait pu le penser, de protester contre la suppression des journaux, la fermeture des clubs et l'arrestation de Delescluze; il s'agissait de marcher sur les secteurs pour s'emparer des armes et des munitions qui s'y trouvaient. On proférait des menaces, des cris de vengeance; *Vive la Commune! A bas les traîtres!* Trente-cinq chefs de bataillon de la garde nationale, réunis au boulevard Sébastopol, méconnaissant l'autorité de laquelle ils relevaient, avaient élu comme commandant en chef, le sieur Brunel. Une affiche rouge, placardée dans la journée du lendemain, demandait à la population, au nom de ces 35 chefs de bataillon, de les aider à s'emparer des secteurs et des forts.

Cette affiche portait la signature de Brunel et de Piazza, qui s'intitulaient: l'un commandant en chef, l'autre chef d'état-major de la garde nationale.

Le premier était colonel du 36^e régiment de marche; le deuxième commandant du 107^e bataillon. Tous deux ont joué un rôle important et actif dans la Commune.

Ces deux meneurs furent arrêtés par ordre de M. Cresson, le 28 janvier, grâce au courageux dévouement d'un commissaire de police, M. Macé, et d'un officier de paix qui, au risque de leur vie, firent leur devoir. On trouva sur Brunel l'ordre par lequel il enjoignait aux chefs de bataillon insurgés de fusiller, en cas de résistance, les amiraux commandants les secteurs. L'ordre était formel.

Le conseil de guerre fut convoqué immédiatement.

Il faut lire dans la déposition de M. Cresson (1) les incidents de cette procédure, les hésitations du colonel présidant le conseil de guerre, qui était cependant un brave officier, et les motifs d'incompétence allégués par lui. En fin de compte, les

(1) Déposition de M. Cresson, T. 2.

deux prévenus furent condamnés, un mois après, le 24 février, à deux ans d'emprisonnement. Incarcérés à Sainte-Pélagie, ils furent mis en liberté par les insurgés du 18 mars, comme Eudes et Mégy avaient été délivrés après l'insurrection du 4 septembre.

A cette même date remonte un fait que nous rappelons en passant: la constitution définitive du comité central de la garde nationale, qui devait réunir de si grands pouvoirs entre ses mains et donner le signal de la plus criminelle des révolutions.

Voici comment ce comité fut formé.

Dans le courant de février, quelques habitants du 15^e arrondissement, associés aux orateurs habituels des clubs, adressèrent aux officiers révoqués ou mécontents de leur quartier, une circulaire dans laquelle ils les engageaient à faire nommer dans chaque bataillon des délégués; ces délégués devaient établir entr'eux un lien de *solidarité*; c'était l'expression dont on se servait. Il s'agissait au fond d'établir une autorité qui disposât de la force armée en dehors de l'action du Gouvernement. Cet exemple fut suivi dans d'autres arrondissements. Le 15 février, une réunion nombreuse d'officiers qui se disaient délégués par deux cents bataillons, eut lieu au Wauxhall. On devait y délibérer sur les statuts de la fédération, mais on n'arrêta rien ce jour-là. On convint seulement que la forme fédérative, en honneur dans l'Internationale, serait adoptée pour cette organisation. Cela fait, on se décida à tenter une manifestation pour l'anniversaire du 24 février 1848, et l'on se rendit place de la Bastille; un agent de police que l'on rencontra, fut jeté dans la Seine et mourut après d'horribles tourments; ce fut le début.

La crise approchait de son terme. Les subsistances étaient épuisées, le moment était venu où la vérité ne pouvait plus être cachée à la population; il fallut enfin faire connaître la vérité toute entière.

« J'avais toujours pris dans ma conscience, dit M. J.

» Favre (1), l'engagement d'aller à Versailles quand je saurais
» que nous n'aurions plus que pour quinze jours de pain. Le 22
» janvier, M. Pelletier, directeur de la caisse de la boulangerie,
» vint me trouver à l'Elysée pendant que la fusillade était
» engagée autour de l'Hôtel-de-Ville. — Je suis désolé de vous
» l'apprendre, me dit-il, mais mardi prochain il n'y aura
» plus de pain. — Ah ! c'est une chose horrible que de s'en-
» tendre faire une pareille déclaration..... ! Ce jour-là je pris la
» résolution d'aller trouver M. de Bismarck et je partis en
» effet 24 heures après pour Versailles..... Il me fallut prendre
» des chemins détournés parce que la population qui avait
» entendu parler de capitulation, voulait m'égorger (1). »

Le Ministre du commerce avait contesté l'exactitude des renseignements donnés par M. Pelletier. Il restait, disait-il, 20,000 chevaux qui ne pouvaient assurément pas servir exclusivement à la nourriture des habitants, mais qui permettraient, avec 16,000 quintaux de blé, 9,000 de riz, 23,000 d'avoine, d'aller au-delà du 28 janvier, surtout au moyen des approvisionnements spéciaux que le Ministre de la guerre pouvait mettre encore à la disposition du Gouvernement.

En réalité, le débat ne portait que sur une question de jours. Il fut néanmoins assez vif pour que M. Magnin crût devoir offrir sa démission ; naturellement elle ne fut pas acceptée (2).

On chargea M. Jules Ferry d'expliquer aux maires et aux adjoints la situation des subsistances, et de leur demander leur concours pour le maintien de l'ordre et l'apaisement des passions dans un moment si critique.

M. J. Ferry dut également communiquer aux maires le procès-verbal d'une sorte de conseil de guerre dont nous devons dire un mot, et qui fut tenu dans cette journée du 22 janvier, si fertile en événements.

(1) Déposition de M. J. Favre, T. 1.

(2) Notes de M. Dréo.

IV

On avait consulté le général Vinoy et les principaux généraux relativement à la possibilité d'une nouvelle opération offensive. Tous avaient répondu qu'une attaque était absolument impossible et qu'il fallait se réduire à la défensive.

On ne se tint pas pour battu; on convoqua, le soir du 22 janvier, des colonels, des chefs d'escadron, des officiers de tous grades, au Ministère de l'Instruction publique, chez M. J. Simon. Plusieurs membres du Gouvernement, MM. Arago, Dorian, ainsi que différents maires de Paris, MM. H. Martin, Arnaud de l'Ariège, Tirard, assistaient à cette conférence (1). M. J. Simon exposa la situation des subsistances et fit appel au patriotisme et au courage de tous. Il demanda aux officiers présents d'exposer leurs pensées, leurs plans, et il déclara que s'il se trouvait un projet qui eût quelque chance de succès et si son auteur se sentait assez résolu pour en tenter l'exécution, on lui donnerait le commandement en chef, quel que fût d'ailleurs son grade. Après cette déclaration, M. J. Simon engagea les officiers du grade le moins élevé, à prendre les premiers la parole.

M. Bourgeois, chef de bataillon, fut d'avis que toute grande action était désormais impossible, qu'on ne parviendrait pas à débloquer Paris. On ne pouvait faire autre chose qu'une guerre d'escarmouches, de petites attaques combinées de façon à se maintenir dans les positions occupées, à s'y retrancher et à ne plus les abandonner.

M. le colonel Warnet s'associa entièrement à cette opinion : il repoussa toute idée de grande bataille et de sorties torrentielles, et rendant hommage à la conduite de la garde nationale dans l'attaque de Montretout, il insista sur le parti qu'on pouvait tirer de cette troupe.

M. Vosseur, sans s'associer aux éloges que M. Warnet ve-

(1) Note de M. Tirard. Dépôts de MM. H. Martin et Arnaud de l'Ariège.

naît d'exprimer, après avoir constaté que la garde nationale avait eu de l'élan, mais qu'elle paraissait manquer complètement d'expérience et de solidité, conclut de la même façon.

Il en fut de même du colonel Boulanger qui, à la tête d'un régiment excellent, s'était distingué pendant le siège. Il déclara qu'il était prêt à se faire tuer, mais que son régiment, comme tous les autres, était fatigué, découragé par les revers, et que la garde nationale était incapable de supporter un choc sérieux.

Pour le colonel Colonieu, les petites sorties ne pouvaient servir qu'à satisfaire la vanité et l'ambition personnelle de quelques chefs; elles seraient sans résultat vraiment utile. Une grande opération bien conduite, et non livrée au hasard, aurait pu avoir des chances de succès un mois plus tôt; maintenant, il ne fallait plus y songer. Les Prussiens étant retranchés dans des positions formidables, on ne pouvait plus désormais les en chasser; et en supposant qu'on y parvint, on ne pourrait soutenir, en plaine, le choc d'une cavalerie nombreuse qui se jetterait sur les flancs d'une troupe fatiguée, la sabrerait et la détruirait.

« Je suis prêt, s'écria le colonel avec énergie, à me précipiter avec mes soldats sur l'armée ennemie si l'on veut tenter un nouvel effort, mais je crains que ce ne soit un inutile sacrifice, au seul profit des gredins qui attendent nos malheurs pour se livrer au pillage. »

M. le lieutenant-colonel de Brancion fit à son tour l'histoire de la bataille de Buzenval et se livra à d'amères critiques contre la direction des opérations pendant tout le cours du siège. Dans cette dernière journée, on n'avait pris aucune des mesures nécessaires; on avait pu voir s'étaler l'impéritie complète du commandement; 80,000 hommes mis en mouvement sur un terrain où la moitié tout au plus pouvait se développer; pas un officier d'état-major pour guider les colonnes; celles-ci s'entremêlant et s'embourbant dans un fouilli complet; une immense artillerie, dont quelques batteries seulement avaient pu se mettre en position; les crêtes occupées, quand on avait peu

de Prussiens devant soi, on s'est arrêté, laissant à l'ennemi le temps de recevoir des renforts. L'ordre, la direction ont fait partout défaut. Après cinq mois écoulés, avec tant de bonnes volontés dont on n'a su tirer aucun parti, on a abouti à des désastres. On a sacrifié un grand nombre de gardes nationaux et de soldats, sans paraître avoir jamais poursuivi un but sérieux. Il semblait, en vérité, qu'on n'eût pas d'autre pensée que de fatiguer l'armée. Aujourd'hui, il ne resté aucun moyen de briser l'enceinte des retranchements ennemis, on ne peut plus se battre que pour l'honneur.

M. le lieutenant-colonel Germa se livra, comme le colonel de Brancion, à de violentes récriminations contre la direction des opérations militaires: « Jamais plus d'incurie, disait-il, n'a été jointe à plus d'incapacité. » Le colonel Germa croyait cependant qu'avant de capituler, il fallait livrer encore une bataille, mais à la condition formelle que *le commandement fût retiré aux chefs qui avaient tout perdu*. Bien conduite, bien organisée, une dernière tentative pourrait encore tout sauver.

L'infortuné général Lecomte, qui devait périr si misérablement assassiné rue des Rozières, prit le dernier la parole. Après avoir examiné l'état des armées de secours: « Je suis Lorrain, » dit-il; mon pays est envahi, occupé pour de longues années, peut-être; nul plus que moi n'a le désir et le besoin de chasser l'ennemi de notre territoire, mais que pouvons-nous faire dans l'état présent des choses?

« Le manque de vivres nous impose la nécessité de capituler; les grandes sorties sont impossibles, les petites seraient sans effet, elles ne pourraient que nous affaiblir et entretenir la population dans la pensée de la prolongation de la lutte, tandis qu'il faut l'habituer peu à peu à la résignation que commandent de douloureux sacrifices. »

L'émotion du général était telle qu'elle gagna peu à peu tout l'auditoire. Il termina en disant:

« Pas de sorties inutiles, pas d'engagements; traitons tan-

» dis que nous avons encore la main sur le pommeau de notre épée. »

Dans cette séance, où la gravité de la situation imposait à tous la gravité du langage, de braves officiers différents de grades et d'âge, et tous animés du plus pur et du plus incontestable patriotisme, concluaient, on le voit, à l'impossibilité d'agir, à la nécessité absolue de traiter. La réalité se dressait inexorable, et malgré les efforts de M. Arago qui persistait à demander une sortie torrentielle, il fallût se résigner à accepter la défaite, à ouvrir des négociations et à prévenir la population de l'état dans lequel on se trouvait; tels étaient les deux grands devoirs qu'il restait au Gouvernement à remplir.

Sans armée de secours, sans soutien, sans espoir, Paris avait tenu cent trente-cinq jours! Ses habitants avaient donné l'exemple d'une énergie peu commune, à laquelle l'ennemi lui-même a rendu hommage (1). Un des plus fermes défenseurs de Paris, le général Ducrot (2), a pu dire avec vérité :

« Lorsque les passions seront calmées, lorsque les faits seront mieux connus, l'histoire nous rendra justice; elle dira ce qu'il y a eu de grandeur et de dévouement dans cette défense à outrance d'une capitale qui comptait plus de deux millions d'habitants et un bien petit nombre de soldats! »

Cet éloge est mérité et l'on peut y ajouter ce témoignage d'un homme éclairé, M. le général Suzane (3).

« La France se souviendra de ce que Paris a fait pour elle. Elle se souviendra que Paris, par sa virile résolution, par son énergique attitude, a tenu, pendant plus de quatre mois, en échec l'Allemagne toute entière, reconquis l'honneur de la patrie compromis au début de la guerre, et écrit une des plus magnifiques pages de son histoire. »

(1) Proclamation du gouvernement de la Défense nationale, du 28 janvier 1871.

(2) Lettre du général Ducrot au préfet de la Nièvre, de février 1871.

(3) *L'artillerie avant et depuis la guerre*. Paris Hetzel, 1871.

CHAPITRE V

Capitulation de Paris.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉSIGNATION DU NÉGOCIATEUR. — INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL A M. JULES FAVRE. — PREMIÈRE CONFÉRENCE DE M. J. FAVRE AVEC M. DE BISMARCK. — RETOUR DE M. J. FAVRE A PARIS. ON ARRÊTE EN CONSEIL LES ARTICLES DU TRAITÉ. — CONFÉRENCE DU 26 JANVIER. LES BASES DE LA CAPITULATION SONT ADOPTÉES. — CONFÉRENCES DU 27 ET DU 28 JANVIER. — SIGNATURE DU TRAITÉ. — TÉLÉGRAMME ADRESSÉ LE 28 A M. GAMBETTA. — SUSPENSION DES HOSTILITÉS DANS L'EST. — DÉPÊCHE ADRESSÉE LE 28, PAR M. LE COMTE DE MOLTKE AU GÉNÉRAL MANTEUFFEL. — INQUIÉTUDE DU GOUVERNEMENT A PARIS.

Pour réussir dans les négociations qu'on allait entreprendre, il fallait absolument cacher notre détresse, conserver vis-à-vis de l'ennemi une attitude qui ne laissât pas soupçonner l'extrémité fatale à laquelle nous étions réduits; c'était le seul moyen de pouvoir encore débattre les conditions de l'armistice. Il n'y avait d'autre alternative que le succès des négociations ou la famine. On avait attendu, comme l'avait demandé M. le général Trochu, jusqu'à la dernière bouchée de pain pour traiter. Comment s'y prendre pour entamer cette négociation; et d'abord quel serait le négociateur?

Plusieurs membres du Gouvernement auraient bien voulu charger de cette mission des mandataires, directement élus par la population, se présentant et parlant au nom de la ville de Paris. Cette opinion fut vivement soutenue au sein du conseil; elle ne prévalut pas. Outre l'embarras de procéder à

des élections dans un pareil moment, et pour un tel objet, les élections, en supposant qu'il se rencontrât un ou plusieurs citoyens assez dévoués pour accepter le mandat qui leur serait offert, auraient révélé l'épuisement des subsistances et la situation de Paris.

Les maires représentèrent au Gouvernement que la responsabilité de la crise revenait à ceux qui avaient eu le pouvoir en main et qui avaient voulu l'exercer sans partage. Le Gouvernement, jusqu'à la dernière heure, avait prétendu tout diriger, prendre sur lui toutes les responsabilités; il lui appartenait d'assumer seul les conséquences d'événements qu'il pouvait à bon droit s'imputer. La prétention de rejeter sur d'autres, sur des maires ou des délégués, le poids des négociations était inacceptable.

Après une conférence avec les représentants des municipalités dans laquelle ces observations furent produites, le conseil décida que les négociations seraient conduites par le Ministre des affaires étrangères.

M. le comte de Bismarck avait fait, peu de temps auparavant, une sorte d'ouverture à M. J. Favre, à propos de la délivrance d'un sauf-conduit, demandé par l'Angleterre, pour permettre au représentant de la France de se rendre à la conférence de Londres.

La délivrance de ce sauf-conduit avait été suspendue pendant 12 jours par M. de Bismarck, qui avait écrit à M. J. Favre : *Assurément votre présence sera bientôt plus utile à Paris qu'à Londres.*

Il fallait beaucoup d'abnégation et de courage pour accepter la mission que le ministre des affaires étrangères allait avoir à remplir; il s'honora en ne la refusant pas.

« Je m'étais promis à moi-même, dit-il dans sa déposition (1), » de ne pas nous laisser acculer par la famine. L'idée d'y » condamner la population de Paris, m'épouvantait; je la re- » poussais, cette idée, comme un crime, et j'étais parfaitement

(1) Déposition de M. Jules Favre, tome 1.

» résolu à n'en point accepter la responsabilité. Il fallait donc » s'arrêter quinze jours avant celui où il nous serait impossible » de donner du pain à la population. Mais, arrivés à cette » extrémité fatale, que devons-nous faire? Plusieurs fois » déjà, j'avais appelé l'attention de mes collègues sur ce » douloureux sujet; je n'avais pu, malgré mon insistance, » obtenir une solution; on écartait le débat comme préma- » turé, on se réservait le bénéfice de l'imprévu et on protes- » tait contre la possibilité d'une capitulation. Nous rendre, » livrer la capitale à l'ennemi, c'était une pensée horrible » contre laquelle tout notre être se révoltait; mais le devoir » de disputer à la plus horrible des morts, une population » de deux millions d'âmes n'en était pas moins impérieux! »

M. Jules Favre était de ceux qui, dans le principe, exagérant le sentiment de la résistance, avaient proclamé la guerre à outrance. Même à la date du 25 janvier où nous sommes arrivés, ses correspondances attestent qu'il était d'accord avec M. Gambetta sur la nécessité de prolonger la lutte en province après la capitulation de Paris. Cependant, sous le coup de la nécessité, il consentit à négocier les conditions de la reddition de la capitale. Il n'y avait pas un instant à perdre, la mortalité croissait dans une proportion effrayante, la famine approchait, et c'était une catastrophe devant laquelle ceux qui comme lui pouvaient la prévoir reculaient avec épouvante.

Le conseil avait trop longtemps détourné ses regards de cette éventualité, au lieu de l'envisager en face; l'autorité militaire affectait, au dernier moment, de se désintéresser des négociations qui allaient s'engager et de se tenir à l'écart, comme si elle n'avait pas eu des devoirs à remplir vis-à-vis de l'armée dont les conditions d'existence allaient se débattre; le fardeau retomba donc tout entier sur celui qui eut seul le courage de l'accepter.

I

Dans la soirée du 22 janvier, M. J. Favre avait envoyé à

M. le comte de Bismarck, un officier chargé de demander un sauf-conduit; le lendemain 23, le conseil se réunissait à 11 heures du matin. La discussion porta sur les négociations. Quelle attitude devait-on prendre? Evidemment, on ne pouvait pas se présenter en vaincus, implorant un armistice à tout prix. On convint que M. J. Favre déclarerait qu'on avait encore des vivres pour six semaines, et qu'il venait discuter, libre de toutes préoccupations à cet égard, les conditions d'une suspension des hostilités.

Placé en face d'un adversaire aussi habile, aussi maître de sa pensée que M. le comte de Bismarck, notre négociateur devait observer la plus grande réserve dans son langage et ne laisser voir aucune des émotions qui l'agiteraient. Il ne devait rien offrir, mais simplement demander s'il conviendrait au Roi de Prusse de faire cesser la lutte et à quelles conditions le Roi consentirait à la suspendre. Le négociateur français devait se borner à poser cette question, et déclarer simplement que son Gouvernement était disposé à traiter, à chercher les moyens d'arrêter une plus longue effusion du sang.

Dans aucun cas, on ne stipulerait, au nom de la France et pour la France, les conditions d'une paix définitive; mais au nom de Paris et pour Paris, les conditions d'un armistice.

M. Jules Favre, après ces premières observations échangées entre les membres du conseil, exposa la conduite qu'il se proposait de tenir. Il y avait mûrement réfléchi, car il avait prévu depuis longtemps l'extrémité fatale à laquelle on se trouvait réduit. Sa pensée était, avant tout, de conserver à la France le droit de souveraineté qui lui appartenait, le droit de disposer d'elle-même; et pour cela, il était à ses yeux, nécessaire d'obtenir la faculté de convoquer une Assemblée nationale. Il comptait renouveler dans ce but la demande d'armistice avec ravitaillement qu'il avait déjà faite et qui n'avait pas été accueillie.

En second lieu, il tenait à refuser, d'une manière absolue, toute proposition qui aurait pour effet d'autoriser l'entrée de

l'armée allemande dans l'enceinte de Paris; non-seulement parce qu'il craignait les collisions qui pourraient en résulter, mais parce qu'il voulait épargner à la population parisienne la douleur et l'humiliation que cette prise de possession, totale ou partielle de la capitale, lui infligerait.

Enfin, il voulait tâcher d'obtenir que l'armée et la garde mobile ne fussent pas emmenées prisonnières de guerre en Allemagne, et que la garde nationale conservât ses armes.

Ces trois points étaient depuis longtemps arrêtés dans son esprit comme les conditions nécessaires d'un armistice, et il était résolu, sous ce rapport, à se montrer inflexible.

M. Garnier-Pagès prit le premier la parole; il ne fit aucune objection à la constitution d'une Assemblée, mais il fut d'avis qu'il conviendrait de ne pas s'engager tout d'abord dans des discussions qui touchaient à tant et à de si délicates questions.

M. Picard avait toujours demandé des élections, il les réclamait plus vivement que jamais, mais il n'était pas possible, selon lui, de savoir à l'avance sur quels points la discussion pourrait porter et par conséquent de donner au négociateur des instructions précises. Dans cette première conférence, il fallait se borner à sonder le terrain, en réservant toute décision au Gouvernement. L'essentiel, pour M. Picard, était que l'ennemi n'entrât pas dans la capitale.

Il inclinait à croire que les Prussiens seraient disposés à faire cette concession. Les Allemands devaient vouloir la paix, ils étaient fatigués de la lutte, et d'ailleurs où les conduirait la continuation de la guerre? En supposant même qu'ils parvinssent à conquérir la France, qu'en feraient-ils? ils en seraient fort embarrassés! Ne serait-ce pas pour la Prusse un nouveau Mexique? Quel moyen de gouverner un pays comme le nôtre, de l'assouplir à une domination étrangère, après l'avoir conquis? La paix était nécessaire aux deux parties.

Pour la conclure, les deux parties avaient un égal besoin de la convocation d'une Assemblée, seule autorité compétente pour engager la Nation et pour stipuler en son nom.

Le sentiment de M. J. Simon était le même que celui de M. Picard. Il fallait écouter dans un premier entretien les propositions de M. de Bismarck sans en faire aucune ; mais il était moins rassuré que son collègue sur les dispositions pacifiques que l'on rencontrerait au quartier-général Allemand. On allait se trouver en présence d'un vainqueur hautain, implacable et irrité par une longue résistance ; on devait s'attendre à un traitement fort dur. Il n'y avait, suivant lui, qu'un moyen d'adoucir les conditions de l'armistice, c'était de faire valoir bien haut l'énergique sentiment de résistance qui animait la population de Paris. On pouvait en donner une preuve éclatante, puisque la démission de M. le général Trochu venait de lui être imposée dans la seule pensée que le général croyait toute sortie désormais impossible. M. J. Simon, comme M. J. Favre, pensait d'ailleurs que la condition essentielle de tout arrangement était la reconnaissance du droit de souveraineté de la France. Si l'on n'obtenait pas cette reconnaissance, il n'y avait pas moyen de traiter ; le roi de Prusse réglerait par un ordre du jour les destinées de notre pays ; c'en était fait de notre indépendance. Les élections étaient le seul moyen de constater que nous nous appartenions encore ; elles seraient peut-être défavorables à l'établissement de la République dont M. J. Simon désirait le maintien, mais la monarchie était, après tout, préférable à une dictature et même à une république autoritaire, parce que avec une monarchie on sait du moins ce qu'on a, et que sous un régime libéral, quel qu'il soit, les idées démocratiques peuvent suivre leur cours.

MM. Arago et J. Ferry ne prirent point part à cette discussion ; ils se bornèrent à décliner toute participation à un acte qui n'était au fond, disaient-ils, qu'une capitulation ; ils ne pouvaient pas se résigner à en prendre la responsabilité.

M. J. Favre, en répondant à ses deux collègues, leur dit qu'on était bien forcé, faute de vivres, de capituler ; qu'il ne s'agissait pas de traiter pour la France, mais seulement pour Paris. M. Gambetta, dans ses dépêches, lui avait durement

rappelé que le Conseil n'avait, ni en fait, ni en droit, le pouvoir de stipuler au nom et dans l'intérêt du pays tout entier ; que cerné depuis 4 mois, réduit par la disette à ouvrir les portes de la capitale, le Gouvernement ne devait parler que comme représentant de la capitale ; *que tout ce qu'on accorderait en dehors des intérêts de Paris, sans le consentement et la ratification de la Délégation, serait nul et de nul effet à ses yeux.* M. J. Favre ne l'oubliait point ; il n'avait pas et ne pouvait pas avoir l'intention d'engager la France par un traité définitif. Il sentait qu'il n'en avait pas le droit, que la France pourrait le désavouer ; il ne s'y exposerait pas. Il se bornerait à stipuler la convocation d'une Assemblée. Mais en venant demander la cessation de la lutte à Paris, il lui était bien impossible de se refuser à la discussion des conditions auxquelles les assiégeants et les assiégés consentiraient à déposer simultanément les armes. Il serait donc dans la nécessité de débattre et de fixer les clauses de la reddition de la capitale, et il répondait à MM. Arago et J. Ferry qui s'indignaient à cette pensée, qu'il lui serait impossible d'accepter la mission dont on voulait le charger, s'il ne devait pas se présenter dans des conditions et avec un caractère tel que ses propositions pussent être considérées comme sérieuses.

M. le général Trochu prit le dernier la parole. Il fit d'abord observer que le gouvernement de la République était placé entre une faute politique, la capitulation ; ou un crime, car si l'on refusait de capituler, la population mourrait de faim. Il dit ensuite qu'il lui paraissait inutile de discuter les conditions encore inconnues que l'ennemi ferait ; que M. J. Favre devait s'assurer avant tout de la possibilité de traiter, ne pas engager le Gouvernement, se borner à dire que l'on était disposé à arrêter l'effusion du sang, et que l'on demandait à quelles conditions et comment pourrait être conclu un armistice avec ravitaillement, pour Paris et pour Paris seulement, sans que les mouvements des armées de province,

notamment de l'armée de Bourbaki dont on n'avait pas de nouvelles, pussent être entravés.

M. J. Favre fit observer au Président du Conseil que M. de Bismarck exigerait peut-être que l'armistice fût étendu aux armées de province et qu'on pourrait difficilement s'y refuser; que l'armistice de Paris, une fois connu, ébranlerait partout le moral des belligérants, et qu'il n'y avait pas un véritable intérêt à refuser d'en généraliser l'application. M. le général Trochu reconnut la vérité de cette observation et la séance fut levée à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

II

A cinq heures, le même jour, M. J. Favre partait accompagné d'un seul secrétaire et d'un officier (M. le capitaine d'Hérisson). Il ne prit pas la route de Sèvres parce que le bruit de son départ s'était répandu et que des hommes apostés sur cette route l'attendaient, dit-il, pour l'assassiner. Il fit un détour par le bois de Boulogne et arriva au Pont de Sèvres à 6 heures du soir. Là, il monta dans une barque assez maltraitée par les balles prussiennes, et s'avança péniblement au milieu des glaçons que le fleuve charriait.

Une voiture était attelée sur la rive opposée, derrière la deuxième barricade qui gardait l'entrée de Sèvres; il monta dans cette voiture que deux cavaliers escortaient. Sur la route, entre Sèvres et Versailles, il ne vit aucune trace de fortifications, quelques murs seulement étaient crénelés près de Châville. Le passage était libre partout, les villages avaient conservé leur aspect accoutumé. Il en était de même à Versailles, où il arriva à huit heures 1/2 du soir. Il descendit chez M. le comte de Bismarck, rue de Provence, n° 10; il fut reçu immédiatement, et eut avec le Chancelier, un premier entretien qui se prolongea jusqu'à 11 heures du soir. Le récit de l'importante conversation qui s'engagea dans cette soirée du 23 février a été dicté, le lendemain matin 24, par M. J. Favre à son

secrétaire, et est inséré textuellement dans son livre. Nous ne le reproduisons pas ici : nous nous bornons à le résumer.

M. Jules Favre aborda M. le comte de Bismarck comme on en était convenu, en disant que Paris avait encore des vivres pour six semaines et qu'on y était résolu à tenter de nouveaux et de sanglants efforts. Il en donna comme preuve la destitution de M. le général Trochu, tombé parce qu'il croyait toute action offensive, sinon impossible, du moins très périlleuse. De nouveaux combats étaient donc imminents.

Quelle en serait l'issue? Nul ne pouvait le prévoir; probablement une inutile effusion de sang. Le Gouvernement désirait savoir s'il était possible de traiter et à quelles conditions.

Fidèle à la politique qu'il a invariablement suivie depuis le premier jour des négociations jusqu'au dernier, M. le comte de Bismarck commença par dire à son interlocuteur que le gouvernement Allemand était en négociations avec l'Empereur et l'ancien Corps législatif; mais bientôt la discussion prit un tour plus sérieux; on examina les conditions auxquelles l'armistice pourrait être conclu.

On tomba facilement d'accord sur deux points. L'armée et la garde mobile ne seraient pas emmenées prisonnières de guerre; L'Allemagne avait assez de soldats en captivité, elle n'avait pas besoin d'en augmenter le nombre; que ferait-elle de 300.000 hommes de plus?

La convocation d'une Assemblée souleva peu de débats. Le Chancelier avait un évident intérêt à se prêter à la constitution d'un pouvoir régulier, capable de traiter avec son Gouvernement; et quel pouvoir était en droit de souscrire aux conditions de la paix, sinon celui d'une Assemblée composée des représentants du Pays?

Les autres questions furent moins faciles à régler. M. le comte de Bismarck réclama le désarmement de la garde nationale, puis l'internement dans deux camps situés à Gennevilliers et à Saint-Maur des troupes de ligne et de la garde mobile. Les officiers devaient être séparés de leurs soldats et rassemblés à Saint-Denis. Les anciens bataillons de la garde

nationale suffiraient au maintien de l'ordre et conserveraient seuls leurs armes.

Le Chancelier ajouta que le Roi et son état-major tenaient essentiellement à l'entrée des troupes Allemandes dans Paris. Ces troupes ne dépasseraient pas la place de la Concorde et les Champs-Élysées, mais elles iraient jusque-là.

M. Jules Favre combattit ces diverses prétentions et répondit nettement qu'il ne consentirait pas à l'entrée de l'armée prussienne dans l'enceinte de la capitale; qu'il n'accepterait pas davantage le désarmement de la garde nationale, ni l'internement de l'armée parquée dans des camps sous la garde d'officiers prussiens.

A la fin de cette première conversation, M. de Bismarck pria son interlocuteur de formuler par écrit les conditions auxquelles le gouvernement de la Défense traiterait, et il promit d'en parler au Roi. Cela fait, on se sépara en s'ajournant au lendemain.

Le lendemain, à 4 heures, la conversation reprit au point où on l'avait laissée la veille. Le Chancelier débuta en disant qu'il était autorisé à négocier sur les bases d'un armistice et de la convocation d'une Assemblée. On discuta la durée de l'armistice qui fut fixé à trois semaines. Quant à l'entrée des Prussiens dans Paris, on ne parvint pas à s'entendre et la question fut ajournée, d'un commun accord, jusqu'au jour où l'on débattrait les conditions de la paix définitive. Enfin, M. le comte de Bismarck insista pour le désarmement de la garde nationale et l'internement des troupes et des mobiles dans les camps de Gennevilliers et de Saint-Maur.

« Vous ne savez pas ce que vous faites, disait le comte de Bismarck à M. J. Favre, vous ne songez pas au danger qu'il y a à laisser des troupes désarmées, désœuvrées, en contact avec une population démoralisée, surexcitée. Vous ne voyez pas qu'aucun gouvernement n'est possible, ne restera debout, dans une ville aussi profondément troublée que Paris, tant que 300,000 citoyens sans discipline, animés de passions démagogiques, resteront armés ? »

M. J. Favre répondit qu'il savait fort bien ce qu'il faisait, qu'il avait confiance dans la population de Paris, qu'il n'abandonnerait point nos soldats aux mauvais traitements de leurs ennemis et qu'il ne condamnerait pas la garde nationale à l'humiliation de déposer ses armes.

« Venez, dit-il, la désarmer vous-même; quant à moi, je ne m'en charge pas; j'ai toujours voulu éviter les luttes intestines, je n'irai pas aujourd'hui les provoquer. »

M. Jules Favre avait ou affectait d'avoir, dans le bon esprit de la garde nationale et de la population, une confiance que les événements n'ont point justifiée. Pour vaincre la résistance de M. le comte de Bismarck, il se servit d'un argument qu'il paraît avoir employé plus d'une fois, et qui lui a toujours réussi.

« Entrez dans Paris, lui dit-il; quand nous n'aurons plus de pain nous vous en ouvrirons les portes; vous nous gouvernerez, vous ferez de nous ce que bon vous semblera. »

Cette menace ne demeura pas sans effet. Après 24 heures de débats, M. de Bismarck céda sur ce point et consentit à ce que la garde nationale conservât ses armes.

III

Le 24, à 10 heures du soir, M. J. Favre était de retour à Paris. Il rendit compte à ses collègues des concessions qu'il avait obtenues. La Prusse consentait à traiter, elle laissait au Gouvernement la faculté de réunir une assemblée; elle accordait un armistice avec ravitaillement; elle ajournait l'entrée des troupes Allemandes dans l'enceinte de Paris; elle permettait à la garde nationale de garder ses armes. Par contre, M. le comte de Bismarck exigeait que tous les forts lui fussent livrés, que l'armement des remparts fût détruit, que la troupe fût prisonnière de guerre, cantonnée et désarmée. Tel était, le 25 janvier, l'état des négociations.

Ces conditions parurent aux membres du Conseil non-seu-

lement acceptables, mais au dire de plusieurs d'entr'eux, *inespérées*.

M. J. Favre communiqua ensuite les renseignements qui lui avaient été donnés par l'état-major allemand, sur la situation des armées de province. Ces renseignements étaient fort tristes. On représentait nos troupes comme vaincues et en pleine déroute sur tous les points; Chanzy poursuivi et en retraite sur Rennes; Faidherbe battu, se réfugiant sous le canon de Lille; Bourbaki *en plus mauvaise situation encore, enveloppé et cerné par les armées de Werder et de Mantouffel*.

La discussion s'ouvrit après cette communication et dura jusqu'à 2 heures et demie du matin.

M. le général Vinoy parut seul frappé de l'humiliation qu'infligerait à l'armée la double mesure du cantonnement et du désarmement, tandis que les gardes nationaux conserveraient leurs armes et resteraient libres.

M. le général Trochu manifesta le désir que les forts ne fussent pas tous occupés par les Allemands et insista sur la nécessité de garder trois divisions organisées pour assurer le maintien de l'ordre intérieur.

D'autres prétentions se produisirent; mais elles étaient toujours exprimées sous la réserve formelle qu'elles ne feraient pas obstacle à la conclusion de l'armistice, car le manque de subsistances obligeait évidemment à traiter.

Inquiet de la responsabilité qui pesait sur lui, ne se dissimulant pas son incompetence pour discuter les questions militaires qui restaient à résoudre, M. J. Favre exprima le désir d'être accompagné, quand il retournerait à Versailles, par M. le général Vinoy ou par M. le général Trochu. Il avait de pleins pouvoirs, il était prêt à en user, à signer seul, si on l'exigeait, les conditions du traité, mais la négociation comportait l'examen de questions pour lesquelles il avouait son insuffisance.

Au moment où il faisait cette observation, assurément fort juste, un des membres du Conseil souleva un autre débat. On

était décidé à approuver les conditions de l'armistice, mais il s'agissait de savoir si la population de Paris, qui ne se doutait de rien, qui ne savait même pas que des négociations fussent engagées, accepterait ces conditions. Comment la prévenir? Comment la consulter? La pensée d'une capitulation serait accueillie avec indignation dans Paris! On en était à bon droit inquiet; on discuta longtemps sur ce qu'il y avait à faire, et l'on finit par décider que la vérité serait dite, non pas au public et par la voie du *Journal Officiel*, mais seulement aux maires et aux principaux rédacteurs des journaux, au patriotisme desquels on ferait appel dans cette grave occurrence.

Le lendemain 23, à une heure de l'après-midi, le conseil reprenait la discussion interrompue la veille. M. J. Favre avait rédigé, article par article, un projet de traité conforme aux résolutions prises. Avant d'en donner lecture, il insista de nouveau pour qu'on lui adjoignit un général qui le secondât dans les négociations qui allaient s'engager. Les questions pendantes étaient surtout des questions relatives aux intérêts de l'armée, telles que le cantonnement, la livraison des forts en tout ou en partie, la détermination des zones neutres, le maintien des trois divisions actives sous les armes; il demanda instamment que M. le général Trochu ou M. le général Vinoy consentissent à l'accompagner à Versailles.

« Je ne suis pas militaire, dit-il dans sa déposition (1), et je » me trouvais, en raison de mes pouvoirs, obligé de débattre » des questions, dont j'entendais parler pour la première fois, » avec un homme tel que M. le comte de Moltke. — Je crai- » gnais de commettre des fautes préjudiciables à l'armée. » Quant à ma signature, elle appartenait à ce déplorable » traité que je regardais comme nécessaire. Sans le com- » prendre, j'admettais qu'on ne voulût pas mettre sa signa- » ture à côté de la mienne; on me l'avait promis, on ne l'a » pas fait; j'étais trop fier pour le demander. »

(1) Déposition de M. J. Favre, t. 1.

L'assistance que réclamait M. J. Favre lui fut refusée; et cependant le conseil aurait dû comprendre que la compétence manquait effectivement à son négociateur, et qu'en outre le choix qu'on avait fait de M. J. Favre n'était pas de nature à nous attirer les sympathies de l'état-major allemand fort mal disposé pour ceux qui représentaient la révolution en France.

Un homme mieux en situation d'être écouté aurait pu essayer d'obtenir des stipulations moins rigoureuses. On aurait fait peut-être à M. le général Trochu, estimé pour son courage, portant un uniforme respecté, des concessions qu'on n'était pas disposé à faire à M. J. Favre. Le Roi aurait peut-être consenti à le recevoir, à entrer personnellement en relations avec lui. Mais le conseil avait craint de compromettre la dignité de son Président en lui conférant les pouvoirs de négociateur; et en outre, il en coûtait au Gouverneur, après sa proclamation, d'aller débattre les termes d'un traité douloureux. Le général Vinoy n'y était pas plus disposé que lui; l'un et l'autre restèrent sourds aux nouvelles instances qui leur furent faites.

M. J. Favre donna lecture au conseil du projet de convention qu'il avait préparé.

L'article 1^{er} stipulait un armistice de trois semaines à partir d'un jour à déterminer.

L'art. 2 formulait les conditions de la remise des forts. Le Conseil fut d'avis de ne livrer que les seize forts extérieurs, de garder Vincennes et de demander que la garnison déposât ses armes dans les forts abandonnés, sans être assujettie à l'humiliation de défilier devant l'ennemi.

L'art. 3 était relatif au désarmement de l'enceinte. On exprima le désir que les pièces de canon fussent descendues sur le talus du rempart, au lieu d'être jetées dans les fossés.

Le général Trochu renouvela ensuite l'observation qu'il avait déjà faite dans le but de conserver trois divisions, au lieu d'une, pour assurer l'ordre public. La Garde nationale lui paraissait un foyer de dangereuses passions; à son avis on

aurait dû la dissoudre. Il exprima les plus vifs regrets du refus de M. J. Favre d'adhérer, sur ce point, aux propositions du Chancelier. Aucun gouvernement n'était à ses yeux possible, en présence d'une force aussi considérable contenant d'aussi mauvais éléments.

Le conseil fut loin de s'associer aux regrets et aux prévisions de son Président. La plupart des membres exprimèrent la ferme confiance que les gardes nationaux, aux mains desquels le Gouvernement allait se remettre, seraient dignes du rôle qu'ils auraient à remplir, et sauraient reconnaître, par leur conduite, la confiance qu'on avait en eux. Le Gouvernement n'aurait pas sujet de s'en repentir. M. Jules Favre parla dans ce sens avec chaleur; après lui M. Arago et M. Jules Ferry soutinrent la même opinion; on ne croyait pas, on se refusait à croire aux fureurs de la Commune. M. J. Favre promit, du reste, à M. le général Trochu de réclamer la conservation des trois divisions que le général demandait, mais sans dissimuler la crainte qu'il éprouvait d'échouer dans cette partie de sa négociation. Il ferait tous ses efforts, il irait jusqu'à s'offrir en otage pour garantir l'honneur de l'armée et pour éviter, s'il était possible, le cantonnement, mais il s'attendait à rencontrer une résistance absolue de la part de l'état-major allemand.

Le débat porta ensuite, comme la veille, sur l'opportunité et sur la nature des communications à faire à la population de Paris. Un membre (M. Garnier-Pagès), proposa de réserver au peuple le droit de ratifier le traité, quand ce traité serait conclu. On discuta longtemps sur ce point, sans prendre aucune résolution définitive, et M. J. Favre, après s'être fait délivrer des pouvoirs en règle, qui furent signés par tous les membres du Gouvernement, partit pour Versailles.

IV

Il était de retour le lendemain 26, à 9 heures du soir, et

trouvant ses collègues réunis, il débuta par ces paroles : *J'aurais pu tout terminer aujourd'hui si j'avais eu un général avec moi.*

Comme preuve de l'accord intervenu, au moins sur les points principaux, entre M. le comte de Bismarck et lui, il annonça que le Chancelier avait pris l'initiative de proposer une suspension immédiate des hostilités sur tout le périmètre des lignes occupées. M. J. Favre s'était empressé d'y consentir, et à son arrivée, il avait donné l'ordre à tous les chefs de poste et à tous les commandants de secteurs de cesser le feu. Il leur avait fait expédier le télégramme suivant : « A » minuit, cessez le feu. Exécutez rigoureusement cet ordre. » Accusez réception. »

Le feu cessa en effet à l'heure convenue. Il avait duré 135 jours. Paris apprit de la sorte la conclusion de l'armistice (1).

M. J. Favre rendit compte ensuite de la longue discussion qu'il avait eue avec M. le comte de Bismarck dans la journée du 26. Comme il l'avait prévu, le maintien de trois divisions, organisées et armées, lui avait été absolument refusé; on en avait accordé une seule, à laquelle on permettait seulement d'ajouter la gendarmerie et la garde républicaine, jusqu'à concurrence de 3,500 hommes. M. le comte de Moltke (si l'on en croit les notes de M. Dréo) avait offert de laisser à la troupe ses armes, mais à la condition formelle que la garde nationale déposerait les siennes; cette proposition aurait été refusée par le plénipotentiaire français. M. Jules Favre nie qu'elle lui ait jamais été faite.

L'ennemi consentait à ce que les troupes ne fussent pas cantonnées dans les camps de Saint-Maur et de Gennevilliers; elles devaient rester libres, mais désarmées, jusqu'à la conclusion de la paix.

(1) Pendant que l'armistice se négociait, les Prussiens brûlaient Saint-Cloud, en y allumant chaque jour de nouveaux incendies; le dernier quartier fut brûlé le 27, le jour même où, par suite de l'accord intervenu entre les deux gouvernements, les canons de part et d'autre se taisaient.

L'indemnité, qui était demandée à la ville de Paris et qui à l'origine s'élevait à un milliard, avait été réduite à 200 millions.

Les officiers pouvaient conserver leurs armes.

Tout cela réglé, M. de Bismarck s'était retourné du côté de M. J. Favre et lui avait dit :

« Savez-vous que je commets une haute imprudence? Je » traite avec vous et je ne suis pas sûr que vous soyez obéi. » Nous savons ce qui se passe en province, vous ne le savez » pas. Votre pays est très-troublé. Je crains que M. Gambetta » ne se refuse à l'exécution de notre traité. »

M. J. Favre, sans rien garantir sous ce rapport, avait exprimé l'espoir que M. Gambetta ne refuserait pas de se soumettre à une transaction acceptée par le gouvernement central.

Cependant de nombreuses questions restaient encore à résoudre. Il s'agissait, entr'autres, d'établir des zones neutres entre les armées belligérantes.

Au moment où ces questions allaient s'agiter, M. le comte de Bismarck avait déclaré à M. J. Favre, que la place de Belfort, dont la prise de possession par les Allemands n'était plus, à son avis, qu'une question de temps, devait lui être livrée.

Cette demande avait été péremptoirement repoussée par le négociateur français. M. le chancelier avait ajouté, non moins péremptoirement, que le siège de Belfort continuerait.

On en était là quand M. de Bismarck reçut fort à propos, il faut l'avouer, une dépêche qu'il lut d'abord et qu'il communiqua ensuite à son interlocuteur. Cette dépêche disait que le général Bourbaki *était mort* et que *son armée n'avait plus de refuge qu'en Suisse*. Cette communication ne modifia point l'attitude qu'avait prise notre plénipotentiaire; il fut convenu qu'on attendrait de plus amples renseignements pour déterminer les conditions de la suspension des hostilités dans l'Est.

M. le comte de Bismarck avait insisté ensuite pour la livraison immédiate de tous les forts de Paris, même de ceux de

Vincennes et de Saint-Denis, pour le désarmement des remparts dont les canons devaient être descendus dans les fossés. D'autres questions restaient à débattre sur lesquelles on n'était pas d'accord; mais on s'était entendu sur les points principaux, et M. de Bismarck, se retournant du côté de M. Jules Favre, lui avait dit : « Voici le moment où la présence d'un » général devient indispensable. Nous autres, nous ne connaissons que la règle; le général qui doit débattre et signer » une capitulation, c'est le chef d'état-major du général commandant en chef l'armée française. Amenez-le demain avec » vous. »

Le Gouvernement de la défense nationale ne pouvait plus se refuser à l'envoi d'un négociateur militaire, du moment que M. le comte de Bismarck l'exigeait. Peut-être aurait-on pu en comprendre plus tôt la nécessité ! Quelle situation en effet que celle de M. Jules Favre débattant seul, dans une suite de conférences, les conditions d'une trêve applicable à plusieurs armées éparses sur le territoire et à plusieurs places de guerre, notamment à une place comme Paris; et tout cela sans qu'aucun représentant de l'autorité militaire fût à ses côtés ! Comment se dissimuler les dangers qui résultaient de l'inexpérience du négociateur en si grave matière ? Comment ne pas être effrayé notamment de la concession qu'il venait de faire en ajournant toutes mesures applicables à Belfort et à l'armée de l'Est : faute que l'on devait payer si cher !

On se décida à envoyer enfin un général à Versailles. On pensa d'abord au général Callier qui avait commandé avec distinction le secteur de Belleville, et qui antérieurement avait concouru, comme plénipotentiaire militaire, à la délimitation des frontières Espagnoles. Il fut appelé au conseil. On lui apprit ce qu'on attendait de son dévouement, mais il objecta l'impossibilité pour lui de quitter le poste qu'il occupait et il déclina la mission qui lui était offerte. Le conseil n'insista point et M. le général de Beaufort fut désigné à sa place.

V

Le lendemain, à 7 heures du matin, M. Jules Favre alla chercher à Neuilly M. le général de Beaufort que M. le général Trochu avait déterminé, non sans peine, à accepter la mission qu'on lui avait donnée. On se rendit à Versailles. La conférence qui devait rouler uniquement sur des questions militaires, se tint chez M. le général de Moltke. L'armistice était applicable aux armées de Chanzy et de Faidherbe; il s'agissait de déterminer les lignes de démarcation qui sépareraient les armées ennemies. En matière d'armistice, il est d'usage de réserver aux commandants en chef le soin de tracer sur les lieux les lignes séparatives qui sont neutralisées. Il y a pour cela beaucoup de raisons qu'il est inutile d'expliquer ici. Cette règle était d'autant plus nécessaire à observer dans les circonstances où l'on se trouvait que les négociateurs français, investis depuis 4 mois dans Paris, ne pouvaient pas savoir exactement quelles étaient les positions occupées par les armées de province. M. le comte de Bismarck ne l'entendait pas ainsi. Il insista pour que les lignes de démarcations fussent tracées à Versailles et fixées dans le traité lui-même.

On eut recours aux cartes de l'état-major allemand sur lesquelles la position des corps était indiquée.

Nos négociateurs durent s'en rapporter aux renseignements qui leur furent donnés par M. le comte de Moltke. On traça, sur les indications mêmes de l'ennemi, sans avoir aucun moyen de contrôle, au Nord, une ligne de démarcation dont le cours de la Somme formait la limite; au Nord-Ouest, le cours de la Touque, sauf une stipulation particulière pour le Havre; à l'Ouest, la ligne de la Mayenne; plus au Sud, une ligne, qui partant d'Angers devait rejoindre Quarré-les-Tombes, point d'intersection des départements de la Côte-d'Or, de

la Nièvre et de l'Yonne. Ces stipulations livraient aux Allemands la place d'Abbeville, deux arrondissements du Calvados, la moitié du département d'Indre-et-Loire, du Loiret, de l'Yonne et une partie du Morvan, qu'ils n'occupaient pas, enfin toute la rive gauche de la Seine que le général Loysel fut contraint d'abandonner.

Quant à l'Est, la question fut soulevée, mais elle fut laissée de nouveau en suspens. On remit la fixation de la zone neutre de l'Est au lendemain. Il était cependant évident, d'après le texte même de la dépêche reçue et communiqué la veille, que la situation de l'armée du général Bourbaki était au moins fort compromise, sinon perdue.

Le Chancelier proposa ensuite que la convention fût rendue applicable aux forces navales, ce qui fut accepté. On prit pour ligne de démarcation sur mer le méridien de Dunkerque.

Enfin il fut convenu que l'enceinte serait désarmée, que les pièces démontées seraient laissées au pied du talus des remparts et que les affûts de ces pièces seraient transportés dans les forts, pour être livrés aux Prussiens, aussi bien que l'artillerie de campagne et les armes de toute nature.

Les voies ferrées et fluviales furent affectées au ravitaillement de Paris; les routes de terre furent réservées aux convois des Allemands.

A cinq heures du soir, la discussion étant terminée, on se sépara. Dans ce débat M. le général de Beaufort s'était montré très-vif et M. le général de Moltke très froid; M. J. Favre s'en était peu mêlé.

Le lendemain 23, ce fut M. le général de Valdan, chef d'état-major de M. le général Vinoy, qui accompagna le Ministre des Affaires Étrangères à Versailles. Dans cette seconde conférence, il fut surtout question de Paris et de la détermination des zones neutres dans le périmètre autour de la place, entre l'enceinte et les forts.

La Seine fut prise comme limite à l'Ouest. Pour le reste du pourtour, on traça une ligne de démarcation passant au-des-

sus d'Aubervilliers et au-dessous de Saint-Denis, à 500 mètr. en arrière des forts. Quant à l'armée de l'Est, *on n'en parla, selon M. le général de Valdan, que pour ajourner de nouveau la décision.*

« Il fut convenu, dit M. J. Favre, que la détermination de » la zone pour l'armée de l'Est, serait faite lorsqu'on connaî- » trait mieux les positions respectives des belligérants et » qu'alors cesseraient les hostilités. Le représentant de l'auto- » rité militaire était près de moi et ne fit aucune observa- » tion. » Le général de Valdan déclare qu'il n'avait aucune observation à faire. Soldat, il obéissait à une consigne, exécutait les ordres qu'il recevait, mais il n'en avait pas à donner, surtout au vice-président du Gouvernement.

Tout en consentant à excepter l'armée de l'Est de l'armistice, M. Jules Favre avait demandé *que le tracé des lignes de démarcation entre les armées belligérantes dans les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or fut effectué, aussitôt que les parties contractantes seraient renseignées sur la situation des opérations militaires en cours d'exécution.* Cette concession fut faite, mais elle fut aussitôt annulée par un paragraphe que d'un commun accord on inséra dans le traité et qui était ainsi conçu : « Les opérations militaires continueront dans le Doubs, le Jura et la » Côte-d'Or, *indépendamment de l'armistice*, jusqu'au mo- » ment où l'on se sera mis d'accord sur le tracé, réservé à une » entente ultérieure, des lignes de démarcation. »

Quelle singulière contradiction dans les stipulations d'un même acte ? La détermination de la zone neutre dans l'Est doit se faire aussitôt que l'on sera informé du résultat des opérations engagées, mais en attendant cette information, les opérations engagées se continuent. Le premier paragraphe donnait une espérance que le second paragraphe détruisait. Ce second paragraphe, dont la rédaction semble au général Vinoy trahir la main d'un écrivain peu familiarisé avec notre langue, et en vertu duquel les hostilités, nonobstant l'armistice, devaient se poursuivre, suffisait pleinement aux

généraux Allemands. Ils n'avaient pas à tenir compte d'une autre clause formulée en vue d'une situation qui n'existait pas.

Le général de Valdan, dans cette seconde conférence, demanda et obtint que le fort de Vincennes ne fût pas compris parmi ceux qui seraient livrés aux Prussiens.

Il fut moins heureux, quand il réclama, conformément aux instructions pressantes de M. le général Trochu, le maintien d'une seconde division pour la conservation de l'ordre intérieur; M. le général de Moltke demeura sur ce point inflexible. On convint que les forts seraient occupés par les Allemands le lendemain, à 9 heures du matin; on stipula la manière dont cette occupation se réaliserait; on régla les routes par lesquelles il serait permis de sortir de Paris, et d'y entrer, on déterminâ enfin les détails d'exécution relativement à la remise des armes.

VI

M. J. Favre resta étranger à cette dernière partie de la négociation; le représentant de l'autorité militaire intervint seul, discuta et fixa les conditions inscrites dans l'article 3 du traité.

Tout étant convenu, le traité fut signé. Il était 11 heures et quart du soir. M. le comte de Bismarck s'adressant alors à M. Jules Favre lui dit: « Avez-vous un cachet? C'est l'habitude des Chancelleries que pour des actes de cette importance, il y ait apposition de cachets. » M. J. Favre répondit: « Je n'en ai pas, » mais il tira une bague: « Cela vous suffit-il? — Parfaitement, répondit M. de Bismarck. »

Les cachets mis, le négociateur français manifesta le désir de faire parvenir à Bordeaux la nouvelle de la conclusion de l'armistice. Il demanda deux saufs-conduits, l'un pour un Membre du Gouvernement, l'autre pour un officier qu'il se proposait d'envoyer près de la délégation.

« M. de Bismarck m'offrit alors, dit M. J. Favre, d'expédier

» une dépêche télégraphique à Bordeaux; nous rédigeâmes ensemble, en présence du général de Valdan, cette dépêche. M. de Bismarck la contresigna et se chargea de la faire parvenir à sa destination.

Elle était ainsi conçue :

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. de Bismarck. »
» Un armistice de 21 jours est convenu; une Assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter l'armistice; convoquez les électeurs pour le 8 février. Un Membre du Gouvernement va partir pour Bordeaux. Signé : J. Favre. »
M. le comte de Bismarck contresigna cette dépêche pour l'expédition.

La dépêche ainsi formulée ne mentionnait aucune exception et signifiait, par conséquent, que l'armistice était applicable à toutes les armées, à celles de l'Est, aussi bien qu'à celles de la Loire et du Nord.

« Je prends la responsabilité de cette dépêche, a dit M. J. Favre dans sa déposition, mais je vous déclare qu'en ce moment j'étais dans un très-grand état de trouble. »

« Je ne sais pas si M. de Bismarck m'a dicté cette dépêche, ajoute-t-il ailleurs, mais je l'ai écrite avec une humiliation amère que rien ne peut rendre. Ecrire ainsi sous les yeux de cet homme, c'était horrible! »

Dans une lettre annexée à sa déposition et adressée au Président de la Commission, M. J. Favre a donné une autre explication de ce fait.

« Loin de croire nécessaire, a-t-il dit, de mentionner l'exception relative à l'armée de l'Est, je supposais qu'en annonçant l'armistice d'une manière générale, en donnant l'ordre de l'exécuter, l'armée de l'Est y était comprise; que la clause restrictive de la convention disparaissait et que la délimitation de la zone resterait seule ajournée jusqu'au moment où l'on recevrait les informations attendues. Cette dépêche étant revêtue du contre-seing de M. de Bismarck, l'armée de l'Est ne me paraissait plus menacée. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette déclaration.

A 1 heure du matin, M. J. Favre était de retour à Paris, où l'attendaient impatiemment les membres du Gouvernement, fort inquiets de la prolongation de son absence.

Il apportait le traité signé et conclu.

Il ne pouvait donner aucune nouvelle des armées de province. On lui avait assuré que les fils télégraphiques étaient coupés par les francs-tireurs et que les communications étaient complètement interrompues entre Versailles et Belfort. Il déploya les cartes sur lesquelles se trouvaient indiquées les parties de la France qui allaient être occupées par l'ennemi et les zones que l'on devait neutraliser. Il demanda au général Le Flô de vouloir bien se charger d'assurer l'exécution de cette partie de la convention.

Lecture fut ensuite donnée du texte du traité, tel qu'il venait d'être définitivement arrêté en vertu des pleins pouvoirs que le conseil avait conférés à son négociateur. Puis M. J. Favre sollicita le départ immédiat pour Bordeaux d'un officier et d'un membre du Gouvernement pour assurer l'exécution de la convention hors de Paris.

Cependant M. Gambetta avait reçu, à 3 heures du matin, la dépêche laconique que M. J. Favre lui avait adressée de Versailles, et que M. le comte de Bismarck avait expédiée à onze heures vingt minutes du soir. Immédiatement M. Gambetta avait fait connaître à la France l'importante nouvelle qui lui était transmise et avait donné l'ordre à tous les généraux de suspendre les hostilités. Quarante-huit heures s'écoulèrent, et pendant ce temps le Gouvernement resta muet, la délégation demeura sans nouvelles de Paris. En vain elle télégraphia dans tous les sens, à tous nos agents, pour tâcher d'avoir des renseignements; elle n'en obtint aucun. Le membre du Gouvernement, dont on avait annoncé le départ, n'arrivait pas, et sa présence n'était signalée sur aucun point du chemin de fer. M. Gambetta s'en émut. Il écrivit à M. J. Favre, le 30 janvier : « J'ai reçu le télégramme adressé par vous à la délégation de Bordeaux le 28 janvier à 11

» heures 15 du soir, et parvenu à destination à 3 heures du matin; le 29 nous l'avons porté sans commentaires, en le certifiant conforme, à la connaissance du pays tout entier; depuis lors nous n'avons rien reçu. Le pays est dans la fièvre, il ne peut se contenter de ces trois lignes. Le membre du Gouvernement dont vous nous annoncez l'arrivée, et dont vous ne nous avez pas dit le nom, n'est pas encore signalé par voie télégraphique, ni autrement, aujourd'hui 30 janvier à 2 heures. Cependant il nous est impossible, en dehors de l'exécution pure et simple de l'armistice par les troupes et dont nous avons assuré le respect, de prendre les mesures administratives que comporte la convocation des électeurs, en l'absence de toutes explications de votre part et sans connaître le sort de Paris. »

La réponse à cette dépêche arriva à Bordeaux le 31 janvier, mais cette réponse était signée par M. de Bismarck, et non par M. J. Favre; elle était datée de Versailles, 12 heures 15 du matin, et conçue dans les termes suivants :

« Votre télégramme à M. J. Favre qui vient de quitter Versailles lui sera remis demain matin à Paris. A titre de reconnaissance, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit: L'armistice conclu le 28 durera jusqu'au 19 février. La ligne de démarcation séparant les deux armées, part de Pont-l'Évêque, etc., etc. *Les hostilités continuent devant Belfort et dans le Doubs, le Jura et la Côte d'Or, jusqu'à entente.* Assemblée nationale à convoquer; reddition de toute la population de Paris; armée de Paris prisonnière de guerre, sauf effectif nécessaire pour maintenir sûreté intérieure; la garde nationale reste armée. Les troupes Allemandes n'entreront pas en ville pendant l'armistice. Paris ravitaillé. Circulation libre pendant les élections. »

Ainsi, M. J. Favre avait télégraphié en termes généraux qu'un armistice de 21 jours avait été conclu et que cet armistice devait être exécuté partout; on avait obéi à son ordre; et voilà que M. de Bismarck écrit à M. Gambetta que les hostilités continuent devant Belfort, dans le Doubs, dans le Jura et

dans la Côte d'Or jusqu'à entente ultérieure et définitive.

Au même moment, M. le général Chanzy transmettait à la délégation le texte même du traité dont il avait reçu communication du prince Frédéric-Charles, et dans lequel on lisait :

« Art. 10. Les opérations militaires, sur le terrain du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, continueront, indépendamment de l'armistice. »

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. Gambetta. L'armée de l'Est n'était pas comprise dans l'armistice ! Il ne l'avait pas su ! Il adressa immédiatement à M. J. Favre, une lettre irritée.

« L'ajournement inexplicable, auquel votre télégramme ne faisait aucune allusion, des effets de l'armistice en ce qui touche Belfort et les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura, donne lieu aux plus graves complications. Dans la région de l'Est, les généraux Prussiens poursuivent leurs opérations sans tenir compte de l'armistice, alors que le Ministre de la guerre, croyant pleinement aux termes de votre impérative dépêche, a ordonné à tous les chefs de corps français d'exécuter l'armistice et d'arrêter leurs travaux, ce qui a été exécuté religieusement pendant 48 heures. Il faut sur le champ fixer l'application de l'armistice à toute la région de l'Est et réaliser, comme c'est votre devoir, cette entente ultérieure dont parle la convention du 28 janvier. Entre temps, nous autorisons les généraux français à conclure des suspensions d'armes d'une durée nécessaire pour nous faire parvenir et nous communiquer les lignes de démarcation arrêtées ou proposées par eux. Je vous prie de me faire prompt réponse. »

VII

L'anxiété était vive dans l'armée de l'Est comme à Bordeaux. Après les combats qu'elle avait livrés les 15, 16 et 17 janvier à Villersexel et à Héricourt pour débloquer Belfort,

notre armée avait été obligée de battre en retraite par un froid rigoureux, dans des chemins couverts de neige, et elle s'était repliée sur Besançon, où elle n'avait trouvé que sept jours de vivres.

Le général Werder la poursuivait à la tête de 80,000 hommes, pendant que le général de Manteuffel, trompant la surveillance de Garibaldi, occupait Dôle et les défilés du Jura, avec 60,000 hommes.

Le 26, le général Bourbaki enveloppé par 140,000 hommes, acculé à une place où il n'y avait point de moyens de ravitaillement, ayant sous ses ordres une armée fatiguée, épuisée, incapable de soutenir un choc, avait cédé à un accès de désespoir. Le général Clinchant avait pris le commandement à sa place. Obligé de se retirer, il n'avait qu'une seule route libre, celle de Pontarlier, qui à tout instant pouvait être coupée. Par ses ordres, dès le 27, toute l'armée avait pris cette route ; le 28 le mouvement de concentration était effectué, mais on ne trouva pas beaucoup plus d'approvisionnements à Pontarlier qu'à Besançon. Dès lors, il ne restait qu'un moyen de sauver l'armée, c'était de continuer la retraite, sans perdre un seul jour, en prenant la route encore libre de Mouthe. Des ordres furent donnés en conséquence, et le mouvement s'opérait le 29, quand on reçut la dépêche de M. Gambetta annonçant la conclusion de l'armistice (1).

(1) La dépêche de M. Gambetta était conçue dans les termes suivants :

29 Janvier.

Guerre au général Clinchant.

Un armistice de 24 jours vient d'être conclu par le gouvernement de Paris. Veuillez, en conséquence, suspendre immédiatement les hostilités en vous concertant avec le chef des forces ennemies en présence desquelles vous pouvez vous trouver.

Vous vous conformerez aux règles pratiques suivies en pareil cas.

Les lignes des avant-postes respectifs des forces en présence seront déterminées sur le champ et avec précision par l'indication des localités, accidents de terrain et autres points de repère. Le procès-verbal constatant cette délimitation sera échangé et signé des deux commandants en chef ou de leurs représentants. Aucun mouvement des armées en avant des lignes ainsi déterminées ne peut être effectué pendant toute la durée de l'armistice. Il en est de même du ravitaillement et de tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'armée, qui ne peut non plus s'effectuer en avant desdites lignes.

Le général Clinchant fit rédiger immédiatement les instructions qui lui étaient prescrites par le Ministre de la guerre et donna l'ordre à tous les chefs de corps de s'arrêter là où ils se trouvaient, et de suspendre les hostilités. Cet ordre fut exécuté. A l'heure où il parvenait à nos avant-postes, notre droite était attaquée; on lui enlevait 6 canons, deux généraux, et on lui faisait un grand nombre de prisonniers. Le général Clinchant pensa que le télégramme, adressé de Versailles au général de Manteuffel pour annoncer l'armistice, était en retard; et après avoir rendu compte au Ministre de la guerre de cet incident, il chercha à se mettre en rapport avec le général Manteuffel pour faire cesser un malentendu, qui dans sa pensée ne devait pas durer.

En réponse à sa dépêche, M. Gambetta déclara que la violation du général Manteuffel était une violation formelle de la convention signée à Versailles (1).

Le même jour, le général allemand répondait :
« Vous êtes dans l'erreur, l'armistice ne concerne pas les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or » (2).

Donnez également des instructions aux francs-tireurs, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

(1) « La prétention du général Manteuffel, disait M. Gambetta, de discuter l'armistice et de refuser de l'appliquer à l'armée de l'Est est la violation formelle de la convention signée à Versailles, dans laquelle il est dit que l'armistice est immédiat et qu'il s'applique à toutes les armées de terre et de mer des deux puissances belligérantes.
» Signifiez-en bien le texte au général Manteuffel par parlementaire et dressiez procès-verbal, tant du retard, des difficultés soulevées, que de la réponse qui vous sera faite, et dénoncez-moi le tout. »

(2) « J'ai eu l'honneur, disait dans sa réponse M. le général Manteuffel, de recevoir aujourd'hui, 30 janvier, pendant la marche, votre lettre d'hier, datée de Pontarlier.

» Son contenu doit renfermer, en partie du moins, une erreur, car selon la teneur de la communication officielle qui m'a été faite par le grand quartier-général de Sa Majesté royale, mon gracieux maître, à Versailles, il a été conclu, par suite de la capitulation de Paris, un armistice immédiat, en ce qui concerne les armées de Paris, et commençant le 31 de ce mois, à midi.

» Pour la première et deuxième armée de Sa Majesté, au contraire, l'armistice ne comprend pas les armées opérant dans les départements de la Côte-d'Or, du Jura et du Doubs, et j'ai à poursuivre mes opérations jusqu'à ce que j'aie obtenu un résultat décisif. Par suite, il ne m'est pas possible, pour le moment, de consentir aux propositions de Votre Excellence. Mais Votre Excellence me dit que vous avez mission

La contradiction entre ces deux dépêches était manifeste. Toutes deux arrivaient presque au même moment. Mais l'or-

» pour traiter toutes les questions qui peuvent avoir rapport avec la Convention passée devant Paris; j'y vois une possibilité d'arrêter ici la continuation de l'effusion du sang. Je m'y prêterai toujours volontiers. Si Votre Excellence est pénétrée de ce sentiment, si vous avez l'intention, après la résistance courageuse qu'a montrée l'armée française, de me faire des propositions qui répondent à la situation militaire du moment dans ce pays, je prie Votre Excellence de me les transmettre jusqu'à demain matin à Levier. Mais je dois répéter ici, encore une fois, pour éviter tout malentendu, qu'aucun armistice n'existe pour nous, jusqu'à présent, et qu'ainsi, par cette correspondance entre Votre Excellence et moi, les opérations ne sont pas suspendues.

» Signé : MANTEUFFEL. »

Il fut conclu un armistice de 36 heures qui aurait laissé aux deux gouvernements le temps de s'expliquer sur ce malentendu. Une conférence eut lieu dans ce but entre le chef d'état-major du 20^e corps de l'armée française et le chef d'état-major de l'armée allemande du Sud.

Le procès-verbal de cette conférence porte :

« Le chef d'état-major du 20^e corps, colonel Varaigne, se présente ce matin (31 janvier) à 10 heures, au quartier-général, à Villeneuve, au nom du général commandant l'armée française, général Clinchant, avec pleins pouvoirs de sa part pour traiter un armistice de 36 heures avec le général commandant l'armée allemande du Sud dans le but d'éclaircir, dans ce temps, la différence d'opinion concernant l'étendue de l'armistice de vingt-un jours conclu à Versailles.

» L'armistice proposé de 36 heures fut refusé, parce que le télégramme, parvenu au quartier-général de l'armée du Sud, de la part du général comte de Moltke, daté de 11 heures 40 du soir, contient l'ordre positif que les départements de la Côte-d'Or, du Jura et du Doubs sont exceptés de l'armistice, et que les opérations militaires de l'armée du Sud doivent être continuées jusqu'à leur décision.

» Le colonel Varaigne présenta les télégrammes parvenus au général commandant l'armée française, de la part de son gouvernement, d'après lesquels il est d'avis que l'armistice comprend toute la France et s'étend aussi aux armées opérant dans l'Est.

» En face de cette différence d'opinions, on ne parvint pas à un arrangement. Cependant, pour éclaircir la situation le plus vite possible, un télégramme chiffré fut adressé, de la part du quartier-général de l'armée du Sud, au général comte de Moltke, et le colonel Varaigne se chargea de le faire parvenir à son adresse par la voie qui semblait la plus prompte, par Bordeaux. En attendant, le colonel Varaigne fut averti qu'un retardement des opérations de l'armée du Sud jusqu'à l'arrivée de la réponse attendue ne pouvait avoir lieu.

» Le colonel WARTENSLEBEN.

» Le colonel VARAIGNE. »

Ce même jour, M. Gambetta, qui avait reçu la lettre de M. de Bismarck, faisait télégraphier par M. de Freycinet au général Clinchant, à 4 heures 50 du soir :

« M. Gambetta, que je quitte à l'instant, me charge de vous transmettre en son nom la dépêche suivante, qui fait suite à celle qui vous a déjà été adressée tout à l'heure :

» Vous êtes investi par le gouvernement du droit de traiter et de combattre pour votre

dre qui avait suspendu le mouvement de retraite de l'armée française avait fait perdre les trente heures d'avance que l'on avait le 29, et qui auraient permis de franchir les défilés du Jura et de se réfugier, en traversant la Bresse, sous le canon de Lyon. Cet ordre avait été donné, dit le général Clinchant (Rapport au Ministre de la guerre), « dans la croyance » que l'armistice était applicable à notre armée. Si j'avais » continué mon mouvement, j'aurais certainement pu accé- » lérer la retraite de mon infanterie par la Chapelle-du-Bois, » ou par Foncine, suivant les circonstances, de manière à la » rendre à peu près assurée. » Quant à l'artillerie et aux ba- gages, on aurait pu les mettre à l'abri sous le canon du fort de Joux.

M. le général Borel, chef d'état-major de l'armée, et M. l'amiral Penhoat, confirment cette déclaration.

Nous étions à Pontarlier; nous y étions demeurés dans une immobilité fatale. Nous avons employé à échanger des dépêches et des explications, un temps que l'ennemi avait mis à profit pour occuper solidement le passage de Foncine. Il n'y avait plus dès lors d'autre alternative que de se rendre, ou de se jeter sur la frontière suisse, et l'on n'avait plus un instant à perdre, car le mouvement tournant des Allemands se poursuivait. Les provisions de pain et de biscuit s'épuisaient; enfin la nouvelle de l'armistice avait porté le dernier coup au moral d'une armée déjà bien éprouvée.

On partit pour Verrières, le soir du 31 janvier. La retraite s'effectua pendant la nuit.

» propre compte, et de conclure directement avec le général ennemi un armistice dans » les conditions et au moment que vous jugerez le plus opportuns.

» L'exception prévue entre les deux armées de l'Est, dans le texte de la convention » passée entre les deux ministres, a eu pour cause l'éloignement où étaient les plé- » nipotentiaires du théâtre de vos opérations, et l'ignorance où ils étaient forcés de » vos positions respectives. En conséquence, vous avez à vous comporter comme un » belligérant distinct et indépendant, et dès lors, employez la voie de la force ou des » négociations, à votre appréciation et au mieux des intérêts et de l'honneur de votre » armée.

Signé : C. DE FAYCINET. »

Les derniers soldats quittaient Pontarlier le 1^{er} février, quand l'ennemi s'y présenta. Il suivit la queue de nos colonnes et engagea avec notre arrière-garde un combat très-vif près du fort de Joux.

A 6 heures du soir, nos troupes, avec leur matériel, se trouvaient en sûreté de l'autre côté de la frontière, et le général Clinchant pouvait télégraphier à M. Gambetta :

« 1^{er} février. Le général Clinchant au Ministre de la » Guerre.

» Je passe en Suisse avec l'armée et le matériel; les Alle- » mands ont continué les hostilités malgré mes protestations » et menacé de me couper la retraite, même sur la Suisse. » Avec la démoralisation de mes troupes, un désastre entraî- » nant la perte de l'armée et de mon matériel était imminent. » J'ai donc dû me résoudre à cette douloureuse extrémité, » préférant conserver à la France des ressources qui lui se- » raient précieuses. »

Ainsi le 26, l'armée de l'Est est à Besançon; le général Bourbaki, dans un accès de désespoir, se voyant enveloppé par des forces supérieures, craignant d'être obligé de capituler faute de subsistances, attente à sa vie. M. le comte de Bismarck le sait, il croit l'armée française perdue, il l'annonce à M. J. Favre; il lui dit que *Bourbaki est mort et que nos troupes n'ont plus d'autre refuge que la Suisse.*

Le général Clinchant succède dans le commandement au général Bourbaki; le salut de l'armée lui paraît encore possible.

Il part le 27, concentre le 28 ses forces à Pontarlier et va s'engager sur la route de Mouthe par laquelle la retraite lui semble assurée.

Mais il apprend la conclusion de l'armistice. Il reçoit l'ordre de suspendre son mouvement, il s'arrête. Pendant ce temps, l'ennemi continue ses opérations, marche, se concentre par les voies rapides de manière à envelopper nos troupes et à leur couper leur dernière ligne de retraite. Tels sont les faits. Nous avons dû les préciser, l'Assemblée ayant, par un vote

spécial, renvoyé à la Commission d'enquête une proposition d'un de nos collègues, qui avait pour but de constater les résultats de la capitulation de Paris, relativement à l'armée de l'Est.

VIII.

L'état-major allemand était parfaitement informé le 26, à Versailles, de la situation des armées en présence. Ce jour-là même, la proposition de suspendre toute décision, relativement aux belligérants dans la région de l'Est, et jusqu'à plus ample informé, est faite à M. J. Favre; il accepte cet ajournement qui est consenti des deux parts. Les négociations se prolongent les 27, 28, 29, 30 et 31 janvier jusqu'au 1^{er} février; et toujours sous le prétexte que l'on n'a pas de renseignements suffisants sur la situation de ces armées, la résolution relative à Belfort reste suspendue.

Pendant ce temps, l'ennemi nous enveloppe, met le général Clinchant dans une situation pleine de périls et il le force à se réfugier en Suisse.

Les francs-tireurs, pendant cet intervalle de six jours, avaient coupé les lignes télégraphiques assez complètement pour que les communications fussent et demeurassent interceptées?

Nous l'ignorons; dans tous les cas, on savait, à Versailles, que nous battions en retraite depuis l'échec que nous avons essuyé à Héricourt; on savait que le général Bourbaki avait voulu se tuer; on savait que cet événement et la nouvelle de la capitulation de Paris, de la défaite de Faidherbe et de Chanzy, allaient achever de décourager des soldats malheureux dans leurs dernières rencontres, manquant de tout, convaincus de leur insuffisance et obligés de continuer seuls les hostilités suspendues partout ailleurs.

M. le comte de Moltke n'ignorait certes pas qu'en 48 heures, le mouvement qu'il avait prescrit au général Manteuffel, et

pour l'exécution duquel il avait détaché des troupes prises dans l'armée même d'investissement de Paris, depuis la conclusion de l'armistice, s'achèverait; et que, par suite de ce mouvement, le général Clinchant allait être contraint de se jeter de l'autre côté de la frontière, pour ne pas perdre entièrement l'armée qui lui était confiée. M. le comte de Bismarck n'ignorait pas davantage quel intérêt s'attachait politiquement à la destruction ou à la neutralisation de cette armée dont l'existence, dans les environs de Belfort, pouvait être un argument puissant entre les mains des négociateurs, qui seraient chargés plus tard de discuter les conditions de la paix et qui devraient essayer au moins de conserver Belfort à

France. Certes, l'état moral des troupes du général Bourbaki était ébranlé, mais si elles ne pouvaient plus combattre, elles pouvaient se retirer en bon ordre jusqu'à Lyon et s'y rallier; elles comptaient encore près de 100,000 hommes, et ces troupes, après un mois de repos, ralliées et approvisionnées, pouvaient et devaient constituer une force respectable. Voilà pourquoi l'armée de l'Est a été exclue du bénéfice de l'armistice. Voilà pourquoi, le 28, à onze heures du soir, à l'heure même où M. J. Favre envoyait sa dépêche à M. Gambetta, M. le comte de Moltke adressait, de son côté, le télégramme suivant à M. le général Manteuffel :

« Des négociations au sujet d'une capitulation et d'une suspension d'armes, viennent d'être conclues. Pour Paris, l'armistice commence de suite, et pour le reste du pays, le 31 de ce mois, à midi; *mais les départements du Jura, de la Côte-d'Or et du Doubs ne seront compris dans la trêve, que lorsque les opérations de votre côté auront amené un résultat.* »

M. Gambetta, dans sa proclamation du 31 janvier, s'est exprimé en termes fort sévères sur cette négociation et sur les résultats qu'elle a eus. « On a signé à notre insu, » dit-il, et sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux Prussiens des départements occu-

» pès par nos soldats, etc. » Puis, il représente⁽¹⁾ M. le général de Moltke et M. le comte de Bismarck *comme sachant trop bien ce qu'ils faisaient*; *comme ayant inséré subrepticement l'article 10 dans la convention*. Il accuse les membres du gouvernement d'avoir souscrit aveuglément aux conditions qui leur étaient offertes, et il ajoute. « Le gouvernement de Paris a pris pour argent comptant ce que lui disait l'ennemi sur la situation de nos armées; il a accepté la rédaction que ces Messieurs ont faite... C'était pour accabler l'armée de l'Est dans les 24 heures que les Prussiens l'ont acceptée de l'armistice. »

Ces reproches ne sont pas sans fondement. Il est bien évident que M. le comte de Moltke, en envoyant le 28 à M. le général Manteuffel l'ordre de poursuivre les hostilités, avait pour but d'anéantir notre malheureuse armée, sur laquelle toutes les forces ennemies étaient désormais libres de se porter.

M. le comte de Moltke était dans son droit. Bien que, dans la pensée de M. Jules Favre, l'armistice dût s'appliquer à toutes les armées et que l'ajournement de la délimitation des zones ne dût pas entraîner l'ajournement de la trêve; bien que M. Jules Favre ait paru croire, s'il s'en est réellement flatté, que son télégramme à M. Gambetta, revêtu du contre-seing de M. de Bismarck, équivalait à une modification dans le texte même du traité, le texte était formel. Il était signé par les deux parties contractantes, et ne laissait place à aucune interprétation de ce genre. L'article 10, substitué à celui que M. Jules Favre avait formulé dans son projet primitif, cet article qui, d'après M. Gambetta, aurait été rédigé à la dernière heure par l'état-major allemand, cet article que nos négociateurs dans leur trouble n'ont pas assez remarqué, et dont ils n'ont pas dans tous les cas apprécié suffisamment la portée, cet article trop facilement admis, stipulait d'une manière positive, ainsi que M. le général de Moltke le disait dans son télé-

(1) Déposition de M. Gambetta, t. 1, p.

gramme au général Manteuffel, que les trois départements de l'Est étaient exclus de l'armistice. Les Prussiens avaient donc le droit d'agir comme ils l'ont fait. Ils avaient un intérêt évident à poursuivre sans retards leurs opérations du côté de Belfort. Ils étaient en règle.

Mais on peut s'étonner du procédé dont ils ont usé pour arriver à leur fin. Puisqu'on traitait de bonne foi, puisque la dépêche de M. Jules Favre à M. Gambetta était écrite sous les yeux même de M. le comte de Bismarck, le chancelier aurait pu avertir M. Jules Favre de l'erreur qu'il commettait, et de la contradiction qui allait résulter de l'envoi simultané de la dépêche française et de la dépêche allemande, expédiées toutes deux en même temps, arrivant à la même minute et toutes deux contradictoires. Pourquoi ne pas rectifier le télégramme de M. Jules Favre qui prescrivait d'*exécuter partout l'armistice*? Pourquoi ne pas lui faire ajouter ces mots : *excepté pour l'armée de l'Est*? Alors tout malentendu disparaissait, tout se passait loyalement de part et d'autre. On préféra se taire et entretenir, pendant plusieurs jours, notre négociateur dans une illusion malheureuse, dans une ignorance fatale des événements qui se passaient. Il s'y prêta trop bien. Il admit trop aisément que M. le comte de Bismarck n'en savait pas plus long que lui, et que toutes les communications étaient interceptées entre l'armée du général Werder et l'état-major allemand. Dans sa bonne foi, il ne soupçonna pas celle de ses adversaires. Contraint de subir la loi du vainqueur, il ne crut pas à l'art que l'on déployait pour cacher des exigences qui auraient pu se manifester d'une autre manière. Il commit une première faute en consentant à l'ajournement d'une négociation urgente et tenue en suspens depuis le 25 janvier jusqu'au 1^{er} février; il aurait dû certainement trancher cette question avant de mettre sa signature au bas du traité. Il se trompa ensuite dans la rédaction de sa dépêche à M. Gambetta, en ordonnant l'application immédiate de l'armistice à toutes nos armées, quand en réalité une exception était stipulée dans l'acte même revêtu de sa

signature. Cette exception consentie ne pouvait évidemment pas être annulée par le simple effet d'un télégramme contresigné pour l'expédition par M. de Bismarck. M. Jules Favre le sentait si bien que depuis le 23 janvier, chaque jour, il ne cessait de presser le chancelier de faire délimiter la zone neutre dans le Doubs, le Jura et la Côte-d'Or. On le lui promettait toujours, mais on ne le faisait pas.

Cette situation aboutit au dénouement prévu et voulu par nos ennemis, à la perte de toute une armée. C'était la troisième catastrophe de ce genre que nous éprouvions depuis le commencement de la campagne, c'est-à-dire depuis moins de cinq mois.

IX

Le Gouvernement de la défense qui, d'abord, avait fondé les plus grandes espérances sur le mouvement du général Bourbaki, avait fini par s'en inquiéter. Le procès-verbal de la séance du 31 janvier nous montre en effet le conseil discutant avec une certaine vivacité l'interprétation qu'il convenait de donner à l'art. 10 de la convention. On est sans nouvelles de l'Est; les Prussiens n'en donnent pas; on se prend à douter que les hostilités aient été suspendues; on craint que des combats sanglants n'aient été engagés et n'aient eu le résultat le plus défavorable pour nos armes. On revient sur les termes de la dépêche expédiée le 28 par M. J. Favre. Une sorte de pressentiment sinistre agite l'esprit de quelques-uns des membres du conseil. M. le général Trochu et M. J. Ferry parlent de leurs angoisses, ils s'effraient de la responsabilité qui pèserait sur eux si l'armée de Bourbaki était battue, forcée de capituler et emmenée prisonnière de guerre. On ne paraît pas fixé sur le sens, sur la signification précise des termes de la convention que l'on a signée trois jours auparavant, que l'on a plusieurs fois discutée et sur laquelle, depuis sa conclusion, on avait pu cependant s'expliquer avec M. le comte de Bismarck, puisque M. J. Favre s'était rendu chaque matin à

Versailles pour négocier les stipulations particulières annexées au traité, en exécution des clauses principales. Les conférences avaient même été si fréquentes et si laborieuses, que M. le comte de Bismarck fatigué avait demandé au négociateur français un jour de repos, et qu'il avait été convenu qu'on ne se réunirait pas le lendemain, 1^{er} février. Les appréhensions du Conseil sont cependant tellement vives qu'il ne veut pas rester quarante-huit heures de plus dans cette perplexité. Il supplie M. J. Favre de retourner immédiatement à Versailles et de provoquer des explications complètes. Le négociateur y consent; il part avec M. le général de Valdan, et pendant son entrevue avec M. le comte de Bismarck, celui-ci reçoit par le télégraphe la nouvelle que notre armée s'est réfugiée en Suisse; il communique cette nouvelle au Ministre français. Le service des lignes télégraphiques se trouvait rétabli! Aux reproches de M. J. Favre, qui se plaint amèrement du procédé de l'état-major allemand, M. le comte de Bismarck se contente de répondre que ce procédé n'a causé en réalité aucun préjudice à notre armée, puisqu'au moment de la signature de l'armistice, elle était déjà en pleine déroute et presque entièrement perdue.

Cependant, nous le répétons, le général Clinchant, le général Borel, le général Pallu, le général Penhoat, et tous les officiers que nous avons entendus protestent unanimement contre cette affirmation du chancelier Allemand. Ils déclarent que la retraite de notre armée était encore possible; que par suite de la dépêche de M. Gambetta, son mouvement a été arrêté; que ce temps d'arrêt de 48 heures nous a fait perdre l'avance jusque-là conservée et nous a enlevé toute chance de salut. Ils ajoutent que la retraite s'est alors changée en déroute et que l'on a pu télégraphier alors, de Berne, le 1^{er} février, la dépêche citée par M. Jules Favre dans sa déposition.

« La situation de l'armée française est déplorable; elle est
 • débandée, affamée, sans armes, en haillons; beaucoup de
 • soldats ont les pieds et les mains gelés; cette retraite

» est semblable à la retraite de Russie. — Berne le 1^{er} février. »

Mais il n'en était pas ainsi le 28 janvier. A ce moment, et après les batailles qu'on venait de perdre, il y avait certainement des soldats qui avaient gagné la frontière pour se réfugier en Suisse, mais la concentration de près de 100,000 hommes à Pontarlier était opérée.

Une autre dépêche télégraphique de Berne, que M. J. Favre, cite également dans la lettre qu'il a adressée au président de la Commission, donnait l'information suivante :

28 janvier 1871.

« L'armée de Bourbaki est dans une position qui, sans l'armistice, lui aurait été fatale. »

La date du 28 janvier mise en tête de cette dépêche est certainement erronée, car on ne pouvait connaître dans la matinée de ce jour, à Berne, la conclusion d'un armistice qui n'a été signé que dans la soirée de ce même jour à Versailles. Elle n'a donc pu être expédiée que le 29 au plus tôt.

En tout cas, l'équivoque entretenue volontairement ou involontairement par l'état-major allemand, a eu pour résultat d'enlever à notre armée, épuisée et démoralisée, la seule ligne de retraite qu'elle pût encore suivre, tandis que la connaissance de l'exception introduite dans le traité aurait permis aux chefs de cette armée d'essayer au moins de la sauver.

M. J. Favre a dit dans sa déposition qu'il avait défendu de son mieux les intérêts militaires, il s'est réfugié derrière son incompetence pour traiter les questions de cette nature. Voici comment il s'exprime :

« J'ai débattu pendant cinq jours, pied à pied, les conditions de l'armistice; j'ai défendu avec sollicitude l'intérêt de l'armée; j'ai obtenu que les officiers conserveraient leurs armes, les régiments leurs drapeaux. J'ai sauvé les soldats de l'humiliation et des souffrances d'un parquement dans des camps retranchés. J'ai cru mettre à couvert toutes nos forces de province par une suspension d'armes. J'ai signé

» seul ce malheureux traité, je me suis sacrifié; on ne m'a prêté aucune assistance. »

Tout cela est vrai, mais il est vrai aussi, et il est extrêmement regrettable que, dès le début, quand les bases de l'armistice étaient débattues, quand on parlait de Belfort pour la première fois, le négociateur français, ait fait une concession qui devait entraîner les plus graves conséquences. Cette concession, l'aurait-il faite s'il avait été accompagné d'un général compétent, capable de l'éclairer et conservant son sang-froid? Ce général n'aurait-il pas pu concevoir des doutes sur le manque d'informations de l'état-major allemand, et ces doutes ne seraient-ils pas changés en certitude par la prolongation même des ajournements demandés sous le même prétexte? Le général Trochu, par exemple, n'aurait-il pas senti le 26 janvier, la nécessité, qui l'a frappé si vivement le 31, de provoquer des explications claires, décisives, sur cette prétention si étrange d'appliquer l'armistice aux quatre cinquièmes du territoire, en laissant la guerre poursuivre son cours dans l'autre cinquième? Une demande si peu ordinaire, et si peu acceptable, ne devait-elle pas suffire, à elle seule, pour faire naître dans l'esprit d'un homme de guerre, des soupçons qu'un Ministre des Affaires étrangères pouvait ne pas concevoir? Cette exception reposant sur les motifs que l'on donnait n'aurait-elle pas fait penser à un général expérimenté que l'ennemi cherchait et avait intérêt à gagner du temps? Nos revers assurément nous livraient à la merci de M. le comte de Bismarck et ils expliquent la rigueur des conditions que nous avons été contraints de subir. Si l'on avait exigé de nous la clause malheureuse, inscrite dans l'art. 10, il n'est pas douteux que le Gouvernement ne fût dans l'obligation de l'accepter. Il n'y avait pas moyen d'éluder cette concession. Mais il eût été bon de forcer M. le comte de Moltke à découvrir sa pensée sur ce point. D'abord, il n'est pas démontré qu'en discutant avec lui une exigence aussi peu soutenable, on ne l'eût pas amené à y renoncer, comme on y était parvenu pour les stipulations relatives au désarmement de la Garde nationale, au cantonnement des troupes et à l'entrée immédiate de

l'armée Allemande dans Paris ; de plus, M. J. Favre n'aurait pas alors rédigé le télégramme du 28 comme il l'a fait. Or s'il est vrai, et tous les généraux le déclarent, que l'armée de l'Est pût échapper aux coups de l'ennemi, il est extrêmement douloureux de penser que l'habileté du négociateur Allemand ait pu compléter nos malheurs en se jouant si complètement de l'inexpérience et de la bonne foi de celui qui représentait la France à Versailles.

Il serait injuste néanmoins de faire peser sur M. J. Favre seul la responsabilité de la faute commise ; cette responsabilité retombe incontestablement sur le gouvernement tout entier puisque la convention a reçu l'approbation du conseil après de longues discussions sur chaque article. Sans avoir assisté aux conférences, ceux qui ont dirigé, de Paris, les négociations et qui s'étaient réservé le droit de donner ou de refuser leur sanction, ceux-là ont évidemment une part dans la responsabilité encourue.

A peine Paris eut-il capitulé, que les Prussiens tentèrent contre Belfort un assaut qui fut repoussé avec perte pour les assaillants ; ils entreprirent, après cet assaut, des travaux d'approche qui furent menés vigoureusement.

Le 4 février, le colonel Denfert envoyait un parlementaire au général allemand, auquel il demandait l'autorisation de faire traverser les lignes prussiennes par un de ses officiers. Muni du sauf-conduit qui lui fut accordé, M. le capitaine d'état-major auxiliaire Chatel partit pour Bâle avec des instructions verbales et télégraphia, de Bâle à Bordeaux, le 6 février, la dépêche suivante adressée à la Délégation :

« Le bruit de la capitulation de Paris et de l'armistice conclu sur divers points ayant pénétré dans Belfort, le gouverneur m'a envoyé à Bâle pour me renseigner sur la situation et vous demander des ordres.

» Hier, 5 février, l'ennemi ne s'était encore emparé d'aucun de nos forts ; mais depuis le 26 janvier, jour où il a tenté un assaut infructueux contre les Perches, il a com-

» mencé et poursuivi très-activement des travaux d'approche contre ces ouvrages, dont il était éloigné, le 5 février, de quatre-vingts mètres environ.

» Une nouvelle attaque est imminente, si elle n'a pas déjà eu lieu dans la nuit dernière. Le gouverneur la soutiendra, mais il ne compte pas pouvoir la repousser. Il faut donc admettre que, d'un jour à l'autre, l'ennemi sera maître des Perches, qu'il dominera ainsi le Château et qu'il prendra à dos les forts des Barres et de Bellevue.

» Les forts du Château, de Justice, de Miotta et des Barres, notamment les deux premiers, ont souffert ; cependant il n'y a de brèche dans aucun d'eux, les escarpes et contre-escarpes sont réparées activement, excepté aux Barres où un mur d'escarpe s'est écroulé. Belfort peut donc résister encore, car il est pourvu de cartouches et de vivres.

» Le commandant supérieur est bien décidé à faire son devoir jusqu'au bout, mais il ne peut fixer le terme de la résistance dont la place est susceptible, en présence surtout de l'impression produite, sur la garnison et la population, par les derniers événements. Si, dans la situation actuelle, le gouvernement trouvait que de nouveaux sacrifices sont inutiles et qu'il y a lieu de rendre la place, le gouverneur désirerait que le gouvernement débattit lui-même les conditions de cette reddition, en ayant soin de stipuler que, vu les éléments de résistance que possède encore la place, les papiers et les archives, surtout ceux du génie, seront emportés, et que la garnison sera autorisée à se rendre avec armes et bagages sur le point le plus rapproché, occupé par les troupes françaises.

» *Le capitaine d'état-major,*
» CHATEL. »

Le gouvernement ne crut pas devoir prolonger une lutte inégale et isolée, telle que celle que soutenait le colonel Denfert contre les forces Allemandes, qui pouvaient être accrues de toutes les troupes que l'armistice rendait disponibles. Le

12 février 1871, M. Picard, à défaut de M. Jules Favre qui venait de partir pour Bordeaux, fut chargé du soin de négocier à Versailles une convention additionnelle stipulant les conditions auxquelles Belfort serait rendu. Il obtint que la garnison sortit avec les honneurs de la guerre et qu'elle emportât ses armes, ses bagages et ses archives.

Le 13 février, la télégraphie transmit au colonel Denfert l'ordre de remettre Belfort au commandant de l'armée assiégeante.

L'ennemi avait fait précéder cette communication d'une sommation de capituler; mais devant le refus formel du gouverneur, qui ne voulait avoir aucun rapport direct avec le général Treskow, on se décida à faire connaître la convention qui fut définitivement signée, deux jours après, le 15, par les commandants des troupes assiégeantes et assiégées.

Une autre convention intervint pour fixer les lignes neutralisées à travers les départements de l'Est. Dijon fut occupé par les ennemis, ainsi que les départements du Doubs et du Jura.

Ainsi, c'était pour sauver Belfort que l'on avait exposé l'armée de Bourbaki aux dangers qu'elle avait courus; et la place de Belfort, victime des fautes que l'on avait commises, n'avait pas été plus heureuse que l'armée de l'Est, et n'avait pas échappé au sort que les Allemands lui réservaient.

L'empereur et roi Guillaume annonçait, le 29, dans les termes suivants à l'impératrice Augusta la victoire que ses troupes venaient de remporter.

« Versailles, 29 janvier 1871.

» *A l'Impératrice et Reine,*

» Hier soir un armistice de trois semaines a été signé. Ligne
» et garde mobile prisonnières de guerre et internées dans
» Paris.

» Garde nationale sédentaire sera chargée du maintien de

» l'ordre. Nous occupons tous les forts. Paris reste cerné et
» pourra se ravitailler quand les armes seront rendues. Une
» Constituante sera convoquée à Bordeaux dans 15 jours. *Les*
» *armées en rase campagne conserveront leurs positions res-*
» *pectives et seront séparées par une ligne de démarcation.*
» C'est la première récompense, pleine de grâce, pour le
» patriotisme, l'héroïsme et les grands sacrifices; Je bénis
» Dieu pour cette nouvelle grâce. Que la paix suive bientôt.

» *Signé : GUILLAUME.* »

L'état-major Allemand, moins généreux que le souverain, n'avait pas fait honneur à la parole royale: *Toutes les armées en rase campagne n'avaient pas conservé dans l'immobilité leurs positions respectives*, ainsi que le roi l'avait annoncé et voulu.

DEUXIÈME PARTIE

IMPRESSION QUE LA NOUVELLE DE LA CAPITULATION PRODUIT DANS PARIS. —
INQUIÉTUDES DU GOUVERNEMENT SUR LES RÉOLUTIONS DE LA DÉLÉGATION
DE BORDEAUX. — ENVOI DE M. J. SIMON A BORDEAUX. — FIN DU SIÈGE.

I

A l'époque où l'armistice fut signé, le 28 janvier, on n'avait plus à Paris que pour huit jours de vivres, c'est-à-dire que l'on avait à peine le temps nécessaire pour se ravitailler.

La victoire de la Prusse, était définitive. Le canon venait de se taire, la ville était silencieuse.

Le bombardement qui avait commencé le 24 décembre n'avait produit le 28 janvier que de faibles résultats. L'attaque des forts de Nogent et de Rosny avait été fort ralentie depuis quelques jours; celle dirigée contre les forts du Sud, peu endommagés dans leurs moyens de défense, semblait près de cesser; les assiégeants tournaient leurs canons contre les forts de Saint-Denis, mais il n'y avait point de raison de croire que de ce côté on serait plus heureux qu'on ne l'avait été à l'Est et au Sud. Les ouvrages avancés de la place, et la place elle-même étaient à peu près intacts. La ville capitulait, faute de pain. Si elle avait eu du pain, même du pain noir et de mauvaise qualité, le bombardement ne l'aurait pas amenée à se rendre. On peut, par là, juger que l'emploi de tels moyens de destruction, (1) substitués

(1) Le résultat du bombardement des places dans la guerre de 1870 a été celui-ci :

	DURÉE	TUÉS	BLESSÉS
Bombardement de Strasbourg	38 jours	300	800
Birche	14	3	7

aux moyens réguliers d'attaque en usage dans les villes assiégées, sont inutilement odieux, car ils n'avancent pas d'un jour la reddition d'une place quand ses défenseurs sont résolus à tenir.

Le 29, en s'éveillant, Paris et l'armée apprirent que la capitulation était signée. Le *Journal Officiel* mentionna les clauses que le traité contenait. L'obligation de rendre à l'ennemi les forts qui n'avaient pas été pris, et dont les canons étaient encore chauds, était dure. Ce fut pour ceux qui avaient si bien défendu ces ouvrages, une immense douleur. Au fort de Montrouge, où trois capitaines de frégate avaient été tués, un quatrième blessé, le cinquième fut pris d'un accès de fièvre et se fit sauter la cervelle. Cependant il fallut se résigner. Les marins et les soldats d'élite qui venaient de se montrer pendant cinq mois aussi courageux que disciplinés, rentrèrent dans Paris. Ils défilèrent, sa-

	DURÉE	TUÉS	BLESSÉS
Toul.....	26 jours	18	6
Verdun.....	5	17	22
Soissons.....	4	47	»
La Fère.....	4 1/2	1	4
Schlestadt.....	6	12	»
Thionville.....	2 1/2	2	»
Montmédy.....	3	1	»
Mézières.....	3	53	100
Longwy.....	8	»	»
Rocroy.....	1 1/2	»	»
Péronne.....	9	4	15
Belfort.....	73	60	»
Paris.....	23	107	289
Fort Rosny.....	31	8	»
Nogent.....	31	6	48
Montrouge.....	31	30	150
Vanves.....	31	22	127
Issy.....	31	10	76
Saint-Denis.....	6	22	80
Double-Couronne ..	6	11	36
Aubervilliers.....	6	1	8
	421	721	1.768

Pour 421 jours de bombardement,
721 Tués, soit 2 environ par jour;
1,768 Blessés, soit 4 par jour.

Iués sur leur passage par les témoignages de respect qu'ils avaient si bien mérités. L'armée, condamnée à rendre ses armes, quand les murs de Paris étaient encore debout, après tant de sang versé, prisonnière dans la ville qu'elle avait si vaillamment essayé de défendre, l'armée forte de 250,000 hommes, subit l'humiliation du désarmement, en présence de la garde nationale qui seule avait l'honneur de garder ses fusils. Quelle sanglante ironie ! Et quelle épreuve pour des officiers et des soldats !

La garde nationale fut chargée de faire la police. L'attitude des clubs, des journaux, des partisans de la lutte à outrance, était menaçante. La nouvelle de la conclusion du traité avait été une surprise pour les uns, pour le plus grand nombre un sujet de colère ; on ne croyait pas à l'épuisement des subsistances, on s'imaginait n'avoir pas fait assez pour la défense ; accoutumé, comme on l'était, aux illusions, on se berçait toujours des mêmes espérances.

Le moment était assurément cruel pour la malheureuse ville de Paris ! Ses enfants étaient morts par milliers sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux ! Ses foyers avaient été visités par la maladie ; ils étaient vides ; le pain et le bois manquaient. L'anxiété pour l'avenir se joignait aux douleurs du présent. En face d'une situation si pénible, qu'allait-il advenir ? Après cinq mois de cruelles angoisses et d'amères déceptions, la grande cité se résignerait-elle à la terrible extrémité à laquelle elle se trouvait réduite ? On passait sans transition des rêves à la réalité ; on avait cru à la possibilité de la résistance, à la puissance d'un armement formidable, et voilà qu'on était contraint de s'avouer sa défaite ! Jusque-là, c'était la lutte, ses excitations, ses émotions, ses devoirs. La lutte cessant, le malheur étant consommé, comment cette terrible épreuve serait-elle supportée ?

Paris s'y résigna avec plus de calme qu'on ne l'avait supposé. La douleur que lui fit éprouver l'armistice était immense, la plus grande assurément qui pût frapper un peuple fier. Elle fut acceptée.

Le sentiment qui parut dominer, et il fut bientôt général dans la population comme dans l'armée, fut celui d'une lassitude profonde et d'une résignation découragée. Le moral des troupes ébranlé par les revers, ne put pas se relever, par le contact des faubourgs, et avec l'insuffisante direction des chefs. Les causes de désorganisation qui agissaient sur l'armée depuis quelque temps se développèrent avec rapidité et préparèrent les coupables défaillances qui devaient marquer la journée du 18 mars.

Assiégée pendant 135 jours, la population n'avait montré aucune faiblesse ; forcée de se rendre sans être occupée, elle se résigna à la cessation de la lutte. On ne vit éclater aucun des mouvements tumultueux que l'on avait redoutés. Les convulsions d'une honteuse anarchie étaient réservées pour un autre temps.

Pourquoi faut-il que la population parisienne ne soit pas restée jusqu'à la fin digne d'elle-même ! On l'avait vue austère dans la souffrance, calme sous le feu des pièces qui la bombardaient ; les hommes aux remparts, les femmes aux portes des boulangeries et des boucheries ; tous avaient supporté sans murmures les dangers, les fatigues, la faim et le froid.

Cet héroïsme dans la résistance, ces sacrifices obscurément accomplis, cette gloire d'un peuple ennobli par le patriotisme et grandi par le malheur, pourquoi fallait-il que tout cela fût compromis dans un jour d'égarément et de folie ? Ah ! c'est que la révolution était là ; battue le 31 octobre et le 22 janvier, elle songeait à prendre sa revanche. Les circonstances allaient lui venir en aide et elle devait en profiter, sans même attendre que les Prussiens, devenus maîtres de nos forts, se fussent retirés !

Une note insérée, le 30 janvier, dans le *Journal Officiel* annonça l'armistice. Cette note disait qu'on avait été obligé de traiter parce qu'on n'avait plus de pain, ce qui était vrai. La famine seule, une famine qui menaçait de sévir immédiatement sur une population de deux millions d'habitants avait

mis le gouvernement dans la nécessité de signer ce malheureux traité.

Paris demeura calme. On vit bien quelques centaines d'officiers de la garde nationale se réunir sur la place de l'Hôtel-de-Ville en criant : *à la trahison*, mais ces cris restèrent sans écho. On vit bien, dans les bureaux du *Siècle*, des groupes essayant de se former pour organiser une coupable manifestation, mais ce projet avorta. Dans la nuit du 27 au 28 janvier, on entendit bien sonner le tocsin pour aider, disait-on, les marins à conserver les forts ; et en même temps le bruit se répandait que les amiraux allaient se mettre à la tête de ceux qui voudraient encore combattre et que tous les hommes déterminés devaient se ranger sous leurs drapeaux ; mais cinq à six cents hommes au plus répondirent à cet appel et ils se dispersèrent pendant la nuit.

Enfin quelques journaux voulurent conserver le prestige, les apparences d'une énergie désespérée et d'un patriotisme à toute épreuve ; ils donnèrent à la population les plus mauvais conseils ; ils poussèrent à la résistance et à la révolte, lorsque la résistance était tout à fait impossible et lorsque la révolte était criminelle, mais ces excitations ne produisirent aucun résultat sérieux.

II

Rassuré à l'égard de Paris, le gouvernement craignit avec raison qu'en province, et dans le Midi surtout, on n'acceptât pas aussi aisément l'armistice et que M. Gambetta ne se refusât à la convocation d'une Assemblée, du moins sans restrictions pour la liberté électorale. Le conflit qui pouvait en résulter était plein de périls.

Déjà, le 29 janvier, au moment où l'armistice allait se conclure, en apprenant que les négociations étaient engagées, M. Gambetta s'était exprimé dans les termes suivants :

« La situation intérieure de Paris apparaît comme troublée. » L'exclusion du général Trochu de toutes fonctions et com-

» mandement militaire, sa conservation, dès lors inexplicable, à la tête du gouvernement ; le choix ridicule d'un sénateur de 71 ans, pour présider au suprême effort de l'héroïque capitale ; la suppression du droit de réunion et des journaux révolutionnaires, ainsi que les tentatives faites sur Mazas et l'Hôtel-de-Ville, tout accuse clairement que dans la population, comme dans le gouvernement, il n'y a plus ni accord, ni fermeté, ni clairvoyance

.....
» Paris initiateur de la révolution et premier moteur de la défense de la France ne peut succomber qu'en appelant la province au devoir comme à l'honneur de le venger, et cet appel ne peut être adressé au pays et écouté par lui qu'à la condition que Paris, comme c'est sa tradition et son rôle, se sera réellement sacrifié pour la patrie et pour la République. Mais si au contraire, cette province, qui depuis trois mois prodigue son sang et son or, supporte l'invasion et l'incendie de ses villes, apprend, ce qui paraît être la triste et cruelle vérité, que Paris a été systématiquement amolli, énervé, découragé par ceux qui le gouvernent, et dont le mandat n'était sacré que parce qu'il avait pour but *d'organiser et d'employer* toutes les forces *militantes et révolutionnaires*, c'est l'indignation chez les uns, la défaillance chez les autres qui fera place à l'enthousiasme qu'excitait parmi eux le gouvernement du 4 septembre,..... si la province apprend que vous avez poussé l'indolence, la culpabilité jusqu'au point de rester sourds aux réclamations unanimes de l'opinion parisienne, de chercher à la faire dévier en désignant à ses colères les patriotes dont l'exaltation ne provenait que du pressentiment de la catastrophe finale. Et c'est ainsi que vous vous êtes laissés conduire jusqu'aux derniers jours, *subissant, vous républicains, un pouvoir personnel, méconnaissant la première règle de la tradition révolutionnaire, qui est de subordonner les chefs militaires, quels qu'ils soient, à la magistrature politique et civile.*

.....
» Alors se poseront les graves et redoutables questions qui
» agitent et préoccupent tous les esprits à l'heure présente et
» que l'on peut ramener à deux points de vue distincts : Que
» ferez-vous à Paris ? Que devons-nous faire en province ?

» Je vais vous donner sur ces deux points mon opinion lon-
» guement méditée. Comme toutes celles que je vous ai expo-
» sées au cours des événements, celle-ci m'est inspirée uni-
» quement par le *sentiment profond que j'ai des intérêts et*
» *des devoirs du grand parti de la Révolution française dont*
» *le triomphe ou la chute* marquera la prospérité, ou la ruine
» même de notre patrie. Je pourrai me trouver ici, comme
» précédemment, en désaccord avec vous, mais permettez-
» moi de vous rappeler que l'expérience a déjà prononcé
» entre nous et qu'à coup sûr, si vous eussiez, comme je l'ai
» toujours demandé, *pris pour guide l'esprit de Paris ; si*
» *vouseussiez eu confiance pleine et entière au parti républi-*
» *cain, seule force qui ne vous soit pas contraire par*
» *essence*, et sur laquelle votre devoir est de toujours vous
» appuyer, vos affaires intérieures, comme les nôtres propres,
» n'auraient pas été amenées au pire état où nous les voyons
» aujourd'hui. *C'est lui, c'est cet esprit de Paris dont je vais*
» *me pénétrer pour supporter virilement cette capitulation*
» *nouvelle et pour en conjurer les effets désastreux*. Ce n'est
» qu'avec le concours énergique de tout le parti républicain,
» se dévouant aux injures et aux malédictions pour sauver la
» France, que nous pouvons sortir de l'affreuse passe où nous
» allons être engagés. Je désire que ces réflexions vous soient
» présentes au moment des suprêmes négociations et vous
» empêchent de compromettre, ou même d'engager les inté-
» rêts dont nous avons la garde.

» Que vous fassiez à Versailles une capitulation, comme
» gouvernement, vous ne le pouvez ni en fait, ni en droit.

» Ni en fait; cernés dans Paris depuis 4 mois, réduits par la
» disette à en livrer les portes à l'ennemi, vous ne pouvez

» stipuler que pour la ville et exclusivement comme repré-
» sentants de la ville. C'est Paris qui est réduit, en effet, ce
» n'est pas la France et toute immixtion sur un autre terrain
» vous amènerait à consentir à l'ennemi des avantages qu'il
» est loin d'avoir conquis.

» En droit; vous ne pouvez disposer du titre du gouverne-
» ment sans le supprimer, comme il est arrivé après la capi-
» tulation de l'homme de Sedan. La collectivité même, la plu-
» ralité de notre gouvernement, implique la dévolution de
» tout le pouvoir aux survivants d'entre-nous, que leurs
» collègues aient été frappés de mort naturelle ou de mort po-
» litique.

» Ces principes posés, tout ce que vous accorderiez en de-
» hors des intérêts propres de Paris, sans notre consentement
» ou notre ratification, serait nul et de nul effet.....

.....
» Mais il faut prévoir que votre captieux vainqueur voudra
» vous entraîner plus loin et ne traiter de Paris qu'en vous
» engageant sur le sort de la France entière, en vous deman-
» dant des propositions de paix. Sauf l'adoption par M. de
» Bismarck de notre formule primitive sur l'intégrité du terri-
» toire, éventualité que l'arrogance de M. de Bismarck com-
» mande d'écarter, vous devez refuser obstinément tout pour-
» parler sur ce chapitre. Il y va de l'honneur même de la
» République dans ce pays, et il vaut mieux laisser la force se
» donner libre carrière que lui laisser même un prétexte de
» reconnaissance et d'adhésion. Devant votre refus, il sera
» d'ailleurs forcé de traiter de la reddition de Paris, selon les
» règles ordinaires. Alors adressez-vous à la France. *Affirmez*
» *la perpétuité de la révolution du 4 septembre*. Léguez-nous
» le soin de vous venger et de poursuivre la guerre à outrance,
» et pour l'accomplissement de ce testament, envoyez hors de
» Paris, par tous les moyens dont vous disposerez, les hommes
» ardents, vaillants, résolus à tout, qui iront porter jusqu'au
» fond de la province la flamme dont ils seront animés, au
» sortir de la capitale vaincue.

» La lutte, à laquelle nous nous sommes voués, exige le
» concours de toutes les forces et de tous les talents accumu-
» lés dans la capitale. Il y a là, enfermé dans ces murs, qui
» hélas ! ne se rouvriront pas, même après la capitulation, un
» magnifique personnel politique dont la présence en province
» galvanisera la France et créera, au milieu des départements
» restés libres, une milice républicaine, vigilante et sûre, dont
» le dévouement, l'intelligence et l'activité féconderont les
» immenses ressources dont dispose cet immense pays, et dont
» la stérilité n'est imputable qu'à l'absence de ces hommes,
» qu'un sentiment trop intime avec Paris avait retenus der-
» rière ses remparts. Rendez à la France ces trésors intellec-
» tuels et que du moins, si vous êtes forcés de livrer à l'enne-
» mi vos soldats et vos armes, vous puissiez lui restituer des
» citoyens capables de lui refaire des armées et une poli-
» tique.

» Faites donc partir des officiers, des ingénieurs, des publi-
» cistes, des administrateurs, des diplomates et *surtout, par-*
» *mi les autorisés de la démocratie, ceux qui ont supporté,*
» *pendant vingt ans, le poids de la persécution et de l'exil.*
» Nul d'entr'eux ne refusera ses services à la patrie en danger
» et avec ce surcroît de forces, qui transportera parmi nous le
» grand foyer de Paris, nous tenterons des luttes dont la ré-
» compense finale sera certainement l'extermination de l'é-
» tranger et le triomphe de la République.

» Quant à nous, délégation du gouvernement central, deve-
» nue le gouvernement lui-même à partir de la capitulation,
» notre route est clairement tracée :

» Poursuivre la guerre jusqu'à l'affranchissement. »

Plus loin, M. Gambetta ne dissimule pas que la chute de Paris, rapprochée des échecs successifs de nos trois armées, avivera la violence des partis et des journaux *réactionnaires*, et qu'il y aurait péril, pour le respect et l'obéissance si nécessaires en matière de guerre, à laisser les généraux exposés plus longtemps à ce travail *d'énervement et de décomposition que poursuivent les partis, grâce à la liberté de la*

presse. Il laisse entrevoir la nécessité prochaine de substituer *à une autorité purement morale, une véritable dictature.* Ce ne serait là pour lui qu'un moyen *peu en harmonie avec ses doctrines républicaines* et il ne consentirait à y recourir que *s'il était constant qu'il n'en existe pas de meilleur.*

Les dispositions de M. Gambetta s'accusent clairement dans cette lettre. Il faisait appel aux chefs de la démocratie qui avaient porté pendant vingt ans le poids de l'exil ; aux révolutionnaires *ardents, résolus à tout* ; il leur demandait de sortir de Paris, après la capitulation, et de venir porter en province, *la flamme dont ils étaient animés, pour continuer la lutte et perpétuer la révolution du 4 septembre.* Il invitait ce *magnifique personnel politique à venir galvaniser la province et créer une milice républicaine, vigilante et sûre.*

Telle était sa politique ; on conçoit qu'elle ait dû inquiéter profondément le Gouvernement de Paris.

III

Ainsi que nous l'avons vu, dès le 28 janvier, M. J. Favre avait provoqué le départ d'un Membre du Gouvernement pour Bordeaux. M. J. Simon avait été désigné, ce jour-là, par le Conseil et il avait accepté cette mission. Bien qu'elle fût pressante, le Ministre délégué retarda son départ ; ce ne fut que le 31 janvier qu'il se mit en route.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter l'étrange épisode de la dernière lutte qui s'engagea entre les deux fractions séparées du Gouvernement. Nous devons dire seulement qu'après avoir exposé, dans la séance du 29, les inquiétudes dont il ne pouvait se défendre en allant traiter avec un collègue qui paraissait si peu disposé à l'obéissance, dont on ignorait les résolutions et dont on redoutait l'irritation, M. Jules Simon avait demandé et obtenu les pouvoirs nécessaires pour briser ces résistances si elles se produisaient, et pour réduire à l'o-

béissance le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre, s'il prétendait traiter le Gouvernement du 4 septembre comme il avait traité Bazaine. Ainsi s'était exprimé l'un des Membres du Conseil. En acceptant l'armistice, M. Gambetta était homme en effet, à ne pas subir la décision du Gouvernement sur le mode d'élection de la future Assemblée; il était homme à ne pas craindre d'envoyer dans les départements l'ordre de procéder aux élections, comme il l'entendrait, c'est-à-dire avec les exclusions et les incompatibilités qu'il croyait nécessaire d'édicter; il prétendait, comme on l'a vu, après la capitulation, ne relever que de lui-même.

M. J. Simon obtint les pleins pouvoirs qu'il avait réclamés. Ces pleins pouvoirs lui furent remis à la double condition :

1. D'en user avec une extrême discrétion;
2. De ne pas faire insérer dans le *Journal Officiel* le décret qui les lui conférait.

Il répugnait à M. J. Simon de passer par Versailles pour se rendre à Bordeaux. Il fallut négocier, pour obtenir de l'état-major Allemand l'autorisation d'emprunter une autre voie. On perdit 24 heures dans cette négociation, perte de temps regrettable, car si l'on avait pu fournir plus tôt, à M. Gambetta, les explications qu'il attendait avec une si fiévreuse impatience, peut-être aurait-on échappé à un éclat qui faillit entraîner une rupture, non-seulement entre les deux fractions du Gouvernement, mais entre le Nord et le Midi de la France.

L'ignorance des événements, l'incertitude du sort de Paris, l'incident pénible de la réponse de M. le comte de Bismarck arrivant à la place de la lettre si impatientement attendue de M. Jules Favre, l'absence de toutes explications, enfin les malheurs, les déceptions, les souffrances morales avaient augmenté au plus haut point l'irritation dont M. Gambetta ne savait pas toujours se défendre. Il avait rendu, le 31 janvier, un décret en contradiction formelle avec les ordres émanés de Paris, et avait fixé à sa façon les réglementations électorales. M. de Bismarck protesta contre ce décret et en de-

manda formellement la révocation. Ce même jour, M. J. Simon partait. Il arrivait à Bordeaux le premier février. On racontera plus tard les tribulations qui l'attendaient et la manière dont il fut reçu par la Délégation, ainsi que les difficultés, sinon les périls, qu'il rencontra.

Le 3 février, quatre jours après son départ, M. J. Simon envoya à Paris M. Liouville pour annoncer qu'il ne pouvait pas s'entendre avec la délégation. Le Conseil se réunit immédiatement et décida que MM. Pelletan, Arago et Garnier-Pagès iraient appuyer M. J. Simon et former une majorité favorable à l'exécution des ordres du Gouvernement.

Presqu'en même temps, un second messenger arrivait et annonçait que le Délégué du Gouvernement à Bordeaux, ne pouvait plus communiquer librement avec ses collègues de Paris, que ses lettres étaient interceptées. Enfin ce messenger représentait le Midi de la France comme entièrement soumis à l'influence de M. Gambetta et prêt à se séparer.

Le péril de la guerre civile semblait imminent.

On sait comment ce différend s'apaisa; mais ce qui est moins connu, c'est que l'appréhension du Gouvernement fut assez vive pour que M. le général Trochu crut devoir proposer, dans un des derniers Conseils, de réunir l'Assemblée Nationale, non plus à Bordeaux, mais à Bourges.

Faisant un retour douloureux sur le passé, affecté de l'impopularité dans laquelle il était tombé, justement inquiet de l'avenir, le général président du Conseil, après avoir demandé à ses collègues, dans la séance du 4 février, comment on pourrait maintenir l'ordre dans la capitale en proie à de si violentes émotions, pendant et après la durée des opérations électorales, quand le Gouvernement était sans prestige et sans troupes, s'écria :

« Si un mouvement populaire vient à se produire, personne » ne nous soutiendra; l'armée fera défaut; le Gouvernement » sera complètement abandonné par tout le monde; ce sera » comme au 4 septembre, une chute pitoyable! »

Ce mot résume la situation. On comprend les déceptions

douloureuses qu'il révèle. Oui, malgré de grands efforts, ceux que le flot populaire avait portés au pouvoir le 4 septembre, étaient tombés alors dans un profond discrédit ; le malheur les frappait et l'opinion se retirait d'eux. Après les acclamations des premiers jours, était venu l'abandon.

Nous avons dit les fautes de ce Gouvernement, et de toutes ses fautes, la plus grave, la défaillance qu'il a trop souvent montrée vis-à-vis du parti de la révolution. De là, le vide qui s'était fait autour de lui. Dès le début, il avait laissé ce parti prendre pied partout, dans les mairies, dans la garde nationale, dans les administrations, dans la police ; on lui avait permis d'agiter la cité au moyen de la presse, des clubs et des réunions de toute nature. Ce parti avait exigé des élections municipales et s'était refusé à des élections politiques ; on avait fait des élections municipales, on avait ajourné les élections politiques. Ce parti avait imposé la poursuite de la guerre à tout prix, le rejet de toute proposition d'armistice, et l'on avait poursuivi la guerre à outrance, et l'on avait rejeté toutes les ouvertures de M. de Bismarck. Ce parti enfin avait attaqué le Gouvernement par des manifestations, par des insurrections et l'on avait tout toléré ; on n'avait opposé à ces tentatives que de molles résistances qui avaient toujours abouti à l'impunité. Le Gouvernement s'était ainsi usé et déconsidéré.

Une circonstance heureuse s'était présentée. Le plébiscite lui avait fourni le moyen de se relever, il n'avait pas su en profiter. Après comme avant l'élection du 3 novembre, il avait obéi aux exigences de ceux qui l'entouraient et le dominaient. Les malheurs, les souffrances, les humiliations le frappèrent ; la défaite, la famine, la capitulation s'appesantirent sur lui, et l'opinion qui l'avait porté au pouvoir, précipita sa chute.

Nous avons indiqué comment le Gouvernement de la Défense était né, comment il avait vécu et comment il avait fini. Sa courte existence a été traversée par bien des épreuves ! Les faits militaires, les faits diplomatiques, les faits politiques se pressent pendant une période de cinq mois. Dans

l'ordre de ceux dont nous avons à rendre compte, les principaux étaient le refus de convoquer une Assemblée, l'Insurrection du 31 octobre, l'Insurrection du 22 janvier, la démission du général Trochu, le mouvement des esprits dans Paris assiégé. Nous avons cherché à expliquer ces faits, à dire pourquoi, si faible à son origine, ce Gouvernement n'avait pas essayé de trouver un appui dans la nation ; pourquoi il s'était isolé, séparé d'elle, renfermé dans une ville investie, bloquée, quand sa place était évidemment ailleurs ; pourquoi ayant à soutenir un siège, il avait laissé aux agitateurs une si grande liberté, une si grande impunité ; nous avons cru en trouver la cause dans la crainte que lui inspiraient les factieux qui ont fait plus tard la commune et qui déjà, dans la presse, dans les clubs, dans la rue, agitaient leur hideux drapeau.

Notre travail prendrait des proportions trop considérables et il ne pourrait pas être achevé dans la limite de temps dont nous disposons si, sur les nombreux événements qui ont marqué cette période de notre histoire, nous devons résumer les dépositions reçues et les documents recueillis, comme nous venons de le faire pour les questions qui ont appelé plus particulièrement l'attention de la Commission. Ce que nous avons dit suffira pour caractériser la politique suivie pendant la durée de ce gouvernement, et pour expliquer comment, malgré les plus grands efforts, il s'est trouvé dans l'impossibilité de remplir la double tâche qu'il avait acceptée : la défense du pays contre la révolution au dedans, au dehors contre l'invasion.

En terminant, nous jeterons un coup-d'œil sur l'ensemble de ces événements et nous résumerons l'opinion de la Commission sur les faits qui ont été l'objet de ses investigations.

RÉSUMÉ

I

La guerre. — Qui en est responsable?

La responsabilité de la guerre, cause de tant de malheurs, doit-elle retomber uniquement sur la France, comme on l'a prétendu de l'autre côté du Rhin et comme on le répète même dans notre pays? Ou bien, peut-elle être partagée entre la France et la Prusse?

M. le comte de Bismarck a voulu écarter complètement de lui cette responsabilité. Le raisonnement qu'il a fait, et qu'on retrouve dans toutes ses dépêches, est celui-ci :

L'Allemagne était paisible; la France lui a déclaré la guerre, et malgré les représentations de l'Europe, la France a ouvert les hostilités. Attaqués, les Allemands se sont défendus; ils ont été victorieux! les Français ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes de leurs malheurs; ils ont voulu la guerre, ils ne font que subir aujourd'hui les conséquences de cette guerre.

Nous croyons pouvoir dire, après une étude attentive des faits, que si la France a déclaré la guerre, ce qui n'est ni contestable, ni contesté, elle n'a cependant pas eu, dans ce conflit, tous les torts que ses adversaires voudraient rejeter sur elle. On peut adresser à notre pays bien des reproches, mais il y en a un qui ne peut lui être imputé à bon droit, c'est celui d'avoir suscité la candidature du prince de Hohenzollern, cause du conflit.

Nous avons commis des imprudences ; nous nous sommes montrés trop sensibles à un procédé mauvais, trop prompts à nous en émouvoir, trop exigeants dans nos prétentions, et trop peu mesurés dans notre langage ; nous avons mis bénévolement contre nous les apparences ; nous avons accepté trop facilement la responsabilité d'une provocation qui faisait porter sur nous seuls l'odieuse de l'agression ; nous n'avons pas pénétré les desseins du chancelier de la Confédération du Nord. Mais enfin, ce n'est pas nous qui, au sein de la paix, avons suscité une question pouvant entraîner la guerre.

Politique patient, résolu à son heure, le chancelier, qui depuis cinq ans se préparait à la lutte et qui était prêt, qui en 1870 avait entendu les plaintes des parlements de tous les États de l'Allemagne contre l'énormité des charges militaires qu'ils avaient à supporter ; le chancelier qui connaissait l'intention de ces États de chercher à modifier les conventions fédérales conclues pour cinq ans en 1866, et qui devaient expirer en 1871 (1) ; le chancelier, s'il n'a pas fait naître le conflit, peut cependant à bon droit être soupçonné d'avoir saisi sans regret l'occasion d'en profiter.

M. le comte de Bismarck sait attendre, et le jour venu, il sait agir avec hardiesse et poursuivre avec fermeté l'exécution de ses desseins.

Quels étaient ses desseins ? Il n'a jamais pris la peine de les cacher, car c'est encore un des traits de son caractère d'oser avouer hautement ce qu'il veut. Il voulait remanier la carte de l'Europe au profit de la Prusse, rétablir l'ancien Empire Germanique, assurer la prédominance de son pays dans le monde ; c'était là son but, et il le disait nettement. Quant au moyen d'atteindre ce but, il n'y en avait pas d'autre que la guerre, et la guerre avec la France ; car si cette guerre était heureuse, elle détruisait, sinon le seul, du moins le principal obs-

(1) L'art. 60 de l'acte constitutionnel de la Confédération de l'Allemagne du Nord, promulguée le 14 juillet 1867, portait :

« La force de l'effectif de paix de l'armée fédérale sera réglée, jusqu'au 31 décembre 1871, à 1 010 de la population de 1867. »

tacle à la rupture de l'équilibre Européen, et si cette guerre était malheureuse, elle établissait entre les armées de l'Allemagne, combattant sous le même drapeau, sur les mêmes champs de bataille, le lien d'une confraternité d'armes qui devait préparer, faciliter plus tard une confraternité politique, la fusion d'États qui avaient depuis des siècles des existences distinctes et qui résistaient encore, autant que le permettait l'inégalité des forces, à une absorption complète.

La guerre était donc l'agent nécessaire de la politique du chancelier. Il la prévoyait et la préparait ; mais il fallait qu'il la fit sans avoir l'air de la provoquer, pour ne pas attirer sur son pays le sentiment de réprobation et peut-être le poids d'une intervention Européenne. Il fallait qu'il se résignât à attendre une occasion propice et qu'il s'appliquât, en attendant, à représenter la France comme travaillée du désir d'envahir l'Allemagne. Les journaux au service de sa politique n'y manquèrent pas. C'était le moyen à l'aide duquel M. le comte de Bismarck retenait unis entr'eux, et avec la Prusse, les États situés au-dessous du Mein. C'était le moyen à l'aide duquel il se donnait aux yeux de l'Europe, jalouse à bon droit de conserver la paix, l'attitude d'une puissance à laquelle on ne pourrait pas un jour imputer la responsabilité de la guerre. Et pendant ce temps, le chancelier ne négligeait rien pour s'assurer toutes les chances de succès dans cette guerre, qui était l'objectif principal de sa politique et dont il avait absolument besoin.

Quand ses dispositions ont été prises, la question Espagnole s'est trouvée fort opportunément soulevée. N'était-ce pas sur le terrain diplomatique un commencement d'hostilités ?

Assurément, la France aurait dû essayer de résoudre cette question pacifiquement. On n'y serait peut-être pas parvenu, mais de toutes les solutions celle-là, si on avait réussi, eût été la meilleure : elle ne fut pas facilitée, il faut bien en convenir, par l'attitude que nos adversaires ont prise dès le début.

M. le comte de Bismarck a affecté, en effet, de se tenir complètement à l'écart des négociations, de s'en désintéresser.

Ces négociations ne regardaient disait-il, que le Roi. Il a laissé le Roi engager les pourparlers d'Ems ; il est resté à Varzin, se réservant de paraître quand le moment d'intervenir personnellement serait venu. Le 13 juillet, il entre en scène, et c'est pour brusquer le dénouement. Les documents publiés par la diplomatie étrangère, et notamment les dépêches de lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, montrent l'impatience belliqueuse dont le chancelier a été subitement saisi. Il voulait rompre, il ne s'en cachait pas, et il a effectivement rompu.

Pour nous, il faut bien le reconnaître, nous avons fait le jeu de nos adversaires en nous montrant si vivement blessés par des procédés, peu amicaux sans doute, mais qui ne suffisaient pas pour motiver, de notre part, une déclaration de nature à précipiter les événements. Nous avons parlé trop haut, nous avons mis la main trop tôt sur la garde de notre épée, nous avons pris dès le premier jour, vis-à-vis de la Prusse et de l'Europe, une attitude trop menaçante, sans nous demander assez si nous étions en mesure de lutter contre un ennemi si bien prêt à nous recevoir. Nous ne nous sommes pas contentés du désistement du prince de Hohenzollern, nous avons exigé des garanties pour l'avenir et, de cette façon, nous n'avons même pas eu le bénéfice de la situation vraie, de la situation qui était la nôtre, nous avons pu paraître et nous sommes encore aujourd'hui considérés dans le monde comme les agresseurs et les promoteurs d'événements dont en réalité nous n'avons été que les victimes.

La meilleure preuve que l'on puisse donner des sentiments pacifiques qui animaient alors la France et son Gouvernement, c'est l'absence complète de préparatifs de notre part; c'est l'absence de toutes précautions prises, même les plus vulgaires, même les plus indispensables. Vit-on jamais rien de pareil? Quel que soit le degré d'incurie que l'on puisse supposer à un Gouvernement, lorsqu'il veut la guerre, lorsqu'il nourrit des pensées de guerre, évidemment il ne réduit pas ses effectifs et les crédits affectés à l'entretien et à l'organisa-

tion des réserves, il ne laisse pas ses forces disséminées sur des points éloignés du théâtre de la lutte, comme Rome et l'Algérie.

Et cependant, c'est ce qui a été fait. Nos contingents avaient été diminués de 10,000 hommes; les crédits affectés à l'entretien de la garde mobile avaient été supprimés; notre budget était un budget de paix avec lequel on pouvait difficilement mettre sur pied et conduire à la frontière, en trois semaines, plus de 250,000 hommes; tandis que les Prussiens s'étaient arrangés de façon à pouvoir rassembler, dans le même espace de temps, une armée deux fois plus nombreuse que la nôtre, pourvue d'une artillerie puissante et de tous les approvisionnements nécessaires. A ce signe, on peut reconnaître de quel côté était la pensée de la guerre, quels étaient ceux qui la voulaient et qui la préméditaient. Seule et sans alliés, du moins sans aucun traité signé, conclu, même avec le Danemark dont on pouvait si facilement obtenir le concours, la France s'est précipitée dans les éventualités de la lutte. Surprise par les événements, elle a été accusée d'avoir surpris l'Allemagne et de l'avoir attaquée. Depuis deux ans, cette accusation pèse sur nous; on parle de l'étonnement douloureux que le Roi de Prusse a éprouvé à la nouvelle de la déclaration de M. le duc de Gramont, on parle de l'étonnement, non moins douloureux de l'Europe entière. Il est permis de penser que lorsqu'au mois de juillet S. M. le Roi Guillaume paraissait si affligée du langage que tenait le Ministre des affaires étrangères de France (1), les regrets du Roi et sa surprise pouvaient ne pas être partagés par son principal ministre.

En bonne justice, la responsabilité des événements qui ont troublé la paix de l'Europe et détruit l'équilibre existant entre tous les Etats, appartient à la Prusse tout au moins autant qu'à la France, et l'on a pu dire des deux nations, que l'une a paru ne pas vouloir la guerre et l'a peut-être suscitée, tandis que l'autre a paru la provoquer, mais au fond ne la voulait pas. Quoi qu'il en soit, notre gouvernement

(1) Déposition de M. Thiers.

a eu incontestablement le tort de se croire prêt quand il ne l'était point, et de croire trop facilement à une offense qui en réalité n'existait pas.

II

Les défaites. — Quelles en sont les causes ?

Au moment où la guerre a éclaté, l'organisation de l'armée française ne valait pas l'organisation de l'armée prussienne, notamment pour le mode de recrutement, la formation et la mobilisation des corps.

Le remplacement avait introduit dans notre armée des éléments vicieux; la discipline s'était, dans une certaine mesure, ressentie du travail et des menées du parti révolutionnaire; la lenteur de l'avancement, inévitable en temps de paix, avait vieilli nos cadres; les difficultés de mobilisation, par le fait même de la dissémination des dépôts et de la complication des formalités administratives, entraînaient des pertes de temps dont on allait bientôt avoir à se ressentir. Mais l'esprit de l'armée était bon. On y trouvait, comme toujours, un sentiment profond du devoir et un dévouement sans bornes aux intérêts du pays.

Intelligents, braves et patients, officiers et soldats, auraient certes soutenu l'honneur du drapeau, s'ils ne s'étaient point rencontrés en face d'une armée qui, de l'autre côté du Rhin, s'était depuis cinq ans formée, perfectionnée, accrue, et avec laquelle ils allaient avoir à se mesurer dans des conditions inégales.

Non-seulement l'Allemagne avait sur nous l'avantage de pouvoir mettre sur pied, en moins de temps que nous, plus de troupes et des troupes mieux constituées, mieux pourvues d'artillerie que les nôtres, mais elle a eu cette rare fortune d'avoir à sa tête, dans un pareil moment, pour diriger sa politique et les opérations de la guerre, deux hommes dont la supériorité était une force qui s'ajoutait à ces forces matérielles.

Pour manier les armées modernes, c'est-à-dire des masses

de trois à quatre cent mille hommes, il faut des qualités qui sont de tout temps fort rares.

M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr raconte dans ses mémoires, qu'à Dresde, l'empereur Napoléon, parlant de la campagne de Russie, au début de laquelle il avait passé le Niemen à la tête de 400,000 soldats, s'accusait des fautes qu'il avait commises et qu'il avouait avec une noble sincérité. Il les imputait toutes à la difficulté de conduire de si grandes agglomérations d'hommes. Avec des lieutenants tels que Davoust, Ney, Soult, Masséna, que vingt ans de guerre avaient formés, l'Empereur ne croyait pas avoir sous la main un seul homme en état d'en commander cent mille; c'était tout au plus s'il se reconnaissait à lui cette faculté.

La Prusse a eu le rare bonheur d'avoir à la tête des six cent mille combattants avec lesquels elle a envahi la France, un général capable de suffire à une aussi lourde tâche. Bien des années s'écouleront peut-être sans que l'Allemagne puisse lui donner un successeur.

Ainsi, la Prusse avait un homme de guerre éminent; elle avait depuis longues années constitué, avec le plus grand soin, cette vaste machine que nous avons vue à l'œuvre et dont toutes les pièces étaient si savamment montées; en outre, elle avait compris que, pour avoir des armées vraiment formidables, il ne suffit pas de les créer à l'avance, de les rendre nombreuses, mobiles, de leur donner des armes puissantes; qu'il faut encore et surtout imprimer aux populations des mœurs et une éducation viriles, leur donner cette force morale sans laquelle la force matérielle n'est rien.

Quant à nous, nous n'avions point fait de préparatifs d'aucun genre; nos institutions militaires étaient restées défectueuses et l'homme de guerre éminent nous a manqué. Enfin, l'esprit de nos populations s'était altéré peu à peu sous l'influence de bien des causes, par les changements continuels de gouvernements, par les révolutions, par le développement des idées démagogiques, par le progrès des jouissances matérielles et du luxe.

Tant que la France sera en proie à des dissensions intestines, tant que les éléments de désordre qu'elle renferme ne seront pas mieux contenus, tant que les préoccupations de l'intérêt personnel domineront les préoccupations de l'intérêt général, tant que nos institutions militaires ne seront pas réformées, nous ferons bien d'éviter la guerre, car nous resterons vis-à-vis de nos voisins, dans un état d'infériorité qui rendrait tout succès impossible.

Nous n'avions pas le sentiment de cette infériorité en 1870. Nous aimions à parler haut, à nous montrer fiers. Les diverses phases de la négociation qui s'est engagée à l'occasion de la candidature du prince de Hohenzollern en sont la preuve.

A cette époque toutefois, — et ce fait est digne de remarque, — au fond, ni l'Allemagne du Nord, ni son chef ne paraissaient disposés à donner le signal des hostilités; l'empereur Napoléon III et la France n'y étaient pas disposés davantage, et cependant la guerre s'est faite. Il a suffi, pour l'amener, qu'il se trouvât en Allemagne un homme décidé à la faire et secondé par un parti puissant, le parti militaire; et qu'il se trouvât en France un parti, peu nombreux sans doute, mais remuant, secondé lui aussi par les chefs militaires, s'attachant à éveiller les susceptibilités du pays, reprochant au souverain de ne pas répondre avec assez de fierté aux mauvais procédés de la Prusse, protestant, interpellant les Ministres à la tribune, excitant par tous les moyens les esprits. Il n'y a que trop réussi. Il a été suivi dans cette aventure d'abord par les hommes jeunes, ardents, avides d'émotions; pour eux, cette lutte redoutable n'apparaissait que comme une entreprise facile et de courte durée; puis, il a entraîné ceux qui croient affermir un gouvernement en s'associant à ses fautes, en le suivant au lieu de le diriger.

Les mouvements vrais d'opinion ne sont pas toujours faciles à distinguer des fausses apparences. Une minorité, qui s'agite et qui fait du bruit, peut facilement paraître une majorité. On s'y trompa en 1870, comme à d'autres époques. Le Gouvernement se persuada que le sentiment public réclamait,

dans le conflit engagé, une attitude peu conciliante et il la prit. Cependant, au fond, il ne se souciait pas de la guerre, et après les premiers incidents de la négociation, il cherchait un moyen d'accommodement, il réclamait l'arbitrage des puissances neutres, quand le fameux télégramme de M. de Bismarck, envoyé aux différentes cours, fut transmis à l'Empereur par les Ministres de France en Suisse et en Bavière. Sur cette information, qui malgré son caractère officiel n'était pas exacte, on crut l'honneur du pays engagé, on ne raisonna plus; on décida la mobilisation de l'armée; l'ordre d'appeler les réserves fut précipitamment donné.

Pour exécuter cet ordre il fallait du temps. On put s'apercevoir alors des inconvénients de la loi de mobilisation. Les lenteurs de l'appel des réserves et de la formation des armées déjouèrent toutes les combinaisons que l'on avait conçues, tous les calculs que l'on avait faits. De grandes ressources en matériel, en hommes, en argent, existaient sans contredit; mais pour mettre ces moyens en œuvre, il fallait plus de temps que nos adversaires ne devaient nous en laisser. C'est là l'explication de toutes nos défaites.

Les esprits prévoyants et sages ne s'y trompèrent point. Ils ne dissimulèrent en aucune façon leurs craintes. Ils ne croyaient certes pas à des catastrophes comme celles qui nous ont frappés, mais ils redoutaient de premiers revers.

Le public n'y regarda pas de si près; les régiments passaient, les uns après les autres, à travers la Capitale et étaient accompagnés par la foule qui les acclamait; ils étaient salués par des cris dont le souvenir douloureux est encore présent à tous les esprits. Ce spectacle fit naître de vives appréhensions chez les hommes qui ne partageaient point les illusions générales et qui se demandaient avec effroi ce qu'il adviendrait si par malheur les espérances du public, si vivement excitées, venaient à être déçues.

III

Conséquence des défaites. La révolution.

Une première bataille est perdue, la nouvelle de la défaite de Wœrth arrive : la consternation est grande, la physionomie de Paris change ; plus de chants, plus d'allégresse, partout un frémissement d'inquiétude.

Une seconde défaite a lieu (celle de Spickeren) ; l'émoi est au comble. Enfin survient la nouvelle de la capitulation de Sedan. Un maréchal de France, 39 généraux, 2,700 officiers, 84,400 soldats, 400 pièces de campagne, tombent aux mains de l'ennemi et les Prussiens marchent sur Paris. « La capitulation » de l'armée française à Sedan, dit le major Blume, était » signée au château de Bellevue le 2 septembre à 11 heures 1/2 » du matin ; et à midi le roi envoyait déjà des ordres préparatoires à la 3^e armée et à l'armée de la Meuse pour la reprise » de la marche sur la Capitale de la France. » (Major Blume, page 16).

A cette terrible nouvelle l'empire s'écroule. Un empire qui devait une partie de son prestige à la gloire militaire de son premier fondateur pouvait difficilement survivre à une telle catastrophe.

Dans sa douleur, le peuple, qui depuis un mois s'enivrait de l'espoir du triomphe, s'en prit à tout le monde. Il ne voulut pas, il ne put pas s'expliquer les causes de sa défaite. Il accusa l'armée et ses chefs ; les mots de trahison circulèrent de bouche en bouche. La vérité, cependant, était qu'une armée brave, mais en voie de formation, dont les divers corps n'étaient pas encore réunis et pourvus des choses nécessaires pour combattre, qui n'avait pas un matériel complet, dont les éléments enfin n'avaient pas pu prendre une cohésion suffisante, avait rencontré une armée solide, supérieure en nombre, bien organisée et bien conduite. Voilà pourquoi nous avons été

battus à Wœrth, à Spickeren, à Sedan. La partie n'avait pas été égale et on l'avait perdue. Soldats et officiers s'étaient bien comportés, de l'aveu même de nos ennemis, mais ils avaient été écrasés par le nombre et sous le feu d'engins de guerre supérieurs à ceux dont ils se servaient.

Sous les murs de Metz, on fut moins malheureux parce que on était mieux préparé, sans l'être complètement.

L'armée de Metz a versé dans de glorieuses rencontres des flots de sang. Le relevé de nos pertes dans les journées de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat, et surtout le relevé des pertes de l'ennemi prouvent que cette armée a fait son devoir et qu'elle n'a pas mérité les calomnies dont elle a été l'objet. Ce qui lui a manqué, nous le répétons, c'était uniquement le temps de compléter ses effectifs, son matériel ; les Prussiens ont été prêts avant nous.

Les événements qui ont suivi la bataille de Sedan s'expliquent d'eux-mêmes.

Une sorte de fièvre s'est emparée de la population Parisienne. La révolution en a profité, elle a pris le pouvoir. Obligés de continuer la lutte puisque cette révolution se faisait au nom du patriotisme déçu et de la fierté nationale humiliée, n'ayant pas à choisir entre la politique de guerre et la politique de paix, les membres du nouveau gouvernement, dès leur entrée au pouvoir, ont été dans la nécessité de suivre l'impulsion du sentiment qui dominait dans Paris.

Les puissances étrangères reçurent les déclarations du gouvernement ; elles comprirent que dans de telles conditions la paix était absolument impossible ; elles se constituèrent dès lors à l'état de ligue neutre, observant les événements, spectatrices de la lutte, mais résolues à ne pas y prendre part.

M. Gladstone a exprimé dans le parlement Anglais l'impression que produisirent en Europe les proclamations du nouveau Ministre des Affaires Étrangères et du nouveau Ministre de l'Intérieur.

« La guerre était finie de fait après la bataille de Sedan, dit

» M. Gladstone, et on aurait dû alors faire la paix. Mais, avant
» que le mot de paix eût été proféré, le nouveau gouverne-
» ment de Paris, par la bouche de ses représentants les plus
» autorisés, MM. Jules Favre et Gambetta, avait prévenu
» toutes négociations en déclarant qu'on ne céderait *ni un*
» *pouce du territoire, ni une pierre des forteresses.*

» M. Gambetta allant plus loin encore ajoutait *qu'on ne*
» *prêterait l'oreille à aucune proposition tant que la pré-*
» *sence d'un soldat Allemand souillerait le sol de la France.*
» Je ne voudrais pas dire un mot qui pût blesser une grande
» nation malheureuse. Je sympathise avec la France, que je
» plains de toute mon âme, mais que je plains surtout d'être
» *tombée entre les mains de ces deux hommes qui portent la*
» *principale responsabilité du sang répandu.* »

M. Gladstone en prononçant ces paroles ne s'est pas suffisamment rendu compte de la situation que les événements avaient faite aux membres du Gouvernement de la Défense nationale. Même lorsqu'ils l'auraient voulu, M. Jules Favre et M. Gambetta ne pouvaient pas se soustraire à l'obligation de tenir, sinon le langage, du moins la conduite que le premier ministre de l'Angleterre leur a reprochée; l'état des esprits dans Paris ne le leur permettait pas. Ils étaient contraints de se montrer belliqueux; sinon ils auraient été renversés.

Il leur fallait continuer la guerre. Mais pour continuer la guerre, ils manquaient d'officiers et de soldats. Ils n'avaient que des conscrits levés la veille, sans instruction, et jetés dans des cadres improvisés. Dans ces conditions il n'y a pas d'armée; il n'y a que des rassemblements d'hommes condamnés à l'impuissance, et les échecs sont inévitables. Les moins expérimentés parmi les généraux, le savaient; ils disaient que des armées improvisées ne sont point en état de se battre contre des armées exercées et que la légende de 1792 est une fable. Ils ne dissimulaient en aucune façon leurs craintes; à leurs yeux, la partie était perdue, on ne pouvait plus soutenir la lutte du moment où il n'y avait plus ni gouvernement ni armée. Sedan et la révolution,

la destruction du corps de Mac-Mahon et l'investissement de Metz rendaient tout succès désormais impossible.

On ne voulut pas les croire; on les accusa de manquer de patriotisme ou d'énergie. Les défiances et l'antagonisme entre les autorités civiles et les autorités militaires datent de là. Sans expérience des choses de la guerre, impatients d'un succès dont ils avaient absolument besoin, car la victoire pouvait seule sauver et affermir la République, les membres du Gouvernement de la Défense s'obstinèrent à croire ce succès possible. Les plus éclatants revers ne suffirent point pour les désabuser, ils ne s'arrêtèrent que lorsque les désastres simultanés du Mans, d'Héricourt, de Saint-Quentin, et surtout la famine les eurent forcés à déposer les armes. Une dictature révolutionnaire ne pouvait se soutenir que par des victoires; il lui était impossible de survivre à une catastrophe telle que la capitulation d'une ville de deux millions d'âmes.

Ainsi, après les déceptions du début, sont venues les déceptions de la fin; celles-ci nous ont valu une seconde et terrible révolution et la douloureuse paix de Bordeaux, qui nous a coûté deux provinces, cinq milliards, et notre rang dans le monde! Ce résultat montre ce que valent les illusions et où mènent les violences de l'opinion. Un pays court inévitablement à sa perte quand il se laisse emporter par le mouvement de ses passions.

La France, hélas! est aujourd'hui bien différente d'elle-même. Elle a perdu ses frontières qui formaient son principal moyen de défense; elle a perdu le prestige de ses armes.

Autrefois elle n'avait point de voisin à redouter; elle était entourée de petits Etats qui formaient comme une barrière entre elle et les grands Etats.

La Prusse ne nous touchait que sur une faible étendue; elle ne comptait alors qu'une population à peine égale à la moitié de la nôtre.

La situation, malheureusement pour nous, est maintenant renversée. L'Italie s'est créée; la Prusse ne s'est pas seulement agrandie, elle est devenue la première puissance militaire de

l'Europe; elle nous touche sur une ligne qui va de Maubeuge à Belfort. Une telle frontière, alors même qu'elle serait hérissée de forteresses, serait toujours pénétrable par quelque point et elle n'est séparée de notre capitale que par trois journées de marche; il suffirait d'une bataille perdue pour que Paris, avec toutes ses ressources, pût être investi et assiégé dès le début d'une campagne.

Cette situation, il faut avoir le courage de l'envisager telle qu'elle est.

Évidemment des armées plus nombreuses que par le passé nous sont devenues aujourd'hui nécessaires; elles doivent être augmentées dans la proportion de l'affaiblissement de nos frontières. Du moment où la ligne sur laquelle il faudrait opérer en temps de guerre est plus longue et plus difficile à défendre, du moment où l'accroissement de forces des puissances qui nous touchent est incontestable, du moment où grâce à la rapidité des moyens de transport dont on dispose de nos jours, le sort de Paris et de la France peut être décidé par la perte d'une seule bataille, évidemment l'armée qui est notre principal rempart doit être accrue.

On ne peut pas compter sur un instrument qui n'est pas façonné de longue main à l'emploi que l'on veut en faire. Cette vérité vient d'être mise en pleine lumière, elle n'était pas suffisamment comprise en 1866.

Après Sadowa, deux partis s'offraient à nous. Nous pouvions nous résigner au fait accompli; ou bien si nous ne voulions pas nous y résigner, nous devions chercher à réagir contre des événements que nous n'avions pas su prévoir. L'opinion ne s'est montrée disposée, ni à accepter l'échec que la politique du gouvernement avait reçu, ni à faire les sacrifices nécessaires pour le réparer. La presse et la tribune retentissaient, il est vrai, de déclarations dans lesquelles on répétait chaque jour que la France était descendue au rang de puissance de second ordre, qu'il fallait se relever, et on exprimait en termes fort vifs son mécontentement contre la politique de M. le comte de Bismarck. Mais quand

le maréchal Niel vint proposer, en 1867, un projet de loi ayant pour objet d'accroître les armements et les effectifs, il rencontra la plus grande résistance.

Chacun se rappelle cette discussion dans laquelle le maréchal ne put convaincre ses auditeurs de la nécessité de réunir les mobiles huit jours par an pour leur instruction. Tout ce qu'il put obtenir du corps législatif, ce fut un déplacement de douze heures consécutives et cela, disait-on, parce qu'une *plus longue absence serait un fardeau trop lourd pour la population.*

« *Les armées permanentes sont jugées et condamnées,* » s'écriait dans cette discussion un orateur, l'avenir appartient à la démocratie armée »

« Le militarisme est la plaie de l'époque, disait un autre orateur. Il n'y a pas d'armée sans esprit militaire; et comme nous ne voulons pas de l'esprit militaire, nous voulons une *armée qui n'en soit pas une* »

« Inutile au dedans, écrivait un député dans un livre fort répandu où il définissait la politique radicale, le soldat n'est même pas nécessaire à la frontière. Nous demandons que les *armées permanentes soient à jamais supprimées* et que la nation soit armée toute entière. »

« Il n'y a qu'une bonne organisation militaire, disait un autre député, vieilli dans nos assemblées, *la levée en masse.* Lorsque nous avons fait la levée en masse, nous avons vaincu la Prusse et nous sommes allés à Berlin. »

A quoi le maréchal Niel répondait avec un grand bon sens : « On nous demande d'armer la nation sans l'organiser. La vraie levée en masse, sérieuse, pratique, c'est le système Prussien. Quant à des levées d'hommes sans éducation militaire, c'est un monstrueux préjugé. En 92, le pays a été sauvé *malgré les levées en masse*, qui ne servirent qu'à l'ennemi, en jetant l'indiscipline dans l'armée et l'effroi dans la population. »

« Appeler de gros contingents, en cas de guerre, est une autre et grande illusion. Avec la rapidité qu'ont

» acquise les opérations militaires, avant que les gros contingents ne soient prêts à entrer en campagne, la guerre serait finie. »

Cette prédiction s'est malheureusement réalisée.

« Je vous le déclare, ajoutait le maréchal Niel dans une autre circonstance (en discutant le budget de 1869), je ne remplirais pas mon devoir si je ne montais pas à la tribune pour vous prévenir que ce que vous me donnez est insuffisant. Nous avons moins d'artillerie que toutes les autres puissances de l'Europe. Nous avons 2 pièces par 1,000 hommes, partout ailleurs on en compte trois... » Cette demande resta sans effet.

Un député lui répondit : « Ayez confiance dans le patriotisme des populations. Quand les hommes de guerre demandent des millions pour perfectionner tel ou tel engin.... ils ne se trompent pas, ils en savent à cet égard plus long que nous..., mais ils sacrifient tout à un point de vue spécial et oublient trop par quelle force supérieure la France serait défendue si elle était au moment du danger. »

Hélas ! les espérances du contradicteur de M. le maréchal Niel ne se sont pas réalisées. Le patriotisme n'a pas suffi pour sauver notre pays, et la nation que l'on endormait par ces vaines paroles, s'est trouvée un jour brusquement réveillée au bruit d'affreux désastres.

Le moment est venu de reconnaître combien les doctrines, préconisées si longtemps et de si haut contre les armées permanentes, sont fausses, et combien ces doctrines peuvent à un moment donné compromettre la gloire et le salut d'un pays.

La leçon qui ressort avec évidence des événements que nous venons de traverser est celle-ci. La grandeur d'une nation dépend de sa force morale et de sa force matérielle. Sa force morale dépend de sa sagesse, des institutions et de l'éducation qu'on lui donne ; sa force matérielle est en raison directe du nombre, de l'organisation des troupes et des moyens de toute nature dont on dispose.

Le général Suzanne a développé cette vérité dans une page que nous croyons devoir reproduire textuellement :

« Le pays, dit-il (1), porte aujourd'hui la peine de son aveuglement. Que ce soit par esprit d'économie, par sentimentalisme philosophique, ou par toute autre cause, il a fait précisément ce qu'il y avait à faire pour avoir la guerre et pour être ruiné par la guerre.

» Pendant que la Monarchie Prussienne, mécontente du lot qui lui était échu en 1815, irritée du contre-coup humiliant que la révolution de 1848 lui avait fait subir à Berlin, travaillait sourdement, patiemment, et avec la persévérance redoutable d'une idée fixe, à perfectionner ses institutions guerrières, à enseigner à son armée l'art de combattre, et à élever son peuple dans une haine farouche contre la France ; pendant que la Prusse préludait, sans trop mettre de sourdine à l'exécution de ses desseins, par l'écrasement du Danemark ; puis, par la ruine de l'Autriche suivie de l'absorption violente des petits Etats du Nord de l'Allemagne et de l'absorption moins brutale, mais tout aussi impérieuse, des Etats du Sud ; pendant que la Prusse triplait, en six ans, le nombre de ses soldats et nous dénonçait effrontément à l'Europe comme des ambitieux insatiables ; il y avait en France de braves gens, trop honnêtes pour admettre l'idée du mal, trop sincères pour n'être pas convaincus de la valeur de leurs idées et de l'efficacité de leurs théories, qui préchaient incessamment à la tribune, dans les journaux et dans les réunions, le retour aux mœurs innocentes des temps primitifs, la fraternité universelle, l'abolition de la guerre et, comme point de départ, celle des armées permanentes. »

La leçon a été rude ; tâchons d'en profiter.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'entretien permanent d'une armée considérable et de puissants moyens d'action est une lourde charge pour un pays qui, comme le nôtre, plie déjà

(1) *L'Artillerie avant et depuis la guerre*, Paris, Hetzel, 1871.

sous le fardeau que l'invasion lui a imposé. Nos finances sont obérées. Dans les provinces qui ont connu le fléau de la guerre et de l'occupation étrangère, qui ont supporté le poids des réquisitions, des dévastations, les populations ont cruellement souffert ! L'or de la France s'écoule vers l'Allemagne et plus tard les conditions du travail pourront s'en ressentir. Les contributions sont énormes, elles sont indispensables pour payer notre rançon.

En dehors des besoins de la défense, la plus stricte économie dans la gestion des deniers publics est donc pour nous une rigoureuse nécessité. Si nous ne voulons pas être entravés, par l'insuffisance de nos ressources, dans le devoir de mettre notre pays à l'abri d'une insulte, il faut nous interdire d'une manière absolue toute dépense inutile.

Ce n'est pas tout ; pour rétablir une situation compromise militairement et financièrement, il faut avoir quelque avenir devant soi. Les changements incessants de Gouvernement entraînent des modifications continuelles dans les plans, dans les projets, dans la politique. Or, l'unité de plans, de projets, de politique, les efforts soutenus, sont nécessaires aujourd'hui et ne sont possibles qu'à la condition de mettre les institutions de notre pays d'accord avec les besoins qui le présentent, c'est-à-dire de les mettre à l'abri d'une trop grande mobilité (1).

Le rétablissement de l'ordre d'abord, et ensuite, cette vertu qui nous a trop souvent manqué, la sagesse, sont devenus des conditions de salut pour nous.

(1) Cette cause de faiblesse n'a pas échappé à la perspicacité de M. de Moltke. Dans un rapport sur la guerre franco-allemande, il dit :

« L'état politique de la France et les continuel changements de gouvernement qui s'y font ont affaibli, dans l'armée comme dans la nation, ce pur sentiment du devoir qui pousse les hommes à tout sacrifier, sans arrière-pensée, à l'autorité légale qui représente leur pays. »

IV

La révolution du 4 septembre a été un événement funeste pour la France.

Notre état moral, comme notre état matériel, s'est senti des événements que nous avons traversés. Parmi les journées qui ont été les étapes de la révolution depuis 80 ans, la journée du 4 septembre est une de celles qui présentent le plus haut caractère de gravité.

Nous avons dit au début de ce rapport comment l'insurrection avait éclaté dans Paris, comment l'antagonisme existant entre le général gouverneur et le comte de Palikao, aussi bien que l'accord intervenu entre le général gouverneur et M. Jules Favre quelques instants après l'envahissement du Corps législatif, en avaient facilité le succès, avaient uni les forces militaires aux forces populaires et paralysé tout moyen de résistance.

Nous avons dit aussi comment la population des départements, après s'être montrée dans les premiers moments justement effrayée de l'avenir que la révolution nous préparait, s'était cependant serrée autour du Gouvernement dans l'intérêt de la défense, et avait envoyé au secours de Paris cent bataillons de gardes mobiles dont la ferme attitude et les bons sentiments avaient inspiré confiance aux défenseurs de la capitale.

Il serait parfaitement inutile de rechercher si l'insurrection du 4 septembre aurait pu être réprimée, si l'armée, dans les mains d'un chef énergique, aurait pu repousser les bandes qui ont envahi la chambre ; cette question, fort controversée, soulèverait aujourd'hui des débats superflus. Nous nous bornerons à indiquer les conséquences que le succès de cette tentative a eues et devait inévitablement avoir sur l'issue de la guerre engagée.

Parmi les témoins que nous avons entendus, quelques-uns ont considéré la révolution qui venait de s'accomplir comme un évènement heureux, comme un de ces évènements qui marquent un progrès accompli dans les institutions et rappellent le souvenir d'une date qu'un peuple est fier d'inscrire dans ses annales (1). D'autres, en très grand nombre, ont considéré la révolution du 4 septembre comme un évènement plein de dangers pour le présent, pour l'avenir, et qui ne se serait pas accompli dans une société dominée par des sentiments vrais de patriotisme.

La révolution du 4 septembre, nous a-t-on dit, a été un évènement funeste, parce qu'elle renversait une Assemblée issue du suffrage universel ; parce qu'elle était faite en pleine guerre et en face de l'ennemi ; enfin parce qu'elle était une révolution de plus.

En 1870, comme à d'autres époques, une Assemblée, en effet, est tombée sous les coups qui lui étaient portés. Envahie à main armée, elle a été dissoute et disséminée par la force.

Dans un pays où toutes les institutions reposent sur la souveraineté nationale, où l'universalité des citoyens constitue par l'élection tous les pouvoirs, depuis les conseils municipaux et départementaux jusqu'aux assemblées politiques, une pareille atteinte portée aux droits de la nation est assurément coupable.

Une fois de plus, la population de la capitale à laquelle la France avait confié ses représentants, les expulsait pour établir un Gouvernement à son gré et sans que la France fût consultée.

Pour ceux qui aiment le régime légal, pour ceux qui voient dans le respect des lois la condition même de la conservation de la société, pour ceux qui placent dans l'autorité des parlements la meilleure, si ce n'est la seule garantie des libertés publiques, on comprend que l'envahissement du Corps

(1) Voir les dépositions de MM. Crémieux, Gambetta, etc.

législatif ait pu être envisagé comme un acte auquel il n'est jamais permis de recourir, et auquel on ne doit dans aucun cas s'associer. M. Grévy et bien d'autres se sont honorés, aux yeux de beaucoup de témoins, en n'y participant pas, et en montrant par là, que la violence, de quelque nature qu'elle soit, de quelque part qu'elle vienne, et sous quelque prétexte qu'elle se produise, est toujours condamnable ; qu'on ne doit jamais lui donner, ni son assentiment, ni son appui.

La révolution du 4 septembre est un acte d'autant plus coupable, nous a-t-on dit, qu'elle avait lieu au lendemain d'une catastrophe qui allait faire perdre à la France une partie de sa grandeur et de son influence dans le monde, et que les forces de la nation se trouvaient ainsi affaiblies à l'heure où l'on avait le plus besoin de les accroître et de les resserrer.

Si vingt ans auparavant, le 24 février et le 15 mai 1848, dans les mêmes lieux et peut-être par les mêmes mains, les grilles du palais Bourbon avaient été forcées, si l'on avait chassé les représentants de leurs sièges, alors au moins la France n'était pas engagée dans une guerre formidable ; elle n'était pas vaincue, l'ennemi n'avait pas traversé la frontière et notre dernière armée n'était pas battue.

En 1870, faire une révolution, c'était ajouter le danger d'une crise politique aux dangers de l'invasion, c'était déchaîner, au milieu des opérations d'une guerre malheureuse, les passions qui naissent des luttes de partis ! Grande était l'erreur de ceux qui cherchaient à se persuader alors et à persuader au pays que, par le fait seul de la proclamation de la République, des armées allaient sortir du sol de la France et que les ennemis effrayés se hâteraient de repasser la frontière ! On l'a cru, on l'a dit, ces illusions ont été même assez généralement répandues ; le Gouvernement a contribué à les répandre (1), mais elles furent de courte durée. On put bientôt s'apercevoir que la Révolution donnait aux armées Allemandes en marche sur la capitale, le double avantage résultant du désarroi géné-

(1) Déposition de M. Péétin.

ral et de la désorganisation que toutes les révolutions entraînent nécessairement après elles, aussi bien que des discordes intestines qu'elles soulèvent.

Envahi et vaincu, un pays ne peut se défendre que par l'union de tous les citoyens et par l'action d'un pouvoir fort qui puisse lever des bataillons, organiser des armées, conduire la nation au combat.

Or, le lendemain du 4 septembre il n'y avait plus de Gouvernement. La Révolution s'agitait, cherchant à s'emparer des municipalités, de la garde nationale, en attendant qu'elle pût s'emparer complètement du pouvoir. La lutte allait donc se continuer dans des conditions bien autrement inégales qu'elles ne l'étaient au début.

Les deux nations qui combattaient l'une contre l'autre, la France et la Prusse, étaient représentées, d'un côté par un petit groupe de citoyens élevés au pouvoir dans un jour de trouble, mais sans autorité réelle dans le pays, sans droits, menacés par les factieux, sans forces au dedans, sans appuis au dehors; et de l'autre côté, par un souverain, chef héréditaire d'une monarchie ancienne et respectée, scrupuleusement obéi, entouré de conseillers habiles qui avaient tout préparé de longue main, et dont la politique et les opérations militaires étaient conduites avec un art profond et une expérience consommée!

D'une part, on voyait des soldats marchant au combat, pleins de confiance dans leurs chefs et avec l'ardeur que donnent de premiers succès; de l'autre, de jeunes recrues auxquelles tout allait manquer, comme cela arrive quand une administration est nouvelle, inexpérimentée et distraite de ses devoirs par des préoccupations politiques; des conscrits, réunis précipitamment, mal commandés, obéissant mal, parce que les généraux leur étaient signalés comme suspects, et que l'autorité militaire, comme l'autorité politique, était profondément ébranlée partout (1).

(1) Arrivé le 10 octobre à Tours, M. Gambetta destituait, le 11, le général La Motte-rouge, qui n'avait pas réussi à battre, avec 25,000 hommes rassemblés à la hâte, 40,000 Prussiens.

Que peut une armée dans de telles conditions?

Qu'allaient devenir nos finances sous la double charge d'une invasion et d'une révolution?

Qu'allait devenir l'action de notre diplomatie au dehors? La Révolution qui venait de s'accomplir était assurément de nature à préoccuper et à inquiéter l'Europe. Elle créait, à notre politique extérieure, des dangers et des obstacles qu'il n'est point besoin d'énumérer. Le lendemain du désastre de Sedan, quand nous avions le plus pressant intérêt à faire appel à nos voisins et pour cela à être représentés près d'eux par des agents habiles, mandataires autorisés d'un Gouvernement que l'Europe pût reconnaître et avec lequel elle pût traiter, non-seulement il n'y avait plus de Gouvernement régulièrement établi en France, mais nous n'avions plus, pour parler en notre nom près des différentes cours, que des agents nouveaux ou des agents de second ordre. Tous les ambassadeurs avaient été destitués ou avaient donné leur démission. Ces agents nouveaux parlaient au nom d'un Gouvernement qui représentait la Révolution, c'est-à-dire, au nom d'un pouvoir avec lequel on n'aime pas, généralement, à traiter, et enfin grâce aux efforts des représentants de l'Allemagne, l'opinion était partout accréditée que la France, dans les conditions où elle se trouvait, ne réussirait pas à réparer ses désastres; que la paix était impossible aux conditions auxquelles il aurait fallu souscrire, et qu'une neutralité absolue devenait nécessaire. Telle a été la pensée de tous les gouvernements après le 4 septembre. Les dépêches de M. Thiers l'attestent. Cette pensée ressort clairement, d'ailleurs, des déclarations, et des actes de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne, de tous les états voisins de la France.

A la même époque, le général Mizure, à Lyon, le général de Monet, à Grenoble, le général Courtois à Toulouse, et bien d'autres, étaient emprisonnés ou cassés. C'était l'application de la doctrine que recommandait M. Gambetta dans une lettre à M. Jules Favre, en date du 16 janvier :

« Werder, disait-il, a été destitué. Les Prussiens ont la bonne méthode. Chez eux, » les généraux battus sont relevés de leurs commandements. »

Enfin l'insurrection du 4 septembre a été, aux yeux de beaucoup de gens honnêtes et éclairés, un malheur, par cela seul qu'elle était une révolution de plus, c'est-à-dire un pas de plus vers le désordre et l'anarchie.

V

De l'état révolutionnaire en France.

Une succession de tempêtes passent sur notre sol et le ravagent ; voilà quatre-vingts ans que nous sommes occupés à relever les ruines que chacune de ces tempêtes laisse après elle.

En 1789, nos pères s'étaient proposé un double et noble but ; l'ancien régime croulait de toutes parts, il tombait ; il était nécessaire d'élever à sa place par la loi, non par des procédés révolutionnaires un régime nouveau.

On s'occupa d'abord de régler avec équité les conditions sociales ; ce but a été promptement atteint. Les lois qui assurent l'égalité civile, l'égalité politique, l'égalité des droits comme des charges entre tous les citoyens, ont pris place dans nos codes au commencement de ce siècle, et elles sont restées debout au milieu de tous nos bouleversements, sans que personne ait jamais songé à y toucher, tant elles répondaient à un besoin impérieux et aux mœurs de notre pays.

Mais en 1789, on n'avait pas voulu seulement établir des relations plus équitables entre tous les citoyens. Par cela même que les privilèges personnels, aussi bien que les privilèges des provinces, des municipalités, des corporations, des parlements, de tous les corps qui avaient eu jusque-là une existence propre avaient disparu, les liens anciennement existant entre les habitants d'un même pays étaient brisés ; il n'y avait plus que des individus isolés, en face d'un pouvoir centralisé dans la personne du souverain. L'autorité royale avait gagné tout ce que les autorités locales avaient perdu, et elle n'était plus tempérée par les institutions qui limitaient auparavant son action.

De là, la nécessité de trouver, d'instituer une autre forme

de contrôle près du chef de l'Etat, dont les attributions avaient été agrandies, et en même temps de créer un lien qui réunit les citoyens entr'eux. On crut trouver ce lien et ce frein, dans des assemblées qui représenteraient la diversité des intérêts, des opinions, et qui, en même temps, seraient constituées de façon à prévenir, à réprimer les abus de l'autorité centralisée. Aux franchises des provinces, des municipalités, des aristocraties, des magistratures héréditaires et des corporations supprimées, on substitua les franchises d'assemblées investies de droits qui leur étaient propres.

A partir de ce jour, deux pouvoirs se sont donc trouvés en présence : celui du chef de l'Etat et celui de la représentation nationale. — Ils n'ont pas toujours vécu en bon accord, ils ont souvent lutté l'un contre l'autre, avec des fortunes diverses, et par suite de ces luttes, le second but que la révolution de 1789 poursuivait, a été moins facilement atteint que le premier.

Ces luttes étaient inévitables ; elles se continuent, elles durent encore après un siècle écoulé, et selon toute apparence, elles se prolongeront. Elles ont été acceptées par les générations qui ont précédé la nôtre, parce que l'histoire entière atteste le mal que peut causer, et qu'a causé souvent à des millions d'hommes, la volonté d'un seul, disposant à son gré de l'honneur et de l'existence d'une nation. On a pu différer selon les temps, sur les moyens de limiter l'autorité souveraine ; on a pu rendre la participation du pays dans la gestion de ses affaires, plus ou moins directe, plus ou moins efficace ; on a pu, comme cela nous arrive trop souvent, s'attacher aux mots plus qu'aux choses, se passionner les uns pour la République, les autres pour la Monarchie ; on a pu, tantôt exagérer, tantôt affaiblir la condition des pouvoirs contrôlants, mais on a persévéré dans la recherche des moyens propres à faire vivre, en face l'une de l'autre, ces deux autorités qui se contiennent mutuellement. C'est pour y parvenir que nous avons changé maintes fois de gouvernement, et que nous avons passé par cette série de convulsions qui nous ont valu, tantôt des guerres civiles, tantôt des guerres étrangères, renversant et relevant

tour à tour des dynasties, acclamant et répudiant des républiques, et que pendant près d'un siècle s'est prolongée cette effroyable mêlée de passions, de discordes et de malheurs au milieu de laquelle nous vivons.

L'expérience nous a donc prouvé que le gouvernement représentatif, ce gouvernement qui réalise d'une manière sensée, pratique, la pensée de nos pères, est difficile à pratiquer. Il se heurte à bien des écueils ; aux résistances des dépositaires de l'autorité qui n'aiment pas, en général, à être contrôlés, pour lesquels l'intervention des assemblées est souvent incommode et toujours importune ; il se heurte aux passions qui naissent des luttes engagées.

Les peuples, maîtres de leurs destinées par l'exercice du droit de suffrage, ont grand besoin de sagesse. Lorsqu'ils en manquent, lorsqu'ils ne savent pas se contenir, lorsqu'ils n'ont pas confiance dans l'action des moyens légaux et du temps ; lorsqu'ils s'irritent contre les obstacles ; lorsqu'ils veulent les briser au lieu de les écarter, tour à tour se produisent les mouvements d'opinion les plus contraires, soit en faveur du principe d'autorité contre les revendications populaires, soit en faveur des revendications populaires contre le principe d'autorité.

C'est là ce que nous avons vu ; et ce n'est pas sans raison que l'on se demande aujourd'hui si, après avoir conquis l'égalité civile et l'égalité politique, le droit de suffrage pour tous et la représentation par des assemblées, nous avons su convenablement user de ces droits ; si dans nos mains, ils n'ont pas servi à toute autre chose qu'à l'établissement de libertés politiques ; si nos révolutions étaient toutes également nécessaires, et si elles n'ont pas retardé plus qu'elles n'ont servi le progrès général de la société. Ce n'est pas sans raison qu'on se demande si, au lieu de renverser la monarchie, pour se jeter dans les bras de la république, sauf à revenir de la république à la monarchie, la France ne serait pas un pays aussi avancé que l'Angleterre, à la condition d'avoir su se contenter, comme l'Angleterre, de réformer ses lois, à mesure que le besoin s'en faisait sentir, au lieu de les briser ; qu'on se demande si ces se-

cousses répétées, ces transitions brusques d'un régime à l'autre, sont le plus sûr moyen d'arriver au but vers lequel, d'un commun accord, on tend.

Une existence tourmentée comme la nôtre, est un péril certain pour toute société, et un sérieux obstacle à son développement.

Là où la force crée des pouvoirs, de quelque côté qu'elle vienne, de l'armée ou du peuple, et quel que soit le but qu'elle se propose, la force les renverse ; les violences appellent les violences, et les excès entraînent les excès. On ne fonde rien de stable de cette façon. Vainqueurs, les auteurs de ces coups de main sont constamment acclamés ; vaincus, ils sont accablés d'injures. Nous en avons fait l'expérience. Mis à ce régime de dictatures militaires ou populaires, nous les avons toutes subies, mais nous les avons toutes secouées.

Nous avons changé douze fois de gouvernement depuis moins d'un siècle, et ces douze gouvernements, monarchiques ou républicains, autoritaires ou libéraux, ont été salués par les mêmes applaudissements à leur naissance et poursuivis des mêmes insultes après leur chute. Divers par leur origine, amenés par les événements les plus contraires, tantôt parce que l'on ne voulait pas d'une politique qu'on appelait la politique de la paix à tout prix, tantôt parce qu'on ne voulait pas d'une politique qui attirait sur le pays le fléau de la guerre, tantôt parce que les lois étaient violées, tantôt sans que les lois fussent violées, ces bouleversements que nous avons faits ou soufferts, où nous ont-ils conduits ?

A la dernière, à la plus criminelle, à la plus honteuse de toutes les révolutions, à l'insurrection du 18 mars.

Une centaine d'hommes, la plupart inconnus la veille, ont pu faire accepter leur domination dans Paris, sans rencontrer le moindre obstacle, et ils seraient peut-être parvenus à imposer momentanément leur domination à la France, si dans sa sagesse, l'Assemblée n'avait pas fixé sa résidence hors de la capitale.

Grâce à la frayeur des uns, à l'indifférente apathie des au-

tres, à l'ignorance du plus grand nombre, cet étrange pouvoir issu des faubourgs a pu régner dans Paris, sans être sérieusement contesté. Il flattait les passions populaires, relâchait les repris de justice, payait les désœuvrés et répandait autour de lui la terreur ; c'étaient là ses moyens de gouvernement, il n'en avait pas d'autres.

La liberté des personnes, du domicile, de la presse, de l'enseignement, toutes les libertés, il les foulait aux pieds. Le respect de la vie humaine n'était pour lui qu'un vain mot ; il assassinait les otages. C'était au nom du patriotisme qu'il soulevait la guerre civile en face de l'étranger, et pendant 70 jours l'ennemi a pu voir le drapeau rouge flotter sur les murs de Paris et tomber à ses pieds la colonne élevée dans d'autres temps à la gloire de nos armes avec du bronze allemand.

Voilà le résultat auquel ont abouti les incessants appels faits à la force.

Vous avez recherché, Messieurs, d'où avait pu naître un état des esprits qui avait permis à de pareils événements de se produire. Vous vous êtes demandé quelle était la cause de cette inertie des uns, de cette audace des autres, de ces alternatives de légèreté et de présomption qui ont rendu possibles de semblables horreurs !

Vos Commissions vous l'ont dit : Cette cause, elle est dans les appels répétés à la violence, qui façonnent le pays à supporter le joug ignominieux de la force appuyée sur le nombre. Des appels répétés à de tels moyens font que l'esprit révolutionnaire se développe de plus en plus, que le principe d'autorité et le respect des lois s'affaiblit, et que les idées de liberté vraie perdent successivement leur empire sur l'esprit des populations.

Il arrive en effet, et il doit nécessairement arriver alors, qu'une sorte d'indifférence et de scepticisme envahisse au bout d'un certain temps une partie de la société ; sentiment mauvais qui, en politique comme en toutes matières, détend le ressort des forces morales. Mises à de telles épreuves, témoins de tant de changements, victimes de tant de déceptions,

les nations arrivent fatalement à ne plus croire à rien, à ne plus s'attacher à rien, à accepter indifféremment toutes les solutions, à les essayer toutes, dans la prévision qu'aucune ne sera de longue durée.

Ainsi se forme et se grossit d'une part la tourbe des adulateurs du nombre, de la force et de la fortune, et d'autre part cette masse flottante qui regarde passer les révolutions, qui n'aime pas les désordres, qui les redoute, mais qui n'ose les réprimer, surtout quand elle ne se sent point appuyée par un Gouvernement qui lui inspire pleine confiance dans sa force et dans sa durée. Alors elle s'abstient, observe et attend, et comme le dit M^{me} de Staël, elle *éprouve le lâche besoin de donner raison au sort quel qu'il soit*. Plus ces crises sont fréquentes, plus elles ont de chances de succès ; car elles trouvent un personnel tout formé, composé de gens empressés aux agitations, prodigues d'une activité inquiète, prêts à se jeter dans les aventures et à y pousser. Ce péril est particulièrement à redouter dans un pays comme le nôtre.

La France, en effet, a été de tout temps facile à émouvoir, facile à entraîner ; les imaginations y sont vives, la réflexion y vient souvent trop tard ; on ne sait pas toujours se défendre contre les impressions que fait naître la polémique ardente que les événements provoquent.

Le lendemain d'une révolution dont on a souffert, on résiste à toutes les suggestions ; mais le calme une fois rétabli, après un repos d'une certaine durée, on oublie vite les épreuves passées ; de nouvelles générations s'élèvent et recherchent les émotions dont leurs devanciers ne voulaient plus. Généreuse et fière, la France se passionne aisément pour des idées qui n'ont parfois que les apparences de la fierté et de la générosité. Si alors le Gouvernement est hésitant et faible, s'il est animé de cet esprit de tolérance qui souvent prévaut dans les temps paisibles, s'il abandonne la société à elle-même, des malheurs sont à craindre. Le bon sens public, la puissance des intérêts du travail, ne suffisent pas toujours pour nous préserver des caprices de la rue. Nous en avons

fait plus d'une fois l'expérience, et notamment le 24 février 1848, alors qu'une révolution, sans motifs, sans excuse, sans but, inique et inutile à la fois, a subitement éclaté dans Paris et a tout renversé. Il y a chez nous plutôt des sentiments que des convictions; on fait de la politique plutôt avec ses passions qu'avec sa raison; on ne comprend pas assez que le meilleur soutien d'une bonne cause, le moyen le plus sûr de la faire triompher, c'est le temps. On croit pouvoir s'en passer, et il emporte en un jour ce que l'on a voulu créer sans lui.

Dans une nation ainsi faite doivent se rencontrer plus nombreux qu'ailleurs, des hommes disposés aux coups de main contre les institutions qui leur déplaisent; les uns afin de réaliser des idées auxquelles ils tiennent, les autres sans trop savoir pourquoi. Plus ou moins nombreux, selon les circonstances, ils constituent le parti révolutionnaire. Ce parti existe depuis 1792. Il a ses doctrines, ses traditions et a exercé une influence parfois puissante sur les populations ouvrières. Il est redoutable, bien qu'il soit en minorité, parce qu'il est prompt à l'action; et parce que dans de certains moments comme ils'en rencontre dans la vie de tous les peuples, il peut trouver l'occasion de tout bouleverser, sans produire en général autre chose que des journées sanglantes, semblables à celles que l'on a vues, en juin 1848 et en mars 1871, suivies des sombres répressions du lendemain.

Ce parti n'accepte aucun contrôle; il se sert des assemblées uniquement comme d'un moyen de domination. Il se jette sur le pouvoir, s'empare des ministères, des télégraphes, des postes; il expédie des ordres et, maître de l'autorité, il ne consent pas à la partager. Il a imposé à la France plus d'une dictature, indépendamment de celles qu'il lui a valu; mais il n'est jamais plus près de sa chute que le jour où il se croit le plus sûr de son triomphe. La raison en est simple et la voici:

Il y a en France huit millions d'hommes qui vivent de leur travail, qui ont besoin pour eux et pour leur famille de la sécurité du foyer, de l'ordre sans lequel le travail s'arrête;

ils ne peuvent pas s'en passer. Or, quand l'ordre est ou paraît gravement menacé, quand les lois protectrices de la liberté des individus, du domicile, de la propriété, ne sont plus observées, les capitaux disparaissent; la misère survient. Cette misère amène une réaction immédiate; ceux qui avaient été les instruments du désordre deviennent tout d'un coup les instruments de l'ordre. On l'a vu après 1848; à la suite d'une tourmente qui ne fut même pas très-grave, si ce n'est dans les premiers mois, la France déjà fatiguée, inquiète surtout, n'a plus voulu d'agitations; elle a abdiqué dans les mains d'un seul pour retrouver la sécurité dont elle avait besoin.

Cet état de choses a duré vingt ans. Pendant vingt ans, la volonté d'un homme a été la loi suprême et la loi acceptée du pays. Pendant vingt ans le Gouvernement a fait tout ce qu'il a voulu et on a trouvé bon tout ce qu'il a fait. Ce régime a duré par les causes qui l'avaient fait naître, par la crainte des crises dont on redoutait le retour. Les mêmes circonstances se reproduisant, on peut être certain que la société, secouée de nouveau et agitée, cherchera quelque part, et n'importe où, un abri; comme ces navires qui, battus par la tempête, cherchent après une navigation tourmentée, un port où ils puissent échapper à l'orage et jeter l'ancre.

Ceux qui n'aiment pas les dictatures, qui ne les acceptent pas et ne les servent pas, qui ne veulent ni des surprises d'en haut, ni des surprises d'en bas, réprouvent les violences. Ils savent que le danger de la concentration des pouvoirs dans une même main, ce danger si redoutable dans des sociétés comme la nôtre, où il y a tant d'intérêts en jeu, tant de passions en mouvement, tant et de si lourdes responsabilités à porter, s'efface en présence des périls qui naissent des désordres de la rue. Ils savent que le mal causé par les révolutions consiste moins dans les troubles momentanés qu'elles causent, que dans les réactions qu'elles opèrent; que les idées de sage liberté en souffrent et ne rencontrent plus la même faveur dans l'opinion; qu'alors le besoin de sécurité, les préoccupations des intérêts alarmés l'emportent.

Un homme qui joint à de hautes lumières, une longue expérience, a signalé en termes éloquents le péril de la situation qu'ont faite à notre pays les événements de ces dernières années.

« Le mal est immense, a dit M. Guizot; il n'y a point de » termes pour le qualifier, point de mesures pour le mesurer; » les souffrances et la honte qu'il nous inflige sont peu de choses auprès de celles qu'il nous prépare, s'il se prolonge. Et qui » dira qu'il ne saurait se prolonger, quand toutes les passions » des pervers, toutes les folies des insensés, toutes les faiblesses des honnêtes gens concourent à le fomenter? »

Puis, après avoir recommandé l'union de toutes les forces conservatrices contre les forces révolutionnaires, il ajoutait :

« Ce n'est pas trop, et il ne faut pas qu'il soit trop tard. » Unies dans l'œuvre, elles plieront plus d'une fois sous le » fardeau et la France aura encore besoin que Dieu la protège » pour se sauver. »

Le danger que signalait l'homme d'État auquel nous empruntons ces paroles, est devenu évident de nos jours. Personne ne peut le contester, et l'on doit en conclure que bien aveugles et bien coupables sont ceux qui, par fanatisme, calcul ou légèreté, poussent les masses à se soulever, et qui se flattent, après les avoir soulevées, de pouvoir les contenir et les dominer; bien aveugles et bien coupables sont également ceux qui essayent de justifier ou d'approuver de pareils actes, car en les approuvant ou en cherchant à les justifier, ils faussent la conscience publique, ils encouragent le mépris des lois et ils préparent le règne de la force.

VI

Du parti révolutionnaire depuis 1848.

Ils sont d'autant plus aveugles [et plus coupables que, depuis 1848, l'esprit révolutionnaire a pris en France une forme

nouvelle. Ce ne sont plus des changements politiques que l'on demande, ce sont des réformes sociales. Nos premières révolutions avaient été faites au nom et dans l'intérêt de la République; elles se font aujourd'hui au nom et dans l'intérêt de la Commune. On répand depuis vingt-cinq ans des doctrines qui ont profondément altéré le bon sens et la moralité des populations. Ce que l'on déclare vouloir, ce n'est plus telle ou telle modification dans le régime établi, c'est faire table rase de toutes les croyances, de toutes les conditions dans lesquelles la Société vit et se meut. Monarchie et république ont le même ennemi devant elles; le lendemain de leur avènement elles se trouvent toutes deux également (comme on l'a vu le lendemain du 4 septembre), en face du même péril. Le mouvement n'est pas un seul instant suspendu, il va même en s'accéléralant, en s'accroissant de plus en plus, et quel que soit le gouvernement qu'on se donne ou qui s'impose, on peut le prédire à l'avance, au bout de peu de temps, on verra qu'il ne s'agit pas de constituer telle ou telle forme de pouvoir, mais qu'il s'agit de toute autre chose.

Le signe auquel on peut reconnaître que c'est bien là effectivement la pensée des agitateurs de notre temps, est celui-ci : que l'on regarde attentivement contre qui sont dirigés leurs coups, dans la presse, dans les brochures, dans les discours qu'ils tiennent. On verra que leurs attaques sont dirigées, beaucoup moins contre le Gouvernement quel qu'il soit, que contre la société; c'est la religion, c'est la magistrature, c'est l'armée, que l'on dénigre, en même temps qu'on fait l'éloge du Comité de Salut public et de la Commune. Nous avons la douleur de voir, en ce moment même, ces honteux panégyriques pénétrer à l'aide des journaux à bon marché jusque dans les plus humbles demeures.

Telle est l'œuvre qui se poursuit sous nos yeux. Nous en sommes témoins, nous ne pouvons pas nous y tromper; cette propagande se fait au grand jour et publiquement.

Or les sociétés n'existent que par le concours de certaines

forcés qu'il ne faut jamais ébranler, si l'on veut que ces sociétés vivent.

La religion et ses croyances apprennent à respecter l'ordre moral.

L'honorabilité des hommes chargés de la responsabilité du gouvernement, magistrats, administrateurs, chefs de l'armée, aide à faire aimer et accepter le pouvoir, que ces chefs représentent, et qui est destiné à protéger la société.

Enfin la confiance dans la justice assure l'observation des lois.

Mais quand la religion et ses croyances sont livrées au mépris ; quand on s'attache à répandre la déconsidération sur tous les hommes qui exercent une action quelconque dans le gouvernement ; quand les magistrats, les administrateurs, les chefs de l'armée sont décriés ; quand tous les moyens de propagande, les livres, les journaux, les gravures, les discours des réunions populaires sont employés à répandre, avec le mépris de la loi, les principes les plus faux ; quand on ne cesse de répéter que l'homme a droit au bien-être et que l'organisation sociale, telle qu'elle est établie, est le seul obstacle à la réalisation de ce bien-être, on arrive inévitablement à faire croire à ceux qui souffrent, d'abord qu'ils sont mal gouvernés et qu'il faut changer de gouvernement ; ensuite, comme les changements de gouvernement ne remédient la plupart du temps à rien, qu'il faut changer les bases de la société ; et ainsi les fondements de l'édifice s'ébranlent ; à la première occasion, au premier prétexte, tout croule ; l'édifice tombe, on le relève ; il tombe encore.

Supposez un pays dans lequel on ait pu réussir à inspirer aux malheureux des sentiments de haine et d'envie contre ceux qui possèdent ; supposez un pays dans lequel, en exploitant des hommes plus à plaindre au fond qu'à blâmer, on en soit venu à leur donner un sentiment exagéré de leur importance, en leur répétant sans cesse qu'ils sont l'honneur et la force de la société, qu'eux seuls ont échappé à l'égoïsme et à la corruption générale ; assurément, dans un tel

pays, ces hommes regarderont comme une suprême iniquité que le pouvoir ne leur soit pas dévolu, puisqu'eux seuls sont dignes de l'exercer ; ils chercheront naturellement à s'en emparer.

Supposez encore que des habiles ou des ambitieux leur en aient fourni le moyen, qu'on leur ait dit : faites la Commune, affranchissez la Commune de l'autorité du gouvernement central, vous y dominerez puisque les élections donnent la prépondérance au nombre, c'est-à-dire à vous ; puis, réunissez les Communes entre elles par le lien d'une fédération dont vous serez les chefs, sous le nom de délégués, et vous deviendrez les maîtres du pays.

Cette histoire est la nôtre.

En observant attentivement la marche que les événements ont suivie depuis quarante années, on peut s'assurer que nous nous sommes approchés peu à peu du but que l'on se propose ouvertement d'atteindre aujourd'hui.

L'esprit révolutionnaire, tel que nous avons essayé de le définir, jacobin avant 1848, socialiste depuis cette époque, sous ses différentes formes, s'est montré constamment animé d'une même pensée : détruire, pour proclamer tantôt la République, tantôt la Commune. Nous lui devons toutes les secousses qui nous ont affaiblis au dehors et ruinés au dedans. Dans toutes les circonstances il a procédé de la même façon. Nos révolutions n'offrent entr'elles, aucune différence, si ce n'est celle-ci : les luttes sont d'autant plus sanglantes qu'elles se renouvellent plus souvent.

Inutile de rappeler des faits connus de tous ; ces faits viennent de se passer sous nos yeux.

Vingt ans de silence avaient pesé sur notre pays. N'est-il pas vrai que le jour où ce silence a été rompu, le plus étrange spectacle nous a été donné ?

Immédiatement la capitale est devenue le théâtre de scènes où comparaissaient un petit nombre d'acteurs, toujours les mêmes, venant débiter aux applaudissements des mêmes claqueurs des doctrines empruntées à d'autres temps ; prêchant

la guerre civile, excitant les convoitises, absolument comme en 1848. Les mêmes orateurs, dans les mêmes clubs, refaisaient les mêmes discours; les mêmes fureurs éclataient dans les mêmes journaux, les mêmes émeutes dans les mêmes rues. Que demandait-on en 1869? La Commune. C'est M. Malon qui le dit : c'est pour cela que l'on construisait des barricades, c'est pour cela que s'engageait cette polémique détestable qui obtenait un si brillant succès, et dans laquelle on outrageait la magistrature, l'armée, on flétrissait nos soldats du nom de prétoriens, on semait dans leurs rangs des germes de désobéissance et d'indiscipline. Un enchaînement de circonstances a ramené depuis les catastrophes auxquelles avaient abouti les révolutions de 1830 et de 1848; à la suite de chacune de ces catastrophes on a vu grandir le germe d'où la Commune est sortie. On l'a vu plus développé après le 24 février qu'après 1830; et après le 18 mars qu'après le 24 février. Chaque fois, à la suite de chacune de ces secousses, et quelle qu'en ait été la cause, la multitude est entrée en scène à son tour et avec ses passions; elle a eu sa bataille d'avril 1834 après la révolution de 1830; sa bataille de juin 1848 après la révolution du 24 février; sa bataille de mars 1871 après la révolution du 4 septembre; et chaque fois cette bataille a été plus meurtrière, plus disputée, moins décisive, chaque fois s'est montré plus à découvert, le gouffre au fond duquel nous risquons de périr engloutis.

Il ne faut donc pas s'étonner des sentiments qu'inspire et que doit inspirer à beaucoup d'hommes honnêtes et éclairés une révolution de plus. Ceux qui, dans une même génération, ont vu le mal profond causé par ces bouleversements et la vanité des prétendus bienfaits qu'on en attend, ceux-là savent trop bien qu'à ce jeu se consomment et s'épuisent les forces de la France aujourd'hui si humiliée, si démembrée et si affaiblie; ils savent qu'à ce jeu se perdent et se détruisent nos forces morales, c'est-à-dire les plus essentielles et les plus précieuses de toutes les forces; que, d'une part, les classes moyennes, de plus en plus intimidées, sont de plus en plus in-

capables de soutenir la lutte, car en contact permanent avec les populations sur lesquelles ces mauvaises doctrines ont prise, elles sentent les dangers qui les menacent à toute heure, et il leur manque, à côté de rares qualités qu'on ne peut leur refuser, telles que le goût du travail et de l'épargne, il leur manque la clairvoyance des conditions auxquelles se maintient l'ordre. D'autre part, s'enhardissent de plus en plus les classes turbulentes de la population, celles sur lesquelles l'école révolutionnaire agit et verse à flots ses poisons, chez lesquelles on a travaillé longtemps à détruire toutes les idées de respect, de légalité, tous les sentiments religieux et moraux, et qui, livrées sans frein à leurs appétits, sont impatientes de jouir.

Entre ces deux portions de la société la lutte est de plus en plus difficile; on s'en effraie à bon droit.

C'est aussi à bon droit que l'on s'effraie de la condition faite à des gouvernements mis à de telles épreuves. Quelle force peuvent-ils avoir? Où peut-être leur point d'appui? Que devient leur autorité? En France les gouvernements sont tous considérés comme des gouvernements de passage; leur existence précaire et incertaine les rend de moins en moins capables d'abriter, de protéger les intérêts sociaux, de représenter le pays, de compter dans les conseils des grandes nations; et c'est ainsi que viennent l'abaissement, l'humiliation et la ruine.

Le mal produit est considérable, le mal moral, celui qui doit préoccuper surtout les hommes d'État. Toutefois on ne peut pas dire qu'il soit sans remède. Ce mal ne réside en effet jusqu'ici, que dans quelques grandes villes, où une partie de la population, nourrie de croyances mensongères, aveuglée par de basses flatteries, rêve un avenir impossible; où l'on a malheureusement exploité avec succès les appétits des uns, les ambitions des autres, l'orgueil d'en haut, la crédulité d'en bas. C'est là, c'est sur ces parties malades du corps social qu'il faut porter prudemment, mais résolument la main, si l'on veut que la France se relève et que nos malheurs aient

un terme. C'est là qu'il faut tâcher de faire pénétrer cette vérité qu'il n'y a pas de bonnes révolutions, surtout en face de l'ennemi, et que les idées depuis longtemps répandues, sur ce point comme sur tant d'autres, sont absolument fausses.

Pour obtenir ce résultat, le moyen le plus efficace est d'abord de propager les doctrines vraies à l'aide des procédés dont on se sert pour propager les doctrines fausses ; c'est d'user de la liberté pour répandre à profusion des idées honnêtes, c'est de descendre dans l'arène où se rencontrent les adversaires que l'on est en devoir de combattre, de s'y mesurer avec eux sans se décourager jamais, avec la foi que donne la croyance dans la puissance du bien, dans la justice et le bon sens. Les honnêtes gens sont de beaucoup les plus nombreux en France ; ils n'ont peut-être pas toujours été les plus résolus ; ils comptaient trop sur l'action du Gouvernement ; aujourd'hui ils ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. Il faut, en deuxième lieu, que le Gouvernement soit fort, vigilant et ferme, et ait assez de pouvoir pour faire respecter l'ordre, les lois, et pour remplir, vis-à-vis de la société les devoirs que l'état présent du pays lui imposent.

La France a entendu, elle entend encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, quand les Prussiens occupent une partie de notre territoire, quand les événements du 18 mars sont si récents, des provocations effrontées aux haines et aux convoitises. Elle a vu, elle voit se reproduire cette polémique de calomnies et d'injures faite pour amener des convulsions nouvelles, ces attaques contre la religion, la magistrature, l'armée, contre la représentation nationale, à l'aide desquelles on cherche à ébranler, en attendant qu'on le renverse, le Gouvernement à peine rétabli. Que la France se recueille et juge ceux qui, au milieu de la dernière guerre et au lendemain de cette guerre, ont vanté ou vantent les bienfaits de la terreur et de la commune.

Que le peuple victime et dupe de tant de mensonges, toujours et si facilement séduit par des mots et des apparences, s'éclaire à la lumière des faits. Il comprendra que

toute révolution est un mal et nullement un remède, un prolongement et non un soulagement de ses maux ; que la révolution du 4 septembre notamment a ajouté un danger de plus au danger de l'invasion, qu'elle a été un pas de plus fait vers la désorganisation sociale, un outrage de plus fait à la représentation nationale, une compromission de plus de ses intérêts matériels et moraux dans le présent et dans l'avenir.

VII

Facilitée par nos revers, cette révolution a été à la fois l'œuvre des circonstances et l'œuvre des hommes. Les circonstances ? Nous les avons fait connaître. Les hommes ? Nous n'avons pas à les rechercher ; nous nous sommes bornés à déclarer que, quels qu'ils fussent, ceux qui avaient profité de nos désastres pour agiter Paris, au lieu de courir à la frontière et de la défendre, sont grandement coupables ; ils ont été coupables le 4 septembre comme le 31 novembre, le 22 janvier, le 18 mars. Ces agitateurs de profession, qui vivent dans un mécontentement perpétuel sous tous les régimes, qui sont en guerre ouverte contre toute autorité, qui conspirent toujours et qui marchent, quand les esprits leur paraissent suffisamment aigris, les armes à la main, contre le Gouvernement établi, ces hommes là sont le fléau de toute société.

Les membres du Gouvernement de la Défense nationale n'ont pas pris part à l'envahissement du Corps législatif. Ils le déclarent. Mais le flot populaire les a emportés ; une fois à l'Hôtel-de-Ville, ils y sont restés. En y restant, en acceptant le pouvoir des mains de ceux qui le leur conféraient, ils sont devenus responsables, non-seulement de leur acceptation, mais de l'usage qu'ils ont fait de ce pouvoir.

Au-dessus des personnes que nous n'avons pas à mettre en cause, et indépendamment des circonstances qui passent, il y a des principes qui demeurent, et ces principes

il est nécessaire de les affirmer, aujourd'hui surtout, où après d'heureuses fortunes nous connaissons les revers, après la gloire, l'humiliation. Qui sait d'ailleurs si nous sommes arrivés au terme de nos épreuves ! L'orage d'hier laisse encore entendre de lointains grondements, l'orage futur semble se préparer. En pareille situation, c'est pour nous un devoir de déclarer qu'aucun pays ne saurait supporter, sans péril, ce régime démoralisant de violences commises au mépris des lois, contre les assemblées, contre les pouvoirs régulièrement établis. Ces coups de main, heureux ou malheureux, sanglants ou non-sanglants (ce qui dépend uniquement du degré de résistance qu'on leur oppose), sont à juste titre réprouvés et punis par les lois de tous les pays civilisés, car ils entraînent après eux des conséquences dont les sociétés souffrent longtemps et cruellement.

Les auteurs de ces coups de main et ceux qui s'y associent après leur accomplissement, peuvent alléguer et faire valoir les circonstances qui, à leurs yeux, effacent ou atténuent leurs torts, mais ces actes, considérés en eux-mêmes, ne sont justifiables à aucun degré.

M. Jules Favre a pu dire assurément à M. le comte de Bismarck, dans l'entrevue de Ferrières, que l'empire s'était effondré à Sedan et que personne ne l'avait renversé. Il a pu dire que *ce gouvernement était tombé de lui-même, et qu'en prenant le pouvoir, ses collègues et lui n'avaient fait qu'obéir à une loi de suprême nécessité* (1).

Mais cet argument tiré de la nécessité, de la raison du salut de l'Etat, est de ceux dont il ne faut pas abuser, car il peut servir à justifier toutes les causes, même les plus mauvaises.

Or, nous avons rencontré cet argument à chaque instant, dans la bouche des membres du gouvernement de la Défense; quand il s'est agi de justifier leur avènement au pouvoir,

(1) *Simple récit*, t. 1.

quand il s'est agi de justifier l'usage qu'ils ont fait de leur autorité, l'armement de la population, l'ajournement de la convocation d'une Assemblée, la mollesse de la répression, les marchés ruineux, les condescendances coupables, on nous a toujours dit : « Nous subissions les exigences d'une » situation que nous n'avions pas faite ! »

L'empire, dit M. J. Favre, s'effondrait à Sedan. Mais était-ce une raison pour briser, après la chute de l'Empereur, la dernière expression du pouvoir légal en France, de telle sorte qu'un pouvoir révolutionnaire restât seul debout ?

De la chute de l'Empereur, même en supposant qu'elle entraînât nécessairement avec elle l'expulsion du Corps législatif, pouvait-on conclure que la convocation d'une Assemblée nouvelle devait être ajournée pendant cinq mois, sous d'incessants prétextes, de manière à laisser pendant ces cinq mois le pouvoir révolutionnaire seul dominant ?

Non. Et quand on prétend que l'on a plié sous le poids de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, nous avons le droit de répondre : Ceux qui ont pris le pouvoir le 4 septembre avaient apparemment, ou croyaient avoir le moyen de l'exercer ; autrement ils ne l'auraient pas pris, et surtout ils ne l'auraient pas gardé ; car dans de telles conjonctures, avec de telles responsabilités, on ne demeure pas dans une situation où l'on se sent impuissant à faire prévaloir l'intérêt de son pays. Quand on a l'insigne et redoutable honneur d'être placé à la tête d'une nation dont l'existence est en péril, on n'est pas recevable à dire qu'on s'est trouvé forcé par les circonstances de suivre, dans leurs égarements, ceux que leurs souffrances, leurs passions ou leurs douleurs affolent. On doit résister, et si on ne peut résister, on doit se retirer.

Ce n'est certes pas volontairement et de son plein gré, nous en sommes bien convaincus, qu'en temps de guerre, en face de la Commune, et lorsque les Prussiens étaient sous les murs de Paris, le Gouvernement a laissé toute liberté aux clubs, aux réunions publiques et aux journaux de troubler le pays.

Ce n'est pas volontairement et de son plein gré qu'il a armé tous les bras dans une population qui comptait un si grand nombre d'hommes dépravés, et qu'il a consenti à voir les délégués des comités centraux prendre pied dans les municipalités et dans la garde nationale, lorsque les municipalités et la garde nationale étaient le grand ressort, l'instrument principal de la défense.

Non, le Gouvernement tolérait ces choses parce que ceux qui le composaient avaient longtemps soutenu le droit de réunion, le droit au fusil pour toute la population ; et surtout parce qu'ils étaient ou se croyaient dans l'impossibilité de réagir contre la révolution qui venait de triompher. Cette impossibilité était peut-être réelle au début. Nous admettons que, au lendemain de la révolution, des entraînements de cette nature étaient inévitables ; mais à partir du 3 novembre, lorsque les membres du Gouvernement furent investis de la confiance de la presque unanimité des citoyens de Paris, quand cinq cent mille suffrages eurent mis entre leurs mains une force qu'ils n'avaient pas auparavant, nous ne pouvons plus comprendre leurs tolérances en faveur d'une minorité hostile et grandement coupable.

Dans les explications que l'on donne ou que l'on essaie de donner pour justifier la conduite tenue alors, on a été jusqu'à dire que la postérité, plus juste que les contemporains, saurait honorer ceux qui, le 4 septembre, avaient assumé la lourde responsabilité des affaires.

« En se rendant à l'Hôtel-de-Ville, dit M. Jules Favre, pour » prendre en main le Gouvernement, M. le général Trochu a » fait acte de grand citoyen. Il n'avait pas contribué au ren- » versement de l'Assemblée, mais quand tous les pouvoirs » ont été jetés à terre, que serait devenue la France s'il s'était » effacé et condamné à l'inaction ? En se mettant courageu- » sement à la tête de l'armée et de la population, il a sauvé » la situation et rendu à son Pays un signalé service. Ce service » était exempt de toute ambition personnelle et il lui vaudra

» un jour la reconnaissance publique ; tôt ou tard justice » lui sera rendue » (1).

Nous avons le regret de ne pouvoir accepter, sans faire des réserves, une pareille appréciation, qui, si elle était fondée, pourrait être appliquée à tous les membres du Gouvernement.

Nous ne contestons pas que le 4 septembre, à 3 heures de l'après-midi, les pouvoirs publics ne fussent renversés, que la place ne fût vide et n'appartint au premier occupant. Nous ne contestons point davantage que ceux qui l'ont prise et occupée n'aient pu être animés de sentiments désintéressés ; mais il faut bien reconnaître qu'en la prenant, ils s'associaient à un acte qui avait eu pour but et qui devait avoir pour résultat la dispersion d'une assemblée légalement constituée, et l'anéantissement de tous les pouvoirs existants ; qu'ils apportaient à l'accomplissement de cet acte l'autorité de leurs noms, l'appui de leur influence et la force de leur situation ; ils ne reculaient donc pas devant une solidarité manifeste avec des hommes qui venaient de faire une révolution.

En 1848, M. de Lamartine a pu dire et a dit qu'il n'avait pas fait la révolution du 24 février, qu'il n'était pas descendu dans la rue, qu'il n'avait pas appelé le peuple aux armes ; tandis que, près de lui, MM. Flocon et Ledru-Rollin revendiquaient au contraire l'honneur d'avoir participé à la lutte. Les uns et les autres sont devenus au même titre les représentants de la révolution du 24 février, et sans avoir été toujours complètement libres dans leurs déterminations, dominés qu'ils étaient, eux aussi, par les passions qui les enveloppaient, ils sont devenus responsables des événements qu'ils n'ont pas su prévoir ni conjurer.

En 1870, même en admettant que MM. J. Favre, Picard, et leurs collègues aient pu prétendre à bon droit, comme MM. de Lamartine et A. Marrast, qu'ils n'avaient pas conduit les bandes armées jusqu'aux portes du Corps Législatif, il

(1) *Simple récit*, t. I.

est bien évident que, s'ils n'ont point fait la révolution du 4 septembre, ils ne l'ont pas réprouvée puisqu'ils ont servi et dirigé le gouvernement qui en est issu.

Tout en reconnaissant que le désir de se dévouer à la défense de son pays est un sentiment qui peut excuser bien des entraînements et bien des fautes; que le 4 septembre, la situation n'était pas à beaucoup près la même que le 24 février; sans soupçonner les intentions de personne, et même en tenant compte des circonstances, il est impossible de conférer à de tels actes et de leur reconnaître le caractère de haute moralité qui seul pourrait les recommander à la reconnaissance de la postérité.

Dans notre pensée, faire appel à la force brutale au lieu d'en appeler à la raison publique et au respect de l'autorité légale, applaudir au triomphe de la force brutale ou y participer, c'est s'exposer à être sévèrement jugé par les générations qui suivront la nôtre, qui porteront le poids de nos fautes et qui ne sauront pas toujours distinguer, dans les responsabilités encourues, ceux qui, débordés ou effrayés, se tiennent en dehors du théâtre de l'action lorsque l'action s'engage, de ceux qui, plus hardis, conduisent et soutiennent la bataille jusqu'au bout.

VIII

Le Gouvernement du 4 septembre pouvait-il sauver la France!

La révolution faite, le nouveau Gouvernement installé, il est arrivé, comme on devait s'y attendre, que Paris, ou du moins la portion de Paris qui avait fait la révolution, a exercé une influence prépondérante sur le Gouvernement qu'elle avait créé.

Les clubs, les journaux, les manifestations populaires furent les moyens d'action dont on se servit. Forcé par le mouvement de l'opinion et par les nécessités mêmes de la situation de continuer la guerre, le gouvernement avait besoin du concours et de l'union de tous. Pour obtenir ce concours et cette union, il crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se remettre aux mains de ceux qui paraissaient les chefs du mouvement; il se flatta d'éviter ainsi des déchirements. De là, les concessions auxquelles il s'est prêté.

Après avoir proclamé la République dans un premier moment d'effervescence, le Gouvernement inclina l'autorité fragile et contestable, dont il était revêtu, devant les volontés d'un parti qui semblait dominant, par cela même qu'il était bruyant, et se laissa pousser ainsi peu à peu à travers une série d'événements que nous avons eu à raconter jusqu'au dénouement de cette terrible crise, jusqu'à l'insurrection du 18 mars.

Pouvait-il résister à la pression qui pesait sur lui, sinon dans les premiers jours, du moins après le plébiscite du 3 novembre? A notre avis, il le pouvait, et il devait tout au moins le tenter.

Pouvait-il, en y cédant, réparer les désastres qui avaient marqué le début de la campagne? Nous ne le pensons pas, surtout à l'aide des moyens auxquels il a eu recours.

Le patriotisme n'a certes manqué à aucun de ceux qui étaient alors investis du pouvoir. Il serait injuste de contester le dévouement dont ils ont fait preuve. Ils ont voulu repousser l'invasion, ils ont voulu maintenir l'ordre, mais leurs efforts ont échoué et devaient demeurer impuissants, non-seulement parce que, nés d'une révolution, ils se trouvaient dans l'obligation d'obéir au mouvement que cette révolution imprimait, mais parce que les doctrines de leur parti, aussi bien que leurs convictions propres, se résumaient dans un programme radicalement faux, celui de 1792.

Les moyens matériels leur manquaient moins qu'on ne l'a

dit (1). Le coup qui avait frappé la France à Sedan, avait pu ébranler, mais non pas abattre notre pays; d'immenses ressources restaient encore. M. Gambetta le reconnaît; il déclare dans sa déposition: « Que ni les hommes, ni l'argent » ne lui ont jamais fait défaut. » M. le général Vinoy, de son côté, déclare que, lorsque Paris s'est rendu, l'armée active comptait 250,000 hommes sous les drapeaux, non compris un nombre au moins égal de gardes nationaux. Dans les armées de Faidherbe, de Bourbaki et de Chanzy, il y avait à la même époque, près de 400,000 hommes sur pied.

Pourquoi, avec des moyens d'action si considérables, avec le désir incontestable de s'en servir, le Gouvernement, maître d'une autorité sans limite, n'a-t-il pas réussi?

Nous osons affirmer que si ses efforts, ses bonnes intentions ont échoué, il ne saurait s'en prendre à la population. Il a trouvé debout, prêts à le seconder, des hommes qui, en tout autre temps et pour tout autre objet que celui de la défense, eussent été ses adversaires déclarés. On lui a scrupuleusement obéi. Les seuls embarras qu'il ait rencontrés, il les a dus à ce petit nombre d'hommes exaltés ou pervers, qui, à Paris et en province, ont constamment travaillé à le renverser, ont conspiré et se sont mis à la tête de toutes les insurrections et de toutes les émeutes. Il n'a pas eu d'autres adversaires que ceux-là.

Ce qui lui a manqué, ce ne sont donc ni les hommes, ni l'argent, ni le concours du pays, ni le désir d'accomplir son œuvre, mais outre que cette œuvre était en elle-même extrêmement difficile, il s'est mépris sur les moyens de la remplir. Il lui restait peu de chances de salut. Cependant avec une inébranlable résolution de ne pas laisser prévaloir d'autre autorité que la sienne, avec le ferme dessein de se consacrer exclusivement à la défense, peut-être serait-on parvenu, sinon à vaincre, du moins à terminer plus ho-

(1) On s'est plaint de manquer de fusils; au moment de l'investissement, il y avait dans Paris 540,000 armes à feu portatives, dont 200,000 chassepots; plus, 22 millions de cartouches, et des ateliers montés pour fabriquer 100,000 cartouches par jour.

norablement la lutte, par une paix moins dure que celle que nous avons été contraints de subir à Bordeaux. Le tort, ou si l'on veut, le malheur de ce Gouvernement, a été, nous le répétons, de céder à des impulsions qu'il savait peu raisonnables, par crainte des excès qui pourraient être commis ou des luttes intestines qui pourraient être suscitées; ensuite de croire à l'efficacité de moyens que l'expérience avait condamnés.

Dans le parti républicain, il y a deux manières de comprendre la République. Les uns veulent l'établir avec le consentement de la nation, et pour appliquer les principes de 1789 à l'aide d'un chef, non plus héréditaire, mais élu. La République n'est pour eux, selon une expression de M. Droz, qu'une Monarchie constitutionnelle dont le trône est vacant.

Les autres, imbus des traditions de 1793, veulent, sous le nom de République, imposer un régime dans lequel les formes autoritaires prévalent, et ils repoussent, au moins momentanément, toute intervention réelle du pays dans ses affaires. Ce dernier système n'est autre chose au fond, quelque nom qu'on lui donne, qu'une dictature plus ou moins déguisée, sous laquelle, ambitieux, intrigants, fanatiques, ont beau jeu.

Au milieu des passions que la révolution et la guerre avaient soulevées, il était difficile, que de ces deux manières de comprendre la République, la première l'emportât sur la seconde.

Ceux qui avaient souffert pendant de longues années pour la cause qui venait de triompher, ceux que l'exil et les souffrances avaient aigris, après avoir attendu pendant vingt ans l'avènement de la république, étaient jaloux d'en assurer le maintien, et résolus à en prendre la direction.

A côté d'eux, d'autres hommes aspiraient à des réformes sociales, et avaient organisé dans ce but des syndicats, à l'aide desquels ils avaient enrégimenté, sous le drapeau de l'Internationale, le prolétariat. Ils prétendaient, eux aussi, exercer une part du pouvoir. L'occasion leur paraissait favorable, ils

n'étaient pas gens à la laisser échapper. Voilà pourquoi, internationaux et jacobins, se jetèrent, dès le premier jour, sur les municipalités et sur le commandement des bataillons de la garde nationale.

Ces deux partis, unis pour détruire, après la victoire, se divisèrent.

Le parti socialiste n'avait point de représentant au sein du Gouvernement; mais le parti jacobin en avait de nombreux, et ceux-ci, grâce à la pression du dehors, dominèrent exclusivement dans le conseil.

Les membres de la minorité essayèrent bien, par fois, de résister. Ils ne le purent pas. Enrayer la marche d'une révolution est toujours difficile, surtout pour ceux qui en profitent. Le parti jacobin gouverna; ce fut lui qui organisa le pouvoir et qui conduisit la politique. Pour lui, le seul moyen de sauver la République, telle qu'il l'entendait, et le pays, c'était de consolider la révolution par la dictature. De là dépendait (M. Gambetta l'a déclaré dans maintes circonstances), la ruine ou la prospérité de la France.

Nous avons raconté dans le premier chapitre de ce rapport comment, le soir même du 4 septembre, ces prétentions se produisirent, et comment M. Picard les combattit. — Nous avons rendu justice à la ferme clairvoyance avec laquelle il insista pour que l'on se consacraît exclusivement aux soins de la défense, pour que l'on travaillât à l'union de tous les citoyens au lieu de chercher à faire prévaloir telle opinion au détriment de telle autre. Son avis fut repoussé. Quelques-uns des membres du conseil auraient bien voulu laisser de côté le bagage révolutionnaire, choisir dans les traditions du parti celles qui heurtaient le moins le bon sens et la conscience publique; ils ne le purent pas; il fallut copier absolument le passé: les levées en masse, les réquisitions, l'armement universel de la population, les commissaires civils revêtus de pouvoirs extraordinaires en province; il fallut, en un mot, jouer la partie de 1793, sauf à la perdre. Ce jour-là, on s'engageait dans une voie qui devait tout compromettre.

On se rappelle que la nomination de M. Gambetta au ministère de l'intérieur, fut le signe de la prépondérance accordée à cette politique. On l'a constamment pratiquée; on a brisé, sous l'influence des clubs et des comités, la représentation nationale; on a cassé les agents de l'administration, aussi bien que les corps électifs existants. Tout ce qui donnait à la France, le mouvement et la vie a disparu. On a destitué, dans certains arrondissements, depuis le maire du moindre village jusqu'aux procureurs généraux des Cours d'appel. Le terrain déblayé, il a fallu construire.

Les rapports de M. Chaper, de M. Perrot et de M. de Raineville, montrent qu'on n'y a pas réussi. Dans ces rapports, on peut voir ce qui a été fait de notre administration, de nos armées, de notre diplomatie, et comment ont été conduites la politique et la guerre.

Sourd à de premiers et graves avertissements, le Gouvernement a poursuivi invariablement son œuvre; il a repoussé avec hauteur les conseils et les offres de transaction, celles de M. Thiers après le 31 octobre, et celles de M. de Moltke, après l'évacuation d'Orléans. On est arrivé de la sorte, jusqu'au jour où il n'y avait plus ni armée ni pain et où il a bien fallu capituler.

Telle a été l'œuvre du parti qui, d'après tous les témoignages, exerçait sur les opérations politiques et militaires une influence souveraine. *Les clubs*, dit M. le général Vinoy, *étaient le vrai pouvoir dirigeant*. Vainement, M. J. Favre et M. Picard essayèrent-ils de s'affranchir de cette dépendance; ils n'y parvinrent jamais. Ils rencontrèrent toujours devant eux la résistance inflexible d'une opinion excitée, enfiévrée par les journaux, par les réunions, par le Gouvernement lui-même, qui ne pouvait plus modérer le mouvement qu'il avait encouragé au début.

« Le Gouvernement du 4 septembre, dit M. de Crisenoi » dans sa déposition, a commis, dès le lendemain de son » installation, la faute de traiter la population par les exci- » tants. Il a multiplié les proclamations, les revues, les pro-

» menades à la statue de Strasbourg; il a usé de tout ce qui
 » pouvait agir sur les esprits. Je suis très-convaincu, pour ma
 » part, que les excitants sont une cause de faiblesse quand
 » on ne fait pas immédiatement usage des forces factices
 » que l'on crée ainsi, parce que l'effervescence tombe et l'a-
 » battement vient. Il aurait fallu calmer la population, lui
 » dire, lui répéter tous les jours : — Nous voulons nous battre,
 » résister; instruisez-vous, armez-vous, mais ne dépensez
 » pas votre énergie en paroles, réservez-la pour le jour du
 » combat. — Ce système d'excitation à haute dose a pro-
 » duit les plus détestables effets. »

Un des effets déplorables qu'il a produits, a été de rendre l'action du Gouvernement absolument impuissante.

On comprend que lorsque les colonnes prussiennes s'avançaient sur la capitale et se préparaient à l'assaut, lorsqu'on pouvait croire à une attaque de vive force, le Gouvernement ait cherché à soutenir le moral de la population et qu'il ait dit alors, avec quelque exagération de langage, *que la capitale serait le tombeau de l'ennemi*; qu'il ait éveillé, entretenu les sentiments de haine contre l'étranger et protesté contre toute pensée de paix.

Mais on dépassa la mesure, lorsque dans des actes officiels on déclara qu'on ne consentirait jamais à la *cession d'un pouce du territoire, tant qu'un soldat allemand foulerait notre sol*. Par là on faisait naître une confiance et des illusions funestes au sein d'une population naturellement fière, qui ne pouvait conserver aucun doute sur le succès de son entreprise quand le Gouvernement montrait une si ferme assurance. Par là, par ces déclarations, on engageait en outre la politique dans la voie la plus dangereuse, car on se mettait dans l'obligation de soutenir la guerre à outrance et par suite de la mener *révolutionnairement*.

Cette obligation a pesé sur le Gouvernement pendant tout le cours de son existence. Et voilà comment des hommes, qui jusques-là s'étaient montrés les défenseurs ardents des libertés publiques, ont, à partir de ce moment, cessé de les

soutenir et surtout de les pratiquer. Voilà comment M. Gambetta a été amené à violer tous les principes qu'il avait auparavant défendus; à porter la main sur les conseils électifs, sur la liberté de la presse, sur le droit électoral en établissant des catégories d'éligibles et de non éligibles; à substituer enfin au règne de la loi, le règne de l'arbitraire. Jamais roi versant les dernières gouttes du sang de son pays épuisé, n'a été plus absolu, mieux obéi, qu'il ne le fût.

Il croyait servir les intérêts de la France en agissant de la sorte; il croyait, en agitant le drapeau de la révolution, exciter l'enthousiasme au sein des populations. Il ne s'apercevait pas que, derrière son drapeau, en apparaissait un autre, à Lyon et dans plusieurs villes du midi, qui effrayait à juste titre les bons citoyens et auquel lui-même n'osait pas toucher. La France s'en alarmait.

Les agents qu'on envoyait en province pour la gouverner n'étaient pas tous de nature à la rassurer; parfois plus zélés que prudents, revêtus de la toute-puissance gouvernementale, ils tenaient un langage et se permettaient des actes qui accroissaient encore les douleurs et les angoisses causées par les réquisitions, les incendies et les ravages de l'ennemi.

La légende de la première révolution a eu tort, elle ne nous a pas empêchés d'être battus. Elle nous a valu une partie de nos malheurs. Les moyens auxquels on a eu recours et dans lesquels on a persisté, loin de ramener la victoire, ont contribué à nos défaites. L'expérience le démontre, ni le courage, ni le dévouement, ni l'appel à la révolution ne suffisent pour vaincre un ennemi tenace, puissant, organisé.

Néanmoins M. Gambetta, dans sa déposition, revendique pour son compte l'entière responsabilité de la politique qu'il a personnifiée et dont il persiste à se glorifier. Ainsi quand il révoquait et destituait les chefs de l'administration, quand il distribuait généreusement les emplois à ceux qui partageaient ses convictions, au risque de mettre la confusion dans tous les services publics; quand de concert avec M. Crémieux, il changeait les préfets, sous-préfets, maires,

adjoints, procureurs généraux, substituts et jusqu'aux juges de paix ; quand il renouvelait le personnel administratif, judiciaire et politique presque partout ; quand il donnait le pas à l'autorité civile sur l'autorité militaire ; quand il laissait pleine liberté aux clubs de toutes les villes ; quand il ordonnait des levées en masse sans avoir le moyen d'armer, d'habiller, d'équiper, d'organiser les soldats qu'il appelait ; quand il jetait à l'ennemi des armées improvisées, auxquelles tout manquait pour une lutte formidable ; quand il révoquait et cassait, en les injuriant, des généraux malheureux, nous sommes obligés de dire qu'il agissait conformément à ses convictions personnelles et propres. Il attendait des merveilles de cette politique qui faisait la partie si belle à l'ennemi ! Pouvaient-on la lui faire plus belle en effet, que d'opposer à des hommes de guerre consommés, des avocats, des ingénieurs ; que de conférer des grades à l'élection, et de bouleverser de fond en comble tout le personnel existant, en se privant des services de ceux qui pouvaient avoir quelque expérience des affaires ? M. Crémieux a été ministre de la Guerre pendant huit jours et M. Gambetta pendant quatre mois, c'est tout dire ! (1).

Quant à la lutte intérieure, quant à la résistance contre les factieux, elle a été et devait être nécessairement fort molle. Un gouvernement issu d'une révolution ne peut jamais agir

(1) Un des chefs de l'état-major de l'armée Prussienne, dans un livre intitulé : *la Guerre sur le Rhin*, s'exprime ainsi :

« Il est presque impossible d'admettre qu'un homme de loi ait eu la folle présomption de vouloir s'ériger en général en chef et dicter des plans de campagne à des hommes du métier, dans une situation aussi critique que celle où se trouvait la France après Sedan.... Se posant en prophète inspiré, il poussait le cri de guerre à outrance. Pour lui faire ouvrir les yeux à l'affreuse réalité, il eût été bon de le vêtir des haillons qu'il faisait distribuer à ses soldats pour une campagne d'hiver, et de l'incorporer parmi ces malheureux pendant huit jours seulement.

» Comment les armées de la Loire auraient-elles eu confiance, dans l'état moral et matériel où nous les avons vues, commandées par les officiers improvisés que la délégation de Tours leur donnait.... ? Dans cette campagne, où d'ailleurs la bravoure française est restée ce que Dieu l'a faite, un seul homme nous inspira des craintes sérieuses, le général d'Aurelle, dont les talents fussent peut-être parvenus à tirer bon parti des éléments qu'on lui avait donnés. Heureusement M. Gambetta, maître souverain à cette époque, n'eut rien de plus pressé que de nous en débarrasser ; nous ne saurions trop l'en remercier en notre qualité de Prussien. »

vigoureusement, le lendemain de son avènement, contre ceux qui l'ont porté au pouvoir. Il est tenu à beaucoup de ménagements vis-à-vis d'eux, alors même qu'ils cherchent à le renverser, car il dépend d'eux ; ces ménagements sont la condition même de son existence.

Voilà en réalité pourquoi on a vu prévaloir, dans les conflits qui se sont élevés, ce système de concessions que l'on a décoré du nom pompeux d'emploi des forces morales, appliquées à la répression des troubles matériels.

Voilà pourquoi on a persisté dans ce système, même au milieu des circonstances les plus graves, même sous le feu de l'ennemi, même quand cette politique pouvait à bon droit paraître un aveu d'impuissance et de faiblesse ; c'est de là que devaient sortir et que sont sortis les plus déplorables événements.

Au sein d'une assemblée populaire, un orateur disait récemment que, *dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, les événements s'enchaînent.*

En remontant le cours des événements qui se sont succédé depuis l'invasion et la guerre, nous vous avons montré, Messieurs, le trouble que nos premiers revers avaient jeté dans les esprits, et la révolution profitant de ce trouble pour renverser tout devant elle et s'installer au pouvoir. Il a été impossible à votre Commission de ne pas constater et de ne pas dire que l'armement général de la population avait mis aux mains du parti révolutionnaire une force dont jusque-là il n'avait jamais disposé ; que ce parti, contenu dans les premiers temps par la présence de l'ennemi, s'était organisé dans l'ombre en attendant le jour où les mécontentements, les déceptions, les souffrances de toutes sortes et enfin la capitulation de Paris lui donneraient des chances de succès ; que profitant des habitudes de paresse et d'ivrognerie qui s'étaient emparées de la population ; enhardi par l'absence de toute police, de toute répression, de toute justice, il avait fait des recrues ; que l'esprit de désordre avait été ainsi grandissant et que peu à peu la Commune était devenue possible. Pen-

dant la durée du siège, l'application des lois était à peu près suspendue. Une collision était dès lors inévitable au sein d'une telle agglomération d'hommes armés, en proie aux excitations continuelles des clubs, des journaux, des cabarets, ainsi qu'à tous les entraînements du patriotisme déçu.

Sans le vouloir, on a créé de la sorte l'état moral d'où est née l'insurrection du 18 mars; on a développé les éléments de désordre; on a laissé se former, se recruter dans les faubourgs, sous le commandement de déclassés et d'ambitieux, comme il s'en trouve dans toutes les grandes villes, ces bataillons de fédérés que nous avons vus défiler plus tard devant les conseils de guerre. Les procès de la Roquette et de la rue Haxo, le meurtre des otages, les incendies de nos monuments, nous ont appris de quelles horreurs ils étaient capables.

Ce qui se passait à Paris se reproduisait, mais à moindre degré, en province. Dans toutes les grandes villes, la garde nationale formée par la levée en masse, pouvait difficilement échapper à la contagion des doctrines que l'on répandait, et elle devait promptement devenir un embarras plus qu'un secours.

C'est ainsi que non-seulement à Paris, mais à Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Toulouse et ailleurs, on a vu se préparer ouvertement, non pas l'établissement de tel ou tel système politique, mais l'établissement de la Commune, et cela comme moyen d'arriver à une révolution sociale.

Constater ces faits, indiquer ces fautes, telle a été la tâche douloureuse, mais obligée, de votre Commission; nous l'avons remplie et il nous reste à en conclure, sans avoir, Messieurs, la prétention de vous l'apprendre :

1° Que la société a été impunément attaquée depuis le 4 septembre jusqu'au 18 mars, d'abord dans des articles de journaux, tels que ceux de MM. Delescluze, Félix Pyat, Blanqui, Vallès, Vermorel, etc., etc., revendiquant plus ou moins hautement la Commune; puis à coups de fusils et à coups de canons.

2° Que la société n'a pas été suffisamment défendue par le Gouvernement et par les agents chargés du soin de la défendre.

Nous n'avons point à reproduire les nombreuses dépositions qui le prouvent; nous rappellerons seulement le témoignage d'un magistrat, chef de la police à Paris, qui a fait la déposition suivante :

« Les commissaires de police nommés pendant le siège » étaient souvent des condamnés politiques, enclins à l'indulgence pour des crimes qu'ils avaient eux-mêmes autrefois » commis. Quelques-uns, en prenant possession de leurs » sièges, loin de cacher leurs sentiments, déclaraient qu'ils » venaient pour propager les principes révolutionnaires. » (Déposition de M. Marseille.)

Lorsqu'un Gouvernement choisit ainsi ses agents, lorsque chaque jour, la presse sème l'agitation et la révolte, quand les provocations à l'émeute sont incessantes et tolérées; quelle force peut rester aux lois et à l'autorité, et comment la révolte n'éclaterait-elle pas ?

Ces faits montrent clairement combien il est dangereux de s'engager, même sous la pression des circonstances, dans une voie dont il est bien difficile de sortir après y être entré; et combien l'esprit démagogique impose d'entraves à la défense lorsqu'il vient à dominer. Un Gouvernement, sous la menace incessante de l'insurrection, est impuissant et paralysé devant l'ennemi.

Obéir au souffle des passions populaires, c'est s'exposer infailliblement à devenir entre les mains du peuple un jouet dont il se lasse bientôt et qu'il brise.

Il n'est pas inutile de rappeler ces vérités, car si la société a été attaquée au mois de mars 1871, elle peut l'être encore par les mêmes hommes et par les mêmes moyens.

Les fédérés vaincus et dispersés n'ont nullement renoncé à la lutte et ils ne manifestent aucun repentir de leurs actes. Malgré l'immense échec qu'ils ont subi, ils se croient en état de prendre leur revanche.

La force dont ils ont besoin, ils croient la trouver dans les

doctrines qu'ils professent et qui consistent à déplacer, comme ils le disent, la richesse, pour la transporter des mains de ceux qui la détiennent dans les mains de ceux qui la convoitent. Avec un pareil levier, ils se flattent de soulever les masses. C'est l'arme dont ils comptent se servir pour ressaisir le pouvoir dont ils ont joui un moment et dont ils veulent de nouveau s'emparer. Pour en être convaincu, il suffit de lire les livres qu'ils publient à Genève et à Londres, et d'écouter le langage qui se tient dans certains quartiers de Paris. Ce but que les révolutionnaires ne peuvent atteindre aujourd'hui par les armes, ils le poursuivent par la propagande. Ils travaillent à répandre jusque dans les campagnes les dangereuses idées qu'ils ont déjà répandues dans les villes; et comme il y a partout des ambitieux prêts à exploiter les mauvaises passions; comme le nombre en est toujours grand et s'est considérablement accru en France depuis qu'on a pu voir des orateurs de clubs, sortis de leurs échoppes, chamarrés de galons, membres du Gouvernement ou tout au moins chefs de légion, il y a là un péril sur lequel il n'est pas superflu d'appeler l'attention de l'Assemblée. Il n'est pas inutile, non plus, de montrer ce qui arrive lorsque les Gouvernements ne joignent pas la fermeté à la justice, quand ils ne choisissent pas avec discernement les agents dépositaires de l'autorité, et quand ils ne veillent pas assez attentivement sur les menées de ceux qu'animent de vieilles haines et d'ardentes convoitises. Toute société violemment attaquée court inévitablement à sa perte si elle n'est pas ou si elle est mal défendue.

La France comprendra la leçon de ces événements! L'enseignement qui en résulte est frappant. Si nous savons en profiter, si désormais nous nous tenons mieux en garde contre les illusions, les mensonges et les faiblesses dont nous avons été si souvent dupes et victimes, nous pourrons nous relever. Autrement, cette épreuve qui pourrait être une cause de salut pour nous, ne serait qu'une convulsion de plus.

Pour mettre à profit l'expérience du passé qui montre comment les soulèvements s'apprêtent, s'organisent et s'opèrent,

nous devons sentir d'abord l'absolue nécessité de ne tolérer désormais aucun désordre, et d'agir aussitôt que le moindre mouvement se produit. Le moyen d'arrêter ces mouvements, c'est de ne pas hésiter, c'est d'être vraiment résolu à les réprimer avant qu'ils ne grandissent, de quelque nature qu'ils soient, et sous quelque prétexte qu'ils se manifestent.

Pour être et pour paraître toujours prêt à une répression énergique et prompte, il faut que l'exercice de l'autorité, à tous les degrés, soit confié à des mains fermes et honnêtes, à des hommes qui, quelle que soit leur opinion, ne soient pas embarrassés par leur passé.

Telle est la première condition de salut pour la Société, mais ce n'est pas la seule. Nous le disons, non pas au bénéfice de tel ou tel parti, mais au profit du pays tout entier, la répression ne suffit pas. Si l'on veut que la révolution ne soit pas chez nous à l'état permanent, si l'on veut que la France ne soit plus en proie aux haines que les révolutions enfantent, et laissent après elles, il faut non-seulement que le pouvoir soit fort et vigilant, assez fort et assez vigilant pour réduire à l'impuissance ceux qui nous ont fait tant de mal, mais encore il faut porter remède à la dépravation des esprits, empêcher tout au moins cette dépravation de s'accroître à l'aide des moyens qui l'ont produite; il faut éclairer les hommes ignorants, prévenus, faibles, les éclairer et les moraliser; et ce ne sera certainement pas en laissant déraciner dans les âmes toutes les croyances, en vouant les peuples au culte exclusif des intérêts matériels et en faisant les générations athées, qu'on pourra se rendre le témoignage d'avoir rempli vis-à-vis de la société ce devoir.

En face des ruines du Louvre, des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, et à la veille des luttes que nous pouvons avoir à soutenir pour défendre notre territoire s'il était de nouveau menacé, il est nécessaire de dire, et ce sera la conclusion de notre rapport, qu'aucun pouvoir n'est assez fort, ni républicain, ni monarchique, pour résister à l'étranger et à la révolution réunis; on est à l'avance battu quand on a ces deux

ennemis à la fois sur les bras, c'est déjà trop d'un seul. Nous savons ce que coûtent les invasions, nous voulons être en mesure de les repousser ; mettons-nous donc à l'abri des atteintes de toute révolution.

IX

Mouvement de l'opinion à Paris et en province.

Nous avons expliqué les causes de nos premières défaites, les dangers qui pouvaient naître de la révolution du 4 septembre. Nous avons dit les fautes du Gouvernement impérial, se jetant dans une immense entreprise sans être prêt, et précipitant les négociations de manière à ne pas même se laisser le temps de remédier à l'insuffisance de ses préparatifs. Nous avons dit les fautes du Gouvernement de la Défense, acceptant une situation dans laquelle il était sans autorité, qu'il n'était pas de force à dominer, et se laissant traîner pendant cinq mois par les événements jusqu'aux bords de l'abîme où nous avons couru le risque de tomber.

A côté des responsabilités des Gouvernements, il y a celles du pays.

Humiliée et vaincue, la France a certes le droit de se montrer sévère à l'égard de ceux auxquels elle peut imputer ses humiliations et ses défaites. Mais il ne faut pas que sa douleur, si grande et si légitime qu'elle soit, lui fasse méconnaître et rejeter la part qui lui revient dans les malheurs dont elle souffre, car chacun a la sienne.

Les Gouvernements, maîtres de leurs résolutions, libres dans leurs actions, sont certainement responsables de leurs erreurs et de leurs torts. Mais une nation qui peut user de sa liberté et qui peut imposer au besoin sa volonté, une nation où la presse exerce une puissante influence, où l'opi-

nion publique pèse d'un grand poids sur toutes les déterminations prises, une nation en possession du suffrage universel, a nécessairement aussi sa part de responsabilité dans les événements dont elle souffre.

Une ville, comme Paris par exemple, doit s'en prendre surtout à elle des entraînements, des émotions auxquels elle cède, des mouvements qu'elle ne sait pas maîtriser et des malheurs qui en sont la conséquence. Elle influe singulièrement sur ses destinées et sur les destinées du pays. Notre histoire entière l'atteste. Les révolutions de 1792, de 1830, de 1848, de 1870, sont exclusivement son œuvre. Même en temps ordinaire, les hommes placés à sa tête ne font, le plus souvent, et cela date de loin, que se conformer à ses volontés. Il y a une telle puissance dans une agglomération de deux millions d'hommes, qui compte un si grand nombre de citoyens honorables et éclairés, qu'il est difficile à un Gouvernement, quel qu'il soit, de se soustraire à l'ascendant de l'opinion qui y domine. On ne s'y appartient pas tout entier, on ne peut pas s'isoler du mouvement des idées et des passions qui y règnent. Une pareille agglomération est évidemment responsable, au moins en partie, des événements qu'elle suscite, ou qu'elle tolère.

Cela est vrai, quoique dans une moindre mesure, de la France elle-même. Un peuple façonné à la domination, habitué à plier sous le joug, a le droit d'imputer exclusivement ses maux à ceux qui le gouvernent, mais cette condition n'est pas la condition de notre pays. — Nous sommes certainement émancipés ; nous le sommes depuis quatre-vingts ans, et ce qui le prouve, c'est que nous avons fait, ou tout au moins approuvé un grand nombre de révolutions. Nous ne pouvons pas raisonner comme raisonnerait un peuple sans initiative, sans liberté, sans énergie. La France s'appartient, et elle le sait, car il lui est arrivé souvent de se reprocher à elle-même des actes qu'elle avait laissés s'accomplir dans ses jours d'apathie ou de colère, mais qu'elle regrettait plus tard.

Dans un pays ainsi fait, il ne suffit pas de considérer les

responsabilités qui peuvent retomber sur les hommes chargés de la conduite du gouvernement, il faut considérer aussi celles qui reviennent à la nation elle-même.

La France n'a pas voulu la guerre, pas plus qu'elle n'a voulu la révolution, mais elle a laissé faire la guerre comme elle a laissé faire la révolution. L'ordre et la paix, ces deux biens si précieux, si difficiles à conserver quand on ne sait pas mieux les défendre, se sont trouvés de la sorte à la fois compromis.

La France assurément voulait la paix. Il y a bien eu à Paris et dans les grandes villes, un parti nombreux qui voulait la guerre, qui a fait d'éclatantes manifestations dans ce sens. On se rappelle les promenades patriotiques à travers les rues, les cris qui retentissaient dans les gares et sur les boulevards. On se rappelle combien de journaux poussaient à cette époque à la revanche de Sadowa et déclaraient que le simple retrait de la candidature Hohenzollern ne suffisait pas à la satisfaction de l'honneur national. La série des articles, publiés depuis le 15 juillet jusqu'au 15 août, articles signés de noms qu'il est inutile de rappeler aujourd'hui, mais qui n'étaient pas tous, à beaucoup près, les noms de défenseurs du régime impérial, prouve que les provocations belliqueuses ne manquaient pas. Elles partaient de tous les côtés; elles étaient répandues à profusion partout. Le mouvement de l'opinion, dans ce sens, devint en peu de temps considérable, surtout à Paris. Néanmoins, nous le répétons, la majorité de la population en France ne voulait pas la guerre et elle n'a cédé, en la faisant, qu'à l'entraînement d'une minorité.

Il en a été de même pour la révolution.

Surpris par la rapidité des événements, nous sommes battus dans les premières rencontres. Rarement une campagne qui débute par des défaites, s'achève par des victoires. La force morale que donne le succès manque à ceux qui sont malheureux et passe du côté de leurs adversaires.

Les catastrophes se succèdent et la révolution éclate.

Cette révolution est l'œuvre de la capitale. La responsabilité lui en appartient toute entière. Marseille, Saint-Etienne, Toulouse, Perpignan, Limoges n'ont fait qu'imiter l'exemple de Paris. La masse de la population a suivi le mouvement sans le donner. Elle l'a suivi, d'abord parce que le pays était envahi et que l'union contre l'étranger était un impérieux devoir; ensuite, il faut bien le dire, parce que nos molles habitudes nous portent, en province, à accepter trop aisément les changements qui s'opèrent au sein de la capitale. Nous sommes un pays de centralisation, dans lequel le gouvernement tient en main toutes les forces, l'armée, l'administration, la justice, et avec de pareils moyens d'action, quand il ordonne il est sûr d'être obéi; la résistance paraît impossible; la vie locale, la force locale, n'existent pas.

On s'est donc soumis, en 1870 comme en 1848, au pouvoir que Paris acclamait; la minorité a fait la loi à la majorité. La France a eu le tort de s'y résigner. Le tort de la capitale a été de se laisser entraîner, quand la guerre était malheureuse, à accomplir une révolution qui rendait également impossibles la guerre et la paix, et où l'on se trouvait le lendemain au moins aussi embarrassé que la veille.

Le parti conservateur dans Paris, s'est effacé, il s'est senti vaincu; il a soutenu le gouvernement contre les factions, mais il n'a pas cherché à lui donner l'impulsion, il s'est borné à remplir son devoir contre l'étranger.

Il en a été de même en province; là aussi le parti révolutionnaire a pesé sur les résolutions prises par la délégation; là aussi la majorité de la population s'est désintéressée de la politique, laissant le champ libre aux agitateurs qui, sur certains points, se sont donné carrière et qui ont entravé, partout où ils ont dominé, l'action de la défense. Les rapports spéciaux concernant les principales villes, et notamment Lyon, Marseille, Perpignan, Toulouse, Avignon, Grenoble, etc., en font foi.

Après la défaite de Sedan, tout le monde a voulu la continuation de la guerre.

De tous côtés les hommes valides ont couru aux armes ; chacun donnait son argent et sa vie sans compter ; on était résolu à tenter un suprême effort et à essayer de reconquérir l'indépendance du pays menacé. Si deux de nos armées avaient été battues, écrasées, Metz était encore debout ; on espérait prendre sa revanche.

Nos jeunes soldats étaient à peine vêtus et mal armés. D'après tous les témoignages, ils se comportèrent aussi bien qu'on pouvait l'attendre de troupes inexpérimentées et non organisées. La saison était rude, l'ennemi nombreux et bien pourvu ; on supporta tout courageusement, le feu, l'hiver, les privations, les maladies. Il a fallu la défaite presque simultanée de nos armées du Nord, de l'Est et de l'Ouest, pour qu'on renonçât à la lutte.

A Paris, selon le témoignage de M. le Général Trochu (1), une notable partie de la population : « Animée d'un excellent esprit, étrangère aux agitations de l'Hôtel-de-Ville, aux excitations incendiaires de certains journaux, se battait, confiante dans ses efforts généreux, sans ambition, sans chercher d'autre récompense que la satisfaction d'avoir fait son devoir, encourageant, soutenant le gouvernement et ne cédant ni au bombardement, ni aux souffrances, mais seulement à la famine. »

Certes c'est un grand honneur pour une ville de deux millions d'âmes, qu'une résistance de cent trente-cinq jours, contre un ennemi formidable et qui avait à son service des moyens puissants de destruction ! D'après les témoignages que nous avons recueillis, cette résistance est due à la partie honnête et sensée de toutes les classes de la société, sans exception, mais non aux faiseurs de démonstrations populaires.

Une résistance de cinq mois dans les départements, sans gouvernement, sans armées, sans chefs, n'honore pas moins le pays. Elle est due également à ceux qui, dans toutes les

(1) Déposition du général Trochu, t. 1.

classes de la société, ont fait de leur énergie un autre emploi que d'aller l'étaler dans les clubs et dans les manifestations politiques.

On ne saurait contester que la France après Sedan, ait désiré la prolongation de la lutte. La satisfaction qui s'est manifestée, en province comme à Paris, après l'échec des négociations de Ferrières, en est la preuve. A tort ou à raison, on aimait mieux, à cette époque, souffrir que traiter ; on espérait un de ces retours de fortune qui viennent parfois récompenser les efforts de ceux qui savent persévérer ; on se rappelait l'Espagne et la Russie en 1812. Même dans la situation à laquelle on se voyait réduit, la pensée dominante était de chasser l'ennemi ; au fond il n'y en avait pas d'autre. Le gouvernement, quel qu'il fût, sous quelque bannière qu'il se présentât, était sûr d'être obéi. On ne songeait pas à lui créer le moindre obstacle ; au contraire, on était résolu à lui venir en aide. Telle était l'opinion générale ; elle est demeurée telle jusqu'après la chute de Metz.

Alors seulement on a commencé à douter du succès. Puis, à mesure que les événements se sont déroulés, lorsqu'on a vu les ruines s'accumuler, lorsqu'on a pu constater l'impuissance du gouvernement dans l'accomplissement de l'œuvre dont il s'était chargé, surtout dans le mois qui a précédé la capitulation de Paris, l'opinion a changé. On n'avait point hésité devant les sacrifices tant que ces sacrifices avaient pu paraître utiles ; du moment où ils semblaient superflus, on s'arrêtait.

Ces deux mouvements distincts de l'opinion, qui se sont produits à deux époques différentes, s'expliquent et se justifient par les circonstances qui les ont amenés.

L'histoire jugera les événements et les hommes. S'il est vrai que la Prusse, après la bataille de Sedan, fût disposée à conclure la paix ; s'il est vrai que le chancelier ait écrit une lettre souvent citée et dans laquelle il disait : « Mon but si obstinément et si patiemment poursuivi est atteint. Il n'y a plus qu'à demander à la France, qui ne peut le refuser,

» deux milliards et le démantèlement d'un nombre de fortes-
» resses que je fixerai ; » si cette pensée était vraiment
celle de M. le comte de Bismarck, le chancelier se trompait ; la guerre n'était pas finie, il ne suffisait pas de demander à la France deux milliards et le démantèlement de quelques forteresses pour qu'elle déposât les armes. La France alors n'était pas disposée à traiter.

« Qu'on nous fasse, écrit M. Jules Favre (1) à ce sujet, le
» reproche de nous être trompés sur la possibilité d'une revanche efficace, je le comprends. M. de Bismarck me l'a dit souvent : c'était une entreprise peu raisonnable que d'opposer des foules mal armées à des troupes aguerries, disciplinées, bien commandées et supérieures en nombre Personne ne semblait admettre qu'il fût possible de lutter dans ces conditions avec si peu de chances de succès ; ce sentiment était général en Europe Mais nous mettions le devoir au-dessus de toute autre considération et pour nous le devoir était de tout essayer pour sauver l'indépendance du pays. » Nous n'avons pas voulu désespérer quand Paris était debout, quand les deux tiers de la France s'appartenaient encore, quand de l'âme de la nation semblait s'exhaler un immense et généreux désir de sacrifice. »

Les membres du Gouvernement du 4 septembre n'avaient pas le choix du parti à prendre. La détermination dont parle M. J. Favre, Paris et la France l'avaient prise avant eux. Toute sanglante, toute mutilée, toute dévastée qu'elle ait été depuis, la France ne l'a pas regrettée. Elle a tenu à donner un exemple qui ne sera peut-être pas perdu et dont les générations futures pourront profiter. Quelle qu'ait été l'issue de la lutte, devenue de plus en plus inégale à mesure qu'elle s'est prolongée davantage, on peut dire que notre pays a grandi par le sacrifice et par les souffrances généreusement acceptées sans aucun espoir de succès. Vaincue, exposée à tous les revers, la France a voulu obtenir

(1) Gouvernement de la Défense nationale, t. I.

le respect dû à ceux qui se battent jusqu'à l'entier épuisement de leurs forces. A défaut du concours de ses voisins, elle a voulu mériter leur estime (1).

Il est trop vrai, comme le disait M. le comte de Bismarck à M. J. Favre, que c'était une entreprise téméraire ; qu'on n'avait en province ni fusils, ni canons, ni objets d'équipement, ni cadres. Fusils, canons, cadres, objets d'équipement, tout était à Paris, à Strasbourg, à Metz, dans des villes investies, assiégées, occupées. Il n'y avait pas même de gouvernement ; M. J. Favre et M. le général Trochu l'ont reconnu.

Assurément, jamais lutte n'avait été soutenue dans de pareilles conditions. Et cependant, on a bien fait de la prolonger, de ne pas subir la paix sans tenter de nouveau le sort des armes. En cela on obéissait au sentiment qui doit animer toute grande nation, le sentiment de l'honneur ; en outre, on avait raison de ne pas vouloir abandonner, sans de nouveaux combats, Metz, Strasbourg, l'Alsace, ces belles provinces que nous avons perdues !

Aucune Assemblée, réunie à cette époque, n'y aurait certainement consenti. Et aujourd'hui, après avoir consommé dans cette prolongation de la guerre d'immenses ressources, après avoir vu périr beaucoup de nos enfants, et les plus braves et les meilleurs, nous sommes convaincus que, dans le deuil public, chacun redit ces belles paroles que M. le général Ducrot prononçait à Sèvres : « Il y a des pertes » morales plus regrettables et plus sensibles que les pertes » matérielles et dont on ne se relève jamais. »

Mais après de nouveaux combats, qui tous n'ont pas été sans gloire, après la victoire de Coulmiers, après la glorieuse mais stérile bataille de Champigny, lorsque M. le comte de Moltke tendait la main au négociateur français, quand il offrait un sauf-conduit à l'officier chargé de reconnaître la situation de nos armées extérieures, nous pensons que le pays ne se

(1) On lit dans les mémoires de l'empereur Napoléon 1^{er} « Les peuples se relèvent de tous les revers, ils ne se relèvent pas du consentement donné à leur déshonneur. »

trompait pas en jugeant alors que la prolongation de la lutte était désormais inutile, et que le sentiment de l'honneur était satisfait. Rejeter comme une insulte, à cette époque, tout projet d'accommodement n'était pas un acte de sage politique. Pour en être convaincu, il suffit de considérer la situation de la France, au lendemain de Champigny, et le traité que l'on aurait pu obtenir alors quand les Prussiens étonnés trouvaient encore debout de nouvelles armées à combattre, il suffit de comparer cette situation à celle qui nous a été faite et que nous avons dû subir à Bordeaux. Vigoureuses, les résistances sont méritoires quand elles se proposent un but réalisable; elles peuvent devenir funestes, quand elles se proposent un but impossible à atteindre. On n'est pas obligé de tout sacrifier au sentiment de la fierté nationale, quelque noble que soit ce sentiment. Il y a une limite aux sacrifices; cette limite, qui devait la fixer?

Evidemment la France, et la France seule.

Les élections et la convocation d'une Assemblée étaient désirées par la grande majorité de la population, surtout depuis la chute de Metz. Le Gouvernement à Paris et la délégation en province n'y ont pas plus consenti alors qu'auparavant. On s'est soumis, on n'a envoyé ni pétitions, ni députations, à l'appui de cette mesure si politique et si sage, dans la crainte de soulever des dissentiments au sein du pays. Même dans une si cruelle extrémité, la France a accepté sans se plaindre la résolution du gouvernement, montrant à la fois par là son patriotisme et sa facile soumission à l'impulsion qu'on lui donne.

Nous ignorons ce qu'aurait pensé et ce qu'aurait fait une Assemblée, réunie dans le milieu de décembre.

Devant l'impossibilité de combattre plus longtemps un ensemble de forces accumulées depuis soixante années par un ennemi prévoyant et persévérant, une Assemblée aurait peut-être partagé le sentiment public qui inclinait alors vers la paix. Mais enfin, si l'Assemblée avait été d'avis de prolonger la guerre, elle en aurait eu le droit. Les générations futures

auraient pu accuser la génération présente de s'être obtinée dans le malheur, d'avoir voulu prolonger noblement, mais imprudemment, ses souffrances pour retarder l'heure inévitable de la soumission au vainqueur. Elles n'auraient pas pu adresser au Gouvernement le reproche qu'il a mérité, d'avoir substitué sa volonté propre à la volonté du pays, dans une question et dans des circonstances qui rendaient un pareil abus d'autorité absolument inexcusable.

Une nation peut se sacrifier si elle le veut; elle peut se lever toute entière à la voix de ses représentants et se condamner à une immolation complète, mais il n'appartient à personne de l'immoler, de la sacrifier, sans son aveu.

La politique que le Gouvernement a suivie et dans laquelle il a persisté, son refus de convoquer, même en ce moment, les collèges électoraux, sa résolution prise d'exagérer la résistance au risque de rendre notre chute encore plus sanglante et plus profonde, cette politique excédait de beaucoup la limite dans laquelle l'action d'un gouvernement doit se circonscrire et elle mérite la plus sévère réprobation.

Après avoir dit comment toutes les classes de la société s'étaient comportées pendant la guerre, comment elles avaient rempli leur devoir devant l'ennemi, nous aurions à signaler des actes de défaillances de la part d'une minorité heureusement peu nombreuse. Il est, hélas! trop vrai, qu'un vent d'incroyable folie avait soufflé sur une partie de la population. Bien coupables sont ceux qui, malgré le danger public, réservant leur courage pour d'autres luttes, ont poursuivi au milieu de nos calamités une autre œuvre que celle de la défense! Mais nous ne voulons pas réveiller ces douloureux souvenirs. La France a besoin d'être consolée; il faut la servir sans l'attrister. Elle est encore occupée par ceux qui étaient hier ses ennemis; nous ne devons, ni ne voulons prononcer une seule parole qui donne à des étrangers le droit de nous plaindre, ou l'orgueil de nous blâmer.

Nous n'ajouterons plus qu'un seul mot, c'est celui-ci : Pour

réparer ses fautes, il faut s'attacher à les bien connaître et ne pas craindre de se les avouer. Il n'y a de mal irrémédiable que celui qu'on se cache volontairement. L'invasion et la révolution sont deux leçons dont nous devons savoir profiter; si ces enseignements s'effaçaient trop vite de la mémoire des hommes, nous serions exposés à descendre une pente au terme de laquelle serait notre ruine.

X

Nous ignorons l'avenir que la Providence nous réserve.

La France n'a plus d'institutions. Les monarchies sont dispersées par la tempête. La République existe de fait depuis le 4 septembre. D'une extrémité à l'autre du territoire, on attend avec anxiété les décisions que l'Assemblée est appelée à prendre pour fixer le sort encore obscur et incertain de tous.

Ceux qui aiment la République, ceux qui la croient capable de relever les mœurs, de réveiller dans les âmes le courage et le dévouement, de répandre le bienfait de l'instruction et du travail, doivent, plus que tous autres, éviter les violences qui chargeraient son nom de nouvelles épouvantes. Ils ont à montrer que la République est compatible avec le maintien de l'ordre, de la justice, de la liberté, en un mot, avec les progrès de cette civilisation chrétienne qui nous a faits ce que nous sommes; qui a fait nos mœurs, la vie morale et intellectuelle de la France. Si la République n'apparaissait que comme un moyen de rabaisser tout ce qui s'élève, de dépouiller ceux qui possèdent; si elle prétendait imposer : en fait de religion, le matérialisme; en fait de doctrine politique, la révolution; et pour toute morale, la négation de la famille et de la propriété; si elle entreprenait de briser du même coup croyances, traditions, foyers,

d'ébranler toutes les bases sur lesquelles la société repose, elle aurait bientôt disparu.

Ceux qui aiment la France, quels qu'ils soient, à quel que parti qu'ils appartiennent, comprendront qu'entre les jours désolés que nous traversons et les jours meilleurs auxquels nous espérons bien arriver, notre premier besoin est celui-ci : un pouvoir fort, bien constitué, s'appuyant sur la loi, agissant sous le contrôle et avec le concours des assemblées, capable de mettre un terme aux maux qui nous travaillent, et de nous épargner de nouveaux deuils, de nouvelles hontes et peut-être de nouvelles invasions.

Témoins attristés des événements que nous avons racontés, nous nous sommes efforcés de les juger avec impartialité.

Nous avons essayé de tenir compte, dans une mesure équitable, des périls et des difficultés d'un temps qui n'est plus, dont les souvenirs s'effacent et les impressions s'éloignent. Les hommes qui, dans ces jours d'orages, ont pris en main le gouvernail et se sont chargés du soin de nous diriger, ont rencontré bien des écueils et devaient commettre des fautes qu'il est plus facile de relever après coup, que d'éviter au moment du péril.

Ces fautes, nous les avons indiquées. Nous croyons l'avoir fait avec la mesure que commandaient les difficultés de la tâche devant laquelle le Gouvernement du 4 septembre n'a pas reculé. Sans accuser les intentions de personne, tout en rendant sincèrement hommage aux sentiments, quand ils nous ont paru bons et courageux; tout en couvrant le plus possible les erreurs commises de cette indulgence que revendiquait le Président du Gouvernement de la Défense nationale lorsqu'il est monté à la tribune pour réclamer une enquête sur sa conduite et sur ses actes, nous n'avons pas pu taire que l'origine des Gouvernements influe singulièrement sur leur destinée et sur la marche qu'ils suivent. Nous n'avons pas pu taire, que les illusions dont on aime trop souvent à se nourrir quand on est au pouvoir, entraînent presque

toujours après elles les conséquences les plus funestes, que l'on s'abandonne trop aisément à ces illusions, quand elles sont le seul soutien que l'on ait pour échapper au péril; on veut croire alors au succès, à la fortune; on s'imagine que ce que l'on désire arrivera; on se refuse à croire aux fureurs de la Commune, du moins telles que nous les avons connues; ou bien, on se persuade que Paris est la France et qu'il faut gouverner la France, conformément à l'opinion de Paris; on se flatte de l'espoir que l'Europe, dont on réclame le concours, vous viendra en aide, comme si l'Europe, depuis nos révolutions, n'avait pas montré plus de défiance que de sympathie pour notre pays, et comme si les peuples malheureux n'étaient pas toujours des peuples condamnés à l'abandon. Ces illusions dont on a besoin, que l'on entretient en soi et autour de soi, sont fatales, elles ont perdu plus d'un Gouvernement.

Les membres du Gouvernement du 4 septembre n'y ont pas échappé. Ils sont évidemment responsables des actes qui ont amené l'issue à jamais déplorable de cette effroyable crise. Ils ne sont pas recevables à prétendre, qu'en continuant la guerre après la bataille de Champigny; en repoussant, contrairement à l'opinion du pays, la convocation d'une Assemblée; en poursuivant d'autorité la lutte quand il n'y avait plus aucun moyen de la soutenir; en condamnant des populations entières à mourir de faim, de froid, de maladies, dans des montagnes ou des plaines couvertes de neige, par l'hiver le plus rigoureux; en exigeant le sacrifice de tant de vies, lorsque ce sacrifice était évidemment sans utilité, ils n'aient pas mérité, à un degré plus ou moins grand, le sévère jugement que le premier Magistrat de la République a prononcé contre eux.

Les noms des membres du Gouvernement de la Défense nationale appartiennent désormais à l'histoire; elle distribuera entre eux, mieux que nous ne saurions le faire, l'éloge et le blâme.

L'histoire, si nous ne nous trompons, réserve ses couronnes

à ceux qui savent montrer autre chose que du courage personnel et que des sentiments généreux; elle réserve ses couronnes à ceux qui mettent leur gloire à servir leur pays contre lui-même, contre ses propres emportements, à ceux qui le servent sans le flatter et surtout sans le tromper; à ceux qui savent dédaigner les surprises de la force comme les entraînements de la foule et préparer l'avenir en façonnant les générations présentes au respect des lois de la justice, et de l'ordre.

Gardons, entretenons avec soin le souvenir des temps qui viennent de s'écouler. Ces souvenirs, quelque douloureux qu'ils soient, sont pleins d'enseignements. Rappelons-les à ceux qui pourraient les oublier; rappelons le courage, la vertu des uns, les fautes et les défaillances des autres, les entraves apportées à la défense par les mouvements précipités de l'opinion, par la jactance, l'irréflexion et surtout par les fureurs de cette démagogie qui est notre mal permanent. Souvenons-nous que lorsque la France était meurtrie, sanglante, épuisée, la démagogie lui a porté les derniers coups et n'a pas craint d'ajouter à nos malheurs et à nos hontes, de nouvelles hontes, et des malheurs nouveaux.

Dans les épreuves d'une paix douloureuse, gardons mémoire de ce passé.

Mettons-nous le mieux et le plus tôt possible en état de lutter contre les dangers qui nous menacent au-dedans comme au dehors; c'est là notre premier devoir, et nous dirions volontiers que c'est là, dans le moment présent, tout notre devoir. Créer une armée, établir une frontière, maintenir et affermir l'ordre, tels sont les grands besoins de la France.

Quand ces besoins seront satisfaits, et ils le seront bientôt, alors une autre tâche commencera pour nous ou pour nos successeurs, celle-là plus grande et plus difficile que la première.

Pour être en mesure de reprendre quelque influence dans le monde, il faut autre chose que des places fortes, des fusils, des canons, de l'ordre matériel; il faut le rétablissement de

l'ordre politique et moral. Dans l'accomplissement de cette seconde partie de notre tâche, souvenons-nous que nos malheurs sont nés de nos discordes, et que nos discordes sont le fruit de nos révolutions.

L'Assemblée a voulu que cette vérité fût mise en pleine lumière par les enquêtes qu'elle a ordonnées. Elle a voulu, en montrant au pays les causes de sa détresse et de son démembrement, provoquer les réflexions de chacun sur les remèdes que l'on peut apporter aux maux dont tous ont souffert.

L'Assemblée n'aura pas fait inutilement appel au patriotisme et aux lumières de tous. Nos maux sont en nous, c'est en nous aussi que doit se trouver le salut. Ne l'attendons pas de la main d'un homme, ni même du bienfait des institutions. Il faut nous réformer nous-mêmes. Si nous voulons que nos ennemis rencontrent désormais devant eux un peuple uni, pénétré du ferme sentiment de ses devoirs, résolu à les accomplir, commençons par refaire nos mœurs, nos habitudes, par apprendre à respecter l'autorité, les lois, car lorsque l'esprit de révolte est dans la population, il est bientôt dans l'armée, et la force militaire, qui dépend de l'obéissance et de la discipline, s'en ressent.

Il y a de grandes ressources matérielles et morales dans notre pays; elles se développeront si nous savons les féconder. Pour cela, il faut nous défendre des idées et des souvenirs qui séduisent et rester dans la réalité. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que sur bien des points nous sommes inférieurs à nos voisins. Nous devons combattre les causes de cette infériorité. Nous ne pouvons pas méconnaître que la vanité, le luxe, le goût des jouissances et le scepticisme énervent, démoralisent, et peuvent perdre un grand peuple. Nous devons réformer nos mœurs, donner à nos enfants une éducation virile; agir sur eux pendant les vingt-cinq premières années de leur existence, par l'éducation, par l'école, le collège, l'armée, de manière à faire pénétrer en eux le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice; grande réforme qui demande du temps! Nous ne pouvons pas méconnaître

que nos divisions nous épuisent, nous tuent: nous devons travailler, au nom du malheur commun, à rapprocher les gens honnêtes et les cœurs droits de tous les partis, à faire tomber les défiances et les haines qui les séparent.

Quelles que soient les causes et la vivacité de nos dissentiments, il y a un intérêt supérieur qui doit nous dominer tous; cet intérêt est celui du relèvement de notre patrie. Il nous commande de ne pas demeurer sans institutions. Entre autres avantages que la Prusse a sur nous, elle a celui-ci : elle possède des institutions et elle y tient. Elle a un pouvoir organisé, et elle le respecte. Il faut faire cesser, sous ce rapport comme sous tous les autres, l'état d'infériorité dans lequel nous sommes vis à vis de l'Allemagne! Il faut donner à la France un pouvoir fort.

Les dures nécessités que nous subissons nous imposent une sagesse dont chacun doit comprendre l'impérieux besoin. La moindre faute pourrait devenir fatale. Mais une politique prudente n'est pas une politique indécise, encore moins une politique d'expédients, laquelle ne saurait convenir à une situation comme la nôtre et à un pays tel que la France. Les dictatures, les pouvoirs personnels ne sont que des expédients qui ajournent et parfois aggravent les crises. La condition indispensable du rétablissement de l'ordre social est une autorité respectée qui règle et conserve les libertés publiques et permette ainsi au pays de pourvoir lui-même à sa régénération. Quelle que soit la forme de gouvernement qui garantisse ces libertés, acceptons, les uns et les autres, après de solennels débats, la solution qui légalement prévaudra. On n'a pas le droit de troubler de désaccords permanents, prolongés, un pays aussi malheureux que le nôtre.

A ces conditions, on pourra ne pas désespérer de l'avenir. Même avec une puissance réduite, même avec une attitude réservée, nous pourrions reconquérir l'estime de l'Europe, la nôtre, et retrouver une part de l'ascendant que nous avons autrefois exercé.

Si nous savons surtout persévérer dans nos efforts, nous

pourrons rétablir notre puissance. Les destinées des états sont changeantes ; ceux qui savent préparer la fortune et mériter ses faveurs peuvent parfois les retrouver. La Prusse en a donné la preuve, elle nous a fourni un exemple que nous devons nous attacher à imiter.

Mettons-nous tous à l'œuvre pour faire cesser chez les uns des ardeurs qui les égarent, et chez les autres, une indifférence et une inertie qui seraient désormais sans excuse ; faisons un gouvernement qui soit l'auxiliaire des assemblées dans le travail des réformes à opérer, qui reconstitue l'armée, qui règle l'instruction et l'éducation à tous les degrés, de manière à vivifier à la fois les forces morales et les forces matérielles du pays. Pour cela il faut du temps, il faut surtout le vouloir.

Quand notre pays ne sera plus aux mains des étrangers, nous essayerons de donner à la France un état politique qui la mette à l'abri de révolutions nouvelles. Tant qu'elle ne s'appartient pas, de pareils débats pourraient être dangereux.

Quelle joie et quel honneur pour nous, Messieurs, s'il nous était réservé de remédier aux maux qui nous affligent, aux divisions qui ont été le principal obstacle à notre grandeur et à la conservation de la paix sociale depuis quatre-vingts ans ! Quelle joie et quel honneur pour nous si nous pouvions résoudre le problème posé par nos pères, il y a près d'un siècle ! Quelle noble entreprise et comme elle est digne de vos efforts ! Si vous parvenez, Messieurs, par votre sagesse et votre fermeté, à la mener à bonne fin, si vous pouvez aller jusqu'au terme de la route difficile qui vous reste à parcourir, vous aurez marqué dans l'histoire de notre pays et de notre temps une date qui sera consacrée par l'adhésion reconnaissante des générations qui suivront la nôtre.

12 janvier 1872.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ANNEXÉES

AU RAPPORT DE M. LE COMTE DARU

Pièce A.

Séance du Dimanche 4 Septembre 1870.
1 heure du matin.

Pièce B.

*Séance du Corps Législatif du Dimanche
4 Septembre 1870.*
1 heure de l'après-midi.

Pièce C.-D.

*Reprise de la Séance d'après le compte-
rendu du Secrétaire rédacteur du Corps
Législatif.*

Pièce E.

*Compte-rendu de la même séance, par
M. Kolb-Bernard, député.*

Pièce F.

*Mission de M. Grévy, près des membres du
Gouvernement provisoire.*
Note de M. Martel.

Pièce G.

*Réunion du soir dans la salle à manger
de la Présidence.*

Pièce H.

Liste des membres présents à cette réunion.

Pièce I.

Réunion du 5 Septembre, chez M. Johnston.
Récit de M. Kolb-Bernard.

Pièce J.

*Protestations des députés réunis le
5 Septembre.*

Pièce K.

*Séance du comité central des vingt arron-
dissements au siège de l'Internationale
et de la fédération, place de la Corderie,
n° 6.*

Pièce L.

*Décret du 9 Septembre, convoquant une
Assemblée nationale.*

Pièce M.

*Lettre du Maire de Paris aux Maires de
divers arrondissements, 31 Octobre 1870.*

Pièce N.

*Proclamation du Gouvernement après le
plébiscite du 5 Novembre.*

Pièce O.

*Lettre de M. Gambetta à M. de Freycinet,
sur l'armistice, 4 Novembre 1870.*

Pièce P.

*Conversation de M. Jules Favre et de M. le
comte de Bismarck, le 25 Janvier 1871
à 8 heures du soir.*

Récit dicté par M. Jules Favre à son secrétaire.

Pièce Q.

Convention d'armistice du 28 Janvier 1871.

Pièce R.

Note de l'Officiel sur l'armistice.

NOTE. — La suite des pièces justificatives du rapport de M. le comte Daru est annexée au rapport de M. Chapar.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE A.

Séance du dimanche 4 septembre 1870, à 1 heure du matin.

(La convocation était pour minuit.)

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à une heure du matin.

M. le président Schneider. (Profond silence.) Messieurs les députés, une nouvelle douloureuse m'a été annoncée dans la soirée. Président élu de la Chambre, j'avais un devoir à remplir vis-à-vis d'elle comme vis-à-vis de la nation : j'ai dû vous convoquer, répondant d'ailleurs en cela au vœu que m'avaient formulé un grand nombre de députés appartenant à toutes les fractions de la Chambre.

La seule responsabilité que je n'aurais pas voulu accepter était celle qu'aurait pu entraîner pour moi, devant le pays, tout retard dans cette convocation qui est conforme aux engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous.

Je donne la parole à M. le Ministre de la guerre pour faire une déclaration à la Chambre.

Son Exc. M. le comte de Palikao, ministre de la guerre. Messieurs les députés, j'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles de ce matin avaient pu vous faire pressentir, ce que j'espérais encore n'être qu'une nouvelle officieuse, et qui, malheureusement, est devenue une nouvelle officielle.

L'armée, après d'héroïques efforts, a été refoulée dans Sedan; elle a été environnée par une force tellement supérieure qu'une résistance était impossible. L'armée a capitulé et l'Empereur a été fait prisonnier.

Voilà la triste nouvelle que j'avais à vous donner.

En présence de ces événements si graves et si importants, il ne nous serait pas possible, à nous ministres, d'entamer ici une discussion relative aux conséquences sérieuses qu'ils doivent entraîner.

Par conséquent, nous demandons que la discussion soit remise à demain. Vous comprendrez que nous n'avons pas pu nous entendre entre nous, car on est venu m'arracher de mon lit pour m'annoncer qu'il y avait une séance de nuit.

M. le président Schneider. La Chambre a entendu la proposition de M. le Ministre de la guerre : M. le Ministre déclare que le ministère n'est pas actuellement en position de délibérer.

Or, la gravité d'une crise exceptionnelle où toutes les douleurs sont accumulées, les grands devoirs que la Chambre a à remplir et qu'elle remplira dans leur plénitude, l'immense responsabilité qui pèse sur elle, lui paraîtront peut-être exiger de mûres délibérations. Dans cette situation, la Chambre aura à apprécier, dans sa sagesse, si elle ne croit pas devoir remettre la délibération à demain.

Voix nombreuses. Oui ! oui !

M. le président Schneider. Dans ces conditions, je consulte la Chambre...

M. Gambetta. Ah ! permettez, monsieur le Président !

M. le président Schneider. Je ne demande pas de vote. Je demande seulement à la Chambre, comme c'est mon devoir, si elle ne croit pas que ce soit une chose sage de remettre la délibération à demain midi.

Un membre à droite. Oui, d'autant plus que plusieurs de nos collègues n'ont pas été prévenus de la séance de cette nuit.

Voix nombreuses. A demain ! à demain !

M. Jules Favre. Je demande la parole pour le dépôt d'une proposition.

M. le président Schneider. La parole est à M. J. Favre.

M. Jules Favre. Si la Chambre est d'avis que, dans la situation douloureuse et grave que dessine suffisamment la communication faite par M. le Ministre de la guerre, il est sage de remettre la délibération à midi, je n'ai aucun motif pour m'y opposer ; mais, comme nous avons à provoquer ses délibérations sur le parti qu'elle a à prendre dans la vacance de tous les pouvoirs, nous demandons la permission de déposer sur son bureau une proposition que j'aurai l'honneur de lui lire, sans ajouter, quant à présent, aucune observation.

Nous demandons à la Chambre de vouloir bien prendre en considération la motion suivante :

« Art. 1^{er}. Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la Constitution.

» Art. 2. Il sera nommé par le Corps législatif une Commission de Gouvernement composée de... » — Vous fixerez, Messieurs, le nombre de membres que vous jugerez convenable dans votre majorité — «...qui sera investie de tous les pouvoirs du Gouvernement et qui a pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire.

» Art. 3. M. le général Trochu est maintenu dans ses fonctions de Gouverneur général de la ville de Paris.

» *Signé* : Jules Favre, Crémieux, Barthélemy-Saint-Hilaire, Deseaux, Garnier-Pagès, Larrieu, Gagneur, Steenackers, Magnin, Dorian, Ordinaire, Emmanuel Arago, Jules Simon, Eugène Pelletan, Wilson, Ernest Picard, Gambetta, le comte de Kératry, Guyot-Montpayroux, Tachard, Le Cesne, Rampont, Girault, Marion, Léopold Javal, Jules Ferry, Paul Bethmont. »

Je n'ajoute pas un mot. Je livre, Messieurs, cette proposition à vos sages méditations, et demain, ou plutôt aujourd'hui dimanche, à midi, nous aurons l'honneur de dire les raisons impérieuses qui nous paraissent commander à tout patriote son adoption. (Mouvements divers.)

M. Pinard (du Nord). Nous pouvons prendre des mesures provisoires ; nous ne pouvons pas prononcer la déchéance.

M. le président Schneider. La Chambre, je le répète, a maintenant à apprécier, si dans les circonstances actuelles, elle doit délibérer immédiatement, ou si, après les paroles de M. le Ministre de la guerre, il lui convient de s'ajourner à demain midi....

M. le marquis de Piré. Non pas demain, monsieur le Président, mais aujourd'hui dimanche à midi, car il est maintenant minuit passé.

M. le président Schneider. Oui, aujourd'hui à midi, car il est minuit passé.

Une voix. Il est même plus d'une heure.

M. le président Schneider. Rien autre chose n'étant à l'ordre du jour, je déclare la séance levée.

(La Chambre se sépare à une heure vingt minutes.)

Le directeur du service sténographique,
CÉLESTIN LAGACHE.

PIÈCE B.

Séance du dimanche 4 septembre 1870.

(Une heure de l'après-midi.)

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. Peyrusse, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier et de la séance de nuit.

M. Glais-Bizoin. Je demande la parole sur le procès-verbal.

M. le président Schneider. La parole est à M. Glais-Bizoin sur le procès-verbal.

M. Glais-Bizoin. C'est pour dire à la Chambre que c'est par erreur que mon nom n'a pas été mis au bas de la proposition de l'honorable M. Jules Favre. Je considère la déchéance, non pas comme notre dernière, mais comme notre seule planche de salut.

M. Raspail. Je demande également que mon nom soit inscrit au bas de la proposition de M. Jules Favre.

M. de Jouvence. Je fais la même demande.

M. Raspail. C'est par un inconcevable oubli que mon nom ne se trouve pas au bas de la proclamation de déchéance; c'est la seule ressource qui reste à la France pour se sauver. (Bruits divers. — Assentiment à gauche).

M. le marquis de Piré. Je proteste contre vous!

M. le président Schneider. Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal?...

Le procès-verbal est adopté.

La parole est à M. le Ministre de la guerre, qui l'a demandée.

M. le comte de Kératry. J'ai demandé la parole avant M. le Ministre de la guerre.

M. le président Schneider. Permettez-moi de vous dire, ou plutôt de vous rappeler qu'aux termes du règlement, quand un ministre demande la parole, il doit l'obtenir immédiatement.

M. Emmanuel Arago. C'est pour une motion d'ordre, et une motion d'ordre a toujours la priorité.

M. le comte de Kératry. Messieurs, la dignité du pays, la dignité de la Chambre, qui est le seul pouvoir qui représente la nation, veut que nous soyons gardés, non par des gardes de Paris et par des sergents de ville, mais par la garde nationale. (Rumeurs. — Oui! oui! à gauche.)

Je m'étonne donc que M. le comte de Palikao, ministre de la guerre, ait donné des ordres contraires à ceux du général Trochu, et par conséquent je suis obligé de dire que M. le Ministre de la guerre a forfait à ses devoirs. (Vive approbation à gauche.)

Au centre et à droite. Allons donc!

Une voix. A l'ordre!

S. Exc. M. le général comte de Palikao, ministre de la guerre. Messieurs, je désire que personne ne manque à ses devoirs plus que moi, et je vais vous expliquer, monsieur le député, la position qui est faite à M. le général Trochu et celle qui m'est faite à moi.

M. de Kératry. J'ai parlé au nom de l'opposition.

M. le Ministre. L'opposition!... je ne connais pas d'opposition dans cette Chambre, je ne connais que des députés.

Au centre. Très-bien! très-bien!

M. Le Cesne prononce au milieu du bruit, des paroles qu'il est impossible de saisir.

M. le président Schneider. J'avoue que je ne comprendrais pas, au moins dans ce que j'ai entendu, qu'il y ait lieu pour le Président d'appliquer ici une observation.

M. le Ministre. Ainsi, Messieurs, il y a une distinction de pouvoirs entre ceux de M. le général Trochu et ceux du Ministre de la guerre, distinction de pouvoirs parfaitement reconnue et parfaitement admise par M. le général Trochu. Tout ce qui concerne la défense de Paris, toutes les troupes qui font partie soit de l'enceinte, soit des forts, tout cela est sous la direction du général Trochu, et je lui en laisse la libre disposition. (Interruptions diverses.)

Permettez! laissez moi achever... (Nouvelles interruptions.)

Les interruptions ne m'ont rien fait, elles ne m'empêcheront pas de dire la vérité et ce qui est. (Très-bien.)

Les troupes qui sont en dehors de la défense — et tout le monde le comprendra, — restent constamment dans les mains du Ministre de la guerre. Comment pourrait-il en être autrement? Il y a des opérations de guerre qui sont à faire, j'ai des troupes, des corps d'armée à qui j'ai une mission secrète à faire remplir, et il faudrait que j'allasse consulter M. le général Trochu pour disposer des troupes qui sont dans mon commandement, et dans mon commandement exclusif! Cela n'est pas possible, et M. le général Trochu l'a parfaitement reconnu lui-même.

Je n'ai pas, je crois, Messieurs, à m'expliquer plus longuement sur ce point.

M. Jules Favre. Et la garde nationale?

M. Esquiros. Nous demandons que la Chambre soit gardée par la garde nationale.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Je demande à dire un mot.

M. le président Schneider. Tout à l'heure, M. Barthélemy-Saint-Hilaire! La parole est en ce moment à M. le Ministre.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. C'est sur l'incident, monsieur le Président. (Bruit.)

M. le président Schneider. La parole est au Ministre et on ne peut interrompre personne, pas plus un ministre qu'un orateur député, pendant qu'il est à la tribune et qu'il a la parole.

Vous aurez la parole après M. le Ministre de la guerre, sur l'incident.

M. le Ministre de la guerre. Messieurs, le maintien de l'ordre dans Paris est confié, non-seulement à M. le général Trochu, mais à M. le Commandant de la place de la première division militaire, qui en rend compte à M. le général Trochu. Ce n'est donc pas moi qui dispose de ces troupes, et je n'ai pas à disposer de la garde nationale.

Maintenant, Messieurs, de quoi vous plaignez-vous? Que je vous fais la mariée trop belle? (Exclamations et réclamations à gauche.)

Comment, Messieurs, je mets autour du Corps législatif un nombre de troupes suffisant pour assurer parfaitement la liberté de la discussion, et vous vous en plaignez! Si je n'en mettais pas, vous vous plaindriez que je livre le Corps législatif à des pressions extérieures. (Très-bien! très-bien! au centre. — Rumeurs à gauche.)

M. Raspail. Mais la garde nationale!

M. le Ministre. Mais l'armée, Messieurs, est une troupe nationale. (Oui! oui! à gauche.)

M. Ernest Picard. Nos questeurs seuls doivent commander ici.

M. le Ministre. Je n'ai pas autre chose à dire.

Quand je suis monté à cette tribune, je ne croyais pas avoir à répondre aux interpellations qui m'ont été faites. Je venais, au milieu des circonstances douloureuses dont je vous ai rendu compte hier, — circonstances que l'avenir peut encore aggraver, bien que nous espérons qu'elles ne le seront pas, — vous dire que le Gouvernement a cru devoir apporter certaines modifications aux condi-

tions actuelles du Gouvernement et qu'il m'avait chargé de vous soumettre un projet de loi ainsi conçu :

« Article 1^{er}. Un conseil de Gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif.

» Art. 2. Les Ministres sont nommés sous le contre-seing des membres de ce conseil. »

M. Jules Favre. Par qui nommés ?

M. le Ministre. Par les membres du conseil.

« Art. 3. Le général comte de Palikao est nommé lieutenant-général de ce conseil.

» Fait au palais des Tuileries. »

Un membre à gauche. Qu'est-ce que cela veut dire ?...

Plusieurs membres. L'urgence !

M. le Ministre de la guerre. Je demande l'urgence.

M. le marquis d'Andelarre. Nous demandons l'urgence et le renvoi immédiat dans les bureaux.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. J'avais demandé la parole sur l'incident.

M. le président Schneider. M. le Ministre de la guerre vient de demander l'urgence sur son projet.

M. Jules Favre. Je demande la parole sur la question d'urgence.

M. le président Schneider. Une demande d'urgence vient d'être faite, mais M. Barthélemy-Saint-Hilaire avait demandé la parole sur l'incident... (Mouvements en sens divers) : je la lui donne avant de consulter la Chambre sur l'urgence.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. J'y renonce; les circonstances sont trop graves. Discutons le projet.

M. le président Schneider. Alors la parole est à M. Jules Favre.

M. Jules Favre. Je demande à la Chambre la permission de préciser la situation qui lui est faite par le dépôt du projet de loi soumis à ses délibérations.

Dans la séance de cette nuit, nous avons eu l'honneur d'en déposer un sur le même sujet. Si la Chambre veut voter l'urgence en ce qui concerne le projet de loi du Gouvernement, nous demandons également l'urgence avec priorité pour notre projet, puisque le dépôt de notre projet a précédé celui du projet du Gouvernement. Il semble que la logique le veut ainsi à un double titre : d'abord parce que, prévoyant la situation exceptionnelle que reconnaît aujourd'hui après nous le Gouvernement, nous avons déposé notre projet les premiers, et en second lieu parce que notre projet donne à la Chambre un pouvoir plus étendu que celui qui lui serait conféré par le projet du Gouvernement.

C'est là, Messieurs, le double motif qui me fait demander à la Chambre qu'il soit procédé à un vote sur l'urgence de notre projet, avant qu'elle ne soit consultée sur l'urgence du projet de loi du Gouvernement. (Assentiment à gauche.)

Plusieurs membres. Il faut les renvoyer tous deux à la même commission !

M. le président Schneider. Avant de consulter la Chambre sur l'urgence

de l'un ou l'autre de ces deux projets, je crois devoir donner la parole à M. Thiers qui, je pense, a une autre proposition à soumettre également à la Chambre. (Ecoutez ! écoutez !)

M. Thiers. Je demande, Messieurs, que la proposition que je vais avoir l'honneur de vous lire soit traitée comme le sera celle de M. Jules Favre et celle du Gouvernement. Mes préférences personnelles étaient pour le projet présenté par mes honorables collègues de la gauche, parce que, à mon avis, il posait nettement la question, dans un moment où le pays a besoin d'une très-grande clarté dans la situation...

A gauche. C'est vrai ! Très-bien ! très-bien !

M. Thiers. Mais comme je mets au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt de l'union qui, au milieu du grand péril où nous sommes placés, peut seule améliorer notre situation... (Très-bien ! très-bien !) peut seule nous donner devant l'ennemi qui s'approche, l'attitude qu'il convient d'avoir devant lui... (Très-bien !) j'ai fait abstraction de mes préférences, et quoique je n'aie jamais fait de propositions, j'ai présenté une rédaction à plusieurs membres pris dans toutes les nuances de cette Chambre — la lecture des noms vous le prouvera. La rédaction que j'ai préparée et qui est appuyée autant que je puis en juger au premier coup d'œil, par quarante-six ou quarante-sept députés de toutes les parties de la Chambre, cette rédaction la voici :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de Gouvernement et de défense nationale.

» Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront.

» *Signé :* Thiers, de Guiraud, Lefèvre-Pontalis, marquis d'Andelarre, Gévelot, Millet, Josseau, baron de Benoist, Martel, Mangini, Bournat, Baboin, duc de Marmier, Johnston, Le Joindre, vicomte Monier de la Sizeranne, Chadenet, Goerg, Quesné, Houssard, comte de Durfort de Civrac, de la Monneraye, Mathieu (Corrèze), Chagot, baron Alquier, baron d'Yvoire, Terme, Boduin, Dessaignes, Paulmier, baron Lesperut, Carré-Kérisouët, Monjaret de Kerjégu, Rolle, Roy de Loulay, Vieillard-Migeon, Germain, Le Clerc d'Osmonville, Pinart... »

M. Pinard (du Nord). Pinart, du Pas-de-Calais !

M. Glais-Bizoin. Oh ! pas vous, nous le savons !

M. Thiers, continuant. «... Perrier, Guillaumin, Calmètes, Planat, Buisson, baron Eschasseriaux, Durand, baron de Barante, Descours. »

M. de Guiraud. Monsieur le Président, je demande la priorité pour cette proposition.

M. Glais-Bizoin. Non, non : elle porte : « Vu les circonstances... » au lieu de prononcer formellement la déchéance.

M. le président Schneider. La parole est à M. le Ministre de la guerre.

M. le Ministre de la guerre. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que le Gouvernement admet parfaitement que le pays sera consulté lorsque nous serons sortis des embarras pour lesquels nous devons réunir tous nos efforts. (Mouvements divers.)

M. le président Schneider. Trois propositions sont soumises à la Chambre, qui toutes trois ont trait aux circonstances actuelles. Elles ont au moins cela

de commun que, sur les unes et sur les autres, l'urgence est demandée, et je crois devoir consulter la Chambre successivement sur l'urgence des trois. (Interruptions sur quelques bancs.)

M. Gambetta. Non ! non ! je demande la parole sur la position de la question.

M. le président Schneider. Permettez, monsieur Gambetta ! je craindrais qu'il n'y eût confusion, et si le Président laissait s'établir cette confusion, il manquerait à son devoir. Il est évident que la Chambre doit être consultée successivement sur chacune des propositions...

M. Gambetta. Je demande la parole sur la position de la question.

M. le président Schneider. Vous avez la parole sur la position de la question.

M. Gambetta. Il est certain que la proposition que nous avons eu l'honneur de déposer hier sur le bureau de la Chambre, qui est la proposition de déchéance pure et simple, ne saurait, sans un véritable déni de justice et de surprise parlementaire, manquer d'être admise au même titre que les deux autres propositions à la déclaration d'urgence. (Mouvements en sens divers.)

Par conséquent, ce que je demande à la Chambre, c'est de prononcer l'urgence en bloc sur les trois propositions.

Voix nombreuses. Oui ! oui !

M. le président Schneider. Du moment que, par son assentiment, la Chambre consent à être consultée sur les trois propositions simultanément, la responsabilité du Président est dégagée, et dès lors il peut consulter la Chambre sur l'urgence des trois propositions par un seul vote. (Très-bien ! très-bien !)

M. Jules Favre. Je demande à faire une observation. (Bruit.)

M. le président Schneider. M. Jules Favre a la parole.

M. Jules Favre. Voici l'observation que je voulais faire, et je suis sûr qu'elle est conforme au sentiment de la Chambre. Ce n'est pas seulement sur l'urgence que je demande que la Chambre soit consultée, mais sur le renvoi collectif (Approbation.)

M. le président Schneider. C'est une question qui sera posée comme conclusion du vote sur l'urgence.

Je consulte la Chambre sur l'urgence.

(La Chambre, consultée, prononce l'urgence des trois propositions.)

M. le président Schneider. Je consulte maintenant la Chambre pour le renvoi collectif des trois propositions dans les bureaux.

Un membre à gauche. A la même commission ?

M. le président Schneider. Sans doute, à la même commission, puisque j'ai dit le renvoi collectif.

(La Chambre, consultée, prononce le renvoi des trois propositions à une même commission.)

Les trois propositions sont renvoyées dans les bureaux pour nommer une commission.

Un membre. De combien de membres sera la commission ?

M. le président Schneider. Je crois qu'il y a lieu, à raison de l'urgence, de nommer une commission de neuf membres... (Oui ! oui !), et je propose à la

Chambre de se réunir immédiatement dans les bureaux. La séance publique sera reprise quand le président aura été informé que la commission a terminé son travail. (Marques générales d'assentiment.)

La séance est suspendue.

(Il est une heure quarante minutes.)

Le directeur du service sténographique,
CÉLESTIN LAGACHE.

PIÈCE C. — D.

Reprise de la séance. — Compte-rendu du secrétaire-rédacteur du Corps législatif.

PRÉSIDENT DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est suspendue à deux heures moins vingt minutes. Elle est reprise à deux heures et demie.

(Les tribunes sont alors envahies par une foule bruyante. Dans l'une d'elles, un drapeau tricolore est agité. Une douzaine de députés seulement sont rentrés dans la salle à l'appel des huissiers, tous les autres refusant de délibérer au milieu de cette agitation. M. le président Schneider se tient debout au fauteuil.)

M. Crémieux se présente à la tribune et essaie de faire entendre, au milieu du bruit, des appels à la concorde et à l'ordre.

M. Gambetta, s'adressant au public des tribunes : Citoyens, vous pouvez donner un grand spectacle, celui d'un peuple unissant l'ordre et la liberté ! (Oui ! oui ! — Applaudissements.) Eh bien ! si vous le voulez, je vous le demande, je vous en adjure : que dans chaque tribune un groupe se charge d'assurer l'ordre.

Puis, attendez en silence. La Gauche s'est engagée vis-à-vis de la Chambre à faire respecter la liberté de ses délibérations. (Nouveaux applaudissements.)

(Le silence se rétablit pendant quelques instants ; un certain nombre de députés rentrent dans la salle.)

M. le président Schneider, s'adressant au public des tribunes. Vous venez d'entendre une voix patriotique qui ne peut être suspecte à aucun d'entre vous. M. Gambetta vient de vous adresser, au nom de la liberté, de la sécurité du pays, des exhortations auxquelles je joins les miennes. Croyez-moi : en ce moment, la Chambre est appelée à délibérer sur la situation la plus grave, dans un esprit de dévouement absolu au pays. Vous avez entendu l'honorable M. Gambetta. Je crois avoir, moi aussi, donné à la patrie, à la liberté, assez de gages pour avoir le droit de vous adresser de ce fauteuil les mêmes recommandations.

Comme lui, je fais appel à l'union, à la liberté : mais il n'y a de véritable

liberté que celle qui est accompagnée de l'ordre. (Applaudissements dans diverses tribunes, cris et bruit dans d'autres. La plupart des députés qui étaient rentrés dans la salle la quittent en ce moment.)

M. Glais-Bizoin paraît à la tribune et essaye de se faire entendre. Citoyens, dit-il, la déchéance va être prononcée par la Chambre, veuillez attendre que la Commission soit en mesure de la proposer.

M. Girault. Citoyens, je fais aussi appel à votre patriotisme pour que le pays et la Chambre ne fassent qu'un contre l'ennemi qui approche... (La séance reste interrompue de fait, au milieu de l'agitation.)

M. Gambetta, reparaissant à la tribune. Citoyens, veuillez m'écouter encore. Il est nécessaire que tous les députés présents dans les couloirs et dans les bureaux où ils délibèrent sur notre proposition de déchéance, soient à leur poste pour que la Chambre puisse voter cette mesure de salut. Il faut que vous les attendiez dans l'attitude de la modération et de la dignité. Ils vont venir. (Applaudissements.)

Vous avez compris, et je vous en remercie, que l'ordre est la plus grande des forces. Gardez donc, je vous en conjure, le calme, le silence solennel, qui conviennent aux habitants de cette grande cité menacée. Vous allez tout à l'heure entendre proclamer le résultat des délibérations de la Chambre, qui sera, il va sans dire, affirmatif dans le sens que vous désirez... (Approbation. — Bruit.)

(A trois heures, la salle est tout à coup envahie par la porte du fond, qui fait face à la tribune des orateurs. Des députés, présents dans la salle, se lèvent et essayent de s'opposer à cet envahissement; devant leurs observations, la foule s'arrête et se maintient aux portes de l'Assemblée.)

M. le président Schneider. Toute délibération étant impossible dans ces conditions je déclare la séance levée.

Il est trois heures.

(M. le Président quitte le fauteuil; la foule couvre le bureau, se presse à la tribune et remplit complètement la salle.)

Le chef des secrétaires-rédacteurs,
MAUREL-DUPEYRÉ.

Membres présents à cette réunion.

MM.	MM.	MM.
ANDELARRE, (marq. d').	DENAT.	LOUVET.
ANDRÉ (de la Charente.)	DESCOURS.	MACKAU (baron de).
AUVRAY.	DESSEAUX.	MALAUSSENA.
AYLIES.	DOUESNEL.	MAREY-MONGE.
BABOUIN.	DRÉOLLE.	MARTEL.
BARANTE (baron de).	DUMAS.	MATHIEU (Corrèze).
BENOIST (baron de).	DUPUY DE LÔME.	MERCIER (baron).
BOIGNE (comte de).	DURAND.	MILLET.
BOUCHETEL-LAROCHE.	DURFORT DE CIVRAC	NESLE (marquis de).
BUFFET.	(comte de).	PAULMIER.
BUQUET (baron).	ESTANCELIN.	PICCIONI.
CHAMBRUN (comte de).	FOUQUET.	PIENNES (marquis de).
CHAMPAGNY (comte J.-P. de).	FOURMENT (baron de).	PIERRES (baron de);
CHARLEMAGNE.	GAUDIN.	PIETTE.
CHARPIN - FEUGEROLLES	GENTON.	PINARD (Nord).
(comte de).	GERMINY (comte de).	PISSARD,
CHEVANDIER DE VAL-	GÉVLOT.	PLANAT.
DROME.	GOERG.	PONS-PEYRUC.
CHOQUE.	GORSSE (baron).	QUESNÉ.
CHRISTOPHLE.	GUISTIÈRE (de la).	QUINEMONT (marquis de).
COLBERT - CHABANNAIS	HÉSECQUES (comte d').	RASPAIL.
(marquis de).	HUET.	ROUXIN.
COSSERAT.	JAVAL.	SAINT-GERMAIN (de).
DALMAS (de).	JOSSEAU.	SAINT-PAUL (de).
DARBLAY.	JOUVENCEL (de).	SÉNÉCA.
DARRACQ.	JUBINAL.	SIMON (Jules).
DARU (comte).	LE BRETON (général).	TACHARD.
DAUTHEVILLE (général).	LEFÉBURE.	TALHOUET (marquis de).
DAVID Ferdinand.	LEFÈVRE-PONTALIS.	VENDRE.
DECHASTELUX.	LE HON (comte).	WERLÉ,
DEIN.	LERET D'AUBIGNY.	YVOIRE (baron d').
DELAVAU.	LE ROUX (Alfred).	
	LESPERUT.	

Les noms de tous les membres présents n'ont pas pu être recueillis par les huissiers de service. Les noms des membres envoyés en députation à l'hôtel-de-ville doivent être ajoutés à cette liste.

*Séance tenue à 4 heures dans la salle à manger de la
Présidence (1).*

PRÉSIDENT DE M. ALFRED LEROUX, VICE-PRÉSIDENT.

M. Alfred Leroux, vice-président, prend la place au fauteuil.

Le nombre des députés présents est de 200 environ.

M. le président Alfred Leroux. M. Garnier-Pagès a la parole.

M. Garnier-Pagès, assis et découvert, prononce un discours dont voici la substance ;

Messieurs,

Chacun de nous est trop pénétré de la gravité de la situation présente pour que je cherche à l'assombrir encore par des récriminations inutiles ; cependant, il me sera bien permis de dire, que les députés de la Gauche ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour éloigner de nous les malheurs immérités de la patrie, et l'on ne disconvient pas que si l'Assemblée avait adopté hier les mesures proposées par l'honorable M. Jules Favre, les événements qui se sont précipités aujourd'hui, n'auraient pas eu lieu.

Quelles sont en effet les causes de la révolution nouvelle qui s'accomplit en ce moment ? Je n'essaierai pas de vous les rappeler, Messieurs, tant elles sont présentes à vos mémoires.

Depuis un mois, le Gouvernement personnel s'est affirmé avec une obstination déplorable, et c'est lui qu'on doit rendre responsable de tous nos malheurs. Certes, je ne voulais pas la guerre, que je regarde comme un dernier vestige de la barbarie du moyen-âge ; pourtant lorsque la guerre a été engagée, nul plus que moi n'a souhaité le succès de nos armes, parce que notre triomphe ne peut jamais impliquer l'abus de la force, l'oubli de la justice à l'égard d'un autre peuple.

Il y a un mois, pour vaincre les résistances de la France et celles du pays, les hommes du pouvoir Impérial, nous affirmaient sur l'honneur que la France était prête pour la bataille et pourtant tout était à improviser. Qu'ont-ils fait depuis le commencement de la campagne ? Constamment, et par système préconçu, ils ont caché la vérité, épaissi les ténèbres sur les actes, compromis nos intérêts les plus sacrés, et leurs fautes accumulées ont enfin produit le plus grand désastre qu'enregistrent les annales humaines. Vous pensiez avoir un Gouvernement parlementaire ; vous n'en aviez que le simulacre. Vous pensiez que les ministres responsables imprimaient une direction salutaire à notre politique ; c'était une erreur. Vous aviez la conviction qu'un maréchal illustre, assumait seul la lourde tâche de diriger les opérations militaires, il n'en était rien. Quelles conclusions devons-nous tirer de ce que je viens de rappeler ? C'est que le pouvoir

(1) Compte-rendu non officiel.

personnel est condamné par l'opinion publique comme par ses actes. c'est que le pays tout entier a prononcé son jugement et que c'est à vous de faire exécuter le verdict qu'il a rendu.

Je m'arrête, Messieurs, parce que vos instants sont précieux, parce qu'il importe d'aviser sans retard aux périls d'une situation, hélas ! bien compromise, parce que le temps de la délibération est passé et que le moment d'agir est venu.

M. Calvet-Rogniat. Quel est donc votre remède contre les maux que vous signalez ?

M. Martel. L'honorable M. Garnier-Pagès ne conclut pas, il doit avoir une proposition à nous faire.

M. le président Alfred Leroux. Laissez parler M. Garnier-Pagès.

M. Garnier-Pagès. Continuez, Messieurs, je n'ai point de proposition formelle à vous soumettre. Néanmoins, puisque mes honorables collègues semblent m'y inviter, je leur ferai part de mes impressions jusqu'au bout.

Trois propositions ont été faites à la Chambre : celle de M. Jules Favre, celle de M. le comte de Palikao, au nom du Gouvernement, enfin, celle de M. Thiers.

Je n'oublie pas qu'une commission a été chargée de vous faire un rapport et qu'elle préparait son travail au moment où la salle des séances a été envahie.

M. Gaudin. Le rapport est prêt, on peut en donner lecture.

M. Garnier-Pagès. Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, les propositions de l'honorable M. Jules Favre et de l'honorable M. Thiers, peuvent seules faire l'objet d'un examen sérieux ; permettez-moi d'ajouter que pour que l'examen soit utile, il importe avant tout que nous nous mettions en communication avec ceux de nos collègues qui sont assemblés à la Préfecture de la Seine.

Je ne serai point contredit, je pense, en affirmant que le pouvoir exécutif a cessé d'exister, qu'il est tombé sous le mépris public. (Dénégations diverses. — Marques nombreuses d'approbation.)

Une seule autorité régulière a surnagé dans ce grand naufrage, c'est celle du Corps Législatif, c'est la représentation nationale. (Très-bien ! très-bien !) Mais à côté du Corps Législatif, qui reste encore debout, il va se former, il s'est peut-être créé déjà un centre nouveau avec lequel nous devons compter. (Mouvement prolongé.) En effet, plusieurs de nos collègues de la Gauche, portés par le flot populaire, sont à l'Hôtel-de-Ville, où depuis près de deux heures ils délibèrent sans doute.

Messieurs, j'ignore ce qui se passe à l'Hôtel-de-Ville ; je ne sais quels sont les projets qu'on y forme, mais à mon avis, nous ne pouvons rien fonder de stable sans le concours des hommes qui y siègent maintenant. (Rumeurs diverses. — Quelques voix : Très-bien ! très-bien !) La Chambre peut prendre des résolutions ; c'est son droit ; où trouvera-t-elle une force pour les faire exécuter ? La force qui lui manque, Messieurs, elle la puisera dans l'union, dans le concours de toutes les volontés, et c'est pour atteindre ce but désirable, que je vous propose d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville. (Voix nombreuses : Non ! non !)

M. le baron Buquet. Ce serait traiter d'égal à égal avec la révolution. La Chambre ne peut pas se suicider.

M. Garnier-Pagès. Ma pensée, Messieurs, a été mal comprise. Je vous propose d'envoyer plusieurs de vos membres à l'Hôtel-de-Ville, non pas avec un mandat officiel, mais simplement avec un caractère officieux : ce sont des collègues qui iront conférer avec des collègues, des députés qui communiqueront leurs idées à des députés, et qui dans la soirée, nous rendront compte du résultat de leur démarche. Peut-être arriverons-nous par ce moyen à une entente qui me semble être, dans la crise actuelle, la seule planche de salut qui nous reste. Je supplie la Chambre de prendre une décision rapide; le temps presse, les événements marchent avec une rapidité extrême, et peut-être nous répondra-t-on : Il est trop tard ! (Marques nombreuses d'approbation.)

(Après quelques instants d'agitation le calme se rétablit.)

M. le président Alfred Leroux. M. Buffet a la parole.

M. Buffet prononce avec une grande vivacité quelques paroles, dont voici le sens :

Messieurs, vous avez été contraints d'abandonner le lieu ordinaire de vos réunions; les tribunes de votre salle des séances ont été envahies, et l'enceinte qui vous est réservée n'a pas même été respectée. Je proteste avec énergie contre la violence qui vous est faite, je proteste au nom du droit, au nom de la morale publique; je proteste au nom du pays, dont vous êtes les seuls mandataires légitimes. (Très-bien! — Assentiment unanime.) Messieurs, vos pouvoirs émanent de la nation et ne sauraient être ravés par une émeute. (Très-bien!) La violence engendre la violence, et la force appelle l'abus de la force. C'est l'oubli constant de ces principes d'éternelle équité qui cause tous nos malheurs. (Très-bien! très-bien!) Vous avez refusé de délibérer sous une pression extérieure. Vous avez résisté à des masses égarées par de criminels entraînements; la France dira que vous avez fait votre devoir. (Assentiment prolongé.) La liberté de vos discussions vous étant momentanément rendue, je vous propose d'entendre le rapport de votre commission.

Un grand nombre de voix. Oui, oui, la parole au Rapporteur.

M. Estancelin. Messieurs, vous avez applaudi aux paroles et à la protestation de M. Buffet. Notre honorable collègue s'est fait l'interprète indigné du sentiment général de la Chambre, et pour ma part j'associe ma protestation à la sienne. Ce devoir accompli, il me reste à vous dire que je viens, il y a quelques instants à peine, de rencontrer le général Trochu qui se dirigeait vers l'Hôtel-de-Ville. Messieurs, la situation n'est pas aujourd'hui, ce qu'elle était hier, ni même ce qu'elle était il y a quelques heures. Nous devons tenir compte de l'exaltation légitime du peuple, nous devons tenir compte des faits accomplis. On vous a proposé de déclarer la vacance du Trône. Je pense que le Corps Législatif ne doit pas hésiter à la prononcer.

Une voix. Entendons d'abord le rapport de la commission.

M. Martel lit son rapport, et les conclusions de ce rapport.

Une discussion s'engage sur cette rédaction.

M. Thiers donne quelques explications, mais la faiblesse de sa voix et la disposition de la pièce, ne permettent pas qu'elles soient distinctement entendues de toute l'assemblée.

Il accepte les modifications apportées à sa proposition par M. le Rapporteur,

en faisant remarquer toutefois, qu'on devrait ne pas regarder comme définitif le nombre de cinq membres fixé pour la composition du Gouvernement de la défense nationale.

M. Grévy préférerait que la Chambre adoptât la proposition de l'honorable M. Jules Favre. Cette proposition ne prête, ni à l'ambiguïté, ni à l'équivoque, et elle n'outré-passe point les droits qui découlent du mandat de député.

M. Dréolle estime au contraire, que la Chambre doit éviter de trancher des questions d'une gravité extrême. La proposition de M. Thiers ménage, beaucoup mieux que celle de M. Jules Favre, les droits des départements; il pense donc que c'est cette dernière qui doit être adoptée.

M. le président Leroux. Je mets aux voix la proposition de M. Thiers, modifiée par votre commission.

La proposition est adoptée.

Divers membres rappellent la proposition de M. Garnier-Pagès, tendant à envoyer des délégués pour aller conférer, à titre de collègues, avec les membres de la Chambre qui siègent à l'Hôtel-de-Ville.

La proposition est adoptée.

Sont délégués à cet effet :

MM. GARNIER-PAGÈS,
LEFÈVRE-PONTALIS,
MARTEL,
GRÉVY,
GUIRAUD (de).
COCHERY,
JOHNSTON,
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE.

M. Garnier-Pagès. Je ne puis accepter la mission dont la Chambre veut bien m'honorer, car j'ignore si, en ce moment je ne suis pas membre d'un Gouvernement provisoire. Ce que je puis faire c'est de conduire mes collègues à l'Hôtel-de-Ville, et de leur en ouvrir les portes à deux battants.

L'observation de l'honorable M. Garnier-Pagès n'a pas d'autre suite. La liste des délégués est maintenue.

Pour faciliter la conciliation, la Chambre déclare à ses délégués qu'ils peuvent considérer comme adopté à titre provisoire le nombre des cinq membres, devant composer la commission du Gouvernement de la défense nationale.

La Chambre s'ajourne à huit heures du soir.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

PIÈCE E.

Compte-rendu de la séance tenue dans la salle à manger de la Présidence, par M. Kolb-Bernard, député (1).

M. Schneider, retenu chez lui malade et alité à la suite des scènes violentes dont il avait eu à souffrir, fut remplacé comme président, par M. Alfred Leroux, l'un des vice-présidents du Corps Législatif.

Le bureau était représenté avec lui par MM. Martel et Josseau, à titre de secrétaires. Ils furent priés de tenir procès-verbal de la séance, à laquelle n'assistait malheureusement aucun des sténographes de la Chambre.

Le compte-rendu officiel faisant par suite défaut, je me bornerai à présenter la physionomie générale de cette séance, me référant pour les détails à la rédaction faite avec beaucoup de soin et une scrupuleuse fidélité, par notre collègue M. Ernest Dréolle.

La parole fut d'abord demandée par M. Garnier-Pagès.

L'orateur, fidèle à son éloquence verbeuse, se répandit en longs développements sur les causes et les origines de la situation. Les fautes anciennes et récentes de l'empire furent signalées au point de vue du rôle qu'avait joué l'opposition. L'orateur en faisait le panégyrique, en même temps qu'il élevait contre le Gouvernement tombé un réquisitoire véhément. A son dire, la Gauche avait tout prévu, tout annoncé : elle avait prodigué ses conseils et ses efforts pour prévenir les catastrophes. Mais le Gouvernement et la majorité de la Chambre avaient tout méconnu et l'heure des catastrophes était arrivée.

Après cet exorde, l'orateur, relevant par un hommage affecté les ardeurs patriotiques de la population parisienne, trouvait l'excuse de ses entraînements, et aussi de ses irritations contre un Gouvernement qui l'avait trompée et qui s'était montré incapable et indigne de rester à la tête du pays.

Puis, invoquant la fatalité des circonstances, faisant appel à l'union devenue plus que jamais nécessaire en face des malheurs et des dangers de la patrie menacée par l'ennemi, enveloppant l'embarras de sa pensée dominante dans l'abondance des circonlocutions et des précautions oratoires, pressé enfin par l'impatience de ses collègues qui réclamaient une conclusion nette et précise, M. Garnier-Pagès adressait à ses collègues l'invitation chaleureuse de réunir leurs efforts à ceux d'entre eux qui s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville, et, au nom des nécessités publiques, de se rallier au mouvement populaire et au Gouvernement qu'il allait fonder.

Ces dernières paroles soulevèrent dans l'assemblée la plus vive agitation. Des

(1) Une page de l'Histoire du 4 Septembre, par M. Kolb-Bernard, page 24.

réclamations nombreuses et animées s'élevèrent. Plusieurs députés demandèrent à être entendus. M. Buffet était du nombre. Chacun s'inclina devant l'autorité de son caractère ; le Président lui donna la parole.

M. Buffet, déjà levé et vivement ému, fit entendre contre la proposition de M. Garnier-Pagès la plus énergique protestation. Rappelant l'esprit d'indépendance qu'il avait toujours montré comme député, il flétrit de son indignation les attentats par lesquels la liberté de la représentation nationale avait été violée. Les applaudissements prolongés de l'assemblée accueillirent ses nobles paroles, lorsque, déclarant qu'il s'inscrivait avec fierté contre les événements accomplis et contre les prétendues nécessités qu'ils imposaient, il dit, en terminant, que, dùt-il engager sa vie et sa liberté, il ne consentirait jamais, au nom même de la liberté et pour l'honneur de son pays, à reconnaître le Gouvernement qui s'était élevé sur les ruines de la liberté et du droit. Il repoussait la proposition de M. Garnier-Pagès.

L'émotion produite par ce discours fut longue à se calmer. Le séance fut pendant quelque temps suspendue. Chacun voulait féliciter l'honorable orateur. Des conversations s'étaient élevées de divers côtés ; on s'interrogeait sur le parti à prendre ; on se communiquait divers incidents qui faisaient une nécessité de le prendre vite, avant qu'une nouvelle invasion populaire, déjà imminente, ne vint interrompre la délibération.

C'est à la suite de ces pourparlers que M. Dréolle demanda la parole pour préciser la situation. S'abritant sous les loyales et énergiques paroles de M. Buffet, M. Dréolle insista sur cette idée que rien n'était fait encore ; qu'aucun Gouvernement n'était établi ; que ceux de nos collègues qui s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville restaient jusqu'ici députés, et qu'il y avait une démarche à tenter près d'eux dans l'intérêt d'une entente qu'ils pouvaient désirer eux-mêmes : qu'il proposait, en conséquence, qu'un certain nombre de membres de la majorité se rendit près d'eux, et qu'après les avoir entendus, on vint rendre compte de la situation.

Cette proposition, accueillie par les uns, repoussée comme compromettante par les autres, trouva comme approbateurs M. Thiers et M. Garnier-Pagès. Ce dernier s'offrit à conduire les députés qui seraient désignés.

Cependant, dans le cours des interruptions, on avait demandé la lecture du rapport de M. Martel sur la proposition de M. Thiers.

Le président fit prévaloir cet ordre de délibération, en faisant observer qu'il n'excluait en aucune façon l'adoption de la motion faite par M. Dréolle.

L'ordre de la discussion ainsi fixé, le Président donna la parole à M. Martel, qui lut le court rapport qui suit et qu'il nous paraît utile de reproduire, parce qu'il caractérise la situation :

« Messieurs, votre commission a examiné les trois propositions qui vous ont été soumises. Après délibération, ces trois propositions ont été successivement mises aux voix et c'est celle de M. Thiers qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

» Toutefois, votre commission a ajouté à cette proposition deux paragraphes :
» l'un de ces paragraphes fixe le nombre des membres qui devront composer la commission de Gouvernement et de défense nationale, l'autre déclare que

» cette commission nommera des ministres. En conséquence, voici le texte qui vous est proposé :

» Vu la vacance du Pouvoir, la Chambre nomme une commission de Gouvernement et de défense nationale. Cette commission est composée de cinq membres choisis par le Corps Législatif. Elle nommera les ministres.

» Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée, par une assemblée constituante, à se prononcer sur la forme de son Gouvernement. »

Ces conclusions, mises aux voix après constatation que le rapport avait été adopté à l'unanimité de la commission, soulevèrent des réclamations de la part de quelques députés connus par leur dévouement à l'Empire. Ils firent ressortir le changement apporté aux termes du considérant dont la première rédaction était celle-ci : « Vu les circonstances, » alors que la rédaction adoptée par la commission était : « Vu la vacance du pouvoir. »

Cette différence amena une discussion vive et animée. Plusieurs députés notifièrent leur refus d'adhérer à la rédaction modifiée, qui leur paraissait impliquer une déclaration de déchéance. Après quelques mots de M. Thiers, qui fit remarquer que, bien que la dernière rédaction fût celle qu'il avait proposée d'abord, cette rédaction n'était plus en réalité la sienne, puisqu'elle émanait de la commission s'inspirant des nécessités de la situation, la parole fut donnée à M. Dréolle qui l'avait réclamée. Ce député, dont les opinions impérialistes ne pouvaient être mises en suspicion, en tira argument pour rallier le vote de l'Assemblée à la proposition qu'il aurait, disait-il, combattue précédemment, mais qui, au moment où l'on se trouvait, n'était malheureusement que la traduction fidèle d'un fait indiscutable, puisque l'Empereur, le Prince Impérial et l'Impératrice elle-même, forcée de quitter les Tuileries envahies par le peuple, faisaient défaut au pouvoir. Il demandait, en conséquence, que pour ménager un temps précieux et sans se laisser arrêter par des appréciations inopportunes qui n'enlevaient rien aux réserves de l'avenir, la proposition telle qu'elle était sortie des délibérations de la commission fût votée sans retard.

Ces paroles fermèrent la discussion, et la proposition, mise aux voix, fut adoptée à la presque unanimité. Cinq ou six députés seulement persistèrent à s'abstenir.

Ce vote acquis, le moment était venu de désigner les membres qui auraient à se mettre en rapport avec l'Hôtel-de-Ville. M. Garnier-Pagès s'offrit de nouveau à les conduire. Il fut admis comme l'un des membres de la commission. D'autres noms furent proposés, celui de M. Grévy en première ligne, puis ceux de MM. Martel, Dréolle, Barthélemy-Saint-Hilaire. Ces divers noms furent accueillis par une adhésion générale.

Le Président ayant posé la question de savoir si les députés désignés acceptaient la mission qu'ils avaient à remplir, M. Grévy demanda la parole.

L'honorable député s'est fait remarquer à la Chambre par son éloquence sobre, nette, empreinte d'un caractère de franchise et d'austérité. Il se fit un grand silence.

M. Grévy, après avoir rappelé ses antécédents politiques et la fidélité connue de ses opinions, exprima avec une grande fermeté de langage le blâme qu'appelaient de sa part les actes de désordre qui venaient de s'accomplir et qui ne s'é-

taient pas arrêtés devant la violation de l'Assemblée nationale. C'était là, disait-il, un mauvais début pour l'établissement d'un Gouvernement libre, et, pour son compte, il déclinait, au nom même de ses convictions politiques, toute solidarité avec de si coupables agissements. Aussi s'était-il promis de ne pas paraître à l'Hôtel-de-Ville et éprouvait-il une véritable gêne du choix dont il était l'objet.

Et comme, à ce moment, des invitations pressantes d'accepter lui étaient faites des divers côtés de l'assemblée, il y consentit, dans l'espérance que cette démarche de la commission dont il était appelé à faire partie pourrait aboutir à un résultat de conciliation. Les dispositions de ses collègues de l'Hôtel-de-Ville lui étaient connues, ajoutait-il : en toute circonstance, en face des éventualités de l'avenir, ils ont toujours manifesté la conviction que rien ne pouvait se faire sans le concours de la Chambre.

Puis, s'arrêtant au côté pratique de la démarche à faire, il indiqua que le choix des membres de la commission avait sa grande importance, et que sous ce rapport il craignait qu'un nom, celui de l'honorable M. Dréolle, malgré le choix si légitime dont il avait été l'objet, ne présentât quelque inconvénient à cause de la nuance prononcée qui lui appartenait.

M. Dréolle s'empressa d'accepter cette récusation dont il s'honorait, puisqu'elle constatait la distance qui le séparait de la révolution.

Après cet incident, on termina la désignation des membres appelés à faire partie de la commission. Elle se trouva définitivement composée de MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Guiraud, Johnston, Cochery et Barthélemy-Saint-Hilaire.

Après avis du Président qu'une nouvelle réunion aurait lieu le soir à huit heures pour entendre les membres de la commission sur le résultat de leur démarche, la séance fut levée.

PIÈCE F.

Mission de M. Grévy près des membres du Gouvernement provisoire (1).

La députation Grévy, Martel, etc., etc., fut introduite, non sans peine, dans le cabinet étroit et reculé au fond du corridor où siégeaient ceux qui allaient prendre le titre de membres du Gouvernement de la défense nationale, cabinet et corridor gardés par des hommes sans uniforme, mais armés, et éclairé par des lampes à bec de gaz, ce qui leur donnait un aspect tout-à-fait lugubre ;

(1) Note de M. Martel, député du Pas-de-Calais.

cette députation exposa, par l'organe de M. Grévy, l'objet de sa mission. — M. Jules Favre, *seul* prit la parole pour répondre.

Il présenta la proclamation que lui et ses collègues adressaient à Paris, en prenant possession du nouveau Gouvernement, proclamation dont l'épreuve imprimée était apportée par M. Guyot-Monpayroux, précisément au moment où la députation Grévy, Martel, etc. entrait dans l'étroit cabinet occupé par le nouveau Gouvernement.

M. Jules Favre déclara que MM. Picard et Gambetta étaient sortis pour affaires de service; qu'il devait attendre leur retour pour délibérer sur la communication que les délégués du Corps Législatif apportaient et pour y répondre; il viendrait le soir à neuf heures apporter la réponse.

Voici les termes de la réponse de M. Jules Favre, tels qu'il les rapporte dans son livre (page 81) :

« Je répondis à notre honorable collègue, que : profondément touché de sa » démarche, je ne pouvais lui laisser ignorer que dans ma pensée elle ne pou- » vait aboutir à aucun résultat. Elle ressemblait à toutes les mesures que l'on » prend lorsqu'on a manqué l'occasion, et qu'on est éclairé par un événement » qu'on s'est longtemps obstiné à nier. Je lui rappelai avec quelle infatigable » abnégation nous avions, pendant un mois, supplié la Chambre de prendre le » Pouvoir pour éviter une révolution. Elle s'en avisait quand la révolution était » faite, et faite contre elle aussi bien que contre l'Empire; je craignais qu'il ne » fût trop tard. Au surplus, plusieurs de mes collègues étaient absents, je ne » pouvais rien faire sans eux. »

PIÈCE G.

Réunion dans la salle à manger de la Présidence à huit heures et demie. — Procès-verbal de cette réunion.

4 Septembre 1870, 8 heures du soir.

En l'absence du président et des vice-présidents, M. Thiers est prié de présider la réunion.

Il s'assied, ayant à ses côtés les secrétaires du Corps Législatif, MM. Martel, Peyrusse, Josseau.

M. Thiers. Messieurs, j'ai une présidence d'un moment. On m'annonce l'arrivée de MM. Jules Favre et Jules Simon qui viennent nous apporter la réponse aux paroles de conciliation qui leur ont été portées par vos délégués. Nous allons entendre ces Messieurs.

MM. Jules Favre et Jules Simon sont introduits.

Ils prennent place vis-à-vis de M. Thiers.

M. Jules Favre. Nous venons vous remercier de la démarche que vos

délégués ont faite auprès de nous. Nous en avons été vivement touchés. Nous avons compris qu'elle était inspirée par un sentiment patriotique. Si dans l'Assemblée nous différons sur la politique, nous sommes certainement tous d'accord lorsqu'il s'agit de la défense du sol et de la liberté menacée.

En ce moment, il y a des faits accomplis, un Gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévenir, Gouvernement dont nous sommes devenus les serviteurs. Nous y avons été enchaînés par un mouvement supérieur qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme. Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

Lorsqu'il s'agit d'un but aussi cher à atteindre, il n'est certes pas indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le Corps Législatif. Du reste, nous ne pouvons rien changer à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si, au contraire, vous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté entière de la nôtre.

Voilà ce que je suis chargé de vous dire par le Gouvernement provisoire de la République, dont la présidence a été offerte au général Trochu, qui l'a acceptée.

Vous connaissez sans doute les autres noms. Notre illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, parce qu'il n'a pas cru pouvoir accepter cette offre. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons cru, en acceptant, accomplir une mission patriotique.

M. Thiers. Le passé ne peut être équitablement apprécié par chacun de nous à l'heure qu'il est. C'est l'histoire seule qui pourra le faire.

Quant au présent, je ne peux vous en parler que pour moi. Mes collègues ici présents ne m'ont pas donné la mission de vous dire s'ils accordent ou s'ils refusent leur ratification aux événements de la journée.

Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité.

Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris, des vœux ardents pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi.

Ces vœux, nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de notre patrie.

Une voix. Quels sont les noms des personnes qui composent le nouveau Gouvernement ?

M. Jules Simon. Les membres choisis l'ont été pour composer une commission chargée de la défense de la capitale; c'est vous dire que ce sont tous les députés de Paris, excepté le plus illustre d'entre eux, parce qu'il n'a pas accepté les offres qui lui ont été faites; mais il vient de vous dire la grandeur de la responsabilité dont nous sommes chargés, et il fait des vœux pour notre succès.

Dans ce choix, il n'y a pas eu de préoccupations individuelles : il y a eu l'application d'un principe. S'il en était autrement, on verrait figurer dans cette commission les noms d'autres personnes que ceux des députés de Paris. Nous n'avons qu'une pensée, c'est celle de faire face à l'ennemi.

M. Peyrusse. Paris fait encore une fois la loi à la France!

MM. Jules Favre et Jules Simon (*ensemble*). Nous protestons contre cette assertion.

M. Jules Favre. Le Gouvernement provisoire se compose de MM. Arago, Crémieux, Jules Favre, Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Rochefort. Ce dernier ne sera pas le moins sage : en tout cas, nous avons préféré l'avoir dedans que dehors. Je remercie M. le Président de ce qu'il a bien voulu nous dire en exprimant des vœux devant vous pour le succès de notre entreprise. Ces paroles patriotiques nous relient à vos départements dont le concours nous est nécessaire pour l'œuvre de la défense nationale.

M. le comte Le Hon. Quelle est la situation du Corps Législatif vis-à-vis du Gouvernement provisoire?

M. Jules Favre. Nous n'en avons pas délibéré.

M. Thiers. Je n'ai pas adressé de questions à nos collègues sur le sort du Corps Législatif, parce que si nous avons quelque chose à nous communiquer sur cette situation, il me paraît que nous devons attendre que ces Messieurs se soient retirés.

MM. Jules Favre et Jules Simon se retirent.

M. Thiers. Messieurs, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif pour ne pas adresser de question à MM. Jules Favre et Jules Simon a été que si je le faisais, c'était reconnaître le Gouvernement qui vient de naître des circonstances. Avant de le reconnaître, il faudrait résoudre des questions de fait et de principes qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement.

Le combattre aujourd'hui serait une œuvre antipatriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi.

Nous faisons des vœux pour eux, et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs.

M. Rouleaux-Dugage. Quel rôle devons-nous jouer dans nos départements?

M. Thiers. Dans nos départements, nous devons vivre en bons citoyens, dévoués à la patrie. Aussi longtemps qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et aux vrais principes sociaux, notre conduite sera facile. Nous ne nous dissolvons pas; mais, en présence de la grandeur de nos malheurs, nous rentrons dignement chez nous, car il ne nous convient ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont lutter ici contre l'ennemi.

Une voix. Mais comment saura-t-on ce qui s'est dit ici?

M. Thiers. Veuillez vous en rapporter à moi, vous qui m'avez fait l'honneur de me donner une présidence de quelques minutes dans ces douloureuses circonstances. Je m'entendrai avec M. Martel et vos secrétaires pour la rédaction d'un procès-verbal.

M. Buffet. Ne devons-nous pas rédiger une protestation?

M. Thiers. De grâce, n'entrons pas dans cette voie. Nous sommes devant l'ennemi, et, pour cela, nous faisons tous un sacrifice aux dangers que court

la France : ils sont immenses. Il faut nous taire, faire des vœux et laisser à l'histoire le soin de juger.

M. Pinard (du Nord). Nous ne pouvons pas garder le silence devant la violence faite à la Chambre; il faut la constater!

M. Thiers. Ne sentez-vous pas que si vous opposez ce souvenir comme une protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée? Tous les faits de la journée ont-ils besoin d'une constatation?

M. le comte Daru. Les scellés ont été mis sur la porte de la Chambre.

Thiers. Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés sur les portes? N'ai-je pas été à Mazas? Vous ne m'entendez pas m'en plaindre.

M. Grévy. Le Gouvernement provisoire, auprès duquel vous m'aviez fait l'honneur de me déléguer avec la mission de lui parler comme à des collègues, n'avait pu nous donner sa réponse définitive. Il nous avait promis de délibérer sur nous la transmettre, en nous indiquant neuf heures du soir. Je ne comptais pas que cette heure aurait été devancée; c'est pourquoi je ne suis pas venu ici plus tôt.

Nous sommes arrivés trop tard à l'Hôtel-de-Ville. Il y avait déjà un Gouvernement provisoire qui s'y était installé. Nous y avons lu l'épreuve, qu'on nous a montrée, d'une proclamation qui nous a convaincus que notre mission était devenue sans objet.

M. Alfred Le Roux. Je n'ai pu aussi venir plus tôt, parce que, ayant été chargé par vous de voir M. le général Trochu, j'ai dû me rendre auprès de lui. Je m'y suis rendu avec M. Estancelin. Là aussi nous avons reconnu qu'il était trop tard.

Mon devoir est maintenant de vous dire que j'ai été en cette circonstance, autant qu'il est en moi, votre fidèle interprète.

M. le duc de Marmier. Vous me permettez à moi, dont le père a longtemps commandé la garde nationale de Paris, de vous exprimer une pensée consolante, c'est celle que nos envahisseurs n'appartenaient pas à cette garde nationale, mais à celle de la banlieue.

M. Buquet. Je proteste contre les actes qui viennent de s'accomplir; particulièrement contre toute idée de séparation. Je suis d'accord complètement avec les protestations que M. Buffet a fait entendre tout à l'heure dans notre séance de quatre heures contre la violence dont la représentation nationale a été l'objet. (Mouvement et agitation.)

MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain et quelques autres déclarent qu'ils protestent.

M. Thiers. De grâce, ne rentrons pas dans la voie des récriminations! Cela nous mènerait trop loin, et vous devriez bien ne pas oublier que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. (Mouvement.)

J'espérais que nous nous séparerions profondément affligés, mais unis. Je vous en supplie, ne nous laissons pas aller à des paroles irritantes! Suivez mon exemple. Je réprouve l'acte qui s'est accompli aujourd'hui; je ne peux approuver aucune violence, mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi, qui est près de Paris.

M. Girault. Je partage l'opinion de M. Buffet quand il a protesté dans la

séance de quatre heures. Nous ne devons pas faire de politique ni nous diviser. Amenons le Gouvernement à s'entendre avec la Chambre. De cette façon, nous serons d'accord avec les départements. Soutenons-nous et soutenons la France.

Je vais aller à l'Hôtel-de-Ville. Si on ne veut pas m'écouter, je protesterai.

M. Thiers. Voulez-vous renouveler toutes les discussions des dernières années? Je ne crois pas que ce soit convenable,

Je proteste contre la violence que nous avons subie aujourd'hui, et contre toutes les violences de tous les temps dirigées contre nos Assemblées; mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. Est-il possible de nous mettre en hostilité avec le Gouvernement provisoire en ce moment suprême?

En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire: nous retirer avec dignité. (L'émotion.)

M. Thiers se communique à toute l'Assemblée.)

La séance est levée à dix heures.

Les secrétaires du Corps Législatif.
MARTEL, PEYRU

NOTE PRISE PAR UN DÉPUTÉ (1), PENDANT LA SÉANCE DU SOIR
PRÉSIDENCE DU CORPS LÉGISLATIF.

M. Jules Favre dit: « Nous venons au nom du Gouvernement de la République, vous remercier et remercier nos collègues de la droite et de la gauche. Vous avez bien voulu faire près de nous. Notre seule pensée est de la liberté et la liberté. Il y a des faits accomplis sur lesquels nous ne pouvons revenir, nous n'en avons pas été les maîtres, nous en sommes devenus témoins. Nous avons suivi un mouvement que nous n'avons pas imprimé. Ce mouvement correspondait au sentiment intime de notre âme. Nous voulons nous dévouer sans mesure et sans trêve à la tâche de défendre Paris et la France. Dès lors, il ne nous est pas indifférent de nous rencontrer dans les mêmes sentiments avec les membres du corps législatif. Si vous ratifiez ce que nous avons fait, nous vous en serons reconnaissants. Si non, nous respecterons la liberté de vos consciences, mais nous garderons la liberté de la nôtre. »

A cette question: Quels sont les membres nommés du Gouvernement?
M. Jules Favre répond:

« Le Président du Gouvernement provisoire est **M. le général Trochu**, qui a accepté. Les autres membres du Gouvernement sont: **MM. Jules Simon, Picard, Crémieux, Gambetta, Jules Favre, Arago, Pelletan et Rochefort**; quant à ce dernier, nous avons pensé qu'il valait mieux l'avoir dans le Gouvernement, qu'en dehors du Gouvernement. »

(1) **M. le comte Dara.**

M. Thiers s'exprima alors de la manière suivante;

« Le passé ne peut être apprécié équitablement par aucun de nous. Quant au présent, je parle pour mon compte, il est impossible de dire si l'on peut ratifier ou non les événements de la journée. Notre devoir est de faire des vœux ardents pour que vos efforts soient heureux, et pour que nous n'ayons pas la douleur de voir l'ennemi sous les murs de Paris. »

Après le départ de **M. Jules Favre**, **M. Thiers** a dit:

« Nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble, il faut les bien employer. Nous ne pouvons ni reconnaître, ni combattre l'autorité qui vient de s'établir à l'Hôtel-de-Ville. C'est un fait consommé. Combattre ce Gouvernement serait une œuvre anti-patriotique; nous ne devons entrer avec lui ni en collision, ni en arrangement d'aucune nature. Je prie Dieu de l'assister, parce qu'en l'assistant il sauvera notre pays. Séparons-nous comme de bons citoyens et ne voulons pas troubler l'œuvre de la défense. »

La question qui lui était adressée, **M. Thiers** répond:

« Le rôle des membres de la Chambre est de retourner dans leurs départements et d'organiser la défense, pour y vivre en bons citoyens, amis de leur pays, et ne rien contre le Gouvernement, tant que ce Gouvernement ne demande rien de contraire aux principes sociaux. Le jour où l'on porterait atteinte à ces principes il faudrait résister. Jusque-là, ni luttes intestines, ni reconnaissance du Gouvernement nouveau. »

PIÈCE H.

Membres présents à cette réunion.

	MM.	MM.
ARAGO.	BEAUVEAU (prince de).	BUFFET.
ARAGO (duc d').	BENOIST (baron de).	BUQUET (baron).
ARAGO (marquis d').	BÉRARD.	BURIN-DESROZIERS.
ARAGO (comte d').	BERGER.	CAMPAIGNO (marquis de).
ARAGO (de la Charente).	BIROTTEAU.	CALVET-ROGNIAT.
AUVRAY.	BODUIN.	CHAGOT.
AIGUESVIVES (comte d').	BOIGNE (comte de).	CHAMBRUN (comte de).
AYLIES.	BOIS-VIEL.	CHAMPAGNY (comte G. P. de).
BABOUIN.	BOUCHETAL-LAROCHE.	CHAMPAGNY (comte N. de).
BARANTE (baron de).	BOUDET (comte).	CHARLEMAGNE.
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE.	BOURBEAU.	CHARPIN-FRUGEROLLES (comte de).
BASTIDE.	BOURNAT.	
BEAUCHAMP (de).	BOUTELIER.	
	BUISSON.	

MM.	MM.	MM.
CHEVANDIER DE VAL- DRÔME.	HÉSECQUES (comte d').	NOUALHIER.
CHOISEUL (de).	HOUSSARD.	NOUBEL.
CHOQUE.	HUET.	PAULMIER.
CHRISTOPHE.	JOHNSTON.	PERRIER.
COLBERT-CHABANAIS (m. de).	JOSSEAU.	PEYRUSSE.
CORNEILLE.	JOUVENEL (de).	PICCIONI.
CORNUDET (vicomte de).	JUBINAL.	PIENNES (marquis de).
COSSERAT.	KELLER.	PIERRES (baron de).
COULAUX.	KOLB-BERNARD.	PIETTE.
DAGUILLON-PUJOL.	LABAT.	PINARD (Nord).
DALMAS (de).	LACROIX.	PISSARD.
DARBLAY.	LAGRANGE (comte de).	PLANAT.
DARU (comte).	LARRIERU.	PLANCY (baron de).
DEIN.	LAUGIER DE CHARTROUSE (baron).	PLANCY (vicomte de).
DELAVAU.	LE CALVEZ.	PLICHON.
DESSEAUX.	LECOMTE.	PONS-PEYRUC.
DOLLFUS.	LEFÉBURE.	PRAX-PARIS.
DOURSNEI.	LEFÈVRE-PONTALIS.	QUESNÉ.
DUGUÉ DE LA FAUCON- NERIE.	Le HON (comte).	QUINEMONT (marq).
DUMAS.	LEJOINDRE.	RAMPONT.
DU MIRAL.	LEPELLETIER D'AULNAY (comte).	RASPAIL.
DURFORT DE CIVRAC (c ^{te}).	LERET D'AUBIGNY.	REILLE (vicomte).
ESCHASSERIAUX (baron).	LEROUX (Alfred).	ROLLE.
ESTANCELIN.	LESPÉRUT (baron).	ROTOURS (des).
ESTOURMEL (comte d').	LIÉGEARD.	ROULLEAUX-DUC.
FOULD (Ad.).	LOUVET.	ROUXIN.
FOUQUET.	MACKAU (baron de).	ROY DE LOULAY.
FOURMENT (baron de).	MALAUSSENA.	SAINT-GERMAIN (de).
GAGNEUR.	MANGINI.	SAINT-PAUL (de).
GAUDIN.	MAREY-MONGE.	SEGRIS.
GAVINI.	MARMIER (duc de).	SÉNÉCA.
GENTON.	MARTEL.	SENS.
GERMAIN.	MASSÉNA.	SIMON (Joseph).
GERMINY (comte de).	MATHIEU (Coppèze).	TACHARD.
GÉVELOT.	MÈGE.	TALHOUE (marquis de).
GIRAULT.	MERCIER (baron).	TASSIN.
GIROD (de l'Ain).	MILLON.	THIERS.
GQERG.	MONIER DE LA SIZE- RANNE (vicomte).	THOINET DE LA TURMÉ- LIÈRE.
GORSSE (baron).	MONJARET DE KERJÉGU.	TILLANCOURT (de).
GRAMMONT (marquis de).	MONNERAYE (de la).	TRON.
GRÉVY.	MONY.	VEAUCE (baron de).
GUIRAUD (de).	MOUCHY (duc de).	VIEILLARD-MIGRON.
HÉBERT.	MURAT (comte).	WERLÉ.
		WILSON.

PIÈCE I.

Réunion du 5 septembre chez M. Johnston (1).

Imposer à la France un Gouvernement dont M. Rochefort faisait partie et inviter les représentants du pays à donner leur appui et leur concours à ce Gouvernement sorti de quelques ambitions avides, soutenues par les cris de la populace parisienne, c'était une insulte à leur dignité et à leurs droits que les députés présents ressentirent vivement, alors que tout avait été fait pour aboutir à une entente salutaire. Ces sentiments se produisirent avec véhémence au départ de M. Thiers, qui s'était retiré avec une certaine hâte aussitôt que la séance levée.

Malgré les dangers de la patrie commandaient de grands sacrifices, et chacun se disposa à les accomplir ; mais il était dur de courber la tête sous le joug de ceux qui représentaient bien moins encore l'opposition à l'empire que le triomphe de l'esprit révolutionnaire.

Il se proposa pour répondre à cet état des esprits et pour rester fidèles à la noble détermination qu'avait fait entendre dans la première séance l'honorable M. Buffet, de décider à faire une protestation motivée dont la rédaction fut confiée aux députés secrétaires et qui, séance tenante, fut signée en blanc par un grand nombre de députés présents.

Les députés séparèrent ensuite vers dix heures.

Cette réunion ne fut cependant pas la dernière.

Il avait été promis de se trouver le lendemain chez M. Johnston, qui s'était proposé de recevoir ses collègues, afin de compléter l'acte de protestation dont le projet avait été posé.

Le 6 septembre, vers trois heures, environ cent cinquante membres du Corps législatif se trouvèrent réunis avenue de l'Alma, dans une des salles de l'hôtel Johnston.

Cette séance fut consacrée à affirmer la nécessité d'une protestation et à en préciser la forme. La nécessité était d'autant plus impérieuse qu'il ne fallait pas laisser égarer l'opinion sur l'attitude qu'avait prise le Corps législatif. Le bruit s'était en effet répandu dans Paris, que la Chambre avait, en séance, proclamé la déchéance de l'empire et l'avènement de la république, bruit qu'avait contribué à accréditer la proclamation dans laquelle M. de Kératry, devenu préfet de police, annonçait que les députés de la Gauche, après la disparition de leurs collègues de la majorité, avaient proclamé la déchéance. Rien n'était vrai dans cette assertion. Les députés de la majorité étaient restés à leur poste : ils étaient tous réunis autour de la salle des séances d'où le président et les membres du bureau avaient été obligés de se retirer, lorsqu'un président improvisé parmi les envahisseurs s'était emparé du fauteuil, et qu'assisté d'un certain nombre de ses complices, une séance dérisoire avait été tenue au milieu de la foule qui, remplissant les tribunes et les bancs des députés eux-mêmes,

(1) Une page de l'Histoire du 4 Septembre, par M. Kolb-Bernard, p. 34.

poussait des cris : La déchéance ! la déchéance ! Ce n'est pas la présence à cette orgie de quelques membres de la Gauche, plus ou moins sympathiques à ces manifestations, qui était de nature à en consacrer la légitimité, et M. de Kératry faisait jouer à ses collègues un rôle aussi misérable que mensonger.

La réunion décida que la protestation serait produite sous la forme d'un récit sommaire des événements de la journée avec un compte-rendu de la séance de quatre heures.

M. le comte Daru, qui avait tenu la présidence en remplacement de M. le marquis de Talhouët, vice-président de la Chambre arrivé tardivement, MM. Martel, Buffet, Josseau, Jonhston et Lefébure, furent nommés membres de la commission de rédaction.

Dans le cours de la séance, un membre, insistant sur le caractère illégal du Gouvernement qui s'était imposé au pays, et stigmatisant l'acte de forfaiture qui avait empêché la Chambre de se réunir, exprima l'opinion que le Corps Législatif n'avait pas à se regarder comme dissous ; qu'il devait au contraire tenir prêt à fonctionner aussitôt que les circonstances lui en donneraient la possibilité et lui en commanderaient le devoir. Ce membre demandait en conséquence que les députés restassent en rapport avec quelques-uns d'entre eux qui seraient chargés d'apprécier ce qu'il serait possible de faire et de donner au besoin les instructions nécessaires.

Cette proposition, appuyée par un certain nombre de membres, ayant été accueillie, MM. le marquis de Talhouët, Buffet et Daru, avaient été désignés pour former la commission de direction.

PIÈCE J.

Protestation des députés réunis le 5 septembre.

« Immédiatement après la dissolution du Corps Législatif, un grand nombre de députés se sont réunis dans le dessein de publier un récit complet des événements qui mettaient obstacle à l'accomplissement du mandat que les électeurs leur avait confié, et de faire connaître la conduite qu'ils avaient résolu de tenir en présence de ces événements. Ils ont nommé, à cet effet, une Commission. Les députés ayant été empêchés de se réunir de nouveau, les membres de la commission, s'inspirant des sentiments unanimes manifestés par leurs collègues, ont rédigé l'acte suivant :

» Le dimanche 4 septembre, à deux heures, M. le Président du Corps Législatif déclarait que la séance publique était suspendue pour permettre à la Chambre de se réunir dans ses bureaux.

» Les bureaux étaient appelés à nommer une commission chargée d'examiner trois propositions tendant à pourvoir aux circonstances exceptionnelles

dans lesquelles se trouvait le pays, et à assurer tout à la fois la défense nationale et le fonctionnement d'un Gouvernement régulier.

» La séance publique devait être reprise dès que la commission serait en mesure de présenter son rapport.

» A deux heures et demie, alors que la plupart des bureaux étaient encore à délibérer, la salle des séances fut subitement envahie. Cependant la commission nommée terminait vers trois heures son travail. Le Président de la commission fit avertir M. le Président de la Chambre que le rapport était prêt. Mais en ce moment toute délibération était rendue impossible par la présence de la foule qui remplissait non-seulement les tribunes, mais la salle des séances toute entière.

» Malgré les efforts de la commission et d'un grand nombre de députés réclamant l'évacuation de la salle, il ne put être procédé à cette mesure.

» A quatre heures, les députés sont obligés, pour pouvoir délibérer, de se transporter dans une des salles de l'Hôtel de la Présidence. En l'absence du Président, empêché par suite des violences dont il a été l'objet, la séance est présidée par M. le vice-président Leroux, assisté des secrétaires de la Chambre. Aussitôt réunie, l'Assemblée, qui compte plus de 200 députés présents, *proteste, sur la proposition de l'un de ses membres, contre l'attentat dont elle vient d'être l'objet, déclarant hautement qu'elle ne reconnaît à aucun groupe de citoyens le droit de disposer des destinées du pays.*

» Lecture est donnée ensuite du rapport de la commission. Ce rapport, concluant à la nomination d'un Conseil de Gouvernement élu par le Corps Législatif est adopté.

» Mais, dans le même moment, l'Assemblée est informée que plusieurs députés se sont transportés à l'Hôtel-de-Ville, et que le projet de constituer un Gouvernement provisoire y est discuté.

Espérant éviter les divisions en présence du péril imminent qui menace la patrie, un député propose de tenter une démarche auprès des collègues qui ont quitté le Corps Législatif dans l'intention hautement proclamée de calmer l'effervescence populaire et de sauvegarder l'ordre public.

» Sur l'invitation qui leur est faite, huit députés se rendent à l'Hôtel-de-Ville, avec le dessein de faire comprendre aux membres qui s'y sont transportés la nécessité de s'appuyer sur la représentation nationale, seule force légale et organisée, pour constituer un Gouvernement et pour unir les efforts de tous contre l'étranger.

» La séance est levée à cinq heures et demie ; elle est reprise à l'Hôtel de la Présidence, dans la même salle, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Thiers, assisté des secrétaires.

» MM. Jules Favre et Jules Simon se présentent au sein de l'Assemblée et déclarent qu'au moment où a eu lieu la démarche faite près d'eux, un Gouvernement provisoire, acclamé par la foule réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville, était déjà organisé et que la République était proclamée.

» *Après avoir entendu cette déclaration et avant de se séparer, l'Assemblée signe une protestation.*

» Le lendemain de ce jour paraissait au *Journal officiel* un décret de disso-

lution de la Chambre, et l'accès du Palais Législatif était absolument interdit, même aux députés qui se présentaient isolément.

» Tels sont les faits qui mettent les représentants de la nation hors d'état d'accomplir la mission qu'ils tiennent d'elle.

» Si la Chambre n'adopte pas en ce moment la résolution de se transporter immédiatement sur un point de territoire où elle pourrait délibérer en liberté, c'est qu'elle obéit à la préoccupation de ne point entraver les efforts de ceux qui, prenant le pouvoir aujourd'hui, ont assumé sur eux l'immense responsabilité de faire face à la défense nationale.

» *Les membres du Corps Législatif ne sauraient renoncer aux droits qu'ils tiennent du suffrage universel et qui ne peuvent être invalidés que par lui.* Mais l'ennemi a passé la frontière et marche sur Paris. Des récriminations seraient aujourd'hui contraires à l'intérêt du pays. Les députés considèrent que le devoir de tous dans un péril suprême est de faire à la patrie le sacrifice de leurs dissidences, comme le sacrifice de leur fortune et de leur vie. Ce devoir l'emporte sur tous les autres.

» *Les membres de la commission,*
» MARQUIS DE TALHOUET, COMTE DARU, BUFFET,
JOSSEAU, MARTEL, JOHNSTON, LEFÈBRE. »

PIÈCE K.

Séance du comité des vingt arrondissements au siège de l'Internationale et de la fédération, place de la Corderie du Temple n° 6.

Séance du 4 Septembre.

Réunion de l'Internationale et de la Fédération, place de la Corderie du Temple, de 6 heures à 10 heures du soir.

On arrête après discussion que :

1° On n'attaquera pas le Gouvernement provisoire acclamé, attendu le fait de guerre et aussi attendu le peu de préparation des forces populaires encore inorganisées.

2° On réclamera d'urgence au Gouvernement :

« La suppression complète de la Préfecture de Police et l'organisation de la police municipale.

« La révocation immédiate de la magistrature impériale.

« La suppression de toutes les lois restrictives, pénales ou fiscales, concernant la Presse, le droit de réunion et d'association.

« L'élection immédiate de la municipalité parisienne.

« *L'annulation* (et non l'amnistie) de toutes condamnations et poursuites concernant les faits qualifiés crimes ou délits politiques, ou se rattachant aux mouvements populaires quelconques sous l'Empire. »

Une délégation est nommée immédiatement pour porter ces résolutions à l'Hôtel-de-Ville. Elle ne fut malheureusement reçue que le 5 dans l'après-midi, les commissaires nommés n'ayant pas su forcer l'entrée dans la nuit même.

Il fut rédigé séance tenante, une adresse au peuple Allemand, dont l'impression et la traduction en langue allemande fut votée de suite.

Cette proclamation invoquait la solidarité des travailleurs Européens pour amener la cessation de la guerre.

Avant de se séparer, l'Assemblée vote le principe d'un *Comité central* indépendant de l'Internationale et des Fédérations et composé de délégués d'arrondissement.

Séance du 5 Septembre.

Le 5 septembre, à la réunion de la rue Aumaire, il est décidé qu'on invitera tous les arrondissements à former chacun un comité composé de délégués désignés par les réunions publiques, et que les 20 comités enverraient à leur tour quatre délégués choisis pour composer le Comité Central, dont le siège est provisoirement fixé rue de la Corderie du Temple.

Réunion du 11 Septembre.

Le 11 septembre, la première réunion du Comité central a lieu. Quinze arrondissements y sont représentés par des délégués régulièrement envoyés.

Malheureusement, les comités d'arrondissement, à l'exception des onzième et dix-huitième, ne trouvèrent généralement que de l'hostilité dans les municipalités nommées par l'autorité ; — et toutes, à l'exception de ces deux-là, refusèrent formellement de leur affecter un local dans leurs mairies respectives.

Le 18 septembre, le Comité central fait afficher le programme des mesures à prendre immédiatement, tant pour la défense de Paris et son alimentation, que pour l'organisation de la résistance dans les départements. — Ces affiches sont arrachées dans les quartiers réactionnaires.

Le 22 septembre, une commission de 20 membres, nommée par tous les arrondissements de Paris, réunis en Assemblée générale à la salle de l'*Alcazar*, se joint à une manifestation des chefs de bataillon de la garde nationale, pour sommer le Gouvernement de prendre les mesures indiquées dans son programme, et pour réclamer l'envoi de délégués en province, ainsi que l'élection immédiate de la municipalité parisienne (Commune de Paris) qui avait été fixée au 28 septembre par décret affiché le 20. Il assigne à 80 seulement le nombre de ses membres (soit 4 par arrondissement).

Le Comité central demande l'élection pour le 25, et qu'on porte à au moins dix par arrondissement ou mieux encore, à 1 par 10,000 habitants, le nombre des

conseillers. — Le Gouvernement s'engage pour le 28 à faire les élections, mais il ne se décide pas à l'augmentation du nombre demandé.

26 Septembre.

Nouvelle démarche du Comité central, d'accord avec les chefs de bataillon qui au nombre de 107, se rendent au Gouvernement, — les élections ayant été ajournées indéfiniment par un nouveau décret, — pour réclamer la nomination immédiate de la Commune. Ils sont reçus par Picard, Gambetta, enfin l'éternel J. Ferry. (Petite scène dramatique à minuit, organisée à ce sujet par Picard : Il vient annoncer d'une voix émue que tandis qu'on délibère, Paris est envahi par les Prussiens. — Coups de canon dans le lointain, — une partie des assistants sort précipitamment, — il est impossible d'obtenir une décision, la farce est jouée). — On se sépare sans avoir rien obtenu que cette réponse vague : Que le Gouvernement avisera.

6 Octobre.

Le Comité central arrête qu'il convoquera les citoyens à une manifestation, pour le 8, afin d'obtenir la convocation immédiate de la Commune.

L'appel du Comité, rédigé et voté le 7, est affiché dans la nuit. Malheureusement les chefs de bataillon de leur côté, mal ou insuffisamment avertis, arrêtent que la manifestation aura lieu seulement le 10.

La manifestation du 8 manque complètement : les délégués ne peuvent entrer dans l'Hôtel-de-Ville, trois seulement y sont admis. — Le Gouvernement refuse de les recevoir. — Kératry veut les faire arrêter à leur sortie, mais en présence de leur attitude et de celle de leurs compagnons, restés en dehors de la grille, il donne contr'ordre.

Cinq à six mille hommes seulement et sans armes avaient répondu à l'appel. — Le rappel est battu à 5 heures, la place est évacuée par les bataillons de la garde nationale appelés par le Gouvernement, qui les passe en revue au cri de : A bas la Commune !

Le Comité central publie un programme sur l'organisation de la Commune et son action.

31 Octobre.

Réunion générale des délégués des 20 arrondissements, place de la Corderie du Temple.

Les événements du Bourget et les affiches apposées le matin dans Paris, annonçant l'armistice projeté et la reddition de Metz, y font affluer les citoyens.

Millière et Oudet prennent successivement la parole pour résumer la situation et engager les délégués à prendre des résolutions énergiques.

Lefrançais déclare que ce n'est plus l'heure de délibérer, qu'il faut marcher de suite sur l'Hôtel-de-Ville, y pénétrer de vive force s'il est nécessaire, y déclarer la déchéance du Gouvernement, et constituer une commission provisoire pour procéder à la nomination immédiate de la Commune.

Tous les délégués se forment aussitôt en une colonne de 3 à 400 hommes en-

viron, et se dirigent sur l'Hôtel-de-Ville. Malheureusement, faute de concert préalable à cause de la précipitation des événements, leur action n'a pas de caractère unitaire, ils ne sont point appuyés par de suffisantes forces, les bataillons républicains n'ayant pu être convoqués que tardivement.

Le Comité central en décadence, se transforme sur le moment en une ligne dite de *résistance à outrance* pour le salut de la République.

PIÈCE L.

Décret du 10 septembre 1870 convoquant une Assemblée nationale.

9 septembre 1870.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

En proclamant il y a quatre jours le Gouvernement de la défense nationale, nous avons nous-mêmes défini notre mission.

Le Pouvoir gisait à terre ; ce qui avait commencé par un attentat finissait par une désertion. Nous n'avons fait que ressaisir le gouvernail échappé à des mains impuissantes.

Mais l'Europe a besoin qu'on l'éclaire. Il faut qu'elle connaisse par d'irrécusables témoignages que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route, non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier, debout, organisé, représenté, une assemblée enfin qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la patrie.

En conséquence,

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Article premier. Les collèges électoraux sont convoqués pour le dimanche 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante sera de sept cent cinquante.

Art. 4. Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 8 septembre 1870.

PIÈCE M.

Lettre du maire de Paris aux maires des divers arrondissements.

MAIRE
de
PARIS.

Lundi, 31 octobre.

Citoyen Maire,

J'ai l'honneur de vous prévenir que par suite de la délibération à laquelle vous avez pris part, les élections municipales auront lieu demain, mardi 1^{er} novembre, à midi.

Veillez faire afficher cette décision.

Le Maire de Paris,
Signé : ÉTIENNE ARAGO.

PIÈCE N.

*Proclamation du Gouvernement après le plébiscite
du 3 novembre.*

4 novembre 1870.

Citoyens,

Nous avons fait appel à vos suffrages.

Vous nous répondez par une éclatante majorité.

Vous nous ordonnez de rester au poste de péril que nous avait assigné la révolution du 4 septembre.

Nous y restons avec la force qui vient de vous, avec le sentiment des grands devoirs que votre confiance nous impose.

Le premier est celui de la défense. Elle a été, elle continuera d'être l'objet de notre préoccupation exclusive.

Tous, nous serons unis dans le grand effort qu'elle exige : à notre brave armée, à notre vaillant mobile, se joindront les bataillons de garde nationale, frémissant d'une généreuse impatience.

Que le vote d'aujourd'hui consacre notre union. Désormais c'est l'autorité de votre suffrage que nous avons à faire respecter, et nous sommes résolus à y mettre toute notre énergie.

Donnant au monde le spectacle nouveau d'une ville assiégée dans laquelle règne la liberté la plus illimitée, nous ne souffrirons pas qu'une minorité porte atteinte aux droits de la majorité, brave les lois et devienne, par la sédition, l'auxiliaire de la Prusse.

La garde nationale ne peut incessamment être arrachée aux remparts pour contenir ces mouvements criminels. Nous mettrons notre honneur à les prévenir par la sévère exécution des lois.

Habitants et défenseurs de Paris, votre sort est entre vos mains. Votre attitude depuis le commencement du siège a montré ce que valent des citoyens dignes de la liberté. Achevez votre œuvre ; pour nous, nous ne demandons d'autre récompense que d'être les premiers au danger et de mériter par notre dévouement d'y avoir été maintenus par votre volonté.

Vive la République ! vive la France !

Général TROCHU, JULES FAVRE, GARNIER-PAGÈS, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, ERNEST PICARD, JULES SIMON, EUGÈNE PELLETAN.

PIÈCE O.

Lettre de M. Gambetta à M. de Freycinet sur l'armistice

Tours, le 4 novembre 1870.

Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du Gouvernement, dont le résultat évident est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats. Mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le Gouvernement

de l'Hôtel-de-Ville est enclin à traiter. Pour moi, je ne connais que mon mandat qui est la guerre à outrance.

En conséquence, en dépit de toutes les fausses manœuvres, de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de négociations dont je repousse la responsabilité.

Nous avons eu le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de... Il ne faut pas rester plus longtemps sous le coup de cette... ingérence. Il faut reprendre notre ligne de conduite et arrêter aujourd'hui nos mouvements en avant dont vous me communiquerez tous les moyens d'exécution. Je mettrai à votre disposition les mesures les plus énergiques et, si la fortune peut être forcée par notre résolution, nos études, nos dévouements, la patrie ne pourra rien nous reprocher et nous trouverons dans notre conscience la récompense du devoir accompli.

Donc, c'est la guerre, ne perdez pas une minute, et en avant !

Signé : LÉON GAMBETTA.

PIÈCE P.

Conversation de M. Jules Favre et de M. de Bismarck, le 23 janvier, à huit heures du soir.

(Récit dicté par M. Jules Favre à son secrétaire, le 24.)

» J'ai été tout de suite introduit dans un petit salon, au premier étage de l'hôtel. Le comte est venu m'y trouver au bout de quelques minutes, et l'entretien a de suite commencé.

» J'ai dit que je venais le reprendre où je l'avais laissé à Ferrières; que si, en fait, la situation avait changé, en droit elle restait la même et nous imposait à l'un et à l'autre l'obligation de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour arrêter la guerre; que je venais l'éclairer sur la véritable situation de Paris, n'ayant de mandat que pour Paris et ne pouvant en rien engager la France; qu'après plus de quatre mois de siège, de souffrances et de privations, Paris, loin d'être abattu, était plus que jamais exalté, et décidé à une résistance à outrance.

Je lui en donnais pour preuve la retraite du général Trochu, forcé par l'opinion d'abandonner son commandement parce qu'il avait pensé qu'il était maintenant difficile de livrer des actions offensives; que cette opinion était si violente, si unanime, que, pour avoir été soupçonné de ne la point partager, le Gouvernement avait été exposé à une sédition facilement réprimée, mais dont il fallait tenir grand compte comme symptôme moral; que dans une telle situation il était à craindre qu'une population exaspérée par le bombardement et par le sentiment patriotique, ne continuât longtemps encore une lutte dans laquelle des deux parts étaient sacrifiées de précieuses existences; que je venais savoir

de lui quelles seraient ses conditions dans le cas où Paris mettrait bas les armes, car la connaissance de ces conditions, si elles étaient acceptables, pourrait amener une solution moins sanglante.

» — Vous arrivez trop tard, m'a répondu vivement le comte; nous avons traité avec votre Empereur; comme vous ne pouvez ni ne voulez vous engager pour la France, vous comprendrez sans peine que nous cherchions le moyen le plus efficace de terminer la guerre. Il ajouta:

» — Vous avez amené par votre fait un état de choses facile à prévoir et qu'il eût été aussi sage que simple d'éviter. Votre erreur a été de croire, après la capitulation de Sedan, qu'il vous était possible de refaire des armées; les vôtres étaient complètement détruites, et quel que soit le patriotisme d'une nation, elle ne peut improviser des armées. Au commencement de la campagne, nous avons trouvé le troupière français avec toute sa valeur; seulement il était commandé par des chefs incapables, et c'est pourquoi nous vous avons battus. Aujourd'hui ceux que vous nous opposez ne manquent ni de courage ni d'abnégation, mais ce sont des paysans, et non pas des soldats; ils ne peuvent tenir contre nos troupes dès longtemps aguerries et façonnées au métier des armes. S'il suffisait de donner un fusil à un citoyen pour en faire un soldat, ce serait une grande duperie que de dépenser le plus clair de la richesse publique à former et à entretenir des armées permanentes. Or c'est encore là qu'est la vraie supériorité, et c'est pour l'avoir méconnu que vous en êtes à la situation actuelle. Vous vous êtes honorés grandement par une résistance qu'à l'avance je savais parfaitement inutile, et qui n'a été qu'un acte d'amour propre national. Maintenant nous sommes bien décidés à finir la guerre, et nous voulons pour cela chercher le moyen le plus direct et le plus sûr. Ne trouvant point en vous un gouvernement régulier, nous le cherchons ailleurs, et nous sommes en négociations assez avancées avec celui qui, à nos yeux, représente la tradition et l'autorité. Nous n'avons à cet égard aucun parti pris, et sommes en face de trois combinaisons: l'Empereur, le Prince Impérial avec une régence, ou le prince Napoléon qui se présente aussi. Nous avons également la pensée de ramener le Corps législatif, qui représente le gouvernement parlementaire. Après sa dispersion, une commission a été formée à la tête de laquelle se trouve M. de X..., qui, je crois, est un honnête homme et un personnage considérable. Nous pourrions nous entendre avec lui; le Corps législatif traiterait directement la question, ou ferait nommer une Assemblée qui la traiterait elle-même. Elle choisirait ainsi son gouvernement, et nous aurions un pouvoir avec lequel nous pourrions conclure.

» Je lui ai exprimé toute ma surprise qu'il pût songer encore à renouer avec la famille impériale; l'impopularité qui la repousse est telle que je considère l'hypothèse de son retour comme une chimère. Ce retour amènerait infailliblement des déchirements intérieurs et le prompt renversement de la dynastie.

» — Ceci vous regarderait, m'a répondu le comte; un gouvernement qui provoquerait chez vous la guerre civile nous serait plus avantageux que préjudiciable.

» Je l'ai arrêté en lui faisant observer que, même en écartant tout sentiment d'humanité, une telle doctrine était inadmissible; que la solidarité unissait les nations européennes; qu'elles avaient toutes intérêt à ce que l'ordre, le travail

et la richesse fussent maintenus parmi elles, et qu'on ne saurait accepter un système ayant pour conséquence d'entretenir un foyer d'agitation au centre de l'Europe. Au surplus, ai-je dit, puisque nous parlons de la possibilité de constituer un gouvernement, je ne saurais comprendre pourquoi vous n'accepteriez pas les principes qui nous régissent, en laissant à la France le soin de prononcer sur elle-même par une Assemblée librement élue. C'est là précisément la solution que j'ai toujours poursuivie, que je regrette amèrement de n'avoir pu faire prévaloir. Je viens aujourd'hui vous demander les moyens de l'appliquer.

» — Je n'y répugnerais pas autrement, a répliqué le comte, mais je la crois maintenant tout à fait impossible. Gambetta a partout fait dominer la terreur. A vrai dire, il n'est maître que du Midi; dans le Nord, les populations sont plus près de nous que de lui. Mais là où il commande, il n'est obéi que par la violence. Chaque commune est sous le joug d'un comité imposé par lui. Dans de telles conditions, les élections ne seraient pas sérieuses. D'ailleurs, plusieurs de vos départements sont devenus des solitudes. Un grand nombre de villages ont entièrement disparu; dans cet état de ruine et de décomposition, il serait impossible de consulter des citoyens par les voies ordinaires. Ne pouvant faire une Assemblée, nous devons, si nous en voulons une, la prendre toute faite.

» Je me suis récréé, en lui disant qu'il traçait un tableau de fantaisie, que malheureusement je reconnaissais toute l'étendue des dévastations de la guerre, mais que je n'admettais à aucun point de vue le régime de terreur établi par Gambetta. Il a, au contraire, partout maintenu l'exécution des lois. Il a certainement excité le sentiment patriotique; mais en cela il n'a fait que son devoir, et ce devoir serait celui de l'Assemblée chargée de vider toutes ces questions.

» Pressé par M. de Bismarck sur la combinaison de la réunion du Corps législatif, j'ai dit que je ne pouvais ni de près ni de loin m'y associer. Je la trouvais moins mauvaise que le retour d'un Bonaparte au milieu de bataillons allemands, mais je croyais que les membres de l'ancien Corps législatif, par toutes sortes de raisons évidentes, seraient absolument dépourvus d'autorité, à ce point que je doutais qu'ils osassent siéger; que le gouvernement actuel, disparaissant forcément, laisserait à la Prusse toute la responsabilité de pareils expédients; que je ne pouvais donc m'attacher à une idée autre que celle de la réunion d'une Assemblée élue dans les conditions ordinaires. Ce point posé, je revenais à la situation de Paris, et je désirais connaître, si on voulait me les dire, les conditions qui lui seraient faites, s'il avait le malheur de se rendre.

» — Il m'est difficile de les préciser toutes, m'a dit le comte, parce qu'ici la question militaire domine la question politique.

» Je lui ai demandé de s'expliquer, s'il le voulait, sur le sort de la garnison, de la garde nationale, et sur l'entrée de l'armée prussienne à Paris.

» — Ce sont précisément des points sur lesquels nous ne sommes point encore fixés, le Roi, M. de Moltke et moi, m'a-t-il répondu. La garnison de Paris doit être prisonnière d'après les lois de la guerre, mais la transporter en Allemagne serait dans l'état des choses un gros embarras. Nous consentirions à ce qu'elle restât prisonnière à Paris. Quant à la garde nationale, elle doit être désarmée, et ce ne sera qu'après son désarmement complet que nous accorderons à Paris

la faculté de se ravitailler. Quant à l'entrée des troupes allemandes dans Paris, je reconnais qu'elle n'est pas sans inconvénient, et si j'étais seul à décider, je me contenterais de la possession des forts. Pour ces forts, nous prendrons des otages: les maires, les rédacteurs de journaux, les membres du Gouvernement; ils nous précéderont dans les forts, pour être sûrs qu'ils ne soient pas minés.

» J'ai interrompu le comte en lui disant que nous ne méritions pas une telle humiliation, et que si nous lui donnions notre parole, il pouvait entrer partout sans crainte. Au surplus, ai-je ajouté, je suis prêt de ma personne à vous précéder partout. Je m'offre, — et je suis sûr que mes collègues penseront comme moi, — pour otage de toutes les résolutions qui seront arrêtées en commun.

» Le comte a repris: — Je vous concéderais la non-entrée dans Paris; mais le Roi et le parti militaire y tiennent. C'est la récompense de notre armée. Quand, rentré chez moi, je rencontrerai un pauvre diable marchant sur une seule jambe, il me dira: La jambe que j'ai laissée sous les murs de Paris me donnait le droit de compléter ma conquête; c'est ce diplomate, qui a tous ses membres, qui m'en a empêché. Nous ne pouvons nous exposer à froisser à ce point le sentiment public. Nous entrerons à Paris, mais nous ne dépasserons pas les Champs-Élysées, et nous y attendrons les événements; nous laisserons armés les soixante bataillons de la garde nationale qui ont été primitivement constitués et qui sont animés de sentiments d'ordre.

» J'ai combattu chacune de ces idées, et notamment celle qui concerne l'occupation de Paris; j'ai dit au comte que c'était une question qui n'admettait aucun tempérament. Paris devait être, ou non occupé, ou occupé entièrement. La Prusse ne trouverait pas un pouvoir civil qui consentit à gouverner avec les canons et les corps ennemis aux Champs-Élysées. Si j'insistais pour que l'armée n'entrât pas à Paris, c'était par deux raisons. D'abord je voulais éviter à Paris la douleur de voir l'armée allemande dans ses murs, et je croyais que la concession qui l'en éloignerait aurait dans l'avenir les conséquences les plus heureuses; puis j'étais épouvanté du contact des soldats allemands et de la population parisienne. Celle-ci était dans une telle irritation que ce contact pouvait donner lieu aux incidents les plus terribles, dont pour ma part je ne prendrais jamais la responsabilité. Je ne voyais donc aucune alternative entre l'un ou l'autre de ces partis: occuper Paris en entier et le gouverner, l'administrer comme une ville conquise, ou n'y pas entrer. Dans le premier cas, le Gouvernement s'effaçait complètement, le vainqueur opérait le désarmement, prenait possession de la cité et se chargeait de sa police ainsi que des grands services publics. Dans le second cas, les forts seuls étaient occupés, un gouvernement nommé par Paris se chargeait de le gouverner, on lui donnait toutes facilités pour le ravitaillement, et la garde nationale conservait ses armes. Quant à la ville, elle payait une contribution de guerre, un armistice était conclu, des élections appelaient une Assemblée qui se réunirait à Bordeaux et qui trancherait la question de la paix ou de la guerre ainsi que celle du gouvernement. En dehors de ces conditions, je ne voyais aucune conclusion possible. Paris continuerait à se battre, et s'il n'était ni secouru ni assez fort pour repousser l'ennemi, il se rendrait à discrétion: la Prusse s'arrangerait comme bon lui semblerait.

» Le comte m'a prié de lui mettre ces idées par écrit. Je lui ai répondu que cela me paraissait tout à fait inutile.

» — C'est pour moi, a-t-il répliqué, pour me permettre d'en causer avec le Roi et me fournir des arguments.

» — Je vous donne ce que vous me demandez, lui ai-je répondu. Je le livre à votre honneur personnel, non que j'aie aucune répugnance à écrire ce que je dis, — je voudrais que Paris tout entier assistât à notre entretien, il serait juge des sentiments que j'y apporte, — mais comme nous sommes en conversation, et non encore en négociation, je ne puis en ma qualité officielle paraître livrer des bases qui plus tard peuvent ne pas être acceptées.

» Le comte l'a compris : — Ce sera pour moi seul, m'a-t-il dit, c'est ma parole de gentilhomme qui le garantit.

» J'ai pris un crayon, j'ai résumé en quelques lignes ce que je viens d'exposer et nous nous sommes quittés à onze heures. »

PIÈCE Q.

28 janvier 1871.

Convention d'armistice

Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique stipulant au nom de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours; la durée de l'armistice sera de vingt-et-un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le 19 février, à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira du Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet; en touchant au département de la Mayenne, à Lignières, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera constituée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, de Doubs et du Jura.

Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre, jusqu'à une ligne à tirer d'Étrétat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes, de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits, de part et d'autre, dans des engagements qui auraient lieu dans l'intervalle indiqué.

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

ART. 2.

L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au Gouvernement de la défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection des députés qui la composeront.

ART. 3.

Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par

les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées de deux parties. La manière de rendre les forts et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

ART. 4.

Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

ART. 5.

L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande (1).

ART. 6.

Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes, que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires, suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice.

Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consignés dans l'intérieur de la ville.

Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

ART. 7.

La garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

Art. 8.

Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités

(1) Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.

aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

ART. 9.

Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions de l'armée allemande, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

ART. 10.

Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française, et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et ces visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'Assemblée.

La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

ART. 11.

La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

ART. 12.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gage au recouvrement des contributions de guerre.

ART. 13.

L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice.

ART. 14.

Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but, les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange, sur les mêmes points, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers

français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.
L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navires de la marine marchande allemande, et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

ART. 15.

Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé, entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier général de Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

Fait à Versailles, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-et-onze.

Signé : JULES FAVRE, BISMARCK.

PIÈCE R.

31 janvier 1871.

Note de l'Officiel sur l'armistice

Un journal reproche avec amertume au Gouvernement d'avoir sacrifié les intérêts de l'armée de ligne, de la garde mobile et des marins, en laissant M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, décider seul de leur sort. La convention qu'il a signée, le 28 janvier, avec le comte de Bismarck, est une appréciation absolument inexacte. M. Jules Favre, muni des instructions du Gouvernement, a été accompagné à Versailles et assisté pendant le cours de la négociation, conformément à la règle, par M. le général de Valentin, chef d'état-major général du commandant en chef de l'armée de Paris. Cet officier général a discuté point par point, dans un excellent esprit, les conditions de la convention militaire, et il a donné son entier assentiment à leur acceptation par M. Jules Favre, qui avait reçu de pleins pouvoirs pour conclure et pour signer. Il n'est pas plus exact ni plus juste de reprocher au général Trochu de s'être abstenu d'appeler le conseil de défense à délibérer sur la situation extrême où Paris se trouvait réduit. A la date où ces délibérations ont eu lieu, le général Trochu avait cessé d'exercer le commandement et d'être gouverneur de Paris. Ces délibérations ne pouvaient d'ailleurs avoir d'autre objet que de constater, en face de l'épuisement des approvisionnements de la ville, l'immédiate et absolue nécessité de négocier. Le général Vinoy, commandant en chef, y assistait, et c'est toujours d'accord avec lui que les résolutions du Gouvernement ont été prises. Le Gouvernement aurait averti plus tôt la population, s'il avait reçu à temps l'avis de la douloureuse situation de nos trois armées de province, et notamment de l'impossibilité où était le général Bourbaki de continuer l'effort sur lequel reposait l'espoir de Paris.